HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE PROVINS.

LAGNY. — IMPRIMERIE DE GIROUX ET VIALAT.

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b29317150

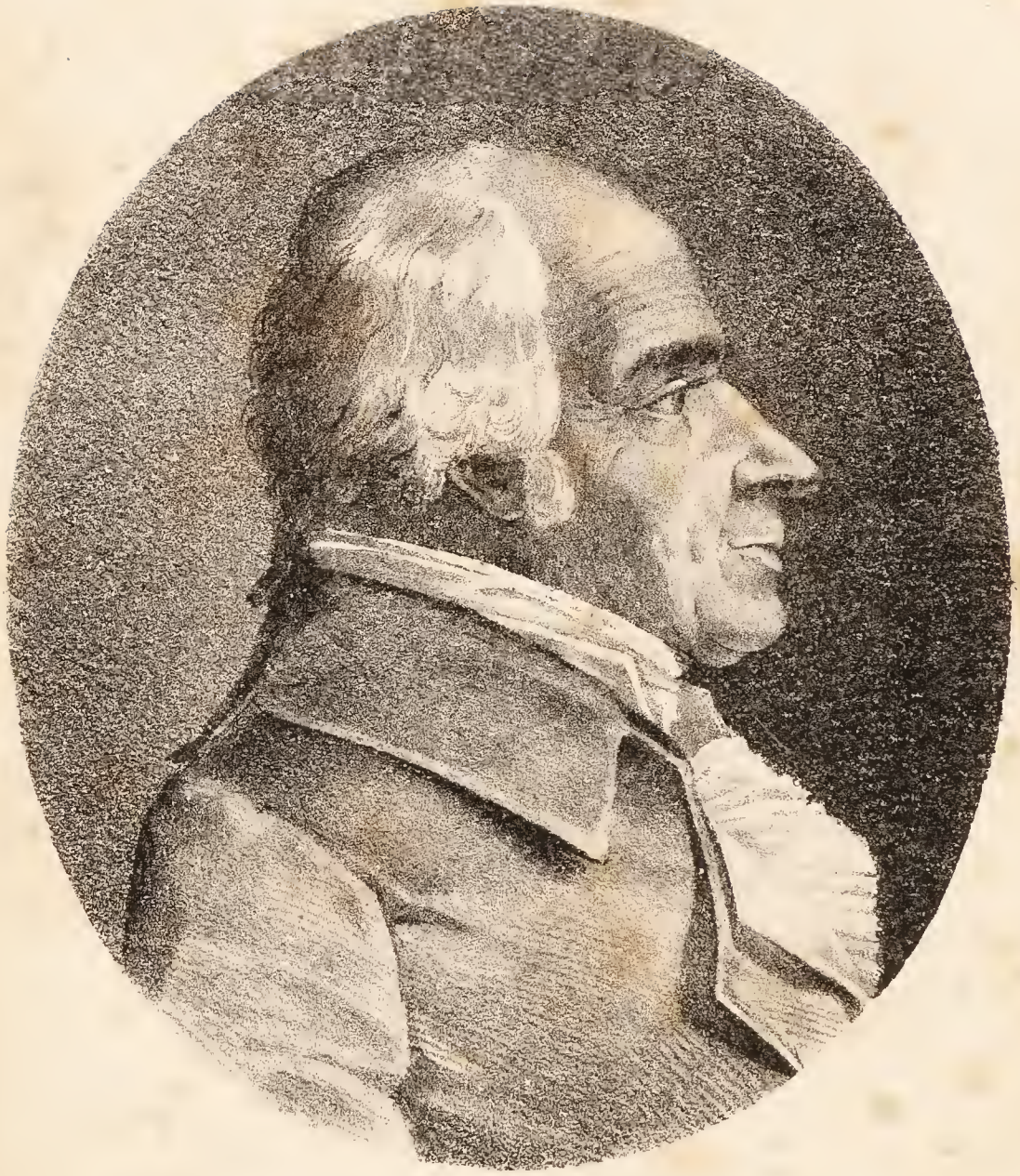

CHRISTOPHE OPOIX

Né à Provins le 28 Février 1745.
Mort dans la même ville, le 15 Août 1810.

Impr. de H. Billardel, rue de la Jussienne 11 Paris

42550

HISTOIRE ET DESCRIPTION
DE
PROVINS

Par Christophe OPOIX,

INSPECTEUR DES EAUX MINÉRALES DE PROVINS ; DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ET ACADÉMIQUE DES SCIENCES ; DE L'ATHÉNÉE DES ARTS ; DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE ; DE CELLE DE MÉDECINE DE PARIS, DES PHARMACIENS DE LA MÊME VILLE, ET DES SCIENCES DE STRASBOURG, DIJON, ETC., ETC.

Lapides loquuntur !...

2e ÉDITION,

Refondue, augmentée et mise en ordre d'après les notes laissées par l'auteur, et publiée sous la direction de

A. - C. OPOIX.

H. MAIRAY
DE BELFORT Hr RHIN

A { **PROVINS**, chez LEBEAU, Libraire.
PARIS, au comptoir des imprimeurs-unis.

1846.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

Notice sur M. OPOIX. (1)

Christophe Opoix naquit à Provins (Seine-et-Marne) le 28 février 1745. Fils d'un maître apothicaire auquel il devait succéder, il fit connaître, dès ses plus jeunes années, les dispositions dont la nature l'avait favorisé pour la profession à laquelle l'appelaient son goût et les vœux de ses parents. M. Opoix fit des études brillantes, sous les Oratoriens, au collége de sa ville natale : il alla ensuite à Paris puiser les connaissances nécessaires pour exercer son art au gré de sa louable ambition. Un esprit aussi avide de savoir que l'était M. Opoix devait embrasser tous les genres d'études et toutes les ressources intellectuelles que renferme la capitale. Le peu de liberté que lui laissaient ses travaux sérieux était consacré à la culture des lettres; c'est de là qu'est venu ce sentiment littéraire et artistique qui distingue ses nombreux ouvrages.

A vingt-quatre ans, de retour dans sa famille, il occupa ses premiers instants à une production qui avait pour objet la ville qui l'avait vu naître : il publia *l'analyse des Eaux Minérales de Provins*. Cet ouvrage valut à M. Opoix l'approbation publique de M. Lassone, censeur royal et premier

(1) Nous avons fait quelques emprunts pour la rédaction de cette notice à la notice nécrologique sur M. Opoix, lue à la séance publique de l'Athénée des Arts de Paris, le dimanche 9 mai 1841, par M. Ramon, son compatriote.

médecin de Louis XV. (1) Une approbation plus flatteuse encore, au point de vue de la science, fut celle du célèbre Macquer, le premier chimiste de cette époque. De telles sympathies redoublèrent l'ardeur du jeune savant pour ses études favorites, appelèrent sur lui l'attention de ses compatriotes et fixèrent sa position dans la société. Une famille de Provins, opulente et fort estimée, fut heureuse de s'allier à un jeune chimiste qui fesait concevoir de si belles espérances.

En 1773, le conseil municipal, voulant récompenser de son zèle et de ses utiles travaux un jeune concitoyen qui se montrait si jaloux d'honorer son pays, l'exempta des charges qu'imposaient le logement des gens de guerre et les fournitures aux casernes. Nons verrons que cette manifestation publique ne fut pas la seule dont M. Opoix ait été honoré.

L'union que M. Opoix avait contractée lui donna deux enfants; mais la chaîne heureuse qu'il bénissait tous les jours fut trop tôt rompue pour son bonheur : le 13 décembre 1784, il perdit une compagne aussi chérie qu'aimable.

M. Opoix, depuis son mariage, n'avait pas cessé de s'occuper des études pour lesquelles il avait montré les plus heureuses dispositions. Aussi quand une perte prématurée vint

(1) Voici cette approbation dont nous avons le manuscrit sous les yeux :

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le chancelier, un manuscrit qui a pour titre : *Analyse des Eaux Minérales de Provins*, etc.

Cette analyse, faite avec une précision et une sagacité qui décèlent un chimiste bien exercé aux expériences fines et variées qu'exigent ces recherches délicates, est très-digne d'être connue et publiée.

A Paris, 27 nov. 1769.

LASSONE.

le frapper dans ce qu'il avait de plus cher, il trouva dans ses travaux un refuge et une consolation.

Il avait, en 1778, produit une *Réfutation* de l'ouvrage intitulé *Analyse des Eaux Minérales de Provins,* analyse que le docteur Raulin avait faite par ordre du roi. En septembre 1780, il avait fait paraître dans le Journal de Médecine des *Observations sur quelques préparations de fer, particulièrement sur l'œthiops martial.* Il donna ensuite au public, en deux volumes, la *Minéralogie de Provins et de ses environs*, ouvrage qu'il dédia à ses concitoyens par une préface bien digne de celui qui professa jusqu'à sa dernière heure l'amour le plus sincère et le plus prononcé pour le lieu où il avait reçu le jour. Cette production, honorablement citée par M. de Lacépède (1) dans son édition de Buffon, fut suivie bientôt du *Traité des Eaux Minérales de Provins,* dédié aussi par l'auteur à ses compatriotes.

Vint ensuite un ouvrage d'un genre nouveau et particulier, ayant pour titre : *Théorie des Couleurs et des Corps inflammables ; et de leurs principes constituants : la Lu-*

(1) Voici ce qu'on lit dans les œuvres complètes de Buffon, par M. le comte de Lacépède, T. 25, p. 395 et 397.

Depuis 1788, époque de la mort de Buffon, les progrès de la minéralogie ont été des plus remarquables. Un grand nombre de savants et plusieurs naturalistes ou chimistes du premier ordre en ont fait l'objet de leurs recherches. Pourquoi la nature de ce discours m'empêche-t-elle de les citer tous? MM. ..... le chevalier Cuvier et Brongniard, ces célèbres auteurs de la minéralogie si curieuse des environs de Paris ;

Opoix, qui s'est occupé des minéraux des environs de Provins ;

Walter Stesphens, qui a publié la minéralogie des contrées voisines de Dublin ;

Etc., etc., etc.

mière et le Feu. Cette théorie, basée sur les faits et sur les découvertes modernes, fit une grande impression sur les personnes susceptibles de se livrer à l'étude de cette matière; mais, éloigné de la capitale, exempt d'ambition, n'ayant d'autres recommandations que des connaissances acquises à force de travail et de veilles, M. Opoix manquait des éléments nécessaires pour faire opérer, disait-il avec conviction, une révolution en chimie. Il dut donc laisser au temps le soin de justifier la vérité de sa théorie.

L'honorable citoyen de Provins comptait au commencement de la révolution parmi les hommes les plus éminents : les élections devaient naturellement s'emparer de lui et l'envoyer dans une de ces assemblées où tant de célébrités figurèrent au milieu des orages. Son tour arriva lors des élections de 1792 : il fut appelé à siéger à la Convention. A ce moment, la réaction contre les idées monarchiques devenait de jour en jour plus violente. Dès sa première séance, la Convention, sur la proposition de Collot-d'Herbois, avait proclamé la république. Environnée d'ennemis à l'intérieur, menacée par les armées étrangères, elle dut employer, pour sauver la France, les moyens les plus énergiques. De puissantes sympathies soutenaient l'esprit et le courage de cette assemblée : l'opinion publique l'influençait souverainement. Le jugement de Louis XVI était demandé à grands cris, et ce jugement était inévitable après l'abolition de la royauté. On avait un roi dont on ne savait que faire, qui ne pouvait trouver place dans la nouvelle constitution politique, et les armées étrangères agissaient pour le rétablissement de ce roi. Alors la Convention se divisa en deux grandes scissions; les uns voulaient la mort de Louis XVI pour lancer irrévocablement le char de la révolution ; les autres plus doux, plus

cléments et non moins bons citoyens, embrassaient les principes révolutionnaires en repoussant la cruauté, l'effusion du sang. M. Opoix fut du nombre de ces derniers.

Des esprits irréfléchis ont censuré vivement cette minorité de la Convention qui, tout en votant une peine moindre que la mort, avaient néanmoins déclaré que Louis Capet était coupable. Pourquoi cette déclaration de culpabilité, disent-ils? N'est-ce pas elle qui entraîna la peine de mort? — Ceux qui raisonnent ainsi ne font pas attention qu'ils raisonnent après l'évènement : ils ne voient pas que le seul moyen de sauver la vie du malheureux roi était de le condamner à la prison. Car ne pas déclarer Louis XVI coupable, n'était-ce pas le livrer à l'assassinat? N'était-ce pas vouloir que le peuple courroucé renversât la prison du Temple, comme il avait détruit la Bastille? Et la preuve que ceux qui avaient voulu sauver le roi, quoiqu'ils l'eussent déclaré coupable, avaient des intentions fermes et significatives, c'est qu'après le vote de la peine de mort, on voulut tenter un sursis à l'exécution; c'est que, avant la prononciation de la peine, un grand nombre de membres, et M. Opoix était parmi eux, répondirent, sur la question de savoir : « Si le jugement de Louis XVI serait soumis à la ratification du peuple réuni en assemblées primaires. » — *Oui* s'il est condamné à mort et *non* s'il ne l'est pas. — Il est bien évident que si le roi n'était pas condamné à mort, il ne fallait pas exposer la Convention à être démentie par le peuple dont l'opinion était profondément irritée, et qui n'aurait sans doute pas manqué de trouver le jugement trop doux. D'un autre côté, il était habile, dans le cas d'une condamnation à mort, de tenter les chances de sauver le roi, en faisant rentrer la conscience publique en elle-même.

M. Opoix s'honora toujours d'avoir appartenu à cette mi-

norité qui fit de si généreux efforts. La modération de ce digne citoyen était connue même de ceux qui l'avait choisi pour les représenter à la Convention : les électeurs voulurent imposer à M. Opoix l'obligation de jurer qu'il voterait la mort de Louis XVI. L'honorable citoyen refusa courageusement et dit ces belles paroles : « *C'est une monstruosité « qu'un juge s'engage par serment à condamner à « mort celui qu'il est appelé à juger !* » Si le courage consiste à dire la vérité dans les temps difficiles, ce trait mérite d'être conservé parmi ceux des grands personnages de l'antiquité.

M. Opoix était franchement patriote : il aimait la clémence; mais il aimait encore plus son pays; et s'il ne vota pas la mort de Louis XVI, il n'en fut pas moins chaleureux pour embrasser les idées démocratiques de la Convention. Il proposa une fête à la pudeur pour les fêtes décadaires. Dans cette proposition, imprimée par ordre de la Convention nationale, respirent les sentiments les plus généreux et les plus purs : on voit que M. Opoix croyait sincèrement à la réforme de nos mœurs sociales. Si l'évènement a trompé son attente, on ne lui reprochera pas sans doute, d'avoir trop bien auguré de l'espèce humaine. Toujours ardent pour ce qui pouvait être utile à son pays, et à une époque où la France menacée cherchait partout des moyens extraordinaires de résistance, M. Opoix adressa au Comité de Salut Public un mémoire *sur les Moyens de se procurer une énorme quantité de sel fixe ou salin pour la fabrication du salpêtre.* S'apercevait-il que le Comité d'Instruction Publique avait oublié la religion dans son plan d'éducation, il lui écrivait avec indépendance : « Citoyens législateurs, je vois avec peine « que, dans le projet que le Comité d'Instruction Publique « vous a présenté pour l'établissement des écoles primaires,

« il n'est nullement question de religion. Cependant la re-
« ligion est toujours entrée dans les plans d'éducation que
« nous ont laissés les peuples policés. Je dirais même que la
« religion a fait dans tous les temps la base et la partie prin-
« cipale de l'éducation. Pourquoi donc votre comité d'ins-
« truction publique, dans son projet, ne parle-t-il absolu-
« ment pas de religion, si ce n'est pour la renvoyer aux
« ministres des différents cultes? Si, comme le comité, vous
« traitez aussi légèrement un article aussi important, cette
« insouciance de votre part donnera lieu de croire que vous
« regardez la religion comme peu nécessaire dans un bon
« gouvernement et en cela vous ne donnez pas une bonne
« opinion de vous comme individus; et comme législateurs
« vous péchez contre les principes et contre la saine politi-
« que. Vous tuez votre constitution à sa naissance et vous
« bâtissez sur le sable. » M. Opoix esquisse ensuite à grands traits un plan qui renferme les principales idées religieuses et morales qu'on pourrait inspirer à la jeunesse.

L'honorable citoyen n'oublia pas sa ville natale pendant le cours de sa vie politique. Facile et bienfaisant pour tous, il ne négliga aucune occasion d'être utile à ceux qui s'adressèrent à lui. Dans une circonstance grave où il s'agissait de la tête, il servit puissamment la principale autorité de Provins qui s'était opposée à la direction des farines destinées à la capitale : pour un acte pareil la mairie de Versailles venait de monter sur l'échafaud!

Tels furent les actes par lesquels M. Opoix marqua son passage dans les affaires publiques (1).

(1) Croirait-on qu'il s'est trouvé quelqu'un qui, par une attaque imprudente, a failli abreuver d'amertume les derniers jours d'une existence si bien remplie? Heureusement M. Opoix avait

En 1818, M. Opoix publia l'*Ancien Provins*. Cette dissertation révéla au monde savant et même à la plupart des Provinois, un système de fortifications qui offrait un grand

trouvé dans sa conscience et dans l'estime de ses concitoyens de quoi repousser des traits qui glissent sur la poitrine de l'honnête homme comme la flèche sur le rocher. On a dit dans une nouvelle histoire de Provins qu'il y avait eu contradiction dans la conduite de M. Opoix et on a relevé cette prétendue contradiction avec une rudesse inconvenante.

On a osé insinuer que M. Opoix n'était pas sincère lorsque, dans l'introduction de son traité des *Eaux minérales de Provins*, publié en 1816, il avait blâmé l'exécution du roi. Pour ceux qui viennent de lire ce qui précède, la sincérité de M. Opoix ne peut-être douteuse. En blâmant l'exécution de Louis XVI, l'honorable Provinois ne démentait pas sa conduite à la Convention ni ses fières paroles aux électeurs qui voulait la mort du roi.

Il n'y a qu'un homme ignorant des choses de la vie qui se décide sans examen à porter une lourde main sur une tête blanchie, sur un front revêtu de deux couronnes civiques. On fait aussi un crime à M. Opoix d'avoir dit, en 1793, dans une ode, en parlant du peuple français :

..... ce superbe géant,
Puisse-t-il ne poser la foudre
Qu'après avoir réduit en poudre
Le trône du dernier tyran !

Et savez-vous quelle misérable conséquence on tire de ces mots? On suppose que celui qui a écrit le dernier vers était hostile à la personne de Louis XVI! Nous l'avons déjà dit, M. Opoix aimait la clémence, mais bien plus son pays; il suivit les principes de la révolution et en blâma les excès; il ne voulait pas de trônes, c'est vrai ; est-ce à dire qu'il voulut des guillotines? De telles attaques ne méritent pas qu'on les relève ; nous demandons pardon aux mânes de M. Opoix d'avoir défendu sa mémoire : le coup partait d'un Provinois, et M. Opoix mit toujours un grand prix à l'estime de tous ses compatriotes.

intérêt pour l'historien et l'archéologue. Ce travail fut accueilli avec faveur, et l'auteur, encouragé par d'honorables témoignages de sympathie, compléta son œuvre d'antiquaire en prouvant que l'*Agendicum* dont parlent les Commentaires de César, n'était autre chose que la ville de Provins.

M. Opoix, par des rapprochements ingénieux tirés du texte même des Commentaires, jeta la plus vive clarté sur ce point d'histoire. Quelques savants revendiquèrent *Agendicum* au profit de Sens; la dispute s'anima, et l'on vit le savant de Provins toujours sur la brêche pour disputer la victoire à ses adversaires. Il est évident que les données sur lesquelles on pouvait s'appuyer dans ce débat étaient renfermées dans les Commentaires même, et M. Opoix ne voulut pas d'autres armes que celles que lui fournissait l'écrivain romain. Les littérateurs latins reconnaissaient dans l'œuvre de César une grande élégance réunie à une *parfaite netteté*. M. Opoix justifia le jugement des contemporains de César; il prouva que tout, dans les Commentaires, était clair, compréhensible, logique pour un esprit droit et impartial. Tous les passages où figure Agendicum, il les expliqua en faveur de Provins avec une dialectique irréprochable, facile et sans efforts. Cette production qui mérita à son auteur les plus éminentes sympathies plaça M. Opoix bien haut dans l'opinion publique. *L'Histoire et la Description de Provins*, qui ne se fit pas longtemps attendre, mit le comble à la réputation du savant Provinois.

L'esprit métaphysique et délié que M. Opoix avait montré dans la discussion d'*Agendicum*, laissait assez soupçonner qu'il n'était pas étranger aux matières philosophiques. M. Opoix mit au jour un ouvrage ayant pour titre : *L'Ame dans la veille et dans le sommeil*. Cette œuvre obtint les

suffrages de deux hommes célèbres dans le monde philosophique : MM. Laromiguère et Cousin.

M. Opoix fit paraître en 1818 une dissertation sur les *Roses de Provins* et un *Mémoire sur l'attraction* considérée particulièrement dans l'homme moral. Ce mémoire remarquable par l'élégance du style et une foule d'observations intéressantes fut lu à la *Société Royale* et académique des sciences de Paris.

L'amour de sa ville natale était si vif dans M. Opoix, qu'il était toujours préoccupé d'elle. S'il fait deux comédies, le *Siége de Provins par Henri IV* et *les Eaux Minérales,* elles ont pour objet Provins et la scène est dans cette ville. Tout ce qui appartenait à Provins excitait son intérêt et son attention : il chercha même à donner quelque célébrité aux deux modestes fleuves qui traversent la ville : la *Voulzie* et le *Durteint.*

Il fit deux almanachs de Provins, science et littérature, années 1780–1781. S'il ne les a pas continués les années suivantes c'est par ce que des désagréments causés par la malveillance l'en ont détourné.

M. Opoix a donné encore l'histoire de Jean Desmarest, né à Provins, avocat-général qui sauva Paris dans plusieurs émeutes. Il a répandu plusieurs écrits tendant à former une souscription pour élever, dans une place de la ville de Provins, un monument à la mémoire de Jean Desmarest ; il a même fait faire le dessin d'une belle colonne de laquelle serait sortie une fontaine. Le dessin de ce monument est resté à la ville, où il se trouve encore. Ce qui est résulté de ses démarches, de ses écrits et de ses dépenses, c'est que la rue où est né notre illustre concitoyen prendra le nom de *Jean Desmarest.* Sans lui ce résultat eût-il été obtenu ?

Travaillant sans relâche à tout ce qui pouvait faire valoir les eaux minérales de Provins, M. Opoix, dans des fouilles près de l'ermitage, au-dessus de la fontaine minérale, et à une certaine profondeur, parvint à trouver un lit de pyrites martiales qui paraît se prolonger au loin; de ces pyrites il réussit à extraire des sels qu'il a reconnu être les mêmes que ceux qui constituent la fontaine minérale, en sorte que quelques grains de ces sels fondus dans un verre d'eau commune forment une eau toute semblable à celle du puits minéral, et les vertus en sont absolument les mêmes. Cette découverte est unique, et nul, près d'une eau minérale, n'a trouvé les sels qui la constituent.

Les premiers essais que M. Opoix fit de ces sels sur des malades, eurent un plein succès. Leur réputation s'étendit au loin ; il y en eut un dépôt à Paris; l'Académie des sciences leur donna son approbation. L'hiver, dans les saisons et les jours pluvieux, on ne faisait usage que de l'eau préparée avec les sels; elle avait même quelques propriétés de plus : il était possible d'en augmenter les vertus.

Si on pouvait avoir quelques doutes sur ce que nous disons de ces sels, on n'aurait qu'à consulter l'opinion de Naudot l'aîné, qui exerçait la médecine à Provins, et qui faisait un grand usage de ces sels pour les malades, opinion consignée dans le *Journal de Médecine* du mois de juillet 1779 : il regarde la découverte de M. Opoix comme très utile.

Vers ce même temps, la vertu de ces sels attira encore l'attention du docteur Lassone, et lui prouva qu'il avait bien auguré du jeune Provinois. Enfin, M. Opoix, ne négligeant rien pour que ces eaux obtinssent la réputation qu'elles méritent, eut la satisfaction de voir ses efforts couronnés par assez de succès pour que le gouvernement conçût la néces-

sité de nommer un inspecteur de cet établissement, et le titre lui en fut donné par un décret de Napoléon, daté du 3 vendémiaire an XIII.

La fontaine était alors un puits informe au milieu d'un pré et sans abri. Le nouvel inspecteur demanda à M. Moreau, de Paris, habile dessinateur, le plan d'un petit monument pour abriter la fontaine et la décorer : c'est celui qui existe et qui est soutenu par des colonnes. La ville ne pouvait en faire la dépense; M. Opoix sollicita un étranger qui avait recouvré la santé par l'usage des eaux; il donna à M. Opoix la somme demandée, et celui-ci enrichit la ville d'un monument très gracieux, là où il n'y avait, depuis près de deux cents ans, qu'un puits mal fermé, dans lequel la méchanceté pouvait introduire des matières nuisibles à la santé.

M. Opoix a donné l'époque de la construction, en plaçant sur la frise, au levant, cette inscription :

Tunc hydram clavâ sternebat Gallia victrix.

Ce fut dans le mois de la bataille d'Austerlitz et de celle d'Ulm. Au-dessus de la porte on lit :

Mille mali species nympha levabit aquâ.

Par une décision royale du 10 avril 1822, basée sur les nombreux services rendus par M. Opoix, son premier titre fut remplacé par celui d'inspecteur honoraire.

Les études littéraires, scientifiques et archéologiques auxquelles M. Opoix ne cessa jamais de se livrer, lui firent toujours goûter le même bonheur, les mêmes consolations et le préservèrent de cet ennui qui vient ordinairement assombrir les derniers jours de la vie et hâter la fin de tant de

vieillards. Il eût encore la force de célébrer l'anniversaire de sa 90e année par des vers simples et touchants que voici :

Adieu, solitaire Ermitage,
Autrefois lieu triste et sauvage,
Et qui par d'heureux changements
Devint mon plus doux passe-temps;
Adieu, Provins, antique ville
A qui je cherchai d'être utile
Par des travaux intéressants.
J'ai décrit ta noble origine,
Tes caveaux, tes tours en ruine,
Ton histoire de deux mille ans!
Tes roses de la Palestine,
Les grandes vertus de tes eaux,
Tes marbres et tes minéraux !

Une épreuve bien cruelle était encore réservée à cet excellent citoyen. Si près de descendre au tombeau, il eut la douleur de s'y voir précéder par un fils unique qu'il aimait tendrement et qui est l'auteur d'un poème estimé sur l'*Art Forestier* qu'il dédia à son honorable père. Ne passons pas sous silence les vers de cette dédicace facilement tournés, empreints de modestie et d'un profond amour filial attestant qu'à tant de précieuses qualités, M. Opoix joignait encore celle d'être le meilleur des pères.

« Je cherche vainement à marcher sur tes traces.
« Que n'ai-je ton savoir, ton style plein de graces!
« Les accords de mon luth, bien loin d'être flatteurs,
« Offensent quelquefois l'oreille des Neuf-Sœurs,
« Et le fils inconnu d'un si glorieux père
« Est réduit à languir dans la classe ordinaire.
« Que dis-je ! quelle erreur s'empare de mes sens !
« Père tendre et chéri, tes ouvrages savants,
« Où règnent le génie et la délicatesse,
« Ne sont-ils pas pour moi des titres de noblesse ? »

Jusqu'à ses derniers instants, il conserva toute la puissance de ses facultés intellectuelles : sa belle vie fut couronnée d'une belle vieillesse. Agé de plus de 94 ans, il réfuta avec cette logique et cette verve que donnent des idées mûries par l'étude constante d'une question , il réfuta , disons-nous l'opinion d'un auteur qui plaçait *Agendicum* à Sens.

L'estime publique fut la récompense de ses travaux. Avant de terminer sa longue carrière, il eut la satisfaction de voir le conseil municipal décider, par une délibération du 7 août 1838, qu'une rue nouvellement ouverte porterait le nom de *Christophe Opoix*. Cet acte municipal fut la seconde manifestation publique et la seconde couronne civique, dont cet honorable citoyen put se glorifier.

Enfin l'homme qui avait vu tomber tant de ses compatriotes, paya son tribut à la nature, le 12 août 1840, et s'enveloppant, pour ainsi dire , dans les services qu'il avait rendus, il s'endormit avec calme, et sa fin *fut le soir d'un beau jour !*

PRÉFACE.

DE LA PREMIÈRE ÉDITION. (1823).

Lorsque la *Dissertation sur l'Ancien-Provins* parut (en 1818), accompagnée du plan de cette place forte, elle causa autant de surprise aux habitants de Provins qu'aux étrangers. On en connaissait les vastes ruines, les tours et les caveaux ; mais on ne se doutait pas de cet ensemble qui règne dans toutes ces constructions, de leurs rapports entre elles, et de cet ordre symétrique qui en lie et en coordonne toutes les parties, et déploie un plan vaste et raisonné; enfin d'un grand système de fortifications exécutées en même temps sur un terrain découvert et aplani, lesquelles décèlent, à l'observateur attentif, les intentions qui ont guidé les fondateurs dans toutes les parties de détails ; l'époque précise de ces grands travaux ; enfin, le peuple auquel on pourrait les attribuer.

On n'a jamais compris, ou plutôt on ne s'est jamais demandé ce que voulaient dire, ni ces prolongements, espèces d'ailes puissamment fortifiées qui se détachent en ligne droite du corps de la place de Provins, s'étendent à une grande distance, et semblent n'avoir aucun objet ; ni ce qu'était dans l'origine ce Bourg-Neuf, où nos annalistes n'on vu qu'un ancien marché aux toiles, et qui, de nos jours, n'est pas connu de la grande partie des Provinois, et n'est plus que la demeure isolée d'un vigneron ; enfin on ne se doutait pas que l'*ancien Provins* n'était pas une ville, mais un établissement purement militaire, et une forteresse unique de son espèce, pour son étendue, ses constructions encore existantes, dont les ruines même font l'étonnement des amateurs de la haute antiquité, et sont les plus considérables qui existent en Europe. On n'a pas vu non plus que cette place forte se terminait à la grosse tour, et que le cloître de Saint-Quiriace et le collége que l'on comprend dans ce qu'on appelle la Ville-Haute ne faisaient pas partie de l'*ancien Provins* ; enfin l'histoire, manquant des observations et des recherches qui

nous occupent, a constamment gardé le silence sur tant d'objets d'un si grand intérêt, et cet oubli a pu faire croire que l'*ancien Provins*, qu'on n'appelait que le *Châtel*, ou la *Ville-Haute*, était d'une médiocre importance.

Le nom d'*Agendicum*, dont parle souvent Jules-César dans ses *Commentaires*, convient uniquement à l'*ancien Provins*, et non à Sens, comme quelques auteurs le prétendaient, et les gens instruits et de bonne foi n'en douteront plus après la lecture de cet ouvrage. La *Dissertation sur l'ancien Provins* a formé, à cet égard, l'opinion que viennent de manifester les collaborateurs de la grande entreprise de l'édition des *Classiques latins* qui commence à paraître. Les quatre premiers volumes offrent les Commentaires de César enrichis de notes latines, par M. Achaintre. Ce savant, non-seulement, d'après ce que j'en ai dit, et d'après ses méditations sur les passages de César, se décide pour *Agendicum-Provins*, mais il a joint une dissertation *ad hoc*, où il s'appuie de mon ouvrage, dont il cite plusieurs fragments. M. Barbié-du-Bocage, de l'Académie-des-Sciences et célèbre géogra-

phe, qui s'est chargé des cartes de l'édition des *Classiques latins*, place aussi *Agendicum* à l'endroit où se trouve Provins, et c'est ce que lui ont prouvé les anciens itinéraires qui méritent le plus de confiance. M. Lemaire, professeur en langue latine et éditeur de ce grand ouvrage, a fait placer dans le quatrième volume des *Commentaires de César*, le plan de l'*ancien Provins*, que j'ai fait graver sous le nom d'*Agendicum*.

Ce devait donc être un point d'histoire décidé, au moins pour les Provinois; mais le Secrétaire de la Société d'agriculture de Provins, par des motifs que je ferai connaître dans le *Post-Scriptum*, a imprimé, contre *Agendicum-Provins*, une notice qui n'est qu'un tissu de fausses citations et de mensonges. A cela sont jointes les personnalités les plus offensantes et les plus déplacées.

Je sais bien que l'esprit de controverse, ou de parti, aura toujours lieu de s'exercer : on citera des autorités et des itinéraires qui sont pour Sens, quoique l'inexactitude en soit démontrée; on torturera le sens des Commentaires de César pour en faire cadrer les passages avec l'opinion

d'Agendicum-Sens ; on supposera des erreurs et des négligences de copistes, ce qui peut n'être pas sans vraisemblance. On a déjà dit que, dans le passage cité, la virgule mise après *Agendici* prouve vraiment pour Provins, mais qu'il peut se faire que la virgule doive être placée avant ce mot : ce qui fait tourner la girouette du côté de Sens. Des gens minutieux ont observé que, dans le passage grec de Ptolomée, un monosyllabe interprété différemment est favorable à Sens ou à Provins : ce serait donc pour les gens difficiles et chicaniers une guerre de plume ; elle se ferait à coup de livres et avec des virgules et des monosyllabes ; en y mettant un peu de mauvaise foi et de l'esprit de parti, elle deviendrait interminable.

Mais ce n'est pas sur ce terrain mouvant que je veux amener mes adversaires. Provins est l'Agendicum, indépendamment des discussions. Ce n'est pas sur des opinions d'auteurs qui peuvent être contestées que je veux appuyer cette vérité; c'est par des faits, des preuves parlantes, et qui tombent sous nos sens. Nos ruines, nos constructions encore debout, nos souterrains,

l'emplacement choisi, etc., ne peuvent se rapporter à aucune époque de la monarchie française, et c'est ce que j'ai prouvé ; au contraire, tout s'explique par le besoin et la nécessité où se trouva César d'entreprendre ces grands travaux et tant de constructions différentes, mais qui concouraient au même but.

Il voulait établir en pays ennemi, dans la proximité de ceux de Sens, ses plus grands ennemis, une forteresse pour les maintenir, assez vaste pour y placer dans le besoin une armée de 36,000 hommes, et capable de renfermer ses machines de guerre, ses provisions de toute espèce, ses prisonniers, etc. *Agendicum-Provins* remplissait toutes ces intentions de César. On ne conçoit pas comment Sens, ville ouverte, en un pays plat, où César et Labiénus entrèrent sans résistance, pourrait avoir la prétention d'avoir été cet *Agendicum*.

Je ferai voir de plus, dans cette nouvelle édition de l'*Ancien-Provins*, que le nom de *Gentico*, qui n'est pas écrit dans nos annales, mais que la tradition a toujours conservé, a été anciennement un nom de Provins, comme l'a été

Agendicum ; et, ce dont on ne se serait pas douté, c'est que ces deux noms se tiennent, s'appuient et se prouvent l'un par l'autre. *Gentico* prouvera qu'*Agendicum* est l'*ancien Provins*, comme *Agendicum* démontrera que *Gentico* était aussi le nom de la haute ville.

Quant à la ville basse de Provins, j'ai fait revivre en sa faveur le nom d'*Anatilorum*, qui, on n'en peut plus douter, a été un nom de Provins. J'ai cherché à faire de ce nom une application à la ville basse par des rapprochements et des rapports assez frappants avec la situation et l'histoire de cette seconde ville. C'est encore, si l'on veut, un sujet neuf à traiter, un nouveau problême à résoudre ; c'est à quoi j'invite. Mon amour-propre n'en souffrirait pas quand on ferait de ce nom une application plus heureuse à notre ville ; mais on ne peut contester, 1° qu'*Anatilorum* ne soit un nom de Provins ; 2° que ce ne soit un mot tout latin ; 3° qu'il doive se rapporter à quelque chose.

On se fera une haute idée de ce qu'était Provins dans le moyen-âge, lorsque nous aurons fait connaître que, par sa population, son commerce

et ses manufactures, c'était une ville du premier ordre. Ses foires étaient très célèbres; son poids et son aune étaient d'un usage habituel dans plusieurs provinces, et les monnaies qui se frappaient à Provins avaient cours dans toute l'Europe.

Les comtes de Brie et Champagne habitaient par préférence le palais qu'ils avaient à Provins. La cour de ces princes, comme nous le verrons, était la plus brillante qui fût alors. C'était le rendez-vous des plus hauts personnages du temps, des beaux esprits et des gens de lettres les plus distingués; et, comme le dit l'abbé Velly *(Histoire de France)*, ce fut à Provins, dans le treizième siècle, que se forma la première académie française, que le célèbre comte Thibaut IV, si connu par ses poésies galantes, ne dédaignait pas de présider.

Après avoir fait connaître, fort au long, tout ce qui a rapport à la ville haute, *Agendicum-Gentico*, ou l'*ancien Provins*, et ce qu'a de particulier la ville basse, *Anatilorum*, je donne, dans un quatrième et dernier chapitre, des notes historiques sur ce qui est commun à ces deux

villes : c'est un extrait de nos volumineux manuscrits (1), dont je n'ai donné que ce qui peut intéresser le lecteur et l'histoire actuelle de Provins, laissant de côté une foule de choses qui n'ont de rapport qu'au clergé, aux anciens tribunaux, à l'histoire des comtes de Brie et Champagne, etc., et supprimant des anecdotes sans intérêt.

Au nombre des observations neuves, telles que celles sur *Gentico*, le Bourg-Neuf, on en trouvera dans cet ouvrage quelques autres qui pourront intéresser, comme celles sur l'hôtel-de-Ville, l'Hôtel-Dieu, Saint-Laurent-des-Ponts, Notre-Dame-du-Val, vues des dehors de la ville, vitraux d'Église, portail de Saint-Ayoul, mortier romain, roses de Provins, Dames-Cordelières, beau sexe, Toussaint-Rose, Christophe-Laurent, etc.

Nos manuscrits ne sont pas toujours d'accord sur les faits et sur les dates : je me suis décidé sur ce qui m'a paru le plus vraisemblable ; ce qui pourrait offrir un champ vaste à la critique. Si

(1) Il s'en trouve à la bibliothèque du collége vingt-huit volumes in-quarto, de quatre à cinq cents pages chacun.

elle est juste, si je m'aperçois de quelques omissions importantes, et si je fais quelques observations nouvelles, comme cela pourrait arriver, ce sera l'objet d'un supplément.

M. Dusommerard, référendaire de première classe à la cour des comptes, et amateur distingué des beaux-arts, ayant lu, dans un séjour qu'il fit à Provins, ma dissertation sur notre ville haute, voulut visiter les ruines et les monuments que j'ai décrits. Il marqua son étonnement, et nous annonça qu'il amènerait de Paris, dans un prochain voyage, des peintres et des dessinateurs pour relever ces beaux restes de la haute antiquité, et en faire jouir le public; en effet, il amena huit artistes d'un mérite connu, qui firent une riche moisson, et emportèrent un grand nombre de vues et de desseins de nos monuments. Ils ont été lithographiés et proposés par souscription : le Roi, les Princes, etc., ont souscrit. J'ai reçu, pour leur avoir ouvert une mine aussi abondante, ce sont leurs termes, la faculté de faire copier leurs lithographies; ce dont j'userai. On trouvera dans ce volume le dessein de notre joli monument des eaux miné-

rales, et le portrait de Messire François d'Aligre, abbé de Saint-Jacques, qui a tant fait de bien à la ville de Provins, et a tant de droits à la reconnaissance de ses habitants. A la fin de ce volume se trouve le plan de l'*ancien Provins*, retouché et augmenté ; en tête est le portrait de l'auteur.

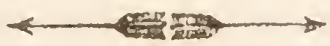

Préface

DE LA DEUXIÈME ÉDITION.

En livrant au public une nouvelle édition de l'histoire et description de Provins par M. Opoix, je ne me suis dissimulé ni l'importance ni la gravité du travail que j'entreprenais. Il n'a fallu rien moins qu'un souvenir puissant de famille, une promesse faite au lit de mort, l'approbation et l'encouragement de vrais et honorables compatriotes, pour m'y décider.

M. Opoix n'ignorait pas que son ouvrage,

dans certains endroits, manquait de cet ordre méthodique, essentiel à sa clarté, surtout, dans une matière si variée, si pleine de détails. La précipitation avec laquelle cet ouvrage a été imprimé, (l'auteur, livrait à l'impression la feuille rédigée la veille !) l'empêchait de se contrôler, et a été la cause de ce défaut de méthode, de connexité, qu'on remarquait dans l'ouvrage. Aussi, le désir le plus fervent de M. Opoix était-il de refondre son travail de le réviser, de lui imprimer une tournure plus méthodique, d'y ajouter etc., etc... la tâche était impossible pour une tête plus que nonogénaire, aussi, dut-il se résigner, et se contenter de rectifier son œuvre, dans le silence, et de la complèter par des notes, laissant à sa famille le pieux soin de remplir son vœu. Ce vœu n'a point été stérile, la réédition actuelle en est la preuve, l'ouvrage a été minutieusement revisé les nombreuses notes laissées par M. Opoix ont trouvé une place utile dans l'ouvrage.

Puisse ce travail dû au sentiment filial, le plus vrai, le plus pur être justement apprécié par les bons et véritables Provinois, attirer sur la tête

du petit-fils, leur indulgence et aussi un léger reflet de cette profonde estime dont ils ont donné, tant de gages à son aïeul. C'est l'unique récompense à laquelle il aspire.

OPOIX, ARMAND-CHRISTOPHE.

Schuessele et Manloux del.t

Impr.ie Lith: de H: Billardel. 11. Jussienne, Paris.

HISTOIRE

ET DESCRIPTION

DE

PROVINS.

PREMIÈRE PARTIE. — ANCIEN PROVINS.

Fortifications, Souterrains.

Lorsque l'origine et la destination d'un grand monument ou d'une construction considérable se perdent dans la nuit des temps, il est quelquefois possible, en étudiant leurs vastes débris, de suppléer au silence de l'histoire ou de compléter les connaissances qu'elle peut nous avoir laissées. Trop souvent l'histoire s'est appuyée sur des traditions vagues que les générations ont encore altérées en se les transmettant, ou sur des mémoires de l'authenticité desquels il était permis de douter ; trop souvent aussi des historiens, enclins à la controverse, ont émis des opinions contraires à celles de leurs devancier , sans s'inquiéter de savoir si ces opinions avaient des fondements vraisemblables.

L'observateur, en contemplant des ruines d'une certaine

étendue, peut remonter plus sûrement aux premiers temps de la construction, et pénétrer la pensée des fondateurs. Elles sont pour lui des contemporains dont il invoque le témoignage sur l'objet de ses recherches; il interroge ces restes de la vénérable antiquité, et, de ces bouches muettes il peut sortir des vérités. Ce sont comme ces médailles à demi-effacées par le temps, mais où des yeux exercés en voient assez pour déterminer l'époque où elles ont été frappées, et le fait qu'elles étaient destinées à perpétuer.

La ville haute de Provins (1) peut servir d'exemple pour ce que je viens de dire. Nous n'avons rien sur son origine, et même ce que nous savons sur les antiquités de cette ville est très imparfait, et ne remonte pas à des siècles bien reculés; mais il nous reste de vastes ruines et des constructions considérables qui ont échappé à la faulx du temps, et ce sont elles que nous allons consulter.

Cette ville, du côté de l'ouest et du nord-ouest, est de niveau avec la plaine; au nord-est, à l'est et au sud, elle se trouve élevée sur une colline demi-circulaire qui descend par une pente rapide dans la prairie où serpentent deux petites rivières fournies par une multitude de sources qui sortent des gorges voisines.

La ville haute est donc naturellement défendue du côté de la prairie : aussi ses fortifications, à l'est, ne consistent qu'en un simple mur peu élevé; il est presque nul au midi. Voilà du moins ce qu'il en reste et ce qu'on appelle aujourd'hui la ville haute; mais je ferai voir plus bas que l'ancien Provins ne s'étendait pas aussi loin à l'est et au sud, et que le mur dont nous venons de parler n'en faisait pas partie.

(1) Provins se divise en ville haute et en ville basse. On verra plus loin l'origine de ces deux portions de ville.

C'est au couchant et au nord que se trouvent les fortifications les plus importantes et les plus remarquables; elles sont établies sur deux lignes droites qui, se réunissant, forment un angle droit. Cet angle regarde le milieu de la plaine par laquelle on arrive à la ville de plain-pied et des deux côtés; il est terminé par une tour d'une belle construction.

Ces deux lignes d'une grande étendue sont devancées par un fossé large, profond et bien conservé: je parle de ce qu'il était encore il y a trente ans (1). Depuis on en a diminué les dimensions et interrompu la régularité, ce qui lui ôte une grande partie de ce qu'il avait d'imposant. On a ravalé, dans le fond, les terres de ses bords élevés pour en faire une promenade. Ce fossé, abandonné depuis à la culture, n'offre plus que des buissons et des arbres plantés sans ordre.

Le mur de ces fortifications est d'une grande épaisseur et très élevé : dans certaines parties de sa hauteur, il a éprouvé de grandes dégradations. A des distances rapprochées, il est flanqué par des tours alternativement rondes et carrées (on leur donne ici le nom de tournelle), dont une partie est prise dans l'épaisseur du mur, et le reste est en saillie dans le fossé.

On remarque que les murs des fortifications, dans tout le pourtour de la place, font, à une certaine hauteur, une retraite, ce qui forme en dedans un chemin d'environ trois pieds. En terme de fortifications il s'appelle le chemin de ronde; il servait à communiquer d'une tournelle à l'autre, et à inspecter les postes. On voit encore les restes des escaliers par lesquels on y montait.

Ces murailles et ces tournelles ont à leur base, dans le fossé, un empatement en pierres de taille qui figure un glacis de peu d'élévation.

(1) L'auteur écrivait en 1820.

En se reportant à une trentaine d'années, et avant que ces fossés fussent en partie encombrés et livrés à la culture, lorsqu'on se plaçait dans l'angle droit de ces deux lignes de fortifications dont on se trouvait séparé par ce large fossé, l'œil jouisssait sans obstacle, comme sans distraction, de cette vue pittoresque qui se continue à droite et à gauche dans une longue étendue.

L'aspect de ces constructions imposantes qui s'élèvent encore à une grande hauteur, et sur lesquelles ont passé dix-huit siècles; le calme qui règne dans ces lieux peu fréquentés et éloignés de toutes habitations, laisse encore dans l'âme émue une sensation profonde et mélancolique, en admirant l'œuvre du génie et la puissance de l'homme dans ces grands travaux qui ont occupé tant de milliers de bras, qui ont coûté tant de sueurs et peut-être tant de larmes : on se demande quel en était l'objet. Bientôt quelques réflexions font jaillir une triste vérité : c'est l'ambition, la fausse gloire, l'esprit de domination, le désir de donner des fers, et la soif du sang.

Dans chacune de ces deux lignes de fortifications, et assez loin de l'angle qu'elles forment en se réunissant, il se trouve deux portes : l'une, dans la fortification de l'ouest, est appelée la porte St-Jean ; l'autre, pratiquée dans la partie du nord, a pris le nom de porte de Jouy; elles sont toutes deux composées de plusieurs cintres ou arcades. La porte St-Jean, a huit toises d'étendue en profondeur, et autant en largeur. C'est une masse carrée dont on ne sait pas quelle était la hauteur dans les premiers temps; mais on y comptait encore, il y a peu d'années, plusieurs étages, avec des escaliers doubles tant pour y monter que pour descendre dans des souterrains qui paraissent s'étendre assez au loin. Celle

de Jouy, bâtie sur un autre plan, avait, à ce qui semble, les mêmes largeur et profondeur. Le mur des fortifications partage ces portes : une partie se trouve en dehors, et l'autre en dedans.

J'ai dit qu'on ne connaissait pas la hauteur de ces portes, parce que les dessins que nous en avons ne nous donnent à leur partie supérieure que des constructions modernes, des donjons couverts en ardoises, comme l'étaient alors les portes de la ville basse, et qui n'étaient pas en harmonie avec l'architecture sévère qui règne dans nos anciennes fortifications. Ces donjons qui ne datent que du moyen-âge, n'existent plus depuis longtemps ; sans doute ces deux portes étaient dans l'origine, ainsi que les tournelles, terminées par une plate-forme et en parapet.

Des ouvrages avancés défendaient encore l'abord de ces portes déjà très fortifiées. On voit de chaque côté des restes de murailles qui se prolongent au dehors, et se terminent environ à vingt-cinq toises au-delà des portes. Quelques fondations qui existent à cette distance font croire qu'il y avait un mur, lequel fermait cet espace en avant de la place.

Ces portes, surtout celle de Jouy, ainsi que quelques autres parties des fortifications, les glacis, par exemple, ont été dégradés à mesure que la ville a eu besoin de pierres de taille.

Derrière le pan de muraille qui se trouve à gauche, en sortant par la porte de Jouy, est un tertre encore très élevé. Ce monticule était un de ces ouvrages en terre qu'on élevait en dehors des portes, et qui, dans un cas de siège, était couvert de soldats ou de machines de guerre pour défendre les abords des portes de la place.

La porte de St-Jean a été moins dégradée dans ses parements ; mais on a pris des pierres dans sa partie supérieure.

Après la porte St-Jean, en descendant un peu, les fortifications se continuent sur la même ligne, jusqu'à une tournelle dite la Tour-aux-Porceaux, donnant sur le chemin de Paris. A cette tourelle, le mur de fortification fait un angle droit, se prolonge en face du sud, dans une grande étendue, jusqu'au pinacle, (1) et de là à une tournelle appelée la Tournelle du Luxembourg et Tournelle aux Anglais. Après elle, il y a un espace vide pour deux chemins qui descendent la colline, et un qui remonte au sommet. Cet espace vide était fermé autrefois par une poterne et par une portion du mur qui va en montant aboutir et se lier à la grosse tour, anciennement appelée la Tour-de-César et la Tour-le-Roi, et depuis la Tour de St.-Quiriace. Ce mur, à l'extrémité duquel se trouve une petite tour, est très épais ; il s'appelle les petits murs, peut-être parce qu'il semble composé de plusieurs, et qu'il a peu d'étendue. On avait essayé d'arracher les pierres de taille de la petite tour : on a été obligé d'abandonner le travail ; le mortier est si dur qu'on ne peut l'en détacher.

Après la porte de Jouy, la ligne de fortification du nord se continue ainsi que le fait, après la porte St-Jean, celle de l'ouest. Ce mur de fortification, appuyé de quelques tournelles, va, en faisant un léger coude nécessité par le terrain, se réunir à la tourelle Fanneron (Ce nom est celui d'un de ses gouverneurs.) Cette tournelle, la plus considérable de toutes, était plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui. On en prenait un soin particulier, et l'on voit qu'elle avait un gouverneur.

(1) Voir le *Dictionnaire historique*, à la fin du volume.

Elle était couverte en ardoise. On en remarquait, est-il dit dans nos recueils historiques, la hauteur et la hardiesse. En 1656, le tonnerre tomba dessus, et les dommages furent tellement considérables qu'ils ne furent pas réparés. On y distingue encore plusieurs étages. Elle sort beaucoup du mur de fortification, et s'avance dans le fossé où elle prend une forme triangulaire. Au pied de cette tour on remarque un reste de maçonnerie qui traverse le fossé, et se continuait plus loin. On pourrait croire qu'il y avait là un ouvrage avancé.

Ces tournelles, au nord et depuis la porte de Jouy, sont d'une belle construction. Un peu au-dessus de la tournelle Fanneron, il y a dans le mur une arcade murée qu'on appelle la Porte-au-Pain. Dans cette partie du mur, on vient d'en enlever avec le marteau quelques fragments, ce qu'on a fait aussi dans d'autres parties des fortifications. On remarque que le mortier est blanc, aussi dur que la pierre, et qu'il ne peut s'en détacher que très difficilement. Voilà le mortier primitif. Si dans quelques endroits il se trouve plus tendre, friable et jaunâtre, c'est un mortier dont on s'est servi par suite pour des réparations. Dans ce mortier si dur, il ne paraît pas être entré autre chose que de la chaux et du sable. Il ne pouvait y avoir de ciment de tuile et de brique, parce que dans un pays ennemi, inhabité, et où peut-être il y avait à peine quelques chaumières, César, auquel nous attribuons ces constructions, n'avait pas les moyens de se procurer du ciment : son mortier ne pouvait être que de la couleur du sable employé. Celui de la petite tour est blanc.

De la tournelle Fanneron part à angle droit un mur très épais se dirigeant au sud-est, dans lequel et tout près de la tournelle il y a une ouverture cintrée qui s'appelle la Porte-

des Vieux-Murs, et par laquelle on descend à la rivière : ce long mur est coupé par des bâtisses importantes, appelées le Bourg-Neuf. Là, se trouve une poterne par laquelle on descend la colline. Après le Bourg-Neuf ce long mur se retrouve ; il passe tout près de la ci-devant église de Notre-Dame. Arrivé là, il ne présente plus que quelques restes et des décombres ; mais il paraît qu'il se continuait jusques dans l'enclos des Orphelines, à l'extrémité duquel il faisait un angle, et allait ensuite directement se rattacher au nord de la grosse tour, comme nous avons vu que le faisait à la partie opposée le mur qui partait de la tournelle aux Anglais, dit les Petits-Murs.

Toutes les tournelles dont nous venons de parler ont leur entrée en dedans de la ville ; les rez-de-chaussée pouvaient être des corps-de-garde. Dans beaucoup on voit un escalier qui descend dans des caveaux dont la voûte, dans plusieurs, est élevée et soutenue par des arceaux ; il s'y trouve aussi quelquefois un escalier par lequel on montait soit à un étage, soit à une plate-forme. Le lecteur ne sera peut-être pas fâché d'avoir la description d'une de ces tournelles ; nous choisirons l'angle principal des grandes fortifications.

Cette tournelle, au nord-ouest, appelée la Tour aux Engins, parce qu'on y renfermait les machines de guerre, mérite une attention particulière. Elle est de forme ronde : on y remarque deux salles posées l'une sur l'autre ; on descend dans celle du bas par un escalier pris dans l'intérieur de la tour ; au-dessus de ces deux salles se trouve un étage dégradé et à découvert ; peut-être n'était-il qu'une simple plate-forme avec un parapet, comme il paraît qu'étaient terminées toutes les tournelles. La hauteur de cette tour paraît

être encore de cinquante-cinq à soixante pieds; les deux salles ont douze pieds sous voûte et autant dans œuvre; l'épaisseur des murs est de neuf pieds; elles sont éclairées chacune par trois ouvertures longues et étroites en dehors, mais en dedans les embrâsures sont très larges. Cette tour est bâtie avec une sorte de luxe : l'extérieur et les dedans, les profondes et larges embrasures, les voûtes soutenues par des arceaux, tout est en pierres de taille posées dans l'ordre le plus régulier; les marches des escaliers sont larges et d'une seule pierre de quatre pieds de long. Tout l'intérieur suffisamment éclairé a conservé un air de nouveauté qui frappe; la pierre, dont les joints ont souffert peu de dégradation a conservé sa couleur primitive, et l'on croirait que c'est une construction très moderne; les murs sont très épais, l'air y circule peu, les ouvertures sont fort étroites, l'humidité n'y pénètre pas.

L'étendue des fortifications qui forme la circonscription de l'ancien Provins, telle que je l'ai décrite, peut donner une longueur de près de deux mille mètres, et le terrain que renferme ce périmètre plus de vingt-cinq hectares (1).

Ce qu'il y a de très remarquable dans l'intérieur de l'ancien Provins, c'est que, sous un grand nombre de maisons qui existent aujourd'hui, il se trouve des caveaux profonds ou grandes salles carrées, éclairées par des soupiraux, et dont les voûtes élevées de douze ou quatorze pieds sont soutenues par des piliers. Souvent sous ces premiers ca-

(1) Il faut observer que nous ne comprenons pas, dans ces limites de l'ancien Provins, la partie de la ville haute à l'est de la grosse tour, et tout le terrain qu'occupe le cloître, l'église de Saint-Quiriace et le collége; nous en donnons les raisons ailleurs

veaux il s'en trouve un autre dans lequel on descend par un escalier; dans plusieurs il y a un puits ou une source retenue dans un bassin.

De ces salles ou caveaux carrés il part des galeries souterraines qui s'étendent au loin et paraissent se communiquer. La plupart des particuliers à qui ces caveaux appartiennent ou ont appartenu, n'ont gardé que ce qui pouvait leur être utile, et ont muré ces galeries de communication. Plusieurs se trouvent naturellement obstrués et interrompus par des éboulements que le temps a déterminés.

Il y a une quarantaine d'années une de ces galeries de communication, qui traversait la grande place, s'est enfoncée entre l'église de Saint-Thibault et une grande maison fort ancienne, où se trouvent de beaux caveaux, et qui s'appelait anciennement l'hôtel de la Coquille. Il a fallu une grande quantité de pierres et de décombres pour remplir cette cavité profonde; on peut remarquer encore cet endroit. Il arriva la même chose peu de temps après; il se fit un enfoncement dans la rue de Jouy, et un autre dans la rue Couverte.

La principale place de la ville haute, et on peut dire la seule, est grande et carrée; il est impossible de se former une idée des édifices qu'il y avait dans les temps reculés. Actuellement on ne voit dans la haute ville que des maisons peu solides, la plupart bâties en bois, et annonçant l'indigence ou le peu d'aisance de ses habitants; c'est sous ces mauvaises maisons que se trouvent ces voûtes spacieuses.

Les puits sont très profonds, comme on peut le croire; mais ils ne peuvent suffire aux besoins des habitants. Quoiqu'on retienne le plus qu'on peut l'eau des pluies dans des

citernes, il faut encore descendre à la rivière pour lessiver le linge, et même l'été pour abreuver les bestiaux.

Ces inconvénients et plusieurs autres dont nous parlerons; ces anciennes fortifications que les voyageurs s'accordent à regarder comme les plus beaux restes de fortifications antiques qui existent en Europe; ces salles souterraines, ces galeries de communication, cette grosse tour, etc., seront pour nous des données qui nous conduiront à répondre aux questions suivantes qui sont l'objet de nos recherches. Comment a commencé la haute ville de Provins? dans quel temps? par qui, et à quel dessein a-t-elle été bâtie?

Les commencements de Provins sont loin de ressembler à ceux des autres villes. Lorsque les anciennes cités, formées d'agglomérations éparses et sans ordre, sentirent le besoin de se protéger contre les attaques de leurs voisins, elles s'entourèrent de fortifications qu'on élèva suivant les exigences du terrain, et la configuration quelquefois bizarre de la masse des habitations. Aussi rarement ces anciennes villes sont-elles entourées d'un système de fortification symétrique et régulier.

Il en a été autrement de la ville haute de Provins; elle a été projetée, tracée, revêtue de fortifications et mise en état de faire une vigoureuse résistance avant qu'il y eût des habitants; ou s'il y en avait, ils devaient être très peu nombreux. C'est ce que nous croyons prouver par la situation qu'on a choisie pour la bâtir, par la régularité des fortifications, par ces hautes voûtes et ces galeries souterraines qui se croisent, se communiquent et se prolongent à de grandes distances.

L'emplacement qu'occupe la ville haute de Provins ne présente aucune des commodités de la vie; sur un plateau très

élevé, exposé sans abri aux ardeurs d'un soleil brûlant et à toutes les intempéries des saisons, prêtant le flanc aux vents glacés du nord, sans eau et s'en trouvant séparé par des pentes escarpées (les descentes plus commodes qui communiquent à la ville basse sont évidemment l'ouvrage des hommes), quel attrait pouvait donc y réunir quelques familles gauloises? Encore serait-ce peu probable; car on lit dans les Commentaires de César que les Gaulois cherchaient à se garantir des ardeurs du soleil, et bâtissaient leurs habitations dans le voisinage des forêts et des rivières. *Domicilia Gallorum qui, vitandi æstûs causâ, plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates.* L'emplacement de la ville basse offrant des bois, des rivières et des eaux vives, pouvait bien mieux leur convenir.

Aux désavantages dont j'ai parlé, et qui devaient en écarter toute population un peu nombreuse, il faut ajouter que cet emplacement tellement élevé, qu'on aurait choisi pour de si grandes constructions, ne menait à rien et ne pouvait devenir une route de communication ni un passage pour le commerce (1); il n'est abordable que d'un côté, et il se trouve fermé au loin par la nature, dans les trois quarts de sa circonférence; car nous venons de dire que la pente rapide qui descend à la prairie a été sans doute adoucie à force de travail. L'ancien Provins n'est donc devenu ville que par un certain concours de circonstances et par la force des choses; c'est ce que nous démontrerons.

(1) Aussi ne serait-il pas étonnant que, suivant des itinéraires romains, les routes fréquentées d'Orléans et de Paris, pour Troyes, Autun, etc., passassent par Sens, et non par Provins; Sens étant alors une des plus considérables villes de la Gaule, ayant une grande influence dans les affaires, et étant dans un pays plat.

Le moyen de croire qu'on ait choisi volontairement le sommet de la colline pour y établir des habitations, une ville, enfin, lorsque les vallons et la prairie qui sont au bas offrent toutes les douceurs de la vie, de belles expositions, de gras pâturages, deux petites rivières et des sources en abondance. Aussi arriva-t-il dans la suite, mais plusieurs siècles après l'ère chrétienne, qu'on descendit la colline à l'est, d'où s'en est suivi progressivement la ville basse qui est devenue quatre ou cinq fois plus peuplée que la ville haute ; et, si dans cette dernière il n'y eût pas eu des habitations toutes faites ; si, par suite, les comtes de Brie et Champagne n'y eussent pas fixé leur résidence ; si on n'y eût pas fondé une collégiale avec des maisons pour les chanoines et autres gens d'église, les seuls habitants de la ville haute auraient été seulement les vignerons, les laboureurs et les ouvriers nécessaires à la culture des terres qui l'avoisinent, parce que, comme je l'ai fait voir, il n'était pas dans la nature des choses que l'ancien Provins fût une ville.

C'est contre toute vraisemblance que quelques personnes disent que la ville haute s'étendait anciennement dans la plaine au nord et à de grandes distances des fortifications. Si cela eût été, on en verrait au moins des ruines, et la charrue s'arrêterait à quelques fondations. Non-seulement on ne trouve aucune trace d'habitation, mais il ne pouvait y en avoir, parce que la difficulté de se procurer de l'eau aurait d'autant plus augmenté qu'on se serait éloigné davantage des murs. Ce n'est pas de ce côté-là que l'ancien Provins devait s'agrandir, c'était, comme nous l'avons dit, en descendant la colline, et dans la prairie à l'est ; et c'est ce qui est arrivé. Au dehors des fortifications il n'y a jamais eu de maisons ni ce qu'on appelait un faubourg.

C'est parce que l'emplacement de l'ancien Provins ne présentait aucun avantage pour la vie privée et les relations commerciales, qu'il convenait mieux pour un point de défense et un établissement militaire; c'est donc une place de guerre que se sont proposé ses fondateurs.

Les autres villes anciennes, avons-nous dit, n'offrent dans leur enceinte que des irrégularités, parce qu'on a été gêné par des bâtisses déjà existantes. La régularité des fortifications de l'ancien Provins et ses travaux souterrains annoncent qu'on a travaillé en plein drap. Ce n'est qu'après ces constructions exécutées sur un plan donné et réfléchi, qu'on y aura appelé des habitants, dont sans doute on n'avait pas besoin alors. La quantité d'hommes employés à des travaux aussi considérables, exécutés en même temps, les femmes et les enfants d'une multitude d'ouvriers de toute espèce et de tous états, faisaient eux seuls une population très nombreuse.

On ne peut se refuser de croire que ces salles multipliées, soutenues par des piliers, ces caveaux, ces galeries souterraines ne pouvaient être les ouvrages de simples particuliers; ceux-ci ne bâtissent que pour eux, suivant leurs moyens, leurs besoins et les goûts variés de chacun ; d'ailleurs les caveaux de la citadelle et ceux de la porte Saint-Jean, qu'on ne dira pas avoir été faits par des particuliers, sont construits comme le sont tous les autres. On reconnaît partout la même main, le même goût, les mêmes distributions, la même solidité, un but commun ; enfin un ensemble calculé d'opérations. On travaillait donc en grand, sur un terrain neuf, où on n'avait rien à ménager et à conserver. Ces galeries ou caveaux, passant sous les maisons, les rues et sous la place publique, non-seulement ne permettent pas de douter qu'ils

n'ont pas été faits par des particuliers, mais ils prouvent qu'ils ont été pratiqués et construits avant qu'il y eût des habitations.

Ce qu'il faut encore observer, c'est que la ville haute est de niveau. Il n'est pas probable que, sur une colline très élevée et d'une certaine étendue, il n'y eût pas de grandes inégalités et des pentes plus ou moins rudes; il a donc fallu abaisser, remplir et aplanir, devant, surtout dans l'emplacement choisi, y pratiquer des galeries souterraines et de communication. Tout ce grand travail n'était encore que préparatoire; qu'on juge de l'immensité de toute l'entreprise! Il en résulte toujours, de ce que nous venons de dire, que l'ancien Provins a été construit d'après un grand plan, sur un terrain aplani, découvert, où rien n'existait, au moins qui fût de quelque importance.

Mais à quelle époque doit-on faire remonter la création de Provins et à quel peuple peut-on l'attribuer? c'est ce que nous allons voir.

Des constructions aussi vastes, aussi solides, aussi bien entendues et coordonnées, enfin rendues inexpugnables, n'appartiennent qu'à un gouvernement puissant, riche, éclairé, habile dans l'art de la guerre et conquérant. On se proposait d'établir en pays ennemi un poste militaire, à l'abri de toutes les tentatives hostiles; un vaste camp, d'immenses magasins, un quartier d'hiver pour une nombreuse armée, un grand dépôt de prisonniers de guerre, de malades et de blessés; une retraite sûre en cas de besoin; une réserve, un rendez-vous pour opérer le recrutement des armées et la remonte de la cavalerie, un point de réunion et central, d'où pouvait se porter en avant une armée entrant en campagne, munie de tous ses attirails et machines de guerre, de

toutes ses provisions et de tous ses équipages; c'est ce qu'était Provins, et ce qui sera prouvé.

Quand j'ai parlé d'un peuple puissant, guerrier et conquérant, on m'a entendu : ce sont les Romains. Non-seulement la forteresse de Provins, par sa position, son étendue, sa force et son genre de fortification dans l'ensemble comme dans les détails (1), ne peut avoir été construite que par César dans la guerre des Gaules; mais il serait impossible de l'attribuer à des temps postérieurs aux Romains et à tout autre peuple comme nous le démontrerons bientôt.

(1) Le genre de fortification, l'ensemble et les détails ne seront bien connus que quand on aura lu tout l'ouvrage. A mesure qu'on avancera dans cette lecture, on peut s'attendre à concevoir progressivement une plus haute idée de l'ancien Provins.

ANCIEN PROVINS,

AGENDICUM dont parle César dans ses commentaires est l'ancien PROVINS et non pas SENS.

C'est une question fort débattue parmi les savants que celle de savoir si *Agendicum* est PROVINS ou SENS; quelques-uns même, au rapport d'André Duchesne, ont pensé qu'*Agendicum* était Montereau. La dispute a été longtemps alimentée par la fausse interprétation des passages des Commentaires où il est question d'Agendicum. Le vrai sens de César ne pouvait être établi qu'après une connaissance parfaite de la topographie de Provins et de ses fortifications importantes sur lesquelles notre ouvrage le premier a attiré l'attention du public.

L'importance de ce poste militaire pour les Romains dans la guerre des Gaules, les immenses travaux et les solides constructions qu'on y remarque, et qui en faisaient une place imprenable et d'une extrême utilité pour eux; enfin, toutes les preuves que nous avons données ne devraient plus laisser de doute que cette place ne soit *l'Agendicum* dont parle César et dont la situation est fixée sur les confins du Sénonais, *in finibus Senonum*. Beaucoup l'ont pensé, et il paraît que très anciennement c'était l'opinion la plus générale; mais les historiens, les géographes et les traducteurs modernes des Commentaires, n'entrent pas même dans une

discussion à ce sujet; ces derniers traduisent partout Agendicum comme s'il était la ville de Sens, et tous, sans plus d'examen, regardent Agendicum comme la capitale du Sénonais. *Agendicum-Senonum*, disent-ils, ainsi que César dit *Lutetia-Parisiorum* pour Paris, *Durocortorum-Remorum* pour Reims, etc. ; mais je ferai observer que nulle part on ne lit dans les commentaires *Agendicum-Senonum ;* et, quand on le trouverait, il ne s'en suivrait pas qu'*Agendicum* qui précède *Senonum* fût la capitale du Sénonais ; car César dit, en parlant de Château-Landon, *Vellodunum-Senonum ;* ce qui ne veut pas dire que Château-Landon soit la capitale du Sénonais. Si l'on trouvait, dans les auteurs du moyen-âge, *Agendicum-Senonum*, c'est qu'Agendicum-Provins a toujours été attaché au diocèse de Sens, et que cela veut dire *Agendicum* du diocèse de Sens, et non pas une ville du Sénonais.

Il faut convenir que, si les historiens, géographes et commentateurs de ces derniers temps ont erré sur l'application du mot *Agendicum*, on peut l'attribuer à ce qu'ils n'avaient pas connaissance de l'ancien Provins, tel que nous l'avons décrit. Cherchant, près de la Seine, une place où César pouvait faire hiverner à la fois 36,000 hommes, etc., ils ont cru ne pouvoir la trouver ailleurs qu'à Sens, qui, dans ces temps, était une ville archi-épiscopale très importante, et Provins n'étant alors que peu connu, même de ses habitants. Ces auteurs ne sont cependant pas excusables ; car, indépendamment de ce que j'ai dit dans ma dissertation sur l'ancien Provins, et qui lève tous les doutes à cet égard, je vais faire voir qu'avec un peu de réflexion, en lisant les commentaires, il était impossible qu'on ne vît pas qu'Agendicum

n'était pas Sens, mais une ville qui n'en était pas éloignée et qui ne pouvait être que Provins.

Agendicum et *Senones*, venons-nous de dire, ne se trouvent jamais accolés dans les commentaires, et nulle part on ne trouve *Agendicum-Senonum*. Ces deux mots se rencontrent une seule fois dans la même phrase; mais ils sont séparés, et l'un n'est pas le régime de l'autre. Avant de rapporter ce passage des commentaires, qui seul serait décisif, il est bon de remonter à trois ou quatre lignes plus haut dans le texte, pour en avoir une explication plus précise.

César assemble à Reims les états de la Gaule; il s'y occupe de la conjuration de ceux de Sens et de Chartres, *de conjuratione Senonum et Cornutum questionem habere constituit*. Il condamne Accon, qui en était l'auteur, au dernier supplice; beaucoup de ses partisans qui craignaient le même sort avaient pris la fuite.

Ce jugement de César était aussi sévère que politique; le général romain voulait intimider des peuples tels que les Senonais, peuples dont il avait tout à craindre et qu'il évitait d'attaquer.

César divisa ensuite son armée en trois corps et on lit ce qui suit : *Duas legiones ad fines Treviorum, duas in Lingonibus, sex reliquas in Senonum finibus Agendici in hibernis collocavit*. Voici comme il plaît au traducteur, et sans doute le meilleur (voyez le texte et la traduction des commentaires de César. *Paris, Barbou*, 1766), de rendre ce passage : « César mit en quartier d'hiver deux légions sur « les frontières de Trèves; deux dans le canton de Lan- « gres, et six à Sens, capitale du Sénonais. » Il est aisé de faire voir que tout cela est inexact et renversé, et que ce traducteur, non plus qu'Ablancourt qui l'a précédé, n'ont

pas entendu le texte, ou n'ont pas voulu l'entendre, parce qu'ils n'appuyaient pas leur opinion, si même ils en avaient une. Voici la construction naturelle de la phrase : *Collocavit in hibernis, duas legiones ad fines Treviorum, duas in Lingonibus, sex reliquas Agendici, in finibus Senonum.* (*In finibus Senonum,* comme il est dit dans la même phrase : *ad fines Treviorum*). En français mot à mot : César envoya en quartier d'hiver deux légions sur les frontières de Trèves ; deux dans le canton de Langres, et six autres à *Agendicum,* sur les frontières de Sens, ou, si l'on veut, du Sénonais ou si l'on veut encore dans le pays Sénonais. On voit que ce passage terminerait la question, si l'on voulait y mettre de la bonne foi ; mais suivons :

Le traducteur a donc torturé le passage ; il a omis de rendre *finibus,* et il a fait entrer le mot *Capitale,* dont il n'est pas parlé dans le texte. Il y était obligé pour appuyer son sentiment ; mais il s'apprête des objections auxquelles il sera difficile de répondre : il est dit que ceux de Sens étaient une nation des plus puissantes, et jouissaient d'une grande autorité parmi les Gaulois : *Senones quœ erat civitas in primis firma, et magnâ inter Gallos autoritate.*

Quand même on voudrait prendre *civitas* pour le pays, et non pour la ville de Sens, ce mot latin ayant ces deux acceptions, peu nous importe ; il n'en est pas moins invraisemblable que cette province des Gaules si étendue, dont l'autorité et l'influence sur toutes les autres étaient si grande, et qui avait, comme le rapporte César, un roi et un sénat, eût eu sa capitale sur l'extrême frontière, *in finibus.* Aussi le traducteur qui a ajouté le mot *Capitale,* qui n'y est pas, se garde bien de traduire ici *in finibus,* comme il l'avait fait à l'occasion de Trèves ; mais Sens n'était pas sur la

frontière, c'était Agendicum, l'ancien Provins, qui se trouvait sur les confins du territoire de Sens. *In finibus* ne veut pas même dire qu'une ville est la dernière d'une province : elle peut n'en pas dépendre. C'est ainsi que Paris était une ville alliée de Sens, dont le territoire s'étendait jusqu'à Paris; mais cette dernière n'en faisait pas partie. Il est dit, en parlant des Parisiens, liv. VI des Commentaires : *confines hi erant Senonibus*. Ce que le traducteur rend ainsi : « Paris, qui est sur la frontière de ceux de Sens. » C'est dans ce sens qu'*Agendicum* est frontière de ceux du pays sénonais, sans en faire partie : *in finibus Senonum*, comme on a vu plus haut.

Comment les traducteurs n'ont-ils pas vu aussi qu'il était hors de toute vraisemblance que César, après avoir jugé la rébellion des Sénonais et de ceux de Chartres, envoie de suite six légions en quartier d'hiver dans la capitale du Sénonais? Il se garde bien d'en envoyer une seule à Chartres, dont il avait aussi lieu d'être très mécontent, puisque cette ville avait participé à la conjuration, ainsi que celle de Sens; mais Agendicum, où il place six légions, n'était pas Sens; c'était l'ancien Provins, qui était tout à lui, et qui, par sa position, dominait Sens et le pays sénonais.

Cela est de la dernière évidence et nous verrons plus bas combien César fut prudent de ne pas engager ces six légions au cœur même du pays sénonais; en effet, lorsque Labiénus dirigea un coup de main contre Paris, il ne prit que quatre légions et laissa à *Agendicum* les recrues venues d'Italie. Ainsi en supposant qu'Agendicum soit *Sens*, voici ce qu'aurait fait Labiénus, capitaine d'une prudence consommée; il aurait abandonné ces recrues à la merci des Sénonais dont la fidélité était plus que douteuse, et il se serait ôté à lui-même

tout espoir de retraite en cas qu'il eût été vaincu et que les évènements l'eussent forcé de revenir à Sens où l'on veut qu'il eût hiverné.

Il faut observer encore que, chaque légion étant composée de 6,000 hommes, six faisaient un corps de 36,000 hommes, sans compter les suivants de l'armée ; et les traducteurs les placent à Sens ! Il y aurait donc eu dans cette ville des logements suffisants pour une pareille armée, et pour tout un quartier d'hiver, dont sans doute une partie était de la cavalerie ? César avait donc de longue main établi dans cette capitale de grands magasins de vivres, de fourrages, de tentes, de bagages et d'approvisionnements de tous genres, pour réparer et remonter les équipages d'hommes et de chevaux d'une armée, qui, au printemps, devait rentrer en campagne ? Mais, nous le répétons, Sens était une ville toujours en révolte, comme nous allons bientôt le faire remarquer, et que César irrité, ainsi qu'on l'a vu, venait de punir pour rébellion récente.

Agendicum, où César mettait en quartier d'hiver six légions, n'était donc pas Sens ; ce ne serait pas seulement invraisemblable, ce serait absurde. C'était l'ancien Provins, dont il avait fait une place de guerre, où il avait construit des magasins, et pratiqué un grand nombre de salles souterraines et de caveaux qui, pendant un quartier, pouvait contenir, en tout ou en partie, ses six légions.

La forteresse d'Agendicum pouvait n'avoir pas été construite pour 36,000 hommes, et toute leur suite en quartier ; mais, dans un cas extraordinaire, comme pouvait être celui-ci, une partie aurait pu être campée aux environs de la place, et principalement sur le terrain du cloître et du collége, qui évidemment a été aplani, et sans doute, avec

quelque intention. Dans ces salles souterraines et ces caveaux, la température étant douce l'hiver, de la paille seule pouvait être le lit du soldat romain, qui, comme on sait, était endurci aux fatigues.

Ceci explique pourquoi César mettait en quartier six légions à Provins, pendant qu'il n'en mettait que deux dans les grandes villes de la Gaule; encore ne les plaçait-il pas (ce qui est à remarquer) dans une seule, mais dans les environs : deux, avons-nous vu, sur les frontières de Trèves, et deux dans le canton de Langres; c'est, comme nous le répéterons, que Provins n'était pas une ville, mais une place forte et purement militaire.

Pour prouver que César ne pouvait tirer aucun service de *Senones*–Sens, encore moins y laisser en dépôt les bagages de ses armées, ses recrues qui arrivaient de Rome, il est bon de faire connaître que César a toujours eu de grands mécontentements des Sénonais, même quand il n'était pas en guerre ouverte avec eux. La première fois qu'il est parlé des Sénonais dans les commentaires, voici à quelle occasion : César assemble les principaux de chaque province de la Gaule. Il les contient dans l'obéissance, les uns par des prières, les autres par des menaces. *Alias cohortando, alias territando*. Malgré cela, dit le traducteur, d'après le texte latin, « ceux de Sens, *Senones*, nation des « plus puissantes et des plus accréditées d'entre les Gaulois, « entreprirent de faire mourir Cavarinus, que César leur « avait donné pour roi, et dont les ancêtres avaient régné « sur eux... Ils le chassèrent du trône et de son palais, « et le poursuivirent jusque sur leur frontière. » *Regno domoque expulserunt, usque ad fines insecuti*.

Cela vient à l'appui de ce que nous avons dit plus haut,

que la capitale du Sénonais, où était sans doute le palais du roi, n'était pas sur les limites du pays, puisque ceux de Sens chassèrent leur roi de son palais, et qu'ils le poursuivirent usque sur leur frontière, *usque ad fines. In finibus* ne peut donc s'appliquer que comme nous l'avons fait.

Les Sénonais, après cette action violente, et qui devait offenser César, ayant député vers lui pour le calmer et lui donner satisfaction, *missis ad Cœsarem satisfaciendi causâ legatis,* et César leur ayant ordonné de faire paraître devant lui le sénat tout entier, ne voulurent pas obéir : *Cùm is* (Cœsar) *omnem ad se senatum venire jussisset, dicto obedientes non fuerunt.* « Ce fut pour les Gaulois un puis-« sant motif de se révolter, de voir que, parmi eux, il s'é-« tait trouvé quelqu'un (*Senones*) assez hardi pour oser le « premier déclarer la guerre aux Romains. » Ainsi ce fut à la rébellion des Sénonais que César dut ce soulèvement dans toute la Gaule, de laquelle il ne faut excepter qu'Autun et ceux de Reims, *prœter et Æduos et Remos.*

Un peu plus loin, page 247 de cette traduction des Commentaires, on lit que ceux de Sens, *Senones*, étaient engagés dans une révolte contre César, ainsi que ceux de Chartres.

Page 237. On voit qu'Induciomare, chef des Gaulois, dit, en pleine assemblée, qu'il était sollicité par ceux de Sens, *accersitum se à Senonibus,* et qu'il avait dessein de tomber sur les quartiers de Labiénus, un des principaux lieutenants de César.

Page 249. César mande ceux de Sens, *Senones,* qui refusent d'obéir, et s'entendent avec ceux de Chartres : *Senones ad imperatum non venire...* Il faut remarquer que dans tout cela, il n'est question que de *Senones* et non d'*Agendicum.*

Lorsque César repasse en Gaule pour s'opposer à Vercingetorix, il hésite d'abord sur le parti qu'il doit prendre, et, se décidant à tenir tête à ses ennemis, voici ce qu'il fait : *Duabus Agendici legionibus atque impedimentis totius exercitûs relictis ad Boios proficiscitur*. En français : Ayant laissé deux légions et tous les bagages de l'armée à *Agendicum* (notez qu'il n'est pas dit ici *ad Senones*), il part pour le pays des Boïens, dans le Bourbonnais. Ainsi, si *Agendicum* était Sens, il aurait laissé dans une ville ennemie toutes les ressources de son armée ! Six légions n'auraient pas pu empêcher la révolte des Sénonais, et leur jonction avec Vercingetorix ; et César en ôte quatre, et n'en laisse que deux avec tous les bagages de l'armée ! Les traducteurs, qui traduisent dans ce passage *Agendicum* par Sens, ne déraisonnent-ils pas complètement !

Page 320. César attaque et prend Château-Landon, *oppidum Senonum*, ville appartenant aux Sénonais ; ceci ne prouve-t-il pas clairement qu'il était en guerre avec les Sénonais. Conciliez tout cela avec *Agendicum*-Sens.

Page 349. César partage son armée ; il donne à Labiénus quatre légions pour les mener contre Sens et Paris : *Quatuor legiones in Senones, Parisiosque Labieno deducendas dedit*. Ainsi César vient de laisser à Sens (suivant les traducteurs) deux légions et tous ses bagages, et il envoie contre Sens et Paris quatre légions ! ! ! Il y a-t-il rien de plus incohérent ? Il est vrai que c'est à *Agendicum* qu'il laisse deux légions et ses bagages, et que c'est contre Sens, *Senones*, qu'il en envoie quatre ; ce qui est concevable. On voit toujours que César ne cessait d'être en guerre contre ceux de Sens, *Senones*, et que tout ce que disent les traducteurs,

en prenant *Agendicum* pour *Sens,* est dénué de raison et inexplicable. Continuons :

César est obligé de lever le siége de Clermont, page 378; il a une extrême envie de joindre Labiénus et les légions qu'il avait envoyées avec lui contre Sens et Paris. Il fait passer la Loire à son armée ; elle trouve la campagne couverte de blé et de bestiaux. Après en avoir amplement approvisionné son armée, *repleto his rebus exercitu*, il marche sur Sens, *iter ad Senones facere instituit.* Ici il n'est pas dit *Agendicum*. César avait besoin de munir son armée de subsistances, se portant dans un pays en révolte. Il est vrai qu'il y avait laissé, peu avant, tous ses bagages. Quelle confusion!! Mais je ferai observer que, lorsque César envoie 36,000 hommes à *Agendicum* passer un quartier d'hiver,il ne la fait pas munir de subsistances, de blé et de bestiaux. Pourquoi cela ? c'est qu'Agendicum était l'ancien Provins, et non pas Sens, et qu'il avait fait de cette forteresse un grand magasin et un grand dépôt pour subvenir aux besoins d'une armée en quartier. On voit que tout tourne contre les adversaires d'*Agendicum–Provins*.

Pendant que César prenait ces résolutions de rejoindre Labiénus et de marcher sur Sens : *Dum hœc apud Cesarem agebantur, Labienus eo supplemento quod nuper ex Italiâ venerat, relicto Agendico* (observez qu'il y a ici *Agendico*), *ut esset impedimentis prœsidio, cum quatuor legionibus Lutetiam proficiscitur*. Le traducteur, suivant sa coutume, prenant encore Agendicum pour Sens, rend ainsi ce passage : « Labiénus, ayant laissé dans Sens, « pour garder le bagage, les recrues qui étaient venues ré- « cemment d'Italie, marche vers Paris avec quatre légions. » Ainsi, dans l'espace de deux lignes (voyez le texte), on voit

César marcher contre Sens avec une armée bien approvisionnée, et Labiénus en partir, en y laissant tous les bagages de son armée. Quelle incohérence dans ce rapprochement!

Il est aussi curieux qu'on adresse de Rome les renforts pour les armées, dans une ville telle que Sens, qu'on savait être toujours en insurrection contre les Romains. Dans tout cela on ne peut s'entendre : tout est pêle-mêle et dénué de vraisemblance, si on ne reconnaît pas que *Senones* et *Agendicum* sont deux choses distinctes; l'une toujours en guerre avec les Romains, et l'autre toute dévouée, ou plutôt toute romaine, et qui leur était du plus grand secours; mais, en voulant que ces deux noms n'en soient qu'un, on multiplie les embarras et les contradictions.

Page 379. Labiénus part d'*Agendicum*, et arrive à Paris. Il en trouve les approches défendues par un marais perpétuel, *perpetuam paludem*. Il emploie des claies, des fascines, etc., pour le passer; mais, éprouvant trop de difficultés, il revient sur ses pas, *et eodem quo venerat itinere Melodunis pervenit*, et il arrive à Melun par le même chemin qu'il avait pris. (Cette ville appartient à ceux de Sens, et est située dans une île de la Seine, comme Paris.) A l'aide de bateaux, il se rend maître de Melun sans opposition, la plus grande partie des habitants étant allés se joindre à l'armée gauloise. Il rétablit le pont que l'ennemi avait rompu quelques jours avant, et marche sur Paris en suivant l'autre rive de la Seine, et emmène avec lui les bateaux qu'il avait trouvés à Melun.

Camulogènes, chef de l'armée gauloise, à la nouvelle de la première approche de Labiénus, était venu camper près du marais, pour en disputer le passage aux Romains. Au

moyen du mouvement rétrograde de Labiénus par Melun, les deux armées se trouvèrent près Paris; mais occupant chacune la rive opposée de la Seine qui les séparait. Alors Camulogènes brûla Paris et rompit les ponts.

Labiénus, dans ces entrefaites, apprend de fâcheuses nouvelles. Un bruit se répand que César a été obligé de lever le siége de Gergovia, et que des soulèvements ont lieu dans les Gaules; de plus, il est pressé par de nouveaux ennemis; mais le comble de l'embarras, c'est qu'un grand fleuve (la Seine) séparait ses légions de leurs bagages : *Legiones atque impedimentis interclusas flumen distinebat*, et de tout secours. Ces secours, c'étaient ces soldats nouvellement arrivés d'Italie, qu'il avait laissés à *Agendicum*, et qui, venant au-devant de lui, auraient protégé sa retraite. Il songe donc à ramener son armée saine et sauve... Où? on le devine; il n'est pas dit *ad Senones*, mais à *Agendicum : Ut incolumem exercitum Agendicum reduceret cogitabat;* et, comme de coutume, ainsi que nous l'avons fait remarquer, le traducteur dit à Sens.

Labiénus sentit qu'une action de vigueur pouvait seule le tirer de sa position critique : *ab animi virtute auxilium petendum videbat*. Il fait plusieurs manœuvres en sens contraires, pour en imposer à l'ennemi; il descend à quatre mille pas au-dessous de Paris, et passe, de nuit, la Seine sans être aperçu. Il se trouve au point du jour en face de l'armée ennemie, lui livre bataille et remporte une grande victoire; sans doute qu'alors il tourne les marais; de-là, il revient... Où? (*revertitur Agendicum ubi impedimenta totius exercitûs relicta erant; indè, cum omnibus copiis ad Cœsarem pervenit,*) il revient à *Agendicum*, où il avait

laissé les bagages de l'armée, et de là il alla rejoindre César avec toutes ses troupes.

A l'occasion de cette expédition sur Paris, il est aisé de voir, quand le bon sens ne nous l'aurait pas dit, que Labiénus, en se portant sur Paris, n'était pas parti de Sens ; car cette ville était sur la rive gauche de la Seine, et le marais perpétuel, qui arrêta Labiénus et qu'il ne put franchir, était sur la droite ; c'est sur quoi le raisonnement et l'inspection des lieux ne laissent aucun doute (1). La Seine, à sa gauche, ne reçoit que la petite rivière de Bièvre, qui ne déborde pas, et les eaux pluviales des collines de ce côté, telles que celles de la montagne de Sainte-Geneviève, qui descendent précipitamment dans son lit ; par conséquent il ne pourrait y avoir dans cette partie d'eaux stagnantes et surtout un marais perpétuel.

Il en était tout autrement sur la rive droite, où le terrain, jusqu'à une grande distance de la Seine, est plat, et même était alors plus bas que son lit, comme on peut le voir dans les anciennes descriptions de Paris. Nous voyons encore aujourd'hui les eaux, de ce côté de Paris, s'écouler, non dans la Seine, parce que les bords en ont été élevés, mais s'en éloigner, comme le font connaître les égouts des rues Montmartre et du Temple, et ces égouts n'existaient pas dans des temps un peu reculés ; par conséquent ces eaux étaient stagnantes. Dans les grandes crues d'eau, celles de la Seine devaient déborder et couvrir tout le marais ; mais, dans les temps ordinaires, la Seine recevait les eaux excé-

(1) Dans l'ancien Provins, première édition, j'ai placé le marais au midi de Paris ; c'est une erreur que j'avais adoptée sans examen et sur l'autorité d'Ablancourt.

dantes du marais, qui, comme porte le texte, s'écoulaient dans son lit, *quœ influerent in Sequanâ.* M. Achaintre, dans ses notes sur les commentaires de César, nous dit que ce n'est qu'à la longue et par de grands travaux d'art qu'on est parvenu, dans des temps postérieurs, à relever la rive droite de la Seine assez haut pour que les égoûts du marais prissent une autre direction.

C'est une fausse interprétation des commentaires qui a donné lieu aux différentes opinions sur ce marais perpétuel. Les traducteurs s'imaginent que, dans les anciens temps, Paris était entouré de marais. D'Ablancourt, un des plus estimés d'entr'eux, dit que « Paris était tout environné d'un « marais qui aboutissait à la Seine, et qui défendait très bien « cette place. » Où ont-ils vu cela? Ce n'est pas César qui le leur a dit : il ne parle que d'un marais qui se trouvait d'un côté de la Seine. C'est ce qu'exprime clairement ce passage des commentaires : *Is* (Camulogènes) *quum animadvertisset perpetuam esse paludem quœ influeret in Sequanam atque illum locum magno opere impediret, hic consedit, nostroque transitu prohibere instituit.*

Ce passage annonce positivement un seul marais qui occupait et rendait presqu'impraticable un terrain d'une certaine étendue, sur lequel, ou auprès duquel Camulogènes établit son camp. *Hic consedit.*

Mais de quel côté de la Seine était ce marais dont parle César? C'est ce dont on ne peut plus douter. Il était à la droite de la Seine, et la tradition même nous en a conservé la mémoire. Un grand quartier de Paris, au nord de la Seine, a toujours porté le nom de *quartier du Marais.*

Labiénus n'était donc pas parti de Sens pour se porter sur Paris; car il aurait suivi la rive gauche de la Seine, et ce

n'est pas de ce côté qu'était le marais : ce serait contraire au texte. J'observerai aussi que, si Labiénus fût parti de Sens, où il avait laissé ses bagages, il était donc en paix avec les Sénonais ; cependant il se dispose à faire le siége de Melun, dont les habitants avaient rompu les ponts, et Melun dépendait de Sens. Il faut remarquer aussi qu'il est dit que Labiénus, étant revenu à *Agendicum*, où il avait laissé les bagages de toute l'armée, en part pour aller rejoindre César. On a vu que, dans le temps que Labiénus marchait sur Paris, César, ayant passé la Loire avec son armée, prend le chemin de Sens ; par conséquent, on ne dirait pas, si Sens était *Agendicum*, que Labiénus repart d'Agendicum avec son armée pour se réunir à César, qui devait être alors à *Agendicum*-Sens, ou tout près. On voit, en voulant qu'*Agendicum* soit Sens, combien il se rencontre de contradictions et de confusion (1).

(1) M. Opoix, après avoir produit un corps de preuves aussi inébranlable en faveur de son interprétation qui est la seule conforme au bon sens, à la logique et aux principes de stratégie, M. Opoix, disons-nous, ne pouvait finir par un argument plus heureux que celui qu'il tire de l'expédition de Paris par Labiénus. C'est précisément sur ce passage qu'un nouvel historien de Provins a fait porter les critiques, sans s'inquiéter toutefois des autres citations qui auraient pu grandement l'embarrasser. Ce nouvel historien tombe dans une énorme erreur, lorsqu'il traduit ces mots : *palus perpetua quæ illum omnem locum magnoperè impediret*, par ceux-ci : « Un marais qui défendait la place de tous côtés ». Il est vrai que M. de Vailly a traduit : « qui défendait très-bien cette place » ; nous en demandons pardon aux vivants et aux morts, mais c'est un lourd contre-sens. Voici le passage tout entier : *Is* (Camulogène) *cùm animadvertisset perpetuam esse paludem quæ influeret in Sequanam, atque illum omnem locum magnoperè impediret,*

Il est encore parlé de Sens, *Senones*, mais c'est pour la dernière fois, à la fin du septième livre, le dernier des Com-

hìc consedit; nostrosque transitu prohibere instituit. C'est-à-dire : « Camulogène voyant tout le parti qu'il pouvait retirer « d'un marais perpétuel qui coulait dans la Seine (ou plutôt qui « était de niveau avec le cours de la Seine) et qui rendait tout cet « endroit (l'endroit où ce marais coulait) difficile et impraticable s'établit sur ce point même, (*hìc consedit*) et se prépara « à nous en disputer le passage. » —Si le marais eût environné tout Paris, que voudrait dire, *quæ influeret in Sequanam? fluo* ne donne-t-il pas toujours l'idée d'un courant? Et même, si l'on veut que le marais ait coulé par quatre points dans le fleuve, que voudraient dire ces mots, *hìc consedit*, il s'établit là? Comment désigner ce point? cela a-t-il un sens?

Labiénus, arrêté par ce marais, s'efforce de le combler avec des claies et des fascines; pourquoi? parcequ'il veut atteindre Camulogène qui est derrière, *qui hìc consedit.* N'ayant pu y parvenir, Labiénus change de plan; il descend jusqu'à Melun, y passe la Seine et revient devant Paris par une autre rive : donc cette autre rive n'avait pas l'inconvénient de la première; elle n'avait pas de marais. A ce mouvement des Romains, que fait Camulogène qui déjà a brûlé Paris, coupé les ponts (sacrifice considérable)? Le général gaulois quitte son poste et s'éloigne du marais, *è palude proficiscitur.* Ainsi le marais est regardé comme un point, comme un objet distinct et non comme une circonférence. Reste à déterminer la situation de ce marais; l'histoire, la tradition nous l'indiquent : ce marais était au nord-est de Lutèce, entre les Buttes Mont-Martre et la Seine. Camulogène, homme d'expérience, avait aperçu tout l'avantage de la position d'une armée retranchée derrière un marais, s'appuyant à droite sur un fleuve et protégée à gauche par une hauteur.

Il y a aussi un autre passage que notre adversaire accuse M. Opoix de n'avoir pas cité à dessein; M. Opoix a eu tort en effet; car ce passage corrobore son système et il ne prouve rien pour ses adversaires. Labiénus, après s'être établi sur les bords de la

mentaires de César ; et c'est, comme on peut s'y attendre, à l'occasion d'un nouveau soulèvement pour lequel les Sénonais s'étaient engagés de fournir douze mille hommes.

Seine, à son retour de Melun, apprend que les peuples de Beauvais se disposent à prendre les armes (*bellum parare*). Le lieutenant de César s'en émut ; il se voyait dans la situation suivante : « *Namque alterâ ex parte Bellovaci quæ civitas in Galliâ* « *maximam habet opinionem virtutis instabant ; alteram Camulo-* « *genus parato atque instructo exercitu tenebat ; tùm legiones* « *præsidio atque impedimentis interclusas maximum flumen* « *distinebat.* » Notre contradicteur qui veut absolument que Labiénus se trouve sur la rive droite, traduit ainsi : « Labiénus était enfermé, d'un côté, par ceux de Beauvais (le texte ne dit pas cela ; il dit que ceux de Beauvais se préparaient à la guerre, et que d'un instant à l'autre, ils pouvaient fondre sur Labiénus, *instabant*), « de l'autre, par Camulogène et la Seine qui était entre lui et les légions d'*Agendicum* : (le texte ne dit pas cela non plus ; il dit : « d'un autre côté, Camulogène, avec une armée toute prête et pleine d'ardeur, l'observait de près ; de plus, un grand fleuve séparait ses légions des secours et des bagages d'*Agendicum.* »

La véritable interprétation de ce passage ne contrarie nullement le système de M. Opoix ; la traduction fautive de notre adversaire elle-même ne le contrarie pas plus : nous allons la suivre. Notre adversaire dit : Labiénus *était enfermé* (cela n'est pas, mais admettons-le) entre ceux de Beauvais et Camulogène, qui se trouvait sur une rive de la Seine ; or, continue notre adversaire, Beauvais étant posé à droite du fleuve, nécessairement Labiénus était aussi sur la rive droite, puisqu'il était enfermé entre ceux de Beauvais et Camulogène. Maintenant, produisons notre opinion, toujours en conservant le sens du nouvel historien. Labiénus, placé sur la rive gauche, se voyait enfermé entre ceux de Beauvais, placés sur la rive droite et Camulogène qui était sur la même rive : en effet la position était critique : car que devaient faire les Gaulois? Ceux de Beauvais devaient

Il est donc bien prouvé que *Senones* et *Agendicum* étaient deux villes (1) qui n'avaient rien de commun, ni au-

passer la Seine à quelques lieues de Paris (cela est facile, quand on n'est pas inquiété) et, d'un autre côté, Camulogène fesant un mouvement analogue passait la Seine en amont, et, de concert avec ceux de Beauvais, écrasait entre deux chocs Labiénus sur la rive gauche. Celui-ci sentit ce danger qui n'était pas arrivé, comme le laisse entendre le mot *enfermé*, mais qui menaçait, *instabant*; alors il prévient ceux de Beauvais, il ne perd pas de temps, passe le fleuve par ruse, et fond, à l'improviste, sur Camulogène, le défait et se dirige vers *Agendicum*, sans attendre ceux de Beauvais qui n'étaient pas encore venus et qui, par conséquent, n'*enfermaient* pas l'armée romaine.

Nous fesons un appel au bon sens du lecteur : qu'y a-t-il de forcé dans notre interprétation? ne vient-elle pas à l'appui des nombreux arguments avancés par M. Opoix?

Du reste, l'explication de ce passage, pris isolément (ce qui est un mauvais système d'interprétation) dépend tout-à-fait de la position que l'on donne au marais *quæ omnem locum impediret, qui obstruait l'endroit où il se trouvait.* Il n'y a qu'à choisir, ou il faut admettre avec l'histoire et la tradition le marais à droite; ou il faut tourmenter le texte latin et contredire l'histoire et la tradition.

(1) M. Opoix n'a jamais ignoré, comme on a bien voulu le dire, que *Senonés* est un nom générique désignant une agglomération de populations diverses à qui ce nom était commun. Il savait fort bien que, lorsque Auguste fit le dénombrement des Gaules, cet empereur classa les peuples et divisa administrativement leur territoire. Les Gaules furent divisées en provinces, les provinces en peuples, et chaque peuple eut sa capitale qui s'appella *civitas*, et qui prit le nom du peuple dont elle était la métropole; ainsi *civitas Senonum* fut la capitale des Sénonais. Dans ce dernier arrangement, Auguste conserva ce qui existait déjà sous César qui, pour désigner les peuples dont le sénat habitait une capitale, disait *Bellovaci*, *Senones*.

cun rapport, et dont les intérêts étaient diamétralement opposés, relativement aux Romains : voyez aussi la dissertation de M. Achaintre, dont nous donnons un extrait dans les notes de la fin du volume.

Partout où l'on trouve le mot *Senones* dans les Commentaires, on est sûr d'apprendre quelques perfidies des Sénonais : des guerres contre César, des désobéissances à ses commandements, des soulèvements qu'ils cherchent à exciter, et des alliances qu'ils contractent avec les ennemis des Romains. Au contraire, partout où se rencontre le mot *Agendicum*, c'est pour exprimer une place toute dévouée à César, où se trouvent de grands magasins ; où il peut mettre en quartier d'hiver six légions ; où sont renfermées les provisions de l'armée ; où arrivent les recrues venant d'Italie ; où, quoique sur les frontières du pays ennemi, Labiénus peut laisser, sans inquiétude, tous ses bagages, lorsqu'il va prendre Melun, qui dépendait de Sens, et qu'il marche contre Paris ; où, enfin, quand il se trouve obligé d'abandonner son entreprise, qu'il est entouré d'ennemis, et dans le plus grand embarras, il cherche une retraite sûre, et les secours dont il a besoin pour l'opérer.

Agendicum était sur les frontières du pays sénonais, *in finibus Senonum*, et sans doute ce fut un puissant motif pour César de construire une place forte près d'un peuple remuant, qui avait une grande influence dans la Gaule, qui était toujours en guerre avec lui, ou toujours disposé à la faire.

Je ne crois pas qu'on puisse élever le moindre doute sur ce qu'était Agendicum, après qu'on aura considéré l'ensemble de nos observations. Des chicanes minutieuses, sur quelques objets de détail, ne mériteraient pas de réponse, ou

il n'y aurait que celle-ci à faire : Si *Agendicum* est Sens, que ferez-vous de l'ancien Provins, dont César n'aurait pas parlé, mais qui s'accorde parfaitement avec les besoins qu'il pouvait en avoir; de cette forteresse, peut-être l'unique en son espèce, dont les constructions existantes et les vastes ruines ne peuvent se rapporter à aucun autre peuple, comme nous le démontrerons?

Le choix de l'emplacement et les immenses travaux d'*Agendicum* ont dû occuper une grande place dans les projets de César, lors de la conquête des Gaules. Il n'en fait pas mention, parce qu'il ne s'occupe, dans ses Commentaires, que des opérations militaires, de quelques points de géographie et de quelques détails sur les mœurs des Gaulois et des Germains. (1)

Il ne faut pas s'étonner de l'immensité des travaux que nous offrent les fortifications de Provins. Les occupations des soldats romains étaient très pénibles : à chaque instant, ils

(1) Tout au contraire de l'ancien Provins, qu'il serait bon de ne plus appeller qu'Agendicum, Sens n'était une ville importante que sous les rapports politiques. Il ne paraît pas qu'elle fut aucunement fortifiée du temps des Romains, et il n'en reste rien aujourd'hui qu'on puisse leur attribuer. A cette époque, comme nous le ferons voir, César et Labiénus y conduisent leur armée, et il n'est pas question qu'elle ait soutenu un siége, ni même qu'elle ait opposé la moindre résistance, pendant que César et Labiénus ont assiégé Château-Landon et Melun qui dépendaient de Sens et qui étaient peu considérables, en comparaison de Sens où était le palais du roi, et où siégeait le sénat. C'était donc une ville ouverte, où, en temps de guerre, rien ne pouvait être en sûreté, et où on ne pouvait établir de grands magasins, quand elle n'aurait pas été la capitale d'un grand pays toujours armé contre César; ce qui ne prouve que mieux que ce n'était pas *Agendicum*

étaient obligés de faire des circonvallations, de creuser des fossés; ils construisaient quelquefois un camp pour passer une seule nuit. Les camps d'hiver étaient bien mieux munis que ceux d'été. Aussi Tite-Live, en parlant de la construction de ces camps (Lib. 26, C. 1.), se sert de cette expression *ædificare hyberna*. Ces sortes de camps sont l'origine de bien des villes. Pendant la paix, on fesait faire des chemins, construire des édifices et bâtir même des villes entières, si on en croit Dion Cassius (lib. 46 vers. fin.) qui l'assure de la ville de Lyon. On sait qu'il existe encore en Angleterre des débris de cette grande muraille construite par les Romains.

On aurait peine à croire, si on ne le voyait, en lisant les Commentaires, que les Romains aient pu conquérir les Gaules avec aussi peu de soldats. C'est que l'art et la conduite suppléaient au nombre : on voit presque toujours les Romains se camper sur des hauteurs et s'y fortifier comme dans une ville; souvent aventurés au milieu d'un pays ennemi, ces sortes de forteresses fesaient leur sûreté.

Labiénus, dont nous avons tant parlé, trouvait le secret de résister à toute une armée avec une seule légion, campée dans un poste bien fortifié par la nature et par l'art (*Comment. lib. V.*) Bien plus, il eut l'audace de faire une sortie de nuit et il battit les Gaulois, commandés par Induciomare.

Ainsi la situation seule de la ville haute de Provins devrait faire supposer (si l'histoire n'était pas là, et si les fortifications n'étaient pas encore debout pour confirmer l'histoire) que les Romains s'emparèrent de ces hauteurs pour y établir un camp si nécessaire dans un pays habité par un peuple si remuant.

A mesure que nous avancerons, nous soumettrons au

lecteur des considérations qui lui prouveront que, ni sous la première ni sous la seconde race, les rois francs n'ont été dans la nécessité de fortifier la ville haute; que d'ailleurs l'habitude de ces princes était de s'établir dans les lieux fortifiés déjà par les Romains, plutôt que de construire eux-mêmes des fortifications dont ils ignoraient tout-à-fait la théorie aussi bien que la pratique, et qu'enfin leurs finances ne leur auraient pas permis d'élever.

PROVINS APRÈS CÉSAR.

Lorsqu'Auguste, par son dénombrement, classa les peuples de la Gaule, il conserva les dénominations consacrées par les Commentaires de César. Les peuples continuèrent à porter le nom de leur cité : *civitas Senonum* signifia aussi bien que *Senones* et le peuple et la ville de laquelle ce peuple dépendait. La ville de Sens fut comprise dans la deuxième Lyonnaise dont Rouen était la métropole. Le point où est situé Provins fut enfermé dans cette division, et il se trouva sur la limite de la Gaule belgique, car on sait que la Marne et la Seine séparaient cette province des Sénonais (1).

On comprend sans peine quel rôle un pays limitrophe, comme le territoire de Provins, devait remplir dans les soulèvements des Belges et dans les guerres contre les peuples germains qui pratiquaient sans cesse des intelligences en Belgique pour se jeter de là dans l'intérieur des Gaules. Ce territoire dut être en conséquence le théâtre de plus d'un évènement militaire.

Vers l'an 72 du Christ, la Belgique se révolta. Civilis, d'origine germaine, était l'ame de ce mouvement. Il rassemble des troupes sur les bords du Rhin, fait saccager Trèves et Cologne, et en même temps il envoie des émissaires par toutes les Gaules pour les troubler et les exciter à la haine du nom romain.

(1) *A Belgis Matrona et Sequana dividit.* Comm. liv. I.

Tutor, Classicus et Sabinus, seigneurs gaulois, viennent fortifier le parti de Civilis. Celui-ci poussait avec vigueur le siége d'un camp romain : les légions que ce camp renfermait se rendirent; les officiers furent massacrés, et la plupart des camps romains qui bordaient le Rhin furent démolis. Tout-à-coup on apprend la défaite de Sabinus qui agissait dans le pays des *Séquanais ;* les Belges se découragent. Les députés des cités belgiques sont convoqués à Reims par le peuple de cette ville, et on demande la paix aux Romains refoulés vers les Sénonais après leurs pertes sur le Rhin. Par suite de tous ces évènements, on conçoit l'utilité d'un poste militaire à Provins.

Les peuples belges furent les plus indociles à supporter le joug de la conquête. Les Allemands exploitaient cette disposition, et l'histoire nous montre cette partie des Gaules toujours en effervescence. La limite de la Belgique étant à la Marne, il est facile de voir que les fortifications de Provins devaient nécessairement avoir une très grande importance stratégique. Aussi les empereurs durent les entretenir et les réparer avec le même soin qu'ils entretenaient les autres *castra* des bords du Rhin. Ces *castra*, dans les guerres permanentes que les Romains eurent à soutenir sur cette partie des Gaules, étaient occupés par des garnisons qui étaient là en station (1), comme nous l'apprend Ammien Marcellin. Raison de plus pour croire que non loin de la limite de la Belgique, c'est-à-dire près de la Marne, il devait y avoir une station romaine pour observer les Belges et pour servir de refuge, lorsqu'il fallait évacuer leur territoire.

Les empereurs Valérien, Gallien, Posthumus eurent à

(1) *Stationes hibernæ*. Lib. XIV, c. I, édition de Leipsik, avec notes de Wagner.

repousser les peuples germains qui avaient envahi la Belgique. (258 à 280 du Christ.)

Probus passa une grande partie de sa vie à combattre les barbares tant vers le Rhin que dans la Gaule belgique. Nouvelle preuve du besoin de la place forte de Provins.

Inutile d'observer que de tout temps Provins fut un pays limitrophe. Ammien Marcellin, dans sa rapide description des Gaules, vers le milieu du IVe siècle, pose toujours pour limites aux peuples belges la Marne et la Seine, comme au temps de César. *Vero*, dit-il, *eamdem gentem* (la Belgique) *Matrona discernit et Sequana* (lib. XV.)

Le même historien, énumérant les villes qui ornent la Gaule lyonnaise, cite Sens, Bourges, etc., et s'exprime ainsi : *Lugdunensem Lugdunus ornat et Senones et Biturigæ, Lyon, Sens et Bourges ornent la Lyonnaise.*

Il est évident par ce passage que *Senones* dans les auteurs latins signifie ville ou peuple ; tout en continuant de nous occuper de Provins sous les empereurs, nous allons avoir occasion de traiter subsidiairement cette question de *Senones*-peuple et *Senones*-ville.

Ammien Marcellin rapporte que Julien, se proposant d'aller hiverner sur le territoire de Trèves, passe à Sens ; il dit : *Per Treveras hiematurus apud Senonas, oppidum tunc opportunum abscessit.* Le texte revu par Wagner porte *Senonas*, c'est probablement une faute de copiste ; il doit falloir *Senones* : le passage cité plus haut corrige celui-ci ; mais en supposant encore que l'auteur ait écrit *Senonas*, les mots *oppidum tunc opportunum*, *citadelle alors favorable, alors amie,* prouvent que Sens n'avait pas pour les Romains une fidélité inébranlable ; autre preuve de la nécessité d'avoir une forteresse dans les environs, *Agendicum.*

Ammien Marcellin nous dit que Julien fut surpris à Sens par une multitude d'Allemands qui ravageaient la Gaule belgique. Marcellus, grand-maître de la cavalerie, ne fit aucun mouvement pour secourir Julien qui n'était alors qu'Auguste et que les ministres de Constance n'aimaient pas. Voici comment l'historien s'exprime à ce propos : *Marcellus... agens in stationibus proximis : Marcellus agissant dans les stations voisines ;* nous avons vu l'usage des stations militaires : autre preuve que Provins devait être un lieu fortifié.

Sur un territoire continuellement embrasé par la guerre, tel que celui de Sens, de Provins, de Trèves, de Reims, il n'y avait sans doute pas une colline, une montagne, un mamelon même qui ne fût fortifié (1).

Remarquez qu'Ammien Marcellin appelle la forteresse de Paris et celle de Melun *castellum*, petit camp, tandis que la ville haute de Provins conserva sous les Francs la dénomination de *castra*, comme toutes les autres élévations où se trouvaient de vastes constructions romaines. Il ne faudrait pas dire que Charlemagne, sous lequel on trouve les premières traces de *Castra Pruvina*, a donné de lui-même ce nom à Provins; cette dénomination, appliquée alors à tant de villes de son empire, avait été conservée par la tradition.

(1) Julien répara les forteresses que Trajan avait élevées sur le Rhin et que les Allemands avaient renversées.

Dans Ammien nous voyons Valentinien border le Rhin de camps (*castra*), de châteaux ou petits camps (*Castella*) et cela dans les lieux les plus élevés, *altiùs*. Comment cet empereur eût pu négliger Provins? Dans le passage où l'historien rapporte ce fait, nous lisons que ces travaux *empiétaient* même quelquefois sur les frontières des barbares, *suradens barbaros fines*.

Les Francs, peuples nomades, ne savaient pas construire; ils occupèrent dans les Gaules les fortifications élevées par les Romains. En examinant les premiers temps de la monarchie, on acquiert la conviction que Provins n'a été d'aucune importance au point du vue stratégique et qu'il n'y a pas eu la moindre raison de construire sur ce point, au cœur du pays occupé, une immense forteresse. D'ailleurs, toutes les fois, et ceci est incontestable, que les textes du moyen-âge énoncent le terme de *castra*, on voit toujours les lieux qu'il désigne coïncider avec l'histoire romaine.

Que de présomptions, que de preuves sont consignées dans l'histoire pour faire penser que Provins fut *Agendicum*, qu'il fut un camp et qu'il joua un grand rôle sous la domination romaine!

Mais l'histoire ne parle pas seule; les pierres parlent aussi, et l'antique *Agendicum* encore debout ne peut être révoqué en doute.

Étymologie des mots AGENDICUM et PROVINS.

Le nom de *Gentico* n'a pas quitté la bouche du peuple, et il n'est pas douteux qu'il n'ait été de tout temps un nom de Provins. On ne le retrouve pas dans le petit nombre de titres qui nous sont restés (peut-être se trouverait-il dans ceux que les Anglais ont enlevés et qui étaient déposés dans le monastère des Jacobins) ; mais il a été gravé sur l'airain d'où il est passé jusqu'à nous. Voici à quelle occasion : Le chevalier Guillaume Pentecôte, maire de Provins, ayant été assassiné, en 1280, dans une émeute populaire, le gouvernement d'alors vengea sa mort d'une manière éclatante, et voulut que la cloche, qui avait servi aux séditieux pour sonner le tocsin, serait brisée. On en refondit une autre qui fut placée dans le donjon de la grosse tour, et, comme la précédente, destinée à sonner la retraite. En mémoire du meurtre de *Guillaume*, et pour en rappeler le souvenir, elle fut nommée de son nom, *Guillemette* ou *Guillaumette*. Elle portait l'inscription suivante, si connue, et avec laquelle tous les Provinois ont été bercés :

Mon nom c'est Guillemette ;
J'ai été faite
Pour sonner la retraite
De la ville de Gentico.

Il y a une autre version de cette inscription ; la voici :

Mon nom c'est Guillemette ;
J'ai été faite
Pour sonner la retraite
De la ville et château
De Provins Gentico.

Louis Michelin, imprimeur, qui a fait beaucoup de recherches sur les antiquités de Provins, rapporte ainsi l'inscription :

Je m'appelle Guillemette ;
De mette
Je suis faite
Pour la guette
Et sonner la retraite
De Gentico.

Ces différentes inscriptions nous prouvent que Gentico, employé pour désigner Provins, avait été consacré par une tradition très ancienne, et qui, comme cela arrive, subissait des altérations en passant de bouche en bouche. Peut-être était-elle fondée sur des titres antiques qui ne nous sont pas parvenus ; mais le nom de Guillemette, appliqué aussi à propos à la cloche, ne laisse plus de doute sur l'existence de l'inscription, où Gentico figure comme ancien nom de Provins.

La cloche Guillemette a existé, à ce qu'il paraît, pendant environ 156 ans. Par quelqu'accident on aura été obligé de la refondre, ce qui arriva, suivant nos annalistes, en 1437. Cette nouvelle cloche, n'ayant plus de rapport avec le meurtre de Guillaume Pentecôte, n'aura pas conservé l'inscription de celle qui l'avait précédée ; elle ne se sera conservée que

dans le souvenir des hommes. M. Ruffier nous donne, dans ses mémoires, l'inscription de cette cloche qui a succédé à Guillemette; la voici :

Je suis faite
Pour la guette
De Provins,
Et payée sans nul mal (1)
Du commun d'amont et d'aval, (2)
1437,
En juing, jour 27.

C'est donc en vain que, dans ces derniers temps, on a cherché sur les cloches de la grosse tour l'inscription où se trouvait Gentico, puisque la cloche Guillemette n'existait plus depuis 1437 ; et c'est mal à propos que quelques Provinois ont conclu de l'absence de cette inscription sur les cloches modernes que le mot de Gentico était un nom qui ne se rapportait à rien. Nous démontrerons bientôt que ce nom a toujours été celui de Provins et qu'il est la racine d'*Agendicum*.

M. Achaintre (3), qui reconnaît la haute antiquité de l'ancien Provins, semble aussi disposé à croire qu'il existait comme un château, avant l'expédition de Jules César : *Castellum aliquod antè julianam expeditionem;* mais la situation de Provins, sur une haute colline escarpée, sans abri, sans eau, était diamétralement opposée aux emplacements que choisissaient les Gaulois pour des établissements fortifiés : *castella*. J'en appelle même au témoignage de

(1) Ce qui peut être une allusion au meurtre de Pentecôte.

(2) Les habitants du haut et du bas de Provins.

(3) Voir les notes et pièces justificatives.

M. Achaintre, qui dit que ces endroits fortifiés étaient près des fleuves, aux confluens des rivières, dans des îles, dans d'épaisses forêts et au milieu des marais. *Castella erant potiùs quàm urbes ad confluentes fluviorum, aut in insulis, ut Condate* (Montereau), *Lutetia* (Paris), *Melodunum* (Melun); *vel in silvis impeditissimis posita, aut paludibus plerumque circumdata, ut castella Norviorum* (dans la Belgique); *Morinorum, Avaricum, Biturigum* (Bourges); *Lugdunum* (Lyon), etc; ; ce qui détruirait l'opinion que les Gaulois eussent formé quelqu'établissement en ce genre à Provins avant César.

J'observerai aussi à M. Achaintre que ces châteaux, *castella*, dont il parle, étaient informes; leur enceinte fortifiée n'avait rien de régulier, et qu'au contraire les fortifications de Provins sont très étendues, bâties d'après un plan régulier, etc., et que rien de ce qui existe ne peut être attribué aux Gaulois.

Ce n'est pas cependant que je veuille dire qu'il ne se soit trouvé aucune habitation gauloise sur l'emplacement de l'ancien Provins, quoique la situation fût peu favorable à quelqu'établissement; mais César n'aura rien conservé, ayant besoin, pour l'accomplissement de ses grands desseins, d'un terrain aplani et absolument découvert.

César n'aura trouvé, sur cette haute colline, qu'une bourgade gauloise sous le nom de *Gentico*, dont il aura fait *Agendicum*. Le rapport que je trouve entre ces deux noms, ne me laisse plus douter que Gentico ne soit le premier nom de Provins. Je ferai remarquer qu'en français *gen* se prononce comme si on écrivait *jan*, et que *cum* se prononce de même que s'il y avait *com*, ce qui ferait *Ajandicom*. En retranchant de ce mot, *Ajandicom*, la première et la der-

nière lettre, on aurait gendico, qui touche de si près à *Gentico*, qu'on ne peut plus se méprendre ni sur leur identité, ni sur leur application au même objet, ni sur leur origine.

J'ai cru d'abord que ce mot Gentico, étant dans la bouche du peuple, qui altère tous les noms, était une corruption d'*Agendicum*, qu'avait amenée la suite des temps; mais, en y réfléchissant davantage, il m'a semblé que Gentico était le nom primitif, la souche et le sauvageon sur lequel César aura hanté son *Agendicum;* enfin que Gentico fut le nom d'une peuplade que César aura fait disparaître, mais dont il aura conservé les traces de sa dénomination, tout en le modifiant, pour se conformer au génie de sa langue, en lui donnant une tournure romaine, en le terminant en *um*, comme il a fait à la plus grande partie des villes gauloises dont la terminaison est la même, *Melodunum*, Melun, etc.

Cette nouvelle opinion, que Gentico serait la source où César aurait puisé son Agendicum, n'est donc pas sans beaucoup de vraisemblance; elle en acquerra davantage par quelques observations que je vais faire. Sans doute que César, pendant sa longue guerre des Gaules, devait se rapprocher des noms locaux dans les nouvelles dénominations qu'il leur donnait, et leur conserver une physionomie gauloise; car il fallait s'entendre avec ces nations. Il avait des rapports continuels avec elles, pour des traités, des conventions particulières, etc. Il devait donc ne pas altérer les noms au point de les rendre méconnaissables et inintelligibles pour les Gaulois : on sait d'ailleurs qu'un vainqueur qui veut conserver ses conquêtes doit se rapprocher des usages du peuple qu'il a soumis. J'ai dit que je croyais qu'il pouvait se faire que quelques habitations gauloises eussent précédé Agendicum; je puis appuyer cela de quelques nouvelles

observations. Les terres au-delà de la colline, étant très fertiles, n'ont pas dû être négligées par les Gaulois; en second lieu, s'il n'y eût eu aucune habitation, et que le terrain eût été couvert de bois, César n'y aurait pas été attiré; il n'aurait eu aucune connaissance de cette haute colline, dont il a su tirer un parti si avantageux. Ce qui rend encore probable cette opinion, c'est que l'ancienne chronique de Saint-Quiriace dit que, sur le sommet de cette colline, il y avait un temple d'Isis, divinité celtique. *Ubi situm erat Isidis templum.*

Je citerai encore M. Doé, membre de la société académique et royale des Antiquaires de France; ce savant vient de faire paraître une dissertation sur Agendicum-Provins, qui est imprimée dans le second volume des mémoires de cette société. M. Doé connaît, à ce qu'il paraît, beaucoup Provins et toutes ses anciennes fortifications. Il semble même qu'il a puisé à Paris, sur Provins, à des sources qui nous sont inconnues. Il croit que son premier nom fut Gentico, et qu'il est d'origine celtique; or, Provins est, comme on sait, dans la Gaule qui porte ce nom. Il fait venir Gentico de radicaux celtiques qu'on trouve dans le dictionnaire de Pelletier, et qui signifient lieu escarpé, ce qui, dit M. Doé, est parfaitement approprié à l'emplacement de la ville haute de Provins (1).

(1) Non-seulement M. Doé reconnaît que les grandes constructions qui composent l'ancien Provins sont l'ouvrage des Romains, mais il ajoute encore de nouveaux motifs de croire qu'Agendicum est Provins, et ne peut-être Sens. Ainsi que M. Barbié-du-Bocage, il a fait à Paris des recherches dans des anciens itinéraires, de l'exactitude desquels on ne peut douter, et il s'en suit partout que les distances des lieux indiqués par

Les Gaulois devaient peu ou point se servir du mot Agendicum, parce qu'il était le signe de la conquête et le nom donné par le vainqueur; aussi dans nos archives ne voit-on guère le mot Agendicum.

Mais ces deux mots, Gentico et Agendicum, sont fondus l'un dans l'autre. Gentico entre pour moitié dans Agendicum, et Agendicum est un mot composé, comme nous allons le faire voir.

Le mot latin Agendicum se prononcerait en français avec un *o*, comme s'il y avait à la fin *om*, *Agendicom;* remarquez de plus qu'en grec ce mot s'écrit aussi avec un *o*, *Agendicon*. Si de ces deux mots, grecs et latins, vous retranchez la première et la dernière lettre, vous aurez *Gendico* (1). Ne voyez-vous pas déjà un grand rapport entre Agendicum et Gentico? rapport que le hasard n'a pu amener : évidemment il y a là du César. Ce qui les fait différer pour le moment, c'est qu'Agendicum commence par un *a* et finit par *um*, ce qui ne se trouve pas dans Gentico. Voici quelques explications qui vont les rapprocher.

César, sur le terrein élevé où il voulait établir un grand camp, trouva une bourgade gauloise qu'il aura fait disparaître, et qui s'appelait Gentico, dont il a fait Agendicum, mot mi-gaulois et mi-romain. Gentico est donc la souche, le sau-

César se rapportent exactement avec Agendicum-Provins, et que ceux qui ont voulu faire cadrer ces itinéraires avec Sens sont obligés d'augmenter sans cesse ou de diminuer les distances respectives des endroits qui se trouvent placées sur ces routes. Je renvoie ceux qui voudront avoir une connaissance plus détaillée au mémoire de M. Doé.

(1) Il faut être peu versé dans la philologie pour savoir que les dentales *t* et *d* s'emploient indifféremment l'une pour l'autre.

vageon sur lequel a été enté Agendicum; *um* est une terminaison latine que César donnait aux villes gauloises : *Melodunum*, Melun, etc., etc. ; mais, comme nous l'avons fait remarquer, Agendicum en grec se termine par un *o*, *Agendicon*, ce qui le rapproche plus de Gentico. Il reste à expliquer un *t* dans Gentico et un *g* dans Agendicum, plus un *a* qui commence ce dernier mot.

Dans les temps de César, il est possible que la bourgade gauloise s'appelât Gendico, et que, pendant plusieurs siècles depuis, le mot Gendico, passant par une infinité de bouches, éprouvât la légère altération Gentico; ces altérations dans les mots sont communes parmi le peuple, après un long laps de temps.

Quant à l'*a*, première lettre d'Agendicum, voici ce que j'apprends de la société royale des antiquaires de France, dont j'ai l'honneur d'être membre : un *a* dans la langue celtique (et Gentico était un mot celte), placé devant un mot, est une préposition explétive qui sert à faire connaître l'excellence de la chose. César mettant un *a* devant Gentico veut désigner son excellente position pour y établir un grand camp. Agendicum est donc le vrai nom de Provins.

Comment et quand le mot *Provinum* a-t-il succédé à celui d'*Agendicum?* Voilà ce que nous allons examiner. Nous ne donnerons nos observations que comme des probabilités qui nous semblent bien fondées.

D'anciennes chroniques font remonter la dénomination et l'étymologie de Provins, *Provinum*, à Probus, général et ensuite empereur romain. Probus fit quelques séjours à Provins, dont il fit réparer les murailles, est-il dit dans ces chroniques, après la première invasion, dans les Gaules, des peuples de la confédération allemanique. Ces murailles existaient

donc, et elles étaient déjà anciennes ; elles avaient souffert les dégradations de la guerre, puisqu'il fallut les réparer ; elles datent donc de Jules César. L'histoire rapporte que Probus fit construire et réparer un grand nombre de villes dans la Gaule. Quelques manuscrits et ceux de M. Grillon, savant érudit et médecin de l'Hôtel-Dieu de Provins, nous apprennent que l'empereur Probus se trouva engagé à réparer cette antique forteresse (Provins), parce qu'il n'y avait pas d'endroit dans le pays qui l'égalât (1). Il y laissa quelques cohortes pour tenir contre les Allemands. On voit qu'avant Clovis l'ancien Provins était déjà une place de guerre qui avait une date éloignée.

Cette étymologie, Provinum de Probus, n'est pas bien complète ; car, dans *Provinum,* il n'y aurait que la première syllabe qui eût rapport à Probus ; *vinum*, qui termine le mot et en compose les deux tiers, reste sans application ; mais, en lisant l'histoire de cet empereur, on voit qu'il accorda aux Gaulois la permission de planter la vigne, ce qui leur avait été défendu sous Domitien, qui fit même arracher ce qu'il y en avait de planté. Cette faveur de Probus était bien précieuse sans doute pour les Gaulois ; car ceux qui les premiers passèrent en Italie, voulant déterminer leurs compatriotes à s'établir dans ce beau pays, se contentèrent de leur envoyer du vin qu'on y récoltait, et sur cette dégustation les Gaulois s'arment et franchissent les Alpes.

Sur le frontispice du second volume du Spectacle de la Na-

(1) Ce que M. Grillon avance est d'autant plus vraisemblable que Probus fut un des empereurs qui employèrent le plus l'armée aux grands travaux d'utilité publique : il appliqua même l'armée à l'agriculture, ce qui ne s'était jamais vu avant lui.

ture, Probus paraît attentif à voir planter de la vigne; il a l'air d'en donner l'ordre; et, dans les campagne, beaucoup d'ouvriers sont occupés de ce travail. Le milieu de la gravure présente une colonne sur la base de laquelle est gravé : *Prob. lætitiæ datori;* en bas on lit : *la vigne plantée dans les Gaules.*

Il est très vraisemblable que *Provinum* est composé de deux mots : *pro, vinum,* et qu'il fait allusion à Probus, protecteur de cette ville, et à la permission qu'il donna de planter la vigne, dont profitèrent, avec reconnaissance, les habitants de Provins. Cette ville est entourée de côtes très propres à la culture de la vigne (1). Je ne sais si on adoptera cette étymologie, elle pourra paraître hasardée à certaines personnes; mais, à mon avis, il en est peu d'anciennes qui présentent autant d'exactitude, et qui me paraissent aussi probables (2).

J'observerai, en dernier lieu, que cette affection plus

(1) Dans un recueil historique sur Provins, t. 1er, p. 53, voici ce qu'on lit : « On croit que le nom de Provins est venu de l'empereur Probus ; la vigne, originaire d'Asie, ne fut plantée sur nos coteaux que du temps de cet empereur. »

(2) Encore une observation, mais qui pourrait être hasardée : Si les Provinois ont cultivé la vigne depuis quinze à seize cents ans, peut-être leur doit-on une façon de la propager. On connaît deux ou trois manières de le faire : on fait des nouées ou des provins. Je ne cherche pas d'où vient le mot nouée ni ce que c'est; mais provin est un cep de vigne couché en terre, où il prend racine. Il est possible donc que faire des provins signifiât, dans l'origine, propager la vigne de la façon dont on le fait à Provins. Comme ce cep de vigne couché en terre a nécessairement un pluriel, on a retranché, au singulier, l's qui se trouve au mot Provins, *ville*. Le mot vigne vient du latin *vitis;* il nous

particulière que pouvait avoir Probus pour les habitants de Provins, et le retour et l'attachement de ces derniers pour cet empereur, paraissent naturels. Probus se trouvait dans une ville créée par les Romains, et au milieu d'une population dont la plus grande partie était d'origine romaine; il retrouvait chez elle sa langue, ses usages et ses habitudes. Il est probable aussi que la masse des habitants, jalouse de son origine, ait voulu la rappeler, et marquer sa reconnaissance en mariant le nom de Probus avec la nature du bienfait qu'elle en recevait. Cette dénomination, *Provinum*, qui devait en instruire la postérité, était donc flatteuse pour l'empereur, et honorable pour les nouveaux Provinois.

a donné le verbe provigner, qui signifie propager la vigne, *propagare*; mais provin, cep de vigne couché en terre, ne paraît pas venir de ces deux mots latins, ce qui ajoute plus de probabilité à l'origine que je donne; car il s'en suit que provin, *cep*, vient de Provins, *ville*.

Les fortifications de Provins n'ont pu être construites ni sous la première race ni sous Charlemagne.

Tandis que la partie méridionale de l'empire romain succombait sous les coups des barbares, quelques stations, quelques places fortes occupées par des soldats romains, tentaient d'arrêter les peuplades qui voulaient se faire une issue vers le nord des Gaules. Jusque vers la fin du Vme siècle, la résistance que rencontraient les peuples Germains, limita leurs conquêtes et les contraignit à ne point dépasser Soissons, ou du moins les empêcha de faire au-delà de cette ville des établissements durables.

Clovis, en remportant sur Siagrius la victoire de Soissons, acheva de détruire dans ces contrées les derniers soutiens de la puissance romaine.

On lit dans la grande histoire de Mézeray ces propres mots :

« Quand il le tint (Siagrius) entre ses mains il le fit mou-
« rir, puis il s'assura de toutes ses places. Les principales
« étaient Soissons, Reims, Provins, Sens, Troyes, Châlons
« et Auxerre ; mais sans doute qu'il ne les put réduire qu'en
« trois ou quatre campagnes. Cependant il établit le siége
« de sa royauté à Soissons où Principe, frère de Remy, évê-
« que de Reims tenait le siége épiscopal. »

Désirant, dit Boulainvilliers, être maître de Provins, il em-

ploya la ruse pour parvenir à ses fins; ce qui annonçait que cette place était capable d'une forte résistance.

Si Mézeray et Boulainvilliers ont puisé à une source certaine, Provins aurait été une forteresse romaine jusque vers l'an 487.

Après Siagrius, Provins semble ne jouer un rôle militaire, que sous les comtes de Champagne. En jetant un coup-d'œil rapide sur les événements qui se sont passés depuis la bataille de Soissons jusqu'au XIe siècle, on ne voit pas à quoi une forteresse bâtie à Provins aurait pu servir.

En effet, environ quatre-vingts ans avant la défaite de Siagrius, les Bourguignons avaient fondé un royaume qui portait leur nom et qui embrassait une partie de la Suisse, de l'Alsace, le bassin du Rhône et qui remontait jusqu'à la Loire. Sens, Troyes, Provins, Auxerre, étaient restés aux Romains; dès que Clovis les leur eut enlevées, ces places fortes, qui étaient autant de points d'arrêt contre les invasions des barbares, devinrent des villes soumises à la nouvelle domination, et en se trouvant au cœur même des possessions de Clovis, elles durent changer nécessairement leur rôle stratégique. A quoi bon alors des fortifications? Ce ne fut donc pas sous Clovis que celles de Provins furent construites.

On pourrait peut-être dire que les fortifications de Provins auraient été utiles aux rois Francs, pour résister aux Bourguignons, dont la limite pourtant, était à peu près à Dijon, et par conséquent bien loin de Sens et de Provins. Mais qu'on remarque l'attitude de ces peuples depuis l'établissement de Clovis et on verra qu'ils ne furent pas à craindre. Gondebaud, roi de Bourgogne, est battu par Clovis; Francs et Bourguignons font la paix en 510; Clodomir, fils de Clovis,

déclare la guerre à Sigismond, roi de Bourgogne, et le fait prisonnier. Il fallait que ces rois Bourguignons fussent peu redoutables puisque un roitelet d'Orléans tel que l'était Clodomir put avoir l'avantage.

En 534, finit le royaume de Bourgogne. Childebert, Clothaire et Théodebert, s'en partagent le territoire. Depuis lors le royaume fut compris dans les possessions de la race Franque.

Ainsi nulle part dans l'histoire des Francs, n'apparaît l'occasion, la nécessité de construire une forteresse sur la ville haute de Provins.

Nous avons jugé que ces considérations étaient nécessaires pour jeter le plus de clarté possible sur l'origine de la ville haute de Provins et afin de ne pas laisser à nos adversaires pas même un pouce de terrain sur lequel ils puissent se réfugier pour y provoquer une dispute.

D'ailleurs il y a des mots décisifs dans l'histoire qui font à eux seuls la base d'une opinion. Le seul mot de *castra*, consigné dans les titres qui datent de Charlemagne, annonce, comme nous l'avons déjà dit, que Provins est d'origine romaine (1).

(1) M. Opoix a donné quelque extension à la question de savoir si Provins était de fondation romaine : il a senti que ce point était la partie la plus intéressante de l'histoire de cette ville : il a eu le mérite de décider une question si controversée parmi les savants. Sous ce rapport son travail ne se recommande pas seulement aux Provinois, mais aux archéologues, aux géographes de tous les pays. Aussi nous ne comprenons pas le dédain juvénil que le nouvel historien de Provins professe pour cette question : les raisons sur lesquelles il se fonde pour établir une opinion contraire ne sont pas discutables : cependant nous les examinerons par manière d'acquit, à la fin du volume. (Voir les notes.)

DEUXIÈME PARTIE.

PROVINS MODERNE.

Faibles traces de Provins dans l'histoire sous Charlemagne et ses successeurs.

Charlemagne après avoir rendu à la nation le pouvoir législatif, après avoir écrit dans ses capitulaires, *lex consensu populi fit, et constitutione regis*, la loi émane du consentement du peuple et est confirmée par le roi, Charlemagne sentit la nécessité de créer une administration générale pour contenir dans le devoir et la discipline tant de peuples d'origine différente. Tout alors avait besoin d'être réglé : le désordre existait dans les tribunaux, dans les monastères, parmi le clergé, dans toutes les classes de citoyens.

Charlemagne divisa son royaume en districts qui furent appelés légations, dont chacune était subdivisée en plusieurs comtés; « mais, dit Mably, il ne voulut pas suivre l'ancien « usage de mettre un duc à la tête de chacun de ces grands « districts, par la crainte qu'un magistrat unique ne pût pas

« faire face à toutes les affaires ou n'abusât de son autorité.
« A la place des ducs, il nomma trois ou quatre grands fonc-
« tionnaires dans l'ordre des prélats et dans celui des nobles
« qui sous le titre d'envoyés royaux (*missi* ou *legati domi-*
« *nici* ou *regii*) furent chargés de la surveillance et de l'ad-
« ministration de chaque légation, qu'ils étaient obligés de
« visiter exactement de trois en trois mois. »

Charlemagne envoya à Provins des commissaires. (*Missi dominici*. Voir Velly, tom. 2, page 4.)

Dans un fragment de capitulaire placé sous la date de 802, nous voyons que Charlemagne envoya l'évêque Magenandus et Madelgandus à Paris, à Melun, à Chartres... *In Parisiaco, Melidunensi, Provinensi, Carnotensi*. Si ce fragment, qui ne figure pas dans les recueils originaux des cartulaires de la bibliothèque du Vatican et de Metz, n'est pas une interpolation, Provins aurait eu, en 802, des abus à réformer, ce qui annonce une société, une population déjà ancienne puisqu'elle avait eu le temps de se corrompre.

Charle-les-Chauve, en 844, envoie aussi des commissaires *in pago Senonico, Trecasino, Miliduniso, Proviniso* (1),

(1) Une chose à remarquer dans les titres du moyen-âge, ce sont les variantes des terminaisons dans les noms de lieux. On voit ici *Proviniso* et plus haut on a vu *Provinensi;* ces variantes indiquent assez, aussi bien que celle de *Parisiaco* et *Parisio*, que si le latin du moyen-âge variait les terminaisons suivant les temps et les lieux, il respectait du moins la racine, le type du mot. Ces manières différentes d'exprimer Provins sont une forte présomption pour croire que ce nom est romain ; car s'il eût été inventé par les Francs, qui d'ailleurs ne changèrent presque rien à la géographie romaine, le mot eût conservé, dans les actes publics, une forme constante et invariable.

dans les villes de Sens, de Troyes, de Melun, de Provins. Voilà donc encore Provins rangé au nombre des villes.

Il est question de Provins sur des monnaies frappées sous Charles-le-Chauve et surtout sous ses successeurs. On voit dans le glossaire de Dufresne, une pièce de monnaie d'argent, qui porte sur une face : *Gratiâ Dei* et sur le revers : *Castis Pruvinis*...

Provins sous les comtes de Champagne et de Brie.

Pour récompenser les services de leurs *leudes* ou *fidèles*, les Mérovingiens leur donnaient les revenus des villes et des bourgs dont ils leur avaient confié le gouvernement. Les *bénéfices* militaires, comme on les appelaient ne furent d'abord que viagers. L'anarchie dans laquelle les rois fainéants avaient plongé le royaume, encouragea les ducs et les comtes pourvus de ces bénéfices à s'en emparer et à les rendre héréditaires dans leurs familles. Déjà dès 587, les *leudes*, assemblés à Andely pour traiter de la paix entre Gontran et Childebert, obligèrent ces princes à stipuler dans un traité qu'ils ne pourraient plus retirer à leur gré les bénéfices qu'ils avaient conférés. Cette clause était trop funeste à l'autorité souveraine pour que les rois ne cherchassent pas à en atténuer les effets ou à la violer toutes les fois qu'ils pouvaient le faire.

Charlemagne sut réprimer les prétentions des ducs et des comtes ; mais vers la fin de la seconde race, le désordre régna dans l'administration de l'État. La confusion fut même plus grande que sous les derniers rois de la première dynastie. Les puissants, prélats et militaires, se saisirent de tout ce ce qu'ils purent, laissèrent à peine au roi les villes de Laon

et de Soissons et formèrent cet assemblage monstrueux qu'on nomme féodalité.

Une grande partie du territoire qui porta plus tard le nom de Champagne fut possédée par les comtes de Vermandois. Ces comtes descendaient de Charlemagne ; ils avaient les villes de Troyes et de Meaux. Ces possessions passèrent ensuite dans la maison de Thibaut-le-Tricheur par son mariage avec Letgarde, veuve de Guillaume duc de Normandie et fille de Héribert de Vermandois.

Quoiqu'il ne soit souvent question de Provins, dans l'histoire des comtes de Champagne, qu'après Thibaut-le-Tricheur, nous commencerons notre nomenclature des comtes de cette province par ce même Thibaut que l'on regarde comme la tige de la maison de Champagne.

Thibaut Ier, surnommé le *Tricheur*. Il était fils d'un seigneur appelé Thibaut et de Richilde sœur de cet Eudes, comte de Paris, qui s'était fait couronner au préjudice de Charles-le-Simple, en 888. Après la mort d'Eudes, Charles-le-Simple monta sur le trône ; mais il n'était pas capable de contenir les grands du royaume qui cherchaient à se détruire les uns les autres pour s'emparer ensuite de la couronne. Robert, frère d'Eudes, voulait, à l'imitation de ce dernier, détrôner le malheureux Charles. Le roi de France bat l'armée de Robert ; mais dominé par une espèce de terreur, il se réfugia en Allemagne. Plus tard, Héribert, beau-père du *Tricheur*, attira, par des protestations de fidélité, Charles-le-Simple dans ses domaines et il le saisit pour l'emprisonner. Alors Raoul duc de Bourgogne est nommé roi de France. Héribert se fait le geôlier de Charles-le-Simple en recevant du nouveau roi le comté de Laon pour récompense. Les anciens chroniqueurs appelèrent Héribert *infidelium nequis-*

simus, le traître des traîtres. Thibaut-le-Tricheur marcha sur ses traces et l'accompagna dans plus d'une expédition. Ce comte fut l'artisan de sa fortune ; aidé de son courage et de la protection d'Héribert et de Hugues-le-Grand, comte de Paris, il devint l'un des plus grands terriens de France. Hugues-le-Grand lui donna les comtés de Tours et de Blois pour prix des services qu'il lui avait rendus dans la guerre qu'ils avaient faite ensemble à Louis d'outre-mer, leur souverain. Thibaut posséda aussi le comté de Laon, mais Louis l'obligea bientôt à le rendre. Hugues-le-Grand mourut en 956, et Thibaut n'en continua pas moins ses luttes contre l'autorité royale. Sa puissance et ses domaines s'accrurent considérablement : la soif d'acquérir le rendait infatigable et il avait toujours les armes à la main. On prétend qu'il vécut un siècle et que c'est la raison pour laquelle on le nomme aussi Thibaut-le-*Vieux*. Il mourut en 978. Il se signala par un grand nombre de fondations religieuses. On le peint vaillant, mais égoïste et cruel.

Odon Ier, fils du précédent, fut comte de Blois, de Chartres et de Tours. L'histoire ne parle de lui que pour énumérer les bienfaits dont il combla les moines ; il mourut en 995 et eut pour fils Thibaut II dont l'histoire parle à peine, et *Odon II*, qui porta les titres de comte de Blois, de Chartres, de Tours, de Troyes et de Meaux. Sa turbulence inquiéta Robert, roi de France. Le fils de Hugues-Capet fit d'inutiles efforts pour empêcher Odon II, déjà si puissant, de s'emparer après la mort d'Étienne, comte de Vermandois, des comtés de Troyes et de Meaux.

Odon, pensant toujours à s'agrandir, attaque Bouchard, comte de Melun, de Corbeil et de Paris, que le roi affection-

nait et protégeait, et entre dans Melun dont la trahison lui ouvrit les portes. Robert irrité de ce qu'on avait dépossédé son favori, vient lui-même devant Melun accompagné du duc de Normandie. Odon abandonna la ville et Bouchard fut réintégré.

Odon fit aussi la guerre à Foulques-le-Noir, comte d'Anjou, à l'instigation de Landri, seigneur plein de vanité et d'ambition. Mais ses armes ne furent pas heureuses.

Ce comte favorisa les prétentions de Constance, seconde femme de Robert, laquelle voulait donner la couronne à son fils Cadet, au détriment de Henri qui était l'aîné. Le duc de Normandie, qui soutenait Henri, battit trois fois le comte de Champagne.

Odon II, fut tué en 1037, dans un combat que lui livra le duc de Lorraine dont il avait ravagé les terres. « Rodolphe « dit que ce fut sur lui que Dieu vengea *les fallaces et ini-* « *quités* de Thibaut-le-Tricheur son aïeul. Sa tête fut en- « voyée à l'empereur. Son corps racheté par Roger, évêque de « Châlons, son frère, fut porté à son épouse Hermengarde, « et ensevelie dans l'abbaye de Marmoutier. » (*Résumé de l'Histoire de Champagne*, par M. F. de Montrol, 1826.)

Odon laissa deux fils, Thibaut et Étienne, dont nous allons parler.

Sous ce comte, saint Thibaut naquit à Provins dans la maison nommée depuis des Orphelines, qui est située un peu au-dessous de l'église bâtie en l'honneur de ce saint. Il était de la maison des comtes de Champagne. Son père, le comte Arnoul et sa mère Giselle, fille de Raimond, comte de Sens, le destinaient au métier des armes, il fut fait chevalier à l'âge de dix-sept ans. Il suivit sous ce titre, son parrain Thibaut II au siége d'Épernay.

Bientôt après, « éclairé, suivant les expressions de M. Ruf-« fier, des lumières de la grâce, pour combattre d'autres « ennemis, la chair, le démon, et le monde, » il se voua tout entier à une vie austère et religieuse. A son retour du pèlerinage de la Terre-Sainte, il parcourut l'Italie comme ermite en mendiant son pain. Il établit sa demeure dans une forêt aux environs de Vicence, où il exerca le métier de charbonnier. C'est à ce titre, qu'il est devenu le patron de cette classe d'ouvriers.

Il paraît qu'après avoir exercé des actes d'humanité, il reçut les ordres de l'évêque de Vicence, et revint à Provins, où il passa neuf années dans les macérations de la pénitence, enfermé dans une petite demeure composée d'une cellule et d'un oratoire qu'il avait fait construire au faubourg de l'Orme, aujourd'hui le haut pavé de Culoison. Il y mourut en juin 1066. Son corps, réclamé sans doute par ses parents du côté maternel, fut transporté près d'Auxerre, dans une chapelle qui se nomme encore *St-Thibaut-des-Bois*.

Sa vie exemplaire et les miracles qui, suivant l'historien de sa vie, s'opérèrent avant et après sa mort, par son influence, le firent canoniser. Thibaut son parent, comte de Blois, fils d'Odon II, lui fit bâtir, en 1080, l'église dont nous ne voyons plus que les ruines (1). Les reliques de ce saint ne furent apportées dans cette église qu'en 1381. Son buste d'argent doré était porté en procession sous un dais, le 1er juillet, jour de sa fête, et accompagné du clergé de St-Quiriace et du corps de ville. Ce saint était représenté, au portail du midi de son église, vêtu en habits sacerdotaux et en costume de chevalier. Son image se voyait derrière l'autel,

(1) Voir le *Dictionnaire Historique*, au mot saint Thibaut.

peinte à fresque, avec la date de *jouing* 1551. Il était monté sur un cheval blanc, habit rouge, toque bleue, épée au côté et portant un oiseau sur le poing (1).

Thibaut III et *Étienne Ier*. Le premier eut Chartres et Tours, l'autre la Champagne. Ils se liguèrent avec Eudes frère du roi, et troisième fils de Robert et de Constance. Ils firent la guerre à Henri Ier. Celui-ci commença par battre son frère et l'enferma dans Orléans ; ensuite, il défit Étienne. Il confia à Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, le soin de le venger de l'injure de Thibaut. Geoffroy ravagea la Touraine, le Blesois et mit le siége devant Tours. Étienne et Thibaut accourent à la tête de forces imposantes : la victoire favorisa les Angevins : après un combat sanglant les deux frères prirent la fuite. Étienne mourut en 1039.

Thibaut dépouilla Eudes fils d'Étienne de la succession de son père. Ce fut cet Eudes qui fut la tige des comtes d'Aumale.

Une des plus anciennes fondations de Thibaut, est le prieuré de St-Ayoul de Provins (2). Il installa dans cette église des moines de St-Pierre du Moutier-la-Celle, près de Troyes. Gelduin, archevêque de Sens, se démit à leur profit des dîmes qu'il prélevait dans le ressort de St-Ayoul. Henri Ier confirma ces donations en 1048. (Voir les étonnants privilèges des moines de St-Ayoul, au chapitre consacré à *Anatilorum*, et pour l'église de St-Ayoul, voyez ce mot dans le *Dict. historique.*)

Étienne et *Hugues*, fils de Thibaut, partagèrent ainsi

(1) Il existe une vie de saint Thibaut imprimée que l'on peut consulter pour de plus amples détails.

(2) Voyez Lepelletier, *Histoire des comtes de Champagne et de Brie*, 2 vol. in-12, 1753

leur héritage. Étienne, surnommé Henri, fut comte de Brie, de Blois et de Chartres; Hugues posséda la Champagne. Étienne alla deux fois en Palestine; il y fut tué en 1102. On disait de cet Étienne *qu'il possédait autant de châteaux qu'il y a de jours dans l'année* (1). Son fils Thibaut hérita de toutes ces richesses.

Hugues, oncle de ce dernier, se croisa comme son frère et mourut aussi en Terre-Sainte. Ce prince trop vanté par les moines à cause de ses fondations, tomba sur la fin de sa vie dans un état voisin de l'imbécillité. Il aima mieux vendre le comté de Champagne à Thibaut son neveu, que de le laisser à son fils : il finit par se cloîtrer.

Thibaut IV, dit *le Grand*. Après avoir porté les armes contre Philippe, roi de France, Thibaut se réconcilia avec le fils, Louis-le-Gros. Aussi, Hugues du Puiset, ayant brûlé les terres de la comtesse de Chartres et celles de son fils Thibaut IV, le roi de France aida le comte de Champagne à assiéger Hugues dans son château du Puiset : Hugues fut fait prisonnier. Thibaut ne tarda pas à se brouiller avec le roi au sujet des terres de ce même seigneur du Puiset, auxquelles Louis-le-Gros prétendait et que Thibaut voulait prendre pour lui. Le roi de France, après des prodiges de valeur, défait, près de Meaux, l'armée du comte de Champagne. Cet échec, celui qu'il essuya encore près de Pomponne, ne découragèrent pas Thibaut. Il fait alliance avec les seigneurs de Dammartin, de Montgé, de Beaugenci, de Châteaufort, de Crécy et de Rochefort. Une conflagration générale s'allume. Le roi, secouru par le duc de Normandie, pouvait à peine résister à tant d'attaques. Un combat est livré à Join-

(1) Lepelletier, *ibid.*

ville, près du Puiset. Les Briards se battirent vaillamment, et la victoire resta indécise. La paix fut conclue à Gisors en 1113 ; mais Thibaut trouva bien des fois le moyen de la troubler.

Thibaut cabala encore avec les seigneurs contre Louis VII, dit le Jeune ; il reçut dans son domaine Pierre de La Châtre récemment élu à l'archevêché de Bourges et dont le roi n'approuvait pas la nomination. Louis VII entra en Champagne, prit Vitry et le mit à feu et à sang.

Thibaut mourut en 1152 à Lagny-sur-Marne, dans l'abbaye, où il fut enterré. On admirait la magnificence de son tombeau de porphyre qui existait encore avant la révolution. Ce comte fut très généreux envers les moines et le clergé : aussi les louanges ne lui furent pas épargnées et les chartes lui décernèrent le surnom de Grand. Il fit des donations aux monastères de l'ordre de *Clairvaux* que saint Bernard avait fondé avec l'aide de Hugues Ier, comte de Champagne.

Le fameux Abeilard reçut l'hospitalité dans le prieuré de St-Ayoul à la recommandation de Thibaut. Les disciples de ce savant professeur le pressaient de reprendre à l'abbaye St-Denis, les leçons qu'il avait été obligé de suspendre ; l'abbé y consentit d'abord ; mais craignant que l'affluence des écoliers ne troublât la tranquillité et le bon ordre qui régnaient dans sa maison, il engagea Abeilard à se retirer au prieuré de St-Ayoul de Provins, dont le prieur, Robert, était son ami particulier. Abeilard s'étant transporté dans cette solitude vers l'an 1120, y établit une école où il enseigna la dialectique et la théologie. Les étudiants y accoururent en foule et quelques auteurs du temps font monter leur nombre jusqu'à 3,000. La jalousie des autres maîtres l'ayant forcé de cesser ses leçons, il revint à St-Denis, où il s'attira d'autres

querelles et des menaces qui l'effrayèrent au point qu'ayant trouvé moyen de s'échapper pendant la nuit, il retourna au monastère de St-Ayoul vers l'an 1122. Il recommença ses leçons et il y resta jusqu'à ce que Suger, abbé de St-Denis, lui ayant permis de vivre où il voudrait, il vint d'abord, suivant la tradition, à la Fontaine-aux-Bois, près de Provins, où il existe encore une maison appelée le *Petit-Paraclet;* ensuite il se retira dans une solitude, près de Nogent-sur-Seine, à cinq lieues de Provins. Il y bâtit un oratoire sous le nom de *Paraclet* qui devint cette célèbre abbaye dont Héloïse fut la première abbesse. La comtesse Mathilde, femme de Thibaut, combla cette abbaye de ses bienfaits. C'est au Paraclet qu'Héloise lutta pendant de longues années contre une passion qui ne la quitta qu'avec la vie. « Au milieu du « monastère, écrivait-elle à Abeilard, l'autel et l'encens dis- « paraissent à mes yeux; les hymnes des chœurs sacrés, la « pieuse oraison, rien ne peut m'arracher à mes désirs dé- « sespérés; partout ils me poursuivent et m'agitent. Epouse « adultère de Jésus-Christ, j'embrasse avec ardeur l'i- « mage adorée de celui que j'avais juré d'oublier pour lui : « je tombe parfois en gémissant devant la pierre du taber- « nacle, étouffant des soupirs d'amour, et pleurant non de « repentir, mais de regrets. »

Abeilard mourut en 1142 et Héloïse en 1163. Ils furent réunis dans le même tombeau.

Henri Ier, dit le *Large* ou le *Libéral*. Thibaut avait laissé une nombreuse postérité. Parmi ses enfants on doit citer Henri Ier qui lui succéda; Thibaut qui fut sénéchal de France; Guillaume-aux-Blanches-Mains qui, dans les dignités ecclésiastiques, acquit une réputation méritée; Alix, femme de Louis VII et mère de Philippe-Auguste. Cette princesse aussi,

remarquable par sa beauté, que par ses talents, fut l'honneur de la maison de Champagne comme elle fut l'ornement de la cour de France : elle cultiva la poésie et la musique et encouragea tous les arts.

Guillaume-aux-Blanches-Mains fut doyen de St-Étienne-de-Meaux. Il appert d'une charte de 1176 qu'il a été aussi prévôt de l'église de St-Quiriace de Provins (1). En 1168, il avait succédé à Hugues, à l'évêché de Sens; il fut ensuite porté à l'archevêché de Reims que le roi érigea pour lui en premier duché-pairie-ecclésiastique. C'est dans l'église de Reims qu'il sacra Philippe-Auguste, son neveu. Guillaume, autant que l'époque barbare à laquelle il vivait pouvait le permettre, donna des lois aux peuples qu'il gouvernait; il fut un des premiers seigneurs féodaux qui délivrèrent des chartes de franchise aux serfs et aux bourgeois.

Thibaut, comte de Chartres et de Blois, se noya et mourut près de la ville d'Acre en Palestine.

Henri Ier, dit le Libéral, alla aussi combattre les infidèles. Il fit preuve de valeur au passage du Méandre qu'il traversa le premier. A son second voyage à la Terre-Sainte, il avait confié le soin de ses états de Brie, à Pierre Bristand, vicomte de Provins, qui habitait une grande maison dite *l'hôtel des Bristands*, rue Ste-Croix (2).

Henri-le-Libéral s'appliqua surtout à rendre ses sujets heureux et à les soulager du fardeau des impôts et des redevances dont le moyen-âge avait entravé la société. Il favorisa les fondations monacales, il est vrai, mais il bâtit ou dota 13

(1) Voyez Lepelletier, t. I.

(2) Henri Bristand, en 1193, fit donation de ce vicomté aux chevaliers du Temple. On vit encore à Provins en 1270, un chevalier nommé Jean Bristand.

hôpitaux pour les pauvres. En 1160, il transféra l'Hôtel-Dieu de Provins de l'emplacement de l'abbaye St-Jacques, où il était situé, à l'endroit où nous le voyons aujourd'hui, rue du Murot. « C'était avant ce temps, est-il dit dans les titres de « l'Hôtel-Dieu, le palais des comtesses de Brie et Blois. L'an- « cienne tradition veut que les grandes salles qui existent « étaient destinées à représenter des spectacles et des fêtes « publiques (1).

On peut dire que sous Henri-le-Libéral, la maison de Champagne brilla d'un éclat jusqu'alors inconnu; c'est le temps de la prospérité commerciale de Provins qui monta ensuite, sous Thibaut-le-Chansonnier, au plus haut degré de splendeur. C'est probablement Henri qui donna des chartes de franchises à ses sujets. On peut se fonder dans cette croyance sur deux faits : premièrement son frère Guillaume-aux-Blanches-Mains en avait accordé à la petite ville de Beaumont près de Stenay; secondement, dans une charte du mois de septembre 1230, sous Thibaut-le-Chansonnier, c'est-à-dire, cinquante ans après la mort de Henri le-Libéral, on voit que Provins est qualifié de *commune;* on y voit aussi que le même Thibaut ne fait que régler, rétablir des dispositions, des coutumes qui existaient déjà; il est encore question dans cette charte, de *maires*, de *jurés*, des *droits de la commune* de Provins. Guillaume-aux-Blanches-Mains introduisit aussi dans la ville de Beaumont, pour laquelle il eut une affection particulière, des maires et des jurés.

On se demande, en lisant les chartes d'affranchissement, où la féodalité pouvait trouver l'idée d'institutions, telles que celle des communes, des maires et des jurés, lorsque au-

(1) Voir le mot Hôtel-Dieu dans le *Dictionnaire Historique.*

cune analogie n'existait entre ces institutions et les mœurs féodales. Il faut bien convenir que c'était là une réminiscence des anciennes municipalités gauloises que les Romains modifièrent, que les rois Francs rétablirent sous leur première forme, que la féodalité ébranla ensuite et que Louis-le-Gros, d'immortelle mémoire, retira enfin de la poussière de la servitude.

A toutes les probabilités qui portent à croire que Henri-le-Libéral affranchit Provins, on peut ajouter celle-ci qui nous semble décisive : Henri qui donna une grande impulsion au commerce de cette ville ne put obtenir ce résultat qu'en affranchissant les Provinois des charges et des redevances qui pesaient sur ses sujets et qui gênaient le commerce.

On osa attenter à la vie d'un aussi bon prince. Anne Meunier, à laquelle Provins se glorifie d'avoir donné la naissance, sauva Henri par un trait héroïque. Trois gentilshommes attendaient le lever du comte, dans son palais de Provins. De Saint-Foix dit que la scène se passa dans une allée du jardin. Voici comment il raconte le fait dans ses *Essais sur Paris*, 3e édit., tom. 3, pag. 173 : « Je ne connais pas de « titre d'anoblissement plus flatteur et plus beau que celui « que produisirent, à la réformation, les descendants d'Anne « Meunier. Trois hommes dans une allée du comte de Brie « et Champagne, en attendant son lever, s'entretenaient du « complot qu'ils avaient fait de l'assassiner. Anne Meunier, « derrière un arbre, avait entendu une partie de leur con- « versation. Voyant qu'ils partaient pour exécuter leur des- « sein, emportée par l'horreur de l'attentat contre ce prince, « et craignant de ne pas avoir le temps d'avertir, elle cria « d'un bout de l'allée, en leur faisant signe qu'elle voulait « leur parler. Un d'eux s'avance ; elle le fait tomber à ses

« pieds d'un coup de couteau de cuisine, attaque les deux « autres sans doute bien armés, et contre lesquels, dit la « chronique de Provins, elle se débattit victorieusement, et « quoique couverte de blessures, elle ne quitta pas prise jus- « qu'à ce qu'elle fût parvenue à les faire arrêter. On trouva « sur eux les preuves de leur conspiration. Ils l'avouèrent « dans les tourments et furent écartelés de suite. »

Le comte Henri donna une marque éclatante de sa reconnaissance à Anne Meunier ; il l'anoblit elle et son mari, Gérard de Langres, qui occupait une place honorable près du prince. Par ses lettres patentes datées de 1175, Henri les exempte eux et leurs descendants à perpétuité, de toute sortes de tailles, subsides, impositions et autres charges publiques. Il est dit de plus qu'il ne pourront être contraints de plaider, quelque cause que ce soit, que devant la personne du prince. Les armoiries que le comte leur donna étaient d'azur au lion-d'or, avec cette devise : *Vincit omnia,* pour marquer le courage de lion avec lequel Anne Meunier avait attaqué les conjurés. Cette famille se perpétua longtemps à Provins. M. de Louptière cite des lettres-patentes de différents rois de France qui confirmèrent les priviléges de la famille Meunier. Le même auteur rapporte des actes de 1441, 1446, 1468 et 1568, qui prouvent que les femmes de la lignée d'Anne Meunier anoblissaient leurs maris. Cette famille subsista plus de cinq cents ans, et s'éteignit en 1668; encore croit-on que c'est par négligence, et parce qu'elle ne put présenter ses titres lors de la révision des titres de noblesse (1).

(1) En 1720, un professeur de rhétorique, à Provins, fit dans une séance publique, réciter à ses écoliers un poème latin à la louange d'Anne Meunier. Il existe, sur le même sujet, dans nos

Henri-le-Libéral, pour rendre grâce à Dieu d'être échappé à un aussi grand péril, voua un voyage à la Terre-Sainte, et institua quatre chanoines dans la chapelle de son palais. Cette chapelle placée d'abord sous l'invocation de la Vierge, et appelée Notre-Dame, porta plus tard le nom de St-Blaise.

En 1160, Henri-le-Libéral fit reconstruire en pierre l'église de St-Quiriace, avec un dôme surmonté de la statue colossale de Ste-Hélène. (Voir le mot *St-Quiriace,* au *Dict. Hist.*)

St-Quiriace, par une bizarrerie digne du moyen-âge, avait des chanoines réguliers et des chanoines séculiers : ils étaient continuellement en querelle. Voici ce que dit, à ce sujet, l'auteur de l'histoire des comtes de Brie et de Champagne (1) :
« Henri termina le différend qui existait depuis longtemps,
« entre les chanoines séculiers et les chanoines réguliers de
« St-Quiriace de Provins. (Cart. St-Quiriaci et St-Jacobi).
« On avait introduit vers l'an 1155, la régularité dans cette
« église, malgré les chanoines séculiers : ils s'opposèrent si
« fortement à la violence qu'on leur avait faite, que le pape
« Adrien donna commission à Hugues, archevêque de Sens,
« à Thibaud, évêque de Paris et à Manassès, évêque d'Or-
« léans, de transférer, par l'autorité apostolique, les cha-
« noines réguliers en un lieu plus convenable à des reli-
« gieux, pourvu que le comte Henri, l'abbé Odon et ses
« chanoines réguliers fussent d'accord de ce changement de

anciens manuscrits, un cantique composé d'un grand nombre de versets et qui commence ainsi : *Audite omnes gentes... venite et videte opera Dei.....* On fait remonter ce cantique au 13e siècle : l'auteur n'en est pas connu.

(1) C'est Lepelletier qui a fait ces recherches curieuses qu'il a publiées en 1753.

« lieu et de la compensation des revenus qu'ils avaient à St-
« Quiriace. La chose se passa de la manière que le pape sou-
« haitait. On donna aux chanoines réguliers l'église de St-
« Jacques, qui était alors un Hôtel-Dieu, avec les fran-
« chises, coutumes et biens dont elle jouissait depuis le comte
« Thibaut, et la liberté d'élire un abbé selon la règle de St-
« Augustin(1). Henri, comte de Champagne, Hugues, arche-
« vêque de Sens, les chanoines rétablis dans l'église de St-
« Quiriace ajoutèrent beaucoup d'autres biens à ceux de
« l'Hôtel-Dieu de Provins, afin que les chanoines réguliers
« de St-Jacques n'eussent plus rien à demander aux cha-
« noines de St-Quiriace. Entre les églises cédées aux religieux
« de St-Jacques, on y voit celle de Soisi que Hugues, fon-
« dateur en partie de cette église, donna aux chanoines sé-
« culiers de Provins, afin d'en récompenser les chanoines
« réguliers qui sortaient de St-Quiriace. Notre-Dame de
« Soisi était encore, en 1155, une abbaye de chanoines dont
« Richard était abbé : ce fut à sa prière que le comte Henri
« donna cette année même à l'abbaye de Soisi, soixante sous
« de rente (2) sur le salage de Provins. Cette église d'où on
« tira les chanoines réguliers de l'église de Provins, devint
« ensuite un prieuré dépendant de l'abbaye de St-Jacques.
« Thibaut et Etienne, frères de Henri, approuvèrent la
« translation des chanoines réguliers de St-Quiriace à St-
« Jacques. Guillaume, archevêque de Sens, frère du comte
« de Champagne, approuva aussi en 1176 ce qui s'était fait
« sous son prédécesseur et donna aux chanoines de St-Qui-
« riace l'église de Parois et celle de Vilaines, avec la présen-

(1) Cartæ an. 1159, 1160, etc.

(2) Cartæ S. Jacobi Pruv.

« tation des prêtres, et la moitié de tous les revenus de ces « églises ; il leur donna aussi le pouvoir d'excommunier et « d'absoudre de leur propre et seule autorité dans l'étendue « de ces deux églises et même dans les paroisses de St-Ayoul « et de Fontenet (1), ceux qui leur feraient tort; il leur « confirme le même droit à l'égard de leurs autres églises. « Guillaume ajoute que si l'église de St-Quiriace venait à « cesser l'office divin, à cause de l'injure qu'on aurait faite « aux chanoines, les églises de St-Jacques et de St-Ayoul, « se doivent donner de garde de faire le service divin. Henri « continua toujours de faire du bien aux églises de St-Qui- « riace et de St-Jacques. Quelques années après l'établisse- « ment des chanoines réguliers dans St-Jacques, les pauvres « furent transférés dans le nouvel hôpital de Provins que « Henri II, fils du comte Henri Ier, fonda par le commande- « ment de son père, et à qui la comtesse Marie et Henri son « mari firent beaucoup de bien (2). »

Comme on le voit, ce n'était pas petite chose que de régler des intérêts si compliqués.

Henri-le-Libéral mourut à Troyes, au mois de mars 1181 ; il avait épousé, Marie sœur de Philippe-Auguste de laquelle il eut :

Henri II et Thibaut V. Le premier fut élu lieutenant-général de l'armée chrétienne en Palestine. Il épousa Isabeau, veuve de Conrad de Montferrat, et devint, par la protection de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion, roi de Jérusalem, à la place de Guy de Lusignan qu'on dédommagea en lui donnant le royaume de Chypre.

(1) Aujourd'hui Saint-Brice.

(2) Carta M. S. domus dei Pruvin et Histor. M. S. D. Grillon médici.

Après avoir signalé sa vie par des exploits qui lui acquirent un grand renom, il périt malheureusement d'une chute qu'il fit du haut d'un balcon (1197). Henri eut deux filles de son mariage avec Isabeau; l'une d'elles, Alix, qui épousa Érard de Brienne, suscita plus d'un embarras, comme on le verra plus tard, au fameux Thibaut *le Chansonnier*.

Thibaut V, frère de Henri II, épousa la fille de Sanche-le-Fort, roi de Navarre. On ignore s'il usurpa ou s'il acquit à prix d'argent l'héritage de Henri II. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que ses possessions furent disputées à son fils par Érard de Brienne, époux d'Alix. Thibaut V se croisa comme son frère : il avait alors 26 ans. Une maladie violente dont il succomba, vint l'arrêter dans ses projets (1201). Il fut inhumé à Troyes, dans l'église de Saint-Étienne. Il laissa Blanche de Navarre enceinte de Thibaut VI, dit le *Posthume*.

THIBAUT VI, dit le **Posthume et le Chansonnier**.

Érard de Brienne conçut le projet de dépouiller le jeune Thibaut. Érard était parti pour la Palestine avec le projet avoué d'épouser une des filles de Henri II, roi de Jérusalem et oncle de Thibaut, afin de se donner par-là des droits aux comtés de Brie et de Champagne. Le mariage eut lieu, malgré le roi de France et le pape qui protégeaient le jeune comte de Champagne. Érard, devenu roi de Jérusalem, voulut faire valoir ses prétentions sur l'héritage de Thibaut, et ne se découragea pas en voyant dans cette affaire le roi de France, le pape et les barons se prononcer contre lui.

La comtesse Blanche, veuve de Thibaut V, femme d'un esprit supérieur, sut maintenir l'intégrité des possessions de son jeune fils. Fatiguée des prétentions d'Érard, elle consentit à lui payer à lui et à sa femme une rente de douze mille

livres assignée sur des terres en fief-lige, reversible sur la tête de leurs héritiers. Elle compta en outre à Érard et à sa femme quatre mille livres de Provins. Les clauses de ce traité furent plus tard consignées dans un acte qu'Érard fit dresser en novembre 1221.

Philippe-Auguste, dont le père avait épousé Alix, fille de Thibaut-le-Grand, contribua beaucoup à cet arrangement. Louis VIII continua la même protection au jeune comte de Champagne. Ce fut dans la cour de ce roi que Thibaut VI passa les premières années de sa jeunesse. C'est là que Thibaut conçut de bonne heure la passion qu'il ressentit pour la reine Blanche de Castille. La reine, remarquable par sa beauté autant que par son esprit, entourée d'hommages, de vénération, fit sur le cœur de Thibaut une impression qui ne s'effaça plus. Sa mère, peut-être pour le distraire de son fol amour, lui fit épouser Gertrude, comtesse de Metz et d'Hasbourg, veuve d'un duc de Lorraine qui avait prêté le secours de ses armes à Thibaut, lors de son différend avec Érard de Brienne.

Bientôt après, Thibaut fit casser ce mariage pour cause de stérilité. Il épousa Agnès de Beaujeu.

Le comte de Champagne ne fut pas détourné de son amour pour Blanche par ces deux mariages. Brillant, plein de graces et d'esprit, il savait entretenir les dames de ces riens charmants avec lesquels on captive leur cœur. « Oncques ne « fut qui connut mieux que lui l'art de bien dire aux da- « mes. » Déjà s'introduisait à la cour cette galanterie qui donna tant d'influence aux femmes sur la marche des évènements. Thibaut, doué d'une exquise sensibilité, savait leur apprendre leur pouvoir dans des vers empreints d'une délicatesse et d'un coloris chevaleresque. Dans le tourbillon des

plaisirs, le comte de Champagne ne rêvait que d'une dame; son sommeil était troublé par une vision toujours assise au chevet de son lit. Le fracas des armes, le tumulte des affaires, rien ne pouvait le distraire de la *dame de ses pensées*, de Blanche de Castille.

Dévoué à la personne de Louis VIII, il avait fait vœu de ne le quitter jamais. Il pensait par là mériter un regard de Blanche au cœur fier et altier. Thibaut accompagna le roi dans le Limousin, le Périgord, le pays d'Aunis, que les Anglais avaient envahis, et il contribua vaillamment à chasser l'étranger de ces provinces. Il prouva qu'il était digne de l'épée de chevalier dont il avait été armé quelques années auparavant de la main du roi, en présence de la reine.

(1225). Thibaut suivit ensuite Louis en Languedoc, dans la croisade contre les Albigeois, expédition homicide, inspirée par la politique et l'ambition, flétrie par tous les cœurs honnêtes, et au service de laquelle le pape et le roi de France convoquèrent tant de bras armés par un aveugle fanatisme.

Quinze ans auparavant, le Languedoc et la Provence avaient été horriblement ravagés : Béziers avait été détruit de fond en comble. Louis met le siège devant Avignon. Les nombreuses attaques des croisés sont repoussées avec vigueur. On se décourage. Les barons s'aperçoivent qu'ils versent le sang au profit de la puissance royale. On fut étonné de voir le comte de Champagne, à la tête des seigneurs mécontents; il manifeste l'intention de se retirer, sous prétexte que ses quarante jours de service, auxquels il était tenu, sont expirés. Le siège languit; on accuse Thibaut de favoriser les assiégés. Le roi, outré de colère, le menace de brûler ses terres. Le comte de Champagne méprise ces menaces, emmène ses troupes et entraîne celles des confédérés.

Louis VIII s'éloigne d'Avignon et meurt bientôt après à Montpensier. Mille bruits ont couru sur la cause de sa mort. Quelques-uns l'attribuèrent au poison et ne craignirent pas de faire planer d'odieux soupçons sur le comte de Champagne. Cet empoisonnement lui fut reproché en maintes occasions, il est vrai ; mais Thibaut, pendant le reste de sa vie, ne donna aucune preuve de cruauté. Il faut avouer que son amour pour Blanche était un fondement à ses bruits. Cependant si l'on considère que Blanche et son fils le vertueux Louis IX reçurent Thibaut à la cour ; si l'on se rappelle que ce roi secourut Thibaut dans plusieurs circonstances, on se convaincra que le pieux Louis IX n'aurait pas ainsi protégé le meurtrier de son père. Louis VIII était mort d'une maladie inconnue sans doute à la médecine ignorante de cette époque.

(1226). A la mort de Louis VIII, Louis IX avait douze ans : une minorité remue les ambitions. Les barons aspiraient à la régence ; ils ne pouvaient pas supporter la perspective de voir une femme à la tête des affaires. Blanche, par sa politique, déjoua toutes les menées, fit face à l'orage et trouva deux prélats qui jurèrent que Louis VIII l'avait déclarée régente à son lit de mort. Elle tint d'une main ferme les rênes du gouvernement. Thibaut se rapproche de la reine et appuie sa politique. La vie du comte de Champagne ne sera désormais qu'une suite de contradictions. Suivant le bon ou le mauvais accueil de la reine, il sera pour ou contre elle. On peut croire que si Thibaut avait osé parler d'amour à la reine du vivant de son mari, il fit tout pour plaire à la veuve. Ses empressements furent repoussés. Il y avait à la cour un homme qui avait su s'emparer de l'esprit de la régente. C'était le conseiller intime de la reine, le légat du

pape (1). Thibaut était jaloux de l'autorité du légat; peut-être croyait-il aussi, comme on le disait alors, que ce prélat jouissait des faveurs de la reine. Mathieu Paris, moine anglais, n'a pas craint de dire que Thibaut et le légat partageaient les bonnes grâces de Blanche, et dans un langage où percent évidemment ses sentiments hostiles pour la reine, il a écrit que Blanche était *polluta duorum hominum semine*. Le savant et circonspect président Hénault dit que ces deux hommes étaient jaloux l'un de l'autre.

Quoi qu'il en soit, le comte de Champagne, se rendant à Reims pour assister au sacre de Louis IX, reçut un cruel affront provoqué par la reine qui probablement ne fut que l'instrument du légat du pape. Les portes de Reims furent fermées à Thibaut et à sa suite.

Le comte de Champagne, justement irrité, arme contre le le roi, et se réunit à la ligue de Hugues, comte de la Marche, de Pierre de Dreux dit *Mauclerc*, du comte de Bretagne, des comtes de Ponthieu, etc.

Blanche, effrayée de cette ligue formidable, tenta de détacher Thibaut des projets des mécontents. Rien ne lui était plus facile. Thibaut reparut à la cour. Pour expliquer sa conduite aux seigneurs ligués, il leur fit accroire qu'il ne se rendait auprès de la reine que pour épier les secrets de son conseil. Blanche voulut connaître le plan de la conspiration ; le faible

(1) Ce cardinal, nommé Romain, avait pris un grand ascendant sur l'esprit de la reine ; c'est par elle qu'il détermina Louis VIII à se croiser contre les Albigeois et à continuer l'œuvre d'iniquité que le Saint-Siége poursuivait depuis trente ans contre les comtes de Toulouse. Romain eut une immense influence sur la politique des premières années du règne de Louis IX.

Thibaut avoua tout. Sa seconde femme, Agnès de Beaujeu, venait de mourir, et peut-être nourrissait-il l'espoir d'épouser Blanche de Castille, comme plusieurs historiens l'ont cru.

Alors les mécontents veulent dépouiller le comte de Champagne, et font valoir, les armes à la main, les prétentions d'Alix, fille de Henri II, aux comtés de Champagne et de Brie. Thibaut courait les plus grands périls. Les seigneurs confédérés lui proposent la paix à la condition qu'il épousera Yolande, fille unique du duc de Bretagne, le plus implacable ennemi de Blanche et de Louis IX. Yolande était belle, son héritage était la Bretagne : Thibaut accepte.

On prend jour pour la célébration du mariage. Thibaut se met en chemin. Le duc de Bretagne et sa fille attendaient le comte de Champagne au monastère du Val-Secret où le mariage devait avoir lieu. Thibaut arrivait : Geoffroy de la Chapelle lui barre le passage en lui remettant une lettre. Le comte tressaillit ! il ouvrait une lettre du roi dictée par la reine.

« Sire Thibaut de Champaigne, j'ai entendu que vous « avez convenancé et promis à prendre à femme la fille du « comte Pierre de Bretaigne. Pourtant vous mande que « *si cher que vous avez tout quant que amez ou* « *royaume de France*, que ne le facez pas. La raison pour- « quoi vous savez bien ; je jamais n'ai trouvé pis qui mal « n'ait voulu faire que lui. »

A la lecture de cette lettre suppliante et tendre, Thibaut tourne la bride de son cheval et s'en revient l'âme tantôt pensive, tantôt pleine d'espoir.

Le duc de Bretagne, à la tête des seigneurs ligués tombe sur les terres de Thibaut et met plusieurs villes à feu et à sang. L'armée ennemie vint assiéger Provins où le comte de

Champagne s'était enfermé. La résistance des assiégés et le manque de vivres firent retirer les assaillants. D'ailleurs Blanche de Castille, protégeant ouvertement Thibaut, fit marcher le roi au secours de la Champagne et de la Brie.

La passion du comte de Champagne devint plus brûlante que jamais : Thibaut jaloux de la faveur du légat, voyait encore qu'Enguerrand de Couci et le comte de Boulogne ambitionnaient de plaire à Blanche. Ces empressements irritaient son amour et semblaient donner un nouveau reflet à la beauté de la reine. Mais Thibaut n'était pas écouté.

Cependant le comte de Champagne se montrait en toute occasion dévoué à la cour. En 1229, l'infortuné Raymond, comte de Toulouse, l'ayant choisi pour médiateur entre lui et la régente, il embrassa vivement les intérêts du jeune roi. C'est à Meaux que le traité qui dépouillait le comte de Toulouse de son patrimoine fut conclu.

En vain Thibaut protestait de son dévoûment à Blanche de Castille; en vain murmurait-il des pertes et des ravages qu'il essuyait tous les jours de la part des ennemis qu'il s'était faits à cause d'elle, sa destinée ne changeait pas. La reine, par un sourire, par des promesses, entretenait la bonne volonté de Thibaut; et lorsque le comte se croyait au comble de ses vœux, Blanche reprenait son air imposant. Elle borna ses complaisances à vouloir bien négocier un accord entre Thibaut et Alix, reine de Chypre, dont les droits étaient le prétexte de la guerre des seigneurs. Blanche prêta de l'argent à Thibaut pour payer les quarante mille livres tournois à Alix, moyennant lesquelles la reine de Chypre abandonnait tous ses droits. Le comte s'engagea aussi à servir à Alix une rente de deux mille livres assignée sur des terres de la Champagne.

Blanche se montra ingrate : elle voulut que Thibaut lui remît pour garantie du prêt des quarante mille livres les comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre, et le vicomté de Chateaudun. Thibaut obéit, quoiqu'il y eût un piège dans cet arrangement.

(1232). Le comte de Champagne épouse Marguerite, fille du seigneur Archambaud de Bourbon, Il paraît que ce mariage améliora les finances de Thibaut ; car à peu près dans le même temps, il proposa à Blanche de Castille de le relever des cessions temporaires qu'il avait faites au roi pour garantie du prêt des quarante mille livres. Thibaut ne tarda pas à s'apercevoir que la reine-mère l'avait joué. (1235). Honteux de ses faiblesses, il se dépite et se brouille avec la cour. Il lève des troupes. Le roi se prépare à lui tenir tête. Le comte de Champagne, intimidé par ces préparatifs, ou plutôt ramené par Blanche, pose son épée et demande la paix. Pour l'obtenir il cède Montereau, Faut-Yonne, Bray et Nogent-sur-Seine. Il lui fut sans doute pénible de se déposséder de ces villes, après en avoir déjà perdu bien d'autres : « comme « il hésitait, Blanche le pressa. Enfin, rendant de rechef les « armes à l'amour, et après un grand soupir, il lui dit : Par « ma foi, madame, mon cœur, mon corps et toutes mes « forces sont à votre commandement. Après ce sacrifice, il « s'en alla tout pensif, emportant dans son cœur, pour tant « de belles terres dont il s'était dépouillé, le souvenir de sa « dame qui se changeait en tristesse, quand il venait à pen- « ser qu'elle était si honnête et si vertueuse qu'il n'en aurait « que de rigueurs (1).

(1) Citation faite par les Mémoires Historiques de Champagne, par Mézeray, Lepelletier, Anquetil, le Dictionnaire Féodal, etc., (extraite de la chronique de Saint-Denis.)

Thibaut avait été couronné roi de Navarre, après la mort de son oncle maternel Sanche-le-Fort, qui n'avait pas laissé d'héritier (1234). Les faveurs de la fortune auraient dû consoler Thibaut des disgraces de l'amour. D'ailleurs Blanche de Castille vieillissait: et la disproportion d'âge qu'il y avait entre lui et la reine devenait plus sensible. Cependant après après avoir signé le traité qui lui enlevait trois villes, il revint briller à la cour de France.

Comme s'il eût voulu donner des preuves de son indépendance, il maria sa fille Blanche, qu'il avait eue d'Agnès de Beaujeu, avec ce même Pierre, duc de Bretagne, dont il avait été près d'épouser la fille.

La reine-mère lui en fit de vifs reproches, et au dire de Fauchet, Thibaut sentit renaître dans son cœur une passion que le temps semblait avoir calmée. Il fit en cette occasion : « les plus belles chansons, les plus délectables et mélodieuses « qui oncques fussent ouïes en chansons ne instruments et « les fit escrire en la salle de Provins et en celle de Troyes, « et sont appelées les chansons du roi de Navarre. »

Peu après (1239), Thibaut partit pour la Palestine à la tête d'un grand nombre de chevaliers qui voulaient se signaler. Mais cette croisade fut sans succès, et au bout d'un an, le comte de Champagne fut de retour dans ses états.

C'est alors qu'il s'appliqua à faire prospérer la Champagne et la Navarre. Il favorisa l'agriculture et le commerce; il accorda ou confirma à une foule de villes des libertés et des privilèges.

Il existe à la bibliothèque royale, parmi les titres relatifs aux comtes de Champagne et de Brie, une charte datée de septembre 1230, par laquelle on voit évidemment que les habitants de Provins étaient depuis longtemps en possession

de libertés assez étendues pour cette époque. Les noms de *commune* de Provins, *bourgeois* de Provins qui reviennent à chaque instant dans cet acte prouvent une certaine continuité dans l'exercice des droits municipaux de cette ville. On y voit que la justice était indépendante du comte, et que ce dernier partageait avec la ville les amendes prononcées contre les justiciables. Il retint pour lui ou pour son prévôt la connaissance des crimes de *meurtre*, de *rapt* et de *vol*.

On aperçoit dans cette charte quelques lumières sur les éléments dont se composait alors la population de Provins. Indépendamment des gens de commune, justiciables des échevins et du maire de la ville (sauf les crimes que le comte s'était réservé), il y avait encore à Provins plusieurs classes d'individus, des chevaliers, des clercs, des serfs, des Juifs. Ces personnes et leurs biens étaient placés sous la juridiction du comte. Cependant Thibaut dit que les amendes seront infligées à ces personnes selon les us et coutumes de Provins, preuve que les traditions d'une organisation municipale, antérieure à l'occupation des comtes, se perpétuaient encore dans cette ville. Cette organisation pourtant avait éprouvé bien des modifications de la part du régime féodal : les échevins, qui dans beaucoup de municipalités étaient élus par les bourgeois, étaient choisis à Provins par le comte ou ses représentants. Le maire était pris parmi les treize bourgeois nommés échevins par le comte, et ce maire était élu par eux. On voit par cette charte que l'autorité municipale et celle du comte étaient distinctes, et que chacune avait ses limites bien définies. Thibaut donne à choisir à ceux des habitants de Provins qui étaient sous la protection des comtes d'y rester ou de se mettre sous celle de la commune (1).

(1) La charte que Thibaut accorda à la ville de Troyes, en

cette époque, il régnait un besoin général de régler et de constater par des actes publics les droits de chacun; la bourgeoisie gagna beaucoup dans ces circonstances, parce qu'elle eut la faculté d'étendre ses droits moyennant finance, ce qui diminuait d'autant le pouvoir des grands terriens, des barons, et préparait de loin l'anéantissement de la féodalité.

Thibaut, pendant les dernières années de sa vie, s'occupa exclusivement du bonheur de ses peuples. Simon de Joinville, son grand sénéchal, l'aida à rédiger les coutumes de Champagne et de Brie. Il donna une nouvelle forme à la cour supérieure de justice qui siégeait à Troyes et qu'on nommait *les Grands Jours*. La jurisprudence de cette cour servit de base au travail que Saint-Louis, Philippe-le-Bel, Louis XI, Charles VIII et Louis XII firent faire sur les coutumes du royaume, pour en former un corps de législation générale.

La réforme des coutumes, les chartes en faveur des communes, les encouragements qu'il donnait à l'agriculture et au commerce prouvent assez que Thibaut avait l'esprit généreux et élevé. Comment croire que ce comte ait assisté au supplice d'environ deux cents hérétiques brûlés sur le mont Aimé près de Vertus en Champagne? Comment croire cette assertion du moine Albéric, lorsqu'on connaît les vers dont Thibaut avait flétri la croisade de Louis VIII contre les Albigeois (1)?

1242, renferme des priviléges bien plus restreints que ceux dont Provins jouissait.

(1) Nous avions cru que Thibaut avait en effet été présent à ce supplice; mais après mûr examen, nous ne pensons pas que Thibaut eût pû permettre cette atrocité sur son domaine. De fa-

D'ailleurs Thibaut s'inquiétait fort peu si le clergé perdait ou non sa puissance. Il porta lui-même plusieurs coups aux tribunaux ecclésiastiques en leur enlevant la connaissance de certains délits que le clergé revendiquait pour lui; et il se moqua de la lettre fulminante que Grégoire IX lui écrivit à ce sujet.

Le comte de Champagne fit néanmoins des donations au Chapitre de Saint Quiriace, à l'Hôtel-Dieu, aux bénédictines de Provins. En 1237, ce prince fonda le monastère du mont Sainte-Catherine (*Hôpital Général.*). Voyez ce mot au *Dictionnaire Historique*. Dans le même temps, il attacha quelques chapelains à la chapelle de son palais; il y en eut jusqu'en ces derniers temps, sous le nom de chapelains de Saint-Blaise. Thibaut seconda la piété d'un Provinois nommé Baunier, qui donna tous ses biens pour fonder un monastère de Bernardines. Le comte de Champagne érigea ce monastère en abbaye, sous le titre de Notre-Dame-du-Mont, ensuite sous celui des filles-Dieu.

Thibaut établit aussi à Provins, à Césanne et à Troyes un

natiques prélats profitèrent de l'absence du comte pour faire à Dieu cet exécrable holocauste : cet acte abominable eut lieu en 1239; et Thibaut était alors en Palestine. Parmi les prélats présents à cette infamie était Nicolas de Brie, évêque de Troyes. Les guerres contre les Albigeois du Languedoc semblaient avoir versé une fanatique rage dans le cœur des prélats : ils voyaient des hérétiques partout, et ils les appelaient tous du nom général d'*Albigeois* avec cette ignorance et cette intolérance qui distinguaient les hauts dignitaires ecclésiastiques. L'histoire vengeresse a marqué du sceau d'abomination tous ces cannibales, évêques, archevêques et moines, qui, poussés par Pierre de Castelnau, Conrad, de Saint-Ange, légats du pape, et Saint-Dominique, burent le sang des hommes, au nom d'un Dieu de paix!

couvent de Cordeliers. Il donna quelques privilèges à l'abbé de Lagny.

Provins doit à Thibaut la culture de roses qui devint une des nombreuses industries de cette ville. Il rapporta aussi de son voyage un morceau de la vraie croix, qu'il donna à l'église nommée depuis Sainte-Croix.

Thibaut mourut à Pampelune en 1253 ou 1254. Il fut inhumé dans cette ville et son cœur fut transféré à Provins dans l'église des Cordeliers.

Législateur et protecteur de ses peuples, Thibaut a un autre titre non moins brillant aux yeux de la postérité, celui de poète. Il fit écrire ses chansons au pinceau sur les murs de ses palais de Troyes, de Pampelune et de Provins. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur quelques fragments de ces poésies.

Une chose singulière, c'est que Lévesque de la Ravallière, qui rassembla et publia en 1742 les chansons de Thibaut, dit qu'il ne pense pas que les poésies du roi de Navarre aient été faites pour Blanche de Castille. Il s'attache à rapprocher certains passages qui seraient contradictoires, s'il y était question de la mère de Louis IX, ou qui n'auraient pas avec elle le moindre rapport. Lévesque de la Ravallière s'est mal posé la question ; il ne s'agissait pas de savoir si toutes les chansons de Thibaut avaient été composées pour Blanche, mais si dans quelques-unes il était question de cette reine. Quiconque lira avec attention les 66 pièces de Thibaut réunies par Lévesque de la Ravallière, en comptera aisément près de quarante dans lesquelles Thibaut se plaint des rigueurs d'une dame, et on voit clairement qu'il s'agit toujours de la même personne. Les évènements de la vie de Thibaut, l'extrême mobilité de sa conduite s'expliquent naturellement

par la passion qu'il avait conçue. En effet, il se révolte plusieurs fois contre la reine, et c'est toujours elle qui le ramène; l'ascendant qu'elle exerçait sur le comte était d'autant plus puissant qu'elle n'avait jamais cédé à ses obsessions.

Lévesque s'étonne de ce que la reine ne soit pas nommée dans les chansons de Thibaut. C'est pour nous une raison de plus de croire qu'elles étaient pour elle; car Thibaut dit dans sa onzième chanson :

Aucuns si sont qui me veulent blâmer,
Quant je ne di à cui je suis amis,
Mais y a Dame, ne saura mon penser
Nus, qui soit nés, fors vous cui se le dis...

Il y a des gens qui me blâment de ne pas dire de qui je suis l'ami; mais hormis ma dame à qui je le confie, nul qui soit né ne saura mon secret...

Thibaut tient sa parole dans toutes ses autres poésies; il ne nomme jamais la dame dont il essuie les rigueurs.

Dame merci, merci cent fois,
Pitiés vous prengne à cette fois
De moi qui suis ainsi des trois.
(*Chanson V.*)

Dame; grace, grace! s'écrie Thibaut, prenez pitié de moi qui ai tant souffert!

Amors de vous ne me dois pas loer
. . . . . .
Trop savez bien le cœur d'un homme embler;
Mais d'où rendre n'est-il termes, ne fins,
Ains le tenez en esmais, en balance...
(*Chanson XI.*)

Amour, je n'ai pas à me louer de vous ; il vous est trop facile de prendre le cœur d'un homme ! Mais pourquoi le tenir toujours en émoi, en balance? Voulez-vous donc le tourmenter sans relâche?

Le comte de Champagne trouve un adoucissement à ses maux dans les poésies qu'il compose.

Une chançon encore voil
Faire pour moi reconforter,
Por celi, dont je me doil,
Voeil mon chant renouveler
Por ce ai talant de chanter
Car quant je ne chant, mi oil
Tornent, sovent en plorer.

(*Chanson XIII.*)

Je veux faire encore une chanson pour me réconforter. Je veux renouveler mes chants pour celle dont je me plains. Je désirerais toujours chanter, car dès que ma voix se tait, mes yeux fondent en pleurs.

Certes c'est là l'expression naïve et passionnée d'un profond amour, d'un amour qui dure depuis longtemps et qui durera encore... peut-être toute la vie.

Ce qui augmente et irrite la passion de Thibaut, c'est que sa dame est simple, sans faste et sans orgueil, c'est qu'elle lui fait un accueil gracieux.

Simple et franc sans orgoil
Quidai ma dame trover,
Molst me fu di bel acoil.

(*Chanson XIII.*)

Tout cela s'accorde avec la conduite de Blanche à l'égard de Thibaut. L'adresse de la mère de Louis IX consistait à

tenir toujours en suspens l'esprit de Thibaut en le faisant espérer.

Aussi le chansonnier, dans une charmante allégorie, (chanson XXXI) se représente emprisonné par l'amour dans une tourelle dont *l'Espoir Trompeur*, *la Beauté* et *les Inquiétudes* sont les geôliers.

Parfois Thibaut s'abandonne à une mélancolique résignation. Un nommé Philippe(on croit que c'est Philippe de Nanteuil), lui demande lequel des deux amants aime le plus véritablement, ou celui qui est attaché à sa maîtresse par les faveurs, ou celui qui est dans l'attente de les obtenir. Cette question flatte le cœur chagrin du poète, il répond :

. . . . . .
Philippe plus doit valoir,
Cil qui atend main et soir
De sa dame avoir merci.

Philippe, celui-là a plus de mérite qui sait attendre matin et soir que sa dame lui accorde merci.

Un clerc consulte Thibaut sur ce qu'il doit faire ; il aime une dame à qui il n'ose le déclarer ; doit-il renoncer à l'amour? Thibaut lui conseille de persévérer. Le comte de Champagne était bien en droit de lui donner un tel conseil, lui qui persévérait depuis si longtemps!

Le sentiment des rigueurs de sa dame le poursuit toujours. Il finit une satire contre la corruption des mœurs de son siècle, en se plaignant des refus de sa belle.

En s'embarquant pour la croisade (1238 ou 1239), il s'écrie :

Dame, ensi est qu'il m'en covient aler
Et départir de la doce contrée
Où tant ai mauz souffert et endurez !

Dame, il faut donc vous quitter ; il faut partir de la douce contrée où j'endurai tant de maux pour vous!

Dans deux ou trois chansons il regrette en Terre-Sainte la vue de sa dame.

On ne peut s'empêcher de voir, dans les fragments que nous venons de citer, une passion permanente et jamais satisfaite. En lisant ces passages, et bien d'autres pièces dont nous n'avons pas parlé pour ne pas fatiguer le lecteur, on se convaincra que la plupart de ces poésies ont été faites pour Blanche de Castille; aveugle qui ne le verra pas.

Voici comment M. Villemain apprécie, dans son *Cours de Littérature*, le mérite des chansons de Thibaut : « Ses « vers respirent une naïveté gracieuse; les expressions « ont une grace qui n'a pas tout-à-fait vieilli. Enfin, la « principale règle de nos poésies, le mélange alternatif des « rimes masculines et féminines s'y fait déjà sentir. Obser- « vée d'abord dans les chansons, il semble que cette règle « eut pour origine l'instinct musical. Mais de là, elle passa « dans tous les genres de poésie et fut dictée par le goût. « C'est le plus grand progrès que fit le mécanisme de nos « vers. Thibaut n'observe pas souvent cette règle, mais il la « devine et s'en sert à propos. Malgré la rudesse de la lan- « gue d'Oil, quelques-unes de ses chansonnettes ont une « douceur élégante qui ne serait pas indigne des trouba- « dours, et qui, de plus, est déjà toute française. »

Plusieurs écrivains qui n'ont pas cru à l'amour de Thibaut, et M. Villemain est du nombre, se sont fondés sur la différence d'âge qui existait entre le poète et la régente. En 1226, en effet, à la mort de son mari, Blanche avait trente-six ans : on peut donc penser que son amour commença

quand Blanche avait à peu près 32 ans. Qu'y a-t-il de plus ordinaire dans la vie que de voir des jeunes gens de dix-huit à vingt ans s'éprendre pour des femmes de trente? Surtout lorsque ces femmes sont belles, et que leur beauté s'est conservée. Plus tard, sans doute, la disproportion d'âge devint plus sensible; mais Thibaut, en continuant à entretenir sa passion, voyait certainement dans Blanche vieillie, celle qui, étant dans la fleur de l'âge, l'avait séduit par l'éclat de ses charmes.

Lévesque de la Ravallière prétend que les chansons de Thibaut ne furent pas écrites sur les murs de son palais de Provins. Voici pourtant ce que rapporte Lepelletier dans une réponse à ce même Lévesque : « Il n'y a pas encore cent ans « que l'on voyait dans une salle du palais des comtes de « Champagne et de Brie, à Provins, les chansons de Thi- « baut écrites sur la muraille. *Je le sais de M. Ruffier « même qui les a vues.* » (1)

Ces vers se voyaient encore après plus de cinq cents ans sur les murs du réfectoire du collége, qui, comme on sait, fut établi dans le palais des comtes. La tradition, qui quelquefois exagère, voulait qu'ils eussent été écrits de la main même de Thibaut. Ces vers avaient été toujours religieusement conservés, et j'ai quelque souvenir de les avoir vus dans ma première jeunesse. Un supérieur de l'oratoire peu lettré, et pour qui rien n'était respectable, fit blanchir le réfectoire, et les vers disparurent : je me souviens bien qu'on cria à la profanation.

Thibaut-le-Chansonnier, outre sa fille Blanche mariée à

(1) Velly dit qu'il y avait aussi des chansons peintes sur les vitres.

Jean-le-Roux, duc de Bretagne, laissa deux fils, Thibaut et Henri, qu'il eut de sa troisième femme Marguerite de Bourbon.

Thibaut VII, âgé de quinze ans, fut placé sous la tutelle de sa mère qui fut déclarée régente. Le duc de Bretagne prétendit au partage des domaines de Thibaut VI, dont il avait épousé la fille. Il fallut assembler les barons de France en cour des Pairs pour décider ce différend. Il fut convenu que le jeune Thibaut VII paierait trois mille livres de rentes à son beau-frère, pour l'abandon des droits qu'il pouvait avoir sur la Champagne et la Brie (1256).

Louis IX, qui avait beaucoup contribué à cet arrangement, donna sa fille Isabelle au jeune comte de Champagne (1257). Les noces se firent à Melun; ensuite les deux époux vinrent à Provins, où ils furent reçus à grand honneur et à grands frais, comme le rapporte Joinville dans son histoire de Saint Louis. C'est Joinville lui-même, sénéchal de Champagne, qui demanda Isabelle pour Thibaut.

Le comte de Champagne, malgré les représentations du sire de Joinville, suivit Louis IX dans sa seconde croisade. Thibaut eût été plus sage de rester dans ses états en s'appliquant à les faire prospérer. Le pouvoir municipal de Provins prenait chaque jour de nouvelles forces; le commerce de cette ville inspirait naturellement à ses habitants un caractère d'indépendance. (1270) Thibaut VII mourut à Trapany en Sicile où les débris de l'armée des croisés avaient débarqué.

Ce comte fut inhumé dans l'église des cordeliers de Provins, auxquels il avait fait des donations, et son cœur fut déposé au couvent des Jacobins. Après la destruction de ce couvent, on le transporta avec beaucoup de pompe et de cé-

rémonie dans l'église de l'Hôpital-Général, où se trouvent quelques-uns de ses ossements, de ceux d'Isabelle qui suivit de près son mari, et de ceux de Thibaut-le-Chansonnier. (Voyez *Hôpital-Général.*)

Henri III succéda à Thibaut VII, son frère, qui n'avait pas laissé de postérité. Ce comte passa presque inaperçu. Il mourut en 1274 à Pampelune. Il avait eu un fils de Blanche d'Artois, nièce de Louis IX. Voici comment l'auteur du *Résumé de l'Histoire de la Champagne* raconte la mort du fils de Henri III : « Le gouverneur et la nourrice de cet en-
« fant, qui était d'une complexion de nain, se le jetaient,
« dit-on, en jouant, et son excesssive petitesse ne leur faisait
« présager aucun danger dans ce jeu, quand le gouverneur
« le laissa échapper de ses mains. Le jeune prince tomba
« par la fenêtre d'une haute galerie ; le malheureux qui
« avait causé sa mort se précipita par la même fenêtre, et
« mourut brisé comme lui ! C'est ainsi que l'imprudence
« d'une nourrice donna la Navarre et la Champagne à
« Jeanne, encore au berceau, et ajouta plus tard une cou-
« ronne à celle de Philippe-le-Bel, en même temps qu'elle
« réunit l'une des plus importantes provinces de France à
« son royaume. »

Cette réunion eut lieu en 1285, par le mariage que Philippe-le-Hardi avait su ménager entre son fils Philippe-le-Bel et Jeanne, héritière de Henri III.

Pendant la minorité de Jeanne, la Champagne et la Brie furent gouvernées par Edmond de Lancastre, qui, en 1277, avait épousé la veuve de Henri III. Edmond de Lancastre prenait le titre de comte de Champagne : il fit de Provins son principal séjour. C'est lui qui gouvernait lorsque le meurtre

de Pentecôte, maire de Provins, eut lieu. Nous allons dire dans quelles circonstances.

Guillaume Pentecôte, fils de Robert Pentecôte, était chevalier et seigneur d'un fief au châtel de Provins. Nommé maire de cette ville pour la troisième fois en 1277, il fut assassiné en son hôtel de la mairie, dit le Pinacle, en janvier 1280, par les ouvriers en laine, pour avoir fait retarder le son de la cloche qui annonçait la retraite et la cessation du travail. On lui reprochait aussi d'avoir pris le parti du roi Philippe-le-Hardi, contre les intérêts de la commune de Provins. Voici comment on rapporte ce fait :

« Le roi Philippe, pour soutenir une guerre dans la Navarre, leva de grandes contributions sur les marchandises de draps et sur les cuirs, dont la ville de Provins faisait son plus grand commerce ; ce qui émut et mécontenta extraordinairement tous ceux qui y avaient intérêt, et dont le nombre paraîtrait incroyable à ceux qui n'ont pas une connaissance de la population d'alors de la ville de Provins, puisqu'il est constant que plus de soixante mille personnes étaient employées dans ces deux fabriques, d'où l'on peut juger que l'émotion fut grande. Néanmoins, par sa prudence, le chevalier Guillaume Pentecôte apaisa la rumeur ; et, pour récompenser, en quelque façon, les maîtres de ces métiers, il ordonna que les compagnons, qui quittaient auparavant la besogne de fort bonne heure, prolongeraient leur travail d'une heure. Cette ordonnance excita parmi les ouvriers un grand tumulte ; ils se portèrent en grand nombre à l'hôtel du maire ; ils enfoncèrent les portes et le massacrèrent, ainsi que plusieurs de ses domestiques. Ils pillèrent la maison et y mirent le feu. Ils en firent autant aux maisons de quelques échevins, et commirent beaucoup d'autres dégâts dans la ville.

« Le comte d'Egmond (v. *Fontaine aux Écus*), envoyé par le roi pour venger le meurtre de Guillaume Pentecôte, et les suites qu'il avait eues, imposa de fortes contributions aux habitants de Provins, après avoir puni les plus coupables. Il ôta les privilèges dont la ville jouissait, et fit casser la cloche du clocher de Saint-Pierre, qui avait donné le signal de la révolte en sonnant le tocsin.

« Lorsque les habitants rentrèrent en grâce, il leur fut permis, par lettres-patentes de juillet **1281**, de faire fondre une cloche qui serait mise dans le donjon de la grosse tour de la ville haute, qui, dans le langage vulgaire, s'appelait *Gentico*, pour sonner la retraite; et, afin de rappeler le meurtre de *Guillaume* Pentecôte, elle fut nommée *Guillemette*, ou *Guillaumette*.

« Guillaume Pentecôte fut transporté par ses amis dans l'église de l'abbaye de Saint-Jacques, où il fut enterré; on le voyait encore, il n'y a pas beaucoup d'années, figuré sur sa tombe, en habit de chevalier, ayant un poignard dans la poitrine. La fin tragique de Guillaume Pentecôte fut l'époque de la décadence de la ville de Provins. »

Jean-d'Acre se fit l'instrument de la vengeance de Philippe-le-Hardi. Il rechercha avec rigueur les auteurs des troubles et les livra à la corde et à la hache.

Bientôt nous ferons le récit des principaux évènements qui se passèrent à Provins depuis sa réunion à la couronne jusqu'aux temps modernes. Pour le commerce, les monuments et la description physique de la ville, voyez le *Dictionnaire Historique*.

Le moment nous semble venu de donner quelques éclaircissements sur l'origine de la ville basse.

ANATILORUM.

Anatilorum, nom qu'on a cru d'abord une erreur de mot, mais qui est reconnu pour avoir été un nom de Provins, et probablement celui de la ville basse.

Il n'y a pas longtemps, j'ai eu occasion de remarquer que, dans quelques dictionnaires modernes latins et français, on trouvait, à la lettre A, *Anatilorum*, Provins, et à la lettre P, *Provinum,* Provins. Dans les dictionnaires français et latins, des mêmes auteurs, on trouve, au mot Provins, *Provinum* seul; il n'est nullement question d'*Anatilorum*. Les lexicographes vivants, auxquels je me suis adressé, ne disent rien autre chose, sinon qu'ils avaient, sans nul esprit de critique, répété ce que l'on avait dit avant eux. J'ai consulté plusieurs savants de la capitale qui s'occupent de géographie. Tous ont été étonnés de trouver ce mot, *Anatilorum*, pour Provins, et auquel on n'avait pas fait attention. Après quelques recherches dans les anciens auteurs, on a trouvé aussi *Anatilorum*, Provins; mais, comme on n'y a vu aucun rapport avec Provins, *Provinum*, on a pensé que c'était une erreur, et on a d'abord cherché à le prouver.

Il est bon que je rapporte ce que M. Barbié-du-Bocage, membre de l'Institut et professeur de géographie, m'a écrit à cette occasion; voici un article de sa lettre dont il m'a permis de faire usage:.... « Quant au mot *Anatilorum,* « dont je ne me doutais pas, je l'ai trouvé, en effet, dans le « dictionnaire latin de Noël, qui est sous la main de tous les « écoliers; il me paraît qu'il l'a pris de celui de Boudot. J'ai

« désiré remonter plus haut, et je l'ai trouvé dans le dic-
« tionnaire : *Interprète manuel des noms latins de la*
« *Géographie ancienne et moderne,* donné en 1777, en
« un volume in-8°, par Chandon. L'article n'est pas plus
« étendu que dans les dictionnaires postérieurs qui paraissent
« l'avoir pris de là. Mais d'où Chandon l'a-t-il tiré? c'est
« ce qui me reste à savoir. »

« J'ai inutilement feuilleté les ouvrages que Chandon
« cite dans sa préface, et je n'ai rien trouvé. Dans les or-
« donnances des rois, Provins est toujours appelé *Provinum*
« ou *Pruvinum*... J'ai cherché à la bibliothèque du roi dans
« toutes les éditions de Jules-César. J'ai trouvé dans celle
« de Vascosan, Paris, 1543, in-folio, dans une table des
« noms de la *Géographie ancienne et moderne,* ces deux
« articles : *Agendicum,* Sens ou Provins; *Anatilorum,*
« Provins-en-Brie.

« Voilà donc d'où Chandon a pris son article; mais d'où
« Vascosan a-t-il pris le sien? C'est ce que je ne pourrais
« dire... Je ne saurais remonter plus haut que Vascosan,
« et alors nous sommes réduits à des conjectures pour trou-
« ver l'origine de ce mot. Pour moi, je pense que quelques
« commentateurs maladroits de Jules-César ayant fait men-
« tion, sur la marge du texte de son manuscrit, des *Ana-*
« *tilii* peuples situés en Provence, dont il est question dans
« Pline, mais non dans Jules-César ; ou celui qui l'a aidé dans
« son édition a pris cet article aussi maladroitement, et l'a placé
« dans le *Nomenclator Geographicus*, en changeant le mot
« *Anatilii* en *Anatilorum*, et celui de Provence en Pro-
« vins : au surplus, tout cela n'est qu'une conjecture hasar-
« dée ; vous en ferez ce que vous croirez convenable. »

Un autre géographe de Paris, consulté sur ce mot, *Ana-*

tilorum, appliqué à Provins, a fait aussi beaucoup de recherches. Il a trouvé, dans un dictionnaire attribué à Henri Étienne : *Dictionarium historicum, geographicum, poeticum. Lugduni, apud* Pillehotte, 1603, *Anatilorum, oppidum Galliæ Lugdunensis, gallicè Provins.* Ce savant, M. Jouanneau, ne voit dans ce mot, ainsi que M. Barbié-du-Bocage, aucune étymologie qui ait rapport à Provins.

Mais, de ce qu'on ne lui voit aucun rapport, il n'en est pas moins vrai que ce nom existe, et on n'en doute plus. Il peut donc se faire que ce soit faute d'un examen suffisant qu'on ne lui trouve aucune analogie avec Provins : je vais le faire voir, et montrer que ce n'est pas sans raison qu'il a été donné à cette ville. J'aurai cet avantage, que n'ont pas eu les savants que j'ai cités, c'est d'avoir des données et des connaissances locales qui leur manquaient.

D'abord, il m'est aisé de faire voir que c'est légèrement qu'on dit qu'il y a erreur de copiste. Ce n'est pas, comme il arrive quelquefois, une similitude de mot qui peut en avoir fait prendre un pour un autre. Un géographe, ou son copiste, ne met par mégarde *Anatilorum* pour *Anatilii*, il aurait mis au moins *Anatiliorum*, et comment, par distraction, peut-on ajouter à un mot *orum ?* Au lieu d'un peuple on ne met pas une ville, et pour un peuple de Provence on ne met pas Provins. Toutes ces suppositions-là sont donc gratuites ; mais ce qui me paraît prouver, sans réplique, que ce n'est pas une erreur involontaire et une faute d'attention, c'est que le premier auteur de cette prétendue erreur, Vascosan, dit, comme M. Barbié-du-Bocage le rapporte, *Anatilorum, Provins-en-Brie.* Or, si Vascosan eût vu dans un auteur ancien *Anatilii*, peuple de Provence, lui ni son co-

piste n'auraient pu mettre *Anatilorum*, *Provins-en-Brie*. Ce n'est donc pas et ce ne pouvait être une distraction ; et une preuve que Vascosan était à la chose, et connaissait bien le pays dont il parlait, c'est qu'il a mis Agendicum, Sens ou Provins. Il flottait donc entre ces deux villes, ce qui prouve son attention. D'ailleurs, dans la table alphabétique de noms de la géographie de Vascosan, *Agendicum* et *Anatilorum* doivent se trouver très près l'un de l'autre, et presque se toucher. L'erreur paraît donc impossible.

Nous avons vu plus haut, dans un dictionnaire attribué à Henri Étienne, *Anatilorum, oppidum Galliæ Lugdunensis, gallicè Provins*; Anatilorum, ville de la Gaule lyonnaise, en français Provins. (Et observez que ce dictionnaire s'imprimait à Lyon.) Voilà qui est très circonstancié. Il n'est plus permis de douter qu'Anatilorum ne soit un nom de Provins, et il l'est encore moins quand j'ai prouvé qu'Agendicum était Provins, et non pas Sens.

Si, de mes observations sur la ville haute de Provins, nom qui a succédé à *Agendicum*, il est résulté des vérités sur sa fondation, sa destination, etc., des observations sur la ville basse pourront, je crois, expliquer ce qu'a d'embarrassant le nom d'Anatilorum appliqué à Provins.

La ville basse est très moderne, comparée à la ville haute. Celle-ci était, comme on l'a vu, une place forte, dans une belle position sous le rapport militaire, mais qui ne convenait pas aux besoins de la vie civile. La prairie qui se trouve au bas de la colline, au contraire, présente tous les avantages qu'on peut désirer pour la vie privée. On communique d'une ville à l'autre par une seule rue très longue, dont on a cherché à adoucir la pente, mais qu'il serait impossible à nos voitures de roulage de monter ou de descendre.

C'est, selon moi, la seconde ville, de beaucoup postérieure à la première, enfin la ville basse, qui, pour être distinguée de la haute ville, a reçu le nom d'*Anatilorum*. Les grandes opérations de commerce, comme je le dirai, qui se faisaient principalement dans la seconde de ces villes, ayant entièrement cessé, par suite des temps, d'appeler les étrangers dans la ville basse, et l'intervalle qui séparait ces deux villes étant diminué, et ayant cessé d'avoir lieu par la construction d'habitations intermédiaires et en descendant la colline, il en sera résulté que la dénomination donnée à la ville basse se sera effacée et perdue à la longue, et on n'aura plus considéré Provins que comme une seule ville qui s'étendait du haut de la colline jusqu'à la partie la plus basse de la prairie. Le seul nom de Provins aura prévalu, et aura été commun aux deux villes; ce qui n'aura pas empêché, par l'habitude contractée et pour s'entendre, de considérer Provins, comme partagé en deux villes.

Mais d'où vient qu'on a donné anciennement à la ville basse le nom d'*Anatilorum ?* Voilà le point de la difficulté. Nous allons traiter cette question, et nous sommes heureux de pouvoir, à cet égard, présenter quelque chose de vraisemblable, et qui s'appuie sur de grandes probabilités. Nous ne nous flattons pas de ne point encourir la critique de certaines gens, qui ne font rien, qui ne sont capables de rien faire, et qui pour ces raisons, trouvent mauvais tout ce que font les autres (1).

Anatilorum est visiblement composé de deux mots latins,

(1) M. Opoix n'aurait pas dû se préoccuper des critiques des esprits irréfléchis. Les hommes qui s'exercent sur des sujets tels que ceux que M. Opoix a traités, rencontrent toujours des con-

anati et de *lorum*. Il aurait donc une double étymologie. *Anati* est le datif d'*anas*, *anatis*, qui signifie en français cane et canard. *Lorum* veut dire courroie de cuir, en sorte que ce mot peut se prendre pour la matière dont cet objet est fait, pour du cuir : c'est un nom pour un autre. Je puis même appuyer cela d'une manière incontestable. Dans notre mot cuirasse, se trouve *cuir* tout entier. Nous n'avons pour le rendre en latin que le mot *lorica*, qui vient de *lorum;* et les Latins, par *lorica*, entendaient du cuir qui servait à couvrir la poitrine du soldat, ou son bouclier : *lorum* exprime donc cuir.

Mais y a-t-il quelques rapports entre canard et cuir avec la ville basse de Provins? C'est ce qu'il faut chercher. Je vais, comme je l'ai dit, hasarder quelques conjectures. J'espère même donner beaucoup de vraisemblance à mon opinion, qu'Anatilorum ne peut être que le nom qu'on aura donné à la ville basse, et qu'il a beaucoup d'analógie avec elle.

La ville basse est dans une prairie resserrée par de hautes collines, et coupée par deux petites rivières. Elles sortent fréquemment de leur lit. Un orage, ou une pluie un peu prolongée suffisent pour les faire déborder. Avant qu'on eût fait des murs de circonvallation, des parapets et des constructions pour garantir les habitations autant que possible, tout ce terrain bas était donc habituellement summergé en grande partie. Ajoutez qu'anciennement cette prairie était couverte

tradicteurs. Les esprits mal organisés n'embrassent pas toutes les analogies, tous les rapports dans leur ensemble, ils ne voient qu'un côté des objets ; et souvent même, chez eux, la contradiction est une tactique pour se montrer supérieurs.

de bois, et particulièrement de châtaigniers; aussi toutes les anciennes charpentes d'églises en sont-elles faites.

Ces bois entretenaient la stagnation des eaux, et rendaient marécageux le terrain, qu'on n'aura réussi à assainir qu'à la longue et successivement par des travaux d'arts, pour y établir des habitations, enfin une ville. Je ferai observer aussi qu'il y a dans la ville basse une longue rue qui porte le nom de rue des Marais. Il peut donc se faire que ce soit sous ces rapports qu'on ait fait entrer, dans la dénomination de cette ville, le mot *anati*, comme indiquant un endroit marécageux et propre aux canards. Il y a aussi une rue assez longue qui porte le nom de Cour-l'Oison, ou Culoison. On dit aussi souvent l'un que l'autre. Cette terminaison *oison* peut s'entendre de jeunes oies, et indiquer encore un marécage. On prétend même qu'anciennement on disait aussi *Cuir-l'Oison*, et ce mot se trouve dans un ancien titre. Cette dernière dénomination serait la véritable. Le mot *cuir* s'y trouve, et Cuir-l'Oison devient la traduction française et le synonyme d'*Anatilorum*, et nous donne l'explication de *lorum*. J'ajouterai qu'il est probable qu'anciennement on élevait, dans la ville basse, une grande quantité de canes et d'oies, dont on faisait commerce, et qui pouvaient avoir quelque renommée. Il y a plusieurs villes dont certaines volailles font la réputation.

On attribue les dénominations latines, dans le moyen-âge, aux moines qui alors étaient les seuls qui fussent instruits; et il est remarquable qu'il y avait, en 1048, dans l'endroit le plus bas de la ville, et au milieu des bois, par conséquent dans la partie la plus aquatique, un prieuré de moines. Dans ce prieuré furent apportées les reliques de Saint-Ayoul; voyez ce mot, auquel la paroisse de la ville basse est dédiée. C'était autrefois un pèlerinage extrêmement en

vogue, et où l'on se rendait de très loin. Nous avons vu encore une grande affluence venir, le jour de la fête, chercher la guérison à toute sorte de maux, ou demander à en être préservée. Un certain nombre même passait la nuit dans l'église où la châsse du Saint était exposée. Il va sans dire qu'il s'y faisait des miracles.

Il est donc probable que ce sont ces religieux de Saint-Ayoul qui, dans ces temps reculés, ont composé le mot *Anatilorum*, dont la première moitié, *anati*, devait indiquer peut-être un endroit propre aux canards. De grands marécages, et la nature ferrugineuse, comme je le dirai plus bas, de l'eau de nos rivières pourraient donner plus de fermeté, de saveur et de délicatesse à la graisse et à la chair de ces volailles, ce qui leur aurait fait une certaine réputation (1) ; ou, comme j'aime à le croire, ce mot *anati* sera entré dans le nom de la ville basse, comme synonyme et comme indiquant un endroit marécageux ; *anati* était d'autant mieux choisi, que, voulant distinguer la seconde ville de la première, la désignation d'un marais contrastait davantage avec la sécheresse et l'aridité du terrain de la ville haute.

Les moines de Saint-Ayoul avaient une grande autorité. Nous avons encore vu, de nos jours, et jusqu'à la révolution, les religieux de Saint-Ayoul être pendant huit jours, à commencer du 14 septembre, maîtres de la ville.

(1) Ceci se trouve vérifié. Un propriétaire d'un moulin sur la Voulsie, M. Guérard, où il élève beaucoup de volailles, m'écrit, à l'occasion de ce que je viens de dire, qu'il est dans l'usage d'envoyer à Paris des canards à quelques amis qui leur trouvent un goût plus fin et une chair plus délicate que ceux que l'on vend partout ailleurs. Cette remarque sur les canards se fait aussi sur les jeunes oies.

Dans cet intervalle toutes les juridictions cessaient à Provins. La justice civile et criminelle se rendait dans une salle du couvent, et au nom des moines, par des officiers de leur choix ; ils exercèrent une police sévère par toute la ville. Les prisons étaient visitées. On vérifiait les mesures, les poids et les balances. Les rues étaient tenues dans la plus grande propreté, et même éherbées. On n'y souffrait ni décombres, ni charrettes, ni bois à demeure. Les marchés aux légumes, à la volaille et au poisson, se tenaient dans la place de Saint-Ayoul.

Comme les affaires portées au tribunal des moines étaient commencées et finies pendant les huit jours, et que les frais étaient très modiques, on y assignait tous les mauvais payeurs; on y portait les actes de tutelle et autres. Ce tribunal était tellement encombré d'affaires, que le dernier jour, veille de Saint-Mathieu, on y plaidait jusqu'à minuit. Le bon ordre qui régnait dans la ville, les frais de justice peu coûteux, et la célérité des affaires ont fait regretter l'abolition de cette juridiction, comme on regrettait que les avantages qui en résultaient fussent limités à un temps aussi court.

Ces privilèges furent donnés aux religieux de Saint-Ayoul par le comte Henri. Denisart, au mot *Assises (Collection de Jurisprudence)*, en parle comme d'un privilége unique et remarquable par sa singularité. Voici l'extrait de cette charte donnée par le comte Henri :

Ego Henricus, etc., ecclesiæ sancti Aygulphi de Pruvino justitiam villæ et castellaniæ Pruvini grossam et gracilem, altam et bassam, de latrocinio, raptu, homicidio, etc., septem primis diebus nundinarum durantibus, concedo et laudo in perpetuum...

La puissance de ces moines, dans les premiers temps de

la fondation de la ville basse, et leur amour-propre auront pu les porter à donner un nom particulier à cette ville nouvelle, où ils jouaient un rôle si important. Nous leur attribuons *Anatilorum*, parce qu'il faut enfin trouver à ce mot, qui est tout latin, une origine quelconque, et nous dirons toujours : cherchez-en une autre, à ceux qui ne sont pas de notre opinion.

Quant à *lorum*, qui fait la dernière moitié du mot *Anatilorum*, et qui, comme je l'ai fait voir, peut se prendre en français par cuir, voici ce que j'ai à en dire : Le terrain des environs de Provins participe beaucoup du fer, et, dans la prairie, l'eau minérale ferrugineuse est très abondante ; elle s'y fait remarquer à la simple vue dans beaucoup d'endroits. Toutes nos eaux contiennent donc plus ou moins ce métal ; et j'ai fait voir, dans la minéralogie de Provins, que les eaux ferrugineuses sont très propres à la fabrication du cuir, et que c'est à ces eaux que les cuirs fabriqués à Provins doivent leur qualité ; ce qui les fait beaucoup rechercher. C'est aussi aux eaux ferrugineuses, très communes en Angleterre, qu'on attribue la bonté des cuirs anglais. Il est donc probable que c'est le grand commerce de cuirs que la ville basse de Provins faisait avec l'étranger, et la réputation dont ils jouissaient, qui ont donné occasion de faire entrer le mot *lorum* dans la dénomination de la nouvelle ville qui s'était formée au bas de l'ancienne. Elle avait pris tant d'accroissement qu'un de ses faubourgs allait jusqu'à Fontenay, aujourd'hui Saint-Brice. Elle effaça bientôt l'ancienne. C'est ce que nous allons voir par le nombre d'établissements qui se formèrent, ce qui nécessita sans doute un nom particulier, sous lequel elle pût être connue et distinguée de la ville primitive.

Établissements de la ville basse, Anatilorum.

Quoique une place particulière soit destinée dans le *Dictionnaire Historique* à bien des monuments et à bien des édifices, nous jugeons à propos de jeter un coup-d'œil général sur les accroissements de la ville basse dont le commerce absorba, pour ainsi dire, toute la vitalité de Provins et détrôna la ville antique, la ville haute.

Tout annonce que la ville basse fut un grand entrepôt de marchandises, et un rendez-vous de commerce qui attiraient des négociants, des manufacturiers et des consommateurs de tous les pays. On peut en juger par la quantité d'établissements commerciaux qu'on remarquait dans la ville. « L'af-
« fluence des commerçants étrangers, est-il dit dans les
« anciens mémoires sur Provins, était si considérable dans
« la ville basse, qu'on fut obligé de bâtir des magasins et
« des hôtels. » Ces derniers établissements étaient occupés pendant les foires, par des négociants de différentes villes, comme le prouvent des marchés (1) passés entre eux et les propriétaires de ces magasins.

Voici ce que le temps et la tradition nous ont conservé de ces hôtels.

Il y a quelques années on a détruit, rue Culoison, de très belles voûtes soutenues par des rangs de piliers en pierres de taille, avec des chapiteaux. L'endroit porte encore le nom d'*Hôtel de Toulouse*. C'étaient de vastes magasins où les négociants de Toulouse s'établissaient dans le temps des foires. Tout à côté est un hôtel appelé l'*Hôtel de la Sou-*

(1) Il existe encore de ces sortes d'actes.

che. On y voit encore de ces voûtes à piliers, dont une partie a été détruite. En face, dans la même rue, se trouvent aussi de beaux magasins voûtés et soutenus par des colonnes. On comptait encore dans cette rue les hôtels des villes de Cambrai, d'Aurillac, de Reims, de Bar-sur-Aube, et plusieurs hôtelleries comme celles de Saint-Pierre, de Saint-Georges, de la Croix Blanche, etc. Et plus près du cloître de Notre-Dame, le grand hôtel des Osches. C'était particulièrement dans ce quartier que les marchandises foraines se vendaient. On croit que l'hôtel des Osches était un de ces édifices où les négociants concluaient leurs transactions et qu'on nomma plus tard *Bourses*. (Voyez *Notre-Dame-du-Val*.) Là, se trouve une rue appelée la rue *du Temple*.

Dans la rue de Troyes, ainsi nommée parce qu'elle était autrefois la route qui conduisait à cette ville, il y a un ancien bâtiment sous lequel est une double voûte, dont une très endommagée par le temps; au-dessus étaient des magasins voûtés. On en a depuis longtemps détruit les cintres encore apparents, pour en faire une habitation. Dernièrement on a percé dans le mur de devant des fenêtres, et abattu les anciennes ouvertures. Cet endroit, qui n'avait pas toujours servi de magasin, s'appelle le *Château-Fort*. Actuellement c'est une habitation ; elle a des titres qui datent de plus de cinq cents ans. Voyez *Château-Fort*. Dans la même rue était le petit hôtel-dieu, le marché aux orges et une halle aux draps.

La halle de Troyes était dans la rue du Balançois, qui va aboutir sur le rempart. On voit que les marchands de cette ville en rendaient, en 1340, six livres dix sous au chapitre de St-Quiriace. La rue du Balançois conduisait, en traversant le rempart, à la porte du Balançois, placée sur le mur

de la ville, en face de la rue. Cette porte n'existe plus depuis qu'on a fait la Porte-Neuve, comme plus commode aux gens des hameaux voisins pour venir à la ville.

Les établissements de commerce de ces quartiers n'étaient pas les seuls qui se trouvassent dans la ville basse. Il existe dans la rue des Barbeaux un long bâtiment qui s'appelle l'*Hôtel des Voûtes,* donnant sur la rivière Durtein, où il a une ouverture. C'est une triple voûte au rez-de-terre, soutenue par douze piliers sur trois rangs. De leurs chapiteaux sortent des arceaux en ogive. L'étage supérieur ne présente plus que des naissances de piliers; le reste n'est plus qu'une charpente. Ce sont ces belles voûtes qui ont donné le nom à cet hôtel.

Vis-à-vis cet hôtel est un autre bâtiment antique qui se nommait l'*Hôtel des Crochets*. Les murs ont deux pieds et demi d'épaisseur. On voit, en dehors et en dedans, des cintres qui ont été mutilés pour en faire des habitations. Ce n'était autrefois qu'un grand magasin. Tout près, et rue des Caves, on va abattre, dans une maison au midi, des restes de voûtes avec des piliers donnant sur la rivière. En face et au nord de cette rue, dans une maison nouvellement construite, on remarquait aussi de ces voûtes. Il existe encore, dans les gros murs, des arcades en pierre de taille. Ces fragments de mur faisaient partie de l'hôtel de la Commanderie. Voyez *Vicomté*. La tradition apprend que dans la même rue il y avait des établissements semblables.

Rue du Moulin-de-la-Ruelle (1), et en face de cette

(1) Ce nom lui vient de ce qu'autrefois elle n'était qu'une ruelle qui conduisait au moulin. Depuis, en 1703, on abattu une maison en face de l'hôtellerie de l'Ecu, qui tenait à cette ruelle ; ce qui fait que l'entrée est devenue très-large.

usine, il y a dans a une grande maison, et près la partie qui suit la petite ruelle montante, appelée la rue des Vieux-Bains, de belles salles à piliers élevés, supportant des voûtes d'une belle construction et d'une solidité qui semble être à l'épreuve du temps. Les murs ont au moins trois pieds d'épaisseur. Cet endroit s'appelait l'*Hôtel des Vieux-Bains et Étuves*. Dans la même rue, la maison qui fait le coin de la rue du Murot (voyez *Rues*) était aussi une maison de bains et étuves. Cette portion de la rue du Murot vient aussi de changer de nom.

Dans la rue Syrurgue, improprement indiquée rue des Capucins, il se trouve un bâtiment considérable et d'une forte construction. Par bas est une grande pièce, au milieu de laquelle il y a des piliers, et sur les murs de côté des pilastres. Les voûtes avec arceaux sont d'un beau travail. L'étage au-dessus est éclairé sur la rue par de larges et hautes ouvertures, en ogives et figurant des croisées d'église (1). Le carreau de cette salle haute est rèmarquable, de même que la cheminée qui s'y trouve. Le foyer est pris, très-ingénieusement, dans le piédestal d'une colonne de pierres qui forme le tuyau, et qui, à son sommet, au-dessus du toit, est terminée par un chapiteau. Les gouttières sont

(1) Ces croisées d'église dont parle M. Opoix sont entièrement semblables aux croisées de la galerie du chœur qu'on admire dans la cathédrale de Meaux. Le chœur de cette belle basilique fut fini grâce aux libéralités de Jeanne Ire, reine de Navarre et comtesse de Champagne, mariée, comme on l'a vu, en 1285, à Philippe-le-Bel. Selon toute probabilité, c'est le chœur de la cathédrale de Meaux qui a servi de modèle aux croisées de cet hôtel, plutôt que celles-ci n'en ont servi au chœur : il serait permis de conjecturer alors que cette construction date du commencement du XIVe siècle.

des dalles de pierres, avec des lançoirs de même matière, et figurant des animaux. Ils ont été détruits, depuis peu de temps, au midi, par une bâtisse qu'on a appuyée sur ce côté, mais ils existent encore au nord.

Cette vaste construction s'appelait l'*hôtel de Vauluisant, Vallis lucens ;* il a servi anciennement à donner des festins, et on le louait pour faire des noces. On voit que, dès l'an 1127, il appartenait à l'abbaye de Vauluisant, ordre de Citeaux. A côté de l'hôtel de Vauluisant, il y a une maison où se trouve au rez-de-chaussée, une voûte soutenue dans son milieu par un pilier : elle s'appelait l'*Hôtel des Lions.*

Au coin de la rue de Syrurgue et de celle du Pont-Pigy, est une grande maison dont le mur, sur la rue, très ancien, présente aussi de grandes croisées d'église. L'intérieur a été abattu et est devenu une maison bourgeoise : on a trouvé, en 1821, dans les caves, des pièces d'or, dont quelques-unes sont des florins à l'Agnelet. Voyez *Monnaies de Provins.* En face de cette maison est la rue des Lions où se trouvent d'anciens magasins voûtés et soutenus par des piliers ; ils ont servi, dans les derniers temps, de greniers à sel. Au coin de cette même rue, est une maison engagée dans l'auberge de l'Écu, appelée les *Vieux bains et Étuves.* Il en reste une salle basse, dont la voûte est portée dans son milieu par un pilier. Sur le côté se trouve encore une petite voûte.

L'*hôtel du Poids-des-Laines* était une grande maison rue aux Aulx, située presque vis-à-vis la petite rue qui conduit au marché des Cordeliers. Cette maison donne sur la rivière Durtein ; on y voit une belle voûte.

Ce n'était pas seulement des commerçants de plusieurs provinces de France qui fréquentaient les foires et les marchés de Provins ; il en venait des pays étrangers.

Les commerçants de la Lombardie avaient, dans le temps des foires, leur halle particulière aussi bien que les marchands de Troyes. Ils payaient cinq sous de droit, pour cette halle, au chapitre de S.-Quiriace. *De domo per Lumbardos in Vendinis, etc.*

Les commerçants de Louvain payaient, pour leur halle, deux livres. *De magnâ domo templi in vendinis sancti Aygulphi per habitatores de Louvan., duœ librœ.* Peut-être est-ce cette grande maison, appelée *Maison du Temple*, qui a donné le nom à la rue où elle est située.

Il y a aussi dans la ville basse la rue des Allemands, dans laquelle se trouve une grande maison portée sur des voûtes. Elle était autrefois l'*hôtel des Allemands*. On y voyait deux figures portant le costume germain, sculptées sur le cintre de la porte; elles ont disparu quand on a reculé la porte pour lui donner plus de renfoncement.

Au bout de cette rue, est un pont sur la Voulsie aussi appelé le pont des Allemands. En face, en traversant la rue des Marais, il y a une cour appelée la cour Bajolais, et dans le fond était une synagogue ou école des Juifs, dont on voit encore des restes.

Dans un autre quartier de la ville, il y a la rue aux Juifs, et, au bout de cette rue, une fontaine dite la Fontaine de la Pisserotte; tout près et au nord, est la rue de Hollande. Elle conduisait au rempart, en traversant la rivière sur un pont qui a beaucoup été diminué de largeur en 1718. Au coin de cette rue de Hollande et de celle aux Juifs, il y a une grande et belle maison qui a été autrefois une synagogue. C'est ce que disent les titres de cette maison.

Les Flamands avaient aussi à Provins des établissements et même un corps-de-garde. C'était sur le même rempart,

dont nous venons de parler, qu'était le corps-de-garde flamand, autrement la Tour-Flamande. Elle était formée de la demi-lune qui existe encore. C'est celle qui touche à la barrière de l'Hôpital Général. Elle était sans doute couverte, et surtout plus élevée ; mais, quant à l'étendue, elle est diminuée aujourd'hui de ce qu'elle était lorsque c'était le corps-de-garde flamand. Alors elle anticipait de cinq à six pieds sur le rempart actuel. Il est aisé de s'en assurer ; la fondation se voit encore. Elle a été coupée à rez-de terre du rempart, quand on a fait la plantation qui existe aujourd'hui.

Le chemin qui, du pont des Aveugles (au bas du mur des Jacobins), va à l'Hôpital Général, conduisait autrefois droit à la tour flamande, et s'appelait la rue des Prés, ou de la Tour-Flamande. Il a été un peu détourné, comme on peut le voir, lorsqu'on a fait une brèche au mur du rempart pour aller à l'hôpital. Avant ce temps, qui ne remonte pas à plus de cinquante ans (1), on n'arrivait de l'Hôpital à la ville que par la Porte-Neuve, en suivant une petite chaussée dont on voit encore des restes.

Cette tour flamande pouvait être une tour de guet. Voyez *tours*. On ne sait pas ce qu'elle avait de hauteur ; on voit qu'elle a été abattue jusqu'à trois pieds environ de la terre ; qu'elle était d'une très solide construction ; que les parements de pierre intérieurement ont été arrachés, et que l'épaisseur du mur pouvait avoir cinq pieds. Le mur qu'on a élevé sur l'ancienne construction est d'une même hauteur et d'une même bâtisse que ceux du rempart.

Il est parlé de cette tour, ou corps-de-garde flamand, à l'occasion d'une inondation considérable arrivée en 1677.

(1) M. Opoix écrivait ceci en 1823.

Le procès-verbal porte que les eaux renversèrent plusieurs toises de mur près le corps-de-garde flamand.

En 1591, il est dit, *Anecdotes de Provins, vol.* 1, que le sieur de la Rochette, gouverneur de Provins pour la Ligue, obligea le chapitre de Saint-Quiriace à faire construire une guérite près le corps-de-garde flamand.

Il y a encore quelques dénominations relatives au commerce qu'il est à propos d'indiquer. On remarque dans la ville basse un vaste terrain qui porte le nom de la Foire-aux-Chevaux, et la rue qui en est proche s'appelle la rue aux Mulets. Nous avons vu qu'à la ville haute un grand espace avait les mêmes destinations, et s'appelait le Cours-aux-Bêtes. Dans ces deux villes les établissemens étaient doubles.

Un autre grand terrain, dans la ville basse, employé aujourd'hui, comme le premier, au jardinage, a retenu le nom de Marché-au-Beurre. Plus dans le centre sont les rues des Porcelets, ou aux Pourceaux; la rue aux Oignons, la rue aux Aulx, *ad allia*, l'Étape-au-Vin; les rues de la Friperie, de la Cordonnerie, des Bouchers; la halle au Poisson, à la Marée (il y en avait aussi une à la ville haute). Voyez *Boucherie* et *Halle au Poisson*.

Il fallait qu'il se vendît une prodigieuse quantité de ces menues denrées, comme ail, oignon, beurre, pour qu'il y eût, pour chacune, des places désignées, et des rues qui en portassent le nom. Quant au marché au beurre, on peut croire qu'il s'y trouvait infiniment moins de beurre frais que des beurres fondus et des beurres salés qui arrivaient du côté de la Flandre, et dont se chargeaient surtout les commerçans du midi de la France, où le beurre manquait absolument.

Toute la ville basse, *Anatilorum*, était donc un grand marché dans le temps des foires; un rendez-vous de plusieurs nations, et une place de commerce où se faisaient d'importantes affaires.

Ce qui est bien digne de remarque, c'est qu'une foule d'objets que présente la ville haute de Provins nous retracent une antiquité qui remonte à dix-huit cents ans, et qu'il n'est pas de quartier dans la ville basse et presque pas de rues qui ne rappellent des souvenirs de six ou sept siècles; ce qui distingue toujours Provins des autres villes.

Après avoir lu, dans notre *Dictionnaire historique*, les articles *Foires de Provins*, *Monnaies*, *Population*, etc. On se fera encore une idée plus exacte de l'importance de cette ville.

Évènements importants arrivés à Provins depuis sa réunion à la couronne (1).

Charles V, en 1358, n'étant encore que dauphin et régent du royaume, pendant la captivité du roi Jean, en Angleterre, convoqua à Provins les états de Champagne, dont il reçut les plus grands témoignages d'attachement ; ce qui irrita d'autant plus contre la ville de Provins Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. Ce prince, pour appuyer ses prétentions sur la Champagne, faisait cause commune avec Edouard III, roi d'Angleterre, qui avait pris les armes pour tâcher de s'emparer de la couronne de France.

Ce fut pour défendre Provins contre ces deux ennemis, qui méditaient d'en faire le siège, que Charles, dauphin, fit détruire, comme nous l'avons dit ailleurs, les faubourgs de Provins, la belle église et le cloître de Notre-Dame-du-Val, au faubourg de Saint-Brice, pour que les ennemis ne pussent pas s'y établir.

En 1359, *Edouard*, roi d'Angleterre, assiège Provins en personne, mais sans succès. Il fut contraint de se retirer en voyant la bonne contenance de cette ville, et le peu de cas

(1) On ne saurait trop applaudir M. Opoix d'avoir su se borner à faire le récit des évènements les plus considérables qui ont eu lieu à Provins, et de n'avoir pas imité un *historien* qui, à propos de cette ville qui ne figure, après sa réunion à la Couronne, qu'à de longs intervalles dans nos annales, a fait une médiocre histoire de France dans laquelle on lit trente ou quarante pages sans qu'il soit le moins du monde question de Provins. M. Opoix respecte davantage son lecteur.

que fit de ses affreuses menaces, son gouverneur, Simon de Joy, d'autres disent de Jouy.

En 1361, *Charles-le-Mauvais*, roi de Navarre, s'empara de Provins. Le traité de Brétigny, en 1361, avait amené la paix, et les provinces dévastées commençaient à jouir du calme, quand l'ambitieux et vindicatif roi de Navarre, chercha une seconde fois à s'emparer de Provins. Il s'en rendit maître en 1378, au moyen d'intelligences qu'il s'était ménagées auprès de Guillaume de Mortery, alors gouverneur, et qui, plus tard, paya de sa tête cette trahison.

Le duc de Berry, frère de Charles V, à Provins. — A peine les Navarrois s'étaient établis dans Provins, que le duc de Berry, frère de Charles V, vint faire le siège de cette ville. Les attaques furent faites avec la plus grande impétuosité. Déja les machines de guerre avaient fait deux brèches ; l'une, du côté de Saint-Jacques, et l'autre à peu de distance de la tournelle Fanneron. Les Navarrois, effrayés de ces machines, demandèrent à capituler et se retirèrent.

Philippe, duc de Bourgogne, en 1417, occupa Provins militairement ; il s'en empara, ainsi que de plusieurs villes voisines de Paris, dans l'intention louable de déjouer les projets d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI. Cette méchante reine avait déshérité son fils, depuis Charles VII, héritier présomptif de la couronne, et avait pris le parti du roi d'Angleterre pour faire régner sa fille, épouse de ce roi.

Charles de Ducilly. — Suivant le père Montfaucon, les Anglais étant à Coulommiers environ l'an 1430, les habitants de Provins ouvrirent leurs portes au capitaine Charles de Ducilly, lorrain, lequel, à la tête d'une troupe de gens de guerre, rôdait autour de la ville, et cherchait à s'en emparer. On lui fit jurer qu'il ne ferait aucun mal ni aucun

tort à qui que ce fût; mais une fois entré, il commit toutes sortes de brigandages, et exigea de fortes contributions des habitants.

Les Bourguignons se rendirent maîtres de Provins, par escalade, dans le temps des troubles qui agitèrent le royaume sous Charles VI. (Voyez Velly, tome xv, page 161, 1re édition.)

Les Anglais à Provins. — La nuit du 2 octobre 1432, les Anglais entrèrent dans la ville par la porte du Pain, à l'aide d'échelles de cordes. Cette porte, par laquelle on faisait entrer le pain des villages voisins, pour la consommation de la ville, se trouve dans les murs du rempart, près de Moulin-Neuf et de la porte des Bordes. Elle est composée de deux forts jambages en pierre de taille; dans leur épaisseur on remarque la naissance des cintres dont les arcades n'existent plus. (Voyez le mot *Fortifications.*)

Les Anglais exercèrent beaucoup de cruautés à leur enentrée dans la ville. Nicolas Girême, commandeur de l'ordre de Malte, aidé de Denis de Chailly, bailli de Meaux, rassembla un corps de troupes, et fit tête aux Anglais. Il chassa la garnison, dont une partie fut passée au fil de l'épée. A cette nouvelle, l'armée anglaise qui était campée à quelques lieues vint faire le siége de Provins; malgré la résistance que la ville opposa, les ennemis entrèrent et massacrèrent tout ce qui se défendit. Ils égorgèrent douze habitants dans l'église de Saint-Ayoul. Ils en usèrent comme dans une ville prise d'assaut, détruisirent beaucoup d'édifices publics et d'habitations particulières. La misère était à son comble, et la ville devint presque déserte. Les Anglais se vengèrent du commandeur Girême en ruinant totalement le bel hôtel des Templiers, appelé la Belle-Maison, au lieu dit

l'Ermitage, qu'habitait le commandeur. Ils brûlèrent encore le château de Montaiguillon et la commanderie de Rampillon qui lui appartenaient. (*Ex chronico Sancti-Quiriaci.*)

Le commandant de la garnison anglaise, Thomas Guérard, pour se mettre à l'abri de quelque attaque, voulut se fortifier d'abord dans l'hôtel de la Madeleine; ensuite il commença quelques constructions sur le côté de la grosse tour, près la porte Hodois et le Pinacle, s'appuyant sur la tournelle du Luxembourg; mais il préféra s'établir dans la grosse tour, au pied de laquelle il fit construire, aux frais des habitants, la ceinture en maçonnerie et la plate-forme circulaire, appelée le *Pâté-aux-Anglais*. Il fit de plus abattre un certain nombre de maisons qui avoisinaient la tour. Pour subvenir aux dépenses de toutes ces constructions, il avait demandé une contribution de deux mille livres. Bientôt attaqués par les mêmes Nicolas Girême et Louis de Chailly, les Anglais évacuèrent enfin la ville, dont ils emmenèrent beaucoup d'ouvriers en laine, qui emportèrent avec eux l'aune de Provins, mesure encore en usage en Angleterre.

Il y a environ 170 ans, on trouva, en fouillant dans le jardin de l'abbatiale, à St-Jacques, 500 têtes d'Anglais qui avaient été décapités lors de la première entrée de Nicolas Girême. Pour le récompenser de ses services, le roi, après la retraite des Anglais, le nomma gouverneur de Provins. On lit encore, dans les anecdotes de Provins, qu'en 1459, les habitants de cette ville firent présent à Nicolas Girême de trente écus d'or pour sa bienvenue.

Henri IV assiége Provins en 1590. Cette ville avait pris le parti de la Ligue contre ce prince. Elle lui ouvrit ses portes, et fut obligée de payer une amende de huit mille écus

d'or au soleil. Le roi y établit pour gouverneur Robert-du-Harlay, baron de Montglas.

Bientôt après, les habitants se révoltèrent de nouveau, et, à l'aide de secours que leur envoya le duc de Mayenne, chef de la Ligue, ils chassèrent le gouverneur pour le roi, ainsi que la garnison. Valentin Renard, qui exerçait à Provins, depuis long-temps, avec honneur, la charge de lieutenant-général, fut le seul qui refusa de signer le traité de la Ligue. Il préféra perdre sa place.

Henri IV vint, en 1592, faire le siége de Provins une seconde fois. Ce siége ne dura que trois jours. Le roi avait établi son quartier général au monastère des Cordelières, aujourd'hui l'hôpital général, dans le pavillon à gauche, donnant sur les jardins.

Dans ces temps, chaque communauté de la ville devait avoir son canon de bronze ; celles qui étaient trop peu nombreuses fournissaient la poudre, les boulets et autres objets propres à l'artillerie. Il arriva que la pièce des vignerons, qui était du plus fort calibre, tira sur le quartier du roi ; le boulet pénétra près de l'appartement du roi, causa quelques dommages, et des officiers furent blessés. Ce prince ayant appris que ce boulet avait été tiré par les vignerons, dit : « Ventre-saint-gris, quels vignerons ! » Il fit transporter son quartier au mont Jubert, et ensuite au château de Montbron.

Les habitants, après trois jours de résistance, vinrent apporter au roi les clefs de la ville, demandèrent pardon, et le roi le leur accorda.

Voici, sur les deux siéges de Provins, quelques circonstances tirées des *Annales de Provins*, tome I, page 469. Dans un événement tellement important, où Henri IV se

trouve en scène avec les Provinois, nous ne devons rien omettre. « Après la première reddition de la ville de Provins sous l'obéissance du roi, les habitants cherchèrent à se révolter de nouveau et à s'unir à la Ligue. Robert-du-Harlay, baron de Montglas, gouverneur de la ville, qui soupçonnait leur dessein, passa son épée à travers le corps du nommé Garanjon, qui tenait au peuple des discours séditieux, et il fit punir de mort Nicolas Thomassin, convaincu de correspondance avec le duc de Mayenne, général de la Ligue. Malgré ces punitions, les habitants chassèrent les troupes du roi, et se rendirent au duc de Mayenne, qui donna le gouvernement de la ville à Jean Pastoureau, seigneur de la Rochette.

Henri IV, forcé de venir en faire le siége, se logea comme nous l'avons dit plus haut, à l'abbaye des Cordelières. Le coup de canon qui fut tiré venait de la terrasse dite des Crochets, qui faisait partie du jardin dit des Brébans.

Christophe Lauret avec François de Beaufort et quelques autres, par un principe d'amour pour la patrie, allèrent trouver le roi, qui était encore dans l'indignation de ce qu'on avait eu l'insolence de tirer le canon sur son logement. Il leur fit demander le sujet qui les avait engagés à prendre la liberté de venir lui parler. Ils répondirent qu'ils venaient apporter à Sa Majesté des propositions de paix. « Des propositions de paix, dit le roi ! c'est vouloir traiter d'égal avec son roi. Vous mériteriez que je vous fisse pendre. Vous êtes des traîtres et des rebelles. » Christophe Lauret lui répondit : « Ah ! sire, nous sommes vos enfants. Joseph pardonna à ses frères qui l'avaient vendu comme un esclave. Nous espérons de Votre Majesté la même grâce. » Cette réponse toucha ce prince si disposé à pardonner. « Ventre-saint-

gris, dit-il, ces gens parlent l'Ecriture, » et il les admet à son audience, leur ayant marqué à quelles conditions il voulait que la ville se rendît. Les dignes habitants retournèrent annoncer des paroles de grâce à leurs concitoyens, qui portèrent au roi les clefs de la ville : le roi les reçut avec bonté. Ils témoignèrent leur reconnaissance en lui restant fidèles, et en instituant, en mémoire de leur soumission, une procession générale et une messe solennelle qui se célébra tous les ans jusqu'à la Révolution. Tous les corps ecclésiastiques et laïques y assistaient (1).

(1) Henri IV, en quittant Provins, laissa au couvent des Dames Cordelières le brevet suivant :

« Trésorier de mon épargne, payez comptant, des deniers de « votre charge, même de ceux qui procéderont de la cotisation « de ceux de Provins, la somme de 200 écus que j'ai donnée « aux Dames religieuses du Mont-Sainte-Catherine, pour les ré- « compenser des pertes et démolitions qui ont été faites en leur « couvent pendant le siége.

« Fait au camp de Sourdun, le 3 septembre 1592.

« Henri. »

ANECDOTE.

Je cite l'anecdote suivante, parce qu'elle se trouve imprimée dans le texte des Lithographies de Provins, par M. Dusommerard, et pour faire voir que dans les anciens manuscrits historiques il ne faut pas tout prendre et tout imprimer.

« Un chef de l'armée de la Ligue cherchait à s'emparer, par surprise, de la porte Saint-Jean, pour se rendre maître ensuite de Provins. Il se déguisa, ainsi que quelques-uns de ses gens, en roulier conduisant à la ville, par cette porte, deux voitures chargées en apparence de tonneaux de vin, mais dans lesquels, au lieu de vin, étaient cachés des hommes armés... » Des hommes armés dans des tonneaux ! C'est une licence anecdotique qui passe la permission. On peut croire, si l'on veut, que des Grecs

Depuis, Provins n'eût à souffrir du tumulte et des excès des armes, que lors de l'invasion du territoire, en 1814. Nous donnons à nos lecteurs la pièce suivante, qui constate les vexations et les malheurs de tout genre que Provins et ses environs eurent à subir. Cette narration, faite au moment où le canon grondait encore et quelques jours après les événements, inspire une indignation profonde, qui retentira longtemps dans tous les cœurs patriotes.

—

Les maires, adjoints et membres du Conseil municipal de la ville de Provins, à M. le Préfet du département de la Seine, et à MM. les maires et membres composant le corps municipal de la ville de Paris.

« Nous venons vous présenter le tableau de ce qui s'est « passé dans notre ville et ses environs, depuis l'invasion de « l'ennemi jusqu'à sa retraite, du 13 au 18 de ce mois.

« Le général Rudler fit faire ses logements et ceux de son « état-major, le 13 au soir; ce général fit aussitôt des réqui- « sitions forcées chez les particuliers d'une assez grande quan- « tité de vins de Champagne, de Bordeaux, de Bourgogne, « d'eau de-vie et de sucre. Le lendemain, les officiers de son « état-major forcèrent le maire de frapper, à leur profit, des

se sont entassés dans un grand cheval de bois, mais des hommes cachés dans des tonneaux, cela demande réflexion pour le croire. La ruse des ligueurs n'eut pas une heureuse issue; ils furent repoussés; mais le capitaine Garnier, qui défendait la porte avec quelques citoyens, fut tué. On fonda pour lui un *obit* à Saint-Ayoul; c'est ce dont les registres de la paroisse font foi. L'anecdote est vraie, sauf les hommes en tonneaux.

« réquisitions de draps, de mousseline, de toile, de tabacs,
« de cuirs de toute espèce, et prirent tous les clous à cheval
« qui existaient dans la ville. Pendant ce temps, les soldats
« russes, les cosaques, baskirs et kalmoucks, campés dans
« la ville et les environs, ont pillé une partie des magasins
« de vivres et de fourrages, et pillé plusieurs habitants et
« cultivateurs de Provins et des environs.

« Le général Rudler a été remplacé par le corps d'armée
« du comte de Weitsgenstein, composé d'environ douze
« mille hommes, infanterie et cavalerie; il a établi son quar-
« tier-général dans notre ville. Ce corps de troupes a,
« comme le premier, vexé, maltraité, de toute manière, les
« habitants, pillé, volé les cultivateurs et tous ceux qui se
« trouvaient sous leurs mains; arrêtant les citoyens dans les
« rues, les voyageurs sur les chemins, les fouillant de force
« et les dévalisant : ils ont fait subir de mauvais traitements
« à un grand nombre, et en ont retenu plusieurs qu'ils ont
« constitués leurs prisonniers. Ce corps s'était porté en avant;
« mais le jeudi 17, dans l'après-midi, nous le vîmes repasser
« en toute hâte l'infanterie, l'artillerie, les bagages, la ca-
« valerie, pêle-mêle, dans la plus grande confusion et le
« désordre le plus complet. L'arrière-garde ennemie resta
« dans la ville et dans les environs la nuit du 17 au 18. Cette
« nuit fut bien désastreuse pour les habitants de notre cité
« et pour les villages qui se sont trouvés sur le passage de
« cette armée en fuite: ils ont pillé, dévasté, saccagé un
« quart des maisons, cassé, brisé les portes et les fenê-
« tres.

« Ils ont semé partout le deuil et la désolation; la ville n'a
« échappé que par miracle à l'incendie dont ils la mena-
« çaient. On a trouvé le matin, dans beaucoup d'endroits,

« un grand nombre de mèches et fusées incendiaires; nous « n'avons été sans doute préservés de ce malheur que par la « crainte qu'ils avaient, à chaque instant, de voir arriver « l'armée française, qui, en effet, est entrée sur les 9 heu- « res, le 18, chassant devant elle cette horde de brigands qui « avaient porté la désolation parmi nous et dans les pays « qu'ils ont occupés (1). Les barbares se sont portés à tous « les excès : on les a vus dépouiller les citoyens de leurs vê- « tements, en plein jour et dans les rues; un vieillard véné- « rable a été laissé nu, par des cosaques, sur le perron de « son château qu'ils avaient pillé en totalité. Ils ont dévasté « et pillé tous les villages, les fermes, les châteaux, les mai- « sons de campagne; enlevé presque tous les chevaux, voi- « tures, troupeaux et bestiaux, grains et fourrages de toute « nature; ravagé, brûlé des fermes, des maisons et même « des villages entiers, sur tout le long de la Seine. La fureur « de cette soldatesque effrénée n'a laissé subsister que ce que « le temps ne leur a pas permis de détruire; ces Vandales, « qui n'ont d'humain qu'une figure hideuse, ont brisé, en- « foncé les meubles, cassé les glaces, fait couler dans les « caves le vin et les liqueurs qu'ils n'ont pu boire ou em- « porter. Ils ont tué dans les campagnes les bestiaux et « troupeaux qu'ils n'avaient point enlevés, et les ont aban- « donnés en très grand nombre dans les champs. On a vu « ces monstres se partager leurs dépouilles, déchirer, mettre « en lambeaux le linge, les rideaux, les lits qu'ils avaient « volés; les sacs que les baskirs, kalmoucks et cosaques pla- « cent derrière leurs chevaux, étaient liés avec des ganses,

(1) Ceci se passait après la bataille de Nangis, où Napoléon en personne défit Schwarzemberg.

« des cordons, des torsades de rideaux de lits ou de croi-
« sées; des portions de franges étaient employées au même
« usage.

« Ils ont mis en fuite et maltraité beaucoup de fonction-
« naires publics, maltraité, blessé des guides qu'ils avaient
« pris en très grand nombre pour les conduire sur toutes les
« directions, et ils en ont fait plusieurs prisonniers, presque
« tous pères de famille; ils ont assassiné des habitants paisi-
« bles, écartelé un maire dans nos environs, mis sur les
« flammes un enfant, pour obtenir de sa malheureuse mère
« ce qu'ils exigeaient et assouvir leur passion brutale; violé
« en divers lieux plusieurs filles et femmes, dont une femme
« âgée de 60 ans, une femme grosse qui est accouchée quelques
« instants après; ils ont profané avec une sorte de rage l'asile
« de la douleur, en entrant à cheval et armés dans les hôpi-
« taux, pour y voler et mutiler de la manière la plus horri-
« ble, les malades français qui s'y trouvaient; ils semaient
« partout la mort et la destruction. Dans une aussi malheu-
« reuse situation, un grand nombre d'habitants abandon-
« naient ou se disposaient à abandonner leurs domiciles; les
« mères de famille, tremblantes sur le sort de leurs enfants,
« invoquaient la mort pour elles et leurs filles, plutôt que de
« rester sous le joug sanglant de ces fougueux et implacables
« ennemis.

« Et cependant des princes allemands et russes, et des
« hommes de la plus grande distinction, parmi nos ennemis,
« commandaient ou accompagnaient les armées coalisées, sans
« qu'ils aient donné aucun ordre, ni fait aucun effort, pour
« arrêter ou faire cesser ces scènes de désolation.

« Depuis notre délivrance par l'armée française, nous
« croirions commencer notre existence, si le souvenir des

« maux inouïs que nous avons soufferts, des désastres dont « nous avons été les témoins, n'était gravé dans nos cœurs « en caractères ineffaçables.

« Ce n'est pas douze à quinze millions qui peuvent in- « demniser l'arrondissement de Provins, composé de cent « six communes, des pertes énormes qu'il a éprouvées de- « puis les huit jours d'occupation par l'ennemi. »

Provins, ce 22 février 1814.

Pour extrait conforme,

PESESGUERIN, SIMON, SNID.

Personnages illustres arrivés à Provins.

En 1163 le pape Alexandre III, qui resta pendant une année à Sens, vint plusieurs fois à Provins visiter Henri-le-Libéral, son ami.

En 1274, la reine, femme de Philippe III, roi de France, vint à Provins. Le maire et les échevins lui offrirent les présents d'usage.

En 1298, Philippe-le-Bel, avec la reine, passe à Provins.

En 1314, Philippe IV, roi de France, vint passer quelques jours à la Fontaine-aux-Bois, d'où il se rendit à Provins pour les affaires de Champagne. On offrit des présents au roi, ainsi qu'aux seigneurs de sa suite.

En 1328, Philippe-de-Valois vint à Provins.

En 1358, Charles V convoque à Provins les Etats de Champagne.

En 1406, Charles VI vint à Provins. Il se rendit à l'église de Saint-Quiriace, dont il renouvela les priviléges.

En 1430, la reine Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, séjourne à Provins. (Voy. l'*Hôtel du Grand-Mouton.*)

En 1430, Charles VII et la Pucelle-d'Orléans arrivent à Provins. Le roi ayant été couronné à Reims, toutes les villes de Champagne et de Brie secouèrent le joug des Anglais. La ville de Provins fut une des premières. Le roi et la Pucelle y restèrent trois jours. Pendant son séjour, le roi accorda aux habitants deux foires franches, de trois jours chacune, l'une à la S.-Thibaut, l'autre à la S.-Martin. Les

lettres-patentes portent que c'est en vue de ce que les habitants avaient chassé les Anglais pour se réunir sous son obéissance. La Pucelle naquit à Vaucouleurs en 1412, et fut brûlée à Rouen le 30 mars 1431.

En 1440, le Dauphin, depuis Louis XI, vient faire son entrée à Provins. On alla au-devant de lui processionnellement ; toutes les cloches sonnèrent. Il voulut faire sa prière à Saint-Quiriace.

En 1479, le même, Louis XI, fut reçu avec les mêmes honneurs et cérémonies.

En 1529, François Ier fit son entrée à Provins. On lui fit prodigua toutes sortes d'honneurs. Il était accompagné de beaucoup de grands seigneurs, de sa musique, etc. (Voyez *Hôtel-de-Ville*.)

En 1574, la Reine-Mère et les princes du sang, avec une nombreuse suite, allant au-devant de Henri III, qui revenait de Pologne, arrivèrent à Provins. La milice bourgeoise était sous les armes. Cette princesse logea, avec le duc d'Alençon et le roi de Navarre, à l'hôtel de Philippe Durand-de-Villegagnon, président. (Voyez les *Villegagnons*.) On offrit des conserves et des *roses sèches*.

HENRI IV, le 16 avril 1603, arriva au château de Montglas, près Provins, où étaient élevés ses enfants. Il resta quelques jours. Le corps de ville de Provins alla lui présenter les hommages respectueux des citoyens, et lui offrit des vins, des conserves et des *sachets de roses*.

Je saisis l'occasion qui se présente de faire connaître la lettre que le roi écrivit à madame de Montglas, gouvernante des enfants de France. Cette lettre est extraite du *Journal Militaire de Henri IV*, chez Firmin Didot.

« Madame, je me plains de ce que vous ne m'avez pas « mandé que vous aviez fouetté mon fils ; car, je veux et vous « commande de le fouetter toutes les fois qu'il sera opiniâtre, « ou fera quelque chose de mal, sachant bien, par moi-« même, qu'il n'y a rien au monde qui leur fasse plus de « profit que cela ; ce que je reconnais par expérience m'avoir « profité ; car, étant enfant, j'ai été fort fouetté ; c'est pour-« quoi je veux que vous le fassiez ; ce que vous lui ferez en-« tendre (ce fils fut Louis XIII). Adieu, madame de « Montglas, etc. »

Cette façon d'élever les enfants est heureusement hors d'usage ; la civilisation plus avancée a amené une éducation plus libérale, et soustrait, à cet acte de cruauté, des êtres faibles et intéressants. Les jeunes élèves d'aujourd'hui ne sont pas plus méchants et plus opiniâtres, j'oserais dire qu'ils le sont moins, et cependant ils sont plus instruits qu'autrefois. Cette révolution dans les mœurs, au profit de l'humanité et des lumières, a fait aussi abolir bien des usages barbares, la question, la peine du feu, la potence, les courroies et les verges pour les militaires, et nous ne voyons pas que les crimes soient plus fréquents et la discipline moins bien observée.

Henri IV avait rendu un édit qui permettait aux Calvinistes un libre exercice de leur religion. En exécution de cet édit, des commissaires furent nommés : le sieur Germain, président du parlement, pour les Catholiques, et le sieur Delaunay, de la maison de Rambouillet, pour les Huguenots ; lesquels, étant venus à Provins, choisirent le hameau de Fontaine-Riant, de la commune de Provins, pour le lieu de leur prêche ; ce qui fut refusé par les habitants de ce hameau. (*Journal de Moissy.*)

LOUIS XIII, en 1631, dans des lettres-patentes : s'exprime ainsi : Défendons à nos gens de guerre et autres d'exiger rien en vivres, fourrages, fournitures, etc., des manans et habitants de Provins, en faveur de la dame de Montglas, dame par engagement du domaine de Provins, et ci-devant notre gouvernante, et celle de nos très chers et très aimés frères et sœurs ; et, à ce que nos gens de guerre et autres n'en prétendent cause d'ignorance, permettons auxdits habitants de faire mettre aux avenues de ladite ville, et autres endroits que bon leur semblera, nos panonceaux et bâtons royaux. (*Anecdotes de Provins, tom.* 2.)

En 1633, on fit, à Saint-Quiriace, un service solennel, où tout le clergé et tous les corps de la ville assistèrent, à l'occasion de la mort de madame la marquise de Montglas, dame de Provins, gouvernante des Enfants de France.

LOUIS XIV à Provins, en 1660. Ce prince passa à Provins, allant à la conquête de la Franche-Comté. Ce fut dans l'hôtel-de-ville et dans les deux maisons au nord qu'il logea avec sa suite. Il coucha dans la maison attenant à l'hôtel-de-ville. Ses officiers et sa suite occupèrent l'hôtel-de-ville et la maison qui fait le coin de la petite ruelle. Le propriétaire de la maison où était le roi, se nommait Dussaulsoy, seigneur de Veau, et lieutenant-général de Provins ; ayant obtenu la permission de faire sa révérence au roi, il le pria de lui accorder des lettres de noblesse ; et les obtint. Ce prince, avant de partir, entendit la messe aux Cordeliers, et monta à cheval dans leur cour.

En 1678, Louis XIV, allant au siége de Gand, et accompagné de la reine, passe et couche à Provins.

La reine MARIE, fille du roi Stanislas, arrive à Provins, en 1725, pour se rendre à Fontainebleau, où devait se faire la cérémonie de son mariage avec Louis XV. La reine désirant faire ses dévotions, descendit au monastère des Bénédictines, où elle communia le lendemain de son arrivée. La reine venait de Sézanne. Elle entra par la porte Culoison. On alla la recevoir au-delà de la porte ; le maire la complimenta ; et, comme il tombait alors beaucoup de pluie, on mit à terre une botte de paille, sur laquelle le maire se mit à genoux.

LOUIS XV passe à Provins, venant de Metz, où il avait été dangereusement malade.

CHARLES X A PROVINS. Le roi, revenant du camp de Lunéville, passa par Troyes, et arriva à Provins, le 21 septembre 1828, à quatre heures après-midi. La gendarmerie et le régiment des chasseurs de la garde royale, en quartier à Provins, allèrent au-devant du roi jusqu'à la forêt de Sourdun. En avant de la porte de Changis, on avait élevé un bel arc-de-triomphe : ce fut là que MM. le sous-préfet, le maire, les présidents et membres des tribunaux rendirent leur premier hommage au roi. Il monta dans une calèche découverte qu'on lui avait préparée, et vint, au milieu du concours du peuple de la ville et de la campagne, descendre à la sous-préfecture, où il fut complimenté par MM. le sous-préfet, le maire et les présidents des tribunaux. Douze jeunes demoiselles eurent l'honneur de lui présenter des fleurs et des conserves de roses. Le roi admit à son dîner les magistrats et autres personnes de distinction. Le soir, toute la ville fut illuminée ; il y eut un grand bal où le roi parut. Il coucha à la sous-préfecture. Le lendemain il sortit

de la ville en calèche découverte; il passa sous un arc-de-triomphe élevé un peu au-delà de la porte de Paris, où il trouva rangé en bataille le régiment des chasseurs de la garde royale.

Charles X, de retour à Paris, envoya à M. le maire de Provins la décoration de la Légion-d'Honneur, et, à la jeune personne qui lui avait adressé un compliment, une bague en diamants.

Les dépenses faites par la ville, à l'occasion du passage du roi, s'élevèrent à 22,000 fr.

AVERTISSEMENT.

Lorsque le lecteur ne trouvera pas le mot cherché à sa place alphabétique, c'est que ce mot aura été compris dans un article important. Il faudra alors que le lecteur veuille bien consulter la Table qui lui indiquera la page où se trouve le mot qu'il cherche.

FRANÇOIS D'ALIGRE,

Impr. de H. Billardel, rue de la Jussienne

DICTIONNAIRE HISTORIQUE.

ACADÉMIE. — Velly, en parlant de jolies chansons que faisaient plusieurs seigneurs du temps de Thibaut-le-Chansonnier, s'exprime ainsi : « Ces vers, au langage près, feraient « honneur dans un siècle aussi délicat que le nôtre ; on ad- « mirerait surtout les chansons que le comte de Champagne, « devenu amoureux de la reine Blanche, composa à la « louange de cette princesse, et fit graver sur les murailles « et sur les vitres de son château de Provins... Il avait à sa « cour un grand nombre de poètes, parmi lesquels on dis- « tinguait Gacet-Brulé, seigneur du premier rang. Ces « beaux esprits s'assemblaient souvent pour examiner leurs « ouvrages, et le comte ne dédaignait pas de présider à cette « assemblée, qu'on doit regarder comme la première acadé- « mie française. »

D'ALIGRE, *Messire François*, fils d'Étienne II, chancelier de France, naquit en 1620. Il fut installé, comme abbé de Saint-Jacques de Provins, en 1644. Son attachement à cette ville, son peu d'ambition, sa modestie lui firent refuser, en 1669, l'évêché d'Avranches, auquel il avait été nommé.

Sévère quant à la discipline ecclésiastique, son premier soin, en prenant possession de cette abbaye, fut d'y compléter la réforme qu'un de ses frères, qui l'y avait précédé, avait commencée, pour mettre un terme au relâchement qui s'était introduit dans cette maison.

Appelé, en 1674, à la cour, pour aider son père, alors chancelier, dans la direction des affaires de l'État, il sut mériter la haine des intrigants et l'estime des gens de bien. Après la mort de son père, qui arriva en 1677, il séjourna constamment à Provins jusqu'à sa mort, en 1712, terme d'une existence si glorieusement remplie. Il ne quittait de temps en temps cette ville que pour visiter, à la Trappe, son ami l'abbé de Rancé.

Pendant ces trente-trois années, sa vie était celle d'un Trappiste, sa nourriture se composait de pain, de fruits, de salade sans huile ni sel. Il était toujours couvert d'un cilice, couchait sur une paillasse, et n'avait pour chevet qu'une pierre de taille. Cette vie austère n'était que pour lui : il ne l'exigeait pas des autres. Il était même très aimable en société, et les étrangers qui venaient le visiter se louaient de l'accueil gracieux qu'il leur faisait. Malgré ses grands revenus, on ne concevait pas comment il pouvait exécuter tant de travaux utiles, et répandre tant de bienfaits. Ceux qu'il exerça envers la classe indigente n'ont été bien connus que des contemporains; mais nous savons que sa charité était sans bornes.

Il voulut être le bienfaiteur des pauvres après sa mort et à perpétuité. Il chargea, par une fondation, la maison de Saint-Jacques d'une distribution annuelle d'une quantité d'aunes de tiretaine de Provins aux femmes et aux enfants indigents.

Il fonda l'établissement des Orphelines, où trente jeunes filles étaient élevées jusqu'à l'âge de dix-huit ans. En sortant on les habillait à neuf, et on leur donnait un trousseau.

Il se rendit le protecteur de l'Arquebuse (Voy. ce mot). Ce jeu, dont l'hôtel existe encore rue des Bons-Hommes, était un délassement de leurs occupations journalières que prenaient des citoyens aisés, dans les classes commerciales et industrieuses, que M. d'Aligre favorisait particulièrement.

Il établit, à Saint-Jacques, un cours de théologie pour ses novices et pour les jeunes Provinois.

Mais ce qui lui aurait valu une reconnaissance éternelle, et qui est aujourd'hui un objet d'amers regrets, c'est cette belle bibliothèque qu'il légua à la ville, composée de plus de 10,000 volumes, avec beaucoup d'instruments de mathématiques et de physique. Cette bibliothèque, qu'il avait établie dans la maison de Saint-Jacques, avait un bibliothécaire et était ouverte trois fois la semaine au public. Il ne se contenta pas de l'avoir fondée, il affecta une rente à la disposition de la maison de Saint-Jacques, avec l'obligation d'en faire tous les ans l'emploi pour l'acquisition de livres nouveaux.

Cette bibliothèque, et les armoires nombreuses, surmontées d'une frise, furent incendiées (Voy. *Bibliothèque*). Cette perte, après tant d'autres, est d'autant plus sensible, que le portrait de M. d'Aligre fut aussi la proie des flammes.

Il nous reste de sa bienfaisance inépuisable nos remparts qu'il fit aplanir et planter, et une fontaine qui donne ses eaux dans la rue de Changis, et qui a conservé le nom de

Fontaine d'Aligre. Cet illustre prélat mourut à 92 ans. Sa longue carrière présente une suite non interrompue de vertus et de bonnes actions. Nous renvoyons à son oraison funèbre qui a été imprimée. Sa mémoire chère et honorable pour les Provinois sera, pour toujours, l'objet de leur vénération et de leur reconnaissance.

Ames pieuses. *Saint Lyé, sainte Lucence, saint Thibaut.* Le premier était fils d'un tisserand de Savins, village près de Provins; ce jeune homme était très pieux : il faisait de continuels reproches, sur leur inconduite, à deux jeunes gens de son âge, ses cousins; ceux-ci, importunés des remontrances de leur parent, lui tranchèrent la tête. La tradition, et un vieux manuscrit conservé dans l'église de Savins, rappellent le miracle de saint Denis; le corps du jeune saint Lyé se releva, ramassa sa tête (1) et la porta jusqu'à l'église, dont les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes, et dont les cloches sonnèrent sans aucun secours humain. Il fut relevé corps saint par un évêque, commissaire nommé à cet effet par le pape, et en présence de l'abbé de Saint-Jacques. On lit l'inscription suivante en bas d'un tableau représentant ce bienheureux dans l'église de Savins : *Ce très pieux adolescent fut martyrisé ici.*

Les tisserands de Provins prirent saint Lyé pour leur patron; ils firent peindre, en 1525, sur les vitraux de l'église de l'hôtel-dieu, où se célébrait tous les ans la fête de saint Lyé, les circonstances de son martyre, avec tous les outils qui servent dans leur métier, et même un tisserand faisant de la toile. Plusieurs inscriptions sont au bas des panneaux, qui donnent l'explication des sujets peints. Je ne rapporterai

(1) Il n'est pas dit qu'il la baisa, comme saint Denis; c'eût été un bien plus grand miracle.

que les deux vers suivants, qui donnent une idée du temps où ils ont été faits :

Priez Dieu et monsieur saint Lyé
Qu'en paradis soyons liés.

Ce que cet article peut avoir encore d'intéressant, c'est qu'il nous donne occasion de parler des beaux vitraux de l'église de l'hôtel-dieu, qui sont estimés, quant aux dessins et aux belles couleurs. Malheureusement ceux qu'on a enlevés sur la rue du Murot l'ont été avec si peu de précaution, qu'on n'a pu les replacer ailleurs : ceux de saint Lyé sont du nombre ; mais il en reste encore de très beaux.

Sainte Lucence. D'une naissance et d'un état obscur, cette sainte était fileuse de laine et vivait en 990. On montre encore dans la rue du Four-des-Reines, la maison qu'elle habitait. Elle était toujours en prières et s'imposait des jeûnes continuels. La tradition raconte qu'étant accusée d'un crime d'impureté, elle prouva son innocence en portant des charbons ardents dans son tablier, sans qu'il en fût brûlé. Elle était en grande vénération à Provins. C'était la patronne de la ville ; cependant nous ne voyons pas qu'elle fût fêtée, si ce n'est par le chapitre de Saint-Quiriace. La châsse était portée processionnellement en temps de calamités publiques.

Saint Thibaut. Pour les détails sur la vie de ce saint, voyez à la page 69, et pour l'Eglise que Thibaut comte de Blois fit élever à ce saint, voyez plus loin le mot Saint-Thibaut.

Arbalétriers. Il y a eu très-anciennement, à Provins, une compagnie d'arbalétriers. Au besoin, ils servaient à la guerre. En 1339, Philippe VI dit de *Valois*, se préparant à résister aux attaques d'Edouard III, roi d'Angleterre, en-

voya, à Mortagne, quatre cents arbalétriers de Provins, vêtus de drap partie rouge et partie jaune. Ils passèrent par Lille et Tournay, comme on le voit dans l'histoire de cette dernière ville.

Plus tard il y eut, dans la compagnie des arbalétriers, de bons bourgeois et même des ecclésiastiques. On voit dans un ancien registre de cette communauté, sous la date de 1401, la réception d'un sieur Renegu, commandeur de la Croix-en-Brie. Le jeu des arbalétriers était établi dans l'emplacement où fut bâti bien longtemps après le couvent de la congrégation des Filles de la Vierge, en 1611.

Dans les lettres de franchises que Thibaut VI accorda à Provins, il est dit que chaque homme de la commune, *qui aura vaillant* 20 *livres, sera tenu d'avoir une arbalète en son hôtel.*

Armes de Provins. La ville de Provins, porte d'azur, au château flanqué de quatre tours d'argent, maçonnées et crénelées de sable. Couronne de comte. A la porte est un lion. Ce sont ces armoiries qui furent rendues à la ville par Louis XVIII, en 1816. Elles sont semblables à celles qui figurent sur le plafond boisé de l'église de Sainte-Croix, à la porte du midi; on y lit cette légende :

Condidit hanc Cœsar; tunc servat Cœsare major.

Sur un cachet du présidial, on voit la tour avec donjon et créneaux; plus récemment l'emblême de la ville de Provins était la tour telle qu'elle existe de nos jours avec son toit de tuiles. Il faut présumer que ces armes ne varieront plus. (Voy. les armes de Provins dans le plan des fortifications).

Arquebusiers. L'hôtel de l'Arquebuse était au bout de la rue des Bons-Hommes, vis-à-vis la tuilerie. Il fut bâti

en 1670. Sur la porte d'entrée était gravée cette inscription : *Medius Martis pacisque ludus* (Horace) ; sur le drapeau, d'un côté était la grosse tour avec cette légende : *Struxit me Cæsar, servat me Cæsare major ;* ce qui faisait allusion à Louis XIV ; sur le revers du drapeau, semé de lis et de roses, on lisait : *Sic florent nostris lilia mixta rosis.* L'arme des chevaliers était un fusil d'une forme particulière : sur la culasse il y avait une visière ; le canon très-épais était carabiné ; la balle entrait de force.

La ville leur avait accordé quelques priviléges. Ils avaient le pas sur la milice bourgeoise, dont ils étaient les grenadiers. Tous les ans, le jour de Saint-Louis, ils tiraient un oiseau. celui qui l'abattait s'appelait le *Roi* ; il était exempt de taille pour l'année, de logement de gens de guerre et du droit de *courte-pinte.* (Voyez ce mot.)

Aune de Provins. Cette aune n'était pas seulement en usage à Provins, on s'en servait en beaucoup d'endroits ; on l'employait même comme mesure de longueur et mesure itinéraire, de même que nous nous servons de la toise et du mètre. Dans le titre qui se trouve à la fin de la coutume du duché de Bourgogne, au chapitre de la mesure de la lieue, il est dit que celle de Bourgogne contient cinquante portées de longueur ; la portée, douze cordes ; la corde, *douze aulnes de Provins ; l'aulne de Provins, deux pieds et demi ;* le pied, douze pouces.

En 1210, la comtesse de Pontieu assigne, sur la halle d'Abbeville, à l'abbaye de Saint-Maurice, en Suisse, treize livres de rente pour acheter vingt aunes d'écarlate, à l'aune de Provins.

Il est à remarquer que cette aune se conserve dans quel-

ques autres villes que Provins. Les Anglais, en se retirant de Provins (voyez page 126), emmenèrent beaucoup d'ouvriers en drap, qui emportèrent avec eux l'aune de Provins, qui, dit-on, est encore en usage en Angleterre.

Ce fut en l'an 1100 que l'aune de Provins fut fixée. La matrice de cette aune était emboitée solidement, et sous clé, au coin de la première maison, à droite en entrant dans le cloître de Notre-Dame-du-Val; au-dessus étaient les armes de France. Elle était placée là, comme étant dans le temps une place publique et un grand marché; le chapitre en avait la garde et la surveillance. Ce n'est qu'à l'époque de la révolution qu'elle a cessé d'être dans cet endroit. On voit encore la place où elle était; l'arête de l'encoignure, en pierres de taille, est coupée en chanfrein pour la recevoir; il reste aussi quelques ferrements soudés en plomb, qui terminaient l'emboiture faite de fortes planches peintes.

Les mesures de longueur, pour la corde de bois, étaient aussi sous la garde du chapitre, ainsi que le poids dit le *poids du roi*. (Voyez *Notre-Dame-du-Val*.)

Saint-Ayoul. Eglise et Prieuré de Saint-Ayoul. Ce dernier fut fondé en 1048. Saint-Ayoul, né à Blois, mort martyr en 664, transporté à Provins, et enterré clandestinement dans la chapelle de Saint-Médard, au milieu des bois, auprès de laquelle a été bâtie l'église paroissiale de Saint-Ayoul. Son corps fut découvert et livré à la piété des fidèles en 996.

Il y a une vie de saint Ayoul en vers français qui a été imprimée; il serait curieux de la lire tout entière. Nous allons en rapporter quelques vers; voici les premiers :

Vantera-t-on toujours, Provins, sur toutes choses;
Tes parterres de pourpre et tes moissons de roses.

. . . . . .

. . . . . Ayoul, saint abbé de Lérins.

. . . . . .

Il avait pris naissance en la ville de Blois. . . . . .
Sous Clotaire second, environ l'an six cents.

. . . . . .

Et, depuis six cents ans, de surprenants miracles
Sont en notre pays d'ordinaires spectacles. . . . . .

. . . . . .

Ces vers paraissent avoir au moins deux cents ans de date. Le nom de leur auteur est Bernard Lelleron, avocat à Provins.

Saint-Ayoul naquit de parents pauvres. Il enseigna d'abord la théologie, et devint abbé de Lérins. Ce qui prouve que ce saint jouissait d'une grande considération, c'est ce que dit l'abbé Velly du monastère de Lérins, en Provence. « Dans « le cinquième siècle, on commença à bâtir des monastères. « Le premier et le plus fameux est celui de Lérins, fondé « par Saint-Honorat. Il fut pendant longtemps l'école de la « vie monastique et le séminaire des évêques. »

La châsse de Saint-Ayoul était un buste d'argent doré ayant des proportions plus fortes qu'un homme ordinaire. Le chef était couvert d'une mitre; ce travail était estimé. Cette châsse fut enlevée dans la révolution par le gouvernement. Elle était placée dans l'église du prieuré des Bénédictins, attenant à l'église paroissiale de Saint-Ayoul. L'église et le prieuré des Bénédictins furent incendiés dans le milieu du douzième siècle. Les dommages furent si considérables que les religieux firent des quêtes, non-seulement dans toute la France, mais en Angleterre, portant avec eux les reliques de Saint-Ayoul, pour mieux exciter la pitié et la générosité des

peuples. L'entrée du couvent des Bénédictins était sur le devant de la cour actuelle de la sous-préfecture. Elle présentait une porte charretière, et était couverte de bâtiments ; ce qui la rendait obscure.

Le portail de l'église de Saint-Ayoul est remarquable, ainsi que les vitraux coloriés, le tableau de Stella, les sculptures du maître-autel et quelques statues de saints. Nous en parlerons à l'article *Objets d'art*.

Tous les vendredis de carême, le vicaire de Saint-Ayoul allait dire une messe basse à la chapelle du mont Jubert, bâtie dans l'endroit le plus élevé de la montagne du nord-est.

Attenant l'église des Bénédictins, et dans un enfoncement près le carrefour du Toupet, il y a, sur la gauche, un vieux bâtiment avec quelques sculptures ; c'était la chapelle de Sainte-Marguerite ; actuellement c'est une écurie, et l'entrée qui conduisait à l'église des Bénédictins est devenue une grange. Cet enfoncement a été lithographié.

Nous avons parlé avec assez d'étendue des religieux de Saint-Ayoul, du privilége unique qu'ils avaient d'être maîtres de la ville pendant huit jours ; de faire rendre la justice en leur nom par leurs officiers ; d'exercer la justice civile et criminelle, etc. (Voyez page 111.)

Bains et etuves. Le bain était d'un fréquent usage à Provins, dans le moyen-âge. On y voit des bains établis pour toutes les classes du peuple. Nous avons cité, pag. 117 et 118, quelques emplacements qu'on appelait les Vieux-Bains, lesquels devinrent insuffisants pour les besoins ; ce qui donna lieu d'en établir de nouveaux ; permission qui fut accordée par Louis-le-Hutin, comte de Brie et de Champagne : *Ob affluentiam populi*, est-il dit dans cette permission. A pro-

pos des femmes nouvellement accouchées à l'hôtel-dieu, on voit, dans les titres de cette maison, qu'il fut prescrit, en l'année 1263, que le bain fut préparé trois fois la semaine pour les enfants. *Prolibus, balnea tria in hebdomade pararentur.* Il y avait, sur la rivière de la Voulsie, près de la porte des Bordes, des bains pour les femmes; c'est ce qu'indiquait le nom de la rue qui y conduisait.

On ne sait pas où furent établis les nouveaux bains autorisés par Louis-le-Hutin ; mais je ferai remarquer cinq salles bien voutées, avec pilastres, corniches et arceaux, d'une ancienne et très-solide construction, le long de la rivière Durtein, qui, toutes les cinq, servent aujourd'hui de cuisine, et sans doute depuis longtemps. L'une, dans la grande maison, qui était autrefois une synagogue, au coin de la rue aux Juifs et de celle de Hollande ; l'autre, rue du Moulin-de-la-Ruelle, en face de cette usine, et appelée les Vieux-Bains ; une autre, rue aux Aulx, où était l'hôtel des Poids-aux-Laines ; la quatrième, dans une maison au coin des rues aux Porcelets et du Pont-Pigy ; une cinquième, rue de la Venière, dans la seconde maison à droite. Je ferai observer qu'on n'en voit pas de pareilles dans le reste de la ville basse. Il y a apparence que ces établissements situés le long de la rivière Durtein, étaient des bains. Il est à remarquer aussi que leur position, un peu élevée, les mettait à l'abri des inondations ; ce qui a pu entrer pour quelque chose dans la position qu'on a choisie.

J'ajouterai que l'endroit qui servit longtemps de cuisine à l'hôtel-dieu, est aussi une voûte. Elle est beaucoup plus grande que celles dont nous venons de parler ; mais elle n'était sans doute pas trop spacieuse pour les bains qui se prenaient dans cette maison. Cette grande pièce

est soutenue, dans son milieu, par un pilier sur lequel retombent les arceaux de la voûte. Il y a tout lieu de penser que c'était une salle de bains. Elle ressemble beaucoup à la salle des Vieux-Bains dont nous avons parlé, page 118, et dans laquelle salle se trouve, de même au milieu, un pilier sur lequel s'appuyaient les cintres de la voûte. Par les changements qui ont été faits récemment à l'hôtel-dieu, cette salle voûtée est redevenue, pour la seconde fois peut-être, une salle de bains.

Le goût des Provinois pour les bains, si commun autrefois, pouvait leur venir des Romains, qui, comme on sait, en faisaient un grand usage.

Beau Sexe. Voici une corde délicate à toucher; mais il faut cependant aborder la question, puisque l'histoire de France, au moyen-âge, parle des Provinoises d'alors. On lit dans le 5e vol. de la *Gaule Poétique*, par M. Marchangy, ouvrage très estimé et très répandu : « Dans une croisade, « là on dissertait sur des contes de fées; plus loin on riait, « on faisait chère-lie ; ailleurs on devisait sur la chasse et « l'amour, et traitant *gravement* la question de savoir si, « comme on le disait, les filles de Provins étaient les plus « voluptueuses de France. Voyez, est-il dit, *Fabliau tom.* 3, « page 325. »

Cette question a sans doute été décidée par l'affirmative, et je ne vois pas que ce fut au désavantage des Provinoises ; ce que j'espère prouver. Ayant, par plusieurs écrits, cherché à me rendre utile à la ville de Provins, où je suis né, dois-je laisser échapper l'occasion de plaider la cause du sexe qui en a toujours fait la partie la plus intéressante, et à qui je dois les plus doux moments de ma vie.

Je ferai d'abord remarquer que le nom de filles, qui se prend aujourd'hui quelquefois en mauvaise part, était alors le seul mot qu'on eût pour désigner les personnes du sexe qui n'étaient pas mariées (1). Celui de demoiselles ne se donnait qu'aux filles de condition, c'était un titre de noblesse (2) ; et, de nos jours d'anciens nobles se plaignaient encore de l'usage, abusif selon eux, qu'on faisait du mot demoiselle. Nous les avons vus appeler et faire appeler leur fille, mademoiselle tout court.

Il est bon aussi de remonter au temps où la question dont il s'agit a été proposée. C'était celui de cette galanterie chevaleresque où les chevaliers français se distinguèrent plus que ceux des autres nations.

Si, dans le tumulte d'un camp où se trouvaient des guerriers de toutes les provinces de la France, et peut-être de toutes les autres nations de l'Europe, les femmes de Provins ont été citées comme les plus voluptueuses de France ; et si le burin de l'histoire de ces temps a consacré cette anecdote galante, j'en tire une nouvelle preuve que Provins était alors une ville considérable et importante, très fréquentée et très civilisée pour ces temps. Loin d'effacer ces lignes de l'histoire, je vais faire voir, comme je l'ai dit, que cette réputation de femmes voluptueuses n'était pas défavorable alors aux Provinoises.

(1) Nous irons plus loin que M. Opoix. Pourquoi le nom de filles ne signifierait-il pas les femmes nées à Provins? Ne voyons-nous pas dans la Bible : *filiæ Jerusalem*, filles de Jérusalem, pour exprimer des femmes nées dans cette ville ? C'est une tournure familière aux poètes, et du poète au chroniqueur il n'y a qu'un pas.

(2) Les dictionnaires rendent le mot mademoiselle par *filia nobilis*.

D'abord, il faut observer que cette singulière discussion se faisait *gravement*. Ce n'était point une plaisanterie ; on ne cherchait pas à s'amuser aux dépens des femmes de Provins, et à censurer leur conduite : c'était le siècle de la galanterie. Les chevaliers rompaient des lances en l'honneur de leurs maîtresses pour en obtenir les faveurs, et combattaient vaillamment l'ennemi pour mériter leur estime. L'amour des femmes et celui de la gloire supposaient, dans ces chevaliers, d'ailleurs d'une naissance distinguée, des sentiments nobles et délicats, et, dans l'objet de leur tendresse, des femmes aimables et sensibles ; et telles devaient être alors les Provinoises.

La volupté est la jouissance de tous les plaisirs des sens ; c'est l'art d'en saisir, d'en apprécier et d'en savourer toutes les nuances ; c'est un raffinement et une recherche dans le plaisir, dont les âmes communes ne sont pas susceptibles. Ce serait prodiguer le mot *voluptueuses*, que de l'appliquer à des femmes de la classe du bas peuple, sans éducation, sans grâces, sans goût et sans délicatesse. Les Provinoises réunissaient donc ces qualités, et sans doute à un haut degré, puisque leur souvenir occupait encore le loisir de ces guerriers campés dans des pays si éloignés de leur patrie (1).

(1) Il est incontestable qu'on ne doit pas entendre ici le mot *voluptueuses* dans son sens le plus *matériel* : ce terme exprime ce que tout le monde comprend lorsqu'on lit, par exemple, dans l'histoire : *Corinthe, ville voluptueuse.* Ce mot n'exprime pas autre chose que l'organisation et les habitudes des individus qui ont du penchant pour toute espèce de jouissance. Il y a des âges dans la vie des peuples qui sont caractérisés par la manière de vivre : Rome, sous Numa, était austère ; elle fut voluptueuse sous Auguste ; crapuleuse du temps de Juvénal.

Mais les mœurs, me dira-t-on ! les mœurs, répondrai-je ! Celles de ces temps-là n'étaient pas en opposition avec la galanterie. Il n'était pas malséant qu'une femme, même de haut parage, montée en croupe sur un palefroi, accompagnât son amant dans ses courses aventureuses ; et les faveurs des

L'auteur d'une nouvelle histoire de Provins a donné une très fausse interprétation au passage de Marchangy. Il a transporté, sans réflexion, dans le moyen-âge, le sens que nous attribuons aujourd'hui, en mauvaise part, au mot *filles*. Dans le moyen-âge, ces sortes de créatures avaient un nom très énergique que Molière n'a pas craint de mettre dans la bouche de Pourceaugnac, au moment où ses prétendus enfants l'appellent *papa*. Ce mot énergique figure dans les ordonnances des rois, relatives à la police de Paris; donc notre contradicteur a erré lorsqu'il a vu le mot *filles* dans le moyen-âge.

De plus, de ce que notre contradicteur a *découvert* qu'il y avait autrefois des lieux mal famés à Provins, il ne faut pas conclure avec lui que le mot de *voluptueuses* n'était en usage que pour les habitantes de ces réceptacles; car il y avait des lieux mal famés dans toutes les villes.

Pourquoi aussi s'aviser d'appeler ces sortes de créatures des femmes *voluptueuses*? qui ne sait que ces tristes instruments de brutalité n'ont jamais été ce que notre contradicteur veut les faire?

Quel est l'homme de bon sens qui supposera que des chevaliers, agitassent en cour d'amour, devant de nobles dames, des questions ordurières sur les mauvaises maisons? Qui croira cela ne connaît ni l'histoire ni le cœur humain.

Une des preuves les plus fortes que notre contradicteur apporte à l'appui de son opinion, c'est qu'il y avait à Provins une rue nommée rue *Tête*... Mais à Paris n'y avait-il pas la rue *Tire*... (aujourd'hui *rue Marie Stuart*)? Est-ce à dire pour cela que les femmes de mauvaise vie de Paris étaient les plus *voluptueuses* de France? La plupart des dissertations de notre contradicteur présentent la même incohérence d'idées que nous remarquons ici.

femmes, comme on sait, étaient le prix des vainqueurs dans les tournois.

Les premières leçons que recevaient les jeunes chevaliers regardaient surtout l'amour de Dieu et des femmes (*Velly, tom. 4, pag.* 9 *et* 22). La chevalerie (*pag. id.*) était tellement considérée, qu'une dame qui reçoit un chevalier ne veut point s'endormir qu'elle ne lui envoie une de ses filles pour lui faire compagnie ; c'est ce qu'expriment ces vers du temps : Elle (la mère.)

Appelle une sienne pucelle ,
La plus courtoise et la plus belle ;
A l'oreil , l'y dit , bel amie ,
Allez tôt, ne vous ennuyé , mie ,
Avec ce chevalier. . . . . .
. . . . . ,
Et le servez, s'il est métier... (S'il est *besoin.*)

Dans le temps des croisades, des femmes et des filles se faisaient un mérite, et croyaient faire un acte de dévotion de suivre les armées licencieuses des croisés. Par les mêmes motifs de religion, des femmes accordaient les dernières faveurs à ceux qui leur promettaient de partir pour la Terre-Sainte. Elles les accordaient même sous ce motif louable, et « l'opi-« nion des femmes alors, ajoute à cela l'auteur de la *Gaule* « *poétique*, était qu'elles répondaient devant Dieu des jours « d'un homme dont elles auraient hâté la fin par leurs ri-« gueurs ; en sorte qu'il suffisait aux amants de feindre le « désespoir pour obtenir ce qu'ils souhaitaient de leurs maî-« tresses compatissantes, et l'on disait *publiquement* que le « seul moyen d'être heureux dans cette vie et dans l'autre, « c'était de servir Dieu et l'Amour. » Que conclure de tout

cela à l'égard des Provinoises ? C'est que par toute la France on sacrifiait à l'amour, mais qu'il avait plus particulièrement à Provins un culte et des autels, ses prêtresses et ses fêtes.

Il faut se rappeler aussi que ce comte, Thibaut VI, qui habita longtemps son palais de Provins, où il était né, est ce même prince qui fut l'amant heureux ou malheureux de la reine Blanche, mère de Saint Louis ; qu'on a de lui nombre de poésies galantes. Très instruit et ami des gens de lettres, il réunissait à Provins les beaux esprits de son temps, et nous avons vu que ce fut, suivant Velly, comme un germe de la première académie qui se forma en France.

La cour de ce prince était la plus brillante qui fût alors, et la plus fréquentée de la haute noblesse. C'était le rendez-vous de ces enfants du plaisir, de ces aimables aventuriers ; enfin, de ces voluptueux troubadours accueillis et fêtés partout, et célébrant dans leurs chansons joyeuses, le vin, l'amour et les femmes. Celles de Provins alors reçurent sans doute des leçons d'une galanterie plus recherchée. Il régna plus de politesse dans les mœurs, plus de lumières dans les esprits, plus de courtoisie et de bon goût, et un meilleur ton qu'ailleurs ; et Provins fut le Paris de ce temps-là, pour le luxe, l'urbanité et les belles-lettres.

Il n'est donc plus étonnant que cette ville eût un certain renom pour son beau sexe, comme nous avons vu qu'elle jouissait d'une grande considération, tant dans la France que dans l'étranger, par ses manufactures, ses opérations commerciales, ses foires, ses monnaies, etc.

Il faut encore ajouter que ce brillant état de choses, sous Thibaut VI, remontait à un siècle au-delà. Déjà, comme nous l'avons vu aux articles concernant Thibaut VI et Henri-le-Libéral, Provins était dans l'état le plus florissant.

La cour de ces princes était la *plus galante* et la plus magnifique qui fût alors : elle était remplie de personnages les plus considérables de l'Europe (1).

J'attribuerai donc les dispositions à la volupté des Provinoises des 12e et 13e siècles, uniquement aux mœurs du temps, à des influences locales, aux circonstances particulières où elles se sont trouvées, à cette affluence de gens aimables, dont Provins devenait le séjour, et je désire avoir prouvé qu'on ne peut en tirer aucune conséquence défavorable à leur égard. Il y a donc six ou sept cents ans que les Provinoises ont cessé d'être les plus voluptueuses; mais, si on en juge par celles de nos jours, elles n'ont pas cessé d'être des plus aimables (2).

Bénédictines. Le monastère des Bénédictines était primitivement établi à Champbenoist, près Provins : c'est aujourd'hui une ferme qui en a retenu le nom; il existait depuis le XIIe siècle. Il fut transféré dans la ville en 1630. La prieure, dans les derniers temps, prit le titre d'abbesse.

(1) Les Provinois d'aujourd'hui n'apprendront pas sans étonnement que leur ville, qui ne compte pas six mille habitants, a été, sous les comtes, non seulement une des plus considérables villes de France et de l'Europe, sous le rapport de la population et du commerce, mais encore la première pour la littérature et la civilisation.

(2) Il faut plaindre ceux qu'un sentiment de jalousie a portés à critiquer, avec d'aussi pauvres raisons, un article où respire cette galanterie du bon vieux temps dont M. Opoix fut un des derniers représentants parmi nous.

Bienfaiteurs et citoyens de Provins *auxquels la ville doit de la reconnaissance pour leur attachement à leur pays et les recherches qu'ils ont laborieusement faites sur l'histoire et les antiquités de Provins.*

Les premiers sont M. l'abbé d'Aligre et M. le prieur Guignace (Voy. les articles qui les concernent). Les autres sont principalement MM. Billate, chanoine régulier de l'hôtel-dieu; Grillon, qui en était médecin; Ruffier, pharmacien et maire de Provins; Rivot, médecin; Ithier, doyen de Saint-Quiriace, et Michelin, imprimeur de la ville. Ce dernier, outre plusieurs manuscrits, a laissé un poème sur Provins, en vers moitié sérieux et moitié burlesques, en six chants. Il se trouve tout entier dans les volumes manuscrits de M. Ithier. M. Billate a fait une description élégante de Provins, en vers latins; j'ai regret de ne pouvoir en enrichir cet ouvrage. Il faut joindre à ces personnes bienfaisantes, à qui la ville doit un tribut de reconnaissance, Pierre-le-Givre qui exerça la médecine à Provins pendant quarante ans, et qui a su tirer de nos eaux minérales, dès leur découverte, le plus grand parti, et leur donner une grande réputation. Nous parlerons plus amplement de lui à l'article *Eaux minérales*.

Bibliothèque de la ville. Messire François d'Aligre, abbé de Saint-Jacques, fonda, dans une grande galerie de cette abbaye, une bibliothèque considérable, qu'il rendit publique; outre un grand nombre de volumes, elle était ornée et enrichie de tableaux, de globes, d'instruments de physique et de mathématiques. M. d'Aligre avait laissé de plus un revenu pour être employé en achat de livres nouveaux. La destruction de cette maison religieuse devant avoir lieu, par la vente qu'en en avait faite, on transporta cette bibliothè-

que dans l'hôtel-de-ville dont elle occupait toutes les salles. Elle fut entièrement consumée par les flammes, lors du funeste incendie de l'hôtel-de-ville, la nuit du 2 janvier 1821. On portait le nombre des volumes à plus de dix mille. Il s'y trouvait de ces livres anciens et rares que les savants et les érudits recherchent, et qui ne se trouvent pas dans de belles bibliothèques modernes.

Une perte bien sensible, résultant de cet incendie, et qui a été vivement sentie des âmes reconnaissantes, c'est comme nous l'avons déjà dit, la perte du portrait de M. d'Aligre. C'est pour diminuer les regrets, que nous en avons fait exécuter le portrait que nous joignons à cet ouvrage. (Voyez p. 141.)

Blaise (saint). Église souterraine du palais des comtes (Voy. page 79).

Boucheries publiques. Il y en avait une à la ville haute, près Saint-Thibaut, et une à la ville basse, place du Val. La fontaine, derrière laquelle était la boucherie, portait ce nom. Les boucheries étaient de grands bâtiments dont les murs, dans l'intérieur, ne s'élevaient qu'à trois ou quatre pieds ; sur ces murs était placée une charpente à jour; les montants qui la formaient étaient des colonnes tournées proprement, et qui s'élevaient jusqu'à la sablière. L'intérieur était garni d'étaux. La communauté des bouchers payait un droit aux propriétaires de cette halle.

La boucherie du Val, qui, depuis longtemps, était la seule, fut abattue en 1792. Il faut dire aussi que les bouchers étrangers à la ville, et qu'on appelle bouchers de campagne, n'avaient pas le droit de venir étaler et vendre de la viande à Provins.

Brébans (les), famille ancienne et illustre de Provins. On voit, cloître de Saint-Quiriace, au nord, l'hôtel qu'ils ont longtemps habité, et qui date de plus de six cent cinquante ans. Il est établi sur la fortification. Le puits Certain, sur la rue du Murot, en faisait partie, ainsi que le terrain qui s'étend jusqu'à la fausse porte. Cette habitation est remarquable par le haut pignon qui domine cette rue montante et par les énormes piliers de chasse, en arcs-boutants, qui la soutiennent. Cette partie de nos fortifications a été aussi lithographiée.

En 1177, un Jean de Bréban reçut, à titre de récompense, du comte Henri-le-Libéral, entre autres choses, ses entrées libres de bois par les portes de Culoison et de Troyes, avec un four banal, rue de Culoison, sur le ruisseau des Auges; c'est aujourd'hui l'auberge des Trois-Poissons.

Dans les manuscrits sur Provins, il est question d'un Bréban, mort en 1181.

Le chevalier Milon-de-Bréban, qui est le plus connu, fit le voyage de la Terre-Sainte, au temps des croisades. A son retour, par Constantinople, en 1206, il rapporta le chef de Saint-Quiriace, dont il fit présent à cette église. On lit dans un titre de ce chapitre : *Milo de Brebano, qui anno* 1206, *attulit de Constantinopoli, caput Sancti-Quiriaci; qui Milo erat de Plessio dominus...* Lequel Milon était seigneur du Plessis, près Provins. Il s'appelait le *Plessis-Bréban*, et depuis le *Plessis-aux-Tournelles*.

Milon-de-Bréban fut aimé de la reine Blanche de Navarre, veuve de Thibaut. Dans le titre d'une donation qu'elle fit à ce chevalier, en 1201, il est dit : *Dilecto et fideli meo Miloni de Brebano.*

Un autre chevalier, Pierre de Bréban, fut amiral de

France, en 1406, et un Philippe de Bréban était prévôt des marchands à Paris, en 1415; enfin, un Pierre de Bréban fut doyen de Saint-Quiriace, en 1418.

Brétèches (les). Il y a au nord de la place des Changes (Saint-Ayoul) et vis-à-vis la rue des Faisceaux, une maison que l'on appelait la *Petite-Brétoche*; et, un peu plus loin, en face de la rue du Minage, une autre maison, mais plus grande que la première, qui, de tous temps aussi, était appelée la *Grande-Brétoche*. Ce nom Brétoche est un nom populaire, et une corruption du vrai mot, qui est *Brétèche*. Voici l'explication que donne de ce mot le grand Vocabulaire français : *Brétèche*, vieux mot qui se dit autrefois d'une sorte de forteresse.

Les deux maisons dont nous parlons avaient cela de particulier, que le premier étage faisait sur la rue une saillie de huit à neuf pieds, soutenue par des piliers, et sous lesquels on passait à couvert, comme sous les piliers des halles à Paris. Il n'y a guère que 50 ou 60 ans que ces saillies ont été abattues. On voit encore dans le pavé, devant ces maisons, les pierres blanches qui étaient les fondations des piliers.

Le nom de Brétèche était donc anciennement celui de certains endroits fortifiés. On voit, auprès de Nangis, à quelques lieues de Provins, des constructions qui ont toujours conservé le nom vulgaire de grande et petite Brétoche, qui, comme nous avons dit, sont une altération de Brétèche. La Grande-Brétoche, plus près de Nangis, offre encore quelques restes d'anciens murs d'une certaine épaisseur. La Petite-Brétoche ne présente plus rien d'ancien ; mais on y remarque des restes de fossés que le temps n'a pas entièrement effacés. Il faut aussi observer que ces établissements

étaient des domaines seigneuriaux. La Grande-Brétoche appartenait aux seigneurs de Nangis.

Ce qui confirme ce que j'ai dit, et de l'altération du mot, et de la destination des grande et petite Brétoches de Provins, comme ayant été des endroits fortifiés, et dont le vrai nom devait être Brétèche, c'est qu'il se trouve, à trois lieues de Provins, et dans les environs de Bânot, un château rebâti à la moderne, sur d'anciennes fondations, et où il y a des fossés; cet endroit s'appelle la *Grande-Brétèche*; et à quelque distance, une habitation appelée la *Petite-Brétèche*.

N'est-il pas singulier qu'aux trois endroits dont nous venons de parler il se trouve à la fois grande et petite Brétèches, ou Brétoches, suivant le nom vulgaire? Cela n'annonce-t-il pas clairement que ces trois endroits avaient été construits avec les mêmes intentions, et avaient les mêmes destinations?

Il faut observer encore que ces Brétèches de Provins, qui, depuis longtemps, sans doute, n'existent plus, mais dont les emplacements en avaient toujours retenu le nom, étaient à peu près à la même distance du monastère de Saint-Ayoul, que l'était le Château-Fort. Ces maisons et d'autres qui les avoisinent dépendaient encore, avant la révolution, du couvent des Bénédictins, où étaient chargées de quelques redevances envers eux. Ces saillies sur la rue semblent annoncer que le fort s'avançait jusque-là, et lorsqu'il aura été détruit, on aura conservé le privilége d'empiéter sur la rue, à la charge de laisser un passage dessous.

Les environs du monastère de Saint-Ayoul étaient donc défendus au moins par les établissements fortifiés dont nous parlons, et qui pouvaient protéger en même temps les habitations, avant la construction des murs de la ville basse.

C'était l'usage de ces temps, et sans doute le besoin de se défendre, en quelque façon pied à pied, qui nécessitait ces maisons fortifiées, même dans l'intérieur des villes. En 1226, Louis VIII fit démolir, dans Avignon, trois cents de ces maisons fortifiées (Voy. Velly, *Histoire de France*, tom. 4, pag. 55).

Depuis la destruction des saillies, on n'appelle plus nos deux maisons les Brétoches, parce qu'elles n'offrent plus rien qui les distinguent des maisons voisines, et le nom de Brétoche n'est plus usité, et ne sera plus connu que parce que j'en viens de dire.

Bristands (les). C'était une famille illustre de Provins; ils habitaient une grande maison, dite l'hôtel des *Bristands*, rue Sainte-Croix, vis-à-vis l'église. Elle devint le siége de leur vicomté. En 1178, Pierre Bristand était vicomte de Provins. Il fut chargé par le comte Henri Ier, dit le Libéral (Voy. pag. 75), du gouvernement de ses états, en Brie, pendant son second voyage à la Terre-Sainte (Voy. *Vicomté*).

Caveau du Saint-Esprit, ou *hôpital du Saint-Esprit*, rue de Jouy. Il fut fondé en 1177 par le comte Henri le Libéral (1). Il servait à loger les pélerins, les pauvres, les vieillards et les enfants. Il y a eu des religieux jusqu'en 1352. Cet hôpital dépendait de celui de Saint-Bernard, en Suisse. Ce grand établissement fut détruit, en 1627, par un incendie; il n'en reste que la belle salle qui porte aujourd'hui le nom de *Caveau du Saint-Esprit*.

Ce que je vais en dire pourrait engager à le visiter au moins dans sa partie bien conservée. Il a cent vingt pieds de

(1) Domus et eleemosyna nobilis viri Henrici. (Bilatte.)

long sur quarante de large. La voûte est soutenue par vingt colonnes sur deux rangs, formant trois longues arcades. Les murs du pourtour figurent aussi des arcades en ogives, soutenues par vingt-huit pilastres en partie engagés dans le mur. Les voûtes peuvent avoir douze pieds sous clef. En tête, au midi et sur la rue de Jouy, est une entrée de ce caveau. On y descend par un escalier de pierres, à gauche duquel se trouve un puits engagé dans la maçonnerie, et ayant son ouverture sur la rue. Ce puits s'appelle le *Puits-Salé*. A droite de l'escalier est une ouverture qui était celle d'une galerie souterraine, mais qui est murée. A l'autre extrémité et au nord, comme le terrain, depuis la rue de Jouy, va toujours en s'abaissant, on entre de plain-pied dans ce caveau par une large porte qui, sans doute, était la principale entrée. Ces deux ouvertures entretenaient un courant-d'air, qui rendait cette salle basse convenable à un hôpital. Les propriétaires, depuis l'incendie, en ont muré une partie. Dans celle qui est abandonnée, la voûte, n'étant plus recouverte par des bâtiments, a éprouvé de grands dommages par les infiltrations des eaux pluviales.

Chateau-Fort (le). J'en ai parlé comme établissement de commerce (voyez pag. 115), mais plus anciennement c'était un endroit fortifié, comme son nom l'indique. C'est sans contredit, excepté peut-être Saint-Laurent-des-Ponts (voyez ce mot), la plus ancienne construction de la ville basse, si l'on compare les dégradations de ses voûtes à l'état encore intact des bâtiments de la ville, qui datent de plusieurs de siècles. Mais pourquoi cet endroit fortifié dans l'intérieur de la ville? Voici la réponse probable à cette question :

On sait que la chapelle de Saint-Médard, qui devint le

couvent des moines de Saint-Ayoul, sous le nom de Bénédictins, était au milieu des bois. Dans la suite on abattit ces bois, à mesure que la population s'accrut. Ce fut Thibaut IV, dans le commencement du XIIe siècle, qui permit aux habitants d'abattre la forêt de châtaigniers qui était autour du monastère de Saint-Ayoul, et ce n'est que dans le commencement du XIIIe siècle que la ville basse fut entourée de murs.

Dans les premiers temps, la chapelle de Saint-Médard, le monastère et les habitations, isolées dans les bois, avaient besoin d'être défendues contre les incursions fréquentes des Sarrasins et autres bandes de pillards, qui couraient le pays, les armes à la main. On sait qu'en 937, les Sarrasins tentèrent de prendre Provins. Il parut sans doute nécessaire d'établir à la proximité du monastère et des habitations quelques constructions fortifiées, et c'est, je crois, ce qui fit sentir la nécessité du Château-Fort. Ce que je remarque encore, c'est qu'il appartenait anciennement au monastère de Saint-Ayoul. Il fut cédé ensuite par les religieux de cette maison, moitié au chapitre de Saint-Quiriace et moitié aux Dames-Bénédictines ; mais on payait les droits seigneuriaux au monastère des Bénédictins (voyez le mot *Cens*). La maison qui touche au Château-Fort a toujours appartenu aux religieux Bénédictins, ce qui me donne lieu de croire que cette maison, dans l'origine, faisait partie du Château-Fort, et lui donnait une certaine étendue. Il y a plusieurs années, on a fait des changements dans l'intérieur et dans le mur, sur la rue : les ouvertures gothiques ont fait place à des croisées modernes, pour en faire une habitation plus commode. Cependant il reste encore quelques traces des constructions primitives.

Chateau (le vieux). On voit au fond d'une maison, au midi de la place du Châtel, un reste de bâtiment qui a conservé le nom de *Vieux-Château*. Son état de dépérissement, malgré sa construction massive et ses murs épais, annonce une haute antiquité. Il paraît que cet ancien monument avait plus d'étendue; ce qu'il en reste est remarquable. L'espèce de salle qui existe consiste en plusieurs colonnes, engagées en partie et formant un faisceau. Les chapiteaux des colonnes sont ornés de quelques sculptures: sur l'un d'eux figurent Adam et Ève; l'arbre de la science, autour duquel est le serpent, est placé entre eux; des branches de l'arbre pend le fruit fatal. Le crime est déjà consommé; une espèce de lierre ou de figuier est de chaque côté des personnages, et une des feuilles couvre leur nudité. Sous cette salle, il s'en trouve une autre, dans laquelle on peut descendre. Elle est de même grandeur que la première; mais l'architecture en est moins bien soignée. Les sculptures dont nous avons parlé, grossièrement faites, annoncent l'enfance de l'art. Cet antique monument, éloigné des regards, semble avoir été oublié. Je n'ai pas vu que nos annales en aient fait mention. L'intérieur a été dessiné par des artistes de Paris et a été lithographié.

Cens (pierre de). Il y avait, dans différents endroits de la ville, des pierres où l'on payait les cens seigneuriaux. Ces pierres étaient rondes ou carrées. Dans la rue de Saint-Nicolas, il y avait une pierre carrée, attenant le puits Santoron. Ce puits existe toujours; derrière ce puits, qui avance un peu sur la rue, est la cour de Santoron. Sur cette pierre on venait payer les cens dus à l'abbaye du Paraclet. Au coin des rues Syrurgues et des Lions, il y avait, placée devant la maison des Vieux-

Bains, une pierre ronde sur laquelle on payait les cens dus au monastère des Cordelières, depuis, l'hôpital général. Au-dessus de la rue Froid-Manteau, après les Jacobins, il y a une grande maison antique, appelée l'hôtel de Lalan. Devant cette maison on voit encore aujourd'hui une grande pierre ronde et plate, sur laquelle on payait les cens à la fabrique de Saint-Pierre, pour le fief de Bonne-Aventure. La ruelle qui est au-dessus s'appelle la rue de la Pierre-Ronde. Il y avait, au coin de l'église de Saint-Thibaut, une de ces pierres de cens, où la communauté des bouchers payait le cens le jour de la fête de Saint-Thibaut. On en voit encore une rue de Jouy, près le caveau du Saint-Esprit; elle est au coin et à l'entrée du cul-de-sac. Cette pierre ronde, qui fait saillie, sert de patin à l'encoignure de la maison, autrefois l'hôtel de la Pie. C'est sur cette pierre qu'on devait payer le cens au fief de Montoglos, dont un tiers appartenait à l'Hôtel-Dieu.

Ces cens établissaient la seigneurie; mais ils étaient peu de chose, quant à la valeur. Le Château-Fort, rue de Troyes, devait deux deniers de cens aux Bénédictins, payables annuellement sous le portail de leur maison conventuelle.

Citadelle (la). Le lieu dit la Citadelle n'en a retenu que le nom; rien même n'existe au dehors qui puisse faire croire qu'il y en eut une dans cet endroit. Voici ce que l'on sait: Henri IV, après avoir réduit Provins sous son obéissance, pour soulager les habitants, chez qui les soldats vivaient à discrétion, pour maintenir la discipline et contenir les habitants dans le devoir, donna ordre au commandant qu'il laissa de construire une citadelle. Celui-ci choisit, à cet effet, l'emplacement près de la porte Saint-Jean, où se trouvait

un ancien fort (Voy. les *Anecdotes de Provins*, tome II, page 218). Apparemment le vieux fort fut démoli, la citadelle fut commencée et sans doute ne fut pas achevée; car il n'est pas question qu'on s'en soit servi, et on ne voit sur la place que plusieurs maisons qui auront été bâties des pierres des démolitions; mais ce qui annonce l'ancien fort, ce sont les caveaux qui subsistent et qui sont aujourd'hui, je crois, les plus beaux de la ville haute; c'est ce puits qui, sans doute, en faisait partie? Quant aux fossés qui entourent ce terrain et qui sont encore très apparents, ont-ils été creusés pour la citadelle, ou étaient-ils une dépendance de l'ancien fort? C'est ce qu'on ne pourrait assurer. (Voyez *Fortifications*.) Ce fort était, pour la porte de Saint-Jean, ce que, pour la porte de Jouy, était le fort dont faisait partie ce qu'on appelle aujourd'hui le Tournillon.

Collége. On ignore ce qu'étaient et où étaient placées les maisons d'instruction avant la fin du seizième siècle. On sait qu'en 1450, ou 1460, Robert Gaguin (voy. son article) a fait ses études à Provins. Il n'est question du collége qu'en 1571. Il était placé alors rue aux Juifs. Il fut dirigé, tantôt par des prêtres séculiers, tantôt par des hommes mariés. On le transporta dans le palais des comtes quand les juridictions qui y étaient établies descendirent à la ville basse, et se fixèrent à l'hôtel-de-ville. Ce fut en 1670 que les pères de l'Oratoire occupèrent le collége. On y enseignait les humanités et la philosophie. C'était à Saint-Jacques qu'était le cours de théologie. Le collége avait un revenu que lui faisait la ville; outre cela, une prébende dans le chapitre de Saint-Quiriace, et une autre dans le chapitre de Notre-Dame. Ce revenu permettait d'y entretenir six professeurs, un su-

périeur et un préfet des classes. L'enseignement s'y donnait *gratis*. Les moyens d'instruction n'ont jamais manqué à Provins. Nous avons dit que, dès l'année 1120, il y avait, dans cette ville, une école de dialectique et de philosophie très fréquentée (Voyez page 73).

A la révolution, les Oratoriens cessèrent d'enseigner à Provins. Le collége fut tenu, à titre d'entreprise, par différents particuliers qui se sont succédés. Aujourd'hui cet établissement a acquis un caractère de stabilité, d'où il résultera d'heureux effets.

La ville de Provins vient d'obtenir de l'Université un collége-mixte qui est actuellement en plein exercice. Il jouit des mêmes priviléges que les colléges royaux, et donne par conséquent aux élèves le droit d'acquérir les différents grades. Il est aussi un petit séminaire. On y reçoit les aspirants à l'état ecclésiastique, et on y éprouve leur vocation.

La surveillance de cette maison d'éducation est confiée à M. l'évêque de Meaux. Le chef de cet établissement prend le nom de principal.

Le bureau, composé des premiers magistrats et d'autres personnes recommandables de la ville, inspecte l'administration du collége-mixte.

L'emplacement de ce collége, dans le palais des Comtes, est un des plus beaux qu'on puisse trouver, quant à sa vaste étendue et à la pureté de l'air qu'on y respire.

COMMERCE, Industrie, Foires et Marchés, Population, importance de Provins ancien et moderne; monnaie de Provins; mœurs des habitants.

Après nous être occupés de l'origine et du développement de nos deux villes, *Agendicum*, la ville haute, et *Anatilorum*, la ville basse, nous allons parler de ce qui était commun aux deux sous le nom de Provins.

On a pu voir, dans l'histoire abrégée que nous avons donnée des comtes de Champagne, que plusieurs d'entre eux avaient encouragé le commerce de Provins. Ce fut surtout à Thibaut VI le Chansonnier que l'industrie provinoise dut sa prospérité. Voici ce que l'histoire de ce prince nous a transmis à cet égard :

« A son retour à Provins, Thibaut fit réparer son palais. « Cette ville était devenue si considérable, qu'on y compta, « du temps de ce prince, plus de 20,000 feux. » La population pouvait donc s'élever environ à 80,000 âmes. Selon quelques mémoires, 60,000 personnes étaient employées aux fabriques de draps et de cuirs. Inutile de dire que cette population appartenait, pour la plus grande partie, à la ville basse. Il est à remarquer, qu'alors, un des faubourgs de cette seconde ville allait jusqu'à Fontenay-Saint-Brice. Ce faubourg donnait un des douze échevins qui, avec le maire, jugeaient au civil et au criminel.

« Les habitants, continue l'historien, étaient appliqués

« aux manufactures, surtout à celles de draps de laine, et « ils y avaient si bien réussi, qu'il s'y trouva, à l'époque « que nous venons d'indiquer, pour la population, trois « mille métiers battants, autant de foulons et de cardeurs, « sans y comprendre les autres ouvriers nécessaires à la dis- « position des laines et des draps que l'on faisait dans cette « ville, et qui étaient en plus grand nombre. »

Non content, est-il dit, de l'état brillant de sa ville de Provins, Thibaut VI appela encore les meilleurs ouvriers de l'Europe dans toutes sortes de professions. Comme on sait, on lui doit la culture du rosier, dit depuis *rosier de Provins*, qui réussit parfaitement dans cette ville, et qui depuis ce temps là est devenu un objet de commerce pour elle.

Mais le principal commerce de Provins était le produit de ses fabriques de drap de laine et de couvertures, et de ses cuirs façonnés. Nous venons de voir quelle quantité d'ouvriers occupaient les manufactures de draps. Ces ouvriers étaient sans doute répandus dans les deux villes proportionnellement à leur étendue et à leur population respectives. Cependant ce n'était que dans la ville basse que les cuirs étaient manufacturés, et c'était là seulement qu'on mettait les draps en teinture. Quelques recherches nous ont appris que le seul objet de la teinture était très-important, ainsi qu'on va le voir, ce qui prouvera combien la fabrique de drap devait être considérable.

La rue qui porte aujourd'hui le nom de la Vénière, s'appelait, en 1226, rue des Teinturiers, *Tinctoriorum*, à cause des teinturiers en draps qui l'habitaient. Dans cette rue, se trouvait une place nommée la Croix-du-Tiroir, parce qu'on y tirait les draps. Au bout de cette rue et près le moulin à tan, qui était un moulin à fouler les draps, on voyait

une fontaine. Le pont Bossu qui en était voisin existe encore aujourd'hui. Il y avait aussi au hameau de Fontaine-Riant, des tiroirs pour les draps.

De la rue des Teinturiers, en partait une autre qui passait sur la rivière Durtein, et traversait l'enclos qui, depuis, a fait partie du couvent des Capucins. Elle s'appelait la rue des Chaudières. Le nom lui venait de ce qu'on y avait établi les chaudières des teinturiers.

Cette rue des Teinturiers, aujourd'hui la rue de la Vénière, est dans une direction parallèle à la rivière Durtein. Les maisons qui donnent sur cette rivère portent encore les marques de leur ancienne destination. Dans la première, au coin de la rue du Pont-Pigy, se trouve une double voûte soutenue par des piliers détachés, ayant des chapitaux qui soutiennent les arcades avec rosaces. Quoique cette construction ait été solidement faite, le laps de temps a causé des dégradations qui en ont nécessité la réparation. Cette double voûte se prolonge sur la rivière où elle a une ouverture.

A l'autre extrémité de cette rue, on voit un cellier qui était autrefois une longue voûte. Il ne reste plus que des piliers coupés à la hauteur de six à sept pieds, et les arcades qui n'existent plus ont été remplacées par un plancher. La direction de cette ancienne voûte est aussi sur la rivière où elle a une issue. Entre ces deux maisons, on a trouvé des restes de bâtiments et des outils qui avaient sans doute servi aux teinturiers.

Il paraît certain qu'il existait anciennement à Provins au moins 125 fabriques de cuirs. Dans tout le cours de la Voulsie, à partir de son entrée dans la ville, on trouve des traces d'anciennes tanneries. On voit évidemment que des tanneries

étaient établies sur la rivière Durtein (1), depuis la Nozaie, ou mieux la Chenaie, jusque bien au-delà en suivant le cours de cette rivière. Dans les fouilles qui ont été faites rue aux Juifs, on a trouvé des fosses de tanneurs. Le chemin qui traverse la Chenaie et qui suit la rivière, s'appelait la rue de la Petite-Tannerie. Dans l'emplacement de l'ancien couvent des Capucins, il y a encore aujourd'hui une tannerie.

(1) Le nom de Durtein que porte cette rivière ne semble-t-il pas venir de ce qu'elle est plus propre à imprimer plus de tenacité aux teintures, et à donner plus de fermeté aux cuirs, qualité qu'elle doit aux particules de fer qu'elle charrie.

La prairie où coule cette rivière, à partir des Grandes-Planches, abonde en eaux minérales. Au printemps et dans les temps pluvieux, les fossés sont remplis de cette eau qui dépose une terre jaune très abondante. Aussi les cuirs fabriqués sur cette rivière sont plus fermes, plus compacts et spécifiquement plus pesants que ceux confectionnés sur la Voulzie; effet évidemment dû à la présence plus abondante de la terre du fer. Cette terre, comme l'écorce du chêne, possède une qualité astringente; elle doit donc ajouter au tan un nouveau degré d'énergie. C'est cette propriété du fer de resserrer, en général, les tissus des substances animales, et de leur donner plus de fermeté, qui rend nos eaux minérales si efficaces dans les maladies qui proviennent du relâchement des fibres. C'est donc pour ces raisons que les eaux du Durtein étaient plus propres à fixer les couleurs et à faire de bons teints, comme à rendre les cuirs plus denses et plus durs à l'usé.

Le mot Durtein est probablement composé de deux autres mots qui chacun exprime l'action de ces eaux sur les cuirs et les teintures. Si cela est (et c'est très vraisemblable), il eût été difficile de renfermer dans un mot de deux syllabes ces propriétés avec autant de justesse et de précision Le mot Durtein serait alors pour cette rivière ce que celui d'*Anatilorum* est pour la ville basse.

Par l'étendue de ces établissements on peut juger de quelle importance ce genre de commerce était à Provins. Cette marchandise dont la qualité supérieure avait une réputation incontestable était fort recherchée des négociants de tout pays, surtout de ceux du midi qui s'en chargeaient volontiers en retour d'autres denrées.

La réputation des cuirs de Provins s'est toujours soutenue. Ils sont très connus à la halle aux cuirs de Paris, et se vendent toujours au-dessus du cours.

C'était surtout dans la ville basse que l'industrie avait pris une grande extension. Il s'y faisait un commerce considérable d'exportation et d'importation. Les marchands des contrées les plus éloignées se donnaient rendez-vous aux foires de Provins. Les négociants du midi de la France, ceux de la Lombardie, du pays de Gênes, etc., apportaient les soies, les vins spiritueux, les huiles, les fruits secs, les aromates et les drogues médicinales de l'Arabie ; les épices et les bois de teinture des Indes ; le roucou, l'indigo, etc. Le cap de Bonne-Espérance n'ayant pas encore été doublé, tout le commerce de l'Europe se faisait par les ports de la Méditerranée. C'est contre ces productions du Levant et des pays méridionaux, et contre les objets fabriqués à Provins, que le nord de la France, le Flamand, le Hollandais, l'Allemand, venaient échanger les productions de leur pays et de leur industrie ; comme les chanvres, le lin, les toiles, les fers, les aciers, le cuivre, les huiles de graines si nécessaires aux fabriques de draps ; les huiles de poisson, essentiel aliment de la corroierie ; les poix et les résines du Nord, ainsi que les beurres salés et les beurres fondus qui se vendaient dans un emplacement particulier et spacieux, auquel on avait donné le nom de marché au Beurre.

Comment, à une époque où les monnaies variaient de province en province, cette grande réunion d'hommes de pays si différents pouvait-elle s'entendre pour faire des transactions avec le numéraire? Il n'y avait qu'un moyen, c'était le change; et il est à remarquer qu'il se trouve dans la ville basse une grande place nommée jusqu'à présent la place des Changes (la ville haute avait aussi une place du même nom). C'était devant l'église de Saint-Ayoul, sous une halle, que se faisaient, comme à l'hôtel des Osches, les comparaisons des monnaies, les virements de toutes les opérations de commerce.

On vient d'imposer un autre nom à cette place des Changes, et c'est par un zèle aussi peu réfléchi qu'on a changé en même temps le nom de la place du Val et celui de quelques rues; l'intention sans doute a été bonne, mais il faut toujours conserver les anciennes dénominations, parce qu'elles indiquent et facilitent l'explication des titres de propriétés. Il faut encore les conserver quand elles intéressent l'histoire du pays (1).

La ville haute ne fut pas étrangère aux grandes opérations de commerce qui se faisaient à la ville basse; mais elle faisait encore des affaires à part; elle avait sa place des Changes (c'était la partie de la grande place du Châtel, au nord; la croix même qu'on y voit s'appelle la Croix-des-Changes); son marché aux chevaux et aux bestiaux, appelé le Cours-aux-

(1) Il est à croire que l'on reviendra de ces noms nouveaux, qui, d'ailleurs, ne prouvent rien, parce que ce ne sont que des mots. Dans tous les cas, le devoir de l'historien est de constater les changements de noms pour faciliter les recherches des personnes qui s'occupent d'antiquités.

Bêtes, *Cursus Bestiarum*, parce qu'on les y exerçait (1) ; un marché aux toiles, *Allodium Tellarum*, dans le Bourg-Neuf ; son marché franc le mardi de chaque semaine, avec exemption du sou pour livre de toutes les marchandises qui s'y vendaient.

En 1620, le roi, par lettres patentes, « confirma le mar-
« ché franc établi de toute ancienneté, au Châtel de Pro-
« vins ; lequel marché, est-il dit, pour la plus grande com-
« modité des habitants, se tiendra alternativement de mois
« en mois à la ville haute et à la ville basse. »

Il y a longtemps qu'aucun marché ne se tient plus à la ville haute. Le marché du mardi s'était conservé à la ville basse pour le blé ; mais il s'y en vendait peu. Depuis une cinquantaine d'années, ce marché du mardi n'a plus lieu. Il n'y en a plus qu'un, le samedi, pour les deux villes.

Provins avait en outre deux marchés ou halles au poisson : l'une à la ville haute, près Saint-Thibaut, et une à la ville basse, sur le Pont-au-Poisson. Cette dernière comprenait deux maisons qui sont au midi, et se prolongeaient dans le cul-de-sac appelé l'*Isle*. Il y a environ 50 ans, le rez-de-chaussée d'une de ces maisons servait encore de boutique aux marchands de poisson. La rivière passait dessous, et il y avait une trappe d'où l'on tirait de l'eau pour le poisson vivant, et dans la rivière était un coffre où l'on en conservait pour le besoin et les demandes. Le devant de ces maisons était en outre garni de paniers, de jales et de tables, où le poisson de mer et d'eau douce était étalé et exposé en vente.

(1) C'était un grand espace où fut, dans les derniers temps, la chapelle de Saint-Jean.

Les dames Cordelières, et depuis l'hôpital général, exerçaient sur le poisson, qui se vendait au Pont, un droit qui n'a cessé qu'à la révolution. Tous les mardis maigres de l'année, l'huissier de la maison, avec un domestique portant le panier, venait au Pont, et prenait dans chaque jale, panier et caque, et sur chaque table, tout ce que sa main pouvait contenir de poisson.

Il est à croire que les Cordelières choisissaient toujours des huissiers qui eussent de larges mains. Ce droit s'appelait la *Mainvée*. Les marchands qui avaient quelques beaux poissons ne manquaient pas de les cacher pendant que l'huissier des dames Cordelières faisait main basse sur les paniers. Ce droit se percevait sans réclamation, et sans qu'on sût trop pourquoi. Voici ce qui avait donné lieu à ce singulier impôt.

Le monastère des dames Cordelières avait, de tout temps, joui du privilège de la pêche dans les fossés de la ville, et il faut savoir que la ville basse était entourée de larges fossés, tels qu'il s'en trouve encore entre la porte de Culoison et celle de Troyes. (Voyez *Fossés*.) La pêche ayant cessé de pouvoir se faire, on indemnisa cette maison religieuse, en lui accordant, à de certains jours de l'année, un prélèvement sur le poisson de la halle. Ce droit, appelé *mainvée*, a une étymologie que tout le monde comprend : mainvée était synonyme de poignée.

Depuis qu'on a séché plusieurs beaux étangs des environs de Provins, le commerce du poisson a beaucoup diminué.

Des établissements qui se faisaient remarquer par leur importance, c'étaient les *Minages* ou *halles aux grains*. Il y en avait deux à la ville haute. Le marché au blé, dans cette dernière partie de Provins se tenait près le Cours-aux-Bêtes.

La ville basse avait aussi son marché ou sa halle au grain ; celle aux orges était dans la rue de Troyes. Il y avait une halle pour le son ; elle était dans la place des Changes, en face de l'église de Saint-Ayoul. On l'appelait le Petit-Minage ; elle fut démolie en 1687.

Aujourd'hui il n'y a plus qu'une halle au grains, ou Minage, pour toute la ville. Cette grande halle est établie depuis longtemps dans la rue qui porte le nom de rue du Minage. Elle appartenait aux religieux de Moutier-la-Celle. Ils en affermaient le droit qui se perçoit sur les grains, le son, les noix, les pois et les haricots. Actuellement le Minage appartient à la ville ; il n'est ouvert, pour la vente, que le samedi, jour du marché de Provins.

Au sujet de la police qui s'exerce ou s'exerçait au Minage, je dois rapporter ce qu'en dit, dans le *Parfait-Boulanger*, M. Parmentier, de l'académie royale des sciences. C'est un hommage rendu à ceux qui ont établi cette police ; un encouragement pour la perpétuer dans notre ville ; un motif pour y ramener, si on s'en était écarté, et un exemple qui mérite d'être connu et suivi ailleurs.

« On ne serait pas trompé, dit M. Parmentier, en parlant « des achats de blé qui se font, si dans tous les marchés on « observait la même police qu'à Provins. Quatre notables du « lieu, connaisseurs en grains, sont chargés de veiller aux « fraudes qui peuvent se commettre. Si l'acheteur a lieu de « se plaindre, le blé sur-le-champ est cacheté, porté dans « un grenier en dépôt, et confisqué au profit des pauvres, « s'il y a prévarication. Cette institution est fort sage ; et il « serait à désirer que toutes punitions d'infidélités dans le « commerce tournassent au soulagement des malheureux. »

Il n'y a pas longtemps, il se vendait encore du blé sous le Minage les mardis; mais la vente était moins considérable que le samedi. Aujourd'hui le marché pour le grain, le mardi, n'a plus lieu.

Le mot *targot* est fort en usage à Provins; je ne sais d'où il vient. C'est le prix qu'a valu le blé et autres grains, le jour du marché; il est arrêté sur le rapport qu'en font à la police quelques marchands de blé désignés à cet effet. Le *targot* intéresse beaucoup les fermiers et les propriétaires; car ceux-ci dans les baux qu'ils passent retiennent souvent le blé sur le pied du *targot*. Celui du marché de la Saint-Martin fait ordinairement la loi.

Les expéditions en blé et en farine que fait le commerce provinois sont très considérables.

A tous les établissements dont nous venons de parler, il faut ajouter les *boucheries publiques*. Il y en avait une à la ville haute, près Saint-Thibaut, et une à la ville basse, place du Val. (Voyez *Boucheries*.)

Provins avait aussi une rue des Orfèvres, une rue de la Friperie, dont trois étaux appartenaient au chapitre de Notre-Dame.

Après avoir esquissé le tableau des établissements de commerce de Provins, il faut parler de ses foires qui jouirent d'une si grande réputation. On trouve dans les mémoires authentiques sur Provins : « De toutes les foires de « France, les plus célèbres étaient celles de Champagne « (chronique de Saint-Martin d'Auxerre, 1288). » *Præ cæteris nundinis celeberrimæ olim fuêre in Franciâ Campanienses*. Ces foires étaient pour Provins, capitale de la Brie Champenoise, celle de mai, qui durait six se-

maines (1); la foire de Saint-Ayoul, qui commençait le 16 septembre et finissait à la Toussaint; et la foire de Saint-Martin, qui commençait le jour de Saint-André et qui finissait le dernier décembre.

Les droits que percevaient les comtes, dans les foires de Champagne et de Brie, étaient considérables. Ces foires, en 1296, rendirent :

	liv	s.	d.
A Provins, celle de mai.	1225	12	1
A Troyes, celle de Saint-Jean.	1375	18	»
A Provins, celle de Saint-Ayoul.	1554	»	»
A Troyes, celle de Saint-Remi.	1396	8	4
La foire de Lagny-sur-Marne.	1813	7	8
La foire de Bar-sur-Aube.	1140	13	5

On peut remarquer, par le tableau ci-dessus, que les foires de Provins rapportèrent aux comtes plus qu'aucune autre, et que les deux citées ci-dessus dépassèrent d'un quart celles de Troyes. On pourrait conclure de là et de ce que nous avons dit plus haut des foires de Champagne, que celles de Provins étaient les plus célèbres, non seulement de la France, mais de l'Europe.

Les marchands et les fabricants de Provins fréquentaient aussi les autres foires. On voit qu'ils avaient des halles à Troyes, à Bar-sur-Aube et ailleurs.

Je dois rapporter aussi ce qu'on lit dans l'histoire de Thi-

(1) Il est question de cette foire dans un acte de donation que Henri Ier, comte de Champagne, signa au profit de l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Sébaste, ville de la Palestine. Il est dit dans cet acte que les chanoines de cette église auront droit à 10 livres de revenu, à prendre aux foires qui se tenaient à Provins, au mois de mai.

baut VI. « La quantité de marchands que le commerce ap-
« pelait à Provins, et le débit des différentes marchandises
« qu'on y vendait, rendirent ses foires si considérables,
« que l'on fut obligé de bâtir des hôtels pour loger séparé-
« ment les marchands des provinces et des villes qui s'y
« trouvaient; ce qui se connaît encore aujourd'hui par
« plusieurs de ces logis qui en ont toujours retenu les noms,
« et par les conventions faites entre les marchands et les
« consuls de Toulouse, d'Aurillac et d'autres, avec les
« doyens et chapitre de Saint-Quiriace et autres. »

Voici ce que l'on trouve dans le recueil des historiens de France, *Epistolæ Sugeri*, tome XV, page 500 : « En
« 1148, Thibaut, comte de Champagne et de Blois, écri-
« vait à l'abbé Suger pour se plaindre de ce que le vicomte
« de Sens, nommé *Solo*, et son fils *Garin* avaient arrêté,
« sur le chemin royal, des changeurs qui se rendaient à
« Provins, et leur avaient enlevé la valeur de 700 livres.
« Je ne souffrirai pas, dit-il, qu'un tel attentat reste impu-
« ni. Mes foires seraient ruinées. » (Cette note est tirée de l'histoire de Paris, par Duchesne, tome premier, page 402).

Le concours de tant de marchands de tous les endroits du royaume et de l'étranger dans la ville basse, détermina Thibaut VI à la faire fermer de murs et à l'entourer de fossés, pour la joindre à la ville haute; mais cela fut fait aux dépens des habitants. Ceci est encore une réponse à quelques personnes opiniâtres, comme le sont les gens peu instruits, qui veulent que nos fortifications aient été faites par les comtes de Brie et de Champagne. Thibaut VI en est le plus puissant et le plus riche, et on voit qu'il ne se charge pas même des murs de la ville basse, constructions qui ne sont rien auprès des immenses travaux de l'ancien Provins.

Thibaut, sur les représentations des commerçants de Provins, qui se plaignaient de n'avoir que deux maisons pour peser les laines, l'une à la ville du Val, et l'autre au Châtel, en établit sept autres, quatre à la ville basse et trois à la ville haute, ce qui fit neuf en tout.

Les rois, après la réunion de la Champagne et de la Brie à la couronne, firent des réglements pour les foires qui se tenaient dans ces provinces. Nous lisons, en tête d'une ordonnance de Louis X dit le Hutin, en 1315, le sommaire suivant :

« Tout marchand italien, tant le vendeur que l'acheteur,
« payeront au roi, par chacune livre de marchandises ven-
« dues aux foires de Champagne et de Brie et dans la pro-
« vince de Narbonne, deux deniers de la monnaie à la-
« quelle le marché aura été fait, et hors des foires de Cham-
« pagne et de Brie et de Narbonne, quatre deniers. »

Le roi choisissait, dans la ville où se tenaient ces foires, un bourgeois pour recevoir le produit des impôts dont elles étaient frappées (1).

Lorsque les étrangers, qui vendaient leurs marchandises aux Provinois, ne recevaient pas en échange les produits de l'industrie de ces derniers, ils devaient nécessairement rechercher beaucoup le numéraire de Provins qui, sous le nom de *monnaie de Provins*, jouissait d'une réputation méritée

(1) Suivant le réglement du 23 mars 1806, les foires de Provins sont celles du 2 février, du dimanche de la *Trinité*, du 24 juin, du 11 septembre et du 11 novembre. De ces foires, il n'y en a que trois qui existent : ce sont celles du dimanche avant la *Pentecôte*, dite la foire de *Saint-Ayoul*; celle du 24 juin, appelée la foire du *Saint-Jean*, et celle de la *Saint Martin*, le 11 novembre : ces foires tiennent pendant trois jours.

On présume que Charlemagne fit battre monnaie à Provins. A dire vrai, on n'a aucun monument historique qui puisse servir d'appui à cette opinion. On lit dans Adrien de Valois : « Nous avons vu beaucoup de pièces de monnaie des « descendants de Charlemagne frappées dans le château de « Provins, et portant le nom de cette ville (1). »

En effet, dans les écrivains et les capitulaires des successeurs de Charlemagne, on voit souvent figurer les sols et les livres de Provins.

Cette monnaie a eu cours dans toute l'Europe, comme le rapporte Dufresne dans son Glossaire, tome III, page 452. « Les comtes de Champagne, y est-il dit, n'avaient « pas d'autre monnaie que celle-là, que l'on appelait vul- « gairement la monnaie des comtes de Champagne et mon- « naie de Provins, parce qu'elle était frappée dans la ville « de Provins. » *Moneta comitum Campaniæ, sic dicta moneta Provinensis, quòd in oppido Pruvinensi cuderetur.*

Il est souvent fait mention de cette monnaie dans les anciens cartulaires, dans les légendaires, dans les vieilles chroniques, et dans les archives de plusieurs églises, métropoles, collégiales et abbayes.

Voici ce que dit Dufresne, au tome II de son Glossaire, page 652 : *Campaniæ comitum monetæ Pruvinensis mentio est, non solùm apud scriptores in veteris tabulis, sed....* etc.

Le pape Innocent III, dans le XIIe siècle, fait mention, dans ses épitres XCI et XCII, de la monnaie et de la livre

(1) Nummos non paucos vidimus Caroli Magni posterorum percussos in castro Provino ac inscriptos Provino.

de Provins, dans des arrangements qui eurent lieu à Rome avec les chevaliers du Mont-Aventin.

Pierre Rouvier parle souvent de la monnaie et de la livre de Provins, dans son histoire du Moutier-Saint-Jean, en Bourgogne.

Leblanc, dans son traité historique des monnaies de France, 1692, page 129, rapporte que sur une des pièces de monnaie du règne de Louis d'Outremer, on lit : *Gratiâ Dei Rex*, et un *L* au milieu ; au revers, on lit : *Castris Provinis* (1).

Ursion, prieur de Saint-Martin-des-Champs, de Paris, donne à Odon, en retour d'un hôtel, un cheval, et à sa femme, soixante sous en monnaie de Provins, et deux onces d'or, en l'an 1085.

Dans un cartulaire de l'abbaye des Charmes, ordre de Fontevrault, on voit une fondation faite par la comtesse Yoland, pour le prix de quinze livres de Provins. *Dedit et concessit ecclesiæ de Charmo quindecim libras Pruvini. Anno* 1215, *mense januario.*

Dans une transaction qui fut passée en l'an 1220, au sujet des comtés de Champagne et de Brie, il est stipulé : « Moyennant quatre mille provinoises, » plus...

En 1250, Geoffroy de Bellemond reconnaît avoir reçu, de la foire de Bar-sur-Seine, cent livres provinoises fortes.

Dans le livre des fiefs de l'église de Langres, il est fait mention d'une obligation du duc de Bourgogne, en faveur de l'évêque de Langres, de cinquante livres de Pro-

(1) Le territoire de Provins figure quelquefois dans les Capitulaires de Charles-le-Chauve, sous le nom de *Pagus Provinensis*.

vins. *Quingentis libris Provini. Actum* 1229, *mense februario.*

On trouve à l'abbaye du Pont-aux-Dames, ordre de Citeaux, une fondation par un comte de Saint-Paul, faite moyennant dix livres de Provins. *Decem libras Pruvini. Actum anno* 1226, *mense aprilis.*

Dans une charte du chapitre de Saint-Etienne, de Troyes, en 1202, il est dit : *Pro quatuor libris, monèta Provinensis.*

En 1248, Guillaume Desbarres vend le vicomté de Provins 330 livres de Provins. La date porte : *In castro Pruvinensi.*

La livre numéraire de Provins était, la forte, de vingt sous, et la faible de dix-huit sous quatre deniers, monnaie de France.

Quelques-unes des pièces frappées à Provins sont gravées dans le Glossaire de Dufresne, nous en citerons quatre :

1° Une, sous Charles-le-Chauve, en 840, qui, sur une face, porte : *Gratiâ Dei*, et, sur le revers, *Castis Pruvini...* Elle était presque d'argent fin, c'est-à-dire à douze deniers seize à dix-huit grains d'aloi, pesant vingt-deux grains ;

2° Sous Thibaut, une où on lit : *Theobal..... Comes ;* sur le revers : *Castri Pruvini ;*

3° Une de Henri-le-Libéral (né en 1127), portant : *Henricus Comes*, et, sur l'autre face : *Castris Pruvini ;*

4° Une de Henri-le-Jeune, qui porte les mêmes inscriptions.

Henri-le-Libéral établit son hôtel des monnaies à l'endroit où fut dans la suite le presbytère de Saint-Pierre. La rue par laquelle on y arrivait directement commençait dans la rue aux Porcelets, et traversait, en montant, le terrain

où est l'Hôtel-Dieu. Elle s'appelait la rue de la Monnaie. Simon de Valon fut le dernier maître de la monnaie de Provins. Il mourut en 1336. Son épitaphe se lisait encore dans l'église basse de Saint-Firmin, en 1795 ; elle n'existe plus.

On dit qu'en 1224 Thibaut VI, comte de Brie et de Champagne, pressé par le besoin d'argent, altéra sa monnaie de Provins; ce qui donna lieu à ce quatrain :

L'an mille deux cent vingt-quatre,
Thibaut fit sa monnaie abattre,
La vieille monnaie de Provins,
Où l'on boit souvent de bon vin.

Un plaisant de ce temps ajouta le vers suivant :

Qnand on le fait venir de loin (1).

M. Tarbé, de Sens, qui s'est beaucoup occupé de recherches historiques, m'écrivit (24 octobre 1820) qu'on venait de trouver à Sens, dans des démolitions, deux pièces de monnaie d'argent, frappées à Provins, dont l'une porte, d'un côté, *Theobal. Comes*, et, de l'autre, *Castris Pruvin*... Il a bien voulu me les communiquer.

Le cabinet du roi possède plusieurs pièces de monnaie de billon frappées à Provins, et Adrien de Valois dit y avoir vu

(1) En effet tous les Briards, aujourd'hui même, ceux qui aiment le plus leur pays, avouent que le vin de leur cru est détestable. Un nouvel historien de Provins n'a pas craint de dire, page 252, que Thibaut, dans ses vers, avait chanté les *vins de Provins*. Nous ne savons où cet auteur a pu trouver la chanson de Thibaut qui avait rapport aux *bons vins* de la capitale de la Brie, mais ce que nous savons, c'est qu'elle n'est pas dans le recueil qui nous reste des poésies de Thibaut.

des pièces de monnaie frappées à Provins sous Charlemagne, c'est-à-dire il y a environ mille ans.

Tobiesen-Dubi, dans son Traité des Monnaies (*Paris, imprimerie royale,* tome 2), cite sept pièces de monnaie des comtes Thibaut, frappées à Provins, avec les légendes : *Theobaldus comes et castis Pruvini*, désignées sous les noms de *Denier de billon* pesant dix grains, et d'*Oboles*.

Il n'est pas possible, est-il ajouté dans ce Traité, de distinguer auquel des cinq Thibaut, comtes de Champagne, appartiennent les sept pièces ci-dessus.

Tobiesen-Dubi cite encore cinq pièces de monnaie frappées à Provins, sous les comtes Henri, avec les légendes : *Henri comes*, Denier de billon, mais de types différents. On ne peut distinguer, dit-il, auquel des trois Henri appartiennent ces pièces,

Cet auteur ajoute : « Il y avait autrefois à Provins une « manufacture d'étoffe de laine dont les Romains faisaient tous « les ans des achats considérables, et dont on vantait la beauté « et la finesse. Les marchands de Provins, portant à Rome « leurs draps, stipulaient, dans leurs factures, le prix en « monnaie de Provins. C'était pour la facilité de ce com- « merce que le Sénat romain frappait des monnaies sem- « blables à celles des comtes, et qui ne se distinguaient que « par leurs légendes et par le monogramme S. (*Senatus*). « On lisait, d'un côté, S. R., et au revers, *Roma caput* « *mundi*. »

L'Italien Muratori, dans sa dissertation, dit que les monnaies frappées à Provins s'appelaient simplement *sols provinois*, et celles frappées à Rome, *sols provinois du Sénat* (1).

Nous empruntons à *l'Histoire du Luxembourg, par M.* Désert, *président du tribunal de première instance de Luxembourg* (2), les citations suivantes :

Dans les 12e, 13e et 14e siècles, les comtes de Luxembourg et de Bar, et ceux de Brie et de Champagne formaient des alliances de familles très étroites; ils se soutenaient réciproquement dans leurs guerres et entreprises ; ces relations en amenaient d'autres, surtout en fait de commerce ; de sorte que la monnaie de Provins était commune à Luxembourg, et que l'on comptait particulièrement en livres de Provins. En voici quelques exemples :

En 1209, Thibaut Ier, comte de Luxembourg et de Bar, fit un accord avec le seigneur de Saint-Dizier, par lequel celui-ci accorde aux individus qui voudront s'établir à Bourmont la faculté de le faire, en payant à leur entrée cinq

(1) Cette uniformité dans la fabrication et le titre entre la monnaie de Rome et celle de Provins prouve l'importance des relations qu'entretenaient ces deux villes. On a vu plus haut que Louis X avait réglé qu'il ne percevrait que deux deniers par livre sur les Italiens dans les foires de Champagne et de Brie, tandis que dans les autres foires il serait perçu sur eux quatre deniers par livres. Il fallait que les Italiens fissent un grand commerce à Provins pour qu'un roi aussi avide d'impôts que Louis X voulût consentir à baisser la contribution des Italiens, dans les foires de Champagne et de Brie, au-dessous de ce qu'elle était ailleurs.

(2) M. Désert est né à Provins ; il y a fait ses études. D'abord il embrassa l'état ecclésiastique, mais la révolution en fit un soldat. Lors de la prise de Luxembourg, il fut nommé juge du tribunal français qui y fut établi. A la paix, quoique Français, il fut continué juge, et ensuite nommé président du tribunal : ce qui fait son éloge.

sols, monnaie de Provins, et cinq autres, chaque année ; il fixa aussi les amendes pour batterie à cinq sols, sans effusion de sang, et à quinze sols, quand il y avait du sang répandu. (*Histoire du Luxembourg, tome 4e, page* 105.)

En l'année 1262, dans un traité survenu entre le comte de Bar et celui du Luxembourg, le premier s'oblige à payer 7,500 livres de Provins. (*Tome 4e, page* 140.)

En l'an 1263, le grand-maître des Templiers fit un accord avec le comte et la comtesse de Vienven, province du Luxembourg, lesquels pourront faire bâtir une église, à condition de donner tous les ans au commandant de la chevalerie des Templiers soixante sols provinciens. (*Tome 5e, page* 147).

En l'an 1268, saint Louis, arbitre-constitué entre le roi de Navarre, comte de Brie et de Champagne, et le comte et la comtesse de Luxembourg, régla que ces derniers paieraient, ou plutôt rembourseraient au comte de Luxembourg et de Bar 7,000 livres, monnaie forte de Provins. (*Même tome, page* 169.)

—

En 1227, on battait, à la Monnaie de Provins, des florins à l'Agnelet, ainsi nommés parce qu'ils représentaient l'agneau pascal. Ils valaient vingt-un sous trois deniers, et étaient d'or pur. On a trouvé, en 1821, dans la cave de l'ancienne maison, au coin de la rue Syrurgues et de celle du Pont-Pigy, plusieurs pièces d'or anciennes, parmi lesquelles il y avait des florins à l'Agnelet, qui se fabriquaient à Provins; l'agneau était surmonté d'une croix. (Voyez page 118.)

Dans une ordonnance du roi Charles IV, relative aux habitants de Clermont, il est dit article premier : Chaque bourgeois et bourgeoise de Clermont paiera aux seigneurs du lieu une redevance annuelle de 5 sols de Provins. Le dernier article porte : Toutes les amendes se paieront en *monnaie forte* de Provins.

Cette monnaie, qui était recherchée par toute l'Europe, était donc d'un titre incontestable et d'un poids sincère. Beau privilége, au milieu des désordres et des altérations d'espèces du moyen-âge !

Le caractère des Provinois a beaucoup de rapport avec l'ancienne monnaie de leur ville. Leur probité les rendaient et les rend encore un des peuples les plus estimables de l'ancienne et la nouvelle France. Les Provinois réunissent des mœurs très sociables à beaucoup d'esprit naturel. Ils ont plus de moyens intellectuels que d'activité pour les faire valoir. Amateurs du repos et de la vie facile, ils recherchent la joie et le plaisir (1).

(1) Un nouvel historien de Provins a trouvé l'explication de l'apathie du caractère provinois. *C'est probablement à l'influence monacale*, dit-il, *que les habitants doivent leurs habitudes tranquilles.* Si les Provinois avaient eu un caractère remuant et actif, l'auteur de la nouvelle histoire en aurait trouvé l'explication dans le grand commerce que fit autrefois Provins. Il faut avouer qu'il y a des hommes doués d'une pénétration qui vous confond !

Après avoir donné une si belle raison de l'apathie provinoise, l'auteur ajoute, par une transition très naturelle et fort bien amenée : *Cependant, au* XIIIe *siècle, Provins produisit un renégat....*

Ce nouvel historien semble dire : « L'influence du clergé était « tout dans Provins; cependant saint Louis rencontra en « Orient un Sarrazin qui n'était autre qu'un Provinois qui

Dans les temps reculés, le goût de l'instruction devait être répandu à Provins. Dans le XIIe siècle, Abeilard y fit beaucoup de prosélytes, et attira un grand concours à ses leçons. On a fait monter le nombre de ses auditeurs à trois mille. Il faut ajouter qu'il y avait encore avant lui d'autres maîtres à Provins qui enseignaient les sciences et dont la jalousie ne put supporter la présence d'Abeilard.

Nous avons dit que des savants et des beaux esprits se réunissaient à la cour des comtes de Champagne, une des plus spirituelles et des plus galantes du moyen-âge.

Le grand nombre d'ecclésiastiques qui, de tout temps, se trouvaient à Provins, entretenaient le goût des sciences et des belles-lettres. Les Bénédictins enseignaient les principes de la langue latine. Le collége avait six professeurs (sans compter le supérieur et le préfet des classes) pour les humanités, la rhétorique et la philosophie. Il y avait encore un cours de théologie à Saint-Jacques, indépendamment de sa riche et nombreuse bibliothèque. Tous ces établissements

« s'était fait Turc. » —Et nous disons : heureux ceux qui voient de la liaison entre ces idées, heureux ceux qui ne s'aperçoivent pas de l'incohérence de leurs raisonnements. Le nouvel historien a rangé cette anecdote, déja citée par M. Opoix, dans un chapitre intitulé : *Détails de mœurs*. Est-il possible de prendre un fait isolé pour le rapporter aux mœurs d'une ville qui doivent toujours être esquissées d'un point de vue général? Pourquoi aussi à propos de *détails de mœurs* relatifs à Provins, aux habitants de Provins, raconter l'histoire scandaleuse des Cordeliers et des Cordelières? est-ce que ces deux couvents étaient à eux seuls les habitants de Provins? Ecrire ainsi l'histoire, c'est faire comme un homme qui ramasserait dans la *Gazette des Tribunaux* ce qu'il y a de plus scandaleux pour en tracer une histoire des mœurs de notre époque.

gratuits se sont conservés jusqu'à l'époque de la révolution.

On lit, dans les *Annales Historiques de Provins*, tome II, page 257, qu'au commencement du dix-septième siècle il y avait à Provins une sorte d'académie, ou réunion de savants, de beaux-esprits et de poètes, au nombre desquels *Christophe Lauret* est nommé le premier. Il est dit de plus que les pièces de vers qui sont à la tête de l'ouvrage de Lauret sont de cette société; il s'en trouve encore, nous dit-on, dans un recueil imprimé à Provins, en l'an 1602, chez Jacques Roussin. Bernard Lelleron, qui, comme nous l'avons dit, a fait un poème en six chants, sur la vie de saint Ayoul, et composé des vers à la louange de Christophe Lauret, était de cette société de gens de lettres.

L'esprit provinois s'est encore montré dans ces derniers temps. On a vu à Provins, pendant les quinze ou seize années avant la révolution, une société instruite et joyeuse, quoique composée de gens d'un état grave et sérieux, s'occupant, dans leurs réunions aimables, de chansons et autres bagatelles : ce qui leur valut le nom de *Lanterniers* ; mais il y avait temps pour tout, et celui de travailler à se rendre utiles à leurs concitoyens avait son tour. On leur doit les almanachs de Provins pour les années 1780 et 1781 (1). On y trouve quelques dissertations intéressantes, et quelques pièces de vers qui ont rapport au pays. Ces almanachs sont curieux encore pour ceux qui désirent connaître quel était alors l'état civil et ecclésiastique de Provins, état qui ne ressemble en rien à ce qui existe aujourd'hui.

(1) Un trait de ressemblance de Christophe Lauret avec le Christophe moderne, c'est que celui-ci, membre de cette dernière société, n'en était pas le moins actif.

On leur doit encore l'institution des réverbères. Ils placèrent, à leurs frais, dans la place du Val, le premier réverbère qu'on ait vu à Provins. Ils sollicitèrent quelques personnes aisées de les seconder, et le même hiver ils établirent douze réverbères dans la ville.

Les brevets de réception dans cette société étaient en vers ordinairement burlesques, et offraient les caricatures plaisantes des récipiendaires. On a conservé quelques-uns de ces brevets, ainsi que les statuts de la société, et quelques pièces de vers dans le genre, et qui respirent une franche gaîté. Il s'en trouve aussi dans les almanachs de Provins, dont nous avons parlé. Quatre fois l'année, il y avait un banquet où les dames étaient invitées.

Dans la tourmente révolutionnaire, la ville de Provins a été une des plus calmes; elle a eu sa société populaire, comme il y en avait sur tous les points de la France; mais, grâce aux mœurs douces de ses habitants et à leur peu de tendance aux passions violentes, elle sut se garantir des excès qui accompagnent trop souvent les révolutions; il n'y eut pas à Provins une seule victime. Il faut dire aussi que le député de cette ville, à la Convention, dans sa correspondance avec la société populaire, était loin d'exalter les têtes et de provoquer à des dénonciations presque toujours funestes à ceux qui en étaient l'objet. Il s'est fait connaître dans son poste périlleux par des opinions politiques modérées, et il fut de la minorité qui, par ses votes, chercha à sauver la vie de Louis XVI (1). (Voy. la préface du *Traité des Eaux minérales de Provins*).

(1) Les intentions de l'honorable M. Opoix sont ici clairement expliquées par lui-même. Sa conduite à la Convention fut celle

Cordeliers (les). L'établissement du couvent des Cordeliers, à Provins, date du XIIIe siècle ; voici ce qu'on en sait : « L'an 1258, mourut, à Provins, Marguerite de Bour-
« bon, comtesse de Champagne et reine de Navarre. Son
« corps fut porté à Clairvaux. Dans le nécrologue des Cor-
« deliers de Provins, se trouve son épitaphe et son éloge;
« cette épitaphe finit ainsi... *quæ fuit sponsa primi fun-*
« *datoris hujus ecclesiæ; cum beatis regnet.* (Voyez
« pag. 93). »

L'église des Cordeliers était très vaste; on y remarquait de belles sculptures; et un tableau d'autel de Stella, représentant Jésus prêchant dans le temple. (Voyez *Saint-Ayoul et objets d'art.*) Thibaut VI, à son retour de la Terre-Sainte, partagea un morceau de la vraie croix dont il donna une partie à l'église des Cordeliers, et l'autre à celle de Sainte-Croix. Ce fut dans leur église que Louis XIV entendit la messe en allant faire la conquête de la Franche-Comté.

Ces moines, dans le XVIIe siècle, donnèrent à toute la ville de Provins le spectacle d'une suite de scènes scandaleuses dont on n'a pas d'exemple, et qui eurent lieu pendant de longues années dans le monastère des Cordelières, dont

d'un républicain et d'un ami de l'humanité. Savoir conserver son intégrité, aux époques orageuses, au point que ni républicains ni royalistes ne puissent improuver la conduite qu'on a tenue, obéir à un sentiment généreux au milieu des vociférations de la vengeance, n'est-ce pas le signe d'un de ces caractères fortement trempés qui commandent le respect? Ceux qui s'attaquent à de tels hommes font assez voir qu'ils sont envieux ou qu'ils sont insensibles à ce qui est réputé généreux et beau dans l'opinion publique.

ils avaient perverti les religieuses. Nous allons en parler dans l'article suivant.

Cordelières (les). Elles habitaient le monastère du Mont-Sainte-Catherine, aujourd'hui et depuis 1748, l'hôpital général. Je rapporterai, quoique j'en aie déjà parlé pag. 93, ce que dit sur son origiue et sa fondation le *factum* des dames Cordelières, duquel nous allons nous occuper.

« Le monastère du Mont-Sainte-Catherine de Provins fut « fondé, en 1237, par Thibaut VI, roi de Navarre et comte « de Brie et Champagne. La tradition de ce monastère « porte que ce prince le fit bâtir en l'honneur de Sainte-« Catherine, ensuite d'une vision qu'il eut dans son châ-« teau de Provins, d'où il vit, à plusieurs nuits différentes, « sur la montagne au nord de son palais, et au lieu où fut « le monastère, une clarté lumineuse, au milieu de laquelle « il aperçut une dame d'une extrême beauté qui, de la « pointe de son épée, traçait le circuit de cette maison. Ce « prince, qui avait beaucoup de dévotion à Sainte-Cathe-« rine, crut que c'était elle qui lui marquait le lieu où Dieu « voulait être servi, sous ces auspices. Il prit donc la réso-« lution d'y faire bâtir un monastère de filles; de le fonder « et d'y mettre celle de Saint-Claire, qui vivait encore. Les « saintes filles demeurèrent dans son palais de Provins l'es-« pace de quatre années, pendant lesquelles le monastère « ayant été achevé, elles en prirent possession. Après la « mort de Thibaut VI, son cœur fut déposé dans ce monas-« tère.

«Thibaut VII lui ayant succédé n'eut pas moins d'affection « pour ce monastère que son père. Il fit de grands dons à « ces filles, et leur accorda de grands privilèges pour le droit

« qu'elles percevaient sur le marché au poisson. (Voyez « *Mainvée.* »

Ce monastère essuya plusieurs incendies. L'église fut brûlée par les Anglais. Ce fut dans ce monastère qu'Henri IV, ainsi qu'on l'a vu, établit son quartier-général lorsqu'il vint faire, pour la seconde fois, le siége de Provins. Les religieuses ayant été transportées ailleurs, on établit dans cette maison l'hôpital général. (Voyez ce mot.) Nous allons rapporter les scènes scandaleuses et malheureusement trop connues, qui eurent lieu dans le monastère des dames Cordelières, au milieu du dix-septième siècle (1).

Factum des Dames Cordelières, *contre les Cordeliers de Provins.* Par ce factum adressé au parlement de Paris, *la portion la plus estimable* des religieuses de cette abbaye demande d'être soustraite, tant au spirituel qu'au temporel, de la direction et administration des Pères Cordeliers, et d'être soumise à celle de l'archevêque de Sens.

Pour appuyer leur demande, elles exposent, dans ce factum, le libertinage effréné que les Cordeliers avaient introduit dans leur monastère depuis beaucoup d'années ; ce qui

(1) La dissolution des mœurs monacales était chose connue. La plupart des couvents, tant d'hommes que de filles, étaient plongés dans d'affreux désordres. Parmi tant de faits scandaleux, nous n'en citerons que deux. Voici ce qu'on lit dans l'*Essai sur l'Esprit et les Mœurs des nations*, par Voltaire, chap. CXXXIII.

« ... Après qu'on eut aboli les couvents dans Genève, on trou-
« va des chemins secrets qui donnaient entrée aux Cordeliers
« dans des couvents de filles. On découvrit à Lauzanne, dans la
« chapelle de l'évêque, derrière l'autel, une petite porte qui
« conduisait par un chemin souterrain chez des religieuses du
« voisinage ; et cette porte existe encore. »

Voyez, dans l'Histoire de Port-Royal par le pudique Racine,

le prouve, c'est qu'il est dit, dans le factum, que la licence du père N... avec la mère N... a été depuis trente-huit ans le scandale de tout Provins.

Sans doute il est pénible de retracer une telle dépravation de mœurs dans l'état religieux ; mais ce procès ayant eu la plus grande publicité par le factum imprimé, dont plusieurs exemplaires existent encore à Provins ; le parlement de Paris et celui de Rouen s'étant successivement trouvés investis de cette affaire ; la reine elle-même, qui en eut connaissance, s'y étant intéressée, et M. Dulaure, dans un supplément à l'histoire de Paris, rapportant très au long les faits scandaleux contenus dans ce factum ; enfin la ville de Provins ayant eu pendant tant d'années ces désordres sous les yeux, ils deviennent une partie intégrante de l'histoire de Provins. Seulement j'omettrai plusieurs citations du Factum.

Les Pères Cordeliers, y est-il dit, parlaient d'amour aux religieuses jusque dans le tribunal de la pénitence. Une d'elles vient s'accuser de ses péchés ; le confesseur lui dit : *Mon cœur, accusez-vous de vos rigueurs.* Ils faisaient tout ce qui peut allumer le feu des passions pour satisfaire leur lubricité ; toute pudeur était bannie. Un d'entr'eux, devant une bonne compagnie, dit à une religieuse qui lui refusait quelques faveurs, qu'elle devait savoir que, depuis la ceinture jusqu'au haut, tout appartenait tellement à un bon ami, qu'on ne devait lui en refuser ni la vue, ni l'attouchement.

le désordre dans lequel vivaient les religieuses de ce monastère, avant que la sœur du fameux Arnault en fût la Mère.

Voyez aussi ce que dit Dulaure sur les religieuses du Val-de-Grâce, que le lieutenant de police avait su changer en sérail à son usage.

Une leçon qu'ils donnaient aux religieuses était que le sein, la bouche et la main devaient être à un ami.

Les Cordeliers s'insinuèrent dans les cellules, si ce n'était pas toujours par les portes, au moins avec le secours des échelles, de cordes et de corbeilles. Il est question de travestissements de Cordeliers en religieuses, et de celles-ci en religieux ; de chansons les plus déshonnêtes, de danses, de festins, de cadeaux de rubans, etc. ; enfin d'actions extrêmement condamnables, comme celle qui eut lieu un vendredi-saint, où on fit violence à une novice sur les marches de l'autel.

On cite dans le Factum beaucoup de lettres très passionnées, et quelquefois peu décentes, écrites aux religieuses par les moines. Dans une de ces lettres, nos eaux minérales y figurent ; voici ce qu'on y trouve... « Quoique mon cœur « nage dans l'eau, et par les bains et par les eaux minérales « que je bois, je ne sens point qu'elles aient amorti la moin- « dre étincelle des feux que le vôtre y a puissamment allu- « més. »

Dans une autre, on lit : Si la froidure vous a empêché d'écrire, qu'importe ; pourvu qu'elle ne soit point au cœur : pour moi, je n'ai jamais froid aux parties cachées...

En faisant le récit de ces saturnales et de ce cynisme monacal, dont nous avons encore plusieurs traits à citer, on aime à retrouver, dans quelques-unes de ces lettres, parmi des expressions passionnées, de la grâce, du sentiment et de la délicatesse. Un religieux, dans une lettre à son amie, lui dit, en finissant : « Dites la vérité ; elle vous ressemble : « comme vous, elle est plus belle quand elle est nue. » C'est sans doute déplacé ; mais on ne peut pas dire quelque chose de plus flatteur pour une femme.

Nous finissons par citer la lettre d'un de ces moines, écrite à une religieuse, sous le nom de *Mélite*. Elle est terminée par les vers suivants à qui l'auteur est censé adresser la parole :

Partez : osez vous hasarder ;
Allez, faibles enfants d'un cœur plein de tendresse.
Si mon adorable maîtresse,
Si *Mélite*, à l'abord daigne vous regarder,
Votre bonheur, digne d'envie,
Excitera ma jalousie.
Quel prix pour un amant qu'un regard de ses yeux !...
Dites-lui seulement que je suis tout en elle,
Et jurez-lui, pour moi, par le plus grand des dieux,
Que je serai constant tout autant qu'elle est belle.

Cette fin est charmante. Il faut observer que ces vers ont été faits avant que Boileau et Racine eussent rien écrit.

Il faut citer un singulier usage qui avait lieu dans ce mélange monstrueux de religieux et de religieuses, et dont on ne se ferait pas d'idée. Je veux parler des mariages qui se contractaient, dans cette maison, entre religieux et religieuses, avec toutes les cérémonies requises et usitées dans les mariages des séculiers. Voici ce que dit le factum, page 125 : « Les Cordeliers avaient soin de faire qu'il n'y eût « pas une seule, dans la maison, qui, dès son noviciat, c'est-« à-dire dans un âge et dans un temps où elle n'osait leur « résister, n'eût quelque Cordelier pour ami particulier, et « avec qui elle ne contractât une alliance intime ; ce qui se « faisait avec toutes les solennités possibles, devant se traiter « dans la suite comme maris et femmes, selon l'ordre établi « par eux dans le monastère... On faisait des épreuves d'a-« mitié, des demandes, des conventions. On prenait jour

« pour dresser les articles, faire les fiançailles, enfin les « noces. »

Voici le détail d'une de ces noces, page 126 ; on n'y croirait pas si ce n'était extrait d'un Factum présenté au parlement et à la reine :

« Une sœur, après avoir été recherchée par le père... à « présent gardien de... ; on fit les solennités de leur mariage. « Un Cordelier fit la demande à madame l'abbesse qui pas- « sait pour la mère de la sœur. Le père... servit de notaire « pour le contrat. On publia des bans. Le père... servit de « curé ; il les maria en faisant dire les mêmes paroles, et fai- « sant de son côté les mêmes prières et les mêmes cérémo- « nies dont on use dans les véritables mariages. On donna « la bague qui fut mise au doigt de l'épouse. Une sœur, « déguisée en cordelier, leur fit une exhortation sur les de- « voirs du mariage, et ils furent renvoyés ensuite seul et « seule à un autre parloir, pour consommer le mariage. »

« .... Les confesseurs s'amusaient à caresser les pension- « naires qu'on leur envoyait pour les instruire à la sainte com- « munion, et à leur faire toutes sortes de contes ridicules. « Quand, par occasion, elles sortaient et allaient vers ces « pères, ils avaient avec elles toutes sortes de privautés mal « séantes... afin de se les rendre ensuite plus complai- « santes.....

« Je puis dire comme en ayant une connaissance assurée, « dit une religieuse, que trois novices prêtes à faire profes- « sion, ayant été vers le père N... confesseur, pour être in- « struites à cette sainte action, il leur fit cent cajoleries, leur « donna à chacune un gage de son amitié, les obligeant de « le porter sur elles, leur conseilla fort de prendre de bons « amis, leur disant que cela était commode pour eux, les

« exemptant d'*aller aux cabarets*, et divertissant pour elles « leur faisant passer agréablement le temps.

« Ce qui causera encore de la surprise, c'est ce que dit le factum, page 155 : « Ce ne sont pas de simples particuliers, « ni des Cordeliers du commun qui ont commis dans cette « maison tous ces horribles désordres que l'on a rapportés ; « ce sont les visiteurs, les vicaires, les provinciaux, les com- « missaires généraux, leurs secrétaires, les gardiens, les doc- « teurs, les bacheliers de l'ordre, les plus célèbres de leurs « prédicateurs, qui ont fait naître tous ces désordres, les ont « favorisés, etc. » En voici une preuve entr'autres :

« Une religieuse avait pris en dégoût ces commerces, et « saisit occasion de rompre celui qu'elle avait avec un de ces « pères. Le père provincial en prit connaissance, et s'y inté- « ressa de telle sorte que, dans sa visite, il lui persuada de « renouer cette amitié ; il s'informa des autres amis qu'elle « avait, et lui dit que ce n'était pas assez de les voir une « fois la semaine, qu'il lui en permettait du moins deux « fois. » (Voyez page 156 du *Factum*.)

Il est impossible de remonter au commencement des désordres qui régnèrent dans cette maison. On sait, par le factum, que madame d'Ossonville en fut abbesse pendant 40 ans ; qu'elle mourut en 1636. Elle entra donc dans cette maison en 1596 ; et il est dit qu'elle trouva la maison dans d'horribles débordements causés par la conduite des Cordeliers, et que le désordre augmenta à sa mort. Il ne cessa qu'en 1665, où l'archevêque de Sens, sur l'autorisation du parlement, ordonna aux Cordeliers de ne faire aucune fonction dans la maison sans ses ordres.

Ainsi, de 1596 à 1665, il y a 69 ans, et les religieux les passèrent dans le libertinage.

On se doute bien que de ces commerces habituels, et si longtemps continués entre religieux et religieuses, il a dû en résulter des naissances dont on se serait bien passé. Le factum en parle, page 143, et aussi des artifices criminels qu'employaient les Cordeliers pour en dérober la connaissance. (1)

La bibliothèque de l'Arsenal possède quatre éditions différentes de ce *Factum*. L'édition la plus estimée est un volume petit in-12, de 210 pages, sans la table; impression de Doregnal, Hollande, Elzévirs, 1679

En marge de l'exemplaire de la reine, à la bibliothèque de l'Arsenal, M. le marquis de Paulmy d'Argenson, ministre d'état, a écrit : « Le *Factum* pour les religieuses de « Sainte-Catherine de Provins, en 1668, in-4°, réim- « primé en 1679, in-12, est rare; on l'attribue à Alexan- « dre Varet, grand vicaire de Louis-Henri de Gondrin, « archevêque de Sens. »

M. Ythier, doyen du chapitre de Saint-Quiriace de Provins, observe, dans ses recueils manuscrits, que le *Factum* in-8°, imprimé à Doregnal, est beaucoup plus satirique que celui qui est in-16; qu'il renferme des choses *horriblement* scandaleuses. Cet in 8° est de 345 pages, sans les tables; il renferme le *Factum* et la réponse des Cordeliers.

On est sans doute étonné que ce *Factum*, qui contient des faits *horriblement* scandaleux, ait été imprimé plusieurs fois, et qu'une bibliothèque royale en contienne quatre édi-

(1) Il est dit, dans ce *Factum*, qu'on a supprimé des choses que notre langue est trop chaste pour pouvoir exprimer.

Les Cordeliers de Catalogne, du bon La Fontaine, c'est un conte; les Cordeliers de Provins, c'est un fait.

tions, avec l'exemplaire de la reine, écrit avec luxe. Ce *Factum* a donc été répandu avec profusion, et on ne le conserve, sans doute, avec tant de soin, que comme un fait sans exemple et un monument historique qui donne la connaissance des mœurs du temps. La réponse des Cordeliers, dont nous donnerons un extrait, fait voir que la licence régnait aussi dans les rangs les plus élevés de l'état ecclésiastique. Voici comment elle est intitulée : *Toilette de monseigneur l'Archevêque de Sens, en réponse au Factum.*

Les Cordeliers, dans leur réponse, attribuent le *Factum* à monseigneur l'Archevêque de Sens, dans l'intention de s'emparer de la direction, tant au spirituel qu'au temporel, du monastère des dames Cordelières. Ils établissent d'abord leurs droits sur cette maison religieuse. Ils se plaignent amèrement du *Factum*, nient les faits; mais ils ne se justifient sur aucun. Ensuite, pour se venger de monseigneur l'Archevêque, ils dévoilent sa conduite scandaleuse; ils disent que sa toilette est couverte de lettres tendres, pressantes, que lui écrivent de bonnes amies. On lui reproche son manque de parole; mais il ne peut tenir toutes celles qu'il donne. Il va la nuit en bonnes fortunes : dans une de ses courses nocturnes il est poursuivi, maltraité; il se réfugie chez madame ***, qui le console agréablement de sa mésaventure. L'édition de Doregnal (*Hollande*) rapporte plusieurs de ces lettres galantes. Nous nous abstenons de les citer, pour ne pas choquer les personnes scrupuleuses.

La *réponse au Factum*, ou *Toilette de monseigneur l'Archevêque*, est de Jean Burlegay, gardien des Capucins de Provins.

Les Cordeliers ont mis dans leur réponse ce mauvais jeu de mots :

Quoique ce grand prélat ait l'église de Sens,
Sa conduite a prouvé qu'il a bien peu de sens (1).

Que le lecteur nous permette quelques réflexions à propos de la conduite des Cordelières de Provins. Sans doute des religieux qui ont fait vœu de chasteté sont coupables, aux yeux de la religion, de rompre des engagements pris avec tant de solennité. Mais, il faut bien le dire, la philosophie et l'humanité regardent ces désordres (blâmables sans contredit) avec beaucoup d'indulgence.

Autrefois les anachorètes, pour mortifier leur chair révoltée, s'imposaient les jeûnes les plus pénibles, les fatigues les plus grandes; quelques-uns même se couchaient sur des épines. Quelque sévères qu'aient été les règles des couvents, elles n'ont jamais approché de la rigueur cruelle des mortifications des premiers Solitaires; d'ailleurs ces règles tombaient peu à peu en désuétude, et les moines s'abandonnaient à ce penchant si naturel à l'homme, de se rendre la vie aussi douce que possible.

Ceux qui attachent une grande importance à la chasteté du clergé, doivent éprouver de pénibles désenchantements

(1) Les mœurs des hauts dignitaires de l'Eglise n'étaient pas meilleures au XVIIe siècle qu'auparavant. Richelieu avait des maîtresses; le cardinal de Retz a pris la peine de nous raconter lui-même ses amours. Le commerce de l'archevêque de Paris, Harlai de Chamvalon, avec madame de Lesdiguières, était connu de tout Paris. Le cardinal Mazarin passa pour l'amant de sa souveraine. Sous Louis XV, le nombre des prélats qui, au lieu de résider dans leurs diocèses, venaient étaler leur luxe et mener joyeuse vie à Versailles, était fort grand. Les rapports de la police secrète que le libidineux monarque, Louis XV, faisait mettre régulièrement toutes les semaines sous ses yeux, renfermaient les détails les plus scandaleux sur la conduite du clergé d'alors.

en parcourant l'histoire. Jamais le clergé, tant séculier que régulier, n'eut ce qu'on appelle *des mœurs*. Dès que ce corps, devenu si important dans l'état, eut des richesses, il se donna toutes les jouissances du luxe : la table, le faste, les femmes. Les prélats ne craignaient pas de se montrer en public avec leurs concubines. Déjà sous Charlemagne, nous voyons des *Missi Dominici* envoyés de tous côtés pour réformer les mœurs du clergé, et pour empêcher ses dilapidations. Le territoire senonais, entre autres, est compris dans les pays où se rendirent les envoyés impériaux.

L'histoire du clergé, surtout celle des moines, ne retentit à chaque instant que de réclamations contre les mœurs ecclésiastiques. On remarque une lutte perpétuelle entre les membres du clergé qui veulent suivre la règle évangélique dans toute sa pureté, et ceux qui veulent y mêler les plaisirs et les divertissements du siècle.

Cette lutte était inévitable : les vœux des moines étaient en contradiction flagrante avec la nature humaine; et quelle force de volonté ne fallait-il pas pour dominer les penchants sur lesquels la nature fonda la conservation de l'espèce? La force dans la volonté n'est que le partage de quelques hommes : le plus grand nombre faiblit.

Et d'ailleurs, pourquoi tant de jeunes hommes s'enfermaient-ils dans les couvents? le savaient-ils eux-mêmes? concevaient-ils la portée des vœux qu'ils fesaient? Au lieu que certains hommes, fatigués de la vie ou épuisés par les chagrins, allaient demander du repos pour leurs corps usés et flétris, des jeunes gens entraient dans le cloître, avec des sens d'autant plus inflammables, qu'ils étaient neufs! C'étaient ceux-là qui avaient de rudes combats à livrer! Entendez l'auteur de l'IMITATION DU CHRIST ; il convient lui-même,

que, dans la vie monacale, personne n'est assez parfait ni assez saint pour être exempt de tentations. *Nemo tam perfectus est et sanctus, qui non habeat aliquandò tentationes; et plenè eis carere non possumus.* Malheur à ceux qui veulent méconnaître les droits imprescriptibles de la nature! ils deviennent plus fragiles que les autres! N'aurait-on pas dû ne recevoir dans les monastères que des hommes d'un âge mûr et expérimentés à gouverner leurs passions? Quoi, vous voulez que de jeunes sujets conservent leur chasteté, lorsque le couvent touche aux maisons des laïques, lorsqu'il est englobé dans la ville qui mène joyeuse vie? Vous voulez qu'une matière inflammable ne prenne pas feu à côté du feu? Bien plus, des religieux, par exemple les Cordeliers de Provins, sont chargés de la direction d'un couvent de eligieuses, et l'on voudrait qu'il n'en résultât pas ce qui en est ésulté! Je ne sais plus quel saint raconte, qu'étant troublé e soir par la vue d'une femme qui logeait en face de chez ui, et qui lui paraissait beaucoup plus belle à la lumière, il fut obligé de changer de demeure pour n'être plus exposé aux tentations. Et ce saint touchait à la vieillesse. Comment les Cordeliers de Provins, qui se trouvaient tous les jours en contact avec des religieuses, qui les écoutaient au confessionnal dans cette ombre et ce demi-silence si persuasif et si tentateur, lorsque le cœur est disposé à la tendresse; comment ces religieux, repus de bien-être, égayés par leur oisiveté, auraient-ils été insensibles à la vue de ces fraîches et calmes beautés que recélait le cloître des Cordelières? Les Cordeliers apprirent aux religieuses à se repentir d'un serment téméraire dont ils se repentaient eux-mêmes au fond du cœur. Il eût fallut que ces êtres eussent été des anges pour ne pas céder à l'entraînement des sens. L'oisiveté, la

paix des couvents est favorable aux développements des penchants affectueux, surtout chez les femmes; et certes, bien des religieuses, en aimant l'époux céleste, n'ont fait que donner le change à leurs vagues ardeurs. Voyez le tableau de Delahyre représentant Jésus apparaissant aux trois Maries; quelle volupté dans l'empressement que ces femmes mettent à toucher les pieds du Christ, radieux de beauté et de gloire! Ainsi est faite la nature humaine. Pourtant nous avons trop bonne opinion de la délicatesse des femmes pour ne pas croire que les Cordeliers eurent à combattre des résistances de la part des religieuses. Il n'est pas dans la nature des femmes de s'abandonner tout-à-coup à la débauche. Les Cordelières durent éprouver des sentiments d'affection; cet amour ne fut pas exempt des inquiétudes d'une conscience timorée. Aimer était doux pour elles; mais Dieu n'était-il pas offensé? Les mariages dont nous parle le *Factum* furent probablement imaginés pour couvrir la faute des religieuses à leurs propres yeux, et pour assurer à tel ou tel la possession exclusive de telle ou telle : ce qui annonce encore une certaine délicatesse dans le désordre même.

Chose étrange! ces religieux avaient transformé leurs couvents en lieux de délices; et, *où régnait la vertu, ils firent régner le plaisir*. Qui l'aurait cru alors? Tandis que les bons habitants de Provins croyaient les religieux courbés sous le fouet des macérations ou étendues sur leurs dures couches, ces murs épais abritaient les voluptueuses fêtes des filles du Christ! Les amants, sous la bure et sous la guimpe, erraient dans les allées du jardin et du verger entrelacés dans les bras l'un de l'autre! C'était l'abbaye de Thélême du bon Rabelais! Ce que le joyeux curé de Meudon avait rêvé, les Cordeliers de Provins l'avaient réalisé!

Les Cordelières, devenues femmes du monde dans le cloître même, et animées du désir de plaire, devaient s'efforcer de transformer leur sévère costume en instrument de coquetterie. Peut-être laissaient-elles glisser dans un coin du bandeau une mèche de cheveux bruns que le ciseau fatal avait oubliée. Peut-être les longs cheveux des jeunes novices avaient-ils pour les Cordeliers un attrait que nous ne pouvons apprécier.

Oui, quelque part, j'ai lu qu'il ne faut pas
Aux fronts voilés des miroirs moins fidèles
Qu'aux fronts ornés de pompons et dentelles.
Ainsi qu'il est pour le monde et les cours
Un art, un goût de modes et d'atours,
Il est aussi des modes pour le voile.
Il est un art de donner d'heureux tours
A l'étamine, à la plus simple toile;
Souvent l'essaim des folâtres amours,
Essaim qui sait franchir grilles et tours,
Donne aux bandeaux une grâce piquante,
Un air galant à la guimpe flottante;
Enfin, avant de paraître au parloir,
On doit au moins deux coups-d'œil au miroir.

VERVERT, chant 1er.

Nous ne voulons pas pallier les fautes de ces religieux, nous les expliquons et nous cherchons à démontrer que leurs vœux étaient contradictoires avec la nature. Nous ne voulons pas non plus déguiser les scènes de débauche qui ont pu se passer dans le couvent des Cordelières, mais que l'on remarque que ces violences furent une des causes qui portèrent les religieuses auxquelles ce commerce déplaisait à secouer le joug des Cordeliers.

Courte-pinte. Dans les comptes de la ville, il est question d'une recette pour le droit de *courte-pinte*. Il est bon de donner l'explication de ce terme : la pinte, la chopine et le demi-setier étaient les mesures dont on se servait avant l'usage du litre. Il était permis à ceux qui vendaient du vin en détail de se servir de ses mesures échancrées ou coupées près de l'anse, d'une manière déterminée : ce qui faisait que la mesure ne s'emplissait que jusqu'à l'échancrure, d'où est venu le nom de *courte-pinte* ou *pinte-coupée;* et le droit que la ville avait de percevoir, sur les aubergistes et les cabaretiers, treize sous par muid de vin vendu.

Coutumes bizarres, à Provins. Ceux qui n'ont lu l'histoire que dans les abrégés où il n'est question que des faits généraux et importants, seront étonnés des bizarreries, pour ne rien dire de plus, qui ont caractérisé les siècles qui nous ont précédés. En leur comparant cette urbanité de mœurs, cette raison éclairée, cette teinte de philosophie et ce sentiment des convenances qui ont pénétré plus ou moins dans toutes les classes de la société, on croirait que ce que nous allons raconter est étranger à la France, et n'a pu avoir lieu que dans des temps d'ignorance et de barbarie, et très éloignés de ceux où nous vivons; cependant le premier fait ridicule par lequel je vais commencer s'est passé pendant plusieurs années sous mes yeux.

Le Dragon et la Lézarde. A la procession des rogations, le sonneur du chapitre de Saint-Quiriace et celui de Notre-Dame portaient, devant la croix, au bout d'un long bâton, celui de Saint-Quiriace, un dragon de bois ayant des aîles, et celui de Notre-Dame, un autre animal qu'on appelait la lézarde; ces monstres étaient ornés de lilas et d'autres fleurs

de la saison. On disait que ces représentations rappelaient deux animaux qui avaient autrefois désolé la ville de Provins et les environs; mais ce n'est pas cela, puisque cet usage avait lieu dans d'autres villes, à Paris et ailleurs.

Lorsque les deux animaux se rencontraient dans les rues pendant la marche des deux processions, ce qui arrivait toujours, les sonneurs imitaient une espèce de combat en heurtant les deux monstres l'un contre l'autre, et, le dragon et la lézarde, avec leurs longues machoires mobiles et garnies de clous, s'arrachaient leurs fleurs : celui auquel il en restait moins était le vaincu. Les chanoines prenaient part à la gloire de leur animal vainqueur et chantaient victoire. Cette scène qui amusait beaucoup le peuple n'était pas la seule qui se passât à cette procession. Je supprime les autres parce que la gravité de l'histoire dédaigne des farces indécentes et puériles. Ce ne fut qu'en 1761 que le dragon et la lézarde cessèrent de figurer aux processions des rogations.

Cet usage de porter des animaux aux processions était assez général; il remonte à une haute antiquité, et on ne sait pas quand il a commencé. A Paris, il a cessé en 1720; et à Troyes, en 1728. Il est probable que Provins a été le dernier à abandonner cet usage.

On ne voit pas le rapport que ces figures d'animaux pouvaient avoir avec le culte. Il semble que ce soit un reste des cérémonies du paganisme que la grossièreté des mœurs de nos pères mêlait avec le culte catholique. (Voyez Saint-Laurent-des-Ponts.) D'autres personnes croient que ces monstres hideux figuraient le diable et l'hérésie terrassés par l'Église. Aussi quelquefois leur faisait-on jeter du feu par la gueule pour exprimer les feux de l'enfer.

Langues de feu. Le jour de la Pentecôte, pendant l'of-

fice, on faisait tomber dans le chœur de Saint-Quiriace et de Notre-Dame du Val, par les trous qui sont aux voûtes, des étoupes de chanvre enflammées, et on lâchait un pigeon, pour figurer la descente du Saint-Esprit en langues de feu sur les apôtres rassemblés. Ceci se pratiquait aussi dans les principales villes du royaume.

Danse et Salutation. Le jour de la nativité de la Vierge, le vicaire perpétuel de Saint-Quiriace choisissait une des plus jolies filles de la paroisse, habillée tout en blanc. Il la plaçait d'une manière apparente dans le chœur, et la saluait, en lui disant, l'antienne en français, *Ave regina :* je vous salue, reine; ensuite il la prenait par la main et la conduisait en chape devant le portail de l'église, et commençait la danse avec elle. Ce ne fut qu'en 1710 que le chapitre, pour obvier au scandale, à l'insolence et autres dissolutions qui en étaient la suite, fit cesser cet usage.

Danse dite de Saint-Thibaut. Cette danse avait lieu chaque année le premier juillet, jour de la fête de Saint-Thibaut. (Voyez *Saint-Thibaut.*) Elle se commençait à la porte de l'église du saint, et se continuait jusqu'au palais des comtes (aujourd'hui le collége). On lit, dans le *Journal de Lecour*, qu'en 1660 M. Passeret, alors maire, fit les frais de cette cérémonie, et distribua aux garçons et aux filles, qui avaient figuré, du pain, des cerises et une tarte. Cette danse était apparemment une manière de célébrer, par des réjouissances, la fête d'un saint du pays, et par la promenade on indiquait qu'il était de la famille des comtes. Cette danse cessa d'avoir lieu en 1670.

Danse du jour de Pâques. Cette danse, ainsi que la collation et autres divertissements qui s'ensuivaient, avait lieu dans la nef de l'église de Saint-Quiriace, le jour de

Pâques. On y distribuait du vin en chantant et en dansant. Les anciens comptes du chapitre en font foi. On lit dans celui de 1371 : *Pro vino in vesperis paschœ...* » liv. » s. » d.; dans celui de 1418, il est porté la somme de... » liv. » s. » d,; pour boire, Messieurs et autres, » plusieurs seigneurs et dames, et le peuple en grand nombre, après les vêpres et chansons, comme on a accoutumé de le faire tous les ans... » liv. » s. » d.;

Dans le compte de 1436 : « Le premier mars, jour de Pasques, pour quatorze pintes de vin, à la danse du chœur... » liv. » s. » d.;.

Dans celui de 1444 : Pour la danse du chœur, après vêpres, douze pintes de vin.

Il paraît que cela n'a cessé à Provins qu'en 1564. (Voyez les *Anecdotes Historiques de Provins*, à la fin du tom. 3.)

Cet usage de danser, de chanter des chansons, et de boire même dans le chœur des églises le jour des Pâques, était très commun en France. Ce n'était pas seulement le peuple, mais les gens de distinction qui prenaient part à ces amusements. On croit que cela venait d'une mauvaise interprétation de ce verset : *Venite, exsultemus et lætemur in hac die quam fecit Dominus.*

Insectes exorcisés. Le 20 mai 1699, le chapitre de Saint-Quiriace fit une procession autour des fossés de la ville haute, et *exorcisa*, dans trois cantons différents, les écrivains qui ravageaient les vignes, et l'on vint chanter une grand'messe à Saint-Thibaut.

Pour que le blâme de ces cérémonies ridicules ne tombe pas sur le clergé de Provins seulement, mais sur l'esprit du temps, je vais en citer d'autres exemples encore plus bizarres.

L'évêque de Laon, en 1120, prononça une excommunication contre les *chenilles* et les *mulots*. (*Journal de Verdun*, 1768.)

L'évêque de Troyes, sur la requête des habitants de Villenauxe, lança une excommunication contre les écrivains. (*Journal idem*.)

En 1314, un procès fut fait à un taureau, par les juges du comté de Valois, pour avoir tué un homme d'un coup de corne ; il fut condamné, sur la déposition des témoins, à être pendu. La sentence fut confirmée par un arrêt du parlement. (*Essais sur Paris*, par Saint-Foix.)

En 1512, l'évêque de Langres excommunie les souris qui ravageaient les blés.

En 1540, par sentence rendue à Dijon, un cochon fut pendu pour avoir dévoré un enfant. (*Histoire de Dijon*.)

En 1560, il fut décidé dans la même ville que, pour remédier auxdégâts que la vermine causait dans les vignes, on ferait une procession générale ; que chacun se confesserait, et que défense serait faite, sous rigoureuses peines, de jurer. (*Histoire de Bourgogne*.)

Saint Bernard, pour chasser les mouches qui persécutaient les fidèles dans une église qu'il avait fondée dans le diocèse de Laon, déclara qu'il les excommuniait. (Voyez *Cérémonies et Coutumes religieuses*, tom. 1, pag. 272.)

Sous le règne de François Ier, on donnait un avocat à ces insectes et animaux malfaisants. On plaidait contradictoirement leurs causes et celles des fermiers. (*Journal de Verdun*.)

Je finis par un fait assez curieux que Saint-Foix rapporte dans ses *Essais historiques sur Paris* :

« Le célèbre Chassenevez, qui fut depuis premier président du parlement de Provence (dans le quinzième siècle), n'étant encore qu'avocat du roi au bailliage d'Autun, en Bourgogne, prit la défense des rats, contre une sentence d'excommunication lancée contre eux par l'évêque d'Autun. Il remontra, dit M. Thou, que le terme qui leur avait été donné pour comparaître était trop court, d'autant plus qu'il y avait pour eux, *rats*, du danger à se mettre en chemin ; tous les *chats* des villages voisins étant aux aguets pour les saisir. »

L'avocat obtint que les rats seraient cités de nouveau pour comparaître. (*Essais historiques de Paris*, tom. 4, pag. 163, 4e édit.)

Fête de l'âne. On faisait, le dimanche des Rameaux, une procession dite la *Procession de l'Ane.* C'était en mémoire de l'entrée de Jésus dans Jérusalem. Tout le clergé de la ville se dirigeait processionnellement à la chapelle de Saint-Nicolas, où il y avait sermon. On lâchait l'âne dans le cimetière, et s'ensuivaient les cérémonies d'usage.

Les *Anecdotes Historiques de Provins*, t. 3, nous donnent des détails sur la fête de l'âne. Voici ce qu'on lit au quatrième et dernier feuillet : « Les enfants de chœur et « les sous-diacres, après avoir décoré le dos de l'âne d'une « grande chape, allaient le recevoir à la porte de l'église « en chantant l'hymne de l'âne dont voici un verset : »

Un âne fort et beau
Est arrivé de l'Orient.
Hé! Sire Ane? hé! chantez;
Belle bouche, rechignez;
Vous aurez du foin assez,
Et de l'avoine à plantez.

« On menait pompeusement l'âne devant l'autel, et on « lui chantait pour antienne : *Amen, amen, asine, hé! « hé! hé! sire âne, hé! hé! hé! sire âne*. A la fin de « la messe, le prêtre au lieu de dire : *Ite missa est*, criait « trois fois : *Hi-han! hi-han! hi-han!* et le peuple « répondait sur le même ton : *Hi-han! hi-han! hi-« han.* »

Dans l'antienne dont nous venons de citer un fragment, il y a un verset qui dit que *la vertu asinine avait enrichi le clergé.*

Fête des fous. Elle avait lieu à Provins, comme ailleurs, le premier janvier de chaque année. Les chapitres de Saint-Quiriace et de Notre-Dame donnaient du vin et du blé aux acteurs de ces farces ridicules. Il est dit dans un compte de Saint-Quiriace de 1351 : *Die festo Circumcisionis, pro festo stultorum tria sextaria vini....* 30 s.

M. Dulaure, dans le premier volume de l'Histoire de Paris, nous apprend ce que c'était que cette fête qui se célébrait le premier janvier dans presque toutes les cathédrales et collégiales de France. Il décrit très-au-long ce qui se passait à cette étrange fête. J'abrégerai de beaucoup son récit.

Les diacres et sous-diacres élisaient entr'eux un évêque des fous. Le clergé allait processionnellement chercher cet évêque revêtu des habits pontificaux, et le conduisait à l'église; là, commençaient les scènes les plus extravagantes et les plus indécentes. Les ecclésiastiques y figuraient sous des habits de baladins, couverts de masques hideux, ou habillés en femmes. On dansait pendant la messe, on jouait aux cartes sur l'autel, on y mangeait du boudin, des saucisses; on en présentait au prêtre qui disait la messe.

Après la messe, le désordre, les extravagances et les profanations prenaient un nouveau caractère. Des sauts, des cris, les gestes de la luxure, les chansons obscènes étaient les principales actions de cette orgie religieuse.

On voyait ces ecclésiastiques, enflammés par le vin, se dépouiller de leurs habits, et se livrer entr'eux aux débauches les plus criminelles.

La fête ne se bornait pas là.

Ces ecclésiastiques parcouraient les rues dans des tombereaux remplis de boue qu'ils jetaient sur la foule qui les suivait.

Ils dressaient des tréteaux en forme de théâtre, et ils y représentaient les scènes les plus scandaleuses. Des acteurs vêtus en moines attaquaient d'autres acteurs habillés en religieuses. Ces dernières succombaient, et on les voyait dans les postures les plus cyniques.

Voilà le tableau des mœurs d'autrefois. Peut-on, après cela, regretter les temps où vécurent nos pères? et les adversaires du progrès et de la civilisation sont-ils raisonnables lorsqu'ils déclament contre la prétendue dissolution et la corruption du siècle.

La fête des fous fut abolie à Provins en 1489. On n'y faisait sans doute pas moins d'extravagances qu'ailleurs; car dans nos manuscrits elle est nommée la fête des *Grands-Fous*.

Il paraît que la fête des *Innocents* donnait aussi lieu à des scènes non moins bouffonnes. En 1607, le chapitre de Notre-Dame-du-Val « permet à Vincent, sonneur de son « église, de faire son fils *Évêque des Innocents*, selon « l'ancien usage; au cas que, s'il y a quelque scandale, on « ne le permettra dorénavant pas à d'autres. »

Canal royal. Depuis l'Hôtel-de-Ville, bâti sous François Ier, il ne s'est fait de construction publique que le corps de caserne, en 1778, et, dans le même temps, le Canal royal de Provins. Cette grande entreprise, faite par le prince de Salm-Kyrbourg, a été abandonnée, après une dépense de plus de 1,200,000 francs devenue inutile. Il n'en reste qu'un beau et spacieux bassin à la descente du rempart du Midi, et une portion de canal toujours pleine d'eau qui se termine à la première écluse où se trouve la maison qui était destinée à l'éclusier. Cette portion de canal, bordée d'allées d'arbres, offre encore une promenade très agréable. (Voyez l'*Almanach de Provins*, 1781.)

Capucins. Leur couvent fut fondé en 1631. Les capucins n'avaient pas de revenu; ils vivaient de leurs messes et d'aumônes. Ils se choisissaient dans la ville une mère et un père; la mère des capucins était une femme dans le voisinage du couvent qui leur faisait quelques achats, et qui leur rendait quelques services pour affaires de ménage. Le père des capucins était une personne fortunée qui venait à leur secours quand ils manquaient du nécessaire, et qui, le jour de la fête du patron, faisait en grande partie les frais du repas auquel il assistait, ainsi que plusieurs notables habitants.

Chapelle de Notre-Dame-des-Champs. (Voyez. *Notre-Dame-du-Val.*)

Chapelle de Saint-Jean. (Voyez. *Villecran et Saint-Laurent*, ville haute.

Chapelle du Mont-Jubert, au levant de la ville basse. Voyez *Saint-Ayoul.*)

Chevaliers de la Table-Ronde. Ils avaient leur hôtel à Provins, dans la rue qui en porte le nom. Cet ordre de chevalerie qui prit naissance en Angleterre, et fut établi par le roi Arthus, était célèbre et très ancien. Il fut renouvelé sous le nom d'*ordre de la Jarretière*. On croit que l'hôtel des chevaliers de la Table-Ronde était cette grande maison au milieu de la rue, et sous laquelle se trouvent de beaux caveaux creusés dans le tuf. Plusieurs religieuses ont habité cette maison, où elles vivaient en communauté. Au coin de la rue de la Table-Ronde et celle du Murot, est le ci-devant hôtel de la Cloche, qui était un fief.

Chevaliers de Malte. Ils succédèrent, à Provins, aux Templiers, et possédèrent les établissements, biens et privilèges qui appartenaient à ces derniers. Ces biens étaient régis par le commandeur de la Croix-en-Brie. (Voyez *Vicomté*.)

Chevaliers du temple. Les Templiers avaient à Provins plusieurs établissements considérables, sous le nom d'*Hôpitaux*, comme l'hôpital de la Madeleine (voyez ce mot), à la ville haute; l'hôpital de la maison des Bristands, rue de Sainte-Croix, et l'hôpital de Notre-Dame-de-la-Roche (voyez *Hôpital des Templiers* et l'*Ermitage*.)

Voici ce qu'on lit dans l'histoire sur l'extinction des Templiers : « L'an 1307, au mois d'octobre, les chevaliers du « Temple de la maison de Provins, savoir : ceux qui de- « meuraient devant l'église de Sainte-Croix; ceux de la « Madeleine, au château, et ceux de la Belle-Maison (depuis « l'Ermitage), furent arrêtés et amenés prisonniers au châ- « teau de Melun (1). »

(1) Le roi Philippe-le-Bel fit enfermer un grand nombre de Templiers dans ce château.

Croix (sainte), paroisse de la ville basse, anciennement la chapelle de Saint-Laurent-des-Ponts, ainsi surnommée parce qu'autrefois on y arrivait aussi de la rue des Boulançois, et que, de quelque côté qu'on y abordât, il fallait passer sur quelques ponts qui sont sur les ruisseaux qui l'avoisinent. Elle fut augmentée et érigée en paroisse avec le titre de prieuré, par Thibaut IV. C'était un monastère avant l'an 1170. Cette église fut incendiée en 1309, rebâtie et augmentée en 1519, et achevée en 1538, époque gravée en dehors sur un des éperons au midi. L'ancienne chapelle n'a pas été brûlée, elle subsiste toujours, et forme le bas-côté de l'église au nord. Elle est remarquable par son architecture qui n'a rien de commun avec celle de l'église; elle se composait de deux nefs qui ne sont plus ce qu'elles étaient. Il y avait en dehors trois piliers de chasse. Le rang intérieur des piliers au midi a été démoli, ainsi que le troisième pilier extérieur, pour le raccorder avec la bâtisse de la nouvelle église. En regardant du dehors ce monument religieux, la différence entre la bâtisse de la chapelle et celle de l'église qu'on lui a accolée est frappante. On voit clairement qu'on a abattu le troisième pilier de chasse pour construire le mur et les arcades intérieures qui sont devenus communs à la chapelle et à l'église.

Le portail de la chapelle est orné de sculptures. Les deux piliers de chasse qui restent au-dehors et le pignon sont surmontés de pierres sculptées dans un goût particulier. Nos autres anciens édifices ne présentent rien de semblable; elles peuvent désigner une époque dans l'histoire de l'architecture.

L'intérieur de la chapelle présente des piliers dont les chapiteaux ne sont pas sans intérêt. A la partie moyenne, le chapiteau offre un gros cordon composé de feuillages et

d'animaux de différentes espèces, dont les corps allongés tournent avec ce cordon. On en reconnaît quelques-uns. Les autres semblent être faits de fantaisie; il est au moins impossible de leur assigner un nom. Ces sculptures, comme celles du portail, sont très saillantes et très profondes; elles se détachent : la main peut en suivre les contours et les embrasser; ce qui ne peut avoir été obtenu que par un travail long et difficile; il faut observer aussi que tous ces sujets n'ont aucun rapport avec le culte catholique. On dirait qu'ils décorent un temple consacré aux idoles, tel qu'un temple égyptien, où l'on adorait des plantes et des animaux; les vitraux coloriés de l'église sont remarquables. Nous en parlerons à l'article *Objets d'art.*

Sur le jambage droit et extérieur de la porte d'entrée de la chapelle, on voit, d'un côté, dans un médaillon, une tête d'homme, et de l'autre côté, à gauche et à la même hauteur, une tête de femme, toutes deux assez bien sculptées, et qui, moins exposées aux regards, ont été peu dégradées. Au-dessous des têtes, il y a une épée antique dont la lame est triangulaire, et la pointe en bas; une pareille épée se trouve sur le devant.

Au-dessus des moulures de cette porte d'entrée, on voit deux animaux sculptés, et qui se détachent en partie de la pierre. Je les appellerai un *dragon* et une *lézarde.* (Voyez *Coutumes bizarres.*) Il ne me paraît pas probable que toutes ces figures d'animaux n'expriment quelque chose et ne soient des hiéroglyphes, etc. Le petit portail de la chapelle de Saint-Laurent-des-Ponts et une partie de l'intérieur de l'église ont fourni le sujet d'un joli dessin lithographié.

Thibaut VI, à son retour de la Terre-Sainte, donna, à

l'église de Sainte-Croix, un morceau de la vraie croix; c'est de là que lui est venu son nom.

Les voûtes lambrissées de cette église sont chargées de figures peintes, d'écussons, de devises relatives à des circonstances historiques particulières à la ville. De ce nombre est le médaillon qui représente la tour de César, avec l'inscription. On a exhaussé, en 1714, le pavé de cette église, d'où naît l'enfouissement d'une partie des piliers.

Cette église, dans les premières guerres de la révolution, devint un atelier de salpêtre; on avait creusé dans la nef un puits. Le chœur devint le temple de la raison. Chaque *decadi* ou dimanche républicain, la municipalité s'y rassemblait avec les autorités constituées et un concours de peuple. On y célébrait les mariages et on y prononçait des discours dans le sens de la république. Sur l'autel était la déesse de la raison, figurée par la statue de Sainte-Catherine, qui venait du retable d'autel des Cordeliers ; actuellement cette statue est à l'autel de la Vierge de Saint-Ayoul.

Desmarets (Jean), naquit à Provins en 1310, de Thomas Desmarets, avocat. Il suivit la même carrière que son père. Il fut reçu au parlement de Paris, où il se distingua tellement par son éloquence et son mérite qu'il fut fait avocat du roi et nommé un des commissaires députés par Charles, dauphin, régent du royaume, pour ratifier, en 1360, le traité de Bretigny, entre la France et l'Angleterre.

Les chanoines de Notre-Dame-du-Val, après la démolition de leur première église, hors de la porte de Troyes, étaient dans la plus grande désolation. Ils eurent recours à Jean Desmarets, qui, par son crédit et ses sollicitations auprès du régent, obtint l'abandon d'une maison du domaine

de la couronne, avec toutes ses dépendances, qu'on appelait l'hôtel des Osches, pour y bâtir une nouvelle église et des maisons claustrales. (Voyez *Notre-Dame-du-Val.*)

Il existe un recueil des décisions de Me Jean Desmarets, à la fin du 2e tome du *Commentaire de Bredeau*, sur la coutume de Paris.

Les longs et éminents services que Jean Desmarets rendit à sa patrie, son dévoûment et sa mort tragique le placent au premier rang parmi les hommes célèbres. Le lecteur me saura gré de mettre sous ses yeux ce que l'abbé Velly et son continuateur disent de cet illustre personnage si recommandable par ses vertus, ses lumières, ses talents et son attachement à sa patrie pendant une longue suite de troubles civils.

En 1356, après la bataille de Poitiers, si fatale à la France, le roi Jean ayant été fait prisonnier et conduit en Angleterre, son fils Charles, dauphin, depuis Charles V, devint régent du royaume. Il conclut, en 1359, un traité de paix avec le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, surnom qui lui fut donné à causes de ses cruautés et de ses perfidies. « Le « régent (voyez l'*Histoire de France*, tom. IX, pag. 375), « sollicité par le roi de Navarre, qui avait des raisons secrètes « de revenir à Paris, assembla les principaux bourgeois « dans la chambre du parlement. Après la lecture du traité, « il voulut bien déclarer que le roi de Navarre demandait la « permission de venir à Paris, mais qu'il ne la lui ac- « corderait pas contre le gré des habitants. Jean Desmarets, « avocat au parlement, répondit pour l'assemblée que les « Parisiens n'avaient que des grâces à lui rendre de la paix « qu'il venait de leur procurer; qu'ils ne s'opposaient pas au

« retour du roi de Navarre, pourvu qu'il n'amenât pas avec « lui certains traîtres qu'il lui nomma tout haut. L'évêque « de Laon était en tête des perfides désignés par l'orateur « des bourgeois de Paris. Le prince répondit que les sou- « haits de l'assemblée étaient conformes à son intention ; que « le roi de Navarre l'avait inutilement prié de pardonner à « ces coupables indignes de grâce. »

On voit déjà de quel degré d'estime et de considération Jean Desmarets, encore simple avocat au parlement, jouissait auprès du prince et des principaux bourgeois de Paris, au nom desquels il portait la parole. Il ose démasquer nominativement des traîtres, et cet évêque de Laon, puissant et vindicatif. Cette noble et rare intrépidité de caractère dans les temps les plus orageux de la monarchie le fera conduire et l'accompagnera à l'échafaud.

Charles V, en mourant, laissa le royaume à son fils âgé de douze ans. Charles avait trois frères : le duc d'Anjou, le duc de Berri et le duc de Bourgogne. Ce fut au duc d'Anjou qu'il laissa par testament la régence, comme étant l'aîné ; mais les princes ses frères la lui disputèrent, et chacun eut ses partisans, d'où naquirent les troubles qui désolèrent la France pendant le règne malheureux de Charles VI.

« Il se tint, dit l'histoire de France, tom. XI, pag. 216, « une grande assemblée des princes, des prélats et des per- « sonnes les plus distinguées, pour régler la forme du gou- « vernement. Le chancelier d'Orgemont parla fortement pour « l'exécution des dernières volontés du roi. Jean Desma- « rets, alors avocat général, qui prit la parole après ce ma- « gistrat, laissa échapper dans son discours plusieurs traits « favorables au duc d'Anjou, qui indisposèrent contre lui

« les ducs de Berri et de Bourgogne. C'est là, du moins, la « seule démarche que les ennemis de Desmarets osèrent lui « reprocher : mais, s'il est vrai qu'en cette occasion Desma- « rets ait appuyé de son éloquence les droits incontestables « du duc d'Anjou à la régence, en qualité de premier prince « du sang, ce magistrat, organe des lois, n'a fait que rem- « plir un devoir indispensable, puisqu'il s'agissait de main- « tenir les constitutions du royaume.

« Après s'être acquitté de cette obligation, comme avo- « cat général, Jean Desmarets, loin d'affecter une partialité « suspecte, employa tous les ressorts de son génie pour pro- « curer la tranquillité publique et la concorde entre les prin- « ces, qui ne purent lui refuser une confiance due à ses « lumières et à son intégrité. Ce fut sur ses avis qu'on « nomma les arbitres qui terminèrent les contestations. « Homme public ou concitoyen, son zèle ne se ralentit ja- « mais; s'il fut victime de l'injustice de son siècle, que, du « moins, la postérité, qui juge sans passion les évènements « éloignés, rétablisse sa mémoire! c'est la seule vengeance « qui reste sur la terre à la vertu opprimée. »

Quel éloge plus beau et plus vrai nos plus grands magistrats ont-ils mérité de l'histoire? Mais nous ne connaissons encore Desmarets que de profil; voyons-le tout entier.

« Le 2 octobre (tom. XI, pag. 218), quinze jours après « la mort du roi Charles V, il se tint un lit de justice. « Me Jean Desmarets porta la parole, et dit : *Que combien « que le roi fût mineur d'âge par la coutume de France, « et ne fût que de l'âge de douze ans, néanmoins, « pour le bien de la chose publique, pour le bon gou- « vernement du royaume, et pour nourrir bonne paix*

« *et union entre le roi notre sire et ses oncles, ledit* « *monsieur le régent a consenti que le roi soit sacré et* « *couronné à Reims, en la manière accoutumée, et, ce* « *fait, qu'il ait le gouvernement et administration de* « *son royaume, et que ledit royaume soit gouverné en* « *son nom par le conseil et avis des susdits oncles, et,* « *à cette fin, ledit monsieur le régent l'a agréé et pour* « *tel réputé.*

« En 1380, le peuple de Paris (tom. XI, pag. 236) s'é- « tant révolté, et les séditieux ayant forcé le gouvernement « à révoquer les lois sur l'établissement des impôts, Jean « Desmarets, dit Juvénal des Ursins, fut chargé d'annoncer « au peuple leur abolition ; il prit pour texte de son discours : « *Novus Rex, nova lex, novum gaudium* (1).

« En 1381, le duc-régent (tom. XI, pag. 281), voulant « ensuite rétablir les impôts, tint à ce sujet jusqu'à sept con- « seils avec les plus notables de chaque état, qui n'acceptè- « rent ni ne rejetèrent entièrement ses propositions. Il ne « se rebuta pas. Jean Desmarets fut chargé de faire de sa « part quelques tentatives auprès du peuple ; mais elles pro- « duisirent un effet tout contraire à ce qu'on attendait de « l'éloquence et du crédit de ce médiateur.

« Paris (pag. 288), livré au pillage, semblait une ville « prise d'assaut. Les citoyens sensés, qui prévoyaient les « suites de la sédition, faisaient tous leurs efforts pour réta-

(1) Dulaure (*Histoire de Paris, tom.* II) ajoute : « Jean Desma- « rets, aimé du peuple, et qu'on avait souvent, avec succès, em- « ployé à ramener les mécontents à la soumission, parcourut les « rues de Paris monté sur une litière, à cause de *ses infirmités,* « annonçant cette bonne nouvelle et la clémence du roi.

« blir la tranquillité ; mais personne ne s'y employa plus « efficacement que l'avocat général Desmarets. Dès le com- « mencement de l'émeute, *l'évêque de Paris, les ma- « gistrats, la plupart des gens de marque* s'étaient retirés, « ne se croyant pas en sûreté dans une ville menacée d'un « bouleversement général. Le seul Desmarets eut le cou- « rage de rester, et sa présence apaisa l'orage. Il était élo- « quent : on respectait sa vertu. Vieilli dans les emplois « publics sous quatre rois, il jouissait de la considération « due à ses talents et à son intégrité ; il en fit usage pour « ramener les esprits, rendre le plus signalé service qu'on pût « attendre d'un homme en place, à qui le devoir fait une « loi, dans de pareilles circonstances, de ne pas commettre « la fortune et le salut de la patrie. »

Cette conduite de Jean Desmarets n'a rien qui l'égale ; elle est au-dessus de tout éloge. Le passage qu'ont vient de lire est à lui seul une couronne civique que l'histoire pose sur la tête de Jean Desmarets.

« Le duc d'Anjou (pag. 295), qui voulait, à quelque prix « que ce fût, tirer de l'argent des Parisiens, pour les be- « soins de l'État, employa les moyens les plus violents. Il fit « venir des troupes... les campagnes autour de Paris furent « dévastées, et les biens des citoyens aisés exposés au pillage « des compagnies. On renoua les conférences, et l'accom- « modement négocié par l'évêque de Paris, l'abbé de Saint- « Denis et Jean Desmarets, fut enfin terminé à la satisfac- « tion de la cour et du peuple »... Mais nous touchons à la catastrophe odieuse qui va mettre un terme aux jours de Jean Desmarets.

« Le jeune roi Charles VI, à son retour de Flandre, mar- « che avec son armée sur Paris (pag. 329), dans l'intention

« de punir les Parisiens qui s'étaient révoltés. Les troupes « entrent dans la capitale comme dans une ville conquise... « tout tremble ; les prisons sont remplies de coupables... La « mort de Nicolas le Flamand, un des chefs de la sédition, « fut sans doute un acte de rigueur nécessaire. Mais quel ju- « gement doit-on faire de la justice du prince, ou, pour « mieux dire, de ceux qui gouvernaient en son nom, lorsqu'on « vit sortir des prisons douze infortunés destinés au dernier « supplice? Ils étaient tous enchaînés sur la même charrette. « *Sur une planche, placée au lieu le plus élevé de ce* « *char funèbre, paraissait l'avocat général Jean Desma-* « *rets*, ce respectable magistrat, plus que septuagénaire, « l'organe des lois, l'honneur et l'amour de ses concitoyens, « à qui l'on ne pouvait reprocher que des services sans nom- « bre rendus à son ingrate patrie. Loin d'être complice des « désordres publics, il les avait prévenus ou réparés autant « qu'il avait pu ; il les avait toujours condamnés. Le peuple, « les grands, ceux même qui le perdaient, tous étaient per- « suadés de son innocence. Proscrit sans être jugé, on le « traînait à l'échafaud. Sans se plaindre de ses persécuteurs, « il prononçait d'une voix ferme ces paroles de David : « *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente* « *non sancta*. Arrivé au lieu de l'exécution, on le pressa « de demander pardon au roi : *Me Jean, lui disait-on,* « *criez merci au roi, afin qu'il vous pardonne*. Il ré- « pondit, en se retournant : *J'ai servi au roi Philippe,* « *son grand aïeul, au roi Jean et au roi Charles son* « *père, bien et loyalement ; jamais aucun de ces rois* « *n'a rien eu à me reprocher, et aussi ne ferait celui-* « *ci, s'il avait âge et connaissance d'homme fait... à* « *Dieu seul veuille crier merci*. Tous les assistants fon-

« daient en larmes ; lui seul ne pleurait pas. Il reçut le coup « mortel avec une constance digne de l'intégrité de sa vie... » La véritable cause de sa mort fut la haine que lui portèrent « les ducs de Berri et de Bourgogne (1).

« On peut regarder, ajoute le continuateur de Velly, cette « mort, arrivée en 1382, comme un des évènements les « plus honteux de ce règne, et, peut-être, un de ceux qui « contribuèrent le plus aux calamités publiques. C'est par la « violation manifeste des lois qu'on parvient à rendre une « nation indocile. »

Telles furent la vie et la mort admirables de Jean Desmarets. Feuilletez l'histoire, cherchez dans la haute magistrature un personnage qui, pour le salut de la patrie, ait, pendant tant d'années, mis sa vie en péril, et l'ait perdue d'une manière aussi tragique, avec autant de résignation et de fermeté que Desmarets... Ses dernières paroles ont quelque chose de sublime : demander grâce, comme on le pressait de le faire, c'était un désaveu de sa conduite, c'était trahir la vérité et sa conscience. Préférer la mort, c'est mourir comme Socrate; n'attendre rien des hommes, attendre tout de Dieu, et le professer hautement, c'est mourir comme les martyrs.

Provinois, si, par des recherches et des travaux multipliés, j'ai été assez heureux pour faire quelques découvertes

(1) On lit dans l'histoire des ducs de Bourgogne, par M. de Barante, un bel éloge de la vie de Jean Desmarets, et un tableau touchant de sa mort. Le corps de ce magistrat, *le plus honoré du parlement*, dit l'historien, fut recueilli pour être enseveli secrètement, et, bien des années après, il reçut une sépulture honorable, dans l'église de Sainte-Catherine.

qui vous aient été utiles, il n'en est pas qui me flatte autant et dont je m'honore davantage que de vous faire connaître des circonstances ignorées de la vie de Jean Desmarets, notre compatriote, et d'exhumer de l'histoire ses actions si recommandables, qui paraissaient y être ensevelies. Voyons avec une sorte d'orgueil que notre ville a été le berceau de ce grand homme. La France lui doit une statue; pour nous, modestes Provinois, sachons au moins nous honorer en cherchant à élever dans nos murs un monument à la mémoire de notre illustre concitoyen.

En 1358, un Guillaume Desmarets était conseiller à Provins. En 1387, un autre Jean Desmarets était chanoine et chantre de Saint-Quiriace; et en 1414, on voit encore un Pierre Desmarets, bourgeois de Provins. L'hôtel de cette famille provinoise était cette grande maison, au pied de la grosse tour, rue du Palais. Elle s'appelait l'hôtel *Desmarets;* ce fut aussi la demeure des *Filles dévotes*. (Voyez ce mot.)

Eaux minérales. La nature, en accordant si libéralement à Provins ces belles sources d'eau vive dont tant de villes sont privées, n'avait pas borné là ses faveurs (*Voir Fontaines*). On découvrit tout près de la ville, et presque sous ses murs, une belle fontaine d'eaux minérales. Ce fut en 1648 qu'un médecin de Provins, Michel Prevot, fit creuser la terre dans l'endroit qui donnait le plus d'indices d'eau minérale; il ramena plusieurs filets d'eau dans un centre commun, et voilà l'origine de la fontaine minérale de Provins. Les essais que firent de ces eaux plusieurs malades, furent très heureux. Cette source est une des plus chargées de fer et des plus efficaces de cette classe. La ville, par reconnais-

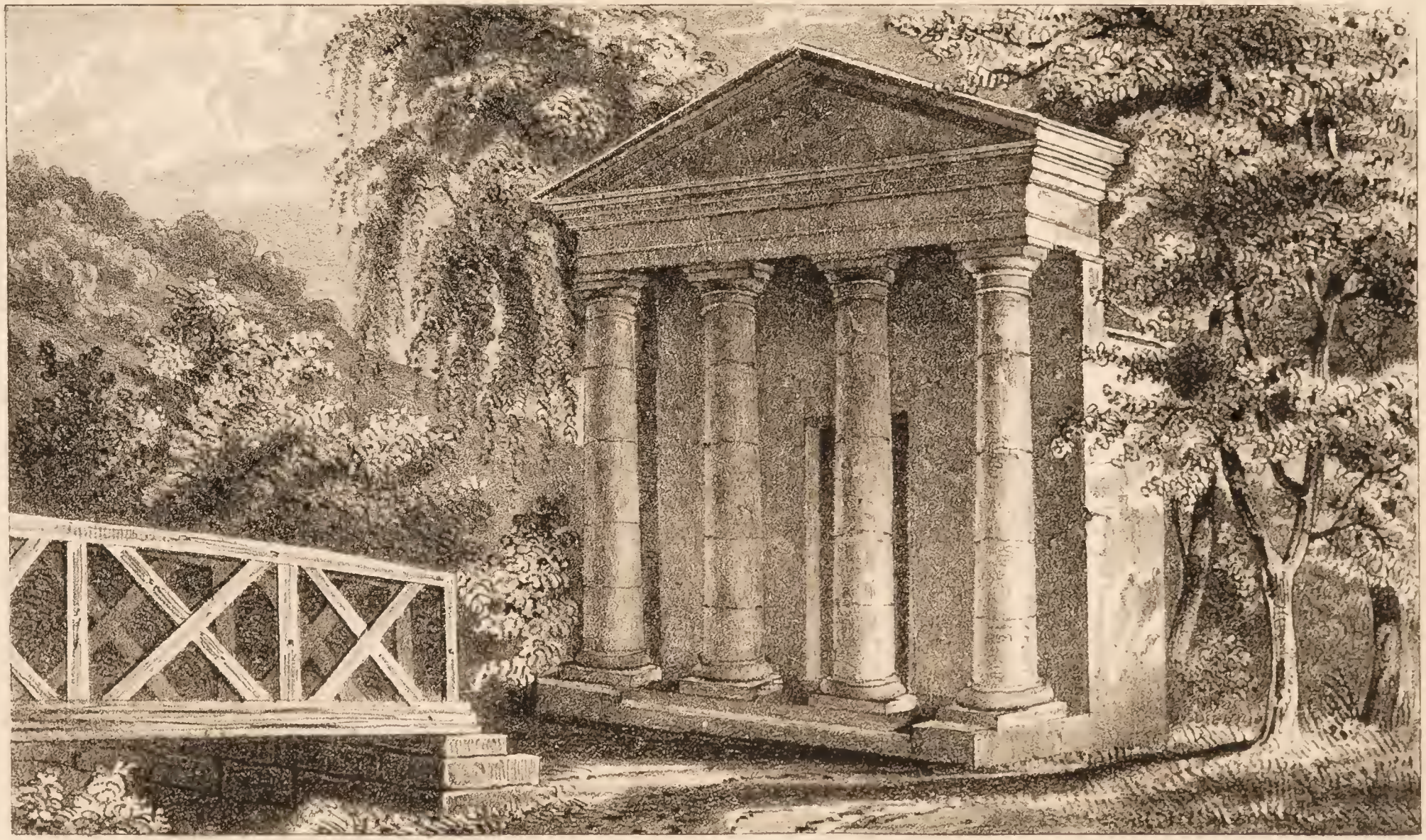

Impr. de H. Billardel, rue de la Jussienne 11 Paris

BÂTIMENT DES EAUX MINÉRALES.

sance, exempta Michel Prevot et sa femme, leur vie durant, de taille et de logement de troupes. La fontaine fut nommée de son nom, Fontaine Saint-Michel ; ensuite elle prit le nom de Fontaine de Sainte-Croix, parce qu'elle est située sur cette paroisse. Une autre fontaine fut découverte sur le chemin qui conduit à Saint-Brice, et près l'église de Notre-Dame-des-Champs, et fut appelée de ce nom. Elle était moins chargée de fer que celle de Sainte-Croix.

Dans le même temps, Pierre Legivré, de Château-Thierry, exerçant à Provins la médecine, fit une étude particulière et approfondie de ces eaux. Cet habile médecin les mit en grande réputation, tant par ses écrits que par les belles cures qu'il obtint, en les appliquant à un grand nombre de maladies. Il trouvait l'eau de la Fontaine de Sainte-Croix, actuellement la seule fréquentée, supérieure à celles de Spa et de Forges. (Voyez le *Traité de nos Eaux*, à Provins, chez Lebeau, imprimeur-libraire.)

Dans l'origine on fit quelques constructions auprès de cette fontaine; mais depuis longtemps elle se trouvait isolée et sans abri. Il y a peu d'années qu'on a élevé les bâtiments qu'on voit aujourd'hui.

Bâtiments des eaux minérales. Voici ce qui donna lieu à leur construction : le puits minéral appelé la *Fontaine Minérale* était, depuis on ne sait combien de temps, isolé sur le bord de la prairie, mal fermé et exposé aux inondations et aux tentatives des malveillants qui pouvaient y introduire quelque chose de nuisible. Ayant été nommé en 1804, par le gouvernement, inspecteur de ces eaux, mon premier soin fut de mettre la fontaine à l'abri d'accidents, d'en décorer l'extérieur, et d'inspirer plus de confiance aux malades. Un des plus célèbres dessinateurs de Paris, M. Mo-

reau le jeune, était à Provins, où il avait une maison dans le cloître de Saint-Quiriace ; ce fut à lui que je m'adressai pour une construction à élever autour de la fontaine minérale. Cet habile artiste s'y prêta très volontiers, et me donna le plan de ce qui existe aujourd'hui, en y joignant même le plan d'une galerie ou promenoir couvert pour les preneurs d'eau, et qui était terminé par deux pavillons. Mais l'inspecteur des eaux ne se croyait pas encore assez heureux s'il pouvait réussir à faire construire le petit monument de la fontaine. La ville n'ayant rien à donner, il proposa à un preneur d'eau, M. Magin, inspecteur-général de la navigation de l'intérieur, que la vertu de ces eaux venait d'arracher des bras de la mort, de faire les frais de la bâtisse. Notre riche convalescent, sans se faire prier davantage, consigna le prix présumé entre les mains de l'inspecteur, et le bâtiment fut élevé. Ce petit édifice est élégant ; il ressemble un temple consacré à la déesse de la Santé. Sa forme est demi-circulaire. Le portique se compose de quatre colonnes d'ordre toscan ; elles soutiennent un entablement et un fronton. La vue de l'ensemble est très agréable ; les colonnes proviennent du cloître de Saint-Jacques qu'on venait d'abattre.

Il fallait témoigner sa reconnaissance aux deux bienfaiteurs de nos eaux. J'obtins de la ville que la rue où se trouve la maison de M. Moreau, prendrait le nom de rue des Beaux-Arts, et je fis mettre sur la partie de la frise, au couchant, cette inscription :

Munificentiâ civis grati ob sanitatem mirè redditam.

Comme la bâtisse avait été faite dans la même année et le même mois qu'eurent lieu les batailles d'Ulm et d'Austerlitz, je fis écrire sur la frise, à l'orient, ce vers :

Tunc hdyram clavâ sternebat Gallia victrix.

Sur la porte d'entrée on lit : *Mille mali species Nympha levabit aquâ.* Ce joli monument a été très heureusement dessiné et lithographié. Il est inséré dans ce volume.

On a bâti depuis, sur le mur du rempart, et à l'endroit où était l'ancien logement du fontainier, un bâtiment plus commode et dont les preneurs d'eau ont le droit de jouir. La fontaine avait toujours appartenu à la ville. Le gouvernement se l'est attribuée en 1818.

Avant de terminer l'article *Eaux minérales*, je dois rappeler le nom d'un de leurs premiers bienfaiteurs. Pierre Legivre, dans son ouvrage, nous dit que, peu de temps après la découverte des sources minérales, on éleva des bâtiments commodes pour y recevoir les malades, et même qu'on y fit des embellissements. On dut, ajoute Legivre, ces constructions, vivement sollicitées, au zèle et aux soins de M. Rose, maire de Provins. Il fait un grand éloge de ce magistrat citoyen, et il s'étend aussi beaucoup sur les qualités bienfaisantes de son fils, Toussaint-Rose, et les services qu'il rendit à la ville.

Ermitage. (*Les deux articles qui vont suivre sont extraits de l'*Indicateur de Seine-et-Marne, *et sortent de l'élégante plume de M. De Thézan.*)

Provins possède une foule de ruines monumentales aussi chères au poète qu'à l'archéologue, aussi précieuses pour les recherches de l'art que pour les études de la nature ; les formes du-moyen âge y subsistent presque intactes. Nous ne nous occuperons ici que du lieu dit l'*Ermitage*, près Provins, autrefois établissement considérable, chef-lieu de l'Ordre des Templiers et ensuite de l'Ordre de Malte, et connu

alors sous le nom de la Commanderie de Notre-Dame-de-la Roche, détruit entièrement par les Anglais, et qui n'a rien conservé de son antique splendeur que le gazouillement de ses fontaines, toujours le même depuis huit siècles; le murmure monotone de ses sources vives qui s'épanchent sous le gazon parle seul aujourd'hui des fastes des croisades. Essayons de remonter le cours du temps et de trouver comment a été modifiée de siècle en siècle cette pieuse retraite si solitaire jadis, et maintenant si délicieusement animée par ses beautés modernes.

L'Hôpital du Temple-lès-Provins, qui reçut plus tard le nom d'Ermitage de Notre-Dame-de-la-Roche, remonte au XIIe siècle. Gracieusement posé au pied du coteau de Fontaine-Riante, ce petit domaine ressortit d'abord de l'Ordre des Templiers : Olivier-de-la-Roche (*de Rupe*) était en 1228 commandeur du Temple de Provins; en 1233, on trouve investi des mêmes titres Jean de Beaulieu (*de bello loco*), en 1237, messire Pons d'Albou, et enfin, en 1266, Amauri-de-la-Roche, commandeur du Temple de la Langue de France, était seigneur spirituel et temporel de Notre-Dame-de-la-Roche. A l'extinction des chevaliers du Temple, cette habitation, comme mouvant de la haute seigneurie de la Croix-en-Brie, passa avec la commanderie de ce nom dans l'Ordre de S.-Jean-de-Jérusalem. On voit que plusieurs chevaliers de l'Ordre ont fait séjour à Notre-Dame-de-la-Roche. Lorsque l'armée anglaise eut occupé Provins, le commandeur de Malte, Claude de Giresme, qui y habitait, et Denis Chailly, bailli de Meaux, mort en 1400, aidés de quelques gentilshommes du pays et de leurs vassaux, vinrent forcer les Anglais retranchés dans la ville haute, et les mirent en fuite. Provins repris, les ennemis ruinèrent de fond en com-

ble Notre-Dame-de-la-Roche qui ne se releva plus que dans un pauvre ermitage, asile de quelques solitaires, placé sous la protection des commandeurs de la Croix. Parmi les bienfaiteurs de l'ermitage on trouve André Ruffier, bourgeois de Provins, mort le 22 août 1682 : l'inscription que consacre la donation que fit cet homme pieux à la chapelle, d'une lampe et de douze pintes d'huile pour l'entretenir fêtes et dimanches, mérite d'être rapportée ici telle qu'on peut la lire encore sur un des murs latéraux de ladite chapelle, parfaitement conservée (1) :

Considère, Chrétien, d'un œil de piété
L'amour qu'André Ruffier eut pour la Vierge-mère ;
Devant la sainte Image à perpétuité
Il voulut qu'en ce lieu une claire lumière
Brillât fête et dimanche; imite son dessein,
Et prie avec ferveur cette Vierge si belle,
Qui porta la lumière éternelle en son sein,
De te conduire au jour de la vie immortelle.

Au nombre des ermites dont les chroniques ont noté l'existence, figure frère Claude Riglet de Montgeux qui, suivant l'épitaphe qui nous a été communiquée, aurait été enterré dans la chapelle de l'Ermitage, en 1704. Voici cette épitaphe :

« Cy gist le dévot frère Riglet, hermite de céans, natif de

(1) Ce M. Ruffier s'est occupé de recherches sur Provins; M. Billatte, prêtre; M. Rivot, médecin; M. Ythier, doyen de Saint-Quiriace, ont rendu les mêmes services et ont bien mérité des Provinois. Depuis la révolution, la chapelle est devenue la demeure du portier; le petit clocher existe encore ainsi que la cloche; elle fut fondue en 1715, et porte le nom de *Louise-Françoise*.....

« Montgeux, près de Troyes, en Champagne, lequel con-
« naissant que le devoir d'un vrai gentilhomme est de servir
« son roi dans ses armées, quitta fort jeune la maison de
« Riglet, escuyer, seigneur de Montgeux, son père (qui le
« destinait à être prêtre), pour s'engager au service du roy;
« où ayant donné des marques de valeur et d'un courage
« digne de sa naissance, en plusieurs occasions et notam-
« ment sous les ordres du maréchal de Gassion, où il aurait
« exercé plusieurs emplois dans la cavalerie pendant plusieurs
« années; il eût envie de voyager, il se transporta à Rome
« où il prit l'habit d'hermite le 19e mars 1676, et se serait
« venu établir dans cet hermitage de Provins en l'année
« 1681, où il a vécu jusqu'au 2e avril 1704; qu'il a rendu
« son âme à Dieu en réputation de sainteté, ayant donné
« des marques d'une véritable conversion par des austérités
« continuelles. »

Voici la triste aventure du chevalier de Montgeux, qui d'un homme de guerre en fit pour la vie un humble et dévot ermite. Il venait d'épouser une jeune et jolie femme qu'il aimait beaucoup et dont il était très jaloux; un jour il lui dit qu'il était obligé de s'absenter pour un jour ou deux.... Sa femme dit à une de ses amies : « Ce voyage est un prétexte
« pour m'éprouver; il reviendra cette nuit croyant me sur-
« prendre. Jouons-lui un tour qui nous amusera et lui
« aussi; venez coucher avec moi et prenez un bonnet de nuit
« d'homme. » Cette jeune amie y consentit.... En effet, le mari revient la nuit, monte à la chambre de sa femme, ouvre le rideau, et voit ou croit voir un homme couché avec elle. Dans le premier moment il tire son épée et la plonge dans le sein de sa femme.... Quand il eut connu sa fatale erreur, quel chagrin! quel désespoir! Il renonce au monde, fait le

voyage de Rome où il prit l'habit d'ermite en 1676, et vint se retirer dans l'Ermitage de Provins où il refusa de voir sa famille et ses amis. Il mena la vie la plus austère et mourut le 2e avril 1704.

Vient ensuite frère Antoine Bara qui mourut en 1723; puis en 1736 un frère Louis, mauvais sujet; il s'engagea dans les Pandours. En 1743, le chevalier de Fleurigny, commandeur de la Croix, vient installer à Notre-Dame-de-la Roche celui qui en sera le dernier ermite. C'est un gentilhomme, fils du major de Sédan, Hilarion de Sainte-Marie, qui entra au service, devint garde du corps de Louis XIV, tua un homme en duel et s'enfuit à Rome; il n'eut la permission de rentrer en France qu'en se faisant ermite. Ce fut à Provins qu'il se retira en 1777; cassé d'infirmités, il obtient à la recommandation de la duchesse de Fleury, dame du Plessis-aux-Tournelles, un lit à l'hôpital, où le 10 avril 1778, âgé de 81 ans, il s'endort dans l'éternité (1).

Le frère Hilarion eut aussi une aventure, mais elle ne fut pas triste. Madame la duchesse le protégeait beaucoup; un jour il vint au château, sans doute pour demander quelque secours. Madame la duchesse était dans son salon avec sa compagnie, elle proposa une quête pour le frère Hilarion : il présenta d'abord le plat d'argent à madame la duchesse qui jeta dedans un louis; toute la compagnie se crut obligée de

(1) Voilà un rapprochement bien singulier : deux nobles chevaliers, Montgeux et Hilarion, d'abord tous deux au service du roi, et tous deux coupables d'un meurtre, tous deux vont prendre l'habit d'ermite à Rome, et tous deux viennent successivement occuper l'ermitage de Provins, et meurent dans cette solitude. Ce que l'on remarquera encore c'est que les ermites de Provins ont tous été soldats. Il y en plusieurs dont on n'a pas su les noms.

mettre un louis. Sans doute le frère fut quelques jours sans se nourrir de racines, comme faisaient ses confrères.

Maintenant, l'Ermitage restera veuf de cénobites jusqu'au jour où le nouvel acquéreur de cette terre sacrée y viendra s'ensevelir dans l'étude et le recueillement, fuyant le monde pour la science, homme de politique et de famille, poète autant que philosophe, naturaliste comme historien!

Ici l'Ermitage change de forme comme d'habitant; il se *civilise*. Cet épais vêtement de feuillage qui enveloppait la modeste cellule va s'éclairer de rayons; un parc moderne va succéder à ces broussailles touffues, à ces nombreuses arcades qui cachent mille sources palpitantes sous la verdure. Il y aura mouvement dans ce silence, et la vie va renaître de cette demi-mort!... (11 mai 1839.)

—

L'Ermitage d'aujourd'hui est une jolie propriété abritée contre les vents par la courbe semi-circulaire de Fontaine-Riant, et d'où la vue peut tour à tour s'étendre sur la plaine de gazons et d'oseraies que borde l'allée des remparts, ou contempler dans une sorte de ravissement les deux hôtes des anciens jours, les deux colosses de la ville haute, l'église de S.-Quiriace et la grosse tour, que le soleil dore de ses rayons. Un jardin à la manière dite *anglaise* enserre de guirlandes de verdure et de fleurs la blanche maisonnette construite à côté de l'humble chapelle grise qui n'a plus d'autel! Calme, sombre et gracieux, ce paysage est à la fois plein de mystères et d'enseignements : l'âme s'y épanouit, l'esprit y médite, le cœur y fait mille rêveries de bonheur! Oh!

oui, de bonheur ; car par ces fraîches aurores de mai, — heures de poésie de l'année, — c'est une jouissance bien pure que d'errer par les sentiers d'aubépine et de lilas, à l'heure où le soleil se lève entouré d'une auréole de vapeurs. On voit la nature qui se dilate en quelque sorte ; la fleur qui éclot ses pétales embaumées aux lèvres de l'abeille qui vient s'y poser en bourdonnant. Des ruisseaux clairs dont la primevère brode les pentes, s'échappent de la vieille *fontaine des Templiers*, que le lierre et la clématite tapissent depuis six cents ans ! et par fois aussi, comme une bouffée d'étrange murmure, vous arrive la voix des rieuses jeunes filles qui viennent boire la santé aux eaux minérales qui jaillissent là, tout près, en bas de la ravine !... Oui, ce site est un des rares séjours de mélancolie et de recueillement, où l'étude s'allie à l'inspiration, où le cœur et l'esprit reconnaissent et adorent le Dieu qui s'y révèle dans toute la pompe de ses œuvres.

Aux jours de fêtes surtout, ces lieux s'emplissent de visiteurs et c'est une *renaissance* merveilleuse le long de ces sentiers ombrés dont le feuillage tamise les rayons d'un soleil trop ardent. C'est quelque chose de bon et de sacré, quelque chose qui réjouit l'âme et délasse l'esprit, que l'aspect de cette jeunesse qui joue et folâtre sous l'ombrage ; que ces enfants qui courent autour de leur mère, tranquillement assise au pied d'un arbre comme une nymphe antique ; que ces jeunes filles pétulantes que la frêle escarpolette ballotte jusqu'au sommet des branches ; que toute cette existence, en un mot, franche, active, vivace, au sein de cette nature pleine de sève ! Oh ! oui, cela est bon et mille fois préférable à ces tourbillons d'un monde dont la coquetterie et le mensonge font presque toujours les plus grands frais.

Eh bien ! disons-nous, cette magique transformation est due au propriétaire actuel. Il y a quatre ans, ce vieillard, qui s'étonne d'être encore, regarda autour de lui, — le jour anniversaire du 28 février 1745, il regarda autour de lui, puis derrière lui, — loin, bien loin, appelant tous ses amis arrêtés en chemin par la mort ; il regarda, hélas ! et se trouvant seul de son siècle, ce vieillard, qui depuis quatre-vingt-quatorze ans a vu passer neuf rois, — grandes figures et grandes infortunes, — se prit à soupirer tristement, comme le barde Ossian, fils de Fingal, et sa voix laissa tomber ces mots pleins d'un charme mélancolique, d'une simplicité patriarcale ; elle disait :

Adieu, solitaire Ermitage,
Autrefois lieu triste et sauvage,
Et qui, par d'heureux changements,
Devint mon plus doux passe-temps ;
Adieu, Provins, antique ville
A qui je cherchai d'être utile
Par des travaux intéressants.
J'ai décrit ta noble origine,
Tes caveaux, tes tours en ruine,
Ton histoire de deux mille ans !
Tes roses de la Palestine,
Les grandes vertus de tes eaux,
Tes marbres et tes minéraux !

Ainsi, il semble que l'auguste vieillard ait voulu y continuer la série des ermites d'autrefois ; et, en effet, quel lieu autre eût pu lui offrir une plus délectable retraite, un plus magnifique sentiment des beautés de la nature, à lui, — homme d'études, de progrès et de civilisation, ami de la paix autant qu'avide de savoir ? Et pour toute organisation d'élite, pour une âme de poète et de révélation, n'est-ce pas un

bonheur que de se sentir vivre au sein des champs, au milieu des mille rumeurs et des mille parfums dont la nature abonde, prières et encens universels qui montent à Dieu !...

Mais ce ne fut que tard déjà dans la vie qu'il fut donné à l'homme de vertus et de science ce repos de la solitude. Dans la tourmente révolutionnaire, dont il fut une des âmes fortes qui osèrent protester contre l'anarchie, que de jours mauvais, que de fureurs, que d'orages, que de tempêtes eut à braver cet homme au front plein de sérénité ! Chacun a lu le drame de sombre terreur où une tête royale fut dévolue à l'échafaud ! Ce n'est pas ici, ni à nous, de rappeler ces journées où s'entendaient partout l'émeute, le tocsin, le bourreau !... Mais n'est-ce pas une œuvre de sublime courage, une action d'héroïsme antique que cette manifestation ouverte de ses sentiments en face de ces hommes accusateurs et juges à la fois ?... Voici comment cet homme simple raconte *à ses concitoyens* sa conduite à la Convention ; écoutez-le :

« ..... Ma faible voix et une certaine émotion empêchè-
« rent qu'on m'entendît de la tribune ; ce qu'ayant remar-
« qué, et voulant que mon vote fût exprimé sans altération, je
« descendis de la tribune et j'allai, sur le bureau, écrire et signer
« mon vote.., J'ai été souvent menacé ; la porte de la maison
« que j'habitais a été plusieurs fois marquée, comme l'étaient
« celles de plusieurs députés... J'ai cru longtemps que je
« serais victime de mon dévoûment si hautement prononcé
« pour Louis XVI. »

Échappé à l'ouragan, revenu dans sa ville natale, M. Opoix se retira dans son Ermitage, oubliant désormais le monde, et tout entier à l'étude, une *Histoire de Provins*, un *Traité des eaux minérales*, une *Théorie des Couleurs*,

une *Minéralogie*, et plusieurs autres ouvrages de métaphysique, entre autres l'*Ame dans la veille et le sommeil*, enrichirent dès lors les bibliothèques ; et, certes, ces œuvres d'un consciencieux talent étaient bien dignes d'attirer à son auteur une juste reconnaissance. Pourtant, dit le jeune poète provinois qui vient de mourir si tristement à l'hôpital de la Charité :

. . . . Seule. . . . . .
La rose de Provins brille à sa boutonnière.

Mais il est temps d'achever. Puissions-nous voir un jour, — plein de respect pour celui qui l'habita, — les Provinois visiter l'Ermitage avec le même cœur et la même émotion qu'apporte le pélerin à l'Ermitage de Montmorency !.... Et déjà une réaction de l'oubli ne s'est-elle pas opérée ! La belle rue qui vient d'être ouverte ne porte-t-elle pas le nom de *Christophe Opoix?* Pour nous, nous avons la confiance que personne ne désavouera nos sentiments : la couronne de la vieillesse est inviolable, et c'est un devoir sacré pour la jeunesse d'offrir son hommage à celui qu'elle peut appeler son père ! Nous avons écrit ceci pour qu'il ne soit pas dit qu'un homme aussi distingué ait paru sur notre pâle horizon sans qu'une voix humaine ait salué son passage !....

DENIS DE THEZAN.

(Mai 1839.)

FAMILLES ANCIENNES DE PROVINS, remarquables par une haute antiquité et encore existantes en cette ville : l'une est celle des *Thomassins*. Avant l'an 1200, les religieux de Saint-Ayoul abandonnèrent, par acte, à un Tho-

massin, un terrain attenant la rivière de la Voulsie, à la charge d'y établir une tannerie. Sur le registre de la communauté des tanneurs, il est question successivement des Thomassins. En 1591, dans l'histoire du siége de Provins, on voit un Thomassin. Aujourd'hui il y a encore à Provins trois Thomassins, tanneurs. Plusieurs des meilleures maisons de cette ville sortent, du côté des femmes, de cette famille qui est encore la plus nombreuse de Provins.

L'autre ancienne famille est celle des *Guérins*. L'histoire fait mention de deux personnages de ce nom, *Étienne* et *Thomas Guérin*. Le premier fit profession à l'abbaye de Vauluisant, en 1511. Par son mérite, il devint prieur de cette maison, ensuite proviseur du collége de Saint-Bernard, à Paris; enfin abbé de Notre-Dame-de-la-Charnoy. Le second, Thomas Guérin, fut lieutenant-général à Provins, en 1514. Cette ancienne famille subsiste encore à Provins, où elle a toujours rempli avec honneur des places distinguées.

Filles de la Vierge (*Couvent des*). Le couvent de la congrégation des Filles-de-la-Vierge fut fondé, en 1683, dans l'emplacement où les Arbalétriers s'exerçaient à leurs jeux. (Voyez *Arbalétriers*.) Plusieurs filles des meilleures maisons de Provins s'étaient réunies dans l'hôtel Desmarets, à la ville haute, pour y vivre saintement. M. l'archevêque de Sens, sur leur demande, leur adjoignit quelques religieuses (v. *Filles dévotes*), et ce fut le noyau de la congrégation des Filles-de-la-Vierge qui devint un établissement considérable par son étendue, le nombre des religieuses et des pensionnaires de tout âge qui y étaient admises. Il en faut dire autant de l'abbaye des Bénédictines dont nous avons

parlé. Les églises de ces deux maisons étaient très belles. Les dames de la congrégation tenaient des écoles pour les jeunes filles peu fortunées. Elles distribuaient tous les jours de la soupe à tous ceux qui se présentaient.

Filles Dieu (*Les*) ou du Mont-Notre-Dame (Voy. *Thibaut* VI).

Fontaines. Un des grands avantages de la ville de Provins, et que peu d'autres villes partagent avec elle, ce sont ses fontaines. Il y en a huit placées dans différents quartiers. Ces eaux, qui nous viennent des sources de Fontaine-Riant et de l'hôpital général, sont très saines. Elles sont incrustantes et forment des dépôts terreux ; mais j'ai fait voir dans la Minéralogie de Provins, qu'elles n'en sont pas moins bonnes, et surtout que ces dépôts n'ont aucun rapport de nature avec les concrétions pierreuses de la vessie. Une de ces fontaines (quartier de Changis) porte le nom de Fontaine d'Aligre, parce que c'est à ce digne prélat qu'on la doit.

On s'étonne toujours de ce que, dans les temps de pluie, l'eau des fontaines de la ville, qui vient de Fontaine-Riant, est louche et blanchâtre, pendant que l'eau fournie par les sources de l'hôpital est parfaitement limpide dans tous les temps. Voici ce qui est la cause de cette différence qu'on ne sait à quoi attribuer : L'eau de l'hôpital, qui n'arrive que par des tuyaux de plomb, ne peut admettre d'eau étrangère qui puisse altérer sa limpidité. Il n'en est pas de même de l'eau des sources de Fontaine-Riant, qui passe d'abord par des tuyaux de maçonnerie. Ils ne ferment pas assez exactement pour qu'il ne s'y rencontre pas quelques petites ouvertures par où s'infiltrent un peu d'eau de pluie, lorsque la terre en est

entièrement pénétrée ; et, comme cette eau de pluie lave une terre argileuse qui se trouve au-dessus des conduits, elle communique à l'eau de source une couleur laiteuse.

Avant la destruction de la maison de la Congrégation des Filles-de-la-Vierge, ce monastère avait aussi, pour son usage, une belle fontaine qui lui venait des sources de l'Ermitage, très anciennement une maison des Templiers, ensuite Chevaliers de Malte. A la vente du couvent des Filles-de-la Vierge, les tuyaux qui amenaient l'eau dans cette maison ont été levés, et les sources épanchent leurs eaux dans l'Ermitage, dont elles font un des plus beaux ornements.

Autrefois, des sources assez éloignées fournissaient de l'eau à la ville. Elles sont situées sur la colline au midi de la ville basse. La plus connue est celle dite la Fontaine-aux-Écus ; nous allons en parler, ainsi que de celle de Fontaine-Riant. Une autre, près de Flégny, amenait de l'eau dans la maison conventuelle des Jacobins. Nous parlerons bientôt d'une source abondante qui semble sortir de la fortification, et qui porte le nom de Fontaine-du-Bourreau. (Voyez *Fortifications*.) La ville haute n'est pas même sans quelques belles sources d'eau, qui se trouvent dans plusieurs caveaux.

Fontaine-aux-Écus. Peu après le meurtre de Guillaume Pentecôte, maire de Provins, le comte Edmond, fils de Henri III, roi d'Angleterre, et qui avait pris le titre de comte de Champagne, parce qu'il avait épousé Blanche-d'Artois, comtesse de Brie et de Champagne, ayant eu de grands différends avec les habitants de Provins, et pour les absoudre du meurtre de leur maire, exigea d'eux de fortes sommes, mais qu'il fit servir à leur utilité. Elles furent employées à établir dans la ville quatre fontaines dont l'eau fut prise principale-

ment d'une source sur la colline dont nous avons parlé, et au midi de la ville basse. Elle reçut le nom de Fontaine-aux-Écus, à cause des sommes d'argent que le transport de cette eau, par des tuyaux d'une très grande étendue, avait coûté aux habitants.

Fontaine-Riant ou Fontaine-Argent. Nous avons, au nord-est, et tout près de la ville basse, le hameau appelé Fontaine-Riant, *Mons-Ridens*, et qui tire son eau, pour ses besoins, d'une des deux sources qui fournissent de l'eau à la ville. Le nom de Fontaine-Riant est celui que lui donnent les personnes un peu distinguées; mais tout le peuple de Provins et des campagnes environnantes dit Fontaine-Argent.

Je ne serais pas surpris qu'ici la masse du peuple eût raison, et qu'elle eût conservé la vraie tradition. La source (La Fontaine-aux-Écus), dont on avait fait venir de si loin et à grands frais les eaux à la ville, était-elle capable de fournir de l'eau à quatre fontaines? Ne doit-on pas croire qu'on tira aussi de l'eau des sources de Fontaine-Riant, qui sont s près de la ville, et qui fournissent à présent de l'eau à la plupart de nos fontaines? ce qui aura donné lieu dans le temps, à raison des dépenses que ces conduites d'eau occasionnèrent aux habitants, de dire Fontaine-Argent, comme on disait Fontaine-aux-Écus? Cette dénomination serait donc la véritable. Ces réflexions, que je crois justes, me feront dire dorénavant *Fontaine-Argent,* dussent en murmurer les gens de bonne compagnie.

Je pourrais dire aussi que le site de ce hameau, sur une colline sans tapis de verdure ni massif d'arbres, et qu'une fontaine, au milieu de la rue et près d'un mare bourbeuse,

PLAN DES FORTIFICATIONS ET DE LA VILLE DE PROVINS.

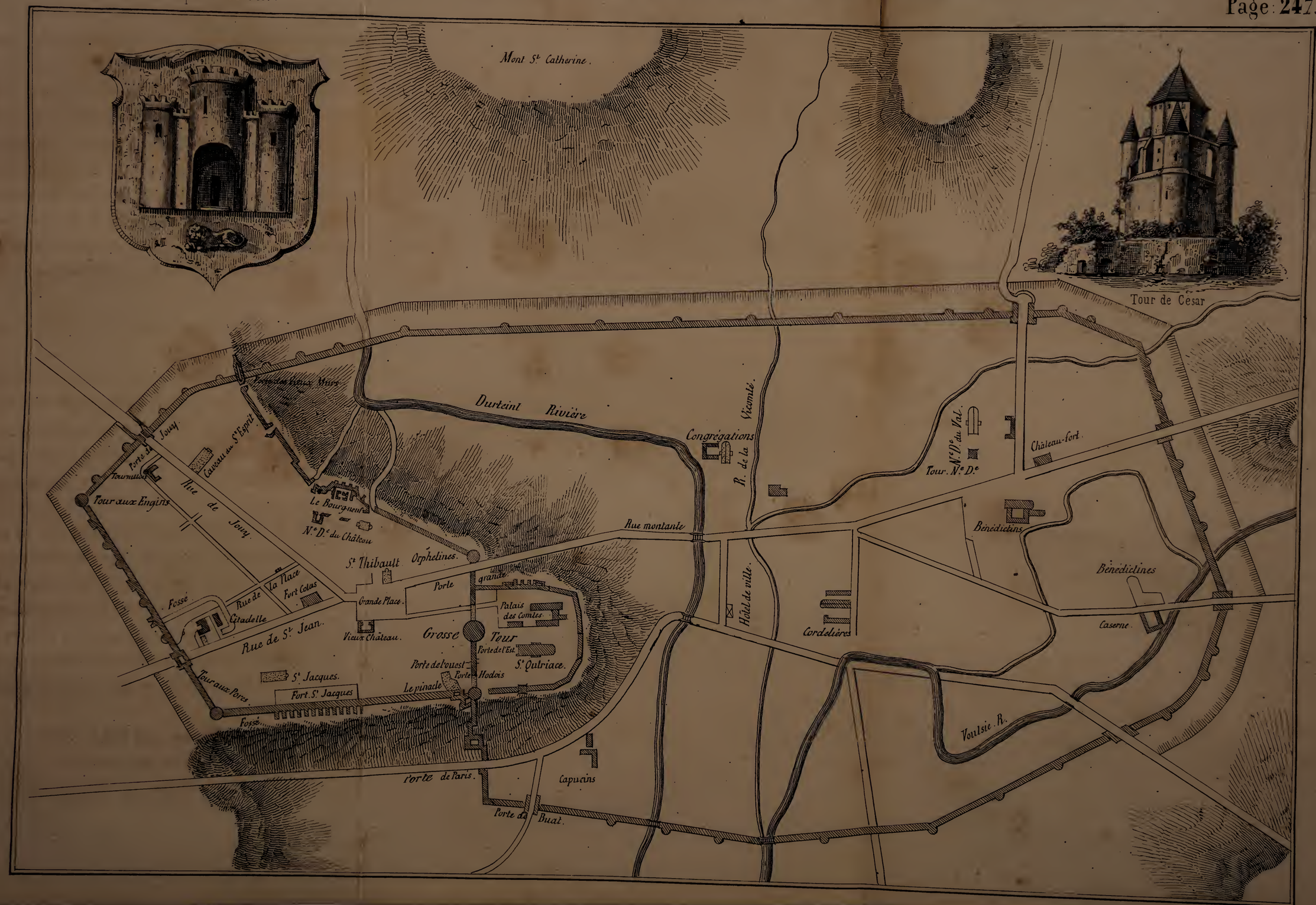

Impr. de H. Billardel 11 rue de la Jussienne Paris

n'ont rien de riant ; ce ne pourrait être que le chemin qui y conduit, encore n'est-il agréable que jusqu'à une certaine distance de la ville. J'ajouterai que le nom de Fontaine-Riant n'est pas plus difficile à prononcer pour le peuple que celui de Fontaine-Argent. Il aurait donc dit le premier, s'il eût été originairement celui du hameau.

J'explique, dans la *Minéralogie de Provins*, tom. Ier, et dans un long détail, les propriétés, les avantages et les inconvénients de l'eau de nos fontaines et de nos rivières dans l'emploi qu'on en fait pour les arts industriels et les usages domestiques, dans la médecine et la pharmacie.

Fortifications, Fossés, Portes, Tours et Tournelles.

Dans notre première partie nous avons décrit les fortifications et les souterrains de la ville dont nous retraçons l'histoire. Nous allons, dans cet article ajouter quelques développements à une question de la plus haute importance, et qui nous paraît le côté le plus intéressant de l'histoire de Provins.

Nous l'avons dit, depuis l'établissement de la monarchie française on ne voit aucun prince, aucune circonstance, aucun besoin auxquels on pourrait rapporter cette place forte dont la construction aurait coûté des dépenses énormes. Les plus puissants rois de l'ancienne monarchie, Clovis et Charlemagne, surent constamment porter le théâtre de la guerre loin du centre de leur empire et par conséquent de Provins.

« Le règne de Charlemagne, dit l'abbé Velly, fut un enchaînement d'actions militaires et lointaines ; toujours une expédition est suivie d'une autre, et une première victoire

prépare à une seconde. » Ses conquêtes s'étendirent depuis la Méditerrannée jusqu'à la mer Baltique : toutes ces guerres, et les dépenses immenses qu'il fit à Aix-la-Chapelle pour son palais et pour cette chapelle, épuisèrent les finances de l'État. Comment aurait-il bâti Provins ? Mais cette forteresse exista bien avant lui, puisqu'il y envoya des commissaires en 802, pour réformer les abus.

Les guerres civiles, les ravages successifs des Lombards, des Saxons, des Sarrasins, et surtout des Normands, qui durèrent plusieurs siècles, réduisirent la France à un état de faiblesse toujours croissant.

Mais ce qu'il faut remarquer, ce que j'oppose par surabondance à mes contradicteurs, c'est que « les Normands, « dit Velly, arrivent à Paris qu'ils trouvent sans défense; il « n'y avait que deux ponts de bois : celui au Change et le « Petit-Pont. » Comment Clovis ou Charlemagne aurait-il bâti à tant de frais une forteresse isolée, sur une haute colline, traversée en tout sens par des galeries souterraines, devancée par des prolongements fortifiés, qui ne fut pas même menacée sous ces empereurs, et dont l'histoire de ces temps ne parle pas; quand une foule de villes intéressantes sous le rapport du commerce et des communications n'étaient pas fortifiées, et que la capitale, la première ville de l'empire qu'habita Clovis et les autres rois, ses successeurs, restait sans défense.

Après les Normands, qui ravagèrent et pillèrent la France, et auxquels, à chaque incursion, le gouvernement était encore obligé de donner des sommes considérables pour les éloigner, arrivèrent les croisades qui, pendant plusieurs siècles, épuisèrent la France d'hommes et d'argent.

Je ne dirai que deux mots pour répondre à l'objection que

m'ont faites quelques personnes peu instruites, et qui, parlant sans réflexion, attribuent l'ancien Provins aux comtes de Brie et Champagne. Les premiers comtes habitèrent le pinacle qui est sur la fortification et qu'ils trouvèrent tout construit ; mais, un logement militaire convenant peu à ces princes, ils se bâtirent un palais à l'est de la grosse tour et près de l'église de Saint-Quiriace qu'ils avaient fait construire. L'ancien Provins existait donc avant ces princes : auquel d'entre eux d'ailleurs pourrait-on l'attribuer ?

Le plus fameux de ces comtes, comme le plus riche en domaines, fut Thibaut VI, roi de Navarre, et natif de Provins (voyez plus bas l'article qui le concerne). Les dépenses qu'il fit en construction d'églises et de monastères, les indemnités qu'il eut à payer à Alix, reine de Chypre, son luxe, mirent un tel désordre dans ses finances, qu'il altéra ses monnaies. En 1230, il fit fermer la ville basse ; mais ce fut avec l'argent des habitants que les murs furent construits et réparés : sa mère, la comtesse Blanche, en avait obtenu la permission en 1216. Un cartulaire de Champagne, intitulé *Liber principum*, et qui est à la Chambre des Comptes de Paris, rapporte cet acte de 1216, par lequel le roi Philippe-Auguste permet à la comtesse Blanche de faire réparer les murailles de la ville basse de Provins, *mais sans tournelles*. En effet, autout de la ville basse on ne voit guère que des demi-lunes, et point de ces tournelles qui défendent l'ancien Provins. Il paraît que si cette place forte, hérissée de tours, n'eût pas anciennement existé, les rois de France n'auraient pas permis aux comtes des bâtisses aussi formidables, quand ils en auraient eu les moyens.

Sans doute on n'attribuera pas les constructions de l'an-

cien Provins aux Gaulois (1). Nous avons dit qu'ils plaçaient leurs habitations près des rivières et des forêts. D'ailleurs ils avaient une toute autre manière de fortifier leurs places de guerre. Leurs murs se composaient (voyez les Commentaires de César) de beaucoup de rangs de grosses pierres et de poutres élevés alternativement les uns sur les autres, et entrelacés en échiquier, ce qui, dit César, fait un effet assez agréable à la vue, en même temps que ces sortes de murailles sont d'une excellente utilité et d'une bonne défense pour les villes. *Hoc opus deforme non est, alternis trabibus et saxis, tum ad utilitatem et defensionem urbium summam habet utilitatem.*

Ce sont donc les Romains qui ont jeté les fondements de la haute ville de Provins, et ont fait toutes ces constructions dont l'étendue et la solidité rappellent leur manière de bâtir, qu'ils n'ont empruntée d'aucun peuple et qu'aucun n'a su imiter après eux.

Les matériaux qu'ils ont employés étaient à leur proximité; ces fossés larges et profonds, creusés dans la carrière, auront fourni une grande quantité de pierres pour les bâtisses; mais j'ai aussi observé que, au-delà et près du fossé du couchant, le terrain se trouve plus enfoncé, jusqu'à une grande distance, ce qui vient de ce que c'est de là qu'on a tiré les pierres pour les bâtisses des fortifications et des constructions de l'intérieur. Sous le lit de terre labourable, il règne dans cet endroit une carrière inépuisable, et qui sans doute s'étend fort au loin dans la plaine : on ne cesse journellement d'en tirer des pierres.

(1) C'est cependant l'opinion d'un antiquaire moderne. Voyez *Gentico*, page 48.

Les chemins solides qui ont été faits pour conduire ces pierres à leur destination existent encore. Le principal est celui qui conduisait à la porte de Saint-Jean ; il paraît être fait d'une couche de pierre très épaisse. Il est encore assez bien conservé. On voit dans les endroits où le terrain se trouvent plus bas, qu'il a été soutenu par un parement de pierres. Sur ces côtés se trouvent des broussailles. On lui a donné le nom de chemin de la *Belle-Fille;* il ne s'étend pas plus loin que les fouilles qui ont eu lieu; ce qui fait voir qu'il n'a pas été fait pour d'autres motifs. Au-delà ce n'est plus qu'un chemin de pied ordinaire.

Nos chemins de charroi, quoique bien pierrés, seraient détruits en peu d'années, s'ils n'étaient pas réparés. Il n'était donné qu'aux Romains de construire des chemins qui durassent des siècles; celui dont je parle en est la preuve.

De ce chemin de la *Belle-Fille*, il en part un autre moins large, de peu d'étendue et nullement fréquenté; il vient en montant aboutir sur la crête du fossé, en face de la grande fortification du couchant, entre la porte de Saint-Jean et la tournelle de l'angle nord-ouest, mais plus près de cette dernière : ce chemin n'a pas la même largeur que le premier, soit qu'il ne fût pas un chemin de charroi, parce qu'il monte et qu'il est assez élevé à sa partie supérieure; soit, ce qui paraît plus certain, que les cultivateurs des deux rives aient anticipé sur sa largeur ; cependant le noyau qui est en pierrailles s'est conservé. On voit qu'il a été fait de main d'hommes; il se courbe un peu, sans doute pour rendre moins rude sa pente qui s'élevait jusqu'au bord du fossé. Elle se borne aujourd'hui à l'allée d'arbres qui le borde. A cet endroit, le chemin forme une élévation, parce qu'il a été coupé lorsque, comme je l'ai dit plus haut, on a

diminué la hauteur de ce fossé en ravalant les terres dans le fond. Ce monticule est couvert de broussailles au milieu desquelles on remarque très bien le chemin direct, et par lequel on amenait des pierres, qui, arrivées là, étaient sans doute descendues dans le fossé pour les constructions des murailles et des tournelles. Il n'est pas possible de se méprendre sur l'origine et la destination de ce chemin ; il n'a jamais pu servir à d'autres usages.

On aime à retrouver ces traces légères, que tant de siècles n'ont pu effacer, et qui nous rappellent l'époque de ces constructions si vastes et si solides, qui ont éprouvé les outrages du temps. Quant à moi, je l'avoue, je ne marche pas sans une émotion produite par de grands souvenirs sur cet étroit chemin qui n'a plus d'objet, mais où je crois voir encore le soldat romain conduire sa voiture ou sa brouette chargée de pierres qui ont fondé l'ancien Provins (on sait que les soldats romains étaient employés à la confection des chemins et des édifices publics).

On pourrait me contester pour ces chemins une antiquité aussi reculée. A l'égard du premier, je n'aurais à opposer que mon opinion, appuyée sur des probabilités. Quant au second, comme il n'a pu avoir d'autre destination que d'amener les pierres aux grandes fortifications de l'ouest, il date sans contredit de l'époque de leur construction : or, comme il n'est qu'un embranchement du premier, et que celui-ci a dû même le précéder, il résulte que ces deux chemins ont été faits en même temps, et qu'ils sont l'un et l'autre de construction romaine.

Pour les bâtisses des fortifications du nord-est de la porte de Jouy, il paraît qu'on avait ouvert une autre carrière ; elle était encore plus sous la main que la première. On remar-

que dans un endroit, au-delà du fossé et de l'allée d'arbres, un enfoncement qui suit en ligne droite la direction du fossé. Sa largeur paraît partout la même, et l'on ne peut douter que ce ne fût une longue tranchée d'où l'on tirait des pierres pour les constructions qui se faisaient de ce côté. On ne voit pas de chemin de transport pour cette carrière, comme pour celle dont nous avons parlé d'abord, parce que cette dernière aboutit sur le chemin public, et tout près de la porte de Jouy.

Ces carrières se sont remplies en partie par les limons qu'ont amenés les eaux pluviales depuis un aussi long espace de temps, et on aura aussi cherché à les mettre en état de culture, parce qu'elles sont très près de la ville, et que le terrain de ce côté est très fertile.

Plus on réfléchit sur ce que j'ai dit, et sur la position des Romains, dans la guerre des Gaules, plus on sera convaincu, non-seulement que les Romains sont les fondateurs de l'ancien Provins, mais que c'est une prudence consommée et une sage prévoyance qui les ont dirigés dans cet établissement militaire ; enfin que le besoin et la nécessité leur en faisaient la loi.

Cette guerre, sous un chef aussi habile que César, dura dix ans et pouvait se prolonger davantage. Les Gaulois étaient braves et aimaient la guerre; ils s'exerçaient aux armes, même en temps de paix. Très jaloux de leur liberté, rien ne leur coûtait pour la défendre ou pour la recouvrer. Leurs femmes, dit l'histoire, prenaient part aux combats et aux travaux militaires.

Les Gaulois étaient renommés pour leur haute valeur (1),

(1) Ils firent plusieurs irruptions en Italie, où leur nombre, dit Rollin, leur taille et leur armure avaient répandu la terreur; ils firent la conquête de la Grèce, de la Hongrie, de plusieurs provinces d'Allemagne, et passèrent jusque dans l'Asie-Mineure.

et les Romains avaient appris à les connaître. Ils faisaient à la bataille de Cannes la force de l'armée d'Annibal; et, conduits par Brennus, ils s'étaient emparé de Rome. Ils tinrent renfermé dans l'étroite enceinte du capitole, et furent près d'anéantir ce peuple romain qui devint par la suite le maître du monde.

L'amour de la gloire était sans doute attaché à la terre qu'ils habitaient, et est devenu héréditaire pour leurs descendants. Le monde vient d'être témoin, non sans un grand étonnement, de faits d'armes sans exemple de la part des arrières-petits-fils de ces Gaulois. On les a vus (une grande partie encore dans leur première jeunesse), non-seulement tenir tête à toute l'Europe conjurée, mais vaincre en courant les armées les mieux disciplinées, sans en excepter ces vieux soldats du grand Frédéric.

Mais ce n'était pas encore tout pour César de vaincre les Gaulois, il fallait se soutenir au milieu d'ennemis si difficiles à réduire, et toujours prêts à secouer le joug ; et dans un pays tout couvert de bois, dépourvu de routes, il fallait assurer ses conquêtes, etc. Il fallait, à trois cents lieues de Rome, un point central d'une force à l'abri de toute attaque, et assez imposant pour maintenir dans l'obéissance, ou y ramener, un peuple remuant, guerrier et indocile. Les Romains avaient, outre cela, l'intention de s'attacher la Gaule pour toujours, et d'en faire une province de leur empire, qu'ils croyaient immortel ; c'est ce qui motive ces fortifications et ces bâtisses que dix-huit cents ans n'ont pu détruire, qui ont été dégradées plus par la main des hommes que par celle du temps, et dont une partie subsiste encore dans son entier.

La position qu'ils ont choisie pour bâtir la forteresse de

Provins, et les travaux qu'ils y ont exécutés, la rendaient inexpugnable. En bâtissant sur un plateau tellement élevé au-dessus de la prairie, ce qui défendait naturellement la place dans les trois quarts de sa circonférence, les Romains trouvaient l'avantage de creuser ces voûtes souterraines dont ils pouvaient tirer tant de services. Aussi, éloignés de Rome, et s'en trouvant séparés par les Alpes, dont le passage présentait tant de difficultés, il leur était impossible de transporter en Italie les prisonniers qu'ils faisaient journellement, et qu'il était si important et si difficile de garder. On voit dans les Commentaires que, dans un seul accommodement avec quelques villes gauloises, César rendit vingt mille prisonniers. On jugera combien il est possible que César eût des prisonniers à contenir, lorsqu'on saura que, dans une bataille qu'il gagna contre Vercingentorix, général des Gaulois, ceux-ci étaient au nombre de trois cent mille hommes.

Dans ces caveaux, les prisonniers ne pouvaient leur échapper. La surveillance en était aisée. Ils y étaient sainement: chaudement l'hiver, et fraîchement l'été. Les puits qui se voient encore dans plusieurs caveaux, et quelques sources qui se trouvent dans d'autres, devaient faciliter beaucoup le service de ces prisons souterraines. Quelques-unes de ces grandes salles, soutenues par des piliers et recevant plus de jour, pouvaient être destinées aux officiers prisonniers et à renfermer les otages gaulois.

Chez un peuple si peu civilisé, où la guerre se faisait sans précaution et sans méthode, et où les Romains avaient à entretenir de grandes armées, il fallait créer des hôpitaux et établir des dépôts sûrs, où l'on pût, sans inquiétude, transporter et recueillir les malades et les blessés des vainqueurs

et des vaincus ; et quelques grandes salles souterraines et éclairées servaient peut-être d'infirmerie.

On remarque, dans la construction de ces caveaux, des destinations différentes et des intentions particulières. On en voit où règne une sorte d'élégance, et qui sont assez éclairés, et d'autres où on a affecté de la rusticité et même des formes brutes. Au nombre de ces derniers, on peut en citer un rue de la Vaze. L'entrée est basse et assez profonde. On trouve d'abord un espace carré dont la voûte est soutenue dans son milieu par un pilier. On descend sur les côtés, par des pentes rudes, dans des souterrains pratiqués grossièrement dans du tuf mêlé de roches saillantes. Tout est brut et comme à dessein, le sol et la voûte. On trouve çà et là quelques maçonneries. Il faut quelquefois se tenir courbé, ramper, franchir des roches : la plus grande obscurité y règne. Dans ces constructions bizarres, et où l'on reconnaît souvent la main de la nature, on n'a pu avoir d'autre vue que d'en former des cachots pour y recéler des criminels, ou pour punir des prisonniers de guerre indociles, et des tentatives de révolte de leur part.

Ce qui se présente le plus souvent en descendant dans ces caveaux, c'est une pièce régulière et bien bâtie, mais peu éclairée, de laquelle partent des galeries qui vont se perdre quelquefois assez loin dans la profondeur du terrain. Sous deux maisons, au nord de la grande place, ainsi qu'à l'endroit dit la Citadelle, proche la porte de Saint-Jean, après la première pièce un peu éclairée, on trouve des caveaux creusés irrégulièrement dans la carrière. Des blocs de pierres anguleux en forment naturellement la voûte. Ces caveaux tournent sur eux-mêmes. Un d'eux, celui de la citadelle, est, dans son pourtour, revêtu jusqu'à la hauteur de

trois à quatre pieds, d'un contre-mur maçonné, qui forme soubassement et comme un lambris d'appui. Un autre de ceux dont je viens de parler, après la première pièce carrée, présente une ouverture qui conduit assez avant sous la place, dans la direction du puits. On trouve, à son extrémité, une maçonnerie dans laquelle est une porte murée, ce qui annonce que ce caveau allait plus loin. Sous la porte de Saint-Jean, il y a des caveaux qui paraissent avoir dû se joindre à ceux de la citadelle : on trouve encore de ces caveaux rue Couverte, contre le pinacle, etc.

Il semble qu'en creusant ces galeries on a trouvé des cavités naturelles, comme on en voit dans les grandes carrières de pierres, et dont on a profité. C'est à ces cavités prolongées qu'il faut attribuer cette irrégularité choquante et cette espèce de désordre qu'on y remarque. Il n'était question alors que de bâtir dans quelques endroits pour soutenir la voûte naturelle.

La plus grande partie de ces souterrains a été murée, comme je l'ai dit ; cependant on en voit encore qui se prolongent assez loin sous les rues, les maisons et la place. Il y a deux siècles, on pouvait les parcourir tous. Voilà ce qu'on lit dans les manuscrits de ce temps : « L'architecture et « la beauté des voûtes et des lieux souterrains qui « occupent toute l'étendue de la ville haute attiraient « l'attention des étrangers, et semblaient former une ville « souterraine. » M. Ruffier, dans son histoire de Provins, rapporte qu'il a visité toutes ces voûtes souterraines qui, dit-il, sont d'une *admirable structure*. Nous sommes privés aujourd'hui de la plus grande partie de ces galeries et de ces lieux souterrains qui ont été murés. Quant à ce qu'il en reste, il est bon de prévenir qu'il y aurait quelques dangers à les par-

courir sans précaution. Il y a une soixantaine d'années, une personne qui me touchait de très près s'étant engagée dans les beaux souterrains de la maison des Filles-Dévotes (voyez le *Dict. hist.*), une partie de la voûte tomba presque sur ses pieds : depuis ce temps, l'entrée en a été murée ; il n'en reste plus que le commencement qui forme encore de beaux caveaux à l'usage du propriétaire de la maison ; elle est située au pied de la grosse tour (1).

Ces souterrains étaient apparemment aussi une manière de bâtir chez les Romains. On voit à Rome beaucoup de souterrains, et voici ce qu'on lit dans l'ouvrage des *Victoires et Conquêtes des Français*, t. XIII, p. 319 : « Dans la « presqu'île de Sermione (Italie) se trouvent de vastes ruines « de la maison de campagne de Catulle. Sa longueur est de « 110 toises, et sa largeur de 50. Sous toute l'étendue de « cette immense construction étaient de vastes souterrains qui « existent encore presque dans leur entier, et qu'on peut « parcourir. M. Hénin, lieutenant-général, a tracé le plan « de cette antique maison du voluptueux Catulle. » (Voyez Caveau du grand hôtel-dieu.)

Si l'on voulait en croire une opinion assez répandue, il y aurait des caveaux qui se prolongeraient dans la campagne ; mais il faudrait qu'ils passassent sous les fondations des fortifications et sous les fossés très profonds : c'est ce qui paraît invraisemblable. Probablement ces caveaux et galeries n'avaient, comme nous l'avons remarqué, d'autre destination

(1) Une nouvelle histoire de Provins a cru trop bourgeois de suivre l'opinion de son devancier sur la destination de ces souterrains. Elle a *découvert* que ces immenses caveaux et ces longues et ténébreuses galeries servaient au cardage de la laine. En ce cas, les drapiers de Provins ne craignaient pas les frais de luminaire.

que de renfermer, dans l'intérieur de la place, le butin fait sur l'ennemi, les otages et les prisonniers de guerre, et de servir de magasins pour fournir aux besoins des armées.

L'immensité des travaux que nous venons de décrire ne laisse pas de doute aux esprits réfléchis sur l'origine de ces étonnantes constructions.

Notre opinion, touchant l'origine de l'ancien Provins, est particulièrement fondée sur l'utilité dont il fut à César, et, en conséquence, sur la nécessité où il se trouva de le bâtir. Dans un pays peu cultivé, comme était la Gaule, où César faisait la guerre depuis plusieurs années, combien d'objets ne fallait-il pas apporter de Rome pour le service des armées, indépendamment de ceux que le pays pouvait fournir, comme vivres, fourrages, bestiaux? Il fallait donc avoir particulièrement, au milieu de la Gaule, un grand dépôt central, qui, par sa force, ne donnât aucune inquiétude pour fournir de tout des troupes nombreuses, et, comme nous l'avons déjà dit, un grand quartier d'hiver dans le besoin (1), une retraite en cas d'échecs et de revers (2), enfin une réserve (3). Il fallait de grands ateliers pour la réparation et la construction des machines de guerre, des charriots de transport, et de tout ce qui concerne l'habillement, l'équipement, les harnais, etc.; et même pour employer et manufacturer sur les lieux les matières premières et brutes que pouvait fournir le pays.

Il était donc besoin d'ouvriers de tous genres, qui, avec les gens attachés au service des armées, le grand nombre de ceux employés aux bâtisses, rendaient (sans y comprendre les soldats) la population de Provins considérable.

(1) (2) (3) Voyez *Agendicum*.

Elle devint une ville toute romaine au milieu des Gaules, et tout fut construit par le gouvernement, jusqu'aux habitations particulières, aux puits, etc.

Les Romains trouvèrent, dans la Gaule, des villes qui leur furent plus ou moins dévouées, dont ils tirèrent de grands secours, et qu'ils fortifièrent pour leur usage ; mais l'ancien Provins fut une création toute romaine. Ils en firent un poste purement militaire ; et César, qui mettait en quartier d'hiver, dans les grandes villes de la Gaule, moins de deux légions (12,000 hommes), en plaçait à Provins, dont l'étendue était bien plus bornée, six légions. (Voyez *Agendicum.*)

On aurait pu croire que les Romains avaient, dans la Gaule, d'autres places fortes qu'ils auraient bâties sur le modèle de celle de Provins, et avec les mêmes destinations ; mais c'est ce qu'on ne voit pas dans l'histoire, ni sur le sol de la France ; et Provins, par les restes considérables qui subsistent aujourd'hui, par cette enceinte et cette suite non interrompue de fortifications imposantes et d'ouvrages souterrains (ce qui ne se rencontre pas ailleurs), non-seulement devait tenir le premier rang, mais semblerait avoir été la seule de son genre. Sa position, au milieu de la Gaule et sur les confins du Sénonais, est remarquable ; car les Sénonais, peuple très puissant, et qui avait une grande influence dans les affaires de la Gaule étaient toujours en révolte ou disposés à se révolter contre César. Le salut des armées, le succès de l'expédition et la conservation de la Gaule à la république. ont pu, en grande partie, être attachés à cette place forte. Admirons donc la sagesse, la prévoyance et les puissants motifs de ce peuple dans ces constructions qui ont survécu tant de siècles à l'empire romain, et dont

les restes impérissables en rappellent à jamais l'existence et le génie.

On nous dira que César avait aussi établi à Nevers, *Noviodunum Oppidum*, de grands magasins pour le service et le besoin de ses armées, qu'il y tenait en dépôt les otages des Gaulois et la caisse publique ; mais ce fut de sa part une grande imprévoyance, dont il eut bien lieu de se repentir. Nevers est une ville en pays plat, sur le bord de la Loire; ce qui contraste beaucoup avec l'ancien Provins-*Agendicum*, construit sur le haut d'une colline escarpée, place très fortifiée et purement militaire, n'ayant aucune relation commerciale, et n'étant même pas un lieu de passage. Nevers, par sa position, était une ville de commerce, une ville ouverte, qui attirait les voyageurs, et était d'un accès facile. C'est ce qu'on apprend en lisant cet endroit des Commentaires. « César, au lieu de retenir, comme il était de la pru-
« dence de le faire, deux chefs des armées gauloises, *Viri-*
« *domare* et *Eporedorix*, leur permet de se retirer : *eos ab*
« *se dimisit*. Ils passent par Nevers, et s'y arrêtent. Ils
« prennent des connaissances sur l'état de la ville, et, ap-
« prenant qu'une nouvelle fédération contre César avait
« lieu, ils crurent qu'ils ne devaient pas laisser échapper
« l'occasion de porter un coup bien sensible à César. Ils
« massacrent les gardes de la ville (il n'est pas dit ceux dont
« ils se servirent pour cette exécution), les voyageurs et ceux
« que le commerce avait attirés. Ils enlèvent les otages, l'ar-
» gent de la caisse militaire, un grand nombre de chevaux,
« et tout ce qui était à leur convenance. Ils brûlent ou jet-
« tent dans la Loire ce qu'ils ne peuvent emporter, et tout ce
« qui pouvait être utile aux Romains. » *Itaque interfectis Novioduni custodibus, quique eo negotiandi aut itine-*

ris causa convenerant, pecuniam atque equos inter se partiti sunt; obsides civitatum curaverunt deducendos... Frumenti, quod subito potuerunt, navibus avexerunt; reliquum flumine atque incendio corruperunt.

Après ce désastre, César sans doute n'en sentit que mieux l'importance d'*Agendicum*-Provins, place qu'il avait rendue inabordable, qui était interdite aux étrangers, où tout était parfaitement en sûreté, où il y avait d'immenses magasins, puisqu'il y mit en quartier d'hiver 36,000 hommes, indépendamment des valets et des suivants de l'armée, et qui, sous tous ces rapports, était la seule de son espèce dans la Gaule.

On a déjà vu, et nous reviendrons sur cette question, qu'Agendicum, dont il est souvent parlé dans les Commentaires de César, ne pouvait être que l'ancien Provins : une foule de preuves viennent à l'appui. Cependant les historiens et quelques traducteurs modernes pensent qu'Agendicum doit se rapporter à Sens. Ils ne mettent même pas cela en doute; mais ils n'avaient aucune connaissance des fortifications et autres constructions qui existent à Provins : jusqu'ici personne ne s'était occupé des recherches qui font l'objet de cette dissertation et de celle que j'ai placée en tête de ce volume. En les lisant avec attention, il ne peut rester aucun doute que l'Agendicum de César ne soit l'ancien Provins, parce que ce n'est plus une simple opinion : *lapides loquuntur*.

Après la conquête et la retraite des armées romaines de la Gaule, il n'est pas douteux que les Romains n'aient conservé à Provins de fortes garnisons, tant pour contenir le pays dans l'obéissance, que pour opposer une barrière aux peu-

ples du Nord et de la Germanie, qui pouvaient donner de l'inquiétude.

Dans cet état de paix, beaucoup de familles d'ouvriers, de gens attachés aux armées, de soldats licenciés, se fixèrent probablement à Provins. Des familles gauloises se seront mêlées avec eux, et beaucoup de constructions publiques et militaires, devenues vacantes et inutiles, auront été employées à des services particuliers.

Après la destruction de l'empire romain dans la Gaule, ce qui eut lieu un peu avant le règne de Clovis, le mélange des Francs et des Gaulois, ayant augmenté la population, il sera arrivé, dans cet état de paix, qu'on aura cherché à descendre la colline, à s'établir au pied et dans la prairie où étaient toutes les commodités de la vie, dont on était privé sur le plateau élevé de l'ancien Provins. Ces avantages et un commerce plus facile ont fait insensiblement déserter la ville haute et fonder la ville basse. Les maisons et les autres établissements romains auront été détruits et n'auront pas été reconstruits. Ils auront tous disparu pour faire place à des bâtisses particulières, de moins en moins durables, et il ne sera resté que ces caveaux, etc., à l'épreuve du temps, dont les habitants n'ont appliqué à leur usage que quelques-unes de ces salles basses à piliers, auxquelles on aura fait des retranchements et dont on aura muré les communications. Une partie sert aujourd'hui de caves et de granges. Sous les comtes de Champagne, beaucoup de métiers de tisserands y furent établis.

Nous ferons remarquer qu'en général les habitations sont fort éloignées des fortications. Dans cet espace de vide, on ne voit point de ruines qui annonceraient d'anciennes bâtisses. Apparemment tout ce terrain vague et abandonné à

la culture était destiné à camper les troupes romaines qui se rassemblaient à Provins. Entre la porte de Saint-Jean et celle de Jouy, le terrain est profondément sillonné, et la tradition lui donne le nom de Camp-de-César. Il résulte que Provins, comme ville habitée, n'était sous les Romains et dans le premiers siècles de notre ère d'aucune importance, et que ces grandes fortifications n'étaient pas pour en défendre les habitants, puisque, comme nous l'avons dit, elles étaient très en arrière des habitations.

Aujourd'hui, dans ce qu'on appelle la Ville-Haute, se trouve compris le cloître de Saint-Quiriace, le collége et les anciennes prisons; mais il me paraît certain que l'ancien Provins se terminait du côté de l'est à la grosse tour. En effet, il part de cette tour, à son midi, un grand mur qui se liait aux grandes fortifications par la tournelle aux Anglais, près du pinacle, ou plutôt qui en faisait partie. Il y a aujourd'hui une interruption dans cette partie, mais, dans l'origine, comme on l'a vu, une porte ou poterne, sous le nom de porte Hodois, par laquelle on descendait à la prairie.

De l'autre côté de la grosse tour et à son nord, il y avait, à n'en pas douter, un gros mur qui se joignait à la tour et fermait la place dans cette partie. Le mur ne se retrouve plus auprès de la tour; mais à une certaine distance, près des Orphelines, et en montant la rue du Murot, on en voit les débris qui suivent la direction que nous venons de leur attribuer. Ce mur a été coupé en cet endroit pour donner plus de largeur à la rue, lorsqu'on a, pour le même motif, abattu la porte qui se trouvait là, et qui s'appelait la Vieille-Porte. Ce mur coupé a neuf pieds d'épaisseur, et on voit qu'il se dirige en droite ligne sur la grosse tour; mais

pourquoi ce mur ne se retrouve-t-il plus du côté de la tour, où il semble qu'il devait se lier ? En voici sans doute la cause :

1° Dans des temps postérieurs, l'église collégiale de S.-Quiriace et le palais des comtes ayant été bâtis à l'est de la grosse tour et en dehors de l'enceinte, on aura abattu une partie de ce gros mur, pour communiquer aisément de la ville au palais (cette rue s'appelle encore la rue du Palais), à l'église et avec les maisons canonicales ; 2° on lit, dans l'histoire de Provins, que les Anglais qui en furent les maîtres, comme on l'a vu, pendant un certain temps, obligèrent les habitants de construire, à leurs frais, ce gros mur circulaire, cette ceinture dont la grosse tour se trouve enveloppée jusqu'à une certaine hauteur ; c'est ce qu'on appelle le Pâté-aux-Anglais. Ce mur circulaire, qui peut avoir quarante toises de développement, et peut-être six toises de hauteur, a dû employer une grande quantité de matériaux ; et il est naturel de croire qu'on en a pris une partie dans la longueur de ce mur qu'on avait sous la main et qui était devenu inutile. Ce mur fermait donc l'ancien Provins au nord de la grosse tour ; il descendait sur la rue du Murot, où il se trouve coupé comme nous l'avons vu.

Il est bon de faire observer que de ce mur, et entre la rue du Murot et celle du Cloître, anciennement rue du Palais, il part, à angle droit, un autre mur qui, se détachant de l'enceinte de la place, se prolonge et se dirige en dehors au levant. Il soutient, en passant, les hautes terrasses du cloître, au nord. Ce mur d'embranchement est soutenu et fortifié par d'énormes piliers de chasse et par une tournelle carrée qui prend le nom de Puits-Certain. Après cette tournelle le mur se courbe un peu, comme le fait la colline ; ensuite il se continue en ligne droite, et vient former le mur

intérieur des anciennes prisons, en recevant une porte par où on descend du cloître, et qui s'appelait la Fausse-Porte.

On voit que la grosse tour avait sur ses flancs, au sud et au nord, un gros mur qui la partageait en deux, en sorte qu'une partie se trouvait en dedans de la place, et l'autre en dehors de la ligne des fortifications. Il s'en suit que tout le terrain à l'est de la tour, le cloître, l'église de S.-Quiriace et le collége ne faisaient pas partie de la place forte de Provins; nous en exceptons l'emplacement des anciennes prisons, sur lequel nous verrons qu'était établi probablement un fort, lequel terminait le mur d'embranchement dont nous venons de parler.

La grosse tour était plus utile, et offrait bien plus de moyens de défense, étant placée sur la ligne des fortifications, que si elle se fût trouvée plus dans l'intérieur; ce qui serait arrivé, si le cloître et le terrain qu'occupe le collége eussent été une partie intégrante de la place; d'ailleurs le mur qui les entoure est trop faible, et on peut même dire qu'il est presque nul au midi du cloître, et c'est sans doute ce qui a donné lieu, il y a quelques siècles et dans le moyen-âge, pour défendre cette partie, d'y construire une tour dite la Tour-de-Gannes, ou Tour-des-Maréchaux. (Voyez plus bas cette tour.) Les Romains ont pu faire quelques légers travaux pour disputer ce terrain extérieur, mais ils ne devaient pas y attacher une grande importance; car, quand l'ennemi, après avoir perdu beaucoup de monde, s'en serait emparé, il n'en eût pas été plus avancé. Il se trouvait à découvert et arrêté brusquement par la grosse tour, d'où il aurait été facilement écrasé par les machines de guerre et autres moyens de défense qu'elle pouvait contenir. Elle seule, appuyée sur les côtés, comme nous l'avons dit, par deux fortes

murailles, suffisait pour protéger cette partie de la haute ville, ayant ses caveaux, son puits, et, dans son intérieur, assez d'espace pour contenir beaucoup de soldats. Elle était à elle seule une forteresse, et pouvait soutenir un siége.

Ce terrain extérieur, à l'est de la grosse tour, assez étendu, et où se trouvent le cloître, l'église et le collége, n'a pas été inutile aux Romains. Il a été visiblement aplani, et il est possible que ce fut dans l'intention d'y faire camper des troupes, quand la place n'était pas suffisante pour les contenir toutes. Cette situation présentait des avantages, et ce camp se trouvait suffisamment défendu par la grosse tour, et par le fort que nous présumons avoir été construit dans la place qu'occupèrent les anciennes prisons.

La grosse tour, travestie en clocher, avec sa toiture en tuiles et en pointe, qui lui en donne tout l'extérieur, n'attire pas assez l'attention ; mais, comme fort, comme construction romaine, elle mérite d'être connue dans ses détails.

Elle présente une forme carrée dont les angles sont coupés ; ce qui lui donne huit pans. A chaque pan coupé se trouve une tourelle qui devient à sa partie supérieure une guérite : là, elle se trouve séparée de la tour ; mais, à une certaine hauteur, elle s'y rattache par une arcade de douze pieds d'épaisseur, et davantage dans la partie inférieure.

L'entrée, au rez-de-chaussée, dans le corps de la tour, n'existe que depuis un certain temps. On voit même qu'elle n'a été faite qu'à coups de marteau. On trouve, tout auprès de cette ouverture, les restes et le commencement de l'ancien escalier par lequel on montait dans l'intérieur de la tour, et la pièce du bas n'avait point d'issue au dehors.

Au-dessus de la salle basse dont nous venons de parler, il s'en trouve une autre de même largeur et de même hauteur,

de laquelle on communique avec la pièce du bas par un escalier intérieur. Dans cette seconde salle il y a une large cheminée dont le dossier est concave. Le tuyau se perd dans la maçonnerie. La manière dont la voûte est supportée a paru, à des architectes, un chef-d'œuvre pour sa hardiesse. Autour de cette grande salle se trouvent, dans les murs et dans l'épaisseur des tournelles, une petite chambre à cheminée et plusieurs caveaux obscurs, bizarrement construits, qui semblent avoir été destinés à placer des prisonniers. Quelques-uns, d'un rang distingué, y ont été enfermés, il y a plusieurs siècles. On avait aussi établi une chapelle dédiée à saint Pancrace. Voici ce que rapporte Belfort, auteur des Chroniques et Annales de France, imprimées en 1579, f° 74 : « L'an 833 arriva la conspiration de trois enfants de « l'empereur Louis-le-Débonnaire contre leur père ; et Char- « les, son petit-fils, fut envoyé prisonnier à la tour du Châtel « de Provins-en-Brie ; mais, l'année suivante, ce prince « ayant été délivré par les Français, et restitué en son royau- « me et empire, Charles, son petit-fils, qui était toujours « prisonnier à Provins, lui fut ramené. »

De la salle supérieure, dont nous venons de parler, on monte, par un escalier qui aboutit, en dehors de la tour, sur un trottoir circulaire muni d'un parapet qui permet, à cette grande hauteur, d'en faire le tour à découvert, de communiquer avec les quatre guérites, et d'établir des machines de guerre contre des assaillants. N'eût-on, de ces parapets, fait tomber que de grosses pierres, on aurait écrasé ceux qui auraient tenté l'escalade ou la sape de cette forteresse.

De ce trottoir, on monte par quatre escaliers étroits, pris dans l'épaisseur des murs, à l'étage supérieur, où on a mis des cloches : on y remarque, à une certaine hauteur, des

ouvertures larges et élevées ; il y en a deux dans chaque pan du mur de la tour. Leurs jambages soutiennent la charpente de la toiture moderne. On a d'anciennes gravures de cette tour qui lui donnent encore un étage surmonté de créneaux, et qui, dans l'origine, se terminait par une calotte, sans doute de maçonnerie; ce qui était indispensable pour une tour dont la solidité annonçait l'intention qu'elle durât beaucoup de siècles.

Ce dernier étage, au-desssus des cloches du chapitre, et avant qu'on les y eût mises, s'appelait le Donjon. En 1571, il se trouvait dans un état complet de ruines, on s'occupa de le rétablir en charpente. Il est dit, dans le devis qui en fut fait : « Que les ouvrages, pour le donjon de la tour où est « la cloche de l'horloge et de la retraite de la commune de « la ville, s'élèveront à la somme de 275 livres 6 sous (somme « assez considérable alors) ; il faudra, pour la charpente, « quatre pièces de trente pieds, de treize à quatorze pouces « de gros, etc., etc., huit milliers d'ardoises pour le chapi- « teau du donjon, etc. » Toute la tour fut en même temps réparée, ainsi que l'escalier de pierres extérieur, dont on voit encore les restes, et qui servait à monter dans la tour.

Ce que j'ai appelé le trottoir est nommé dans le devis la terrasse ; elle fut alors couverte par un toit, et il n'y pleuvait pas, comme il arrive aujourd'hui. On voit encore, à une certaine hauteur, des trous et des arrachements de pierres dans le mur de la tour, où on avait apparemment posé les chevrons du toit, ce qui annonce que très anciennement il n'y en avait pas.

Lorsque les chanoines, en 1691, obtinrent la permission de placer, dans la grosse tour leurs cloches, quatre grosses et deux moyennes, la tour où elles étaient placées et qui était

dans l'endroit du cloître où est une croix de fer, tombant en ruines, ce fut une nécessité de détruire le donjon qui n'était plus assez spacieux, parce que, faisant retraite, son diamètre était moindre que celui de la tour. Les ouvertures que nous voyons aujourd'hui, au nombre de huit, pratiquées dans la partie du mur où sont les cloches, n'existaient pas dans cet état ; anciennement c'étaient de simples créneaux. Elles n'ont été rabaissées, soit avec le ciseau ou la scie, que pour donner des issues au son des cloches. Je dois dire qu'à six pieds au-dessus de la voûte où sont les cloches, le mur de la tour est coupé dans sa largeur. La partie coupée offre intérieurement un rebord ou chemin étroit qui règne dans tout le pourtour ; en suivant le chemin, on pouvait voir et découvrir, par les créneaux, tout ce qui se passait dans la campagne ; mais, ces créneaux ayant été rabaissés jusqu'au niveau du chemin circulaire, il devient dangereux de se pencher pour voir au dehors, parce qu'il n'y a plus de mur d'appui ; lorsqu'il y avait un donjon, le chemin étroit n'en existait pas moins. Le petit escalier de quatre ou cinq marches qui monte sur le chemin circulaire se voit encore.

La grosse tour était donc couronnée anciennement par des créneaux, comme le sont les anciens édifices militaires, et c'est ce que l'on remarque dans les gravures que l'on a de cette tour. Il est facile aussi de se convaincre, par l'inspection des petites tourelles dont nous avons parlé, qu'elles étaient également terminées par une plate-forme avec des créneaux. Le manuscrit de M. Rivot fait mention de ces créneaux, les huit grandes ouvertures ôtent de la majesté à la tour, et font qu'elle ressemble moins à une forteresse qu'à un clocher. Cette tour, tronquée et abâtardie par sa couverture en pointe, a, de plus, perdu une grande partie de sa

beauté et presque toute sa grâce. Elle est déparée aussi par la baraque que l'on a construite pour y loger le sonneur. Ce n'est donc plus que par cette description et les gravures anciennes qu'on peut connaître ce qu'était cette tour, sa belle construction et le génie de ses premiers constructeurs. Sa hauteur est actuellement de 135 à 140 pieds, en y comprenant le monticule sur lequel elle a été bâtie. Cette tour, telle qu'elle était anciennement et telle qu'on la voit aujourd'hui, avec sa coupe verticale, se trouve gravée sur le plan de l'ancien Provins.

Le monticule est de forme ronde, et l'on monte de tous côtés pour arriver au mur extérieur de la tour. Il est possible que, de sa base, c'est-à-dire du pavé de la rue dite rue du Palais, jusqu'au rez-de-chaussée de la grande salle basse de la tour, ce mamelon ait quinze pieds d'élévation. Il en avait, dans l'origine, sûrement davantage; mais, pour y construire la tour, on en aura rabaissé le sommet afin d'aplanir le terrain. Près de la porte extérieure de la tour, la fondation se trouvant découverte et entamée assez profondément, il est aisé de reconnaître la nature du noyau de ce monticule. Il y a quelques années, j'ai fait remarquer à plusieurs personnes qu'on y distinguait encore une couche horizontale, mais légère, de marne. Actuellement, sur les bords apparents, elle est décomposée et se lève par feuillets. Dans cette couche marneuse, j'ai trouvé de ces spaths striés et en aiguilles, comme on en voit dans nos terres marneuses, et dont j'ai parlé dans la minéralogie de Provins.

C'est donc ce monticule qui a décidé l'emplacement pour la construction de la grosse tour, et qui aura déterminé à fixer dans cet endroit la ligne de fortification du côté de l'est. On voit, par l'heureux emploi de ce monticule comme par

tout ce que nous avons fait observer, combien le plan de l'ancien Provins a été réfléchi et sagement exécuté. Des ingénieurs en chef du gouvernement, attirés par la description de l'ancien Provins, en ont pris une connaissance détaillée, et sont convenus qu'on ne pouvait choisir une situation plus heureuse pour une place forte, et que les travaux et les constructions ne pouvaient en être mieux co-ordonnés. Ils ont avoué, de plus, qu'il ne se trouvait pas en France, ni dans l'Europe, une si belle suite et de si beaux restes de fortifications antiques.

Avant d'arriver à la grosse tour, du côté du sud, on trouve une porte pratiquée, à quelque distance, dans le gros mur, dit les Petits-Murs. Cette porte est prise au levant; mais cette entrée qui mène à la tour est moderne; elle n'a été faite que depuis que la tour a servi de clocher, et pour communiquer plus aisément de l'église aux cloches.

La porte primitive existe encore; mais elle est à l'ouest de ce gros mur qui fermait Provins de ce côté. Il a neuf à dix pieds d'épaisseur. On entre dans ce mur; mais on ne le traverse pas : on trouve dans son épaisseur une allée; d'abord de trois pieds, et qui va en s'élargissant, comme fait le mur; puis un escalier toujours dans la longueur du mur, et qui aboutit en face de la tour. A droite est un puits dont l'ouverture est fermée; à gauche, est le commencement de l'escalier dont nous avons parlé, et qui conduisait dans l'intérieur de la tour, au-dessus de la salle basse.

Je viens de dire qu'en entrant dans le mur, par l'ancienne porte et la moderne, on se trouve dans une allée voûtée qui monte à la tour; après un peu d'examen, je me suis aperçu que cette allée était une galerie bouchée, près la porte ancienne, et qu'elle se continuait dans le mur en descendant.

On en voit à une certaine distance des vestiges ; le reste n'offre plus que des ruines. Une galerie pratiquée dans l'épaisseur d'un mur de fortification peut être aussi un objet de réflexion, comme le sont tant d'autres parties de l'ancien Provins. Nous rappellerons que, dans la grosse tour, quatre escaliers sont pratiqués dans l'intérieur du mur (1).

(1) Cette tour dans laquelle on a voulu reconnaître le caractère du moyen-âge, parce qu'il fallait avant tout contredire M. Opoix, ressemble à beaucoup de celles des anciens sur lesquelles nous avons des notions. La grosse tour de Provins est à deux étages : les Commentaires de César parlent à plusieurs reprises de tours superposées les unes sur les autres dans les camps retranchés. On lit dans le livre V de la *Guerre des Gaules*, que Cicéron, pressé par les Liégeois et ceux de Namur et du Hainaut, passa une nuit à se fortifier dans son camp. On ajouta de nouveaux étages aux tours, *turres contabulantur*.

La tour de Provins est octogone dans sa partie supérieure. Mézeray, dans son *Histoire de France avant Clovis*, parle d'une tour que Caligula, au rapport de Suétone, fit élever sur les bords de l'Océan.

Mézeray s'exprime ainsi : « Suétone, qui nous apprend cette « particularité ne marque point précisément l'endroit : mais « assurément c'était près de Boulogne. Et ce ne peut être que » cette tour qu'on appelait la *tour d'Ordre*, qui, ayant subsisté « jusqu'à ces dernier temps (Mézeray écrivait sous la minorité « de Louis XIV) est maintenant renversée sur le côté, la mer, « dont elle était autrefois assez éloignée, en ayant peu à peu « miné les fondements. On la voyait sur une éminence, bâtie de « pierre noire, A HUIT PANS, chacun d'environ 24 pieds de « large et à *trois étages* On lui avait depuis cinq ou six siècles « donné ce nom de *tour d'Ordre*, parce qu'elle était dans le « territoire de la baronnie d'Ordre. Les Anglais l'appelaient « l'*Homme-Vieux*, à cause que, de loin, elle représentait la « figure d'un grand vieillard. »

Il faut remarquer : 1° l'épaisseur de ce gros mur où se trouve une galerie, et qui, d'un côté, se liait à la grosse tour, et du midi à la porte Hodois et à la tournelle aux Anglais, etc. Celui qui était au nord de la tour probablement avait la même épaisseur. Nous avons vu que, sur la rue montante, où il était coupé, il avait neuf pieds ; 2° que la première entrée de la tour, et la seule jusqu'à ces derniers temps, était à l'ouest du mur, par conséquent dans l'intérieur de la place de Provins ; qu'il n'y avait point de communication avec l'emplacement où est le cloître, etc.; ce qui ne laisserait plus de doute sur ce que j'ai dit, que tout le terrain, à l'est de la grosse tour, ne faisait pas partie de l'ancien Provins.

Une preuve que, de tout temps, on n'a reconnu, pour la seule porte de la tour, que celle qui est à l'ouest, c'est que c'est à cette dernière, quoiqu'elle ne fût plus d'aucun usage, que, même jusqu'à l'époque de la révolution, les nouveaux possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs, dans toute l'étendue du domaine de Provins, étaient tenus de se présenter pour rendre la foi et hommage qu'ils devaient au roi, *à cause*, est-il dit, de sa grosse tour de Provins. Voici ce qui avait lieu alors : « Les nouveaux possesseurs se présentaient à cette porte de « l'ouest, avec l'épée et les éperons, assistés de deux notaires « et de deux témoins. Il s'agenouillaient comme vassaux. « On frappait trois coups avec le heurtoir de la porte. Le « concierge de la tour paraissait sur le parapet. On lui de- « mandait si le roi était là, et, sur sa réponse négative, on « dressait un procès-verbal ; le vassal devait aussi baiser le « heurtoir. » Madame la marquise de Saint-Micaut, dans ces derniers temps, s'en dispensa en donnant six francs au concierge Mathieu.

Nous avons dit que la grosse tour terminait l'enceinte de

l'ancien Provins du côté de l'est ; une observation qui prouverait encore que ce terrain à l'est, et en dehors de la place, n'entrait pas dans le grand système des fortifications, c'est qu'on n'y voit point de ces travaux souterrains qui, dans l'intérieur de la place, se communiquent et s'étendent à de grandes distances. Sur cette langue de terre à l'est, on aura construit, mais bien postérieurement aux grandes fortifications, l'église de Saint-Quiriace qu'on croit avoir succédé à un temple d'une divinité celtique. Les comtes de Brie et de Champagne, devenant possesseurs de Provins, et voulant y faire leur résidence, auront bâti ensuite leur palais plus à l'est, et sur le sommet de la colline (nous verrons qu'ils avaient d'abord habité le pinacle), et ils auront embrassé tout ce qui compose aujourd'hui le collége et les anciennes prisons.

Ces princes ne pouvaient choisir, dans toute la ville haute, un emplacement plus convenable. En effet, il domine le bassin de la prairie ; sa forme, demi-circulaire, fait face au midi ; au levant et au nord elle offre une vue aussi agréable que variée. Le simple mur, qui entourait, au sud et à l'est, le palais des comtes, était d'une défense suffisante alors, où la guerre ne se faisait que de province à province, et ne pouvait être qu'une espèce de guerre civile.

C'est l'église collégiale de Saint-Quiriace, à laquelle étaient attachés beaucoup de chanoines et autres gens d'église, qui a nécessité la construction des maisons qui forment ce qu'on appelle le Cloître, et que nous avons cru devoir distraire de l'ancien Provins. Actuellement que le chapitre est détruit, ces maisons sont habitées par des gens aisés ; mais, si ces maisons n'avaient pas existé, par l'obligation imposée aux chanoines d'habiter près de la collégiale, certes on n'y en con-

struirait pas aujourd'hui. Pourquoi cela ? c'est que, comme je l'ai fait voir, l'emplacement de la haute ville, ne présentant que des inconvénients et des privations de tous genres, ne convenait pas pour fonder une ville, surtout quand, sur le penchant de la colline et dans la prairie, on trouvait toutes les commodités de la vie. Nous avons dit que l'ancien Provins, par ses désavantages pour la vie privée, n'en était que plus propre à devenir un poste militaire très important ; ce qui paraît démontré.

Plus nous considérons ce terrain, en avant et au sud-est de la grosse tour, plus il nous paraît évident qu'il n'a pas fait partie de l'ancien Provins. Son enceinte s'arrondit : ce qui est en opposition avec la manière adoptée par les Romains, dans tout ce qui nous reste des grandes fortifications. Elles sont constamment établies sur des lignes droites, et les angles de retour, terminés par des tournelles, sont des angles droits ou obtus.

Nous avons déjà vu que, de la tournelle aux Pourceaux, il partait un long mur au sud, sur lequel était appuyé, dans son milieu, l'ancien couvent de Saint-Jacques, et que ce mur se continuait jusqu'au pinacle, et ensuite à la tournelle qui en est proche ; enfin, que là se trouvait, en retour, le mur qui va se joindre au midi de la grosse tour. Ce qu'il y a de remarquable, c'est cet autre long mur, situé au nord, dont nous avons parlé, lequel commence à la tournelle Fanneron, et, passant près de l'ancienne église de Notre-Dame, allait, sauf quelques interruptions, aboutir derrière les Orphelines, où se trouvait le mur en retour, de neuf pieds d'épaisseur, qui est dans l'alignement de la grosse tour. Ce long mur, disons-nous, avait, comme celui du

midi, et, aussi dans son milieu, un établissement fortifié, qu'on appelle aujourd'hui le Bourg-Neuf.

Ces deux murs, dans leur longueur, sont dépourvus de tournelles, comme il s'en trouve aux autres murs des grandes fortifications; mais, environ dans leur milieu, il y a, dans le mur du midi, la ci-devant abbaye de Saint-Jacques, et, dans celui du nord, le Bourg-Neuf.

Il n'est pas douteux que l'emplacement de Saint-Jacques ne fût, dans l'origine, un endroit très fortifié, et que le lieu dit le Bourg-Neuf ne fût aussi un fort d'une certaine importance. Ainsi ces deux murs, nus dans tout le reste, étaient défendus par des forts qui se trouvaient au milieu de leur longueur. Il faut aussi observer que ces deux murs sont sur le haut de la colline, et que, par conséquent, ils ne nécessitent pas ces tournelles rapprochées, comme on en voit aux autres fortifications qui sont de niveau avec la plaine; et, pour chacun de ces deux murs, un fort placé au centre de la longueur suffisait à sa défense.

On ne peut ne pas être frappé de la ressemblance, de la régularité et de l'espèce de symétrie qu'on remarque dans ces deux longs murs, qui, partant d'un point éloigné, venaient se terminer à la même distance de la grosse tour; et, pour plus grande ressemblance, nous dirons que les deux forts, Saint-Jacques et le Bourg-Neuf, sont appuyés tous deux, en dehors de la fortification, par une suite de piliers de chasse, et que ce sont les deux seuls endroits où il s'en trouve autant. Ce qu'il y a encore de bien remarquable, c'est que tous les deux ont quatre cents mètres de long, et, à cette occasion, nous feront aussi observer que le mur, à l'ouest, et dans lequel se trouve la porte de Saint-Jean, a également quatre cents mètres de longueur. Ces observations deviennent pré-

cieuses ; elles confirment ce que nous avons vu, que Provins offre un ensemble de constructions exécutées sur un terrain neuf, et d'après un plan vaste et raisonné.

Ce qui prouve que Saint-Jacques, dans l'origine, était un fort, ce sont ces grandes bâtisses souterraines qu'on y voyait encore il n'y a pas longtemps, et avant qu'elles eussent été couvertes de ruines. Ce fort, par suite du temps, aura été détruit, au moins en partie, et employé à d'autres usages. Ainsi on sait que, bien avant l'établissement de l'abbaye de Saint-Jacques, c'était là qu'était l'Hôtel-Dieu (et plus anciennement un hôpital de pélerins); mais, comme cet endroit est très éloigné des habitations, qu'il reçoit d'aplomb la chaleur brûlante du midi, on n'aurait pas adopté cette place, si on en eût eu le choix ; et il est probable que, si on y a autrefois placé l'Hôtel-Dieu, c'est par économie, et parce qu'on y trouva des bâtisses toutes faites.

Je dois dire que, le long du mur de Saint-Jacques, il y avait anciennement un grand fossé, qui était la continuation de ceux dont j'ai fait mention. L'abbaye de Saint-Jacques tenait de la ville ce fossé à bail emphytéotique ; il a été comblé, lorsqu'on a fait ces belles terrasses qui descendaient jusque sur la route de Paris, lesquelles, à leur tour, ont disparu, par suite de la révolution (1). Le reste de ce fossé se retrouve encore ; il descend, en suivant le mur de prolongement (voyez plus bas), jusque près la porte de Paris.

(1) La maison conventuelle, d'une grande étendue et d'un bel aspect, dominait ces terrasses. Aujourd'hui, tout cela ne présente plus que des ruines ; elles font partie de la collection des vues lithographiées de Provins.

On a conservé le plan colorié d'après lequel ont été faites ces terrasses, qui, sans contredit, étaient le plus bel ornement de la ville.

Quant à l'autre long mur, sur lequel est établi le Bourg-Neuf, voici ce que j'en ai à dire : Ce mur qui commence à la tournelle Fanneron, et qui se continuait sans doute jusque dans l'enclos des Orphelines, est celui qui a le plus souffert des dégradations, parce qu'il a été bâti trop sur la pente de la colline. Les pluies et les autres accidents ont découvert et déraciné la fondation, au point qu'en 1770, trente toises de la longueur de ce mur, d'une épaisseur de six pieds, sur vingt pieds d'élévation, n'étant plus soutenues, se sont renversées la nuit; les débris sont restés sur place. Le bruit sourd et la commotion qui en résultèrent se firent sentir dans une partie de la ville haute, et l'on crut, dans le voisinage, qu'un tremblement de terre avait lieu. Ce qui reste de ce mur, jusqu'au près de la poterne du Bourg-Neuf, se trouve aussi miné. Il semble ne poser sur rien, et d'un jour à l'autre , il peut également s'écrouler. On ne doit donc pas s'étonner s'il manque, en grande partie, peu après le Bourg-Neuf, et si l'angle et la tournelle, que nous croyons avoir été dans l'enclos des Orphelines, ne se retrouvent plus. Il faut aussi observer que la pente de la colline est plus escarpée dans cet endroit, et que le mur, conséquemment, avait encore moins d'assiette que dans la partie où il s'est trouvé renversé depuis.

Si même on voit peu de vestiges de ce mur, voici ce qui peut en être la cause : l'église de Notre-Dame, qui était l'église paroissiale de la ville haute, était bâtie tout près de ce mur détruit. Elle se trouvait là très éloignée des autres quartiers de la ville. Il fallait y descendre par une douzaine de marches. Il n'est pas probable qu'on l'eût placée aussi désavantageusement et d'une manière aussi peu commode, si des considérations particulières et d'économie n'eussent dé-

terminé à choisir cet emplacement. Cette église était grande, avait deux bas-côtés, et elle était voûtée dans toute son étendue. Il faut aussi observer qu'elle a été consumée, en 1483, par le feu du ciel, et qu'elle a, en quelque façon, été rebâtie deux fois. Ce sont les pierres du mur détruit par le temps qui ont servi à bâtir l'église. On en aura hâté la destruction et la démolition jusque dans la maison des Orphelines ; mais il paraît que les fondations existent encore dans cette maison, et jusqu'à l'endroit où nous présumons que pouvait être la tournelle qui faisait l'angle, et d'où partait, en droite ligne, ce mur épais qui recevait la vieille porte, lequel était dans la direction de la grosse tour, et dont la portion qu'on en voit, sur la rue du Murot, a neuf pieds d'épaisseur ; car, quand on travaille à la bêche dans le jardin des Orphelines, on trouve que, dans la direction du mur des fortifications, la terre a peu de profondeur, et qu'on est arrêté par de la maçonnerie.

J'ajouterai que l'église de Saint-Thibaut se trouvait à la proximité de la maison des Orphelines et du mur détruit. Cette église avait une haute tour carrée et deux bas-côtés. Il est très vraisemblable qu'on se sera servi, pour la bâtir, des matériaux du long mur détruit, même des pierres de la tournelle et de la portion du mur de neuf pieds qui devait exister dans l'enclos des Orphelines. Ce sont sans doute ces matériaux, qu'on avait sous la main, qui ont déterminé, comme pour l'église de Notre-Dame, à construire une église dans cet endroit. On voit encore qu'elle était bâtie de toutes pièces et avec des pierres de démolition. Les piliers étaient faits avec des moellons et du ciment. Les ruines de cette église se voient dans la collection des vues lithographiées.

Le Bourg-Neuf qui occupe le long mur du nord, présente

un grand développement de fortifications antiques, très intéressantes par leurs formes variées, leur solidité et leur position sur une suite de rochers escarpés. Cet établissement militaire, très étendu, offre, dans son milieu, un grand carré de maçonnerie qui sort de l'alignement du mur des fortifications. Cette partie saillante, qui forme une terrasse très élevée, est soutenue par un mur épaulé de sept gros piliers en arcs-boutants, et se termine, à sa partie supérieure, par un mur d'appui ou parapet régnant le long de cette terrasse qui peut avoir cent vingt pieds de longueur. Cette terrasse a vue sur la gorge d'où sort la rivière Durtein. En arrière de cette terrasse, il se trouve des restes d'anciennes constructions ; e., plus dans l'intérieur, à une certaine distance de la terrasse, on voit un puits en partie comblé, et, plus loin, des ruines avec des entrées de caveaux murés qui ont fait partie du Bourg-Neuf. Aujourd'hui cet espace se trouve coupé par un chemin qui le traverse. Plus près de la terrasse, et à sa droite, est un caveau peu profond, avec un bassin qui reçoit une belle source, et un autre caveau qui se partage en plusieurs autres, dont un, dit-on, s'étend au loin et sous la grande place. A gauche de la terrasse, il y a encore un puits et des bâtisses importantes.

Non-seulement ce qu'on appelle aujourd'hui le Bourg-Neuf, mais les fortifications qui sont sur ses flancs et qui en dépendent, méritent une attention particulière. Ce sont des constructions très massives et irrégulières. On y remarque des angles saillants, des formes rondes, de gros piliers, etc. On donnera à tout cela le nom que l'on voudra, comme ceux de bastion, d'ouvrages à cornes. Le tout est appuyé sur des rochers à pic, et s'étendant depuis une poterne, dont les jambages sont très solidement appuyés, jusqu'au chemin des

Roches, près l'ancienne église de Notre-Dame, dans une étendue de cinquante toises. Des escarpements et des broussailles en dehors en rendent l'abord difficile. Cette belle partie de nos fortifications semble n'avoir jamais été connue. Tous les mémoires sur Provins ne parlent du Bourg-Neuf que comme ayant été autrefois le marché aux toiles : *Allodium telarum*. Le dessin qu'en ont fait MM. les artistes de Paris, et qui se trouve dans la collection des vues de Provins lithographiées, offre une perspective très pittoresque.

Nous avons fait observer que l'enceinte de l'ancien Provins, ou son périmètre, présentait constamment des lignes droites qui se coupaient par des angles droits ou obtus, à chacun desquels se trouve une tournelle qui sort, en grande partie, hors de la fortification. Cette ville antique, ainsi qu'elle se trouve circonscrite, offre donc un polygone, dont les irrégularités ont été nécessitées par les contours de la colline ; car, où l'on n'a pas été gêné, on a observé constamment des angles droits. Ce qu'il est très à propos d'observer, c'est qu'on retrouve cette même distribution et cette régularité dans l'intérieur de la ville.

La place principale, et la seule, malgré les changements qu'elle a dû éprouver dans une succession de tant de siècles, présente encore un carré très spacieux (1) ; de plus, les rues et les ruelles, qui probablement étaient anciennement des rues, et les masses de maisons, offrent, en général, des carrés ou îlots ; c'est ce que les géomètres, employés au cadastre, ont observé, et ce qu'on peut vérifier sur les plans qu'ils ont faits de la ville haute.

(1) La vue de cette place se trouve dans la collection des vues lithographiées de Provins.

Tout cela vient à l'appui de ce que j'ai dit de l'origine et des fondateurs de Provins. Ces terrains, coupés carrément dans l'intérieur, prouvent que les fortifications ont précédé les habitations, ou se sont faites en même temps; que tout a été exécuté sur un même plan, et que cette place de guerre était aussi un grand camp; car les Romains observaient des formes régulières et carrées dans l'établissement et les distributions intérieures de leurs camps.

Après avoir fait connaître l'enceinte fortifiée de l'ancien Provins, et tout ce que l'intérieur de cette place contenait de remarquable, il semble que nous n'aurions plus rien à en dire; mais notre tâche n'est pas finie.

Il nous reste à parler d'abord de deux murailles très épaisses, appuyées de tours, lesquelles se détachent en ligne droite des anciennes fortifications, et se prolongent, comme deux ailes, en dehors de la place. L'une de ces deux murailles fortifiées part de la tournelle Fanneron, et l'autre de la tournelle du Luxembourg, près le pinacle. Ces deux gros murs, encore assez bien conservés, et d'une solidité remarquable, descendent en ligne droite : le premier, jusqu'à la rivière Durtein, et le second, jusqu'à la porte et au chemin de Paris. On voit, par leur solide construction, qu'ils sont de même origine que les anciennes fortifications dans lesquelles ils se trouvent enclavés; et, ce qui le prouve, c'est qu'ils ont, à une certaine hauteur, le chemin de ronde dont nous avons parlé, et qu'on voit à la tournelle Fanneron, à une certaine élévation, une porte en pierres de taille, par laquelle on descendait de la tournelle à ce chemin de ronde. Nous ferons la même observation au prolongement du midi. Le mur de prolongement, qui sort de la tournelle Fanneron, est curieux à voir en dehors. (On a aussi lithographié la vue

de cette tournelle). Deux petites tourelles sortent du mur à une certaine hauteur, et sont portées sur un cul-de-lampe soutenu par un pilier de chasse très bien conservé, ainsi que le corps de la tourelle, sauf sa partie supérieure qui n'existe plus. L'entrée de ces tourelles, ou guérites, était sur le chemin de ronde. Les grosses tournelles, qui se trouvent en descendant, sont prises en dehors du mur. La tournelle du Trou-au-Chat est remarquable par l'épaisseur de son mur, qui a sept pieds, et par sa hauteur, quoiqu'elle vienne d'être rabaissée de plus d'une toise, parce que sa partie supérieure menaçait ruine. Vue en dehors de la fortification, elle est encore d'une grande élévation; elle fait partie des monuments de Provins lithographiés.

Au-dessous de cette tournelle, il s'en trouve une autre qui a été abattue presqu'au niveau de la terrasse du rempart. Plus loin, le mur a été coupé et a subi de grandes dégradations jusque près d'une tournelle tronquée que baigne l'eau de la rivière Durtein. Sur les fondations de ce mur détruit, on a élevé un simple mur, peu solide. On croit que les pierres de l'ancien mur, celles de la tournelle tronquée, celles de la tournelle rabaissée au niveau de la terre; enfin, les parements du gros mur, jusqu'à la tournelle du Trou-au-Chat, ont été employées à la construction des murs du rempart, et pour d'autres usages.

La tournelle tronquée, dont nous venons de parler, avait donc probablement la même hauteur que les autres qui se trouvent au-dessus. Il n'en existe plus que la partie inférieure; elle présente un espace circulaire voûté, ayant son entrée au midi, et en dehors de la ville deux sorties au nord, donnant sur la prairie. (L'ouverture en dedans vient d'être murée; c'était, à ce qu'il paraît, un corps-de-garde.)

Voyons l'autre prolongement du côté du midi, lequel descend en ligne droite, comme nous l'avons dit, depuis la tournelle du Luxembourg ou des Anglais, jusqu'à la porte de Paris. Cette tournelle n'a cessé d'être habitée que depuis quelques années. Elle est comme les autres, d'une bâtisse très solide. Le haut mur qui la porte prend sa naissance dans le fossé. L'entrée qui mène à cette tour présentait d'abord une terrasse avec des parapets. Le propriétaire actuel, à qui appartient aussi l'abbaye de Saint-Jacques, ayant voulu se faire un passage de voiture pour communiquer avec le chemin de Saint-Nicolas, a abattu le mur de terrasse et le parapet, ou plutôt il en a arraché les pierres : on a aussi dégradé la tournelle, dont on a crevé la voûte, et cette tournelle, que les siècles avaient respectée, vient d'être mise dans le plus grand état de délabrement. Le pinacle, dont anciennement elle faisait partie, vient d'éprouver le même sort ; encore habité, il y a peu d'années, de même que l'était la tournelle du Luxembourg, il ne présente plus que des ruines hideuses. Un génie destructeur semble planer sur notre ville, et accuser la faux du temps d'impuissance ou de trop de lenteur : ne pouvant lui dérober ses victimes, gravons-en le souvenir dans la mémoire de nos descendants.

On voit, à une hauteur moyenne, dans la tournelle du Luxembourg, une porte en pierres de taille, ainsi que nous l'avons fait remarquer à la tournelle Fanneron. Comme à cette dernière, la porte conduit à un chemin de ronde qui descend à une tour carrée, et qui suit le mur jusqu'à la porte de Paris. On voit que ce prolongement, ainsi que celui du nord, ont tous deux été construits en même temps que les grandes fortifications, et qu'ils en sont un appendice.

Dans la partie basse de la tour carrée dont nous parlons,

il y a une porte par laquelle on traverse le mur, au pied duquel se trouve en dehors une source abondante. Autrefois elle formait un petit étang qu'on a empoissonné ; aujourd'hui elle est reçue dans un grand bassin, dont l'eau surabondante s'écoule sous une arche qui traverse le chemin de Paris. Cette source s'appelait la Fontaine du Bourreau, et la Tour Carrée, la Maison du Bourreau, parce qu'autrefois elle était habitée par le bourreau qui n'avait pas droit d'avoir une habitation dans la ville. Cette fontaine qui, comme je le dirai, n'a pas été inutile aux Romains, devait, de leur temps, donner beaucoup plus d'eau. On sait que les sources vont toujours en diminuant; nous en voyons même se tarir.

Les deux prolongements dont nous parlons méritent une attention toute particulière. Que signifient-ils, peut-on se demander? Leurs murs défendus par des tournelles de cinq à six pieds d'épaisseur, de larges fossés qui sont encore très apparents (celui de la porte de Paris a été en partie comblé et planté d'arbres depuis quelques années), ne renferment rien, semblent ne rien protéger, ne conduire à rien, et n'avoir aucun objet. A quelle intention ont-ils été construits? que se proposait-on? quel service pouvait-on en tirer? Voilà le problème qui était à résoudre. Ces questions sont neuves, et personne ne s'en est jamais occupé. Je les propose à ceux qui sont d'une autre opinion que la mienne sur Provins-*Agendicum*, et je les engage d'y répondre plus heureusement que moi.

Ces deux prolongements, lorsque l'idée tardive (à soixante-douze ans) m'est venue d'étudier nos ruines, m'ont d'abord embarrassé, et ont été assez longtemps l'objet de mes méditations ; mais, en repassant ce que j'ai dit de Provins, et des vues que se proposaient ses fondateurs dans les construc-

tions qui subsistent, j'ai vu que ces deux murs isolés entraient dans le plan général, et en faisaient même une partie essentielle. Ces deux appendices, qui, au premier abord, paraissent un hors-d'œuvre, vont singulièrement appuyer ce que j'ai dit jusqu'ici.

Il y a toujours des saisons et souvent des années où les puits et les citernes de la ville haute ne suffisent pas pour les besoins du petit nombre d'habitants qui s'y trouvent aujourd'hui. On est forcé de faire descendre les bestiaux et les chevaux du labourage à la rivière, et, dans tous les temps, on est obligé d'y venir laver le linge ; mais, Provins, pendant la guerre des Gaules, étant une place forte, un camp où 36,000 hommes hivernèrent à la fois, avec tous les suivants de l'armée, étant un dépôt de vivres, et, par conséquent , renfermant habituellement une grande quantité d'hommes, de chevaux et de bestiaux, on voit qu'il était impossible de ne pas descendre sans cesse la colline pour faire pâturer et abreuver les chevaux et les bestiaux, pour faire du fourrage dans la prairie, et se procurer du bois de chauffage et de charpente dans la forêt qui couvrait le vallon.

Mais, au milieu d'un pays ennemi, continuellement harcelé par une population guerrière et insoumise, sur les confins du Sénonais, toujours en guerre et en révolte contre César, il fallait protéger la descente et surtout le retour des hommes, des chevaux et des troupeaux, qui, répandus dans la prairie, ou s'abreuvant à la rivière, pouvaient être facilement enlevés par un coup de main ; il fallait donc pouvoir communiquer sans danger avec la rivière et la prairie. Nous avons dit que l'emplacement de la ville basse était anciennement couvert de bois, ce qui pouvait faciliter l'approche de l'en-

nemi, et favoriser ses entreprises; mais les deux prolongements fortifiés, et un troisième dont nous parlerons, paraient à tout, et devaient assurer les communications.

Ce qui prouve la nécessité de ces prolongements, c'est ce qui est rapporté dans l'histoire du Sénonais. Voici ce qu'on lit dans l'almanach de Sens, pour l'année 1821 : « Le Sé-« nonais Drapès, à la tête d'une troupe qu'il avait formée, « avait souvent enlevé les bagages et les convois des Ro-« mains; » cela nous prouve qu'Agendicum n'était pas Sens, et que cette troupe de Drapès rôdait autour de Provins-*Agendicum*.

C'étaient donc de puissants motifs pour César d'ajouter à son *Agendicum* les prolongements dont nous parlons. Qu'on me dise à quoi ils auraient servi, si des rois de France, ou d'autres, avaient, commequelques-uns le disent, bâti l'ancien Provins? A chaque pas qu'on fait, on voit qu'il faut convenir que cette place est l'*Agendicum*, et qu'elle fut construite par César, qui n'épargna rien pour la rendre propre à ses grands desseins et inaccessible à ses ennemis.

La source, que nous avons nommée la Fontaine du Bourreau, rendait le même service que la rivière, dans la partie du midi. La rivière étant très éloignée de ce côté, les Romains n'eurent garde de négliger cette fontaine dont ils pouvaient tirer tant d'avantages, l'eau leur étant si nécessaire, comme nous l'avons fait voir : disons mieux, cette source très abondante leur était encore plus précieuse, sous certains rapports, que la rivière ; car cette fontaine est à l'abri des inondations, et l'eau en est toujours claire; ce qui n'arrive pas toujours à celle de la rivière, dont le moindre orage ou une pluie de courte durée, rend l'eau très bourbeuse.

Il me semble aussi très probable que les Romains avaient,

près de cette fontaine et surtout sur la rivière, des ateliers. La consommation très considérable des bestiaux par les armées, la grande quantité de chevaux que la mort enlevait dans les combats, leur fournissaient beaucoup de peaux. On devait donc chercher à en tirer parti, autant pour les besoins des hommes, que pour le service de la cavalerie, les harnais des voitures de transport, etc. (1). On voit combien ces deux prolongements étaient utiles sous ce dernier rapport, et pour protéger ces établissements : aussi, ces prolongements étaient bâtis à l'instar des grandes fortifications, et, comme ces dernières, défendus par un large fossé.

Je suis même très disposé à croire, ou plutôt il est indubitable que c'est d'un côté cette fontaine, et de l'autre l'avantage d'une rivière également au pied de la colline, qui déterminèrent les Romains à adopter le plateau de la ville haute pour accomplir leurs desseins et bâtir une forteresse dans un endroit aussi élevé.

Nous avons vu qu'attenant la tournelle Fanneron il y a une porte ou poterne appelée la porte des Vieux-Murs. (Cela me donne occasion de faire une remarque : si nos anciens manuscrits nommaient, il y a sept ou huit cents ans, cette porte la porte des *Vieux-Murs*, la construction de ces derniers peut donc remonter à César.) De cette porte, on descend le long du mur de prolongement jusqu'à la rivière; de l'autre côté, au midi et le long du mur qui communique à la fontaine, il y a aussi un chemin qui se con-

(1) L'eau de la rivière Durtein est reconnue propre à donner plus de qualité aux cuirs que les eaux des autres rivières. (Voyez la minéralogie de Provins.)

tinue jusqu'à cette fontaine, et, pour y arriver, il y avait, près la tournelle du Luxembourg, également une porte ou poterne qui s'est appelée la porte Hodois, d'où partait le chemin qui descend à la fontaine. On voit, dans ces dispositions, comme nous l'avons fait remarquer ailleurs dans toutes nos constructions, une sorte de symétrie et un plan régulier.

Les deux murailles fortifiées, dont nous venons de faire connaître l'objet et l'utilité, sont très éloignées l'une de l'autre, et la pente des deux chemins est trop rapide pour les voitures ; il se trouve entre elles un fort long espace. Au milieu de ce grand intervalle, les Romains ont encore pratiqué une descente à la rivière et à la prairie ; mais par une pente plus douce, pour l'usage des voitures. C'est actuellement la longue rue montante de la ville basse à la ville haute (la rue du Murot). C'était un troisième moyen de communiquer à la rivière, à la prairie et avec les bois qui en faisaient partie, et dont les Romains avaient sans doute le plus grand besoin. Il était le plus facile, le plus utile, et le seul pratiqué pour les charrois. On voit qu'on en a adouci la pente, en la prenant depuis l'église de Saint-Thibaut. Il aboutit au coude que fait la rivière au Pont-aux-Poissons, qui est l'endroit où elle va s'éloigner de la colline.

Ce principal chemin en reçoit un autre beaucoup moindre : c'est le chemin des Écoles qui descend du Cloître, en suivant le mur extérieur des prisons. Ces deux chemins si importants, surtout le premier, ne devaient pas rester sans défense, et c'est aussi à quoi les Romains ont pourvu, et d'une manière plus particulière encore, comme on va le voir.

Nous avons dit qu'au-dessus du mur de neuf pieds d'é-

paisseur (voyez ci-après), abattu près des Orphelines, et se dirigeant sur la grosse tour, commençait un mur d'embranchement sur lequel est appuyée la tour carrée du puits Certain. Ce mur, comme les deux autres dont nous avons parlé, de la place. C'est un troisième prolongement qui avait les mêmes destinations que les deux autres; il servait à protéger le chemin qui, par sa pente plus douce, descend à la rivière.

Ce mur n'était pas moins fortifié que les deux autres prolongements, s'il ne l'était davantage; son genre de défense est curieux et très remarquable. A quelque distance du mur de la vieille porte, en descendant la rue du Murot, on voit, sur ce mur de prolongement, une bâtisse antique et très élevée, qu'on appelle le Haut-Pignon, et qui anciennement était devenu l'hôtel des Brebans (v. *Brebans*). Depuis ce grand pignon jusqu'au puits Certain, ce mur qui soutient une haute masse de terre est épaulé par d'énormes piliers de chasse de quatorze à quinze pieds d'épaisseur sur dix-huit pieds d'empalement en dehors, et à partir de la rue ils paraissent avoir cinquante pieds de hauteur. Un d'eux porte de plus une espèce de donjon habité. Le puits Certain, qui est proche, est aussi pour ce mur un pilier de chasse, ou en tient lieu. Cette masse de construction était probablement un fort qui, par suite, est devenu l'hôtel des Brebans.

On est étonné de travaux aussi considérables à la partie du nord du cloître, tandis qu'au midi le mur est presque nu; ce qui ne prouve que mieux que ce prolongement si fortifié, et près de la vieille porte, n'avait pour destination que de défendre l'entrée de la place de ce côté, et d'assurer puissamment ses communications avec le bas de la colline, les bois et

la prairie. C'est sans doute parce qu'ils sont masqués par des maisons qui bordent la rue, que ces hauts piliers de chasse ne sont pas connus. Ce mur qu'ils appuient est bâti sur une continuité de rochers, ce qui fait qu'ils ne décrivent pas tout-à-fait la ligne droite, comme le font ceux des autres prolongements.

Après le puits Certain, où se trouvent quelques ruines, le mur dont nous parlons soutient le terrain au nord du Cloître ; il paraît qu'il a été coupé dans sa hauteur ; il est soutenu par un contre-mur qui forme une large terrasse. Ce mur allait se rattacher à celui des prisons, près desquelles il se trouve interrompu aujourd'hui. Il y avait à cet endroit une poterne nommée la Fausse-Porte, et c'est là qu'est le chemin qui descend du Cloître, dit le chemin des Écoles. L'abbé d'Aligre fit abattre cette porte en 1678, et se servit des pierres pour construire le bâtiment de sa bibliothèque qu'il rendit publique. Il y a une soixantaine d'années, lorsqu'on a fait en pierres debout la petite chaussée descendante, on a arraché un reste de cette porte qui traversait le mur actuel des prisons et se continuait dans leur intérieur. Il soutenait en passant les chambres hautes des prisonniers, et allait se terminer sur le terrain du collége, où l'on voit encore de gros murs en ruines, lesquels sont dans l'alignement du mur de la Fausse-Porte. Voilà le vrai mur de prolongement des anciennes fortifications. Le mur en avant, qu'on voit le long du chemin des Écoles, est moderne ; sa bâtisse le prouve. Il était séparé de quelques toises de l'ancien mur qui portait les chambres des prisons, et il n'avait été construit postérieurement que pour maintenir plus sûrement les prisonniers, en présentant un obstacle de plus à leur évasion. L'intervalle entre les deux murs était profond ; mais il a été

rempli par les démolitions des prisons, et celles du mur en avant, que l'on a rabaissé de plusieurs pieds.

C'était sur le mur de prolongement, et particulièrement où sont les murs en ruines, qu'était probablement construit un fort qui dominait la colline, et protégeait la descente dans la prairie et les bois qui s'y trouvaient. Peut-être ces mêmes caveaux, qui, de notre temps encore, renfermaient des prisonniers, avaient-ils la même destination sous les comtes, et même du temps des Romains. Ces murs en ruines, vu leur épaisseur et leur forme, n'ont pu appartenir au palais des comtes, et avoir été bâtis par eux. Quelle différence dans leur construction, et celle du bâtiment qui existe aujourd'hui, et qui indubitablement était leur palais.

Les annales de Provins disent que l'emplacement des prisons faisait autrefois partie du palais des comtes, et que c'était là où étaient leurs cuisines. Les chambres au-dessus où ont été depuis les prisonniers, étaient probablement le logement des officiers des comtes et de leur nombreuse suite; car, dans les démolitions qui ont eu lieu, il y a une quinzaine d'années, on voyait dans ces chambres des restes de peintures sur les murs. Quant aux souterrains, ils n'ont pu servir de caves, comme on semble le croire. Leur forme et celle des escaliers pour y descendre annonçaient qu'ils ne pouvaient servir à des usages domestiques : c'étaient des cachots. Une preuve que l'extrémité de ce mur de prolongement était un fort habité, c'est qu'on voit, dans ces murs en ruines, deux croisées d'un goût antique, et des restes de poutres brûlées. Peut-être du temps des comtes ce fort existait encore, et il aura été détruit par un incendie. Ce qui me ferait croire que, dans tout cet espace que les prisons occupaient, il y avait de grandes fortifications, un fort enfin,

c'est qu'à l'angle du mur, pour arriver au collége, il y a une tournelle ronde, comme nous avons vu qu'étaient terminés tous les angles des murs des constructions romaines.

Indépendamment des deux prolongements dont nous avons parlé d'abord, il y en avait donc un troisième, et c'est ce dernier; tous les trois sortent en ligne droite des fortifications. Deux, à de grandes distances l'un de l'autre, descendent jusqu'à la prairie; le troisième, entre ces deux premiers, et à peu près à égale distance, se soutient au niveau de la ville haute; il ne descend pas à la prairie, mais il se terminait par un fort qui la dominait.

Après ce fort, le mur qui embrasse le terrain du collége n'est qu'un mur de terrasse ordinaire, uniquement pour soutenir les terres du jardin des comtes. Il en est de même des murs au midi du cloître, qui ont été bâtis par des particuliers à qui appartenaient les maisons; aussi sont-ils de peu de défense : c'est probablement ce qui a déterminé, dans le moyen âge, à élever une tour dans cette partie. (Voyez la tour de Gannes ou des Maréchaux, dans le *Dict. Hist.*)

Cette principale descente de la ville haute, dont la pente a été prise de l'église de S.-Thibaut, non-seulement était défendue par les bâtisses près le puits Certain, et par le fort qui terminait le troisième prolongement, mais, au nord de ce chemin, qui a pris le nom de rue du Murot, on voit, à de certaines distances, des maisons sous lesquelles il existe des fondations importantes, des caveaux éclairés par des soupiraux, et dont les murs très épais sont de la plus grande solidité. Je citerai une maison ou plutôt une bicoque au coin d'une ruelle au-dessus des Jacobins, connue anciennement sous le nom de rue des Froids-Manteaux. Sous cette maison qui paraît être une dépendance et avoir fait partie de l'hôtel

de Lalan, il y a deux caveaux l'un sur l'autre, dans l'un desquels se trouve un puits, et, comme dans l'intérieur de l'ancien Provins, un souterrain ; il passe sous la rue et se prolonge très loin. On voit, à la solidité, à l'épaisseur, à la forme et à l'état brut de la maçonnerie, que ces constructions ne sont pas l'ouvrage des particuliers. Il existait probablement là un poste militaire fortifié. La grande maison à côté, l'hôtel de Lalan, renferme aussi de beaux caveaux. Il y a, au nord de cette maison, une large terrasse dont les murs très épais sont en ruines. On voit encore, en descendant la rue du Murot, d'autres maisons sous lesquelles se trouvent de grandes constructions ; peut-être étaient-ce des portes qui défendaient l'approche de la place, et protégeaient la circulation et les rapports journaliers et continuels avec la prairie.

En résumé l'ancien Provins était dans l'origine, non une ville, mais une place forte très importante, projetée, fondée et bâtie sur un grand plan, par les Romains, dans la guerre des Gaules (1).

(1) Telle a été invariablement l'opinion de M. Opoix. Des gens intéressés à la travestir ont trouvé ridicule que César eût fait bâtir une ville sur la colline de Provins, et, surtout, ils n'ont pas manqué d'attribuer cette opinion à M. Opoix, qui n'y pensa jamais, et qui, bien plus, donne les raisons qui le portent à croire que les Romains établirent sur la colline *uniquement un camp fortifié.* Entr'autres raisons, il dit que cette colline n'était pas propre à une ville, parce qu'elle manque d'eau et des autres commodités de la vie. (Voyez pages 15, 16 et 17.) Un nouvel *historien* de Provins, page 63, dit : l'ancien Provins manque d'eau, donc il ne fut pas une ville ; et il croit combattre M. Opoix lorsqu'au contraire il appuie l'opinion de son hono-

L'emplacement choisi et aplani s'avance sur la crête d'une colline très élevée. Dans la profondeur du terrain se trouvent pratiquées beaucoup de longues galeries et de salles soutenues par des piliers. Son enceinte qui n'est qu'une suite de fortifications, offre un polygone irrégulier, dont tous les angles sont terminés par des tours. Une, entre autres, la Grosse-Tour dont nous avons donné la description, domine ce vaste et imposant système de fortifications. En avant et en dehors de la place, sont à quelque distance l'un de l'autre trois longs murs fortifiés, ou appendices, qui tiennent au corps de la place, mais qui s'en détachent en ligne droite, pour se diriger sur la prairie et en assurer la descente et le retour.

Quelque idée colossale qu'on se fasse de la grandeur et de la puissance romaine, quelque prévenu qu'on soit que ce peuple cherchait à imprimer à ses constructions le cachet de l'immortalité, encore se sent-on frappé d'étonnement à la vue de ces travaux immenses, impérissables et sagement ordonnés que présentent l'enceinte et l'intérieur de l'ancien Provins. Ces signes caractéristiques n'empêchent pas quelques esprits superficiels, incapables de méditations, de dire au hazard et sans preuves, que ces constructions sont l'ouvrage de quelques rois de France et des comtes de Brie.

J'ai déjà suffisamment démontré que des constructions aussi importantes n'ont pu être faites ni sous Clovis ni sous

rable et savant devancier Voilà comment on a compris M. Opoix. Il semble qu'avant de réfuter un historien, surtout un homme de mérite, le premier soin est de le comprendre, à moins qu'on aime mieux s'exposer à être accusé de manquer de bonne foi ; mais cette inconséquence n'est pas la seule.

Charlemagne (V. p. 59). Les Commentaires de César et les itinéraires romains se trouvent en rapport avec les faits matériels que nous avons exposés dans de longs détails, avec les conséquences que nous en avons tirées, et justifient pleinement l'opinion que nous avons émise, qu'Agendicum était Provins.

Après la conquête des Gaules, l'ancien Provins fut une ville toute romaine, dans laquelle se mêlèrent et se fondirent successivement des Gaulois et des Francs (1).

Fossés. J'ai parlé de ceux de la ville haute. Les fossés de la ville basse suivent parallèlement les murs comme les premiers entourent toute la ville. Il y avait autrefois fossés et arrière-fossés. Dans un extrait du conseil d'état de 1610, pour le curement des fossés de la ville de Provins, on voit qu'ils ont cinquante pieds de large, et qu'ils doivent être curés dans une longueur de 562 perches, à commencer à la rivière de Durtein. Dans des lettres patentes de Louis XII, il est dit que les habitants des villages, à trois lieues de Provins, sont obligés de subvenir au curement des fossés,

(1) Une *nouvelle histoire* de Provins assure que ce nom dérive de racines celtiques fort harmonieuses (*Pro*, *Bro*, *Braw*, *Wind*, *Gwind*, *Wind*), ce qui signifie *hauteur entourée d'eau ;* il pense qu'un *établissement* gaulois occupait la colline. Par établissement, l'auteur entend-il une ville, un bourg ? il ne prend pas la peine de l'expliquer aux simples. Cependant nous lui demanderons très humblement si ces habitants étaient assez heureux pour avoir de l'eau à boire. On a vu tout à l'heure que cet infatigable contradicteur avait interdit l'eau potable à ces pauvres habitants qu'il croyait que M. Opoix (et ce dernier en est bien innocent) avait mis sur la colline ; et voici maintenant qu'il verse à pleins bords l'eau cristalline à son *établissement* ! il faut avouer que l'esprit de contradiction joue de bien vilains tours à ceux qu'il possède

comme se réfugiant, en temps de guerre, dans ladite ville (*Anecdotes Historiq. de Provins*, vol. 1.)

PORTES DE LA VILLE HAUTE. Les portes fortifiées de la ville haute et d'une grande construction sont au nombre de deux : la porte de Saint-Jean et la porte de Jouy.

La Porte de Saint-Jean conduit à Villecran, qui ne consiste plus qu'en une habitation isolée ; autrefois c'était un faubourg avec une église dont le patron était saint Jean. C'est de là que la porte a pris son nom. C'était par cette porte qu'on avait toujours passé pour aller à Paris, lorsqu'en 1733 on fit le chemin par la ville basse. (Voyez *Porte de Paris.*) La porte de Saint-Jean présente une masse carrée d'une certaine étendue. (Voyez ce que nous en avons dit, page 8.) Elle semble avoir été faite à deux fois. La partie dans l'intérieur de la ville est un plein cintre. Au dehors, les murs sont taillés en diamant et l'arcade est une ogive ; mais cette partie semble être appliquée à la première, comme nous le verrons. Cette porte a fourni trois vues lithographiées ; l'une prise du dehors de la ville, une autre prise du dedans ; la troisième offre les distributions de l'intérieur (1).

La Porte de Jouy (voyez pag. 8 et 9) a pris son nom

(1) Cette porte a été rabaissée de beaucoup, sous prétexte que quelques pierres menaçaient de tomber. Au lieu de réparer en place, on a abattu, ce qui est plus tôt fait ; et malheureusement le marteau destructeur ne sait pas s'arrêter, surtout quand il trouve des pierres de taille de quatre et cinq pieds dont il va faire sont profit.

de l'abbaye de Jouy, qui n'existe plus et qui était à deux lieues de Provins. Cette porte a été lithographiée, ainsi que cette imposante suite de tournelles des grandes fortifications où se trouvent les deux portes dont nous parlons.

Dans le moyen-âge, ces portes, qui avaient souffert quelques dégradations dans leur partie supérieure, furent terminées par un donjon élégant (1), couvert d'ardoises, comme le furent alors les portes de la ville basse (2).

Les autres portes de la ville haute n'avaient que l'épaisseur du mur où elles se trouvaient. Ces portes sont :

La Porte-au-Pain, actuellement murée.

La Porte des Vieux-Murs. (Voyez page 11.)

La Poterne, près le Bourg-Neuf. (Voyez page 281.)

La Fausse-Porte, sur le chemin des Écoles. (V. p. 292.)

Il faut observer que toutes ces portes, excepté l'arcade de la porte de Saint-Jean, au dehors, ont ou avaient des pleins-cintres.

Je ne puis me dispenser de faire, sur ces portes, quel-

(1) Espèce de clocheton pour la guette.

(2) La porte de Jouy ainsi que celle de Saint-Jean fournirent, en 1773, une quantité de pierres qui servit à la construction du corps de caserne (les portes du Buat et des Bordes, voyez ci-après, furent démolies pour le même objet). Les pierres ont procuré peu de profit par la peine qu'on a eue à les arracher et par leur peu de valeur.

ques observations que j'abrégerai autant que pourra le permettre l'intérêt du sujet.

M. Dusommerard, page 17 du texte des *Vues lithographiées de Provins*, dit qu'à l'appui de mon opinion sur nos fortifications, que j'attribue à César, « il regrette que les con-
« structeurs de ces belles masses, en faisant des travaux tous
« romains dans les pierres *diamantaires* de la porte
« de Saint-Jean (1), n'aient pas arrondi tant soit peu les
« pointes d'ogives de cette même porte, et entremêlé les
« assises des pierres de quelques chaînons de briques...

« Afin que chacun puisse, à des signes certains,
« Reconnaître les murs bâtis par les Romains. »

Je ferai observer à M. Dusommerard et à quelques personnes qui m'ont fait de pareilles objections, et qui, de plus, voudraient voir dans nos murs un ciment rouge, 1° qu'ils n'ont pas examiné les portes de l'ancien Provins avec assez d'attention; 2° que, s'il n'y a pas dans nos murailles des rangs de briques et du ciment rouge, comme il s'en trouve, disent-ils, dans les constructions romaines, cela ne prouve rien contre mon opinion.

Premièrement. M. Dusommerard doit se rappeler que la Porte-au-Pain qu'il a vue, et que celle des Vieux-Murs qui a été dessinée et lithographiée sous ses yeux, ont des pleins-cintres. J'ajouterai que la porte de Jouy, qui a été démolie depuis quelques années, était composé de cintres, et

(1) « Diverses constructions romaines, existant encore dans le
« midi de la France, notamment à Grasse, en Provence, con-
« tiennent des pierres taillées de même en diamant. »

c'est ce dont on se souvient encore ; enfin, que la porte de Saint-Jean, qu'il vient de citer, présente, dans sa partie en dedans de la ville, un plein-cintre; ce qui est exprimé dans le dessin de cette porte, qui vient d'être lithographiée. Il y a donc, dans cette porte, la partie du côté des champs qui se termine par une ogive, et c'est peut-être la seule qui existe, ou qui ait existé dans les portes de l'ancien Provins ; mais cette ogive n'est pas du même temps que nos anciennes murailles. Il est aisé de voir que la porte de Saint-Jean a été faite en deux fois. Le côté de cette porte, qui regarde l'intérieur de la ville, est pris dans les murailles et s'y rattache immédiatement. La bâtisse du côté des champs a été évidemment appliquée à la première, c'est un plaquis; et, s'il offre une ogive, c'est en cela qu'il peut prouver qu'il est moderne.

Secondement. Quant à l'objection qu'on m'a faite qu'il n'y a pas dans nos murailles de rangs de briques et du mortier rouge, comme on en voit dans certaines constructions romaines, j'ai amplement répondu à cela. (Voyez page 250 et suivante.) Je rappellerai seulement ici que César, voulant établir un camp vaste et inexpugnable sur une grande élévation, où il n'existait sans doute rien, et au milieu d'un pays ennemi, ne pouvait se servir, pour ces constructions, que de ce qu'il avait sous la main, du sable et des pierres en abondance, dont il pouvait faire de la chaux; ce qui n'a pas empêché que son mortier, quoique blanc, n'ait pris la dureté de la pierre. On ne trouve des briques et des tuileaux, dont on puisse faire du ciment, que dans les endroits où il y a beaucoup d'habitations, et César, dans l'emplacement qu'il avait choisi pour d'aussi vastes constructions, n'a tout au plus trouvé que quelques bicoques.

Encore une observation qui pourrait rendre nos critiques

plus circonspects, et peut-être leur fermer la bouche : M. Dusommerard a reconnu, par les pierres diamantaires qui composent la porte de Saint-Jean, qu'elle était un ouvrage romain. Il s'y trouve cependant une ogive ; il peut donc s'en trouver dans une construction romaine. Peut-être l'ogive est-elle une manière de construire moins belle ; mais c'est la plus simple, et à ce qu'il me semble, la plus solide. Comment peut-on d'ailleurs prendre sur soi d'avancer que jamais architecte romain ne s'est permis de faire une ogive, et à trois ou quatre cents lieues de Rome, même dans des constructions massives, comme la porte dont nous parlons? Les connaisseurs en fortifications antiques voudraient donc nous faire croire que les Romains n'avaient qu'une routine, qu'une manière de bâtir, et nous les faire voir comme une souris qui n'a qu'un trou ; mais la partie extérieure de la porte de Saint-Jean est une ogive, et c'est un ouvrage romain. Que répondront-ils d'ailleurs à ce passage que j'ai extrait de l'*Itinéraire descriptif de l'Espagne*, par M. Alexandre de la Borde, tome II, page 43 ?

« Séville est dans une plaine. Elle fut construite par les « Romains ; les murailles sont belles, hautes et flanquées de « cent soixante-six tours. Elles ne contiennent aucune « pierre ; car on n'en trouve pas aux environs de Séville. « Elles sont de terre, ou d'un mortier si bien préparé qu'il « est aujourd'hui aussi dur et peut-être plus dur que la « pierre. » Qu'en conclure de là, c'est que les architectes romains savaient s'accommoder aux circonstances locales, et se servaient de ce qui se trouvait sous la main, comme ont fait ceux de César dans la construction de nos murailles. Plus heureux que les premiers, ils avaient des pierres, de la chaux et du sable. Il se sont passés de briques et de ciment de tui-

leaux ; mais ceux qui ont bâti Séville se sont bien passé d'autres choses.

Les constructeurs romains savaient bien que des briques, et même le ciment, ne rendent pas un mur plus solide et plus durable, témoins nos murailles et celles de Séville dont les mortiers ont cependant acquis la dureté de la pierre. Ces rangs de briques qu'ils plaçaient dans les murailles, quand ils pouvaient le faire, étaient une espèce de luxe (1) pour flatter l'œil, couper l'uniformité et la monotonie d'une muraille toute nue ; c'est ce que César se serait dispensé de faire à *Agendicum*, quand même il aurait pu se procurer des briques.

Je citerai encore de l'*Itinéraire* de M. de la Borde ce qui suit, tom. 2, page 46 : « Séville a plusieurs édifices « publics ; entre autres la Tour-d'Or qui est un ouvrage ro- « main. On en attribue la construction à Jules César ; elle « est octogone et divisée en trois corps. » Je ferai observer que la tour de Provins, nommée tour de *César*, est octogone, et qu'elle est divisée en trois corps. Deux existent ; le troisième, appelé le *Donjon*, a été détruit.

La porte Odois, près le pinacle. C'était une poterne à laquelle aboutissait un chemin qui descendait à la prairie ; ce chemin s'appelait la rue de Maltois-Saint-Nicolas. Cette porte et la partie du mur qu'on voit sur ses côtés furent

(1) La triple ceinture de briques qui entoure les murs de Sens, de même que ceux de Châlons-sur-Saône, était, dit-on, *dorée ;* on rapporte leurs constructions aux premiers siècles de l'Église. (Voyez *Almanach de Sens* 1809.)

démolis en 1666. Tout ce terrain, jusqu'à la petite tour faisait partie du pinacle (voyez ce mot.)

PORTES DE LA VILLE BASSE. Elles étaient au nombre de cinq, et toutes fortifiées. Les moins considérables étaient celles du Buat, des Bordes et de Troyes, au-dessus desquelles était un corps-de-garde ayant une cheminée. Elles se terminaient par un donjon couvert en ardoises. Il y a longtemps que leurs donjons n'existent plus; nous les avons vues toutes couvertes en tuiles. Il y a environ cinquante-cinq ans qu'on a commencé à les démolir. Nous allons en parler séparément, ainsi que de la porte de Paris et de la Porte-Neuve, en observant l'ordre de leur position respective.

Porte-au-Pain. Cette porte est presque inconnue, et j'avais omis d'en parler dans ma première édition de l'Histoire de Provins. Comme elle est presque entièrement démolie, et que ce qu'il en reste est un peu renfoncé, on croit que c'est simplement une ouverture faite au mur du rempart du Midi, près du Moulin-Neuf et de la porte des Bordes, pour communiquer à une petite prairie, autrefois le fossé de la ville. Un clayon en barreaux de bois, de 5 pieds, et un cadenas ferment ce passage, qui n'est fréquenté que par celui à qui appartient la coupe de l'herbe du pré. Ce passage m'a toujours paru sans intérêt; mais je viens d'apprendre que son nom est la Porte-au-Pain : je m'en suis assuré, et alors je l'ai examinée de près. Elle est composée de deux forts jambages en pierre de taille : dans leur épaisseur et à des hauteurs différentes, on remarque des naissances de cintres dont les arcades n'existent plus, ce qui indique qu'il y avait au-dessus

des constructions différentes. Dans deux jambages, il y a, à la hauteur de 7 à 8 pieds, une pierre en saillie, proprement taillée, percée en dessous et présentant une ouverture ronde pour recevoir le chardonnet des battants de la porte; tout près et en dehors, il règne une coulisse, dans chaque jambage, où devait glisser une herse garnie de pointes de fer, qu'on abaissait en temps de siége, comme on le remarque, mais plus en grand, dans nos portes de S.-Jean et de Jouy. Cette porte, dont une partie sort en dehors des murs et une plus grande partie s'avançait sur le rempart, paraît, avant sa démolition, avoir eu 20 pieds de profondeur.

J'ai appris aussi que le propriétaire du champ en face de cette porte, et en dehors de la ville, avait, il y a environ 50 ans, en fouillant ce terrain, trouvé des fondations, des âtres de four et des débris de briques et tuileaux. Il est très vraisemblable que le nom de Porte-au-Pain venait de ce que c'était par là qu'on introduisait dans la ville le pain provenant des fours.

Ce que je viens de dire pourrait expliquer pourquoi la Porte-au-Pain du Châtel (la Ville-Haute) avait ce nom; il est probable que c'était par cette porte, qui est aussi dans le mur de la ville, mais qui n'est pas fortifiée, qu'on entrait le pain pour la Ville-Haute, et que les fours étaient à peu de distance des murs. Mais pourquoi des fours en dehors des murs? C'est ce que je n'entreprendrai pas d'expliquer.

La tradition rapporte que c'était par cette porte de la Ville-Basse qu'on allait anciennement à Bray; ce qui est très probable, car cette porte fortifiée devait conduire à quelque chose, et dans les terres, en face de la porte, on voit encore un commencement de chemin qui se perd à quelque distance,

parce que la culture s'en est emparée; ce chemin, il y a une vingtaine d'années, avait sur ses côtés une rangée d'ormes que la ville a fait arracher. Ce chemin, dit-on, passait par la Fontaine-aux-Écus, à Hennepont, etc.

Au sujet de cette porte, j'emprunte à M. Dulaure le passage suivant (*vol.* 6, *pag.* 142 *de la Description des Environs de Paris*) : « A la Porte-au-Pain, les Anglais, dans « la nuit du 2 au 3 octobre, avec des échelles de corde, es- « caladèrent la muraille, et *s'emparèrent de la Ville-* « *Basse.* Celui qui commandait dans la place, Nicolas Gi- « rème, voulant réparer sa négligence, se défendit dans le « château avec beaucoup de courage ; mais il fut obligé de « se retirer..... Les Anglais pillèrent, exercèrent mille « cruautés, et égorgèrent douze habitants dans l'église de « S.-Ayoul. » M. Dulaure indique les sources où il a puisé : ce sont *les Chroniques de Monstrelet*, *vol.* 11, *pag.* 152, *et le Journal de Paris.*

Ainsi, c'est par la Porte-au-Pain de la Ville-Basse que les Anglais entrèrent dans Provins. Il faut ajouter que la Porte-au-Pain de la Ville-Haute est devancée par un fossé profond, qui la rend d'un accès difficile, et qu'elle touche à une forte tournelle qui, sans doute, avait son corps-de-garde au moment où on assiégeait Provins ; ce qui devait détourner de tenter d'entrer de ce côté (1).

Porte de Paris. En 1731, on commença à abattre la

(1) Voilà donc la Porte-au-Pain de la Ville-Haute dépouillée d'intérêt, au grand désapointement de plusieurs Provinois qui avaient une affection puérile pour cette porte, jusqu'à faire faire des manches de couteau d'un morceau de bois de cette porte, pour s'en servir dans un banquet, et rappeler ainsi par une

muraille de la ville, au-dessous de la Fontaine du Bourreau, pour tracer la nouvelle route de Paris. Ce fut à cette occasion qu'on abandonna à l'hôtel-dieu la ruelle du Dauphin, rue du Murot, vis-à-vis l'auberge de la Levrette (cette ruelle n'est plus qu'un cul-de-sac), à condition que l'hôtel-dieu donnerait un passage aux voitures et aux gens de pied pour Paris ou ailleurs, à travers l'auberge de l'Écu, qui appartenait alors audit hôtel-dieu. Les heures d'ouverture et de fermeture des portes furent fixées tant pour l'hiver que pour l'été.

La porte de Paris consiste en deux pilastres d'une belle forme, élevés en 1751, et terminés par une pomme de pin. Ils sont en dégradation.

Cette porte avait l'heureux avantage de conduire aux terrasses et aux beaux bâtiments de Saint-Jacques qui les dominaient; ce qui, au jugement des étrangers, était un spectacle

fête le déplorable souvenir des excès de cruautés que les Anglais avaient exercées; ce qui est très peu patriotique et très déplacé. On chanta dans ce banquet, et voici le commencement d'une chanson.

Messieurs, notre pâté
Assez bien décroté, etc.

Voilà de la poésie de gens du bas peuple. L'auteur apparemment trouve cela beau; car il l'a fait imprimer dans sa Notice sur Agendicum. Pour avoir un autre échantillon de son talent poétique, voir à l'article de *Saint-Quiriace*, et, pour sa prose, à la fin du volume.

Il a été le provocateur et l'ordonnateur de cette fête, et c'est à lui à qui on doit l'idée bien niaise des manches de couteau de bois.

magnifique. (Voyez ce qu'en dit M. Dusommerard dans le texte des vues de Provins lithographiées.)

Porte du Buat. On arracha, en 1780, les pierres de parement de cette porte pour la bâtisse des casernes. En 1766, en démolissant une tournelle de cette porte, on trouva plusieurs pièces de cuivre qui paraissaient avoir été mises à dessein. Les empreintes portaient : *Gardez-vous de mes comptes;* et, sur le revers : *Aidez-vous de mes comptes;* ce qui était la légende qu'on mettait au temps de Charles VIII, qui commença à régner en 1483. (Voyez le *Journal de Verdun*, juillet 1771.) Après la porte du Buat, il y avait une espèce de faubourg où étaient quelques maisons, l'église de Saint-Léonard et une communauté de filles.

Portes des Bordes. Cette porte mène à Châlautre, etc. Ce n'est que depuis quelques années qu'on a coupé la montagne, et qu'on y a pratiqué un chemin commode. Cette porte conduit à des fontaines à mi-côte, à la Fontaine aux Écus, à la Fontaine Millier et à la Fontaine Berquin.

Porte de Changis. Cette belle porte a été abattue depuis plusieurs années, et, on peut le dire, sans nécessité. Sa masse pouvait avoir cinquante pieds d'étendue; sa longueur était partagée par une arcade, avec des coulisses creusées dans le jambage des deux côtés, et, à la partie supérieure du cintre, on voyait encore les restes de la herse armée de pointes de fer, et qu'on abattait au besoin dans les siéges.

Ce fut en 1732 qu'on pratiqua le chemin qui existe par cette porte pour aller à Troyes. Avant ce temps, on prenait à droite, en sortant de la porte : on montait la montagne dite

de la Croix-de-la-Mission ; ce chemin allait passer devant la chapelle Saint-Hubert, comme fait à présent le nouveau chemin.

Porte de Troyes. Son nom lui vient de ce qu'anciennement on passait par cette porte pour aller à Troyes. Ce chemin se dirigeait au bas de la montagne des Éparmailles, passait la rivière sur un pont de pierres, près le moulin de l'Étang; ensuite il traversait le village de Sourdun. Il n'est resté de cette porte que deux petites tourelles. Le dessin en est lithographié.

A une portée de fusil, sur le bord du chemin, était l'ancienne fontaine minérale, dite la Fontaine de Notre-Dame (j'en ai parlé dans le *Traité des Eaux Minérales*), et, sur la gauche, l'ancienne et grande église du chapitre de Notre-Dame. Cette église, les habitations des chanoines et beaucoup de maisons qui formaient le faubourg de Saint-Brice furent détruites, comme nous l'avons dit, à l'approche des Anglais.

Porte de Culoison. Elle était d'une belle construction, ayant plusieurs cintres ou arcades. En avant et en dehors de cette porte, à une distance de vingt-cinq pas, il y avait une demi-lune qui en défendait l'entrée directe. On n'abordait la ville que par les côtés, en passant entre une extrémité de la demi-lune et un corps-de-garde à gauche, qui existe encore. Probablement sur la droite il y avait aussi un corps-de-garde. C'était par ce côté qu'on allait à Barlay. A gauche était l'ancien grand chemin qui passait devant les Filles-Dieu. Ce chemin est devenu une ravine depuis qu'on a fait le chemin nouveau pour lequel on a arraché la demi-lune

qui masquait la porte. Cette demi-lune pouvait avoir douze pieds de hauteur. Le mur en était d'une forte construction. Ce qu'il avait de bien remarquable, c'est que, dans son épaisseur, était pratiquée une galerie tournante où l'on pouvait marcher sans être gêné. (voyez *Anecdotes de Provins*, tome 4.) Cette demi-lune fut démolie en 1766, lorsqu'on fit le chemin. On ne put pas arracher entièrement les fondations : elles sont encore apparentes à quelques endroits.

Il fallait que ce côté de la ville demandât à être puissamment garanti ; car, à quarante pas de la porte, et sur le rempart des Boulançois, il y a une tournelle qui autrefois formait un corps-de-garde, dont apparemment la bâtisse était d'une certaine importance ; car il est dit qu'elle fut abandonnée à cause des réparations coûteuses qu'elle aurait exigées.

C'est par cette porte qu'entra la reine Marie, fille de Stanislas, roi de Pologne, arrivant de Sézanne et allant à Fontainebleau pour la cérémonie de son mariage avec Louis XV. (Voyez page 139.) Après cette porte, il y avait un faubourg et la chapelle de Saint-Silas qui furent détruits lors de l'approche des Anglais. La Fontaine de St-Silas existe encore ; mais elle donne peu d'eau. Au dessus de la colline était le monastère des Filles-Dieu. Actuellement la porte de Culoison se compose de deux pilastres massifs, faits en même temps que le pont. C'est aujourd'hui la plus belle entrée de Provins.

Porte-Neuve. Cette porte, comme nous l'avons dit ailleurs, fut prise dans le mur du rempart du nord, pour la plus grande commodité des habitants de Fontaine-Argent, de Flégny et autres lieux qui, anciennement, pour arriver à

la ville, étaient obligés de passer par la porte du Boulançois qui n'existe plus. (Voyez p. 115.)

La Porte-Neuve, il n'y a pas beaucoup d'années, était cintrée; elle pouvait se fermer par le moyen de deux battants; ce qui arrivait lorsque, dans une inondation, on pouvait craindre que par cette porte l'eau n'entrât dans la ville.

Cette porte n'en a donc que le nom. Un âne avec ses crochets ne peut pas y passer; mais elle est très importante d'ailleurs. C'est le côté de la ville le plus intéressant pour ses dehors. Cette porte se trouve placée au milieu du rempart le plus beau et le plus fréquenté; elle est un passage pour arriver à la fontaine minérale, qui en est très proche; elle conduit au hameau de Fontaine-Argent, où sont les seules guinguettes de Provins et les sources d'eau vive qui alimentent les fontaines de la ville basse. A moitié chemin du hameau, on rencontre l'Ermitage, que les personnes de la ville et les étrangers se plaisent à visiter.

Ce canton, où se trouve l'Ermitage, est nommé, par les vignerons du pays, le canton de Bourgogne; mais par amour pour la vérité, quoique je sois propriétaire de l'Ermitage, je dois dire que ce canton, sous plus d'un rapport, est à cinquante lieues de Bourgogne, et que le vin qu'on y récolte est à plus de cent lieues du vin connu sous le nom du *Vin de l'Ermitage*.

Dans le haut du terrain de l'Ermitage, et dans le champ voisin, se trouve cette terre à four, si utile aux boulangers pour l'âtre de leur four. Tout près sont ces carrières profondes d'où l'on a extrait, pendant tant d'années, de la glaise, dont le lit, épais de plus de vingt pieds, est entrecoupé par les pyrites desquelles nos eaux minérales tirent leurs prin-

cipes et leurs propriétés (1); enfin, à quelques pas de là sont les vastes constructions de l'hôpital général, qui datent de six cents ans, et nous rappellent la munificence de Thibaut VI, comte de Brie et roi de Navarre; c'est là où sont religieusement conservés son cœur et les ossements de sa famille; là se trouvent des sources d'eau que des tuyaux amènent à Provins. On y montre aussi le pavillon qu'occupa Henri IV, lorsqu'il vint faire le siége de Provins, pour la seconde fois. Ce n'est plus un monastère où des vierges traînent une vie languissante, trop souvent dans la tristesse et le repentir; c'est l'asile où les deux extrémités de la vie se touchent : la tendre jeunesse et la vieillesse décrépite y trouvent le repos et tous les secours que l'humanité réclame.

Tours, Tournelles. — *Tour-de-César*, *Tour-le-Roi*, *Tour-de-Saint-Quiriace* : c'est le château-fort qui domine les fortifications de Provins, auquel on a donné tous ces noms. On devine l'origine des deux premiers noms; le troisième lui vient de ce que, pendant un temps, elle servit de clocher à l'église de St-Quiriace. Voyez la description de cette construction remarquable pages 264 et suivantes.

Tour-aux-Engins. (Voyez sa description page 12 et 13.)

Tour-Flamande. (Voyez page 119.)

Tour de Gannes ou *des Maréchaux*. Cette tour était bâtie à la partie méridionale du cloître de Saint-Quiriace, sans doute pour en interdire l'entrée à l'ennemi de ce côté, qui se trouvait sans défense. (Voyez page 266.) Son nom

(1) C'est aussi dans ces fouilles qu'ont été trouvés des os d'animaux étrangers à nos climats, des dents de *crocodiles*, *etc* (Voyez la *Minéralogie de Provins*.)

de *Tour-des-Maréchaux* venait de ce que le maréchal de Champagne y logeait pendant son séjour à Provins. On croit qu'elle fut bâtie dans le moyen-âge; son nom de *Gannes* est peut-être celui d'un de ses gouverneurs. Elle fut démolie en 1720, par ordre du Régent, afin d'en employer les matériaux à la construction d'un corps de caserne qu'on se proposait de placer dans les jardins qui sont au levant de la rue des Bons-Hommes, à la ville basse. Ce projet ne fut pas mis à exécution, et les matériaux furent employés ailleurs.

On voit encore quelques beaux restes de fondations de cette tour dans une maison du cloître; il n'est pas douteux que cette tour, où on allumait des feux, servait de fanal dans les temps de guerre, pour annoncer plus promptement les nouvelles, et donner des avis aux pays circonvoisins.

Cette tour était remarquable par la hardiesse et la beauté de sa construction. Sa forme était carrée. A chacun des quatre angles s'élevait une tourelle, terminée par des créneaux. M. Doé, dont nous avons rapporté l'opinion d'*Agendicum*-Provins, parle, dans la *Dissertation sur l'Ancien Provins*, imprimée dans le 2e volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, d'une tour qu'il nomme tour de *Gau*. On n'en connaît pas ici qui porte ce nom. Il ne paraît pas douteux que ce ne soit celle que nous nommons tour de *Gannes*, d'autant plus que c'est au sud qu'il la place. « Au sud de la ville haute, dit-il, une superbe tour, d'où l'on « faisait les signaux, avait conservé la dénomination de tour « de *Gau*, qui est le dieu de la guerre des anciens Germains. » Nous avons le dessin de cette tour; elle ne nous paraît pas remonter à une aussi haute antiquité. Nous dirons cependant que, quelques temps avant Probus, les Germains vinrent à Provins. M. Doé ne confond pas cette tour avec la tour qu'il

appelle Tour Octogone, dite la tour de *César*. Ce savant, qui habite Paris, paraît avoir fait beaucoup de recherches sur Provins; il aura trouvé, quelque part, ce nom de tour *Gau*. Serait-ce son vrai nom? Celui de *Gannes* en est-il une corruption?

Tours de Guet. Il y avait plusieurs tours qui servaient à cet usage. De ces tours on pouvait découvrir ce qui se passait hors de la ville, et donner des signaux dans l'occasion. La grosse tour était le guet général. Le guet était une garde à pied et à cheval. Quelques villes et villages aux environs, et de ce nombre était Septveilles, étaient tenus de faire le guet à Provins, dans certaines occasions; c'est peut-être de là que ce village a pris le nom de Septveilles, *Septem Vigiliæ*. Les habitants de Bray étaient dispensés de venir faire le guet à Provins, parce qu'ils étaient chargés de la garde de Saint-Sauveur.

En 1314, il fut établi dans la ville des gardes de nuit. Douze bastions furent destinés à cet effet, et occupés chacun par quatre hommes; de plus, des postes furent désignés dans différentes rues. Dans le nombre ils s'en trouvent plusieurs dont les noms ne sont pas connus aujourd'hui. (Voyez le *Cartulaire* de la ville.)

En 1591, le sieur de la Rochette, commandant de Provins, pour la Ligue, oblige le chapitre de Saint-Quiriace de construire une redoute près la tour Flamande.

Tour de Notre-Dame-du-Val. (Voyez *Notre-Dame-du-Val*.)

Tour aux Pourceaux. (Voyez page 10.)

Tournelles Faneron ou *Féneron*. (Voyez p. 10 et 11.)

Tour du Port. On avait tenté, il y a 175 ans, de faire porter bateau aux rivières de Provins. Il est constaté, par

différents actes du 19 mai 1671 et du 14 mars 1682, devant Lambert et Vachy, notaires au Châtelet de Paris, qu'on a conduit, sur la rivière de la Voulzie, de Provins à Paris, quatre-vingts à cent muids de blé, autant d'avoine, plus de cent cordes de bois, cinq à six milliers de foin. C'était à la tournelle du rempart, qui est baignée par la Voulzie, que se faisaient les chargements, d'où elle a retenu le nom de *Tournelle-du-Port.*

Tournelle du Trou-au-Chat. (Voyez page 284.)

Il existe encore une tour dont je n'ai pas parlé, et qui mérite d'attirer l'attention; elle est isolée, et connue aujourd'hui sous le nom de *Tournillon.* Elle est à soixante pas de la rue de Jouy, et à pareille distance d'une tournelle de la fortification, près la porte de Jouy. Cette tour a encore plusieurs étages voûtés, avec un escalier pour y monter. On dit qu'elle était très élevée; mais dans la révolution, comme on ne souffrait pas de tour chez les particuliers, parce que, disait-on, cela rappelait le temps de la féodalité, on força le propriétaire à la rabaisser et la couvrir en tuiles, avec un seul égoût, ce qui la dépare entièrement à l'extérieur. Le lieu où elle est placée présente de vastes voûtes au rez-de-terre, soutenue par des piliers d'une belle forme, avec de beaux caveaux qui se prolongent sous la rue de Jouy: ce qui annonce qu'il y avait un grand établissement militaire. Ce fut dans cet endroit qu'on plaça, en 1380, l'hôpital de la Madelaine. (Voyez ce mot.)

Le *Tournillon*, par le grand exhaussement qu'il avait, était propre à découvrir au loin les positions de l'ennemi de ce côté, et à donner des signaux. Étant un peu dans l'intérieur, il était hors d'insulte de la part des assiégeants. On se servait aussi de quelques autres tournelles pour donner des

signaux ; mais celle-ci ne pouvait avoir d'autre destination, et ne pouvait être d'aucun service pour l'hôpital qui fut établi dans cet endroit à la fin du douzième siècle. Cette construction était donc antérieure à ces temps, et se peut rapporter à l'époque des fortifications.

Ce qui est encore très remarquable, c'est que, près la porte de Saint-Jean, environ à soixante pas de la rue qui porte ce nom, et à tout autant de pas d'une tournelle des fortifications, se trouve l'endroit dit la Citadelle; il n'en existe plus rien. On n'y voit que quelques maisons; mais il s'y trouve de beaux caveaux (et je crois que ce sont les plus beaux qui existent aujourd'hui), et des souterrains qui semblent se confondre avec ceux de la porte de St-Jean. Il y a un puits, et tout le terrain est environné de fossés encore très apparents. Ils partent de la tournelle et finissent près de la rue. Ce qui est digne d'observation, c'est la position de cet endroit, dit la citadelle, et celle du Tournillon, à distances égales des deux principales portes de la ville haute. On voit donc, comme j'ai lieu d'y revenir souvent, que tout l'ancien Provins a été construit en même temps, et que tout se rattache à un vaste plan. Pour compléter ce que nous venons de dire de la citadelle, nous renvoyons la lecteur au mot *Citadelle*.

Fours banaux. Un four banal était celui où il était seulement permis aux bonnes ménagères d'aller porter leur pain en pâte. Le fournier le faisait cuire moyennant une légère rétribution ou une petite quantité de pâte. Le gouvernement avait, à Provins, cinq fours banaux ; la commanderie en avait un. Ces fours et les habitations qui en dépendaient se donnaient à bail. L'établissement de ces fours re-

monte au temps des comtes. La révolution ayant aboli les privilèges, cette espèce d'impôt fut supprimé.

Gaguin (*Robert*). Il fut élevé à Provins, où il fit ses études; ce fut par la suite un personnage important. Il devint le général de l'ordre des Mathurins. Voici ce que l'on lit à son article dans le dictionnaire de Moréri... « La science et le mérite de Robert Gaguin le mirent si bien auprès des rois Charles VIII et Louis XII, qu'on lui donna la garde de la bibliothèque royale, et qu'il fut employé dans diverses ambassades. Les savants de son temps avaient beaucoup d'estime pour lui, et quelques-uns d'entr'eux lui dédièrent leurs ouvrages. Lui-même en composa beaucoup. Il était né en Artois, au milieu du xve siècle, et il mourut en 1501. »

L'abbé Velly, *Histoire de France*, tome xix, page 134, dit que « Charles VIII chargea Robert Gaguin, général des « Mathurins, de traduire les *Commentaires de César* et la « *Vie de Charlemagne.* »

Nous devons dire que, dans cette traduction, *Agendicum* est partout traduit par Provins. Gaguin vivait il y a près de 400 ans, son long séjour à Provins lui avait donné lieu de connaître nos fortifications, alors moins dégradées, et les salles et galeries souterraines qui, sans doute, alors étaient intactes, puisque M. Ruffier (voy. p. 257), environ 250 ans après lui, les a parcourues, et en vante la belle construction.

Gaguin, qui avait fait une étude particulière des *Commentaires de César*, et qui connaissait l'ancien Provins, pour avoir habité cette ville, est une autorité d'un grand poids en faveur de Provins-*Agendicum*, si l'on n'avait, pour le prouver, que des autorités à opposer à l'opinion contraire.

On reproche à ce général de l'ordre des Mathurins d'avoir composé un poëme latin très licencieux, dans lequel se trouvent mêlés le sacré et le profane, ce qui n'ôterait rien de son mérite et de ses grands talents ; mais ce reproche doit plutôt tomber sur son siècle. Il faut savoir que dans ces temps la licence et le libertinage, parmi les ecclésiastiques, étaient à leur comble. C'est ce que l'on voit dans le supplément aux *Curiosités de Paris*, par M. Dulaure, année 1788, pages 146 et 266 ; on dit qu'un discours prononcé aux États de Blois, sous Henri III, en parlant des mœurs des prélats du royaume, se termine ainsi : « Bref, il « n'y a qu'ignorance, que paillardise et scandale en eux. »

Garnier (Laurens). C'était un hôtelier de Provins, qui tenait, dans le xve siècle, l'auberge du Petit-Écu. Elle faisait le coin de la rue Couverte, à droite en entrant dans la place du château. Cet homme n'est recommandable sous aucun rapport ; peut-être cependant était-il noble, ce qu'annoncerait ce qui suit ; mais cette aventure, rapportée dans l'*Histoire de Louis* XI (1620) page 352, et dans les *Manuscrits de Provins*, ayant fait quelque bruit à Paris, et beaucoup à Provins, nous ne pouvons nous dispenser de la rapporter, toute bizarre qu'elle est :

Laurens Garnier, après avoir été pendu à Paris, pour avoir tué un collecteur à Provins, fut dépendu des fourches de Mont-Faucon, réhabilité, ramené à Provins, et enterré avec pompe. Il était père de Pierre Garnier, échevin.

Devant sa bierre (*Histoire de Louis* xi), allaient quatre crieurs de Paris, sonnant de leurs clochettes, et portant sur leur poitrine les *armoiries* dudit Garnier. »

« Et l'un desdits crieurs, qui allait devant ledit corps,

criait : *Bonnes gens, dites vos patenôtres pour l'âme de feu Laurens Garnier, en son vivant demourant à Prouvins, qu'on a nouvellement trouvé mort sous un chêne.* »

« Laurens Garnier,
Noble hôtelier
De cette ville,
Quoique pendu,
Y fut rendu
Dans son asile,
En tout honneur,
Et mis en terre,
Avec prière
Et grand'douleur. »

Grange-aux-dimes. Cette belle bâtisse, autrefois le fort Cadas, depuis appelé la Grange-des-Dîmes, était un magasin à l'usage du chapitre de Saint-Quiriace. Ce bâtiment, très solide, surtout dans sa partie inférieure, est dans la rue St-Jean. On y entre par une grande porte ronde, sur les côtés de laquelle sont des ouvertures dans les murs pour introduire le jour. Tous les cintres sont doubles et triples, ce qui annonce que l'intention était de donner une grande solidité. Le rez-de-chaussée présente une grande salle voûtée formant plusieurs suites d'arcades soutenues par des rangs de piliers, dont une partie est engagée dans le mur.

On descend par un grand escalier dans une salle basse et profonde (1), semblable à la première pour la grandeur,

(1) Ces deux salles ont été l'objet de deux dessins lithographiés.

le nombre des piliers et leur distribution. Dans l'intérieur est un autre escalier tournant, qui communique à la pièce du haut. En dehors, il y a un escalier qui est moderne, et qui aura été construit lorsqu'on aura établi sur ces voûtes des greniers pour l'usage du chapitre. Je dirai aussi qu'après la première porte du fort Cadas, quand on a descendu quelques marches, on trouve un autre cintre de porte sur les jambages de laquelle il y a encore des gonds. Ainsi, il y avait une double porte; ce qui annonce l'importance qu'on mettait à ce que contenait la grande salle souterraine. On ne connaît pas la date de ce bâtiment, comme on a celle de tout ce qu'ont fait construire les comtes; ce qui porte à croire, vu sa solidité, qu'il peut remonter aux temps des anciennes constructions, excepté sa partie supérieure, qu'on a convertie par suite en greniers.

M. Guignace, prieur de Saint-Jacques, natif d'Orléans. C'était à lui qu'on devait ces belles terrasses qui faisaient le plus bel ornement de la ville et l'admiration des étrangers. Il fut, pendant plus de soixante ans, une providence pour les habitants de la ville haute, auxquels il donnait de l'ouvrage dans toutes les saisons de l'année, et quelquefois même du blé.

On ne concevait pas comment il avait pu exécuter des travaux aussi coûteux. Je tiens de lui que quand il vint à Provins, en qualité de prieur, il ne trouva que des dettes dans la maison, et aucune provision.

M. Guignace se connaisait en bâtisse, et on peut dire qu'il fut son architecte. On le voyait toujours à la tête de ses ouvriers, ne dédaignant pas de mettre quelquefois la main à l'œuvre. Il était instruit, gai, d'une conversation amusante et aimable en société.

Du temps de M. Guignace, les abbés de Saint-Jacques ne résidèrent pas à Provins; il avait affermé d'eux leurs revenus qu'il faisait valoir. Ces revenus et ceux de la maison étaient surtout en blé; sachant le garder et vendre à propos, il réalisait des profits considérables; pendant la révolution, il se vit obligé de quitter sa maison, et il en prédit la ruine.

Ce fut une calamité pour Provins que les désastres et la destruction de ce bel établissement, et, pour que ce malheur fût complet, le feu en détruisit la belle bibliothèque. C'est pour rappeler la mémoire de tant de pertes, pour ajouter à nos regrets et exciter ceux de nos successeurs, que nous allons donner quelques détails sur les travaux que M. Guignace fit exécuter.

Ces belles terrasses, qui descendaient jusque sur la route de Paris, étaient une vraie création. Avant M. Guignace, on ne voyait qu'un terrain escarpé, inégal, inculte, où croissaient, au hasard, quelques plantes médicinales, parmi d'humbles buissons. Ceux qui, comme moi, avaient vu cette colline dans son état de nature et qui venaient jouir de la promenade et du coup-d'œil enchanteur de ce long amphithéâtre de terrasses, se rappelaient ce vers de Virgile :

Miratur molem Æneas, magalia quondam.

En disposant son terrain, M. Guignace remarqua un endroit humide ; il crut à une source ; il fit fouiller, et il eut le bonheur d'en trouver une ; de sorte qu'à une très grande hauteur, on voyait sur les terrasses des bassins remplis d'eau.

L'église de Saint-Jacques était un long et large vaisseau voûté. M. Guignace orna le chœur, qui était très spacieux, de belles stalles sur lesquelles s'élevait une menuiserie avec une riche corniche. Chaque panneau offrait une agraffe

sculptée, présentant des objets relatifs à l'ancien testament et dans le genre des sculptures qu'on voit dans le chœur de Notre-Dame de Paris. Dans cette menuiserie se trouvait, près le sanctuaire, une espèce d'armoire à deux grands battants où l'on voyait, appliqué dans le mur, le tombeau de Guillaume Pentecôte. La porte d'entrée du chœur, que M. Guignace avait fait faire à Paris, ainsi que les stalles, était très remarquable par les ornements et la délicatesse du travail.

Guyot de provins, poète, était contemporain de Thibaut-le-chansonnier; il était chevalier et il se croisa; il partit pour la Terre Sainte avec Milon de Bréban. (Voyez *Bréban*). A son retour, il embrassa la vie monastique. Il est l'auteur du roman en vers connu sous le nom de la *Bible de Guyot*, satire dirigée contre les vices du temps. L'abbé Pluche parle de ce poète dans le *Spectacle de la Nature*, à l'occasion des vers qu'il fit sur l'aimant et la boussole. Nous allons rapporter ces vers; c'est ce que ce poète a fait de moins inintelligible pour nous :

Cette étoile ne se meut;
Un art fait que mentir ne peut.
Par vertu de la marinette,
Une pierre brune et noireste,
Où le fer aisément se joint
Quand la mer est obscure et brune,
Quand on ne voit étoile aucune,
Contre le pôle va la point.

Hotel-Dieu (le grand), rue du Murot, presqu'en bas de la montagne; établi d'abord, en 1050, dans l'emplacement où a été depuis l'abbaye de Saint-Jacques; transféré où il

est, en 1160, par Henri-le-Libéral. « C'était, avant ce « temps, est-il dit dans les titres de l'hôtel-dieu, le palais « des comtesses de Brie et de Blois. L'ancienne tradition « veut que les grandes salles qui existent étaient destinées à « représenter des spectacles et des fêtes publiques. » Je vais faire voir que ces salles ne pouvaient avoir eu d'autre destination.

La première de ces salles, qui se présente en entrant, a 85 pieds de long, 35 de large, et environ trente pieds d'élévation. La seconde, qui coupe cette première à angle droit, est toute semblable, excepté qu'elle n'est pas si alongée. Tous les murs ont quatre et cinq pieds d'épaisseur, et sont percés pour des jours suffisants. Les ouvertures du rez-de-chaussée n'existaient pas.

Ces salles n'ont pu être construites pour y placer des malades; mais elles convenaient très bien à la destination qu'elles avaient eue dans leur origine. C'est parce qu'elles ont toujours paru peu convenables pour des malades, qu'on vient enfin de se décider à faire, dans leur intérieur, des distributions plus avantageuses : ce qu'on sollicitait depuis longtemps; mais on doit regretter de voir changer de forme ces vastes salles qui rappellent d'antiques souvenirs.

Il faut observer encore que cette première salle, dont l'entrée est au nord, n'est fermée dans cette partie, que par une simple cloison de 5 à 6 pouces d'épaisseur, et que le plancher supérieur se prolonge au-delà de la cloison. Cette dernière n'était donc qu'un retranchement, et la salle jadis se continuait jusqu'à l'église qui n'est plus aujourd'hui qu'une salle particulière pour des malades. Au lieu de 85 pieds de long, la grande salle avait donc très anciennement plus de cent pieds, et se trouvait bornée par l'église qui vient de

changer de destination. La cloison, dont je viens de parler, n'a pas été entièrement enlevée dans le nouveau plan, apparemment pour la solidité du plancher supérieur. On y a formé trois arcades. La grande salle est fermée au midi par le mur de quatre pieds. Il se trouve en son milieu une grande porte vitrée donnant dans une cour, au milieu de laquelle est un puits.

Je ferai remarquer encore qu'à l'entrée de la salle actuelle, et où l'on se propose de faire des changements, se trouvent quelques marches qu'il faut descendre quand on en sort par la cour. C'est évidemment un remblai qu'on a fait sans doute pour exhausser la salle et la rendre plus saine, lorsqu'elle a été destinée à recevoir des malades. Tout cela a été fait en même temps que la cloison de bois, et quand on a placé l'hôtel-dieu dans cet ancien palais des comtesses. Les grandes salles, lorsqu'elles servaient à des spectacles, avaient donc plus d'élévation, et étaient de plain-pied à la rue et à la cour. On vient de rétablir ce plain-pied.

On pourrait douter que l'église, qui n'était qu'une chapelle, ait existé de tout temps, ou plutôt qu'elle ait toujours servi au culte catholique. Elle a deux grandes arcades sur la salle, dont les arceaux retombent sur un pilier commun. Ces deux arcades n'ont jamais été murées; elles dominaient donc dans la grande salle, quand le retranchement n'existait pas et qu'elle était destinée à des spectacles publics. Ce dont on a fait depuis une église pouvait donc être une grande tribune qui, s'élevant en amphithéâtre, pouvait admettre beaucoup de spectateurs. On arrivait à la grande tribune par les appartements qui sont, ou plutôt qui étaient sur la rue de St-Pierre, et qui avaient des vues sur la grande rue du Murot. Pour entrer dans cette tribune, on passait sous deux petites

arcades, dont l'une serait murée suivant le plan, mais dont l'autre existera toujours.

La seconde salle, qui est un embranchement de la première, et qui était également destinée à des fêtes, communiquait avec la première par une grande arcade; elle présente, dans sa construction, quelque chose qui se rapproche beaucoup de ce que je viens de dire. Le mur de quatre pieds au nord, est coupé, dans sa largeur, à la hauteur de 7 à 8 pieds, et offre, dans son épaisseur, une galerie étroite; le mur, sur le devant de cette galerie, forme huit arcades soutenues chacune par deux petites colonnes rondes. En établissant, le long de cette galerie, une menuiserie qui saillirait sur la salle d'un ou de deux pieds, on aurait autant de loges qu'il se trouve d'arcades; la petite galerie serait le couloir qui y conduirait.

Le mur du levant de cette salle fait, à une certaine hauteur, une retraite sur laquelle est établi le couloir. Ce mur, à la hauteur du couloir, est percé, dans toute son épaisseur, par des arcades vitrées à leur partie extérieure, et qui pouvaient former autant de loges. Il faut remarquer aussi que le plain-pied de ces loges, comme est celui des amphithéâtres des salles de spectacles, va en s'élevant, ce qui permettait à ceux qui étaient dans le fond de la loge de jouir de la vue des spectacles, de même que ceux qui étaient plus sur le devant. Il faut croire que le long de ce couloir, et plus en dedans de la salle, il y avait une balustrade en bois qui pouvait faire saillie pour donner plus de largeur au couloir, et admettre un rang de spectateurs. Ce couloir allait communiquer et se joindre à celui du nord. Tout tend à favoriser cette opinion; car, dans l'angle du mur de l'est, celui du midi est percé par une porte qui donne dans les appartements au midi; en sorte que de ceux-ci on pouvait passer sur le couloir de l'est, et

de-là sur celui du mur du nord. Cette porte n'avait pas d'autre destination : on y a bien fait un escalier en bois pour descendre dans cette salle des malades ; mais cet escalier paraît être postiche.

Ce qu'il est bien important de faire observer, c'est que les deux salles (ce qui prouve bien que c'étaient des salles de spectacles et de jeux) se coupent à angle droit, et qu'en établissant des jeux au point de réunion, ils étaient vus des spectateurs des deux salles. On vient de murer la grande arcade de communication des deux salles, et on n'y a laissé qu'une petite porte.

Il faut encore faire remarquer aussi qu'après la grande porte d'entrée sur la rue, et sous toute l'ancienne église, il se trouve des voûtes soutenues par des piliers, et dont les arcades sont en partie murées. La première, à droite en entrant, sert de loge au portier. Anciennement ces arcades se communiquaient et formaient peut-être un grand vestibule où le peuple était reçu en attendant l'heure de l'ouverture de la salle des spectacles.

Tout ce que je viens de dire de la destination primitive de ces salles n'est établi, je le sais, que sur l'inspection des lieux et sur les données suivantes : 1° le palais qu'habitaient les comtesses était, avant ce temps, le lieu où se donnaient des fêtes et des spectacles publics ; 2° l'endroit dont on a fait depuis une église a deux larges ouvertures sur la grande salle ; 3° la seconde salle qui fait embranchement a, dans l'épaisseur du mur, et à une certaine hauteur, une galerie régnant dans toute l'étendue des murs du devant et du nord ; 4° une porte paraît n'avoir eu d'autre destination que de communiquer avec ces galeries ; 5° l'entrée de la grande salle est précédée de voûtes soutenues par des piliers, et sem-

ble être un vestibule de salles de spectacles ; 6° enfin, des salles si vastes, et dont la principale entrée est sur la rue, ne pouvaient être d'aucun service pour les comtesses de Brie et de Champagne. Sans doute, elles et leur suite n'habitèrent que les bâtiments où sont les religieuses, sur le jardin et le long de la rue de Saint-Pierre. L'entrée, pour les princesses et leur suite, pouvait être la grande porte qu'on vient de murer près de la rue Saint-Pierre, et par laquelle on entrait au moyen d'un beau perron qu'on vient de détruire. C'est une grande maladresse que d'avoir supprimé ce perron et cette belle entrée qui était celle des salles de l'administration.

Cependant il serait possible que, même du temps des comtesses, ces salles servissent aussi à des spectacles, à des fêtes, à des grandes assemblées ; c'était encore le goût de ces temps là, à ce qu'il paraît, suivant Velly. « Il y avait, dit-il, *Histoire de France*, t. IV, p. 2, dans les maisons de la haute « noblesse, des écuyers spécialement chargés de donner à « laver avant et après le repas, et de disposer tout ce qui « était nécessaire pour les divertissements qui suivaient les « festins. »

Dulaure, *Histoire de Paris*, vol. II, p. 296, rapporte, à l'occasion de la grande salle du palais de justice, « que, dans « les anciens châteaux ou palais de hauts barons, il y avait « une vaste salle qui servait à la réception des hommages des « vassaux, aux audiences des ambassadeurs, aux festins et aux « fêtes publiques. La salle du palais de justice de Paris était « anciennement employée aux mêmes usages, et, à certaines « époques de l'année, on y jouait des pièces bouffonnes. » On voit, par les dispositions intérieures, les tribunes des salles du palais des comtesses, et le vestibule voûté qui les

précède, qu'elles étaient non seulement propres aux mêmes services que les salles des anciens châteaux de barons, mais qu'elles étaient plus spécialement construites pour des jeux et des spectacles publics ; ce qui doit faire remonter leur construction avant les temps de la chevalerie. Nous verrons à qui on pourrait les attribuer.

Le nouvelles distributions qui ont lieu vont donner à ces salles des formes tout autres que celles qu'elles avaient, et ce ne sera que par les descriptions détaillées, que j'ai cru devoir en faire, qu'on aura l'idée de ce qu'elles étaient, et de ce à quoi elles pouvaient servir dans leur origine; encore faut-il que je rappelle que le plancher soutenu aujourd'hui par des piliers carrés n'existait pas, non plus que le retranchement au midi où l'on a fait la cuisine; que le plancher supérieur vient d'être rabaissé de quelques pieds ; enfin, que toutes les ouvertures, dans le mur au rez-de-chaussée, sont nouvelles, et qu'à la place de la porte carrée, qui sépare par en bas les deux salles, il y avait une grande arcade. Mon opinion, sur la destination des salles, a sans doute pour elle de grandes probabilités; d'ailleurs, j'invite les personnes difficiles, qui liront les détails dans lesquels je viens d'entrer, à en tirer des conséquences plus vraisemblables que les miennes, et à faire des applications plus heureuses : je serai le premier à applaudir.

Dans le grand établissement de l'hôtel-dieu, ce dont il me reste à parler peut encore exciter l'étonnement, et donner lieu à des réflexions profondes. C'est un superbe caveau qui commence sur la rue du Murot, passe sous la grande salle, et se termine comme cette dernière au mur du midi. Il peut avoir 140 pieds de long et toute la largeur de la grande salle. Les voûtes élevées de quinze pieds sont soutenues par deux

rangs de piliers carrés ; de leurs chapiteaux partent des arceaux élégants. L'épaisseur des murs, la solidité et la masse de l'ensemble a quelque chose d'imposant et de majestueux. Les murs ont au moins six pieds d'épaisseur. Celui dans le côté du midi présente, après l'arcade du milieu, une ouverture cintrée. C'est une galerie étroite, voûtée, de dix-huit pieds de long, et qui s'étend sous le pavé de la cour, et va aboutir au puits qui se trouve dans son milieu ; en sorte que du caveau on peut aller puiser de l'eau au puits. L'ouverture sur le puits est carrée et en pierres de taille.

On se perd en cherchant quel pouvait être le motif et l'emploi de ces voûtes souterraines et de cette galerie qui conduit au puits ; ce qui peut surprendre encore, c'est que ces voûtes ne soient pas connues à Provins, si non des domestiques qui vont y placer ou en retirer du bois de chauffage. Quoique fort âgé, je n'en ai jamais entendu parler, et ce n'est que depuis les derniers travaux commencés pour les changements à opérer dans les salles, que le hasard m'a fait descendre dans ce vaste caveau qui, plus connu, partagera l'attention et l'étonnement des connaisseurs, comme une foule d'autres objets que présente Provins ancien et moderne.

Ce vaste et magnifique caveau, qui a quelque rapport avec celui du Saint-Esprit (voyez ce mot), est plus massif, plus étendu, plus enterré. Ce dernier est dégradé dans une grande partie de sa longueur. Celui de l'hôtel-dieu, quoiqu'il soit beaucoup plus ancien, bravera les siècles. A quoi était-il destiné? Le bois et le vin d'une grande maison ne pourraient en occuper qu'une petite place ; mais il y a encore dans l'hôtel-dieu d'autres voûtes et celliers propres à ces emplois. Les comtes se sont bâti un palais à la ville haute, mais ils n'ont rien laissé qui approche de constructions aussi

considérables. L'histoire nous apprend les moindres bâtisses qu'ils ont faites dans la haute et basse ville; mais elle se tait absolument sur l'origine de cet établissement, où fut transféré, de leur temps, l'hôtel-dieu : ce qui prouve sa haute antiquité.

Nous savons seulement qu'avant que cet établissement devînt le palais des comtesses douairières, il servait à donner des fêtes et des spectacles; il remonte donc plus haut que l'époque de la création des comtes. On y plaça les comtesses; mais ces constructions considérables, leur distribution, ces voûtes, ces salles spacieuses : rien de cela ne pouvait avoir été fait pour des femmes.

Faut-il encore rapporter ce grand édifice aux Romains, non pas du temps de Jules César, mais sous le règne des empereurs? c'est ce qui nous paraît assez vraisemblable. Il y a environ dix siècles que le premier comte de Brie et Champagne habitait Provins. Les Romains quittèrent les Gaules il y a treize siècles. Ces bâtisses considérables, qui subsistent à notre connaissance depuis mille ans, et qui sont encore ce qu'elles étaient sortant des mains de l'ouvrier, pourraient donc avoir treize cents ans de date, et plus. Si l'on en doutait, il faudrait dire quel roi de France, avant les comtes, aurait fait à Provins ces vastes constructions dans l'intention d'y donner des spectacles et des fêtes; mais ajoutons que dans ces temps la ville basse était sans intérêt, ou plutôt n'existait pas; c'était un bois et des marécages.

Si l'on est obligé d'attribuer aux Romains ces vastes bâtisses par la force des choses, on y est encore ramené par le genre de ces constructions et les habitudes de ce peuple.

Les Romains aimaient les spectacles et les fêtes publiques, et ils subsistent encore dans beaucoup d'endroits de la

France des restes de constructions qui l'attestent. Il s'en trouve à Sens, suivant les historiens de ce pays; c'est ce que nous rapportent les almanachs de cette ville, que j'ai cités plus haut.

Si les salles de l'hôtel-dieu ont été construites par les Romains, dans les temps qu'ils tenaient garnison à Provins, et lorsque Probus y faisait faire des réparations, j'attribuerais les belles voûtes souterraines, dont nous avons parlé, à l'usage qu'ils avaient d'en établir sous les grandes constructions qu'ils faisaient et notamment sous l'ancien Provins. Ils ont partout cherché à étonner les peuples et à leur donner une haute idée de leur puissance par des constructions impérissables et quelquefois plus importantes que nécessaires. Dira-t-on, pour donner une destination aux voûtes de l'hôtel-dieu, construites près la forêt qui couvrait l'emplacement de la ville basse, qu'elles étaient des magasins où l'on serrait le bois de chauffage de la garnison et peut-être de quelques particuliers distingués de la ville haute? ou bien serait-ce encore un dépôt de prisonnier de guerre? Tout cela serait possible; mais il vaut mieux jouir en silence de l'aspect imposant de ces monuments antiques, que de se livrer à des conjectures hasardées. Une vue intérieure de ce caveau a été lithographiée.

Lors de la translation de l'hôtel-dieu dans les bâtiments qu'il occupe, Henri-le-Libéral fit fournir tous les meubles à l'usage des religieuses. On voit encore, dans le vieux réfectoire aux lambris et au plafond, des armoiries et les blasons des seigneurs et des chevaliers de la province.

L'hôtel-dieu de Provins était si bien tenu sous Thibaut VI, que des riches particuliers s'y faisaient porter. Des marchands étrangers et ceux qui fréquentaient la foire de Pro-

vins retenaient pour eux et leurs amis des chambres en cas de maladie. Il y avait, comme nous l'avons dit, des endroits où les malades prenaient leurs bains. On voit à l'hôtel-dieu de beaux vitraux gothiques; nous en parlerons à l'article *Objets d'art.*

Tout près de l'hôtel-dieu et au coin de la rue Saint-Pierre, est un pilier, nommé le *Pilier-Rouge.* On dit, mais sans preuve et sans vraisemblance, que dans une inondation, l'eau s'éleva jusqu'au pilier rouge. En face de l'hôtel-dieu était l'échelle patibulaire (voyez *Places publiques.*)

En 1670, la fontaine de l'hôtel-dieu ayant cessé de couler, on en releva les tuyaux qui se trouvèrent enfoncés en terre de plus de dix pieds; ils furent replacés à un pied et demi seulement de la surface du sol. On peut juger par là combien la prairie s'est exhaussée par la succession des temps (voyez *Fossés de la ville basse,* au mot *Fortifications.*)

Hôpital de la Madeleine. Il était placé au Châtel, près la porte de Jouy, et sur le lieu appelé le Cours-aux-Bêtes ou marché aux Bestiaux. On les essayait, comme on a vu, dans cet espace de terrain. Il reste de cet hôpital de belles voûtes à rez de terre, soutenues par des piliers qui, vu leur solidité, paraissent être d'une haute antiquité. Sur le côté se trouve une belle tournelle appelée le *Tournillon* (voyez ce mot.) On sait qu'un chevalier Bursaut avait sa demeure dans cet hôpital, en 1188. Cet établissement dépendait alors des chevalier du temple. Après l'extinction de cet ordre, il passa à celui de Malte. Ce fut la demeure du commandeur Girême, après la destruction, par les Anglais, de la grande maison de Notre-Dame-de-la-Roche (*l'Ermitage*), qu'il habitait. Il y a, dans les caveaux de cet ancien hôpital de la Madeleine, une galerie souterraine qui passe sous la rue de

Jouy. On croit qu'elle a une ouverture dans le *Puits-Salé* qui tient à l'hôpital du Saint-Esprit.

Hopital du Saint-Esprit (voyez *Caveau du Saint-Esprit*), page 164.

Hopital (l') général établi, en 1748, dans le monastère des dames Cordelières. C'était dans l'origine le monastère du mont Sainte-Catherine. Ce dernier fut fondé, en 1248, par Thibaut VI, à la suite d'une vision (1) où il lui sembla que cette sainte, avec son épée, lui traçait un certain espace de terrain sur la colline, au nord de son palais (voyez *Cordelières.*) Le cœur de ce prince, celui de son fils, Thibaut VII, et celui de la princesse Isabelle de France, fille aînée de Saint-Louis, sont dans l'église de l'hôpital général. Le monastère du mont Sainte-Catherine fut incendié trois fois. Henri IV, du temps des dames Cordelières, y établit son quartier-général quand il assiégea Provins pour la seconde fois (voyez page 127.) Cet hôpital est la retraite de beaucoup de vieillards et d'enfants. Il y a à l'extérieur de la maison un tour où l'on reçoit les enfants abandonnés. On y compte actuellement environ deux cents pauvres. Cet hôpital est administré, ainsi que l'hôtel-dieu, par un bureau composé du maire de Provins, qui en est le président, et par cinq notables habitants.

Ce sont les dames de la Maison de Nevers qui dirigent l'intérieur de ces deux maisons, quant à ce qui a rapport aux

(1) La *nouvelle Histoire* de Provins a *découvert* la fenêtre à laquelle Thibaut VI prenait le frais lorsqu'il eut cette vision ! Mettre une vision sur le compte du spirituel et satirique Thibaut, c'est un peu fort de la part des moines ; mais ce qui est plus fort encore, c'est de croire à cette vision, et surtout de trouver la fenêtre par laquelle Thibaut vit la dame blanche.

malades, aux pauvres et aux soins à leur donner. Le revenu de ces deux maisons peut s'élever à soixante-dix ou quatre-vingt mille francs.

Pour le spirituel, il y a un chapelain qui fait les fonctions curiales; mais, comme cette maison est sur la paroisse de Sainte-Croix, elle est tenue de faire un acte de paroissien. Voici en quoi on l'a fait consister : Le jour de Pâques, deux religieuses amènent à la grand'messe de Sainte-Croix deux jeunes filles choisies et proprement mises. Elles sont placées près la porte du chœur. A l'instant de l'offrande, le bedeau vient les chercher; elles portent chacune un cierge du poids d'une livre, et déposent dans le plat de l'offrande une pièce d'argent.

Il y avait dans l'église quatre petites colonnes de marbre noir. M. Lenoir en a enlevé deux pour être déposées au musée des monuments antiques; apparemment que les deux autres qu'il a laissées n'avaient pas le mérite qu'il attribuait aux autres.

On voit à l'hôpital de très belles sources. Une partie sert aux usages de la maison; le reste est conduit à la ville par des tuyaux de plomb, et donne l'eau à la fontaine aux Juifs, dans l'intérieur de la maison des ci-devant Jacobins, à la fontaine de l'Hôtel-Dieu et dans l'intérieur de cette maison.

Hôpital (l') des Templiers, connu depuis sous le nom de Notre-Dame-de la-Roche, et en dernier lieu sous celui de l'Ermitage, près le hameau de Fontaine-Riant ou Argent. Il fut fondé dès le XIIe siècle. Il y avait dans la chapelle une tombe qui se voit encore; c'est celle d'un commandeur mort en 1204. Ses armes sont composées de deux écussons : l'un chargé de la grande croix de l'ordre, l'autre d'une tour don-

jonnée de trois tourillons. Après la destruction des Templiers, cet établissement passa à l'ordre de Malte. Il prit le nom de la *Belle-Maison*, à cause des embellissements qu'y avait faits le commandeur Nicolas Girême qui l'habitait. Lorsque les Anglais prirent la ville de Provins, ce commandeur, aidé de Denis de Chailly, bailly de Meaux, et d'une troupe de braves qu'il avait formée, vint assiéger les Anglais qui tenaient garnison à Provins, et les en chassa. L'armée anglaise ayant repris la ville, les Anglais se vengèrent du commandeur Girême, en détruisant tous les bâtiments de Notre-Dame-de-la-Roche. Il n'y resta intact que les regards qui renferment les sources d'eau-vive. Après la retraite des Anglais, le roi récompensa Nicolas Girême, en le nommant gouverneur de Provins. Par suite, l'emplacement de Notre-Dame-de-la-Roche devint un ermitage qui dépendait de l'ordre de Malte. Environ l'an **1780**, l'ermite (1) qui l'occupait étant mort, il n'en fut plus nommé d'autre; le terrain, les bâtiments et la chapelle furent vendus. Cette chapelle était affectée à une confrérie qui avait lieu le jour de la Notre-Dame de septembre. Le clergé de Sainte-Croix venait y célébrer l'office. La fête, ou rapport, se faisait et se fait encore au hameau de Fontaine-Riant, et près de l'Ermitage. De cette habitation, hérissée de ronces, et bien digne d'une ermite, le propriétaire actuel en a fait un endroit charmant. M. Dusommerard dit que c'est le Tivoli de Provins, dans le

(1) Le frère Hilarion; il avait été garde-du-corps de Louis XIV. Ayant tué un homme en duel, il se refugia à Rome. On s'intéressa pour lui; il rentra en France comme ermite, et l'ordre de Malte le plaça dans l'ermitage de Notre-Dame-de-la-Roche de Provins. On n'a su ces détails qu'après sa mort, par les papiers qu'il a laissés.

texte de la deuxième livraison des vues lithographiées de Provins.

Les chevaliers du Temple dirigeaient encore à Provins l'hôpital de la Madeleine (voyez ce mot), et celui établi devant l'église Sainte-Croix. (Voyez *Vicomté de Provins et Chevaliers du Temple.*)

Hôpital (l') des Orphelines fut fondé, en 1691, par M. d'Aligre, abbé de Saint-Jacques, pour trente orphelines. Elles recevaient l'éducation jusqu'à l'âge de dix-huit ans. En sortant, on leur donnait un trousseau. La maison des Orphelines, rue du Murot, est un peu au-dessous de l'église de Saint-Thibaut. On croit que c'est dans cette maison que naquit saint Thibaut. Cet établissement cessa, il y a quelques années, d'avoir la même destination : les maîtresses, les jeunes filles et les biens qui y étaient attachés, passèrent à l'Hôpital général.

Hotel de ville, bâti sous François Ier. Après la réunion des comtés de Brie et de Champagne à la couronne, les rois de France abandonnèrent à la ville de Provins le palais des comtes, pour y établir les différentes juridictions. Dans la suite, et pour la commodité des habitants, elles furent transférées à l'hôtel-de-ville qui était un dépôt d'armes. Les juridictions y restèrent jusqu'à leur translation dans le couvent des Cordeliers, où l'on mit aussi les prisons, dont l'ancien emplacement faisait partie du palais des comtes.

Cette translation fut motivée par le surplomb qu'avait acquis le mur de face de l'hôtel-de-ville. En 1760, on avait déjà, pour soulager ce mur, descendu les grosses pierres ornées de salamandres et autres sculptures qui formaient trois

grandes mansardes ou lucarnes, qui s'élevaient au-dessus de l'égoût. La même raison avait fait transporter la municipalité dans l'ancien couvent des Bénédictins, où est la sous-préfecture. Ce fut alors qu'on plaça dans les salles de l'hôtel-de-ville la bibliothèque de saint Jacques, quand il fut question de vendre cette maison.

L'hôtel-de-ville fut consumé par les flammes ainsi que toute la bibliothèque, la nuit du 2 janvier 1821; on ne sait par quel accident. Les regrets qu'on a de la destruction de ce monument sont bien justifiés par ce que je vais en dire. On avait heureusement conservé un dessin très exact de la façade, qui, comme nous allons le voir, était singulièrement remarquable par la profusion et l'élégance des sculptures qui la décoraient.

Le mur de face, jusqu'à une hauteur de douze pieds, ne présentait aucun ornement; mais à cette élévation régnait une frise ornée d'arabesques, entremêlée de bustes. Elle soutenait des pilastres et une multitude de sculptures. L'égoût était surmonté de trois grandes mansardes en pierres de taille, chargées de sculptures. Des salamandres, avec des diadêmes sur la tête et entourées de flammes, formaient la corniche du fronton de celle du milieu. (1). Dans son tympan il y avait les armes de France ; au-dessous était, en médaillon, le buste d'une belle femme richement parée. Ses cheveux, plats sur le front, étaient rejetés sur le derrière de la

(1) Ces salamandres furent posées, en 1766, sur deux pilastres qu'on éleva a une ouverture du mur du rempart, près la tournelle du port; elles en furent ôtées. Il n'y a pas longtemps, la pierre sur laquelle était sculptée une de ces salamandres, servait de borne à un des pilastres.

tête. Les pilastres étaient couronnés par un chapiteau très orné, mais n'ayant aucun rapport avec les chapiteaux des colonnes grecques. Entre les pilastres étaient des bas-reliefs, des figures d'hommes, de femmes, de faunes et d'amours tenant des flambeaux allumés, appuyant les pieds sur des salamandres, et soutenant des écussons, entr'autres deux fort grands, sur lesquels étaient les armes de la ville et celles de Bretagne. Les intervalles présentaient des dessins en reliefs de branches avec leurs feuillages; des niches très ornées de sculptures à leurs parties supérieures; de petites portions de temples, de forme ronde, avec des colonnes détachées et soutenant un dôme. Ces temples, avec les accessoires dont nous avons parlé, semblent être des temples de l'Amour (1). Rien de tout cela, comme on peut le croire, n'a été fait par hasard, par caprice et sans intention.

Les armes de Bretagne, avec des cordons de veuve, qui se trouvent dans un médaillon, ont pu faire croire que ce monument avait été commencé, ou au moins projeté par Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII; mais on ne peut douter qu'il n'ait été construit par François Ier : les salamandres dans des flammes, des emblêmes de l'amour le désignent assez, et les sculptures sont évidemment de son temps. La profusion et la richesse des ornements, et leur belle exécution annoncent la main d'artistes célèbres. On leur trouve le goût, la délicatesse et le fini précieux des Jean Goujon, des Cousin et autres de ce mérite, qui furent employés par

(1) Dans une des lithographies des artistes de Paris, *planche de détail*, on voit, parmi quelques morceaux de sculpture de notre hôtel-de-ville, un charmant clocheton, avec niche, statues, balustrades, etc., du meilleur goût.

François Ier, dont le règne fut l'époque de la renaissance des beaux-arts.

Vues de près, ces sculptures paraissent avoir perdu leur beau poli ; ce qu'on doit sans doute attribuer à la nature de la pierre un peu poreuse, aux gelées et autres vicissitudes du temps ; mais cela n'empêche pas qu'elles n'aient conservé la beauté du travail et leurs formes élégantes.

M. le comte de Marcellus a publié sur le château de Chambord un travail dont je vais donner quelques extraits. On sera étonné de l'analogie qui existe entre les ornements et le style de cette résidence royale et ceux de l'hôtel-de-ville de Provins. Le château de Chambord fut, comme l'hôtel-de-ville, construit sous François Ier.

« Les frises, les lambris, dit M. de Marcellus, sont or-
« nés de sculptures de la plus grande délicatesse, et de
« salamandres en reliefs, entourées de flammes et sculptées
« dans le style de Jean Goujon. Des salamandres dans des
« flammes étaient une allégorie dont François Ier avait fait
« sa devise, en y ajoutant : *Nutrisco et extinguo.* Ce
« prince belliqueux, dont le génie créa Chambord, vou-
« lait faire entendre, par cette ingénieuse devise, que sa va-
« leur héroïque reprenait de nouvelles forces au milieu des
« feux de la guerre, et qu'elle les éteignait, *nutrisco et*
« *extinguo.* »

Ces génies dont j'ai parlé, groupés en plusieurs places et soutenant des écussons, sont surmontés par des bandelettes que l'on peut croire destinées à recevoir les deux mots de la devise.

Il faut ajouter que ce médaillon, où se trouve le buste d'une belle femme richement parée, d'une proportion plus grande que toutes les autres figures, et placée au milieu du

monument, au-dessous des armes de France; que cette femme, dis-je, a la coiffure que l'on donne à la *Belle-Ferronière*, maîtresse de François Ier. Elle a, comme les portraits qu'on a de cette dernière, les cheveux plats et séparés sur le front, et rejetés derrière la tête. Il est probable que ce buste la représente.

Ne peut-on pas croire que ces flammes, ces temples, ces amours, ces flambeaux, ont des rapports avec cette belle femme qui occupe la principale place dans la façade du monument? Je crois aussi que la devise qu'a prise François Ier, comme il arrivait au temps de la chevalerie, avait plus de rapport aux dames qu'on ne pense; car l'interprétation que lui donne M. de Marcellus est obscure. Je vois, moi, dans ces salamandres entourées de flammes et de génies avec des flambeaux, etc., un prince qui sacrifiait habituellement à l'amour, et, dans sa devise : *nutrisco et extinguo*, ce sens caché : j'entretiens, ou j'allume des feux, et je les éteints.

A ce qu'a dit M. le comte de Marcellus, je vais ajouter, par extrait, ce qu'un amateur, qui signe L... X, vient de faire paraître aussi dans les journaux d'octobre 1821, au sujet de Chambord, dont il paraît avoir fait un examen particulier... « Le luxe des décorations extérieures, le goût « oriental de l'architecture... rappellent la date précise de « l'édifice, et François Ier, semble se montrer aux regards « avec le Primatice, son architecte, à sa droite.

« La façade du château est surtout remarquable par la « profusion des ornements dont elle est revêtue... Chaque « mansarde est décorée d'un frontispice avec ses groupes de « colonnes, ses frises, ses architraves... Le mur n'a rien « perdu des beautés et des richesses dont le génie des Gou-

« jon et des Cousin l'ont couvert... Partout l'imagination est « surprise du fini de l'exécution... Il n'est pas de pierre qui « ne soit animée par la pensée et par le ciseau des arts. Tout « y décèle cette époque de la *Renaissance*, où la pensée des « artistes et les heureuses fantaisies du Primatice n'étaient « pas encore entravées, comme elles le furent dans les siècles « qui suivirent, par l'ascendant du goût de l'antique Grèce. « Chambord est l'ouvrage d'un génie libre : c'est plutôt dans « les circonstances locales qu'il a puisé ses inspirations, que « dans le souvenir de l'antiquité ; mais, si on ne trouve pas « ici la rectitude, le grandiose et la sévérité qu'on cherche « aujourd'hui dans les créations nouvelles, combien n'est-on « pas dédommagé par la variété, la hardiesse, la légèreté, la « pureté et le fini des desseins ! Ici, ce sont des groupes d'a- « mours avec des flambeaux, ou des faunes qui soutiennent, « en riant, quelques ornements ; ailleurs, un feuillage tout « gaulois remplace quelquefois, avec bonheur, les volutes « ioniennes et l'éternelle feuille d'acanthe ; partout, des sala- « mandres élevant, au milieu des flammes, la tête surmontée « d'un diadême. »

Ces détails, que donnent M. de Marcellus et l'amateur M. L.... X, ont tant de rapport et de ressemblance avec ce qu'on remarque dans la façade de notre hôtel-de-ville, que cela détruirait l'opinion de l'estimable auteur des explications des vues lithographiées, qui, tout en parlant avec beaucoup d'éloges des ornements de la façade de notre hôtel-de-ville, les croit antérieurs de quelques années aux constructions de Chambord ; car il s'ensuivrait que les décorations de ce château n'auraient été qu'une copie et une imitation de notre hôtel-de-ville ; celui-ci aurait été le texte, et Chambord n'en aurait été que le long commentaire.

Au nombre des choses remarquables, et quelquefois uniques, que présente l'histoire de Provins, à partir de sa fondation par Jules César, on peut citer ce que je viens de faire observer sur notre hôtel-de-ville. Peut-être est-il le seul édifice contemporain de Chambord qui ait avec lui autant de rapports, non-seulement par la profusion des ornements et la délicatesse du travail, mais par les attributs et les emblêmes qui semblent tous n'avoir que l'amour pour objet.

Le château de Chambord est d'une immense étendue ; nous n'avons, il est vrai, à lui comparer qu'une étendue et une élévation de quelques toises, et cependant la ressemblance entre ces deux monuments, qui présentent les deux extrêmes, ne laisse pas que d'être frappante. Notre hôtel-de-ville aurait donc pu occuper, au moins pour quelques instants, la pensée d'un grand roi, et aurait eu le bonheur d'être une étincelle du génie qui a conçu le château de Chambord.

Je puis appuyer, d'une manière assez authentique, que François Ier, non-seulement ne fut pas étranger à ces sujets allégoriques qui décoraient la façade de l'hôtel-de-ville, mais qu'il a pu en concevoir l'idée, ou qu'au moins ces architectes l'auront servi suivant son goût, plutôt que selon les convenances ; car cet édifice avait été construit pour être un arsenal, et les ornements étaient loin de rappeler cette destination. Je vais rapporter ce que je trouve dans le tome 1er, page 411, des *Anecdotes de Provins*.

« L'an 1529, François Ier fit son entrée à Provins. On « lui rendit tous les honneurs que l'on put. Il assista au *Te* « *Deum* qui fut chanté dans l'église de Saint-Quiriace, par « sa musique, tant pour la paix récemment faite, que pour « son heureuse arrivée dans la ville. Le chancelier Duprat y

« parut comme archevêque de Sens, avec plusieurs princes « et grands seigneurs, à tous lesquels on fit des présents de « vin, de conserves et de *coussins de roses* (1), comme « c'était la coutume. »

Il faut observer qu'il n'est question d'aucun motif politique qui ait nécessité la venue de François Ier à Provins; il y vient avec sa cour et sa musique : c'était donc une fête et une partie de plaisir. Il n'est donc pas douteux que le dessin de cette façade ne lui ait été présenté, où qu'il n'en ait conçu l'idée, et qu'il ne soit venu que pour jouir de son effet.

Pour l'honneur de mon pays, pour rappeler son importance et lui mériter la considération, j'ai cherché à montrer, dans toutes les parties de l'ancien Provins, la main et les vastes desseins du premier des Césars. Je me félicite aujourd'hui de faire voir, dans notre hôtel-de-ville, la main et les pensées chevaleresques de François Ier (2).

Quelques mots sur la municipalité trouveront ici une place naturelle et complèteront ce que nous avons déjà dit sur la commune de Provins.

Nous avons dit que Thibaut VI, en 1230, avait créé, pour Provins, un maire et douze échevins, ou plutôt qu'il

(1) Je ferai sur le mot *coussin* une observation, quand je parlerai des roses, article *Productions du sol de Provins*.

(2) François Ier, en 1539, ordonna que les actes publics, qui s'étaient toujours faits en latin, le fussent en français. Ce prince mourut en 1547 âgé de 53 ans.

avait confirmé, réglémenté l'institution de ces magistrats (1).

Ces dénominations se continuèrent jusqu'à peu d'années avant la Révolution ; mais la municipalité à cette époque

(1) Le lecteur a pu remarquer, pages 90 et 91, en parcourant l'histoire de Thibaut VI, les détails et les aperçus curieux que M. Opoix a donnés sur cette charte de 1230. Sa fermeté de jugement et son sens droit lui font regarder cet acte comme une consécration de droits antérieurs. En effet, quelques pages plus bas (75, 76, 77), il donne les raisons qui le portent à croire que Thibaut-le-Libéral ne put faire prospérer le commerce de Provins sans alléger les habitants des charges féodales : cela est rationnel. De plus, M. Opoix ne put imaginer, et beaucoup de savants partagent son avis, que les seigneurs aient pu tirer de leur cerveau des institutions communales, qui se ressemblent à peu de choses près dans toutes les chartes que nous avons. Pour que tant de seigneurs d'intérêts opposés et placés sur des points si éloignés les uns des autres, pussent se rencontrer dans les termes, la forme et le fond de ces actes, il fallait que ces institutions eussent une idée-mère, une tradition, et un semblant d'existence, d'après lesquels on renouvela, on fit revivre ce qui avait déjà existé. Aussi M. Opoix dit-il expressément : « Il faut bien « convenir que c'était là une réminiscence des anciennes muni- « cipalités gauloises que les Romains modifièrent, que les rois « francs rétablirent ou laissèrent rétablir sous leur première « forme, que la féodalité ébranla ensuite, et que Louis-le-Gros, « d'immortelle mémoire, retira enfin de la poussière de la ser- « vitude. (page 77) » Ici la science est réunie à la sûreté du jugement.

Un *nouvel historien* de Provins, dont l'incohérence des idées étonne à chaque page, s'est appliqué à contredire en toute occasion le digne et savant historien de Provins, et cela de la manière tranchante d'un Labeaumelle. On pourrait croire qu'un contradicteur si sûr de son fait peut encore moins errer quand il s'agit de l'histoire du moyen-âge, à la connaissance de laquelle il voudrait avoir des prétentions. Hélas ! il peut être donné à tout

n'était composée que d'un maire et de trois échevins. On les renouvelait tous les deux ans. Un échevin se prenait sur la

homme, au moyen de répertoires, de bibliothèques, de trouver des matériaux plus ou moins suspects ; mais le discernement pour les choisir et les apprécier n'est pas donné à tous. Notre contradicteur dit, page 197, *que ce qui doit éterniser à Provins la mémoire de Thibault-le-chansonnier, c'est la constitution complète d'une commune dans cette ville.* Ainsi, par ces mots, il est formellement arrêté dans la pensée de l'auteur que Provins doit le bienfait de sa constitution du maire et des échevins à Thibaut VI. Et pour comble de conviction, il ajoute qu'un *mouvement communal s'opéra au* XIIIe *siècle dans les provinces de Champagne et de Brie.* Voilà qui est bien convenu ; mais l'auteur va nous échapper : après nous avoir solennellement rapporté cette charte de Thibaut, datée de 1230, charte qu'il vient de donner, avant de l'avoir citée, comme le premier fondement de l'affranchissement provinois, il dit : *J'avais déjà pensé que Thibault-le-chansonnier n'était pas le premier qui eût accordé à la ville de Provins des libertés municipales et qu'il n'avait fait que confirmer en* 1230, *moyennant finance, des priviléges déjà existants en partie.* En effet après la lecture de cette pièce, on voit que la liberté à Provins ne date pas de 1230; le *nouvel historien* lui-même l'a senti, mais il n'a pu rattraper les imprudentes et téméraires paroles qu'il avait déjà imprimées, et nous serions portés à tirer cette conséquence de tout ceci, que notre contradicteur n'avait pas lu la charte de 1230 au moment où il en a parlé page 197, et qu'il ne l'a eu lue qu'à la page 206.

Notre contradicteur trouvant sans doute qu'il ne s'est pas encore assez contredit lui-même, va jusqu'à citer, page 207 (remarquez bien ce chiffre), une charte de 1190 du comte Henri-le-Jeune, dans laquelle il est déjà question de la *Commune de Provins* ; mais pour prendre la défense du *nouvel historien* contre lui-même, nous dirons qu'il peut avoir été facilement induit en erreur, le cartulaire où il prend cette citation étant *endommagé de pourriture.*

paroisse de Saint-Ayoul, un sur Sainte-Croix, et le troisième sur les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Quiriace. Pour le maire, il se choisissait sur toute la ville, mais alternativement dans la robe longue et dans la robe courte. On appelait la robe longue, les magistrats, les avocats; la robe courte se composait des marchands et des autres bourgeois.

C'était le premier dimanche de mars que se faisaient les élections. Chaque capitaine de la milice bourgeoise qui se composait de quatre compagnies portant les noms de Saint-Jean, Jouy, Culoison et Changis, choisissait, dans sa compagnie, quinze hommes pour donner leurs votes; on les appelait les *Vocaux*. Ils se réunissaient le dimanche matin, dans la salle basse de l'hôtel-de-ville. Les anciens maires et échevins, les magistrats, les anciens doyens de Saint-Quiriace et de Notre-Dame, et les capitaines de ville, s'assemblaient dans les salles supérieures : ainsi on distinguait la chambre haute et la chambre basse.

A l'heure indiquée, la chambre haute descendait dans la salle basse, comme étant plus grande, et là, se faisaient les élections au scrutin. Le maire et les échevins sortants, précédés des tambours et des porte-casaques (1), ou valets de ville, allaient annoncer aux nouveaux élus leurs nomination.

Dans le quartier du nouveau maire et des échevins, des voisins prenaient les armes, nommaient entr'eux un capi-

(1) On leur donnait ce nom parce qu'ils étaient couverts d'un grand manteau bleu, manches pendantes, sur le dos duquel les armes de la ville étaient brodées. Ils portaient une longue hallebarde. Toutes les fois que le corps municipal marchait, ils étaient à la tête.

taine et un porte-drapeau, et allaient, précédés d'un tambour, féliciter le maire ou l'échevin. Ils allaient faire le même compliment aux officiers municipaux nouvellement élus. Leurs promenades par la ville avaient lieu jusqu'au soir; alors, à l'aide du voisinage, ils préparaient un monceau de bois devant la porte ou dans le carrefour près de la maison de l'officier municipal, et allaient lui présenter, ainsi qu'à son épouse, un flambeau, avec lequel ceux-ci venaient allumer le feu de joie.

Dans ces temps, le receveur des revenus de la ville et le greffier n'avaient que cinquante francs de gages. Les quatre officiers municipaux, chacun leur tour, et de mois en mois, faisaient les billets de logement pour les soldats de passage. Lors de l'arrivée d'un régiment ou d'un gros passage, les officiers municipaux et le greffier faisaient ensemble, à l'hôtel-de-ville, les logements.

Aujourd'hui la municipalité est composée d'un maire et de deux adjoints. Ses bureaux sont dans le ci-devant monastère des Bénédictins, où se trouvent aussi ceux de la sous-préfecture.

(Pour les juridictions, les administrations, l'état ecclésiastique, civil et militaire de la ville, avant la révolution, voyez les *Almanachs de Provins*, 1780 et 1781.) (1)

(1) M. Opoix aime à parler de ces *almanachs de Provins* parce qu'en effet ils sont pleins de souvenirs pour lui. Leur auteur a su faire entrer dans ces opuscules une grande variété de sujets et mettre le badinage à côté du sérieux. C'est dans ces almanachs que M. Opoix vulgarisa les principales notions de l'histoire de Provins, et qu'il rappela aux Provinois l'ancienne gloire de leur cité. M. Opoix, toujours animé du désir d'être utile, contribua immensément, par son infatigable persévérance, à do-

Hôtel du Grand-Mouton. Cette maison est au midi, dans la Grande-Rue, entre la rue aux Aulx et le Marché-Neuf. Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, roi de France, y logea environ en 1430. (Elle mourut en 1455, détestée de la nation.) La maison qui est au levant faisait partie de cet ancien hôtel. Sur les poteaux qui la soutiennent, on voit un mouton, un berger, un chien, un loup sculptés; les armes de France, de Bavière, d'Angleterre y furent aussi sculptées à l'occasion du séjour qu'y fit la reine Isabelle. Elles furent effacées pendant la Révolution.

ter Provins de l'éclairage. Les gens un peu versés dans l'histoire de l'édilité savent que Paris, avant Louis XIV, n'était pas encore éclairé et que les ordonnances de police prescrivaient aux habitants d'avoir une lanterne à leur porte. On peut bien penser que si la capitale fut longtemps privée d'éclairage, les villes de province, où le progrès se fait si lentement, dûrent être plus arriérées que Paris et ne s'éclairer que beaucoup plus tard. Provins ne l'était pas encore en 1780. La société, dite, par raillerie, la *société des Lanterniers*, parce qu'elle s'occupait de réunir des offrandes pour l'entretien de l'éclairage, parvint à faire poser dans la ville un certain nombre de réverbères à trois foyers : ce qui fit révolution. Voici la première strophe d'un rondeau qu'on fit à cette occasion et qui a été inséré dans l'almanach de 1780.

La nuit ressemble au jour depuis qu'un nouveau zèle
A pendu dans Provins avec mainte ficelle
Réverbères qui font à vingt pas à l'entour
Pâlir de nos fanaux la plus grosse chandelle.
Vous diriez que Phébus recommence son tour ;
La nuit ressemble au jour.

Malheureusement, l'éclairage de Provins n'est pas encore suffisant aujourd'hui. On remarque au-dessus des portes des commerçants et des aubergistes, *ces fanaux à grosses chandelles* dont parle le poète, et qui en effet sont bien pâles.

Même rue, mais plus près de la place du Val, il y avait l'hôtel du Petit-Mouton.

Hôtel des Osches. (Voyez pag. 115.)

Incendies. Il est question, dans les Mémoires sur Provins, de plusieurs incendies, et notamment celui de 1188, qui consuma une partie de la ville basse. Depuis l'incendie occasionné par l'inondation de 1757 (voyez ci-après), on n'en voit de remarquable que celui de l'hôtel-de-ville, arrivé en janvier 1821. La ville basse présente beaucoup de ressources en cas d'incendie. Deux petites rivières et cinq ruisseaux la divisent et la traversent en divers sens. Je renvoie à ma Dissertation sur les Incendies, insérée dans l'Almanach de Provins, année 1780, avec les moyens d'y remédier, et particulièrement applicables à la ville de Provins.

J'indique, en même temps, une manière de rendre l'eau plus extinguible, si je puis me servir de ce terme, c'est-à-dire de lui donner la propriété d'éteindre plus qu'elle ne l'a naturellement. C'est peut-être un malheur que ce moyen proposé, il y a plus de quarante ans, n'ait paru, peut-être, que dans l'Almanach de Provins. Il serait inappréciable dans les incendies en mer où les moments sont si précieux, et l'extinction prompte si urgente. Il consiste à charger d'alun l'eau qui doit servir à éteindre ; ainsi on aurait d'avance un ou plusieurs tonneaux d'alun en poudre, et il s'agirait de mettre successivement dans la caisse de la pompe à incendie de l'eau et une portion d'alun.

Pour se convaincre du bon et prompt effet qui doit en résulter, on peut faire l'expérience suivante : on a deux tisons

bien embrasés; on jette sur l'un une très petite quantité d'eau chargée d'alun, et autant d'eau ordinaire sur l'autre tison. Le résultat offre une différence et un effet frappants. Je rapporte, dans l'almanach cité, les raisons physiques qui donnent à l'alun la propriété, à un haut degré, non-seulement d'éteindre, mais celle d'empêcher que le bois ne se rallume. On sent bien qu'il faudrait ménager cette eau, quand on n'a qu'une quantité d'alun bornée; s'en servir dans le commencement des incendies, ou l'employer à en arrêter les progrès et les communications aux bâtiments voisins. Dans les feux de cheminée, trois ou quatre seaux d'eau alunée, jetés par l'orifice supérieur du tuyau, pourraient seuls arrêter le feu au même instant. L'eau saturée de sulfate de fer (couperose verte), ou de sel marin, pourrait avoir, à quelque chose près, la même propriété que l'eau chargée d'alun.

J'ajouterai, avec plaisir, que je viens de lire un moyen très simple, et qui serait plus prompt que celui que j'indique pour éteindre le feu d'une cheminée. Il est de M. Cadet-de-Vaux, à qui on doit une foule de procédés simples et utiles. Ce savant propose, lorsque le feu s'allume dans un tuyau de cheminée, de jeter, sur le brasier, deux ou trois fortes poignés de fleur de soufre; l'extinction, dit-il, est si subite qu'elle a lieu en cinq ou six secondes. On pourrait avoir quelques doutes; mais M. Cadet-de-Vaux dit en même temps qu'il a eu occasion d'en faire une expérience authentique : Se trouvant dans la rue Saint-Denis, avec M. Lenoir, lieutenant-général de police, avec M. Calonne, et deux préfets de département, le feu prit à la cheminée où ils se chauffaient. M. Cadet-de-Vaux n'avait pas de fleur de soufre; mais apercevant dans l'appartement un gros morceau de soufre, il l'écrase sous ses talons, le jette sur le feu, et l'incendie cesse

de suite. Voilà le fait. La théorie le confirme, et se rapproche de ce que j'ai dit, dans l'Almanach de Provins, des effets de l'alun et autres matières salines qui procurent l'incombustibilité par la soustraction de l'air.

Voici ce qui arrive dans l'expérience que je viens de citer : le soufre en brûlant attire l'oxygène de l'air, et se combine avec lui ; la vapeur se convertit en un acide sulfurique très volatil qui remplit, en un instant, le tuyau de la cheminée, et s'attache aux parties enflammées ; l'air privé de son oxygène a été détruit. Or, point d'air, point de combustion. Les parties de la suie non brûlées ne pourraient même se rallumer ; car, comme je l'ai dit, les acides et les sels s'opposent à la combustion ; il est donc essentiel de ne pas perdre de vue ce moyen proposé, et qui est fondé sur une théorie lumineuse.

Inondations. La ville basse a souvent éprouvé des inondations. La plus forte et la plus désastreuse, dont on ait mémoire, arriva à la suite d'un orage, la nuit du 2 juin 1570. Les eaux montèrent jusqu'à la ruelle Daupin, vis-à-vis de l'auberge de la Levrette. Beaucoup d'habitants furent surpris dans leur lit, et une trentaine périrent. Les dégâts furent extrêmement considérables, et le récit qui en est fait dans le procès-verbal est déplorable. Il y eut aussi une forte inondation en 1677. L'eau renversa plusieurs toises du mur du rempart près la tournelle Flamande.

En 1757, les eaux entrèrent dans la ville, à deux heures du matin, le 21 janvier, à la suite d'un dégel ; elles montèrent jusqu'au Pont-aux-Poissons qu'elles couvrirent seulement, et s'y arrêtèrent. L'eau ayant mis le feu à des tonneaux de chaux vive, dans des tanneries, rue de Changis, il y eut trois

maisons de brûlées et quelques bâtiments attenants; mais personne n'y perdit la vie, ni ne courut aucun risque de la perdre, si ce n'est une femme en couches qui fut retirée d'une maison tout en feu, et portée dans l'eau par deux soldats en quartier à Provins. Il y eut sans doute de grands dégâts, des pertes de marchandises, etc.: les pavés des églises et des rues, dans quelques endroits, furent dégradés; mais aucune maison ne fut sensiblement ébranlée.

A l'occasion de cette dernière inondation, la sévérité de l'histoire et la force de la vérité nous obligent de dire, nous, témoins oculaires, que le procès-verbal qui en fut fait, imprimé et répandu avec profusion, dans l'intérêt des personnes incendiées, pour obtenir des secours, soit à Paris, soit à la cour, est extrêmement exagéré, et qu'on ne doit y avoir aucune confiance. Il est parlé du dévouement du maire qui, est-il dit, risqua cent fois sa vie; c'est encore un fait controuvé, parce qu'il n'y avait pas lieu à se dévouer. Sur les trois ou quatre heures les eaux étaient, en grande partie, retirées; elles avaient renversé quelques toises de mur près la tournelle Flamande : dans ce temps l'arrière-rempart n'était pas exhaussé comme il l'est aujourd'hui.

Une inondation eut lieu en 1784, à l'occasion de la fonte subite qui se fit alors de l'énorme quantité de neige qui était tombée pendant l'hiver; mais elle causa peu de dommages; l'eau, en se répandant dans presque toutes les maisons de la ville basse, y laissa un limon gras et difficile à dessécher.

Les inondations, à ce qu'il paraît, ont toujours amené quelques maladies contagieuses et meurtrières. A la suite de l'inondation de 1784, il y eut une maladie épidémique qui emporta beaucoup de personnes. Les annales de Provins rapportent qu'après l'inondation arrivée en 1570, *le limon qui resta*

dans la ville basse, exhalant des vapeurs putrides, fut cause d'une grande mortalité qui arriva ensuite et désola la ville. J'ai donné, dans la *Minéralogie de Provins*, tome II, plusieurs moyens de purifier les maisons après l'inondation, et indiqué des préservatifs contre les maladies qu'elles peuvent occasionner. On me saura gré, je l'espère, de chercher, comme je vais le faire, à mettre la ville à l'abri du fléau des inondations.

Moyen de préserver la ville basse de toute inondation. Je crois que celui que je vais proposer remplira l'objet ; il est simple, facile et très peu coûteux. Depuis l'exhaussement donné à l'arrière-rempart, par les terres provenant du curement des fossés, le mur des remparts du nord, dont toujours quelques parties étaient renversées dans les inondations, s'en trouve maintenant à l'abri. C'est par la porte de Troyes que, dans les fortes crues, l'eau entre dans la ville, et d'autant plus facilement que la prairie, dans cet endroit, étant plus élevée que le pavé de la porte, il suffit que la prairie soit couverte de quelques pouces d'eau pour que certains quartiers de la ville basse soient inondés.

Pour obvier à cet inconvénient, il suffit d'élever, à la porte de Troyes, de chaque côté, un jambage en pierres de taille, ou en grès, de la hauteur de trois ou quatre pieds. On pratiquerait, dans ces deux jambages, et en regard l'un de l'autre, une rainure ou coulisse de quatre pouces et demi de large. Lorsqu'une inondation s'annoncerait, et menacerait de s'accroître, on placerait, en travers de la porte et dans les coulisses, quelques chevrons de quatre pouces carrés ; on en ajouterait de nouveaux à mesure que l'eau en dehors s'éleverait davantage. On sent que ces pièces de bois, que je crois d'une force suffisante, et dont les premières

tomberaient juste sur le pavé de la porte, étant bien dressées et ne laissant pas de jour entre elles, il ne pourrait s'introduire dans la ville aucune portion sensible d'eau. Si on le croyait nécessaire, et ce serait mon avis, le moyen proposé pourrait s'appliquer à la Porte-Neuve. Je n'ai pas besoin de dire que le premier soin serait de baisser les vannes des rivières à leur entrée dans la ville, et la vanne du ruisseau de Saint-Brice ou des Anges.

Jacobins ou Dominicains. Ce monastère fut fondée par Thibaut VII, dans le XIIIe siècle. Ce prince, comme on l'a vu (page 100), mourut à son retour de la Terre-Sainte. Son cœur fut porté aux Jacobins de Provins, et renfermé dans une pierre tumulaire placée sur les marches du sanctuaire; elle était d'une forme ronde, à pans coupés, et ornée à l'extérieur de quelques sculptures; son couvercle avait, à sa partie supérieure, une ouverture ronde et large, sur laquelle était placée une portion de sphère de cristal; ce qui permettait de voir les enveloppes qui couvraient le cœur. Ce petit monument a été transporté à l'hôpital général, et placé dans l'église.

On célébrait tous les ans, aux Jacobins, la fête des Saintes-Larmes, en mémoire de celles que répandit Jésus-Christ sur les péchés des hommes. A cette occasion, il s'était établi, dans cette église, une confrérie très nombreuse, sous le nom de *Sainte-Larme*. Les personnes de la ville ou du dehors qui avaient mal aux yeux se faisaient recevoir dans cette confrérie. Les gens du peuple croyaient que c'était une sainte, et que ses reliques étaient déposées dans le petit monument dont nous venons de parler. La manière de se servir de ce procédé consistait à frotter les yeux sur la boule

de cristal qui représentait à peu près une œil. Il existe un dessin lithographié qui offre, autour du petit tombeau, un groupe de femmes et d'enfants qui attendent leur tour pour frotter leurs yeux.

L'Église des Jacobins était très grande ; elle avait deux bas-côtés : la longueur était de 125 pieds. Le rétable d'autel était composé de colonnes torses, autour desquels grimpaient des branches de vigne chargées de grappes. Ses dorures, quoique prodiguées, étaient distribuées avec goût. J'ai entendu un doreur l'estimer dix mille francs.

La maison des Jacobins était un dépôt de chartes, de titres et de manuscrits relatifs à l'histoire de Provins. Les Anglais emportèrent tout ce qu'ils y trouvèrent. Il est probable que les traditions qui sont passées jusqu'à nous étaient appuyées de titres qui n'existent plus.

Des Jacobins tiraient anciennement, pour le service de leur maison, l'eau de la source qui est sur le chemin qui monte à Flegny, appelée la fontaine de la *Ribaudière.* Les tuyaux ayant été détruits par le temps, ce fut l'eau de la fontaine aux Juifs, dite fontaine de la Pisserotte, qui alimenta cette maison.

Jacques (*Abbaye de saint.*) Cette abbaye, de la maison de Sainte-Geneviève de Paris, était établie dans le local qu'occupait l'Hôtel-Dieu, plus anciennement l'Hôpital des Pélerins.

Thibaut, comte de Blois, vers l'an 1050, voulant offrir un asile convenable aux nombreux pélerins qu'attirait à Provins la visite des reliques de Saint-Ayoul et de Saint-Thibaut, établit pour eux un hôpital sur les fortifications du midi, où se trouvaient d'anciennes constructions. Cet hôpital

prit le nom de Saint-Jacques, patron des pélerins; ce fut ensuite un hôtel-dieu.

En 1157, le comte Henri, pour faire cesser la division qui régnait entre les chanoines de St-Quiriace, dont une partie était des chanoines séculiers, et l'autre des chanoines réguliers, transféra les derniers à l'hôtel-dieu de St-Jacques, qui devint alors une abbaye de Génovéfains. Les malades descendirent dans la ville basse, dans le palais des comtesses, qui prit le nom de Grand-Hôtel-Dieu, et qui existe encore sous ce nom. Les pélerins furent reçus dans l'hôpital du St-Esprit (*voyez ce mot.*)

En 1550, un abbé de St-Jacques, nommé Guillaume de la Chenaie, embrassa le parti des calvinistes. A ce scandale, il en joignit d'autres. Il vendit les biens de la maison, les ornements de l'église, les plombs du clocher, etc. Il finit comme il le méritait : il fut pendu à Paris, sur la place Maubert, pour crime d'état.

En 1644, M. François d'Aligre, aumônier du roi, et fils du chancelier de ce nom, fut nommé abbé de Saint-Jacques de Provins. Sa vie est une longue suite de belles actions et de bienfaits qu'il répandit sur la ville et sur les habitants de Provins. Nous avons consacré, à la mémoire de cet illustre prélat, un article, en tête de notre *Dict. Hist.*

Le dernier prieur de Saint-Jacques, M. Guignace, est aussi en vénération parmi les Provinois, pour ses charités, ses grandes constructions auxquelles il occupait en tout temps des hommes de la ville haute; enfin, pour ses superbes terrasses qui faisaient l'admiration des étrangers, et qui firent, à Provins, la plus belle abbaye de l'ordre de Sainte-Geneviève. Nous avons déjà parlé beaucoup de ce

digne prieur, et nous lui avons donné, au nom de nos concitoyens, un témoignage de notre reconnaissance (voyez M. Guignace.)

Une ancienne pièce de vers, sur de grands dommages causés à cette abbaye par un orage, nous a été conservée. Elle est curieuse et intéressante ; la voici :

Pièce trouvée dans le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jacques.

En l'an treize cent soixante-dix-sept,
Le lundi, jour d'avril qu'on appelle vingt-sept,
Une heure avant minuit advint merveilleux fait,
De tonnerre et d'éclairs que vent d'aquilon fait,
Au Châtel de Provins, en deux églises nobles.
Chacun *cuida mourir*, tant clairs-lais, comme nobles.
Premier frappa la foudre ès-clocher, tout amont,
Et, à une seule heure, sur le haut de ce mont;
Puis vint icelle fondre ardent d'amont aval,
Sans point épargner plon, ardoise et métal.
Tout ardoit, ou cassoit tuiles, lattes et bois,
Aussi légèrement comme feu arderoit bois.
Au clocher de Saint-Jacques, cinq cloches perdit-on,
Couvert étoit d'écailles, nobles étoit et bon.

. . . . . .

Autour dudit clocher furent quatre clochers;
Chacun qui les voyait les tenoit bieaux et chers.
Maintes gens travaillèrent, résistèrent au péril,
Mais il n'y survint homme tant fut fort et subtil
Par qui le péril fut arrêté ou éteint
Jusque le mardi prime ; lors louèrent Dieu maint,
En disant très doux Dieu, puissant, miséricors,
Secouré votre peuple en l'âme et dans le corps :
Très souffrant être vous, qui souffrez tels orages,
En telles nobles églises faire si grands dommages.

. . . . . .

Il y avait à Saint-Jacques un cours de théologie pour les novices, et où les séculiers de la ville étaient admis. Les Génovéfains étaient des chanoines réguliers. On les appelait Messieurs de Sainte-Geneviève.

Laurent (saint) ville haute. En 1157, le comte Henri fait donation, au chapitre de Saint-Quiviace, de l'emplacement dit le Cours-aux-Bêtes, près de l'hôpital de la Madeleine, pour y construire la chapelle de Saint-Laurent. Elle prit le nom de chapelle de Saint-Jean, lors de la destruction du faubourg de Villecran, et de son église dédiée à Saint-Jean. (*Voyez Villecran.*) La chapelle de Saint-Jean du Cours-aux-Bêtes fut abattue, il y a peu d'années. La foire de Saint-Jean, le 24 juin, se tenait près de cette chapelle. Aujourd'hui elle attire un grand concours de peuple.

Lauret (christophe) de Provins, avocat, a donné, en 1598, un ouvrage sous le titre de la *Doctrine des Temps* et de l'*Astronomie Universelle*, in-f° de 300 pages. Cet ouvrage très savant paraît avoir joui, de son temps, d'une grande réputation, et même en Allemagne. On lit, en tête de l'ouvrage qui se trouve à Provins, plusieurs pièces de vers en latin et en français, à la louange de l'auteur, faite par les Provinois qui prennent la qualité d'*Agendiciens*. Une d'elle est souscrite *Rethel, Agendicien* (1); une autre, en vers latins et d'une certaine étendue, est intitulée : *Carmen he-*

(1) La famille de ce nom est une des anciennes de Provins, où elle a toujours rempli des places distinguées dans la magistrature. Elle est près de s'éteindre dans la personne de M. Rethel, aujourd'hui juge de paix.

roicum in doctrinam temporum Christophori Laureti, Marcerio Agendicense. Chant héroïque sur la connaissance des temps de Christophe Lauret, par Marceri, Agendicien. Je rapporterai de ce poëme les vers suivants, qui ne sont pas sans intérêt pour ce pays.

« . . . . . *Germania tradere nostro*
Laureto celebrem festinat in arte coronam.
Multa tibi laus hinc erit, urbs Pruvina, vetustis
Nobilitata locis, et Cœsaris obsta sedes ;
Nam quæ sublimi feriebas vertice cœlos,
Nunc prostrata jaces et deformata ruinis,
Interitura brevi, ni prestet alumnus amicam
Fidus opem, et sertam tectamque reducat ab orco.
Perge igitur, Laurete, sacrâ dignissime lauro
Floreat, atque animos sumat rediviva priores,
Antiquæ repetat, te vindice, stemmata gentis
Tempus erit, tanti quâ non oblita laboris
Illa tuis fundet dignissima prœmia factis,
Interea satis est tibi , si sciat extera tellus
Quod velut ipsa ferax, olidarum est sola rosarum :
Sic eadem, ingeniis, vix genti cesserit ulli.
Lauretus. . . . . . .

Voici le sens de ces vers ; la Germanie s'empresse de donner à notre concitoyen Lauret la palme astronomique : « Il te rendra ta renommée , ô Provins ! jadis ville célèbre par l'antiquité de tes murailles bâties par Jules César. Tes tours qui s'élevaient majestueusement dans les airs ne présentent plus maintenant que des ruines et des débris qui se cachent sous l'herbe. Désormais l'obscurité et l'oubli seraient ton partage, si un de tes enfants, élevé dans ton sein, ne te redonnait ton ancien lustre et tes honneurs passés... Continue,

ô Lauret ! que par tes travaux et ton génie ta patrie recouvre son ancienne célébrité ! Le temps viendra, où, de sa main reconnaissante, tu recevras la couronne des talents, digne prix de ton zèle et de tes ouvrages. En attendant, c'est assez pour toi qu'une terre lointaine, la Syrie, apprenne que celle de Provins est, comme elle, la seule où la *rose pourprée* se plaise à donner ses plus doux parfums. »

Il est bon de faire remarquer que, dans le seizième siècle, et même dans le quinzième (voyez article *Gaguin*), l'opinion commune était qu'*Agendicum* est Provins ; que César en était le fondateur ; que les Provinois prenaient, avec une sorte d'orgueil, le titre d'*Agendiciens* (1), et que le sol de Provins passait pour celui où les roses rouges pourprées, originaires de la Syrie, avaient plus de qualités ; enfin qu'on faisait des vœux pour qu'un enfant de Provins tirât de l'obscurité et de l'oubli ces hautes tours, dont les ruines et les débris se cachent sous l'herbe, et sans doute pour qu'il rétablît l'ancienne célébrité de nos roses.

On me permettra, je l'espère, encore une observation : c'est que ce Lauret, qui a fait honneur à son pays par un bon livre qui, quoique n'ayant aucun rapport avec la ville de Provins, n'en a pas moins été vanté et célébré par ses concitoyens, en prose et en vers, porte pour prénom *Christophe*, et que c'est aussi celui de l'auteur de l'Ancien Provins, de Provins Moderne, de l'Histoire de ses deux villes, d'une Dissertation sur nos Roses, de la Minéralogie des environs de Provins, d'un Traité de ces Eaux Minérales, et de quelques autres ouvrages relatifs à Provins ; mais Provins d'aujourd'hui

(1) Le savant M. Billate en cite aussi plusieurs exemples ; mais ce zèle patriotique est bien refroidi aujourd'hui.

n'a pas des âmes aussi attachées à leur pays et aussi reconnaissantes qu'il y en avait il y a plus de deux cents ans. Au contraire, le *Christophe moderne*, auquel on pourrait plus justement appliquer, comme citoyen utile, quelques vers qu'on vient de lire, a essuyé, pour ses écrits, des désagréments de plus d'un genre, par esprit de jalousie (1).

Leonard, (chapelle de saint-) communauté de filles, située où est aujourd'hui le premier moulin après la porte de Buat, n'existe plus depuis longtemps.

Lelleron (bernard) de Provins, avocat et auteur du poëme en six chants de la vie de saint Ayoul (voyez le mot *Saint-Ayoul*). Il fit aussi des vers latins en l'honneur de Christophe Lauret, dont nous venons de parler, à l'occasion de son ouvrage sur l'astronomie.

Maison d'Éducation. Pensionnat pour de jeunes demoiselles, et école où sont instruites gratuitement les petites filles peu fortunées. Cette belle maison d'éducation est tenue par les dames de Nevers, comme l'Hôpital-Général et l'Hôtel-Dieu, et gouvernée par les mêmes administrateurs. Elle est située rue des Marais. M. Magin, inspecteur-général de la

(1) Il faut cependant dire que le Conseil municipal, par délibérations prises les 10 décembre 1772 et 10 décembre 1773, à l'occasion de mes premiers écrits sur nos Eaux Minérales, m'avait exempté de logement de gens de guerre et de fournitures aux casernes, priviléges dont j'ai joui jusqu'à la révolution ; mais ces ouvrages pourraient ne passer que pour des essais qui n'avaient pas encore réveillé l'envie.

navigation de l'intérieur, a fait bâtir la chapelle à ses frais. C'est le même qui a donné les fonds pour la construction du monument des eaux minérales.

Maison des filles dévotes de l'école de Saint-Jean. C'est sous ce nom que neuf ou dix filles des meilleures maisons de Provins vécurent en communauté. Elles habitaient la grande maison de la ville haute au bas de la grosse tour, rue du Palais, et qui était plus anciennement l'hôtel *Desmarest*, comme nous l'avons déjà dit. L'archevêque de Sens, d'apres la demande que lui firent les filles dévotes, leur adjoignit quelques religieuses, et ce fut le noyau d'où se forma le couvent de la congrégation des *Filles de la Vierge*. (Voyez ce mot).

Maison des Filles-de-la-Grace. — Elle était vis-à-vis le fort Cadas, rue de Saint-Jean. Elle fut fondée et occupée, en 1227, par les filles de Notre-Dame de la Grâce, ordre de Citeaux. Thibaut VI favorisa cet établissement.

Maisons de refuge. Dans les temps de guerre, les religieux des abbayes de Jouy, de Preuilly, de Clause-Barbe, se retiraient dans la ville haute; de là est venu le nom de *maisons de refuge*.

Les religieux de Jouy habitaient l'hôtel abbatial de Jouy, dans la rue de ce nom ; il fut détruit en 1665. La maison des Trois-Pucelles, rue des Barbeaux, ville basse, qui appartenait à ces religieux, fut bâtie des matériaux de cet hôtel : cette maison est au milieu et au levant de la rue.

L'hôtel de Preuilly était près la porte de Saint-Jean. Il

ne reste plus que les ruines de l'église, qui donnent sur la rue de Saint-Jean. Il y avait deux églises l'une sur l'autre. Leurs ruines ont donné lieu à deux dessins lithographiés dans la collection des monuments anciens de Provins.

Dans la même rue de Saint-Jean était la maison de refuge des religieuses de Clause-Barbe.

Maladies endémiques, ou particulières au pays. La ville basse, depuis longtemps la plus peuplée, est, comme nous l'avons vu, située dans une prairie dominée au nord par de hautes colines ; elle est traversée par deux petites rivières et plusieurs ruisseaux ; elle est ouverte aux vents du midi, et de ce côté se trouve un long canal toujours plein d'eau. L'atmosphère paraît donc devoir être ici plus habituellement imprégnée de vapeurs humides, qui sont encore entretenues au-dessus des habitations par cette ceinture d'arbres élevés qui forment les promenades. Les maladies les plus habituelles doivent donc être les maladies humorales, et celles qui proviennent du relâchement de la fibre, de la stagnation et de l'épaississement des humeurs ; mais, suivant un vieux proverbe qui se vérifie bien ici : où Dieu a placé le mal, il a placé le remède.

Les eaux ferrugineuses sont un spécifique contre ces maladies et la nature a été pour nous prodigue de ce remède, Ce n'est donc pas lorsque la nécessité de les prendre en prescrit l'usage qu'il faut y recourir. Ce serait comme préservatif que beaucoup de personnes d'un tempérammment faible, mais surtout les jeunes gens des deux sexes, devraient en boire.

La nature n'a pas borné ses bienfaits à des sources ferrugineuses abondantes ; elle nous a fait encore présent de nos

roses, dont la tonique s'accorde parfaitement avec celle des eaux minérales. La conserve qu'on en prépare devrait donc être d'un usage habituel dans les cas cités ci-dessus. Je renvoie à ce que j'ai dit à ce sujet dans la Minéralogie de Provins.

On cite, dans nos annales, entr'autres une peste qui fit périr, en 1343, une grande partie de la population de Provins ; mais on fait remarquer que cette peste fut générale, et affligea toute la France. Des épidémies ont régné en différents temps ; quelques-unes ont semblé devoir être attribuées à des inondations qui ont eu lieu dans différents temps, et dont, je crois, il serait aisé de se garantir (Voy. *Inondations*).

Marché neuf. C'est encore une construction nouvelle qui date de vingt-cinq ans ; on l'a établi dans la cour des ci devant cordeliers. La place du Val, où se tient le marché aux légumes, était encombrée le samedi, parce que c'était encore là où toutes les volailles, le beurre, les œufs et autres denrées se vendaient. Tout cela a été transporté dans la cour spacieuse des cordeliers. Pour y aborder plus aisément, on a abattu une maison de la Grande-Rue, on a voûté le ruisseau qui traverse cette cour, et elle a été pavée en entier.

Moreau (*Hégésippe*). Tout le monde connaît la destinée de ce jeune poète dont le nom rappelle douloureusement ceux de Gilbert et de Malfilâtre. Moreau naquit à Provins, de parents pauvres, mais honorables. Son père, qui avait été professeur distingué au collége de Provins, lui fut ravi dès le bas âge. Des personnes haut placées de cette ville recueillirent le jeune Moreau, et lui firent donner l'éducation qui déve-

loppa plus tard les heureuses dispositions dont la nature l'avait si richement doté. Le jeune Provinois compléta ses études au séminaire de Meaux. Tout jeune encore, la poésie occupait ses instants, et il éprouvait pour les muses un penpenchant irrésistible. Heureux et funeste présent de la nature! Les âmes éprises des goûts intellectuels, ont une espèce d'aversion pour les occupations matérielles de la vie ordinaire; et malheureusement c'est dans ces occupations que l'homme né sans fortune et avec du talent doit chercher d'abord ses moyens d'existence. Vouloir les trouver dans des produits intellectuels, c'est commencer contre les vicissitudes de la vie un combat à outrance, où le jeune littérateur et surtout le poète, tombe le plus souvent terrassé sous les coups de l'aveugle déesse. Moreau eut le bon sens de se faire compositeur d'imprimerie; il devint un prote habile. Malgré ses occupations journalières, il trouvait le temps encore de cultiver la poésie. Sans abandonner son état, il créa et entretint pendant un certain temps un journal hebdomadaire, en vers, avec le titre de *Diogène* et cette épigraphe hardie qui donne la mesure de son caractère indépendant : *Je suis cynique, moi!* En effet, toutes ses poésies se ressentent plus ou moins de l'esprit qui lui dicta cette devise. Moreau ne put jamais oublier l'injustice de la fortune à son égard ; et il semblait se complaire à faire tomber le poids de son ressentiment sur les hommes riches et puissants. Ces récriminations étaient peut-être mal fondées , car des protecteurs lui offrirent bien des fois de réparer les torts de la fortune envers lui. Mais sa fierté crut voir des aumônes dans des offres faites avec délicatesse.

Les œuvres de Moreau se composent de contes charmants en prose, et un recueil de poésies, auxquelles il a donné le

nom modeste de *Myosotis*. Parmi ses pièces de vers, il en est une dont le lecteur provinois ne sera sans doute pas fâché de revoir ici quelques fragments, ne serait-ce qu'à cause de la beauté énergique de la poésie et des sentiments patriotiques dont elle est semée. Cette pièce est une épître adressée à M. ***, ex-conventionnel, son compatriote. (1)

Le poète, aux débris voua toujours un culte:
Pour une âme rêveuse ils ont un charme occulte ;
L'imagination en fait sortir des voix
Qui parlent aux vivants des choses d'autrefois.
Et le vers pousse bien comme la giroflée
Aux crevasses d'un mur, au pied d'un mausolée.
Aussi du *vieux Provins* j'exploite les trésors ;
Et que me servirait d'aller de bords en bords
Evoquer du tombeau quelque nation morte ?
Une grande ruine est debout à ma porte.
Venez à mon appel, curieux pélerins,
Dont la voile frissonne à tous les vents marins :
Des voyageurs ont dit qu'en sa déserte enceinte
Provins rappelle aux yeux Jérusalem la sainte.
Voilà pourquoi sans doute, infidèle au Jourdain,
La fleur qu'y moissonna le comte paladin
Cessant de grelotter loin du soleil d'Asie,

(1) Si nous disons que cet ex-conventionnel est M. Opoix, c'est pour les lecteurs étrangers à Provins. Nous sommes bien persuadé qu'aucun Provinois n'a oublié cet hommage que le génie, en passant, rendit à la probité politique. Le Poussin, jalousé par d'obscurs et impuissants rivaux, peignit, avant de quitter la France, un magnifique tableau où le temps emporte la vérité dans ses bras et fait briller ses beautés aux yeux de l'envie à la tête garnie de serpents. Les vers d'Hégésippe Moreau emporteront sur leur aîle jusque dans les âges lointains, l'honneur intact et le mérite distingué de Christophe Opoix.

Comme au fleuve natal se mire à la Voulzie.
Là, quand le vent du soir gémit, on croit encor,
Par quelque pont levis ouïr le son du cor ;
Ou descendant furtifs, des créneaux dans les plaines,
Les appels amoureux des dames châtelaines ;
Là, quand , dans les roseaux, il chante comme un luth,
Le passant rêve et dit : comte Thibaut, salut !.....
Et si vous ignorez quel savant artifice
Des temps qui ne sont plus restaure l'édifice,
Vous interrogerez l'ermite qui souvent,
A travers ces débris, erre, débris vivant.
Regardez : il chancelle en heurtant des décombres,
Cet homme séculaire ombre parmi les ombres !
Le bâton qui soutient ses pas mal assurés
Frappe au séjour des morts comme pour dire : ouvrez !
Sur son front chauve, Etna blanc de neige et qui brûle,
De quatre-vingts hivers le fardeau s'accumule.
Mais quand même la foudre ou ses vents pluvieux
Dégraderaient encor ce monument si vieux,
Quand il ne resterait de cet homme débile
Qu'un son dans l'air semblable à l'antique sybille,
Oh ! cette voix serait un oracle pour nous,
Nous en recueillerions la parole à genoux ;
Car aux jeunes croyants qu'attire l'ermitage
Elle répéterait (sublime radotage),
Ces mots qui, dans les cœurs brûlant de puberté,
Ne tombent jamais froids : *Patrie et Liberté*. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Il osa pour Capet armer sa boule blanche,
Aux pieds de la Montagne affronter l'avalanche ;
Et bravant du malheur le contact dangereux,
Coudoyer sans pâlir les Girondins lépreux.
Que sont-ils devenus ces hommes consulaires ?
Ceux qu'on n'a point jetés aux lions populaires
Ont traîné dans l'exil leurs destins ignorés,

Et la terre d'exil les a tous dévorés !...
Si de la France, un jour, l'idolâtrie avide
Revendiquait leurs os pour le Panthéon vide,
Dans un large sillon creusé du sud au nord,
Il nous faudrait glaner sur les pas de la mort ;
Et labourant le sol de chaque cimetière
Comme une Josaphat fouiller l'Europe entière.
En vain la liberté, renaissante aux Trois Jours,
Rappelle ses proscrits... Hélas ! les morts sont sourds !
Lui, du moins, nous resta : la vieille dynastie
Ne l'a point effleuré des coups de l'amnistie.
Comme l'Italien, harcelé de haros,
Qui, dans un temple ouvert se sauve des bourreaux,
Le vieillard poursuivi par Tartuffe et Bazile
S'enfuit sur le Parnasse en s'écriant : asile !
Mais dédaigneux du monde et de ses lauriers vains,
Comme un linceul précoce, il revêtit Provins.
Et l'aigle qui peut-être eût dévoré l'espace
Se tapit, ver obscur dans cette carapace :
C'est le magicien de nos bois enchantés,
Le fantôme rôdeur de nos débris hantés.
Il ordonna trente ans ce funèbre musée,
Trente ans épousseta chaque peinture usée.
Et vieux, pour récompense, il ne demande rien,
Rien que l'honneur obscur d'en mourir le gardien.
Du haut de nos remparts, philosophe stylite,
Planant sur le champ clos où l'Europe milite,
Il voit depuis quinze ans, voyager tour à tour,
Les Bourbons fugitifs, les Bourbons de retour ;
Et détournant l'oreille au bruit de leur passage,
Il dort, enveloppé dans le manteau du sage.
Nul rayon de faveur, sur ses vieux jours n'a lui :
Les rois (se souvenant) reculaient devant lui.
Quand Juillet s'alluma, du moins on pouvait croire
Qu'il se réchaufferait à ce soleil de gloire,
Qu'une langue de feu l'irait chercher, mais non ;
Rien aux puissants du jour ne révéla son nom.

Et seule, quand il pleut tant de croix dans l'ornière,
La Rose de Provins brille à sa boutonnière.

. . . . . .

N...., renégat, né à Provins. Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de saint Louis*, par Joinville, publiée par Ducange. « Il vint au roi (saint Louis était alors en Syrie), un « Sarrazin moult bien habillé, et fort bel homme à regar- « der. Il présenta au roi du lard prins un pôt, et des fleurs « qui étaient moult odorantes, et lui dit que c'étaient les « enfants du soudan de Babylone qui lui faisaient ce présent. « Quand le roi ouit cettui Sarrazin parler français, il lui « demanda qui le lui avait appris, et il répondit au roi qu'il « était chrétien régoié (renégat); et incontinent le roi lui « dit qu'il se retirât hors de devant lui, et qu'il ne parlerait « plus à lui. Lors je le tirai à part, et l'enquit comment il « avait regnié, et d'où il était; et cettui Sarrazin me dit « qu'il était né à Provins, et qu'il était venu en Egypte avec « le feu roi Jehan, et qu'il était marié en Egypte, et qu'il « y avait de moult grands biens; et je lui dis ne savez-vous « pas bien que si vous mourez en tel point, que vous des- « cendrez tout droit en enfer.... Mais tout cela ne servit de « rien. Ains s'en partit de moi, et oncques puis ne le « revit. »

Nicolas (Saint-). Cette église, bâtie dans le XIIIe siècle, était un chapitre. Les chanoines y disaient l'office une fois la semaine; leur rétribution était peu considérable. C'était dans l'église et le cimetière qu'avait lieu la *Fête de l'Ane*. (Voyez *Coutumes*.)

Notre-Dame-du-Chatel, église paroissiale pour une partie des offices. La messe paroissiale se disait dans une chapelle à droite du chœur de Saint-Quiriace et les vêpres

dans l'église de Notre-Dame. Cette église fut brûlée par le feu du ciel, en 1483, et reconstruite en 1577.

Notre-Dame-du-Val, église collégiale. L'ancienne église de ce nom, bâtie en 1196, était hors de la ville basse, sur le chemin de Saint-Brice, et où nous avons vu la chapelle dite de Notre-Dame-des-Champs, détruite pendant la révolution. Cette chapelle, encore spacieuse, n'était, dit-on, que la sacristie de la grande église qui fut démolie, ainsi que les maisons des chanoines, lors de l'approche des Anglais, comme le furent, par le même motif, la chapelle de Saint-Sillas, hors de la porte de Culoison et celle de Saint-Jean-de Villecran, par l'ordre de Charles, dauphin, régent de France pendant la captivité du roi Jean, son père.

Voici ce que porte l'ordre donné par le régent, en latin de l'époque : *occasione guerrarum regni, ex ordinatione, et præcepto nostro, ne inimici dictam ecclesiam occuparent, ipsa, cum suis ædificiis et domibus diruatur, ab habitatoribus villæ Pruvinensis... Muroque obstructa est porta dictæ villæ exeundi ad ecclesiam memoratam. Jannua* 1358. (Extrait des manuscrits de M. Rivot.)

Les chanoines rentrèrent alors dans la ville, et on leur accorda l'emplacement où était l'hôtel des Osches, pour bâtir une nouvelle église et des maisons pour les chanoines : cet emplacement, qui devint alors le cloître de Notre-Dame, mérite une attention particulière.

C'était dans l'origine un grand marché et un centre de commerce : on y tenait la foire de Saint-Ayoul. C'était là qu'était l'hôtel des Osches, qui appartenait au gouvernement, et où étaient établis la banque, le garde-chancelier et les notaires de la foire. L'église bâtie sur l'hôtel des Osches était

dirigée du midi au nord ; elle était adossée contre un mur antique, qui régnait le long de la rue du Temple. Ce mur portait, à sa partie supérieure, des créneaux à des distances égales ; ils ont été détruits avec l'église. Les chanoines les regardaient comme un signe seigneurial et comme indiquant un domaine royal. Aux extrémités de ce mur était, de chaque côté, une porte qui en faisait partie, et dont une subsiste encore. Ces portes se rattachaient à deux maisons. Ce sont les premières du Cloître, au nord ; elles sont très solides, et, de plus, soutenues par deux piliers de chasse sur la rue du Temple.

Quoiqu'elles aient subi des changements dans les temps modernes, elles ont conservé les restes de leur antique structure. Celle au couchant a un mur de quatre pieds d'épaisseur du côté des jardins. Il se continue le long des autres maisons qui sont à la suite, et se dirigeant au midi, où il est terminé par une tourelle portée sur un pilier de chasse, comme ceux dont nous venons de parler ; ces derniers aussi étaient surmontés par une tourelle ; les pierres saillantes qui ont été conservées le prouvent. A la partie de l'est du Cloître, le mur de quatre pieds n'existe plus, non plus que le quatrième pilier de chasse et la tourelle, à cause des grandes reconstructions qu'on a faites de ce côté.

On voit donc que le marché de la place de l'hôtel des Osches était un grand carré long, fermé par de gros murs, et dont les angles étaient terminés par une tourelle. Il avait quarante toises de long sur trente toises de large.

Les maisons actuelles du Cloître ont été construites ou réparées dans un goût plus moderne ; cependant on remarque encore dans plusieurs des piliers et des vestiges de voûtes et d'arcades. Dans le fond d'une maison reconstruite en tota-

lité, au levant du cloître, il y a des voûtes d'une très belle construction, et presque au niveau de terre. La tradition nous apprend que les maisons qui formaient le carré de la place étaient anciennement soutenues par des arcades, qui formaient une galerie couverte; ce qui changea de face lors de la construction des maisons canonicales. Nous avons dit, page 148, que c'était à une ancienne maison, la première en entrant dans le Cloître, qu'était placé, extérieurement et sous clef, l'étalon de l'aune de Provins; cet étalon, qui est en cuivre, a été déposé à la municipalité.

Le chapitre de Notre-Dame avait aussi sous sa garde les mesures de longueur pour la corde de bois. Chaque corde qui entrait dans la ville devait 4 sous. Il y a une soixantaine d'années, le chapitre abandonna son privilége qui lui fut contesté alors. Ce droit s'appelait le droit du *Murot*. On ne sait d'où lui venait ce nom; mais nous avons une longue rue qui commence au Pont-au-Poisson et finit à Saint-Thibaut, qui porte aussi le nom de rue du Murot.

Il paraît que c'était dans cette place des Osches que se faisait les affaires de commerce d'une certaine importance, telles que celles de la banque et la vente des objets précieux, comme ceux d'orfévrerie; car il n'y a pas à la ville basse une rue des Orfèvres, comme il y en avait une à la ville haute. Les changeurs pouvaient s'y retirer quand ils avaient fait, pendant le jour, leurs opérations sur la place des Changes. (voyez page 176.) C'était un endroit fermé, où, par conséquent, tout était plus en sûreté qu'ailleurs; la porte Bailly en était la principale entrée pour le public. Elle pouvait se fermer quand l'heure des affaires commerciales et de banque était passée.

Nous avons vu, dans le chapitre de Notre-Dame, dix-

huit chanoines : on dit qu'anciennement il y en avait trente-deux; d'autres veulent qu'il y en ait eu davantage. Le nom de Notre-Dame-du-*Val,* donné à cette église, servait à la distinguer de celle de Notre-Dame-du-*Château* qui était l'église paroissiale de la ville haute. L'église de Notre-Dame-du-Val fut démolie pendant la révolution. La tour, où étaient les cloches, a été conservée et est devenue le clocher de l'église de Saint-Ayoul. Cette belle tour fut construite où était la porte Bailly qui fermait le marché de la place des Osches,devenu depuis le cloître de Notre-Dame.

La tour de Notre-Dame fut bâtie en 1544. Suivant les manuscrits de M. Rivot, médecin, où se trouve une copie du devis et du marché qui fut passé avec l'entrepreneur pour la bâtir, faire et fournir, elle n'aurait coûté que 1400 livres. Je ne puis pas croire qu'il n'y ait là une grosse erreur; il est bon de s'en assurer, pour ne pas donner une fausse idée de la valeur des choses, dans les temps qui nous ont précédés, et qui ne sont éloignés de nous que de deux cent soixante-seize ans.

Le marc d'argent est le terme de comparaison. Les denrées et la main-d'œuvre suivent les progressions de sa valeur. Or, il faut observer, 1° que le marc d'argent, en 1500, valait, suivant le cours actuel, 6 francs 7 centimes, d'après Planeton et Leblanc. Il devait valoir un peu davantage en 1544; mais passons. Aujourd'hui le marc d'argent vaut 51 fr.; il n'a donc pas neuf fois plus de valeur qu'en 1500; 2° si l'on consulte le tarif des denrées et vivres, à peu près dans le même temps où la tour fut bâtie, lequel fut fait d'office par le bailli de Provins, et auquel étaient tenus de se conformer les hôteliers et cabaretiers de cette ville, voici

ce qu'on trouve. Cette taxe était pour six mois ; je n'en rapporterai que quelques objets :

	s.	d.
Pain blanc, la livre de 14 onces. . . .	»	4
La livre de bœuf	»	12
— de veau	»	13
— de mouton.	»	16
— de porc frais	»	16
— de beurre	3	»
La douzaine d'œufs.	»	18
La livre d'huile d'olive	5	«
Un lapin de garenne	4	»
Un poulet	»	20
Un canard sauvage	3	»
La botte de foin	«	10

D'après un tarif tiré du cartulaire de Notre-Dame, la journée d'un maçon, en 1402, se payait 3 sous, et celle d'une ouvrière, en 1474, 10 deniers. Je ne parle pas de la taxe du blé et du vin, parce que ces deux articles n'ont rien de fixe par l'inclémence des saisons, et ne sont pas en rapport avec les autres denrées.

Il résulte, de ce que viens de dire, que les vivres et denrées ne sont pas en général dix fois plus chers aujourd'hui qu'ils n'étaient en 1544, et même quelques années avant. Je copierai encore la taxe du dîner du voyageur dans ces temps-là. Il devait lui être donné par l'hôtelier un bon potage, un morceau de viande de tel poids, ou un tronçon de brochet ou de carpe de telles longueur et grosseur ; le tout apprêté et de bonne qualité ; du vin et du dessert ; les qualités étaient désignées, et le passant pouvait bien dîner pour 4 sous 6 deniers, ou 5 sous. En décuplant ce prix, un voyageur pourrait bien dîner aujourd'hui pour 50 sous, et même à moins, s'il se contentait du vin du pays, si les prix

n'étaient pas arbitraires, et si l'hôtelier était obligé de se conformer à un tarif qui fixerait le prix qu'il doit demander pour chaque mets, d'après le volume, la bonne qualité sous entendue.

En admettant que la tour de Notre-Dame n'ait coûté que 1,400 francs, on en construirait donc une semblable aujourd'hui pour dix fois davantage, c'est-à-dire pour 14,000 fr., ce qui serait dérisoire. Mais mettons-nous à notre aise, et supposons que les denrées, les matériaux et la main-d'œuvre, valussent vingt fois plus qu'en 1544 : ce ne serait encore qu'une dépense de 28,000 francs ; mais il est certain qu'aujourd'hui cette tour ne se construirait pas pour 150,000 fr. On voit combien il faut être en garde contre nos anciens manuscrits, lors même qu'ils semblent appuyés sur des titres authentiques.

J'ajouterai que, dans l'histoire de Paris, par M. Dulaure, volume II, page 663, on lit que, sous Charles V, en 1320, cinquante francs d'alors n'en vaudraient aujourd'hui que près de quatre cents. Cependant cette date est antérieure de deux cent vingt-quatre ans à celle de la construction de la tour de Notre-Dame. Je laisse concilier tout cela à ceux qui sont plus versés sur ces matières.

Il n'est pas hors de propos de rapporter une ordonnance de Philippe-le-Bel, du mois d'août 1291, sur la taxe suivant laquelle doit être vendu le poisson :

	s.	d.
Le moyen brochet.	«	2
Deux barbeaux	«	1
Deux tanches	»	1
Deux moyennes carpes	»	1
Quatre anguilles	»	1

Objets d'art *qui peuvent intéresser les antiquaires, les amateurs et les curieux :*

1° Les immenses et antiques constructions de l'ancien Provins.

2° *Le portail de Saint-Ayoul.* Il est composé de colonnes élevées ou plutôt de statues qui en tiennent lieu. Ces statues sont minces de corps. Voici, à ce sujet, ce qu'on lit dans le *Musée des Monuments français*, par Lenoir, à l'occasion des deux statues de Clovis I et de la reine Clotilde : « Ces statues, comme celles de ce temps, sont longues et « minces, raides et serrées, servant de colonnes ou de sup- « ports, comme toutes les statues des premiers siècles ; telles « enfin qu'on en voit encore au portail de l'église de *Saint-* « *Ayoul de Provins*, et qu'on en voyait, avant la Révolu- « tion, aux portails de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, « de Paris, des églises cathédrales de Chartres et de Mon- « tereau. »

Le portail de Saint-Ayoul est donc du petit nombre de ceux de ce genre qui peuvent subsister encore, et qui font époque. Nous en indiquerons encore un qui n'est pas connu et qui mérite de l'être. Il touche presque à la ville de Provins ; c'est celui de l'église de Saint-Loup.

Nous ne devons pas oublier de parler de celui de l'église de Saint-Thibaut, démolie depuis quelques années. Le premier portail n'avait rien de remarquable ; il existe encore. A l'entrée se trouve un vestibule où était, dans une armoire prise dans le mur, la châsse du saint ; ensuite se trouvait la porte de l'église, dans un portail orné, comme celui de Saint-Ayoul, de colonnes et de statues longues, minces et

serrées entre les colonnes. Ces statues avaient peu d'intérêt : mais parmi elle se trouvait celle d'une jeune personne d'une figure agréable, et qui, n'étant pas d'une grande taille, était dans de justes proportions. On pense que c'était une fille d'un comte Thibaut, ou d'un comte Henri. Elle a été un peu mutilée ; mais elle a été conservée. Nous en avons déjà dit quelque chose.

« Ces grandes statues longues et étroites ne doivent pas, « dit M. Lenoir, être attribuées à l'ignorance du statuaire. « Leurs hauteurs disproportionnées venaient de ce que, « servant de colonnes, elles devaient, pour la régularité de « l'ensemble, s'élever autant qu'elles. Dans les cintres de ces « portails qui se terminent en ogives, il y a beaucoup de « petites figures placées les unes au-dessus des autres. » C'est ce que l'on voit au portail de Saint-Ayoul, et qui se trouvait aussi au portail intérieur de Saint-Thibaut (1).

(1) A propos de Saint-Ayoul, voici ce que dit l'*Echo de Seine-et-Marne* du 22 décembre 1844.

« Le portail de cette église est un type qui constate l'état de l'art vers la fin du onzième siècle. Les draperies raides et alongées des statues, l'exécution grossière des bas-reliefs portent un caractère roman bien prononcé. La nef, les arceaux, les galeries sont dans un style qui tient du roman et de l'ogive. Ce monument a subi plusieurs reconstructions partielles qui en font un tout assez bizarrement amalgamé. On remarque, dans Saint-Ayoul, trois statuettes en marbre dont le costume est, en certains endroits, peint ou doré. L'une représente une femme en prière, probablement une comtesse de Champagne, si on en juge par la richesse du costume : la ressemblance de cette statuette avec une autre que l'on voit dans la niche d'une maison de la ville haute est frappante, et pourrait donner lieu à des recherches historiques. Les deux autres statues jouent, l'une du

3° *Retable de l'autel des Cordeliers.* Ce retable, dont le beau tableau de Stella occupait le milieu, était d'un grand effet. Les panneaux sculptés qui ornaient le sanctuaire et qui représentaient des sujets tirés de l'ancien et du nouveau Testament, étaient fort estimés.

Retable et panneaux ont été transportés à Saint-Ayoul; mais le chœur de cette église ayant peu de largeur, on a serré les colonnes du retable qui étaient sur le côté, entre lesquelles se trouvaient des niches où étaient les statues de saint François et de sainte Marguerite. L'architecture de la chapelle du nom de Jésus, et celle de la Vierge, dans la même église, vient aussi des Cordeliers. Tout cela n'est plus à sa place dans l'église de Saint-Ayoul, vu sa mauvaise distribution.

Le dessin de toute l'architecture, ainsi que les sculptures qui ornaient le chœur des Cordeliers, ont été faites par Pierre Blasset, sculpteur en bois et en marbre. Il mourut à Provins, en 1664, et fut enterré à la porte du chœur des Cordeliers, où il avait une tombe sur laquelle étaient gravés son nom et son éloge, comme sculpteur. Cette tombe est aujourd'hui dans le chœur et au bas du sanctuaire de l'église St-Ayoul. On y lit aussi que ses deux filles ont été enterrées au même endroit et reposent sous la même pierre.

4° *Le tableau de Stella,* dont nous venons de parler, était au-dessus du maître-autel des Cordeliers, où il se trouvait beaucoup mieux placé, sous tous les rapports, que dans le

violon, l'autre de l'orgue. Elles sont d'une exécution fine et travaillée. La tête, les cheveux et la robe de la joueuse d'orgue méritent l'admiration des artistes. »

M. Dusommerard croit, avec raison, que ces statuettes sont du quinzième siècle.

chœur obscur et resserré de Saint-Ayoul. Ce beau tableau de maître représente la Vierge surprenant Jésus enseignant dans le temple, et discutant avec les docteurs de la loi. Stella s'est peint parmi les auditeurs placés au-dessus des docteurs. Il a mis son nom en bas du tableau.

Stella, né à Lyon, devint le premier peintre de Louis XIV qui se plaisait à le voir travailler. Son genre était particulièrement les tableaux d'église.

Le dictionnaire des beaux-arts cite son tableau aux Cordeliers de Provins. « Il avait, est-il dit dans ce dictionnaire, « un genre heureux et facile ; sa manière est gracieuse et « finie. Ce peintre doit être mis au rang des bons artistes. Il « donne un peu trop dans le rouge. » Une partie de la robe de Jésus est de cette couleur ; mais elle est bien en harmonie avec le reste du vêtement et celui de la Vierge qui sont d'un bleu tendre.

A la chapelle du nom de Jésus, dans l'église de St-Ayoul, il y a un tableau qui représente Jésus enseignant dans le temple. La disposition des personnages n'est pas la même que celle de Stella. Ce tableau, qui n'est pas sans mérite, est d'un peintre connu.

5° *Vitraux peints*. Les beaux vitraux qui sont restés au grand Hôtel-Dieu, tant ceux de l'ancienne église que ceux de la chapelle basse. Dans toute la partie de l'ancienne église, sur la rue du Murot, les ouvertures actuellement en verre blanc étaient en verres coloriés ; on remarquait les dessins des figures et la vivacité des couleurs. On a enlevé ces vitraux avec si peu de précautions qu'ils ont été en partie détruits. C'était sur ces vitraux qu'on voyait dans une suite de panneaux, la représentation du martyre de Saint Lyé, avec tou-

es ses circonstances, et au bas desquels on lisait des inscriptions explicatives.

Les vitraux de l'église de Sainte-Croix méritent qu'on en fasse mention. Ils sont du bon siècle, et portent la date de 1534 et 1561. On remarque les grisailles du cul-de-lampe, qui représentent le martyre de Saint-Denis, peintes avec goût et suavité. Les panneaux de la chapelle de Saint-Roch présentent des sujets assez bizarres. On y voit l'arche de Noé qui reçoit la pluie du ciel, et, au-dessous, une portion de l'enfer. Un autre panneau offre la Salutation angélique; la Vierge est placée sur un lit élégant, où elle reçoit l'hommage de l'ange Gabriël, tandis que saint Joseph, endormi sur une chaise, paraît occupé d'une autre vision.

Les plus beaux vitraux de Provins étaient sans doute ceux de l'église de Saint-Ayoul, dans le bas-côté gauche. Le gouvernement, qui en eut connaissance, fit enlever, en 1805, les plus estimés et les mieux conservés. Ce fut M. Lenoir, administrateur du Musée des Monuments Français, qui les fit transporter et déposer au Musée de Paris. Dix-huit grands panneaux furent encaissés : ils représentaient, entr'autres choses, toute l'histoire de Joseph.

Dans nos anciennes églises démolies il existait aussi des verres coloriés; mais on n'en connaissait pas le mérite dans les derniers temps. On les déplaça pour leur substituer des verres blancs, sous prétexte que ceux-ci donnaient plus de clarté. Nos pères, plus sages que nous et mieux inspirés, ne regrettaient pas l'argent que pouvaient coûter ces vitraux qui offraient des tableaux transparents, agréables à la vue, et dont les sujets étaient tirés de l'Histoire-Sainte. Le jour sombre, qui en résultait dans les temples, avait quelque chose de plus religieux, et portait au recueillement et à la méditation.

Les vitraux coloriés dans les églises n'annoncent pas une plus haute antiquité que d'anciennes églises qui n'en ont pas; la peinture sur verre, qu'on appelle peinture d'*apprêt*, ne remonte pas à plus de trois cents ans. Ce fut d'un peintre français, de Marseille, qui travaillait à Rome, sous Jules II, que les Italiens l'apprirent (voyez le *Dictionnaire des Beaux-Arts*);

6° *Les sculptures* de l'Hôtel-de-Ville, celles de Saint-Laurent-des-Ponts, celles des Cordeliers, et deux petites colonnes de marbre noir, qui sont dans l'Hôpital-Général Il y en avait encore deux autres qui furent enlevées par M. Lenoir.

7° *Tombeaux*. En 1758, lorsqu'on a coupé la montagne du Rubi, au bas de la terrasse du collége, pour y ménager une descente plus facile, on trouva huit tombeaux qu'on retira de la terre. On en voyait d'autres, mais on les laissa. Ces tombeaux avaient six pieds de long et quatre pouces d'épaisseur. La matière, et celle de la tablette qui les couvrait, étaient très solides et très blanches; elles semblaient être du plâtre coulé. Un carrier prétendit que c'était de la pierre de Tonnerre. On n'en a pas su davantage. J'ignore ce qu'ils sont devenus. J'étais jeune alors, et je me souviens de les avoir vus. On en a trouvé deux dans Saint-Quiriace, et un, en 1770, engagé sous la tour de Saint-Pierre; mais ceux-là étaient du plâtre pur.

8° *Statue de Mercure*. Il y a une quarantaine d'années, un charretier, à une lieue de Provins, du côté de Mortery, fut arrêté en labourant par un obstacle: c'était une figure de cuivre massif, haute de onze pouces et demi, et recouverte d'une feuille d'argent; elle avait deux ailes à la tête, dont une ne présentait qu'une moitié; une bourse dans une main;

l'autre était à demi-fermée, et avait une ouverture où probablement se trouvait le caducée. Cette statue de Mercure fut apportée à Saint-Jacques de Provins, et envoyée au Musée de Sainte-Geneviève. On fit des fouilles dans le champ; mais on ne trouva rien. (Voyez *Anecdotes de Provins*, t. 3.)

9° *Armes de caillou*. On a récemmment trouvé aux environs de Provins une grande quantité d'instruments tranchants en pierre dure. Ils sont affilés comme un couteau par un bout; l'autre extrémité de la pierre se termine en cône ou pyramide; c'est par là que la main saisit l'instrument pour le diriger.

Parmi ces pierres ramassées nouvellement, il se trouve un fragment qui semble avoir fait partie d'une de ces haches tranchantes dont on se servait, dans ces temps, comme une arme de guerre. Ces haches avaient un manche dans un bout duquel la pierre était solidement arrêtée ; le tranchant avait communément six à huit pouces. Dans le poème fantastique, qu'on croit du VIIIe siècle, il est question d'un combat, avec ces singulières armes, entre deux guerriers francs.

On trouve de ces pierres tranchantes dans plusieurs endroits de la France. M. Mongès a donné à l'Académie des Inscriptions dont il est membre, une dissertation sur un de ces couteaux trouvé dans la Somme ; ce qui annoncerait qu'ils ne sont pas communs. Comment se fait-il qu'à Provins on en ait ramassé en peu de temps, sur le sol, une aussi grande quantité? Il n'est pas douteux que, si l'on faisait des recherches, on trouverait de ces haches d'arme, et peut-être des flèches de caillou dont se servaient les Gaulois dans les combats, et des pierres de fronde qu'on employait aussi; elles se reconnaîtraient à leur forme : ce sont de petites boules de quelques espèces de caillous et de silex d'environ deux

pouces de diamètre, arrondies au moyen de la percussion. Ces couteaux, ces armes de guerre, ces pierres de fronde se trouvent abondamment autour de la ville de Périgueux. On en trouve beaucoup aussi en Languedoc, en Provence et en Bretagne.

Evidemment ces instruments en pierre datent de l'époque où les Gaulois étaient encore à demi-sauvages. Il n'est pas probable qu'ils aient combattu les armées romaines avec des haches de pierre; César aurait parlé de cette singularité ; mais il est vrai qu'il néglige toujours dans son récit de décrire les armes des peuples qu'il combat.

Palais des comtes. Les princes, comme on le verra dans l'article suivant, habitèrent d'abord le *Pinacle*. Ensuite, lorsqu'une certaine manière de vivre élégante eut pénétré dans les cours, les comtes de Champagne quittèrent cette espèce de forteresse pour occuper le nouveau palais qu'ils firent bâtir sur le terrain qu'occupe aujourd'hui le collége. Une grande cour, au nord, précède le principal corps de logis. Au midi, il y a un grand jardin que termine une longue et large terrasse qui domine la prairie et offre des points de vue très variés et très pittoresques ; l'air qu'on y respire est fort pur.

Cette habitation des comtes est un carré long solidement bâti ; il est épaulé aux quatre angles par des piliers de chasse. On y a fait des changements pour l'approprier aux habitudes modernes. La cuisine du collége est une voûte où se trouve un puits. On aperçoit encore, dans un coin de cette cuisine, un reste d'escalier qui conduisait à la chapelle, car c'était la coutume des rois et des barons d'avoir une chapelle dans leurs palais.

Pinacle. C'est l'ancien palais des comtes de Champagne. Il était près des grandes fortifications du midi qui comprenaient la tour carrée, dite depuis Tour-aux-Anglais et la tour du Luxembourg. Ils abandonnèrent cette habitation militaire qui ne convenait plus à une cour élégante, et bâtirent un palais à l'est de la grande tour, et sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le collège C'est ce dernier palais dont il ne reste que des débris, que Thibaut-le-chansonnier habita. Quant au *Pinacle*, il fut la résidence des maires de Provins. C'est là que Guillaume Pentecôte fut massacré par les révoltés.

Pierre (saint). Sous le chœur de cette église, était construite celle de Saint-Firmin. Les ruines de cette dernière ont été lithographiées. Ces deux églises bâties dans le XIII^r siècle, sont un gage de la piété d'Alix-de-Crespy. Le clocher de Saint-Pierre était une tour carrée, avec une plate-forme entourée d'une balustrade à jour, formée de pierres sculptées. C'est dans cette tour qu'était la cloche qui servit à sonner le tocsin, lors du meurtre de Guillaume Pentecôte.

Saint-Firmin était un pélerinage ; on y venait pour être guéri de la fièvre. Nous avons dit, en parlant de la monnaie de Provins (que c'était dans cette église qu'avait été enterré le dernier directeur de la monnaie de Provins, dont la tombe, l'inscription se voyaient encore lorsqu'on a démoli cette église.

Plaids. Nom que l'on donnait autrefois aux maisons où se rendait la justice. Il y en avait une à la ville haute, place des Changes, près du passage voûté, où était le four banal appelé le four *Gaillard*. Cette maison antique sert aujour-

d'hui de granges. Il y avait, en outre, un tribunal établi dans le palais des comtes. A la ville basse, une maison de plaids était rue de la Cordonnerie, près de la Boule-d'or; il y en avait une autre rue du Pont-au-Poisson, au nord et en face de la halle où se vendaient le poisson et la marée. La maison des plaids était sur la voûte qui, dans cet endroit, conduit à la rivière l'eau des ruisseaux. L'entrée de cette voûte s'appelle le Trou-Baché.

Places publiques. Il y en a trois principales: une au Châtel, dont une prenait le nom de Place des Changes. C'est dans cette grande place, lors des réjouissances publiques, et après avoir assisté au *Te Deum*, à Saint-Quiriace, que le corps-de-ville, les magistrats et la milice bourgeoise allaient allumer un feu de fagots, au milieu duquel était planté un arbre avec des banderolles aux branches; c'est ce qui s'appelait un *Feu de joie*. Le soir, dans les places et principaux carrefours de la ville basse, les voisins faisaient des feux de joie;

Une seconde place, au milieu de la ville basse, est la place du Val. C'est là qu'était la boucherie, où est la fontaine qui en portait le nom, et où s'est toujours tenu le marché aux légumes. C'était dans cette place qu'était le Pilori, et que se faisaient les exécutions criminelles;

La troisième place est devant l'église de Saint-Ayoul, appelée la Place des Changes, parce que, dans les temps que la ville de Provins était très florissante, c'était là qu'étaient établis les comptoirs des changeurs; cette place a été dessinée et lithographiée par les artistes de Paris.

Il y en avait anciennement une quatrième devant le grand hôtel-Dieu, à l'endroit où est la fontaine. C'était dans cette

place, plus spacieuse peut-être qu'elle n'est aujourd'hui, qu'était établie l'*échelle patibulaire : In medio vico antè domum Dei apud Provinum scalam, etc.*

Voici ce qu'à l'occasion de cette échelle, a dit Velly, *Histoire de France*, tom. 4, pag 69 : « L'échelle, d'après du « Cange, au mot Scala, autrefois la marque de la haute « justice, était un endroit élevé par degrés, en forme d'é- « chelons, où l'on exposait, à la vue du peuple, ceux qu'on « voulait noter d'infamie. Cette ignominie était presque tou- « jours suivie de la peine du fouet. On y mettait aussi les « polygames, les parjures, les blasphémateurs, et même des « femmes. »

Cette échelle ayant été abattue par l'ordre du prévôt de Provins, il intervint une sentence rendue à Troyes, qui ordonna le rétablissement de l'échelle. *Pronunciatum fuit percuriæ consilium, quod ibidem pro ut esse consueverat scalam fiet et remanebit.*

Cette punition s'appelait *échaller*. Sire de Joinvillle, dans la vie de Saint-Louis, raconte comment ce prince religieux fit échaller, nu en chemise, un orfèvre qui avait juré. (*Ducange*, édition de 1668, f° 45.

Une nouvelle place a été établie il y a environ trente ans ; c'est le *Marché-Neuf*. Ce marché occupe l'emplacement de la cour du couvent des Cordeliers.

Poids de provins. On ignore combien d'onces renfermait la livre de Provins. Son usage était général en Champagne et dans d'autres pays. Il existe dans le trésor des chartes du roi, un acte où, à l'occasion d'une donation par Thibaut, roi de Navarre, il est stïpulé une redevance au poids de Provins, datée de juillet 1238.

Dans les chartes des comtes de Champagne se trouve une convention entre la comtesse Isabelle, au poids de Provins, en juin 1238.

Dufresne, tome 3 de son glossaire, f° 344, parle de ce poids en ces termes : *Pundus Pruvinense, à Pruvino in Campaniâ oppido, ubi cudebatur moneta comitum Campaniæ.*

Ces poids et ces balances étaient placés dans les lieux publics. Nous avons vu que, deux maisons ne suffisant pas pour peser, il en fut établi sept autres. Les comtes percevaient de certains droits sur les poids et balances. Dans un registre des charges de Champagne, en 1241, on voit qu'Isabelle, comtesse de Mareuil, quitte le roi de Navarre d'une certaine somme qu'il lui avait assignée sur les poids de Provins.

Productions du sol de Provins. *Blé.* Celui de Provins est remarquable par la finesse et la couleur de son écorce, et recherché pour la beauté de la farine. On lit, dans le *Dictionnaire des Arts et Métiers* que les meilleures farines de Paris sont celles de Beauce, du Hurepoix et de Provins.

Il est à remarquer qu'il est ici question de deux grandes contrées : la Beauce et le Hurepoix, et non de la province où se trouve Provins; et, en effet, ce qu'on appelle le blé de Provins, ne se récolte que dans un rayon de quatre lieues environ autour de cette ville.

Le blé est le grand commerce de Provins. Autrefois le blé se transportait à Paris en nature; ce qui n'a presque plus lieu aujourd'hui. Depuis qu'on a construit une grande quantité de moulins sur nos deux rivières, il ne se fait plus guère que le commerce de farine.

Vignes. La ville est entourée de vignes. Le vin qu'elles

produisent est haut en couleur, dur et un peu froid, ce qu'il faut attribuer à la nature du terrain qui est ferrugineux; il ne s'en fait pas de commerce : tout se consomme dans le pays.

Roses. Elles sont connues généralement sous le nom de *Roses de Provins.* Le plant en a été apporté de la Syrie, par Thibaut VI, et ce n'est qu'à Provins que ces fleurs ont conservé la belle couleur pourpre et le parfum qui leur sont propres, ainsi que toutes les propriétés médicinales. On en prépare un médicament sous le nom de *conserve liquide*, et une *conserve sèche* qui est plus d'agrément que médicinale. L'usage de ces conserves est très ancien. On lit, dans les Mémoires sur Provins, qu'en 1310, lors de l'entrée solennelle, dans cette ville, de Philippe de Marigny, archevêque de Sens, la ville lui offrit du vin, des épices et des conserves; quelquefois on joignait à ces présents des roses sèches.

Il est dit dans les *Anecdotes de Provins*, t. Ier, que très anciennement c'était la coutume dans plusieurs villes, Paris et autres, de porter à la procession du Saint-Sacrement, des couronnes de fleurs, et qu'à Provins, ces couronnes étaient de roses; c'est ce que prouve un compte de Saint-Quiriace, rendu en 1230, où sont portées en dépense ces couronnes de roses : *Pro capellis roseis in festo Sancti Sacramenti...*

J'ajouterai ici, et ce ne sera pas d'un médiocre intérêt, un passage que je trouve dans le *Cantique des Cantiques*, qui a un rapport direct avec nos roses, et qui mérite une nouvelle attention. C'est une de ces particularités nombreuses, dont nous avons dit que jouissait exclusivement la ville de Provins.

La Sulamite, dans le *Cantique des Cantiques*, s'exprime ainsi : *Ego flos campi*, je suis la fleur du champ ou de

la campagne. Voici à cette occasion ce que disent les interprètes de l'Ecriture-Sainte (voy. *Cantiq. des Cantiq.*, chap. 2.)

L'hébreu explique ainsi ce que c'est que cette fleur :

« Je suis la rose de la campagne de Saron, plaine célèbre « par ses roses. Le nom de cette plaine signifie, dans la « langue originale, *dont on doit chanter les louanges.* « La couleur de cette rose se compare à celle du sang. Elle « conserve son odeur après avoir été cueillie et séchée ; « alors, pilée, elle répand un parfum plus suave. »

Il n'est pas douteux que cette fleur ne soit la même rose que celle de Provins, aucune autre n'a les mêmes rapports avec le passage cité. Les roses de Provins sont originaires de la Syrie et du pays qu'habitaient les Hébreux. Elles croissent dans les champs, sont d'un rouge de sang ; elles conservent leur odeur après avoir été cueillies ; et, lorsqu'elles sont sèches, elles en acquièrent une plus suave : ce qui n'arrive pas aux autres espèces de roses ; et c'est parce que l'arôme de ces fleurs est plus pénétrant quand elles sont pilées, que les parfumeurs les font entrer dans les poudres odorantes qu'ils préparent.

J'ai déjà fait voir, très au long, dans un *Essai sur ces roses,* imprimé dans le *Journal de Physique* de l'abbé Rozier, « que nos roses étaient ces roses pourprées que les Romains appelaient, au rapport de Pline, *Roses Milésiennes*, parce qu'ils les recevaient de Milet, ville de l'Asie Mineure, peu éloignée de la fameuse Troie ; elles étaient connues dès ces temps reculés, *à Trojanis temporibus, Homero teste*, ajoute Pline. Il ne me restait, pour doubler l'honneur de nos roses et accroître l'intérêt qu'elles méritent, que de faire remonter leur antique et noble ori-

gine, et l'estime qu'on en faisait, à trois mille ans et plus, non sur des conjectures, non sur le témoignage des hommes, Théophraste, Pline et Homère, mais sur l'autorité irrécusable de l'Ecriture-Sainte.

La belle Sulamite (c'est l'épithète qu'elle se donne, *sum formosa*), soit, comme le croient les profanes, qu'elle ait été la maîtresse de Salomon, soit, comme le veulent les Saints Pères, qu'elle soit l'image de l'Église, ne fait pas seulement sa parure de cette rose ; elle ne se compare pas seulement à cette fleur, mais elle dit : Je suis cette fleur des champs, *ego flos campi ;* et, d'après le sens que donnent les interprètes sacrés, elle disait (en lui supposant l'esprit de prophétie) : Je suis la rose qui s'appellera un jour la *Rose de Provins.*

J'aime tant à parler de nos roses, que je vais chercher l'occasion de le faire jusque dans les brillants mensonges de la fable. On raconte que Vénus, apprenant que son cher Adonis, en poursuivant dans la forêt un sanglier énorme, en a été blessé dangereusement, vole à son secours. Les ronces déchirèrent ses pieds délicats, et les humbles rosiers sont teints de son sang ; plusieurs gouttes jaillissent sur les fleurs de ces arbustes, et leurs roses, qui jusqu'alors avaient été blanches, conservent, depuis cet évènement, la couleur du sang de Vénus.

Les Grecs, auxquels nous empruntons ce récit, entendaient parler du *rosier-nain*, dont la fleur était couleur de sang, et c'est le *rosier de Provins*.... Nos roses teintes du sang d'une déesse !!... L'histoire, les livres saints, la mythologie se réunissent donc pour donner plus de célébrité à nos roses. Je demande la permission d'en entretenir encore pour quelques instants le lecteur.

Coussins et sachets de roses. Nos roses semblent un sujet inépuisable. Quelques nouvelles observations vont être l'objet de cet article, et de celui qui va suivre, sous le titre de *Rose Rouge* et *Rose Blanche.*

On a pu remarquer, page 136, que la reine, s'arrêtant à Provins, en allant au-devant de Henri III, roi de Pologne, devenu roi de France, on lui offrit, ainsi qu'à toute sa cour, des *conserves* et des *roses sèches.*

Lorsque François Ier vint à Provins, on lui offrit, et à tous les princes et grands seigneurs qui l'accompagnaient, entr'autres présents, des *coussins de roses.* (Voyez page 136.)

Henri IV étant venu à Montglas voir ses enfants, le corps municipal s'y transporta, et parmi les présents qu'on lui offrit se trouvaient des *sachets de roses.* (Voyez page 136.)

Dans les cartulaires de la ville, on voit souvent qu'à l'arrivée des personnages d'un haut rang, on leur offrait les *présents d'usage,* sans désignation. Il pouvait donc s'y trouver des fleurs de *roses sèches,* des *sachets* et des *coussins de roses.*

Nous avons vu que nos roses avaient une odeur suave et pénétrante. C'est ce doux parfum qui les faisait tant rechercher des femmes voluptueuses de l'Inde. Les parfumeurs, avons-nous dit, en emploient beaucoup dans leurs poudres odorantes. C'était donc un présent que l'on croyait devoir flatter les étrangers.

Il est à regretter que cet usage ne se soit pas perpétué.

Pourquoi nos dames d'aujourd'hui n'adopteraient-elles pas l'usage qu'avaient sans doute les anciennes Provinoises du meilleur ton, d'avoir, dans leur cabinet de toilette et dans

les armoires à linge pour leur service, de ces sachets et coussins de roses ; enfin d'en envoyer en cadeaux à leurs amies ? Ce sont des vœux que je fais pour l'honneur de nos roses et celui du pays qu'elles embellissent, et dont elles ont fait la renommée.

Mais quelle était l'étoffe dont se composaient ces sachets et ces coussins? C'est ce que je ne puis deviner ; quant à la forme, elle devait être élégante.

La Rose Rouge et la Rose Blanche. Le fait que je vais raconter, en peu de mots, doit avoir beaucoup d'intérêt pour les Provinois ; il peut être mis au nombre de beaucoup d'autres singularités qui distinguent notre ville.

Le prince Edmond, fils du roi d'Angleterre, et qui avait pris le titre de comte de Champagne (voyez page 103), fut envoyé par le roi à Provins, avec des troupes, pour venger le meurtre de Guillaume Pentecôte, et punir les habitants, ce qui lui donna occasion de faire quelque séjour à Provins. Lorsqu'il s'en retourna en Angleterre, il prit pour devise la rose de Provins, qui, étant très rouge, contrasta davantage avec la rose blanche. Il fut le chef de la famille de Lancastre, qui conserva cette rose rouge. La maison d'Yorck, qui était sa rivale, prit, par opposition, pour sa devise une rose blanche. C'est sous ces deux bannières, la *rose rouge* et la *rose blanche*, que ces deux partis se disputèrent si longtemps la couronne d'Angleterre. Il est curieux que Provins entre pour quelque chose dans l'histoire de ces grands intérêts, qui divisèrent et agitèrent la nation anglaise.

Pyrites sulfuro martiales. Les pyrites se trouvent près le puits minéral dans un banc de glaise. Ces pyrites contiennent les matières premières qui donnent aux eaux minérales leurs propriétés. Les deux sels principes de ces eaux se dé-

veloppent naturellement et d'eux-mêmes à la surface de ces pyrites : ce sont un sulfate de fer et un alun de plume. Cette dernière production de la nature est tellement rare, que, quelques naturalistes, entr'autres M. Lesage, en ont nié l'existence ; mais dans le temps que j'en ai fait la découverte, j'ai envoyé à la Faculté de Médecine de ces pyrites chargées de ce bel alun de plume en filaments soyeux très blancs, et les curieux ont vu chez moi en abondance ce beau travail de la nature.

Ces deux sels, le sulfate de fer et l'alun de plume, séparés de la Pyrite et dosés, étant fondus dans de l'eau commune, régénérera une eau minérale tout-à-fait semblable à celle de la fontaine ; elle en a toutes les vertus. Les sels sont d'un grand avantage pour les malades éloignés qui ne peuvent pas venir prendre les eaux à Provins.

Une eau minérale, aussi efficace que celle de Provins, est une faveur que la nature a faite à peu de villes ; mais la découverte des sels de ces eaux est un avantage qu'aucune eau minérale ne partage avec Provins.

Fossiles curieux. On trouve aux environs de la ville des fossiles très variés, appartenant au règne animal : des coquillages, des madrépores inconnus, des bélemnites, des dents de crocodiles, des fragments de l'écusson de la grande tortue, dont l'espèce ne se retrouve plus, et dont M. Cuvier, professeur d'histoire naturelle au Jardin des Plantes, a accepté, avec reconnaissance, quelques morceaux qu'il a déposés au Cabinet d'histoire naturelle avec cette étiquette : *Trouvés à Provins.*

Marbres. On trouve sur quelques collines qui dominent la ville, des blocs considérables de différents marbres. On en

fait des chambranles de cheminée et des dessus de meubles. Les roches que l'on voit sur le Mont-Jubert, à l'est de la ville, sont des marbres brèches. En creusant un puits dans la Maison des Orphelines, on a percé un lit de marbre de vingt-cinq pieds d'épaisseur.

On trouve aussi des albâtres agréablement variés. Les uns présentent des dendrites; d'autres imitent des planches veinées de diverses couleurs, et ressemblent à des bois étrangers qu'emploient les ébénistes. Parmi ces albâtres on en trouve en petites masses qui sont tranchés de bandes colorées et horizontales, et propres à faire des camées. Le grain de la pierre est très fin et prend un beau poli. Plusieurs maisons, à Provins, possèdent de ces camées : ce sont des têtes, des bustes, des chiffres et autres ornements; tous d'une belle et heureuse exécution.

Je ne dois pas oublier de parler d'un albâtre de couleur brune et verdâtre, où se trouvent de belles herborisations. Il est composé de fibres ou aiguilles parallèles et très rapprochées. Il paraît s'être formé à la façon des stalactites. On le rencontre dans la glaise, sur les bords de la rivière de la Voulzie, en remontant vers sa source. Cet albâtre, dont on a fait des socles de pendules, des colonnes, etc., est extrêmement curieux, et prend le plus beau poli. Il n'est pas connu à Paris. J'en ai envoyé à l'École des Mines, et, de tous les échantillons des marbres de France qui s'y trouvent, aucun ne lui ressemble, non seulement par la couleur, mais par la nature de la pâte qui paraît avoir une organisation. Voilà de ces singularités qui distinguent encore Provins.

Ces marbres et ces albâtres ont été une nouveauté pour les habitants de Provins. On ne s'est jamais douté qu'il y en

eût, et surtout si près des murs de la ville. Moi-même, en 1803, dans la Minéralogie que j'ai donnée de Provins et de ses environs, je n'en parle pas. Ce n'est que depuis ce temps que j'ai fait ces découvertes. Je possède une quarantaine d'échantillons très variés de ces marbres et de ces albâtres.

Provins. *Aspect général et topographique de cette ville* (1).

L'œil du voyageur est enchanté par cette masse de remparts et de monuments qui s'entassent sur la colline. La tour de César, entourée d'un lierre qui scintille au soleil, s'élève majestueuse et fière, et dominant tout ce qui l'environne, elle ressemble à une sentinelle romaine que les temps ont respectée pour qu'elle pût proclamer la gloire de ses fondateurs. Saint-Quiriace, représentant les pensées d'un autre âge et d'un autre principe, frappe les nues avec son dôme et rappelle ces basiliques des légendes que des anges transportaient dans une nuit sur un roc escarpé.

La Tour et Saint-Quiriace sont là comme pour faire contraste, comme pour solliciter la pensée du philosophe qui, se promenant de l'un à l'autre monument, embrasse toutes les agitations de l'humanité entre ces deux histoires, la payenne et la chrétienne, et assiste à l'origine comme à la chute de ces deux principes : l'un tout militaire qui fit la conquête du monde, l'autre tout religieux qui gouverna toutes les intelligences. Ces principes sont passés : ces monuments sont debout !

(1) Voyez la lithographie en tête du volume.

La ville haute, occupant un plateau qui s'avance sur le sommet d'une colline dont les descentes sont très rapides, la partie de l'ouest, qui est de niveau avec la campagne, ne présentent qu'une vue monotone de champs cultivés ; mais le côté de l'escarpement de la colline au sud, à l'est et au nord, offre des vues très pittoresques quand on se place près les maisons du cloître et surtout sur la longue et large terrasse du collége. Cette position, qui commande toute la prairie, est frappante et magnifique. Les scènes qu'elles présentent forment un tableau des plus variés. A gauche, et du côté du nord, l'œil s'arrête avec étonnement sur des angles élevés et se perd dans les profondes vallées qui les séparent. En face, il se prolonge entre deux montagnes, s'élève insensiblement avec le terrain et se repose sur la forêt de Sourdun, qui termine cet amphithéâtre. En parcourant les irrégularités de la colline, en descendant ces escaliers improvisés dans le roc et qui tiennent lieu de rues, on jouit parfois d'un agréable spectacle : un moment on se croit dans l'isolement le plus complet, et tout-à-coup l'œil s'égare dans une étendue immense en se faisant jour dans une brêche de mur ou en passant par-dessus le toit des maisons. Les habitations sont étagées et suspendues les unes au-dessus des autres comme par enchantement. De jolis vergers et des jardins mêlent leur verdures et leur fécondité à l'aridité des rochers et à l'aspect sévère des murs que la vétusté dévore.

Ce n'est pas la magnifique terrasse de Saint-Germain : on n'a pas comme de celle-ci, une vue immense qui se perd dans le vague d'un lointain nébuleux ; mais les objets plus rapprochés en sont mieux sentis et mieux appréciés. La vue s'y promène avec un intérêt toujours croissant et s'y repose sans pouvoir s'en détacher. Les détails y abondent ; les effets

de lumière y sont très variés, et les amateurs de paysages pourraient y puiser de charmantes inspirations. La belle propriété de l'Ermitage, ouverte à tous les promeneurs, n'est pas l'un des moindres ornements des dehors de Provins (1).

Au nord, à l'est on voit sortir, de gorges et de vallées profondes, deux petites rivières qui coulent près de la ville où commence un vaste bassin qui se continue du nord au midi. Son étendue est à peu près d'une lieue et sa largeur d'une demi-lieue. Il s'arrondit à sa partie inférieure et méridionale et semble se fermer.

Ces deux rivières prennent naissance à trois quarts de lieue au-dessus de la ville. L'une, le Durtein, est formée par une infinité de sources.

La promenade pour y arriver est charmante. L'aspect du berceau de cette rivière naissante a quelque chose d'enchanteur. Une multitude de sources sortent de tous côtés et dans toutes les directions. Leur nombre incalculable forme un lac dont on ne connaît pas la profondeur. Creusé par la nature dès le commencement des âges, il a toujours été respecté ou

(1) Voir l'article *Ermitage*.

Voici les jolis vers que le propriétaire de ce Tivoli de Provins trouva un jour écrits au crayon sur un mur :

Que j'aime à voir ce riant Ermitage,
Où tout rappelle un heureux souvenir.
Les arts, l'amour, l'amitié, le courage,
Trouvent leur temple en ce lieu de plaisir.
Pour exprimer combien l'ame est ravie,
Au doux aspect d'un séjour aussi beau,
Aimable ermite, il faudrait ton génie,
Ou posséder ta lyre, ou ton pinceau!...

négligé par la main des hommes, ne présentant à la cupidité rien dont elle pût faire son profit.

Le cresson, le nénufar, les roseaux en tapissent les bords, ou couvrent une partie de sa surface, pendant que le saule et le peuplier y projettent au hasard leurs ombres vacillantes.

La rivière de la Voulsie présente des beautés d'un autre genre, qui ne le cèdent pas à celles du Durtein, et qui demanderaient, de notre part, une description particulière, si nous ne voulions pas hâter notre marche.

Ces rivières entrent de deux côtés dans le bassin, par sa partie supérieure. Après l'avoir parcouru dans toute sa longueur, elles se réunissent pour ne plus former qu'un même lit. Elles sortent ensuite par une ouverture latérale qu'elles se sont creusée, et vont, à quatre lieues de Provins, mêler leurs eaux à celles de la Seine.

Au milieu de la prairie il se trouve, dans la direction des deux rivières, un beau canal, ayant sur ses côtés de longues allées d'arbres, et dont les eaux tranquilles reposent en silence, tandis que les deux rivières s'abandonnent à la pente qui les entraîne.

Le bassin, les gorges et les vallons sont couronnés par des côteaux riants, qui offrent alternativement à la vue le pampre, les épis et les vergers. Partout des sites pittoresques et romanesques, partout de frais vallons, des ombres délicieuses, de longs tapis de verdure, et d'épais gazons toujours rafraîchis par quelques ruisseaux (1).

(1) Je regrette que les bornes que je me suis prescrites ne me permettent pas de décrire les beautés des vallons de Saint-Brice, autrefois faubourg de la ville basse, les points de vue intéressants qu'ils présentent, dont un a été lithographié, et la fraîcheur des ombrages entretenue par une grande quantité de sources. Elles

C'est aux sources de la Voulsie qu'on trouve ces spaths striés et verdâtres dont j'ai parlé dans la *Minéralogie de Provins*. Ces albâtres sont susceptibles d'un très beau poli et méritent d'être plus connus qu'ils ne le sont. Dans les dégels

se réunissent et forment un ruisseau qui fait tourner un moulin. Après avoir parcouru la prairie, ce ruisseau entre dans la ville, porté dans des auges en pierres et en bois, ce qui lui a fait donner le nom de Ruisseau-des-Auges. Il devient fort utile aux riverains, soit pour les usages domestiques, soit pour les arrosements, soit pour les secours qu'il peut fournir en cas d'incendie.

Je ne puis cependant passer sous silence les vertus que la crédulité attachait aux eaux de Saint-Brice : c'était celle de faire parler. On y conduisait les enfants chez qui la parole était en retard, ou qui parlaient difficilement. On leur faisait boire de l'eau des sources, après cependant les avoir présentés à l'église et avoir fait chanter une antienne à Saint-Brice.

M. Michelin, dans son poëme héroï-comique sur Provins dit, à l'occasion de la propriété des eaux de Saint-Brice :

Qu'on pourrait, sans blesser l'éloquence des belles,
Du rang des pélerins excepter les femelles.

Quoi qu'en dise notre poète provinois, on y conduisait aussi par fois des *femelles*. Une d'elles, très connue, y fut menée dans son jeune âge, et je me souviens qu'on se plaisait à faire remarquer qu'elle parlait beaucoup et qu'elle avait le *verbe* très haut.

J'ai fait connaître, dans la Minéralogie de Provins, quelques sources d'eaux minérales dans le bas de Saint-Brice, plusieurs pyrites d'une forme particulière, et de jolies stalactites et incrustations qui se trouvent dans le tuf, sur les côtés de la ravine, et que tout Provins a vues à l'Ermitage. Ce sont des groupes qui portent les empreintes des végétaux, avec une telle fidélité et une telle précision, que les nervures les plus délicates des feuilles y sont exprimées, et font connaître l'espèce de végétal auquel ces feuilles pétrifiées appartiennent.

la Voulsie reçoit les eaux de la forêt de la Traconne située à sept lieues de Provins, ce qui la rend alors redoutable pour la ville.

Notre description serait incomplète si nous passions sous silence ces belles allées d'arbres qui suivent parallèlement les murailles de la ville, et qu'on nomme *les remparts*. Ces promenades sont un des plus beaux ornements de Provins (1).

Les remparts de la ville haute sont en dehors des murailles et règnent le long des larges fossés; ils commencent à la porte de Saint-Jean et se terminent à celle de Jouy. Cette promenade présente, au rapport des voyageurs, un coup-d'œil unique pour les amateurs de la haute antiquité; c'est une continuité de tours que le temps a fortement dégradées, mais qui n'en sont que plus vénérables.

Quand, sur cette promenade plantée d'arbres, on arrive à l'angle droit que forment, en se réunissant, les deux lignes

(1) M. Dusommerard leur donne l'épithète de *magnifiques* dans le texte des *Vues lithographiées*. En parlant de Provins, il se sert aussi de ces expressions : « Caveaux magnifiques... l'œil « parcourt avec étonnement cette longue suite de tours... nos « yeux furent frappés de l'aspect pittoresque de ces mines... « monuments d'étonnement et d'admiration... Une vue prise « du four à chaux offrait, avant les destructions, un des plus « beaux ensembles qu'aucune ville de France puisse présenter... « Les jolis coteaux de Saint-Brice... dignes d'attirer les artistes « et les amateurs de beaux effets... de superbes promenades qui « décrivent un cercle de plus d'une lieue d'étendue, magnifi- « quement boisé et de chaque point duquel l'œil découvre des « aspects pittoresques... etc. »

des fortifications, on jouit d'une perspective majestueuse et imposante. Une longue suite de tournelles bizarrement dégradées par le temps, se développent à la file, et les dernières, par leur éloignement, se découpent sur l'azur du ciel et se perdent dans le vague.

De cet angle que termine la tournelle aux Engins, si l'on élève fortement la voix, on en entend répéter le son par les cavités de ces tournelles, et l'écho, qui va toujours en s'affaiblissant, se perd dans les tournelles lointaines.

Ce rempart a été aplani et planté, il y a une cinquantaine d'années, par M. Saulsoy, maire, et il est appelé le Rempart-Saulsoy. Il est fâcheux que, pour aplanir le terrain, on ait rejeté les terres dans les fossés ; ce qui en diminue la hauteur, et gâte la régularité.

Les remparts de la ville basse sont en dedans des murs, et les suivent dans leur pourtour. Ils commencent à la porte de Paris, passent successivement devant toutes les portes de la ville, se prolongent au-delà de la rivière Durtein, et vont, en montant, se terminer à la porte des Vieux-Murs, près la tournelle Faneron. Leur étendue, bien plantée d'arbres, est de plus d'une demi-lieue.

Ces longues allées d'arbres, à différents espaces, prennent différents noms. Le rempart du canal est un des plus beaux; mais il a été négligé. Dans toute sa longueur règne un mur d'appui qui permet la vue de la campagne ; mais d'un côté beaucoup de pierres de taille qui couronnent ce parapet ont été enlevées ; de l'autre côté et jusqu'à la tournelle du Port, on a permis à des particuliers d'exhausser ce parapet par une maçonnerie qui masque toute la vue de la prairie et du canal.

Le plus beau rempart, le plus intéressant, comme le plus fréquenté, est celui du nord. Il part de la porte de Culoison,

passe devant le bâtiment et le monument des eaux minérales, où il prête ses ombrages aux baigneurs, et va se terminer à la rivière Durtein. On croit qu'il avait été planté par M. l'abbé d'Aligre. Les arbres, d'essence d'orme, en ont été arrachés en 1773 : on leur donnait 80 ans. Ils étaient au nombre de 341. Ils furent vendus 9000 francs. Il faut observer que la contre-allée au midi n'existait pas. Elle n'a été faite que l'année suivante, lors de la nouvelle plantation qu'on voit aujourd'hui. Cette promenade est d'autant plus agréable et plus recherchée dans tous les temps, qu'elle a l'exposition du midi, et qu'elle est garantie des vents du nord par le mur de la ville. En dehors des murs règnent encore plusieurs allées d'arbres qui forment ce qu'on appelle arrière-rempart ; il commence, comme le premier, à la porte de Culoison, et se termine à la rivière Durtein, et, comme on a coutume de le dire, aux Grandes-Planches ; ensuite de cet arrière-rempart se trouve un large fossé qui a la même longueur et la même direction. Il faut ajouter que le rempart du nord, dont nous venons de parler, est sur une terrasse, et que l'arrière-rempart forme une seconde terrasse en amphithéâtre : ce qui vient de ce que le terrain a été exhaussé par les terres provenant du curement du fossé. Ce sont tous ces avantages qui nous donnent une promenade telle que n'en ont pas beaucoup de villes plus considérables que Provins.

La partie de ce rempart, qui se termine au Durtein, se nomme le rempart des Grandes-Planches. La portion de la rivière où il aboutit s'appelle la rivière des Grandes-Planches, et le pont qui la traverse a le même nom. D'où leur vient cette dénomination *Grandes-Planches?* C'est ce qu'on ne sait pas et ce dont on ne s'est pas occupé. (Voyez ce mot.)

Quant aux rues de Provins, elles sont pour la plupart larges, droites et aérées. Beaucoup de ces rues sont devenues des ruelles, et beaucoup de celles-ci ont disparu, ayant été enclavées dans des propriétés particulières. Il est bon de rétablir les noms de quelques rues qu'on vient de changer, sans trop de réflexion, comme on a fait à l'égard de la place des Changes et de celle du Val. La rue qui commence à la fontaine de la place du Val, s'appelle la *Grand'Rue*; elle se termine à la rue aux Aulx. Là commence la rue des Caves qui finit au Pont-au-Poisson; ensuite vient la rue du Murot qui se continue jusqu'à Saint-Thibaut.

Une très longue rue, qui fait de légers coudes, traverse toute la ville; elle prend successivement différents noms. Elle commence à la porte de Jouy, et se termine à la porte de Troyes. Elle a en long 1,200 toises (plus d'une demi-lieue). Est-ce le hasard qui a donné à cette rue une espèce de symétrie? Elle part de la porte de Jouy, et reçoit, à une certaine distance, la rue de Saint-Jean; toutes deux à peu près de même longueur, et formant, à leur reunion, un angle aigu; ensuite vient la rue Couverte. Elle est très courte, et aboutit à la place du Château. A l'autre extrémité de cette longue rue, en partant de la porte de Troyes, est la rue qui porte le même nom. Cette rue reçoit, à une certaine distance, la rue du Culoison, qui est de la même longueur à très peu de chose près. Elles font, à leur réunion, un léger angle aigu. Vient ensuite la rue de Saint-Ayoul qui n'est pas plus longue que la rue Couverte, et, comme cette dernière, elle aboutit à une grande place qui est la place des Changes.

Presque toutes les rues que reçoit la longue rue dont nous venons de parler, font avec elle un angle droit. Nous avons

jugé à propos de parler seulement des rues qui pouvaient offrir quelque intérêt (1).

Planches (grandes). Il y avait probablement un pont de bois couvert de planches, qui traversait la rivière à cette extrémité du rempart, et, comme elle se trouve plus large à cet endroit qu'ailleurs, cela aura occasionné l'emploi de grandes planches. On pourrait croire que c'était dans ces temps l'usage de faire des ponts avec des planches, et de leur en donner le nom. La rue qui descend du pont Notre-Dame, au nord, s'appelle la rue *Planche-Mibray*. M. de Saint-Foix, dans ses Essais historiques sur Paris, dit que le nom donné à cette rue vient de ce qu'il y avait là un pont de planches posé sur un petit bras de la Seine; ce qui aura fait donner au pont, et ensuite à la rue, le nom de *Planche-Mibray*: planches sur un petit bras, ou sur un demi-bras.

Ce qu'on appelle aujourd'hui pont des Grandes-Planches n'en est pas un. C'est un passage étroit, pris sur une partie du gros mur, dans sa largeur. Il faut observer qu'il n'y a pas plus de huit ou dix ans qu'on y a mis une balustrade et une assise de pierres: avant ce temps le passage était dangereux. Les bestiaux n'y passaient pas. Anciennement il était encore plus étroit, ou plutôt il n'existait pas de passage; car la tournelle tronquée, dont nous avons parlé, page 284, et dont le mur fait partie, a été visiblement coupée sur le devant, et les parements en ont été arrachés pour procurer un étroit passage. Le mur au-dessus de l'arche et du côté du levant

(1) Ruffier, dans ses Fragments historiques sur Provins, donne le nom des rues et des ruelles, et dit d'où elles partent et où elles aboutissent.

aura été coupé dans son épaisseur pour arriver à la vanne. On ne peut donc se refuser à croire que, dans l'alignement du rempart, il y avait un pont sur la rivière, absolument nécessaire, pour communiquer de l'une à l'autre surtout quand les deux villes étaient très peuplées. Comme sur les bords de la rivière il n'existe aucune trace d'ancienne maçonnerie, ce pont aura été fait en charpente, couvert de planches, et assez large pour des communications faciles.

Pujade (Mme Desbordes, née Clément-de-la-) Je me fais un devoir de rappeler à la mémoire une Provinoise de mérite, madame Desbordes, née Clément-de-la-Pujade. Je répandrai sur sa tombe quelques larmes, pour l'amitié dont elle m'a toujours honoré. Elle a été infiniment regrettée de ses nombreuses connaissances, avec lesquelles elle entretenait une correspondance très active. On n'écrit pas avec plus de facilité, d'abandon et d'intérêt. Un drame, beaucoup de vers, plus ordinairement dans le genre pastoral, productions d'un esprit cultivé, sont restés en manuscrits.

Quiriace (saint.) L'église collégiale et royale de Saint-Quiriace est la première et la principale de la ville (1). Sa fondation remonte au commencement du onzième siècle. Elle fut construite sur les débris d'une autre, très ancienne, et dont nous ignorons absolument le nom et la fondation. Voilà ce que la tradition et quelques titres authentiques nous ont révélé de ces temps plus reculés. St Savinien et St Serotin, les premiers qui prêchèrent la foi à Provins, y con-

(1) Voyez les Commentaires manuscrits d'Eustache Grillon, médecin.

struisirent un oratoire, dans le lieu où était, dit-on, le temple d'Isis; comme il était d'usage de placer ces temples sur les lieux élevés, il est probable qu'il occupait le même terrain où fut bâtie depuis l'église de Provins. La ville de Sens venait d'être éclairée des lumières de l'Évangile, et les compagnons de saint Savinien le propageaient de plus en plus dans le territoire de Provins. La piété de nos pères construisit alors un temple au vrai Dieu, pour lui rendre un culte public. Cette église, élevée presque en même temps que celle de Sens, était regardée, par les évêques de cette ville, comme la fille aînée de leur métropole. Depuis la fondation de cette église, jusqu'à la fin du dixième siècle, c'est-à-dire pendant un espace de 700 ans, l'histoire ne nous a rien conservé; nous voyons seulement qu'à la fin de ce siècle, les comtes de Brie et de Champagne, devenus très puissants, et voulant augmenter et embellir cette ville qu'ils avaient choisie (1) pour y faire leur séjour, construisirent un magnifique palais auprès de l'église de Provins, pour laquelle ils avaient une singulière vénération. Au commencement du onzième siècle, on détruisit tout-à-coup en France les anciennes églises, et les peuples se piquèrent à l'envi d'en édifier de plus vastes et de plus belles, quoique la plupart eussent pu subsister encore longtemps (2). Les comtes de Brie et de Champagne suivirent en cela le goût de leur siècle; ils détruisirent l'ancienne basilique et en construisirent une nouvelle, beaucoup plus considérable que la première, et c'est celle que nous

(1) Voyez le livre Palu et l'ancienne chronique manuscrite de Saint-Quiriace.

(2) M. Fleuri, Hist. Ecclés., tome 12, pag. 338.

voyons aujourd'hui; ils y établirent un grand nombre de chanoines séculiers, auxquels ils assignèrent un fond sur le fisc. On avait ouï dire à tous les pélerins qui revenaient de la Palestine, que Provins, par sa situation, ses environs et la position de son église, ressemblait beaucoup à la ville de Jérusalem. On savait aussi que dans le fameux temple bâti sur la montagne de Sion, on honorait d'une manière particulière un saint évêque et martyr de cette ville, nommé Quiriace, du mot latin *quærere*, parce qu'il avait passé sa vie à chercher le lieu où était cachée la vraie croix de Jésus-Christ. Les comtes de Brie, pour que Provins eût une nouvelle ressemblance avec Jérusalem, voulurent que leur nouvelle église portât le nom du saint évêque Quiriace (1). Tel est le sentiment le plus suivi, et nous nous y arrêterons aussi plus volontiers qu'à celui d'un historien, qui raconte qu'un comte de Rhetel, en Champagne, nommé Quiriace, et qui possédait de grands biens dans la Brie, a donné son nom à cette église. Les comtes religieux accordèrent à l'envi à cette église toutes sortes de franchises et de priviléges, et la dotèrent de biens immenses. L'illustre comte Henri, surnommé le Libéral, chercha à surpasser tous ceux qui l'avaient précédé. En 1160, elle fut reconstruite par ses soins, avec un dôme surmonté de la statue colossale de sainte Hélène (2). Plusieurs droits que les évêques de Sens avaient accordés à la première église furent conservés à la nou-

(1) Voyez les notes sur la Chronique de Moissant.

(2) Chronique de Moissant Rayer, vie de saint Thibaut, fol. 26 et 27.

velle (1). Ces évêques, dans tous les temps, considérèrent l'une et l'autre comme la fille aînée de leur métropole. Léothéric, qui siégeait vers l'an 1030 (2), du consentement du chapitre de Sens, et de l'agrément du comte Othon, dit le Champenois, exempta l'église de Provins et toutes celles qui en dépendaient, de sa juridiction et de celle de ses officiers, à condition que les chanoines obéiraient à leur doyen, comme des enfants à leur père. Elle était canonicale longtemps avant lui; mais sous son pontificat le nombre des chanoines en fut augmenté par Athœnus, prêtre originaire de Provins et chanoine de Sens, qui obtint de ce prélat l'exemption que nous venons de rapporter. En 1064, l'évêque Richer, excité par quelques esprits remuants, avait essayé de détruire tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs : le comte Thibaut IV, zélé protecteur de l'église de Saint-Quiriace, s'opposa à ses prétentions ; ils eurent à ce sujet une conférence sur les bords de la Seine, dans un lieu appelé la colline de tristesse, et il fut prouvé que ces priviléges ayant été donnés à cette église, par Léothéric, Geldouin et Mainard, ses prédécesseurs, c'était légitimement qu'elle en jouissait. Le prélat en étant convaincu, renouvela ces mêmes priviléges, et jura de ne les attaquer jamais (3). Sous le même Thibaut IV, l'ordre des chanoines réguliers étant en grande réputation dans l'église, saint Bernard, l'ami et le confident de ce prince, lui inspira le dessein d'établir dans Saint-Quiriace,

(1) Le pape Alexandre III fait mention de ces priviléges dans la bulle de l'an 1165.

(2) Catalogue des archevêques de Sens, Almanach de Sens.

(3) Voyez la Chronique de Moissant, curé de Saint-Pierre.

de ces réguliers, et d'y fonder une abbaye; en conséquence, on fit venir des chanoines réguliers de Soisi, près de Provins, qui dépendaient de Saint-Jean-de-Sens, et ils s'introduisirent, avec leur abbé, dans le chapitre de Saint-Quiriace (1), malgré la vive réclamation des séculiers qui possédaient cette église (2). L'esprit de mécontentement et d'intolérance s'empara des deux partis, et produisit bientôt le plus affreux scandale. Enfin, la discorde et les dissensions s'accrurent au point que le prince se repentit de son ouvrage, et pensa sérieusement à une séparation qui devenait indispensable. Cette séparation si nécessaire fut enfin consommée par le comte Henri-le-Libéral; il fallut recourir à l'autorité du Saint-Siége, et le pape enjoignit, par sa bulle, à Hugues de Toucy, évêque de Sens, à Thibaut, évêque de Paris, et à Manessès, évêque d'Orléans, de transférer les réguliers dans un endroit plus convenable aux exercices du cloître; ce qui fut exécuté au mois de septembre 1157, à la grande satisfaction des séculiers, qui sacrifièrent volontiers la moitié de leur revenu pour opérer cette heureuse révolution : la mémoire s'en est toujours conservée, et on la répète tous les ans dans l'annonce de l'obit du comte Henri, le 16 mars, en ces termes :

« Hanc ecclesiam a canonicis regularibus, in eam violenter intrusis, detemptam, ellucto labore, et expensis libe-

(1) Voyez les Commentaires manuscrits de MM. Grillon et Ruffier.

(2) Il introduisit les chanoines réguliers à Saint-Loup de Troyes, à Saint-Martin d'Épernay et à Chantemerle, Hist. Eccl. Camusat et Ruffin.

ravit, eamque ad primum, et proprium uti nunc est statum, ellectis possessionibus, et ornamentis reduxit, etc., etc. »

En 1662, la charpente de cette église et le dôme, dont la couverture était en plomb, furent brûlés par la négligence d'un ouvrier qui avait laissé dans les voûtes une trappe de feu dont il s'était servi pour les soudures. Le dommage fut réparé, mais le peu de solidité du nouveau dôme en entraîna bientôt la ruine. Il fut donc rétabli une seconde fois, mais il perdit ce caractère imposant qu'avait le premier. Le dôme fut construit en bois, recouvert en ardoises : on le baissa de trente pieds, et on ne rétablit pas la statue de sainte Hélène. Depuis, ce dôme a été reconstruit en totalité dans la même forme et avec les mêmes dimensions, seulement le zinc a remplacé l'ardoise.

Lors de la première reconstruction, le nouveau dôme fut inauguré, en 1665, avec une certaine solennité : il y eut un sermon de circonstance. Tandis que l'auditoire prêtait au prédicateur une attention religieuse, tout-à-coup un bruit sourd se fait entendre dans les voûtes, et des plâtras, mêlés d'un nuage épais de poussière tombent sur la foule des assistants, ce qui leur rappelle le souvenir récent de la chute de l'ancien dôme. On crut qu'il s'écroulait une seconde fois : la terreur fut inexprimable, l'effroi général, le tumulte porté à son comble; des cris s'élancèrent de toutes parts : la plus grande confusion régnait par l'empressement, mal calculé, de se précipiter tous à la fois aux portes encombrées. Deux vicaires qui étaient restés dans le chœur escaladèrent les grilles; un Jacobin voulut les imiter, mais il fut moins heureux. Sa robe s'accrocha, et il resta suspendu en l'air, dans une attitude assez pénible. On le détacha quelque temps après au milieu des plaisanteries universelles. Alors, à la terreur

panique succéda la joie d'en être délivré, et le malin plaisir de rire aux dépens des trembleurs.

L'avocat Lelleron, à qui on doit la vie de saint Ayoul en vers, composa un poëme comique, où il fit une peinture grotesque des scènes qu'amenèrent, dans la confusion générale, les désordres des toilettes, surtout celles des femmes. L'église était devenue une friperie; le pavé était couvert de lambeaux d'habits, de robes, de mantes, de chapeaux, de perruques, de bonnets de toutes les formes, de manteaux, de cannes, d'épées, de livres d'église, etc. La frayeur passée, d'autres scènes eurent lieu : chacun à demi-dépouillé rentrait dans l'église pour chercher et reprendre ce qu'il croyait lui appartenir, mais ces objets étaient disputés entre tous ceux qui croyaient y avoir plus de droit : il en résulta des querelles, même des voies de fait, qui égayèrent les spectateurs : il était d'autant plus difficile de s'accorder, que les objets contestés, après avoir été foulés aux pieds, étaient devenus moins reconnaissables. Pendant ces débats, qui avaient leur côté plaisant, les chanoines, revenus de leur frayeur, retrouvèrent leur appétit, et s'acheminèrent vers un grand dîner qui les attendait : ce fut le dernier acte de cette tragi-comédie. Le poëme de Lelleron fut, dit-on, présenté à Louis XIV, qui s'en amusa beaucoup.

Les cloches de cette église étaient dans une tour bâtie en face, et à quelque distance du portail. Cette tour menaçant de tomber en ruine, le chapitre, par le crédit de M. Rose, natif de Provins, et secrétaire du cabinet de Louis XIV, obtint du gouvernement la permission de placer les cloches dans la grosse tour. Elles étaient au nombre de six. Elles ont été brisées pendant la Révolution. Une des grosses est restée pour l'horloge et pour sonner le couvre-

feu ; elle porte en lettres gothiques l'inscription suivante :

Mille et quingentis ac undenis simul annis,
Virginis à partu : nunc Quiriaca vocor.
Astra petat sonitus, mœstis solatia prestet,
Aeras sordes arceat, oro, meus.

Je m'appelle Quiriace :
J'ai été faite
L'an 1511 de la naissance du Christ.
Je désire que mon son
Console les affligés,
S'élève dans les airs
Et en écarte les orages (1).

L'église de Saint-Quiriace n'a pas été finie. La nef devait s'étendre davantage ; aussi le mur qui la ferme est-il un simple mur de clôture, sans ornements, ce qui contraste avec les portes collatérales qui sont ornées de colonnes et de

(1) Cette inscription latine a été traduite en vers français. J'en fais mention ici parce qu'elle se trouve imprimée dans le texte des belles vues de Provins, avec le nom, en toutes lettres, de l'auteur P....., secrétaire de la société d'agriculture, sciences et arts de Provins. Cette traduction est curieuse ; la voici :

En l'an quinze cent onze ayant été fondue,
De Quiriace on me donna le nom.
Je balaye les airs, je chasse la nue,
Diable, tonnerre et grêle, par mon son.

Ces vers pitoyables, surtout le dernier, nous donnent la mesure du talent poétique de celui qui les a faits, et qui, sans provocation de ma part, m'a insulté dans une brochure de la manière la plus grossière (voyez la réponse à M. Pasques à la fin du volume.)

sculptures. Celle du midi a été lithographiée. L'architecture a beaucoup de ressemblance avec celle des portes d'entrée du grand Hôtel-Dieu. On prétend que les fondements des piliers sur lesquels devait s'appuyer le prolongement de la nef ont été jetés.

Rivières. Le *Durtein* et la *Voulsie;* voyez page 397.

Rues. Voyez page 403.

Ruisseaux. Indépendamment de deux rivières qui font plusieurs coudes dans la ville basse, il y a cinq ruisseaux qui la traversent en divers sens, arrosent beaucoup de jardins, et passent sous plusieurs maisons. Il peut être utile d'en savoir les noms et de connaître leurs directions :

1° Le ruisseau de la Pinte, ainsi appelé parce qu'il ne doit prendre à la fois qu'une pinte d'eau dans la Voulsie, à l'entrée de cette rivière dans la ville, près la porte de Changis; il retombe dans la même rivière, après avoir passé sous l'arche de la grande route, près de l'auberge du Point-du-Jour; et, en dernier lieu, sous le pont de la rue Puits-Béjard.

2° Le ruisseau Merdereau qui commence au Poncelot. Cette petite arche est au-dessous de la rue Hugues-le-Grand, nom d'un duc de Bourgogne, mort en 956. Autrefois (il y a peu d'années), cette arche s'avançait, dans la rue, de trois pieds, et formait un pont étroit sur lequel les gens à pied pouvaient passer. Ce ruisseau, après avoir traversé, sous un pont, la rue des Bouchers, va se joindre, au nord du nouveau marché des Cordeliers, au ruisseau de la Vicomté; il passe ensuite sous le pont rue des Marais, et va se rendre dans la Voulsie, près la tournelle du Port.

3° Le ruisseau des Auges vient de Saint-Brice : il passe sous le rempart à quelque distance du point où la Voulsie entre dans la ville ; ensuite sous le pont de la rue de Boulançois, derrière les maisons de la vieille rue et de la grand'rue ; enfin, sous une arche, rue de Sainte-Croix, et tombe dans le ruisseau de la Vicomté.

4° Le ruisseau de la Vicomté prend l'eau dans le fossé de la ville, près la Porte-Neuve, traverse le rempart sous une voûte, passe sous le pont au nord de la rue de Sainte-Croix, et de là sous l'ancienne maison de la Commanderie, ou de la Vicomté, d'où lui vient son nom. Il reçoit de là le ruisseau des Auges et va se réunir, en passant sous les dernières maisons de la Grand'rue et de la rue aux Aulx, au ruisseau Merdereau, au coin nord du Marché-Neuf.

5° Le ruisseau Lambert est une saignée prise dans la Nosaie. Il suit la prairie et le mur du jardin de la ci-devant maison de la Congrégation qu'il traverse ; il passe ensuite sous une arche dans la rue Margot, sous une autre arche dans la rue des Caves, et se joint, sous les maisons, au midi de cette rue, à la rivière Durtein.

Robert de Provins. Il vivait dans le 13e siècle ; il était simple ecclésiastique et médecin de Saint-Louis. Le docteur Cabanis en parle dans son ouvrage intitulé : *Coup-d'œil sur les Révolutions de la Médecine*, page 130. Voici à quelle occasion : « Les prêtres, dans ces temps, dit-il, firent dé-
« fendre par leur crédit, aux médecins de se marier, ce qui
« fit que la plus grande partie d'entr'eux s'engageaient dans
« l'état ecclésiastique comme N... et Robert de Provins,
« médecin de Saint-Louis. Ils joignirent donc la médecine

« au sacerdoce, et acquirent, par ce double moyen, beau-
« coup de richesses et de considération. »

Rose, *maire de Provins.* Nous avons eu occasion de parler de ce digne magistrat à l'article des eaux minérales de Provins auquel nous renvoyons le lecteur. Il fut le père de Toussaint Rose dont nous allons esquisser la biographie.

Rose Toussaint, de Provins, fut président de la chambre des comptes et de l'Académie française; il était secrétaire du cardinal Mazarin, qui l'affectionnait beaucoup; ensuite il devint secrétaire du cabinet de Louis XIV. Nous allons extraire de son éloge, par M. d'Alembert, tome I, ce qui suit :

Autrefois, c'était la haute magistrature seulement qui, dans les jours de cérémonie et dans les évènements heureux, allait complimenter le roi. Le président Rose observa à Sa Majesté que l'Académie française était bien plus propre à remplir cette brillante fonction que les interprètes des lois; ce que le roi trouva juste, et qu'il approuva. C'est depuis ce temps que l'Académie française est admise à présenter aux rois ces félicitations, et le président Rose, à la tête de l'Académie, eut plusieurs fois l'honneur de haranguer Louis XIV, et le bonheur de faire des discours éloquents, dont Sa Majesté fut très satisfaite.

« Aimé du roi, continue d'Alembert, considéré à la cour, plein d'amour pour les lettres, on ne sera pas étonné que le président Rose ait été en liaison avec les écrivains les plus célèbres de son temps. Il était surtout l'ami de Molière. S'étant amusé à traduire en latin la chanson bachique de Sganarelle, du *Médecin malgré lui,* il dit à Molière, dans

une société, que sa chanson n'était qu'une traduction fidèle d'une vieille chanson tirée de l'anthologie. Molière, très surpris, le défia de le lui prouver, et aussitôt le président Rose la lui chanta, et sur le même air de la chanson de Sganarelle. L'étonnement fut grand, et surtout celui de Molière; mais les ris succédèrent, quand le président Rose eut avoué la petite espièglerie qu'il venait de faire à Molière, et la chanson latine fut répétée. » Les voici toutes les deux :

Qu'ils sont doux,	*Quàm dulces,*
Bouteille jolie,	*Amphora amena,*
Qu'ils sont doux	*Quàm dulces*
Vos petits glougloux !	*Sunt tuæ voces !*
Mais mon sort ferait bien des jaloux,	*Dum fundis merum in calices,*
Si vous étiez toujours remplie.	*Utinam ! semper esses plena.*
Ah ! bouteille, ma vie,	*Ah ! cara mea lagena,*
Pourquoi vous videz-vous ?	*Vacua cur jaces ?*

Cet anecdote joyeuse, qui rappelle l'esprit provinois, fait plus pour la renommée du président Rose, qu'un *gros livre* pour celle de certains académiciens. Tant que vivra la charmante comédie du *Médecin malgré lui,* le souvenir de notre concitoyen se conservera dans la mémoire des hommes, et son nom passera à la postérité, à la suite de celui de notre premier comique.

Société d'agriculture, sciences et arts de Provins, établie en l'an XIII. Ses réunions ont lieu dans une des salles de la mairie. Elle correspond avec d'autres sociétés du

même genre. Tous les ans elle tient une séance où elle rend compte de ses travaux; son rapport est imprimé. Elle distribue des médailles aux agriculteurs qui ont mérité d'être encouragés. Cette société a emprunté une nouvelle vie aux comices agricoles qui offrent les plus brillants résultats.

Thibaut (Église de saint). Voyez ce que nous avons dit de ce saint personnage, page 70. Il y avait à l'entrée de cette église, une espèce de vestibule où le buste du saint était placé dans une armoire prise dans le mur. Après ce vestibule venait la porte de l'église. Cette seconde entrée était remarquable. Elle se composait, comme le portail de Saint-Ayoul, de plusieurs cintres avec des personnages en pierre, de grandeur naturelle et placés entre les colonnes. Ces colonnes étaient surmontées d'arceaux en ogive, portant de petites figures étagées les unes au-dessus des autres. Le portail de Saint-Ayoul renferme des figures semblables. Le concile de Francfort tenu sous Charlemagne, en 794, avait proscrit les images du sein du christianisme et comprimé ainsi les efforts de l'art chrétien (1). Deux siècles après, on déroga aux prescriptions du concile : Saint-Ayoul et Saint-Thibaut datent de cette époque, qui vit naître la première période de cet art qui devait arriver jusqu'aux merveilles élégantes du style gothique.

Les *imagiers* dans leurs représentations sculpturales, commençaient à symboliser les mystères du christianisme. Le portail de Saint-Thibaut avait, comme celui de Saint-Ayoul,

(1) Ce concile était composé de trois cents évêques ou abbés, tant d'Italie que de France, qui rejetèrent les images d'un consentement unanime.

des figures dans le fond de l'ogive formée par les arceaux, et au-dessous de laquelle la porte était percée. Dans cette ogive, ainsi qu'on le voit encore à Saint-Ayoul, aux cathédrales de Paris et de Meaux, on représentait ordinairement le juge suprême, la résurrection des morts, l'enfer, la gloire du Paradis, la mort de la Vierge etc. etc. Les anges, les bienheureux, les docteurs, étaient rangés sur les arêtes des ogives appuyées sur les colonnettes. Ces figures étaient peintes et mêmes dorées dans certaines parties de leur costume. On voit des restes de peinture sur les robes des figures du portail de Notre-Dame de Paris, et surtout sur celles des figures de la cathédrale de Meaux.

Parmi les grandes statues du portail de Saint-Thibaut, était une jeune fille d'un comte Thibaut, à ce qu'on croyait; cette statue a été retirée des décombres, elle est peu endommagée.

Nous avons parlé à l'article *coutumes et usages singuliers*, d'une danse qui avait lieu le jour de la fête de Saint-Thibaut.

Cette église se fesait un revenu de la vente des fers à cheval, dont les rouliers la gratifiaient quand ils étaient parvenus sans accident jusqu'à Saint-Thibaut, après avoir monté la côte de la rue du Murot. La seule route pour Paris, avant 1781, était par la ville haute.

Vicomté de provins. Un des comtes de Brie, le comte Étienne, voulant, en 1101, faire le voyage de la Terre-Sainte, vendit quelques portions de son comté de Provins, auxquelles il attacha le titre de *Vicomté*, avec plusieurs beaux priviléges.

Ce vicomté passa dans la famille des *Bristands*. (Voyez

ce mot.) Ils habitèrent une grande maison, rue de Sainte-Croix, en face l'église, et se prolongeant au midi de la rue. Elle s'appelait l'hôtel des *Bristands*. C'était le chef-lieu du vicomté.

Henri Bristand, en 1193, en fit donation aux chevaliers du Temple, à condition qu'ils y établiraient un hôpital. Après l'extinction des Templiers, leurs biens passèrent à l'ordre de Malte, et dépendirent du commandeur de la Croix-en-Brie, près Provins. L'hôtel des Bristands prit alors le nom de *la Commanderie;* elle fut presque entièrement détruite, en 1712, par un incendie provenant du feu du ciel. Le dernier commandeur prenait encore, en 1789, le titre de vicomte de Provins. Le ruisseau qui passe sous cette maison a retenu le nom de Ruisseau-de-la-Vicomté.

Il y a près de Provins un moulin qui s'appelle le moulin de la *Vicomté*.

Villegagnon. Nicolas Durand-de-Villegagnon, commandeur de Malte, fut le plus célèbre de cette famille, établie anciennement à Provins. Il naquit dans cette ville, vers 1500. Son frère, Philippe Durand-de-Villegagnon, fut le premier qui, lors de l'établissement du présidial, en vertu de l'édit du roi Henri II, en devint le président. Un autre frère, Louis Durand-de-Villegagnon, fut lieutenant-général à Provins en 1521.

Nicolas Durand, le plus bel homme de son temps, était d'une constitution robuste. Il aimait et cultivait les lettres, et parlait facilement plusieurs langues. Il prit le parti des armes, et se distingua tellement sur terre, et particulièrement sur mer, qu'il fut fait vice-amiral de France. Il servit Charles-Quint dans son expédition d'Alger, dont il

publia une relation latine; il en fit autant pour l'expédition de Malte, où il fut employé; ce qui lui attira l'estime des savants. Il passa en Amérique avec trois vaisseaux de ligne, dont il était commandant; il fut nommé gouverneur de la ville de Sens, qu'il défendit contre les huguenots, qui furent contraints de lever le siége.

Ce fut à sa valeur et à ses grands talens, comme marin, qu'il dut le choix que fit Henri II, pour amener en France la princesse d'Écosse, Marie Stuart, âgée de six ans, pour épouser le jeune Dauphin, quand l'un et l'autre seraient en âge. Villegagnon commandait les galères de France sur lesquelles s'embarqua la princesse. La flotte anglaise, supérieure en force, l'attendait au passage pour l'enlever; mais Villegagnon leur échappa par une manœuvre habile et hardie, qui fit l'étonnement des gens de mer du temps; ce fut de cotoyer l'Écosse du côté qu'elle regarde l'Irlande; ce que des galères n'avaient osé tenter jusqu'alors. Il entra dans le port de Brest sans accident, et y débarqua la princesse. Quelque temps après, il se rendit dans sa commanderie, près de Nemours, où il mourut. Ce fut sans aucun doute un de nos plus illustres Provinois.

Le nom de Villegagnon, que portait cette famille, venait de la terre seigneuriale de Villegagnon, village situé dans l'arrondissement de Provins, à quelques lieues de Rosoy et de Coulommiers.

Les Villegagnons habitaient, à Provins, cette grande maison, près les Jacobins, rue du Murot. Elle s'appelait l'hôtel des *Villegagnons*. Ce fut dans cet hôtel que logea, en 1574, la reine-mère et sa suite allant au-devant de Henri III, qui revenait de la Pologne. On y remarque de beaux caveaux et la charpente des toits faite de bois de

châtaignier, dont était couvert anciennement le terrain où fut depuis la ville basse : ce qui annonce l'ancienneté de cette maison qui ne se ressent pas de ce long espace de temps. Elle est immédiatement au-dessus du fief de la Cloche. Il n'y a pas beaucoup d'années, qu'après cette maison se trouvait un four banal qui faisait le coin de la rue Jacy, laquelle descend le long des bâtiments des Jacobins, passe la rivière sur le pont des Aveugles, après lequel commence la rue des Prés, ou la rue Flamande qui allait droit à la tour de ce nom.

Villecran (Mathieu de). On le croit natif de Provins. Il possédait un fief à quelque distance de la porte de Saint-Jean, qui prit de lui le nom de *Villecran*. C'était alors un groupe de maisons sur le chemin de Provins à Paris. Il y avait une chapelle sous l'invocation de saint Jean. Tout fut détruit en 1358, à l'approche des Anglais. Dans les temps de trouble, et peut-être en temps ordinaire, les portes de la ville haute étaient fermées le soir à une certaine heure. Nous avons vu qu'il y avait dans le donjon de la grosse tour une cloche qui annonçait la retraite. Les voyageurs surpris par l'heure passaient la nuit à Villecran.

Le chevalier Mathieu de Villecran alla en Palestine, où il mourut. Sa femme Mélissandre donna ses biens à l'Hôtel-Dieu, et s'y fit religieuse.

FIN.

NOTES ET RÉFUTATIONS.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LA QUESTION

D'AGENDICUM-PROVINS.

Ponr rendre plus rapide ma dissertation sur *Agendicum*, j'ai négligé certaines preuves surabondantes, mais qui n'en sont pas moins décisives : ces preuves, je les réunis ici sous le titre de notes.

Nous appelons l'attention du lecteur sur le passage suivant des Commentaires de César. On voit que ce conquérant, informé des soulèvements que préparaient certains peuples de la Gaule Belgique, et sachant que ceux de Chartrains (Carnutes) négociaient avec les Sénonais, pour lui faire la guerre, convoque les états de la Gaule où les députés de tous les peuples se rendirent, excepté les Chartrains, les peuples de Trèves et les Sénonais. Ensuite, dans un but politique, il transfère les états dans Paris (in Lute-

tiam Parisiorum), *Confines erant hi Senonibus*, dit César; les frontières des Parisiens *touchaient à celles des Sénonais*. *Eodem die*, continue le narrateur, *cum legionibus in Senones proficiscitur, magnis itineribus eò pervenit*. Le même jour, César, avec ses légions, marche à grandes journées contre ceux de Sens. Le traducteur des Commentaires (édition de 1766) et plusieurs autres veulent qu'*Agendicum* soit le nom de la capitale du Sénonais du temps de César, et que le nom de Sens lui a succédé quelques siècles après. Mais raisonnons. Dans le passage ci-dessus, César part de Paris avec ses légions ; il marche à grandes journées..... Où va-t-il ? *in Senones* ; il ne dit pas *Agendicum*. Sa principale idée en disant César marche contre les Sénonais, est-elle ici une idée de *territoire* ou une idée de *peuple* ? Evidemment ce n'est pas une idée de territoire, car le récit vient de dire que le pays des Parisiens touche à celui des Sénonais, et alors ces mots : *proficiscitur*, *magnis itineribus*, il marche à grandes journées, ne seraient pas justes : il faut que son but soit éloigné de Paris. Si le narrateur en disant : *il marche contre ceux de Sens* (*proficiscitur in Senones*) n'a pas voulu réveiller l'idée de territoire, il voulait donc parler du peuple même ; et pour savoir pourquoi les Sénonais n'avaient pas envoyé de députés aux états de Paris, il fallait que César se dirigeât vers le point du territoire où étaient les autorités, l'administration, le sénat ; il fallait enfin qu'il allât à la capitale, à Sens.

Mais il y a plus. Le texte porte : *eò pervenit*, IL ARRIVA LA!!! Toute la question est dans ces deux mots. On voit clair comme le jour que le narrateur avait un point fixe en vue, en traduisant sa pensée par ces mots : *eò pervenit*, César ARRIVA LA. Où là ? *in Senones*, à Sens. Par ce seul passage deux questions sont résolues : 1° celle de savoir si Agendicum fut Sens ou Provins ; 2° celle de savoir si *Senones* dans César signifie quelquefois Sens (1).

(1) Remarquez bien que le traducteur des Commentaires (édition de 1766) se garde bien de traduire *eò pervenit* ; il aime mieux mettre de côté ce qui l'embarrasse que se donner la peine de chercher à s'expliquer ce qu'il ne comprend pas.

Tout au contraire de l'ancien Provins (*Agendicum*), Sens n'était une ville importante que sous le rapport politique. Il ne paraît pas qu'elle fût fortifiée du temps des Romains, et il n'en reste rien aujourd'hui qu'on puisse leur attribuer.

Les Commentaires ne parlent pas une seule fois d'un siége, d'une attaque dont Sens ait été l'objet : en fait de villes du Sénonais il n'est question que de Château-Landon et de Melun, qui aient eu à souffrir des armes romaines.

M. Tarbé, très versé dans la connaissance des antiquités, après avoir soutenu qu'*Agendicum* est Sens, s'exprime ainsi : « Il est « évident que les murailles et les tours de Sens ont été bâties pos- « térieurement à la conquête des Gaules par les Romains..... « D'ailleurs la démolition de plus de 1200 villes gauloises, ayant été « ordonnée par Jules César, afin de contenir les peuples qu'il sub- « juguait, on doit croire que Sens (1), qui avait fait une résistance « si longue et si opiniâtre, n'aurait pas dû être épargné. »

Comment peut-on dire, après cela, que Sens était cet *Agendicum* où César et Labiénus laissaient tous leurs équipages de guerre, et établissaient d'immenses magasins pour les quartiers d'hiver de 36,000 hommes, sans compter les suivants de l'armée; enfin, où Labiénus, après l'expédition manquée contre Paris, cherchait une retraite sûre et des secours.

M. Tarbé ajoute, (*Alman. de Sens*), que les murs de la ville de Sens ont été bâtis de matériaux provenant de démolitions d'anciens temples ; que la plupart des pierres qui en forment la base portent, à leur surface intérieure, des inscriptions romaines, des débris de figures, des fragments de colonnes, des chapiteaux, etc.; que les parements de ces murs sont faits de petites pierres carrées, séparées par des cordons de briques dorées ; ce qui se rencontre, dit encore M. Tarbé, dans quelques constructions du même temps. Il cite les murs de Châlons-sur-Saône, dans lesquels se trouvent aussi une triple ceinture de briques. L'abbé Lebœuf,

(1) M. Tarbé se trompe ici ; ce n'est pas la ville de Sens en particulier qui avait fait une résistance si longue et si opiniâtre ; mais le peuple dont elle était la capitale, les Sénonais.

continue l'historien de Sens, a remarqué que, dans beaucoup d'autres villes, les fondations des murailles ont été construites également de débris de démolitions, et il en fixe l'époque au 4e ou 5e siècle, quelque temps avant Clovis.

Les Sénonais d'aujourd'hui me fournissent donc de nouvelles preuves qu'Agendicum ne peut être que Provins, où, en tous temps, César et Labiénus mettaient en dépôt les bagages des armées, etc. Ils appuient, en nous donnant la manière dont leurs murs sont bâtis, cette vérité, qu'*Agendicum* est Provins, où des constructions d'une vaste étendue, de nombreuses tours, et d'immenses travaux souterrains ne présentent aucune pierre de démolition, et n'ont aucun rapport avec la manière de construire des murs de ville du temps de Clovis. Les pierres de nos murs antiques sont toutes sorties de la carrière qui existe encore. Elles ont été taillées sur place, et employées sur un terrain découvert, aplani, et où rien n'existait; tout au plus pouvait-il y avoir quelques habitations gauloises (voyez Gentico), que César aura détruites pour établir, sur un terrain neuf, un grand système de fortifications.

Dans ces constructions on ne trouve ni médailles, ni inscriptions romaines, ni tronçons de colonnes, ni débris de figures, parce que, comme je l'ai dit, cela ne peut se trouver que dans des constructions romaines sous les empereurs ou du temps de Clovis; ce qui prouve que les murailles de Sens sont de plusieurs siècles après Jules César, puisque leur fondation présente des débris de monuments, comme M. Tarbé nous l'apprend lui-même.

César ne bâtissait pas des monuments et des objets de luxe dans un pays où il était toujours en guerre, et qu'il n'était pas sûr de pouvoir conserver, tant il semblait difficile de soumettre les Gaulois. Il ne voulait donc, dans *Agendicum*, comme nous l'avons dit ailleurs, que des constructions massives et bien coordonnées, un camp vaste et inexpugnable; enfin, une forteresse à l'abri de toute insulte, et assez imposante pour assurer ses conquêtes, et maintenir ensuite dans le devoir les peuples soumis.

Dans les murailles, les tours et autres constructions de l'ancien Provins, on ne trouve non plus ni briques, ni tuileaux, ni ciment, parce qu'il n'existait rien avant César, sinon quelques chaumières. César, au milieu d'un pays ennemi, toujours harcelé par une population insoumise, comme le prouvent ces prolongements fortifiés, qu'il se crut obligé de construire, seulement pour assurer ses communications avec la rivière et une source abondante, ne pouvait se servir, pour ses vastes constructions, que de ce qu'il avait sous la main, et il n'avait que du sable et de belles carrières de pierres à bâtir, dont il pouvait faire de la chaux; aussi, avons-nous dit que le mortier, qui liait les pierres dans les bâtisses, était blanc et seulement composé de sable et de chaux, lequel, par la manière dont il était préparé, ne devenait pas moins dur comme la pierre. Dans un endroit ou deux du parement intérieur, le mortier est moins dur et le sable est jaunâtre; il semble que cela soit dû à des réparations qui auront été faites dans des temps postérieurs, ou que la bâtisse, dans ces endroits ait été plus négligée, et le sable moins bon.

Le mortier romain, dans les constructions où l'on avait eu le temps de bâtir et le choix des matériaux, comme dans celles qui suivirent le siècle de César, était plus composé : on pouvait y admettre du ciment de briques et de tuileaux. C'est donc parce que le mortier de nos murailles ne contient que du sable et de la chaux, et qu'il ressemble moins au mortier qu'employaient les Romains sous les empereurs, qu'il est mieux prouvé qu'elles sont du temps de César, et dans des temps difficiles où il fallait vaincre, se maintenir, assurer ses conquêtes, et où on ne pouvait faire que comme la nécessité le commandait. Ce mortier et nos murailles où il n'entre ni tuileaux, ni briques, prouvent encore que ces constructions n'ont été faites ni par les Romains après César, ni du temps des rois de France, puisqu'alors les mortiers étaient plus composés.

Voici ce qu'on lit dans le mémoire de M. le baron Chandruc-Crazannes, au deuxième volume des Mémoires des *Antiquités de France*, page 371 : « Le mortier des Romains était couleur de briques, et le parement de la muraille etait en petites pierres cubiques; genre de construction particulièrement employé dans les

murs des villes de la Gaule, comme Châlons, Sens, Autun et autres. » Or, comme nous l'avons dit, le mortier de nos murailles n'est pas couleur de briques, et les parements ne sont pas composés de petites pierres carrées, séparées par des rangs de briques, ainsi qu'on le remarque dans les murs des villes dont nous venons de parler, et qui ont été construites plusieurs siècles après Jules César.

De ce que nos constructions, dirai-je encore, différeraient de celles qu'on voit à Rome ou ailleurs, et qui ont été faites du temps des empereurs, il ne s'en suivrait pas que celles de Provins n'eussent pas été bâties par les Romains, sur la fin de la république et sous Jules César ; c'est ce que nous allons faire voir.

Sous les empereurs, l'or des peuples vaincus, le luxe et le goût des arts qui s'en est suivi, changèrent les mœurs et les habitudes des Romains. La belle architecture grecque remplaça celle qui était en usage du temps de la république, et c'est cette dernière que connaissaient seulement et que pratiquaient les architectes de César.

Tous les monuments romains qui existent aujourd'hui, et que les connaisseurs se plaisent à visiter, datent des beaux jours de l'architecture ; c'est donc une nécessité qu'il se trouve des parties dans nos fortifications qui s'écartent de la manière dont sont construits ces monuments qui, semés en différents lieux, attirent aujourd'hui l'attention.

N'avons nous pas eu aussi, et à une époque qui n'est pas éloignée, une révolution dans notre architecture ? Celle du siècle de Louis XIV ne ressemble en rien à celle du temps d'Henri IV, et dans un intervalle de peu d'années. La porte de Saint-Antoine, abattue dans le dernier siècle, n'avait rien de commun avec la belle architecture de la porte Saint-Denis, et nos places de guerre anciennes n'ont plus de rapport avec celles construites par Vauban.

J'ai dit que César, entouré d'ennemis, n'avait besoin, pour une place d'armes inexpugnable, que de constructions solides et qui remplissent l'objet : le reste importait peu. Il est possible aussi que l'architecte, éloigné de quatre cents lieues de Rome, ne voulant pas s'asservir à la routine, ait bâti suivant son goût

et ses idées particulières. D'ailleurs, qui nous dira que César, en paix avec plusieurs parties de la Gaule, ne se soit par servi de quelques architectes gaulois. César parle avec éloge de leurs constructions militaires. On peut croire qu'il les aura employés simultanément avec ceux de Rome, pour des constructions d'une aussi vaste étendue, qui, demandant sans doute la plus grande célérité, exigeaient le concours de plusieurs chefs qui avaient une manière à eux pour l'exécution partielle qui leur était confiée.

Il est visible que le Bourg-Neuf, qui est une des plus belles parties de nos fortifications, n'est pas de la même main que le reste ; c'est une construction toute différente. La grosse tour, les forts de Saint-Jacques, comme le Bourg-Neuf, les portes de Jouy et de Saint-Jean, la tournelle Fanneron, le Pinacle, ne sont pas les conceptions du même homme ; tout a été fait sur un grand plan ; mais les parties de détail ont été confiées et abandonnées au génie particulier de plusieurs habiles constructeurs, qui semblent avoir voulu rivaliser de talents, et mettre chacun leur cachet aux constructions qui leur étaient départies.

Quelques architectes, dans ces derniers temps, nous dit-on, ont trouvé, dans certaines parties de la grosse tour, un *faire* qui se rapproche de celui des bâtisses du temps de Clovis. En le supposant et en l'admettant, qu'est-ce que cela prouverait ? Tout au plus que les architectes du cinquième siècle auraient agi en cela comme le font tous les architectes chargés de grandes constructions. Ils consultent d'abord et étudient les monuments anciens qui existent ; ils font entrer, dans leurs nouvelles constructions, tout ce qui leur a paru bon et convenable, et c'est ce qu'auraient fait les architectes du temps de Clovis : ce serait dont une imitation de leur part.

Après avoir démontré, par des faits palpables, tels que nos différentes constructions, et par l'application des Commentaires de César, qu'Agendicum est Provins, et non pas Sens, des preuvent purement historiques, et fondées sur des opinions qui ne peuvent donner que plus de probabilités, sembleraient être superflues. Cependant, je vais en citer quelques-unes, pour qu'on ne m'accuse pas d'avoir négligé un moyen secondaire qui prouve

en faveur d'Agendicum-Provins, et dont on pourrait même se contenter.

On ne trouve pas Agendicum pour Sens avant César, et je vais faire voir que cette ville existait sous le nom de *Sens* bien avant la conquête, et qu'elle l'a conservé après l'expédition de César dans les Gaules. Je prendrai mes preuves même dans les écrits des historiens anciens et modernes du pays sénonais. Ainsi, cette ville n'aurait pas pris, comme certains le prétendent, le nom de Sens seulement à la fin du quatrième siècle; ce qui est arrivé à plusieurs villes qui, à cette époque, ont pris le nom de la province dont elles étaient la capitale. Ces villes sont connues, et dans le nombre on ne voit pas celle de Sens.

Ce qu'il y de singulier, c'est que les Sénonais mêmes d'aujourd'hui, qui revendiquent avec chaleur *Agendicum* pour leur ville, en parlant de ce qu'elle était dans les premiers siècles, disent toujours Sens et non *Agendicum*. D'après les historiens du Sénonais, Sens s'appelait de ce nom quelques siècles avant l'ère chrétienne (ceci est extrait de l'Almanach historique de la ville de Sens, de même que ce qui suit) : Don Morin, historien du Sénonais, auquel on ne peut reprocher que d'avoir donné à Sens une antiquité fabuleuse, dit, ainsi que Duchesne, dans ses *Antiquités des Villes*, et Charron (*Histoire universelle*), et quelques autres encore, que l'étymologie de Sens *Senones* est prise de *Yon-Semothès*, qui donna son premier nom, *Yon*, à la rivière d'Yonne, près laquelle il avait bâti la ville; et, comme elle fut peuplée par beaucoup d'habitants venus des bords de la Seine, son nom se composa de celui des deux rivières *Seine* et *Yonne*, d'où on a fait Seine-Yonne, en latin *Seniones*, et plus simplement *Senones*. On cite à ce sujet quelques vers des historiens allemands, où l'on trouve les suivants :

Cùm loquimur Senones (ville), *hoc Seina parit tibi nomen;*
Indè sunt Senones (peuple). . . . . .

Le même historien Morin cite le géographe Ephore, un des meilleurs géographes grecs, qui dit, en parlant des peuples celtiques, que leur ville capitale était Sens, d'où cette partie de la

Gaule a pris le nom de Sénonais. C'est aussi le sentiment de Claudius-Clodanus et de quelques autres (voyez la dissertation du docteur Barrau qui démontre de plus, par les itinéraires les plus estimés, qu'Agendicum ne peut être que Provins.)

Dans la vie des archevêques de Sens, imprimée dans cette ville en 1608, il est dit que, du temps d'Antonin, vers l'an 138, la ville de Sens était la métropole et la capitale de toute la Gaule : *Urbem Senonum totius Galliæ metropolim et caput.*

On rapporte la mission de saint Savinien dans les Gaules au premier siècle de l'Eglise, et l'on voit dans l'ouvrage : *De l'Origine chrétienne de Sens*, par Hugone Matrond, que saint Savinien convertit à la foi la ville de Sens qui était la métropole de toute la France : *Sanctus Savinianus convertit ad fidem civitatem Senonum, quæ tunc erat metropolis in totâ Galliâ.*

Mes recherches sur *Agendicum* ont donné occasion à plusieurs savants de s'occuper de ce point d'histoire intéressant, et j'ai la satisfaction de voir que non-seulement ils adoptent mon opinion, mais que les recherches qu'ils ont faites eux-mêmes dans de grandes bibliothèques, ce que je n'étais pas à portée de faire, tels que celles d'itinéraires qui remontent à une haute antiquité, prouvent, sans réplique et par surabondance, que l'Agendicum de César est Provins, et qu'il ne peut être Sens. Je vais rapporter succintement ce qu'ils ont dit à ce sujet, et citer quelques ouvrages où il en est fait mention.

La collection des auteurs classiques latins, dédiée au roi, Louis XVIII, commence à paraître (1). La première livraison est en vente ; elle se compose, entre autres, des premiers volumes des Commentaires de Jules César, enrichis de notes latines, par M. Achaintre, homme de lettres distingué. Dans ces notes, ce savant discute très au long sur l'application du mot *Agendicum* ; il fait voir que cette dénomination convient seulement à Provins, et point à Sens, quoique ce soit l'opinion de quelques traducteurs

(2) M. Opoix écrivait ceci en 1823.

et géographes modernes. M. Barbié-du-Bocage, de l'Académie des Sciences, président de la société royale des Antiquités de France, et géographe du plus grand mérite, s'est convaincu aussi qu'Agendicum était Provins. Il place, dans sa belle carte des Commentaires, Agendicum sur la rive droite de la Seine, et où se trouve Provins.

L'importance de ce mot *Agendicum* qui se rencontre fréquemment dans César, et la divergence des opinions, ont engagé M. Achaintre à donner, à part et vers la fin du premier volume, une dissertation assez étendue, sous le titre de *Dissertatio de urbe Agendico*. Là, il prouve, avec M. Barbié-du-Bocage, d'après César et d'après d'anciens itinéraires romains, qu'*Agendicum* est Provins. M. Achaintre, qui avait eu connaissance de mon ouvrage sur l'Ancien Provins, appuie cette opinion de toutes les preuves que j'en ai données ; il cite même plusieurs passages de mon ouvrage. J'ai cru qu'on me saurait gré de placer, comme supplément de l'Ancien Provins, cette dissertation traduite en français. Les preuves tirées des itinéraires sont frappantes, et ne peuvent qu'augmenter l'intérêt. Cette dissertation d'ailleurs se trouvant dans un ouvrage très volumineux, extrêmement cher par le luxe de l'édition, et ne se trouvant que dans les grandes bibliothèques de l'Europe, ou chez des amateurs riches, resterait ignorée d'un grand nombre de personnes. M. Lemaire, professeur de poésie latine, éditeur de ce grand ouvrage, et ses collaborateurs, MM. Achaintre et Barbié-du-Bocage, m'ont écrit des lettres très flatteuses sur l'utilité dont leur avait été mon travail sur Provins. J'ai fait graver le plan de l'ancien Provins avec la grosse tour, telle qu'elle était dans son origine, et telle qu'elle se trouve aujourd'hui. M. Lemaire en a fait tirer un grand nombre d'exemplaires pour en placer un dans le premier volume des Commentaires de César.

Voici la traduction française de la dissertation de M. Achaintre sur *Agendicum*. J'en ai supprimé ce qui m'a paru moins important pour l'ancien Provins, et ce qui est un extrait fidèle de cet ouvrage, pour éviter les répétitions.

Extrait de la Dissertation sur Agendicum, par M. Achaintre, traduite du texte latin.

« Agendicum (48° 33' 10"). On trouve *Agendicum* dans l'itinéraire d'Antonin et la table théodosienne, et *Agedicum* dans Ptolémée, citadelle très forte sur les confins du pays Sénonais, comme l'indique César dans ses Commentaires.

« C'est dans cette place qu'il avait rassemblé toutes ses provisions, ses armements et ses équipages de guerre, dans son expédition contre Vercingetorix (voyez liv. VII, chap. 10, 37, 59 et 62 des Commentaires. Il y a diversité d'opinions parmi les savants sur sa situation. Marcelianus, le premier, désigne Provins; ce qui excite les plaisanteries de Scaliger, qui le traite d'ignorant, et très mal à propos à notre avis (c'est M. Achaintre qui parle), comme on le verra plus bas. Les critiques modernes, Sanson, Adrien de Valois, et même d'Anville ne font pas la moindre difficulté d'affirmer que la ville nommée *Agendicum* par César ne soit aujourd'hui Sens; mais des recherches plus attentives, et la topographie des lieux, examinée avec plus de soin, lèvent à ce sujet tous les doutes, et il en résulte incontestablement qu'*Agendicum* est Provins, et non pas Sens (voyez mes notes, liv. VII, chap. 57, collect. des auteurs latins). Je vais en donner de nouvelles preuves..... ».

« Par la situation de Provins, tout est clair et naturel dans l'expédition de Labiénus contre les Parisiens, et s'accorde parfaitement avec ce marais perpétuel (1) que j'ai démontré avoir dû se trouver au nord, et non pas au midi de Paris. Labiénus était donc parti d'*Agendicum*-Provins. Il existe d'anciens itinéraires romains qui peuvent aussi répandre de la lumière sur la question qui nous occupe.

« L'itinéraire de l'empereur Antonin, de Paris à Troyes, fait passer la route par Agendicum-Provins. La distance, en allant

(1) Emplacement du quartier de Paris dit le Marais.

par Sens, n'est pas la même ; mais il faut convenir qu'elle diffère peu. La table théodosienne, dite *Peutengeriana*, est plus décisive, comme on va le voir (1).

« M. Barbié-du-Bocage, membre de l'Académie des Inscriptions, qui a été chargé de diriger et de dessiner toutes les planches de la collection des auteurs classiques, est le premier géographe moderne qui ait restitué à Provins la situation d'*Agendicum*, qui lui avait aussi été attribuée par Marlianus et tous les critiques du XVIe siècle. Entre autres preuves que ce savant a rendues palpables, celle-ci est à remarquer :

« De *Genabum* (Orléans) à *Agendicum* (Provins), le chemin est tracé de la manière suivante dans la table théodosienne : d'Orléans à Fontainebleau XXXVII lieues gauloises; de celle-ci à Agendicum XXII ; total LIX. D'*Agendicum* il part un autre chemin de traverse qui conduit à un lieu nommé Riobé ; c'est aujourd'hui Orbais, petite ville entre Château-Thierry et Sézanne ; cette distance est de 26 lieues gauloises : total d'Orléans à Riobé 85 lieues gauloises, ou 53 lieues de France. Par la ligne droite on ne trouve que 43 lieues. Ces mesures, dans la table théodosienne, ne s'accordent plus en passant par Sens. La moindre inspection de la carte en fait voir toute la différence.

« Il y a une autre route d'une plus grande étendue; elle part de Matignon, près la mer, entre Saint-Malo et Saint-Brieux, et se termine à Autun; elle passe par *Agendicum*-Provins, et donne 202 lieues françaises. On remarque que, si Agendicum était Sens il manquerait au moins 20 lieues : *Iter facienti per* Sens *viginti saltem leucœ deficerent* (2).

(1) J'ai cru devoir épargner au lecteur quelques discussions assez pénibles à suivre sur les villes que traversent ces routes, et sur les rapports qu'ont entr'eux les pas romains, les milles, les lieues gauloises et françaises ; ce qui ne peut intéresser que les géographes.

(2) M. le docteur Barrau a donné, dans sa Dissertation, d'autres mesures itinéraires d'anciens géographes, dont aucune n'est favorable à Sens, mais qui se rapportent toutes très exactement à *Agendicum*-Provins. M. Barbié-du-Bocage regarde le travail de M. Barrau comme un complément et une preuve, sans réplique, de l'opinion en faveur de Provins.

« Toutes les observations, que nous avons faites, continue « M. Achaintre, prouveraient suffisamment en faveur de Provins; « mais je passe à des preuves *plus immédiates et d'un plus grand « poids*, prises de la position de la ville de Provins : *Ad alia « majoris momenti argumenta transeo, et quidem à situ urbis* « Provins *petita*, pour faire voir qu'Agendicum n'est pas Sens, « ni la capitale du Sénonais, mais une autre ville différente de « celle qui est appelée aujourd'hui Sens, et qui n'est pas la capi- « tale d'une nation.

« Ces preuves, plus immédiates et d'un plus grand poids, sont « tirées d'une dissertation sous le titre de l'Ancien Provins, par « M. Opoix, inspecteur des eaux minérales (Provins 1818). La « situation de Provins est décrite très au long dans cet ouvrage: « *Situs urbis*, Provins, *fusè et eleganter describitur in hoc libro...* « Il en résulte qu'Agendicum-*Provins* est un poste militaire et « une place d'arme très vaste, très fortifiée, puisqu'elle conte- « nait en quartier d'hiver environ trente-six mille hommes, en « y comprenant les vélites, la cavalerie, et sans y comprendre « encore les employés, les valets et tout l'attirail de guerre.....» (Ici M. Achaintre cite en français plusieurs passages de l'Ancien Provins).

« Dans toutes ces choses, continue-t-il, M. Opoix, *vir cœtero- « quin doctus*, voit des marques d'une haute antiquité. Il n'hé- « site pas à attribuer ces vastes constructions à César, et il ex- « plique très bien leur usage et leur destination; *et eorum usum « solertissimè explicat*. Les méditations, sur l'ensemble de ces « grandes opérations, lui révèlent qu'elles ont été faites sur un « grand plan, savamment combiné, non partiellement et à dif- « férentes fois, mais toutes en même temps, à l'usage non seu- « lement d'une armée très nombreuse pour ses quartiers d'hiver, « mais pour contenir de plus les prisonniers de guerre, les ma- « lades, les blessés, etc. »

M. Achaintre explique, comme je l'ai fait, tous les passages des Commentaires de Jules César, où se trouve *Agendicum*, et ceux où il est question de *Senones*. Quant à l'expédition de Labiénus contre Paris, il en donne une explication détaillée, et prouve que le marais perpétuel, où fut arrêtée l'armée de Labiénus,

était sur la rive droite de la Seine, et au nord de Paris, comme je l'ai dit, page 33. César, dit-il, a dû passer deux fois la Marne, et si César n'en parle pas, c'est qu'il ne dit rien des fleuves où il n'est pas arrêté par des difficultés locales, ou par la résistance qu'opposeraient des troupes ennemies.

M. Achaintre jette du ridicule, comme il m'est arrivé de le faire, sur les interprétations forcées et absolument fausses que donnent, aux passages de César, ceux qui veulent qu'Agendicum soit Sens.... *Sed quod ridiculum magis est.... Hæc omnia pugnant, etc.* Ces endroits cités sont une traduction latine des invraisemblances et des inconséquences que je reproche à nos adversaires; et, comme je l'ai fait, il termine ainsi : « Toutes ces « contradictions cesseraient, si on admettait à la fois l'existence « de deux villes, dont l'une, *Sénones*, la capitale d'un grand « pays ; l'autre, *Agendicum*-Provins, sur les frontières du Séno- « nais, dont César, dans le principe de la guerre, aurait fait le « centre de ses opérations, est située entre la Seine et la Marne, « d'où, en même temps, il pouvait contenir ses plus redoutables « ennemis, les Sénonais, les Parisiens et les peuples de Beauvais, » ou les combattre avec avantage : » *Longè autem aliter res se haberet, si oppidorum existentia duorum admitteretur, quorum unum Senones* (Sens), *caput regionis, alterum Agendicum* (Provins), *in finibus Senonum, quod sibi Cœsar, à principio, centrum operationum suarum selegisset, inter Sequanam et Matronam situm, undè simul infensissimos sibi Senones, et Parisios, et Bellovacos contineret, vel debellantes reprimeret.*

M. Achaintre cite les écrivains qui ont toujours considéré ces deux villes comme très distinctes, il fait voir que le nom d'*Agendicum*, appliqué à Provins, s'est conservé jusqu'au temps des rois de la seconde race, et n'est pas confondu avec Sens. On lit, dit-il, *In annal. Bertinianis*, qu'en 859 *Karlus*, roi, présenta au synode des évêques un acte d'accusation envers Guanilon ou Venilon, d'Agendicum, évêque de Sens : *Karolus, rex, libellum accusationis adversùs Guanilonem Agendici, Senonum metropolitanum episcopum.* Rien ne prouverait mieux qu'Agendicum n'était pas Sens, et que c'étaient deux villes tout-à-fait différentes

Je répéterai, tout en m'appuyant des citations que fait M. Achaintre en faveur d'Agendicum-Provins, que je ne regarde les citations, les opinions des auteurs, même les itinéraires, que comme des preuves secondaires, parce qu'elles peuvent être un sujet de contestations interminables, et que je puis m'en passer, tout cet ouvrage offrant des preuves irréfragables et parlantes que l'ancien Provins est l'Agendicum des Commentaires. Je renvoie d'ailleurs, pour les preuves tirées des itinéraires, à la dissertation de M. Barrau. Si j'avais besoin d'autorités, je pourrais en rapporter plusieurs qui seraient d'un grand poids. Je ne citerai ici que l'opinion des auteurs de la géographie de France, d'Austrasie, etc., et seulement parce qu'il est dit, dans cet ouvrage ancien, que Provins, par l'excellence de ses roses rouges, est devenu célèbre par toute la France : *Agendicum, vulgò Provins oppidum rosis rubris suavè olentibus, ita excellit ut nomen celebre sit toti Franciæ.*

M. Achaintre, observe aussi, en faveur de Provins, « que Sens « ne présente pas ces restes de haute antiquité, et que sa situa- « tion, au milieu d'une plaine découverte, ne convenait pas à « César pour y placer des armées en sûreté. *Porro* Sens nec iste « situs et exercitui explicando conveniens, quippe sit in plano et « aperto posita. Sens, dit encore ce savant, n'a pas eu le nom de « *Gentico*, qui, suivant la tradition, était un nom de Pro- « vins (1). »

A l'adhésion de M. Achaintre il faut ajouter celle de MM. Lemaire, Barbié-du-Bocage, Doé, Barrau, Dulaure (2) et Eusèbe

(1) Les parties du mur de Sens qui subsistent encore n'ont pas de caractère imposant; on peut les comparer à ceux de Meaux. Ils ne sont pas de construction romaine, car il n'y a pas de ciment. Au mois du juin 1845, on démolissait une portion du mur qui tenait à la porte de Sens qui conduit à Joigny. Ce mur, de six pieds de largeur, était formé de grosses pierres presque brutes, posées irrégulièrement et liées entr'elles par un mortier très friable.

(2) M. Dulaure a depuis changé d'opinion : je lui répondrai dans un article spécial.

Salverte. Ces savants ont eu connaissance de ma dissertation sur l'ancien Provins et se sont rangés à mon opinion.

Voici l'extrait d'une longue lettre ou plutôt d'une dissertation que M. Eusèbe Salverte a bien voulu m'adresser à l'occasion de ma brochure, intitulée Ancien-Provins.

Il pense avec moi que *Gentico* a précédé *Agendicum*, et il ajoute: « *Ic* dans la langue celtique, signifie à la fin du mot, *localité*, « *position*. La syllabe A, placée devant le mot, est une préposi- « tion explétive, dont l'effet est d'ajouter de la force à l'idée, et « d'indiquer l'excellence. » Et il en cite des exemples. D'après cela il paraîtrait que les Romains, ayant trouvé le mot *Gentico* appliqué à une position tellement heureuse pour devenir une place forte, auront ajouté, au mot *Gentico*, la syllabe explétive A qui exprime l'excellence de cette position, et, pour donner au mot *Gentico* une physionomie romaine, ils l'auront terminé par *um*, d'où par contraction, dit notre savant, a été formé *Agen-dic-um*.

« Vous prouvez très clairement, continue M. E. Salverte, que « la colline, sur laquelle est situé l'ancien Provins, fut choisie, « avant qu'il y existât des habitants, pour y établir des fortifica- « tions régulières et pour ainsi dire inexpugnables, des murs et « des tours d'une bâtisse indestructible; une combinaison de « moyens de défense, telle que l'on pouvait arriver en sûreté « au bas de la colline, d'une part à la rivière, et de l'autre, « à une source très abondante; enfin, des souterrains mul- « tipliés, tous éminemment solides, et s'étendant au loin. « Ces chefs-d'œuvres d'architecture militaire, dont l'invention de « la poudre a pu seule diminuer la valeur, à qui devons-nous « en attribuer l'honneur ? »…. Selon lui c'est aux Gaulois (1). Il croit que César profita de ces constructions immenses et si bien entendues. « Les *Ædui*, me dit-il, qui avaient appelé l'armée ro- « maine à leur secours, durent l'introduire dans toutes les pla- « ces fortes soumises à leur domination. *Agendicum* était de ce

(1) Grillon, qui a laissé des Mémoires sur l'ancien Provins, veut qu'il fut bâti bien avant César.

« nombre; aussi César ne dit-il point qu'il s'en est emparé les « armes à la main.

« M. Dulaure (Mémoire de la Société des Antiquaires de « France, tome IV) a soutenu, continue M. Salverte, que les « lieux fortifiés de la Gaule, désignés en latin par *oppida*, ne « contenaient que des constructions défensives, et point d'habi- « tations, personne n'y faisant sa demeure, à moins que le dan- « ger ne forçât à s'y réfugier.... En prouvant qu'à *Agendicum* « il n'y avait pas originairement d'habitations, vous avez décrit « un véritable *oppidum* gaulois.

« Objectera-t-on que, suivant César, les Gaulois se fortifiaient « avec des remparts formés de terre et de madriers régulière- « ment amoncelés. Mais César, dans ce passage, a décrit un « genre de fortifications appliqué seulement par les Gaulois aux « camps retranchés, et étranger aux habitudes romaines. Il n'a « pas entendu parler des fortifications en pierres, parce que les « Romains y étaient accoutumés.... Vous avez mis hors de doute « que le nom véritable est *Agendicum*, et non pas *Agedincum*, « et que l'on trouve *A-gendicum* dans Gentico, nom ancien de « la ville de Provins. »

M. Salverte rapporte quelques motifs qui lui font croire que nos fortifications sont des constructions gauloises, tels que les souterrains, « qui, dit-il, étaient une partie essentielle de l'ar- « chitecture militaire des Gaulois.... Au rapport même de leurs « ennemis, les Romains, ils étaient une nation nombreuse, « puissante, belliqueuse. Qui nous empêche de leur attribuer la « construction d'*Agendicum*? Manqua-t-elle des ressources que « fournissent les arts et la mécanique, cette nation, dont le zèle « religieux a dressé les piliers de Carnac? »

Quoique j'aie cité des autorités et apporté nombre de preuves et de raisons de convenance, qui ne permettent plus de douter que nos fortifications sont l'ouvrage des Romains, j'avoue que les raisons que donne M. Salverte ont quelque chose de spécieux, et, quand son opinion, appuyée de preuves nouvelles et satisfaisantes, prévaudrait sur la mienne, mon amour-propre n'en serait pas blessé.

Lorsque j'ai cherché à donner à l'ancien Provins une haute antiquité, en l'attribuant à Jules César, pourrais-je être fâché qu'on me montrât que sa fondation a précédé les Romains dans les Gaules; qu'elle remonte à des temps plus reculés, et se perd dans la nuit des temps? Si ces immenses constructions, dont, après tant de siècles on admire l'ensemble et les détails, sont l'ouvrage de nos ancêtres; si ces restes antiques et vénérables étaient l'héritage qu'ils nous ont laissé, je les verrais avec un sentiment religieux, et j'aurais quelqu'orgueil d'être Provinois.

Au sujet des désagréments que m'ont causé quelques critiques injustes et indécentes, et dont je me suis plaint à la fin de l'ancien Provins, M. Salverte m'engage à ne pas discontinuer pour cela mes recherches sur nos deux villes. « La mine que vous avez « ouverte, me dit-il, est précieuse autant qu'abondante. Faites « pour la ville basse de Provins, *Anatilorum*, ce que vous avez « exécuté pour la ville haute; arrachez de l'oubli les travaux de « nos ancêtres, et laissez parler des censeurs qui seraient moins « tranchants s'ils étaient superficiels..... Nous devons l'attendre « de vos recherches ultérieures, si, comme je le désire, comme « je l'espère, comme j'ose vous en prier au nom de tous les amis « des l'antiquités nationales, vous rentrez dans une carrière que « vous seul pourrez fournir avec la certitude du succès. »

L'*Agendicum* des Commentaires ne peut pas être Sens; après ce que nous avons dit, il est impossible de ne pas en convenir. C'est nécessairement l'ancien Provins, et toutes les constructions ne peuvent avoir été faites que par César, et ne pouvaient convenir qu'à lui. Il serait déraisonnable de les attribuer à aucun roi de France, quand même on ne saurait pas, ce que nous allons faire voir que, du temps de Clovis, Provins était une place forte. Nous avons trop bonne opinion de nos lecteurs pour croire qu'il leur reste quelque doute. Nous pensions que la question d'Agendicum-Provins était décidée pour tout le monde; mais, et nous sommes fâchés de le dire, parce que cela choque le sens commun, quelques architectes, qui passèrent à Provins et qui en visitèrent les fortifications, ont dit qu'elles étaient du cinquième siècle et du temps de Clovis, et non un ouvrage romain. Sur quoi croirait-on qu'ils appuient leur jugement? Ils ont remarqué, disent-

ils, parmi les arcades en plein cintre, d'autres dont le sommet présente une ogive, c'est-à-dire, une arcade terminée en pointe, et dans la grosse tour, quelques parties qui se rapprochent des constructions du temps de Clovis, comme s'il n'avait pas été possible que les architectes de César eussent fait quelquefois une arcade terminée en pointe, et non arrondie (1), comme si les architectes du cinquième siècle n'eussent pu imiter ou copier quelques parties de la grosse tour qu'ils avaient sous les yeux. Qu'est ce que des remarques aussi insignifiantes et tellement minutieuses qu'elles en sont ridicules, contre les preuves matérielles, historiques et évidentes que nous venons d'accumuler ? Mais des architectes ne se donnent pas toujours la peine de lire et de prendre quelques informations; ils jugent et décident en passant, et sur un simple coup-d'œil. Ils ne connaissent pas les Commentaires de César, ni l'Histoire de Provins, et fort imparfaitement, sans doute, l'histoire de France; car, ils y auraient vu que Provins existait bien avant Clovis, et voici ce qu'il y auraient trouvé :

« César, après la conquête des Gaules, tenait à Provins une « légion (6,000 hommes). Probus, général et ensuite empereur « romain, traversa les Gaules, vers l'an 250, d'autres disent en « 271 ; il fit quelque séjour à Provins, où il ordonna des répa- « rations aux murailles, après l'invasion des peuples d'Outre- « Rhin, qu'il chassa des Gaules. Provins demeura *sous la domi-* « *nation des Romains jusqu'en l'an* 483, où Clovis défit entiè- « rement l'armée romaine commandée par Siagrius. Désirant « être maître de Provins, Clovis employa la ruse pour en venir « à ses fins. » (Boulainvilliers, *Dictionn. historiq.*, *tom.* 1er).

Provins était donc, sous Clovis, au Ve siècle, une ville très importante et capable d'une grande résistance, puisque ce roi, vainqueur des Romains, crut devoir employer la ruse pour s'en rendre maître; et ce serait, suivant les architectes, du temps de Clovis qu'aurait été construit l'ancien Provins ! !

Il est donc certain, même pour ceux qui n'auraient lu que

(1) L'aqueduc de Coutances, construit sous Constance-Chlore, père de Constantin, est formé d'arcades en Ogive.

cette dernière citation historique, que Provins a été bâti par les Romains, et, comme nous l'avons fait voir, par Jules-César qui, dans ses Commentaires, lui donne le nom d'Agendicum.

Si, malgré tout ce que nous avons dit, quelqu'un répétait encore, ce qui pourrait bien arriver, que Provins n'est pas du temps des Romains, mais de celui de Clovis, parce qu'il a vu des ogives, la seule réponse à lui faire, c'est de lui tourner le dos et de hausser les épaules.

RÉPONSE A M. DULAURE.

M. Dulaure, dans son Histoire de Paris, 1re édition, dit que l'Agendicum des Commentaires est Provins; dans sa 2e édition, il dit que c'est Sens. Il est curieux de voir ce qui lui a fait changer d'avis : voici ce qu'il dit, tome 1er, page 91, et 2e édition, page 76 : « Autorisé par *des savans respectables*, j'ai cru, dans « ma 1re édition, devoir adopter Agendicum-Provins.... Je suis « revenu à placer Agendicum à Sens, ce que je dois à un mé- « moire manuscrit, composé par *un jeune homme*, nommé « Chabrol, étudiant en droit.... » Cette tergiversation, si légèrement motivée, peut au moins rendre nul le témoignage de M. Dulaure.

Le jeune M. Chabrol, comme tous ceux qui veulent expliquer Agendicum, ne s'étudie qu'à chercher le sens des Commentaires de César; mais je ne puis trop répéter ce que j'ai dit dans l'Histoire de Provins, que, tant qu'on s'en tiendra là, on ne sera jamais d'accord, et toujours la question restera indécise : 1° Parce que César n'était pas de l'expédition de Paris, où il est beaucoup parlé d'Agendicum; il n'a pu en rapporter les détails que d'après ce qu'on lui aura dit, d'où s'ensuivent des obscurités dans cette narration ; 2° Parce que, depuis 1,000 ans, les lieux qui sont désignés ont tellement changé de nature et de nom, que chaque écrivain se croit libre de tout interpréter suivant sa manière de voir. De ce grand marais, près de Paris, dont parle César, il ne reste pas la moindre trace ; aussi les uns le placent à la droite, et les autres à la gauche de la Seine, ce qui les fait se déterminer

pour Sens ou pour Provins; mais Sens ne présente aucun monument qui rappelle Agendicum ; et le nom et la chose se trouvent gravés en caractères ineffaçables sur les antiques murailles de l'ancien Provins : *Lapides loquuntur.*

Ce n'est donc pas, dans le cabinet, comme l'ont toujours fait ceux qui ont écrit sur cette matière, qu'il faut traiter la question d'Agendicum : c'est dans l'ancien Provins ; c'est après avoir vu l'heureux emplacement choisi, les ressources qu'il présentait à César, tout le parti qu'il a su en tirer, et ces constructions si bien coordonnées avec les besoins qu'en avait ce conquérant; enfin, ces travaux gigantesques dont nous avons parlé et dont nos rois du moyen-âge, ensemble, n'auraient pu exécuter la dixième partie. L'ancien Provins est impérissable ; il souffrira les dégradations qu'amènera le temps, maie les siècles les plus reculés y verront encore la grandeur colossale du peuple romain et le génie militaire du premier des Césars.

M. Dulaure parle beaucoup de Provins dans le tome 6 des environs de Paris. Voici ce qu'il dit, page 117 : « On *a prétendu* « que Provins avait pour fondateur Jules-César, et que ce lieu « était l'Agendicum des Commentaires, et cette origine n'est « fondée que sur ce qu'à la fin du XIIIe siècle il existait, dit-on, « sur une cloche, les rimes suivantes :

« Je suis faite
« Pour la guette
« Et sonner la retraite
De Gentico.

Voilà pour Agendicum une origine bien puérile, et c'est hardi de la part de M. Dulaure d'avancer cela ; il n'aurait donc pas lu une page de notre Histoire de Provins? et ce que je viens de dire de notre Agendicum lui donnerait mille fois un démenti. Mais répondons :

1° Je n'ai pas *prétendu* que, etc., ainsi que vient de le dire, en parlant de moi, M. Dulaure ; j'ai donné des preuves très multipliées dans l'Histoire de Provins et dans ce qu'on vient de lire.

2° Comment donc M. Dulaure peut-il dire que l'origine que que j'ai donnée à Provins n'est fondée que sur l'inscription d'une cloche ? Dans mes preuves on voit que je n'ai pas même parlé de cloche, et pas plus de Gentico.

« On a conclu, continue M. Dulaure, page 119, que *Gentico* « annonçait que Provins était l'antique Agendicum, et, d'après « ce faible témoignage, on n'a pas craint d'attribuer à César des « constructions du XIVe siècle. »

M. Dulaure a rêvé tout cela. Tout ce qu'il dit là n'a donc ni rime ni raison. On ne conçoit pas comment il a pu avancer que j'appuyais l'antique Agendicum sur Gentico, et que j'en aurais conclu sur ce faible témoignage, disons mieux, sur ce ridicule témoignage, que César était le fondateur de constructions du XIVe siècle ; ce serait de ma part une absurdité. J'ai conclu, comme on a vu, sur une foule de preuves parlantes et historiques, dont M. Dulaure ne pourra détruire une seule, et non sur le mot Gentico écrit sur une cloche qui n'existe plus depuis des siècles, et qu'on a cru n'avoir pas existé (1).

Je reviens sur ce que M. Dulaure a dit plus haut, que nos constructions sont du XIVe siècle; elles n'auraient donc que 500 ans, et sans parler de nos églises, quelques maisons de Provins en ont davantage ; mais M. Dulaure oublie qu'il dit (voy. p. 18) que Provins était un château fort sous Charlemagne, c'est-à-dire, dans le VIIIe siècle.

Continuons. Il dit, page 119, que César, dans les Gaules, ne construisit pas de villes : cela peut être vrai ; mais il construisit des camps : on en voit encore des vestiges en beaucoup d'endroits dans les Gaules; et n'ai-je pas fait voir et répété souvent dans l'Histoire et dans ce qu'on a vu ci-dessus que l'ancien Provins n'était pas une ville, mais un poste purement militaire, un camp unique par son importance, devenu une forteresse par ses moyens de défense, et exclusivement destiné au campement d'une armée, aux attirails de guerre et sans autres habitans ?

(1) J'ai parlé, dans l'Histoire de Provins, de Gentico comme d'un nom populaire et d'une corruption d'Agendicum, mais cela ne prouve rien, sinon que les Provinois ont toujours cru que Provins était Agendicum.

Il dit que Provins n'est mentionné dans aucun monument historique aux temps des Romains;... que cette ville ne figure, pour la première fois, dans l'histoire, que l'an 802 : tout cela est contre la vérité; nous avons vu ci-dessus, page 10, que Probus séjourna à Provins en 250, et que Provins demeura sous la domination romaine jusqu'en 483, ce qui prouve de plus que les Romains pouvaient en être les fondateurs.

M. Dulaure dit, page 120, que Provins, sous les Carlovingiens, n'est jamais nommé Agendicum; il se trompe. M. Achaintre, dans sa dissertation savante sur Agendicum, insérée dans la grande édition des auteurs classiques latins, fait voir que le nom d'Agendicum appliqué à Provins s'est conservé jusqu'au temps de la seconde race des rois de France (les Carlovingiens), et n'est pas confondu avec Sens. On lit, dit-il, *in annal. Bertinianis*, qu'en 859 Karlus, roi, présenta au synode des évêques un acte d'accusation contre Vénilon, d'Agendicum, alors évêque de Sens. On voit donc que, dans ce temps-là, Sens et Agendicum étaient deux villes différentes, et qu'Agendicum était un nom de Provins.

Il dit, page 119 : « César ne fut pas le fondateur de Provins ; « cependant ce lieu a pu *exister comme forteresse pendant la « période romaine.* » Cet aveu détruit tout ce que M. Dulaure a dit ; car, qu'est-ce donc qui l'aurait bâtie? elle aurait donc existé avant les Romains, s'ils ne l'avaient pas construite. Et si M. Dulaure admet la possibilité de son existence sous la domination des Romains, il y aurait donc aussi possibilité qu'ils l'eussent construite, et que ce fut par l'ordre de César : cela est la conséquence de ces mots : *Elle a pu exister.*

M. Dulaure dit, page 118, qu'Agendicum était une forteresse : ce n'est donc pas Sens, puisque c'était une ville ouverte, populeuse, qui avait son roi, son sénat, et qui n'a jamais opposé la moindre résistance aux armées de César et de Labiénus. L'Agendicum forteresse, c'était donc Provins.

En parlant de la ville de Provins, M. Dulaure dit, page 102, que dès la deuxième race, c'est-à-dire en 800, la colline qui domine la ville basse était munie d'un château fort. Le nom Château, avons-nous dit, était celui de l'ancien Provins, que l'on

appelle aussi la Ville-Haute(1). Il s'ensuit de ce que vient de dire M. Dulaure, que Provins existait comme place forte bien avant le VIIIe siècle. Quel en aurait donc pu être le fondateur, demanderons-nous à M. Dulaure, autres que les Romains?

Quant à la grosse tour, M. Dulaure se trompe encore. Il dit, page 147, que l'époque de sa construction ne remonte pas plus haut que le XIIIe siècle; ce qui est aussi peu raisonnable que d'avoir dit que les grandes constructions de l'ancien Provins sont du XIVe siècle. Ainsi la tour aurait été bâtie avant les murs qui défendent et entourent Provins! Mais M. Dulaure nous a dit, page 119, qu'on voyait des pièces de monnaie frappées à Provins, et la grosse tour était l'hôtel des monnaies de Charlemagne, qui régnait à la fin du VIIIe siècle; il y aurait donc 1,100 ans, et M. Dulaure ne donne à cette même tour que 500 ans : on ne conçoit pas une pareille contradiction.

Nous pourrions relever encore quelques autres erreurs; mais nous en avons assez dit pour infirmer l'autorité de M. Dulaure. S'il veut me faire une bonne guerre et me combattre loyalement et avec fruit, il faut qu'il soit plus d'accord avec lui-même; il faut surtout qu'il ramasse le gant que j'ai jeté à mes adversaires, présents et à venir; c'est de répondre, sans en rien omettre, aux deux questions que j'ai posées en commençant mes observations sur Agendicum; prouver que César n'avait pas besoin des constructions de l'ancien Provins; qu'il ne les auraient donc pas bâties, et qu'il convient mieux de les attribuer à tel ou tel prince, et le bien prouver : c'est où je l'attends.

Après avoir fait quelques reproches à M. Dulaure, je dois le remercier des marques d'estime qu'il me donne dans une note, page 118. Je transcris avec plaisir ce qu'il dit d'agréable pour notre ville :

« La grosse tour, de quelque point de vue qu'on considère cet « édifice, offre un groupe pyramidal, une masse imposante et « très pittoresque; c'est un des plus beaux ouvrages de l'archi- « tecture du moyen-âge.

(1) Dans les actes, elle est toujours appelée le Château ou le Châtel.

« L'église de Saint-Quiriace, remarquable par son étendue et « l'élégance de son architecture. . Le chœur est parfait et semble « avoir les dimensions de celui de Notre-Dame de Paris..... Il est « peu de villes en France dont la vue soit aussi pittoresque. »

M. Pasques a soutenu devant la société d'Agriculture de Provins qu'Agendicum était cette ville ; mais, quand mon Ancien Provins a paru, la jalousie et la méchanceté (voyez sa brochure) l'ont déterminé à écrire pour Sens. Il avait, disait-il, puisé ses autorités dans la bibliothèque publique de Provins ; mais le docteur Barrau a prouvé que ses citations étaient fausses, il l'accuse d'être un menteur, et M. Pasques n'a pas répondu

En même temps, M. Barrau a prouvé dans une brochure que les meilleurs itinéraires s'accordaient avec Agendicum Provins.

M. Eusèbe Salverte, de la société royale des Antiquaires, a fait une dissertation sur Agendicum-Provins ; il trouve aussi Gentico dans Agendicum.

M. le docteur Doé a donné à la même société des Antiquaires, dont il est membre, un mémoire en faveur de Provins ; ce mémoire est imprimé dans ceux de l'académie.

M. Dallonville a donné sur les camps romains une dissertation honorée des suffrages de l'académie des Inscriptions; il place Agendicum à Provins.

Dans le compte rendu à la société royale des Antiquaires, le savant rapporteur s'exprime ainsi : « Les uns ont cherché Agendi- « cum à Sens, d'autres, et c'est le plus grand nombre, l'ont « trouvé à Provins. »

M. Achaintre, homme de lettres, qui a fait en latin une longue dissertation où il fait voir que tous les passages des Commentaires ne peuvent s'expliquer qu'en les rapportant à Provins, appuie aussi ce que je dis de nos fortifications, qu'il rapporte à César. Sa dissertation est imprimée en tête des nouveaux Commentaires de César.

M. Lemaire, professeur de langue latine, à Paris, et éditeur du grand ouvrage des Auteurs Latins, non seulement met Agendicum à Provins, mais il a placé le plan de l'ancien Provins en tête du premier volume des Commentaires de César.

Je citerai surtout M. Barbié du Bocage, le premier géographe

de France, dont la mort récente a tant affligé les gens de lettres. Ce savant, qui connaissait ce qu'on avait écrit de tous les temps sur Agendicum, ne s'est point contenté de dire son opinion, mais dans sa belle carte de la Gaule, qui est en tête du Ier volume des Commentaires, il a placé Agendicum à la droite de la Seine, à l'endroit où doit être Provins : c'est placer le drapeau d'Agendicum sur les tours de Provins. Tous les savants, tous les amateurs qui s'empressent de se procurer la belle édition des Commentaires, auront sous les yeux Agendicum-Provins; il leur semblera le toucher du doigt.

Un géographe du 19e siècle, de la force de M. Barbié du Bocage, efface tout ce qu'on a dit, et fait taire les géographes qui l'ont précédé ; son autorité doit terminer la question d'Agendicum ; il est imprudent de contester encore après lui ; ce que cependant a fait depuis M. Corard de Bréban, armé de ses anciens itinéraires.

Il était cependant bien temps d'en finir de lassitude et dégoût ; n'est-il pas puéril de se battre pour un mot latin depuis des siècles avec des bouquins, des itinéraires de fabrique, des chemins toujours contestés, des lieues qu'on allonge ou qu'on raccourcit, suivant qu'on en a besoin pour son opinion ; enfin, de mesurer le terrain en tous sens et sans résultat, le mètre à la main? On a de tout cela par-dessus les yeux, et l'on dirait volontiers : *Ab itineribus et a viatoribus libera nos !*

Mais ce n'est pas tout : il y a encore un marais à qui on fait jouer un rôle bien important depuis le commencement du procès. Ce marais, près Paris, a toujours occupé puissamment les fortes têtes des deux partis ; ce pauvre marais, depuis deux mille ans, n'a pas encore trouvé une place fixe ; nos savants l'ont bien des fois fait passer et repasser d'une rive de la Seine à l'autre; lassé d'être ballotté à la merci d'un chacun, il crut, en disparaissant du sol, se faire oublier ; mais il avait laissé son nom sur la rive droite de la Seine, et voilà que M. de Bréban vient de le rappeler à la mémoire ; il n'avait jamais été question que d'un marais que l'on plaçait d'un côté ou de l'autre de la Seine ; mais M. de Bréban ne se contente pas d'un marais ; il lui en faut davantage; il veut que tout soit marais; il en entoure Paris, où

l'on n'entrera plus qu'en marchant dans la boue. Que conclure de ce grand marais? Demandez-le à M. de Bréban : sa réponse est toute prête; donc, Agendicum est Sens, vous dira-t-il.

Telles sont les preuves insignifiantes, les faibles armes et les petits moyens dont se sont toujours servis les partisans de Sens, dans la discussion d'Agendicum. Il faut quelquefois faire ce même reproché à leurs adversaires, qui sont pour Provins; leur tort, aux uns et aux autres, c'est de raisonner toujours d'après les distances qui séparent les lieux dont il est question dans les Commentaires, ce qui fait qu'ils ne seront jamais d'accord; ils ne feront que présenter les mêmes objections et les mêmes moyens; aussi, M. de Bréban, qui est le dernier venu, n'a rien dit de nouveau et ne nous a rien appris.

Ne nous occupons donc plus de ces géographes de cabinet, toujours en querelle entre eux; laissons-les, pour placer leur Agendicum, se disputer quelques chemins de l'ancienne Gaule, et la position d'un marais fangeux.

Quant à nous, qui soutenons la cause d'Agendicum-Provins, gardons-nous d'employer des moyens aussi petits, oublions et le marais et les itinéraires, rentrons dans l'ancien Provins; contentons-nous de déployer aux yeux cette longue suite de travaux, lesquels, avant leur mutilation, ont dû exciter l'admiration, et dont les beaux restes feront encore l'étonnement de la postérité reculée. Faisons parler ces vastes et imposantes ruines qui diront hautement *Agendicum! Agendicum!...* et nous écrasons nos adversaires avec les débris de nos tours antiques.

Donnons cependant à ceux qui viendront après nous un conseil que l'expérience des siècles passés a suffisamment justifié, c'est de ne pas consulter seulement les Commentaires pour trouver la place d'Agendicum, ce qui, depuis 1800 ans, a toujours été un sujet de contestation, parce que les commentaires prêtent des interprétations en divers sens; c'est un arsenal où chaque parti trouve des armes à peu près égales, ce qui rend le combat interminable.

Osons nous donner pour exemple; nous avons admiré ces nombreux caveaux, ces tours colossales et cet ensemble de travaux militaires qui, partout, portent le cachet romain et constituent une forteresse inexpugnable... C'est dans ces constructions gigan-

tesques de l'ancien Provins que nous avons cherché et trouvé Agendicum ; l'amour de la haute et noble antiquité guidait nos pas, et l'ombre de César a semblé nous sourire.

—

Extrait de la Géographie Universelle de M. Malte-Brun, 4e édition, tome Ier, page 319, mise dans un nouvel ordre par M. Huot (1836).

« Le respect que nous avons pour M. Malte-Brun nous fait un « devoir de laisser intact ce passage dans lequel il adopte l'opi- « nion que Sens occupe l'emplacement d'Agendicum ; mais, « lorsque la première édition de cette histoire de la géographie « parut, la question relative à l'Agendicum de César n'avait « point été examinée comme elle l'a été depuis ; on n'avait point « tenu compte des sentiments de plusieurs auteurs du moyen- « âge, tels que :

Nicolas Camusat, qui écrivit en 1610.
Marlian..... en 1616.
Charles Etienne..... en 1620.
Jacques Charron..... en 1621.
André Duchesne..... en 1637.
Tassin..... en 1638.
Malinoze..... en 1640.
Duviti et Rauchin..... en 1643.
Delabarre..... en 1647.
Philippe Ferrare..... en 1657.
Baudran, vers la même époque.
Hoffman..... en 1676.
Corneille..... en 1708.

Et depuis 20 ans : MM. Barbier du Bocage, Achaintre, Doé, Barrau, Lemaire, Opoix, historien de Provins (1).

(1) Nous avons donc une grande majorité, si l'on compte les suffrages ; mais, si on les pèse, la majorité doublera.

« Lesquels s'accordent tous à considérer Agendicum comme « s'appliquant à Provins. Cette ville s'appelait donc Agendicum; « quant à Sens, son nom a dû être de tout temps *Senones*.

« Les chroniques du huitième siècle désignent Provins sous le « nom de *Castrum Pruvinum ;* cette cité déchue, entourée d'an- « tiques murailles et de boulevards, existait probablement du « temps des Romains. »

—

EXTRAIT DE L'HISTOIRE DE FRANCE ET DES COLONIES.

Département de Seine-et-Marne,

Par M. DUBARLE, 1836.

PROVINS.

« De toutes les antiquités que renferme le département « de Seine-et-Marne, les plus imposantes par leur étendue, les « plus intéressantes par leur état de conservation et les conjec- « tures dont elles ont été l'objet, sont sans contredit les fortifi- « cations et les constructions souterraines de la ville haute de « Provins. Une vive controverse s'est élevée sur la question de « savoir si ces ruines sont les restes de l'Agendicum des Com- « mentaires de César. La nature de ces constructions, qui « portent le cachet romain, l'emplacement d'Agendicum que « César place sur les confins du Sénonais, et qui s'applique par- « faitement à Provins, et, en outre, le silence des chroniques du « moyen-âge sur l'édification de ces fortifications et l'importance « militaire de Provins, tout nous fait penser que ces gigantesques « débris sont et ne peuvent être que l'œuvre de la puissance romai- « ne et Agendicum. L'intérêt archéologique que présentent ces « ruines, dont l'aspect pittoresque et imposant frappe d'étonne- « ment et d'admiration le voyageur qui les parcourt, nous en- « gage à en donner une rapide description. » (*Nous renvoyons*

pour cette description à notre histoire de Provins, pour éviter les redites.)

« Tel est l'aspect qu'offre la ville haute de Provins; mais ce « n'est pas tout ce qu'elle renferme de digne d'observation. Cette « enceinte est sillonnée de toute part par de magnifiques sou- « terrains sur lesquels s'élèvent de modestes habitations; chaque « maison renferme un de ces souterrains, dont l'architecture et « la beauté des voûtes, supportées dans plusieurs par d'élégantes « colonnes, excitent l'admiration. Un grand nombre de ces sou- « terrains ont deux étages et possèdent des puits ou sources « contenues dans des bassins. Ces souterrains se prolongent à « des distances inconnues. Il y a peu de temps encore presque « tous se communiquaient et se rattachaient aux vastes cons- « tructions existant à la surface du sol, et pour la confection « desquels il n'a pas moins fallu que la puissance romaine. A la « vue de ces immenses travaux que le temps n'a pas fatigués, « mais que la main des hommes détruit incessamment, on « éprouve une profonde et douloureuse émotion : ces murailles, « ces tourelles, ces souterrains que l'on parcourt, que l'on inter- « roge, sont les contemporains de César, sont l'œuvre de son « génie; et l'on regrette que ces admirables débris, que nulle « autre ville en Europe ne saurait offrir, seuls et derniers ves- « tiges du génie militaire des Romains, ne soient pas entourés « d'une protection suffisante pour les mettre à l'abri du vanda- « lisme qui les déshonore, et pour conserver à nos descendants « cette belle page de l'histoire des arts avant l'ère chrétienne. »

M. Dubarle sympathise bien avec nous qui, depuis quarante ans, avons toujours proclamé Provins l'Agendicum. Dans la narration qu'on vient de lire, observons qu'il s'abstient même de dire un mot de ces auteurs qui veulent qu'Agendicum soit Sens; il regarde sans doute leurs preuves prétendues, leurs itinéraires, comme ne méritant pas de réfutation, et même un moment d'attention.

Comment la cause d'Agendicum-Sens ne serait-elle pas perdue? Ses prôneurs ne s'appuient que sur des conjectures et des raisonnements vagues qui leur sont même contestés; mais pour prouver Agendicum, il ne faut pas des paroles : il faut produire

des faits parlants et des débris immenses, comme nous le faisons : *Lapides loquuntur.*

M. Dubarle s'est élevé à la hauteur de son sujet, et a bien compris les gigantesques constructions de l'ancien Provins. Il se rend digne de César, parce qu'il sait apprécier son génie et ses œuvres colossales.

—

POST SCRIPTUM

A l'occasion d'une Brochure intitulée : **NOTICE SUR PROVINS**, par le Secrétaire (1) de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Provins.

Je me serais abstenu de parler de cette brochure ; mais il importe que l'homme soit connu et son ouvrage apprécié, pour l'intérêt de la vérité et de notre histoire de Provins. Il faut aussi que l'on sache que le vrai but de l'auteur est de satisfaire une basse jalousie contre moi, et que la question sur *Agendicum* n'en est que le prétexte ; car, comme il le dit lui-même, il a soutenu, dans un procès-verbal de la Société, qu'*Agendicum* était Provins, mais, importuné du bien qu'on disait de mon *Ancien-Provins*, et de quelque estime que m'ont valu mes autres ouvrages, il veut aujourd'hui qu'*Agendicum* soit Sens, parce que ceci lui donne occasion de publier une brochure dans laquelle il me prodigue, presque à chaque page, les insultes les plus grossières et les moins méritées, puisqu'il n'a jamais eu à se plaindre de moi.

Cette brochure mensongère et insolente, généralement méprisée, est restée entre les mains d'un certain nombre de personnes qui pourraient, dans de bonnes intentions, la conserver comme un document historique. Il s'y trouve une foule de citations fausses contre *Agendicum*-Provins, et il est très possible et

(1) M. Pasques

même assez naturel que ce qu'il rapporte acquière une certaine croyance, et jette au moins du doute dans l'esprit de quelques personnes sur ce que j'ai dit relativement à l'application d'*Agendicum* à Provins, et sur l'origine et les fondateurs de cette antique cité : c'était donc une nécessité de mettre le lecteur à même d'apprécier cette brochure.

Je n'entreprendrai pas de la réfuter ; ayant tant à m'en plaindre, je serais suspect. Un autre, qui n'y prend aucun intérêt que celui de la vérité, l'a fait ; c'est M. le docteur Barrau, dans une dissertation très savante, où il donne des preuves de grandes connaissances en géographie ancienne, et où il fait des observations sur les itinéraires relatifs à *Agendicum*, qui avaient échappé même au premier géographe de Paris, à M. Barbié-du-Bocage, qui les a trouvées justes, et en a témoigné sa satisfaction à l'auteur. Il en résulte des preuves irrécusables que l'*Agendicum* de César ne peut s'appliquer qu'à Provins. Je renvoie à sa *Dissertation*, chez Lebeau, imprimeur libraire. Je rapporterai seulement quelques expressions dont se sert M. Barrau, pour caractériser la *Notice* et son auteur, son impudence et sa mauvaise foi.

C'est dans les auteurs anciens, qui se trouvaient dans notre bibliothèque communale, que le Secrétaire a cherché à appuyer l'opinion qu'il voulait faire valoir qu'*Agendicum* était Sens, et non pas Provins. C'est dans ces mêmes auteurs anciens que M. Barrau a reconnu que le Secrétaire avait dénaturé les passages pour arriver à son but. M. Barrau indique ces infidélités dans sa *Dissertation*. Voici comme il s'exprime, *pag.* 8 de sa préface : « Le Secrétaire critique et censure même les ouvrages qu'il n'entend pas du tout ; il y trouve ce qui n'y est pas... ; *pag.* 19, la vérité n'est pas respectée dans sa notice, et on ne voit partout que des suppositions, des citations tronquées et mutilées ; enfin, tout le cortége de l'erreur et de la mauvaise foi. » C'est ce que M. Barrau prouve encore dans beaucoup d'endroits de sa dissertation.

Malheureusement pour le Secrétaire, il s'est ôté la ressource de présenter M. Barrau comme un menteur, et de faire suspecter sa bonne foi, ses connaissances et l'estime dont il jouit. Voic

comme il en parle dans sa *Notice*, *pag.* 46 : « M. Barrau joint à la science de la médecine une grande connaissance de l'histoire ancienne... ; *pag.* 113, savant en itinéraire... ; *pag.* 174, bon géographe... ; honnête et savant, qui joint la modestie à la science. »

Au titre de menteur et d'homme de mauvaise foi dans ses citations, le Secrétaire ajoute celui de pitoyable écrivain. Il est impossible de trouver un ouvrage aussi plat, aussi sale et aussi bêtement écrit. Partout des platitudes et des niaiseries ; *pag.* 54, Jules César est un maître-tailleur ; *pag.* 73, il amène de Rome une procession de *chie-en-lit*; *pag.* 194, c'est Michel-Morin ; *pag.* 163, Jérôme-Pointu ; *pag.* 126, saint Jean accolé à Nicolet ; *pag.* 184, la vieille grand'mère Gentico ; *id.*, ma mère-grand ; *pag.* 190, il s'en faut d'une perruque; *pag.* 192, la perruque crêpée se démêle; *pag.* 193, *vir cœteroquin doctus* est traduit par : savant en maroquin ; *pag.* 181, des enfants qui tiennent au cotillon de leur grand'mère ; *pag.* 218, qui passent par trois petits moulins de ma grand'mère ; *pag.* 257, une fille qui a cassé son sabot; dans toute la *pag.* 211, des bêtises de plus bêtes en plus bêtes. Un homme qui écrit des pauvretés de cette espèce, dans une discussion historique, extravague ; il n'a ni jugement ni sens commun ; mais ce n'est pas tout : il joint à cela des polissonneries dégoûtantes, des infâmies dignes de Gilles sur ses tréteaux. Je ne puis les écrire; elles salissent les *pag.* 52, 61, 163, 223 de sa *Notice*.

Il me dit, toute la page 256, des sottises à l'occasion du mot *arrideret*, page 19 du deuxième supplément de l'*Ancien-Provins* : mais c'est une faute d'impression ; il y avait, dans le manuscrit, le mot *irrideret*, qui a un autre sens et exprime bien ma pensée. Voilà donc une page de mauvaises plaisanteries en pure perte.

—

SECOND POST SCRIPTUM (1845).

Nous allons citer quelques passages de la brochure de M. Pasques, pour que le lecteur puisse connaître les vrais motifs des attaques du secrétaire.

« J'ai fait, dit-il, une étude particulière des anciens manuscrits « sur Provins ; *j'en ai donné une notice imprimée* et de leurs au- « teurs, dans le rapport de la séance publique de la Société d'A- « griculture, en 1807, page 80.

« J'ai réuni dans trois volumes in-folio, ce qu'ils ont dit de « plus intéressant sur notre ville, sous le titre d'*Abrégé de l'His- « toire manuscrite de Provins.*

« J'ai confronté les assertions des nouveaux ouvrages de « M. Opoix avec ces anciens manuscrits; j'en ai fait des notes que « *j'ai gardées*, ainsi que mon *Histoire manuscrite*, pour moi « seulement et mes amis.

« *Je sais me rendre justice ; je n'ai jamais eu l'envie de me « faire imprimer. Assez d'autres en ont la fureur.* »

Ceux qui ne verront pas percer à travers ces lignes la plus basse jalousie seront aveugles.

Que prouvent ces anciens manuscrits dont parle avec tant d'insistancele digne M. Pasques! Ces manuscrits contiennent des assertions qu'il faut discuter et ne pas croire comme paroles d'Évangile ; et certes M. Opoix a discuté, et bien discuté : c'est ce qui vous fâche!

M. Pasques n'a jamais eu l'envie de se faire imprimer! Et qu'a-t-il donc fait lorsqu'il a imprimé sa brochure et qu'il a tant délayé son opinion ?

Assez d'autres en ont la fureur, dites-vous ? C'est pour cela qu'il fallait publier votre histoire pour rendre service à votre ville ; car lorsqu'on tient la vérité, on est coupable de la garder pour soi.

Je sais me rendre justice, assurez-vous? N'est-ce pas avouer votre impuissance ? Et alors que demandez-vous à M. Opoix ?

« Le livre de M. Opoix, à quatre exemplaires par souscripteur, « avait fait *quelque sensation* dans la ville, où le plus grand nom- « bre des lecteurs n'entend pas le latin, et ne sait rien de nos

« anciens manuscrits. Mais on voyait des caveaux à la ville haute,
« et l'on désirait fort que Provins fût une ville césarienne. »

N'est-ce pas comme si l'on écrivait : *Je suis jaloux du succès de M. Opoix* ?

D'ailleurs si vous reprochez à M. Opoix d'avoir fait usage de passages latins (chose indispensable !) pourquoi en farcissez-vous votre ignoble brochure? pourquoi à chaque instant lâchez-vous une sentence pédantesque?

« Mais comme un grand orage éclate quelquefois après un petit
« coup de tonnerre, le livre des *Commentaires de César*, Ier vo-
« lume de l'édition des auteurs classiques latins, sorti des belles
« presses de Didot, appuyé du crédit du riche banquier M. Laf-
« fite, et de la réputation des éditeurs et imprimeurs, remua et
« étourdit toute notre ville. »

On ne peut pas dire plus naïvement à ses compatriotes : *vous êtes des imbéciles !*

« L'auteur Opoix reçut en cadeau ce premier volume de la
« part des auteurs qui l'ont cité avec l'épithète de *Doctus*.

Doctus ! quelle peine pour M. Pasques! que cela est dur à digérer, *doctus !* Des éloges pour M. Opoix et rien pour M. Pasques qui a fait trois volumes in-folio sur Provins, dont Dieu nous garde !

M. Pasques cite Ptolémée pour appuyer son opinion: on discutera plus loin la valeur de ce document.

Le monsieur susdit fait aussi usage de la préface suivante, empruntée à Perrot-d'Ablancourt :

« Ceux qui traduisent *Agendicum* par *Provins*, au lieu de
« *Sens*, font tort à la réputation de César, et n'ont pas trop bonne
« grâce de lui faire prendre des *bicoques* pour des capitales. »

Là-dessus, M. Pasques est enchanté qu'on traite sa ville de *bicoque* et trouve M. d'Ablancourt un homme plein d'érudition.

Hé bien, M. d'Ablancourt auquel M. Pasques porte tant de respect (on ne se figurerait pas que M. Pasques a du respect pour quelque chose), M. d'Ablancourt a dit une énorme sottise. Que de villes qui ne sont aujourd'hui que des bicoques et qui furent autrefois puissantes et magnifiques! D'ailleurs la question n'est

pas de savoir si Provins fut une capitale, mais bien s'il faut entendre *Agendicum* de Sens ou de Provins.

Il serait trop fastidieux de suivre M. Pasques dans toutes ses excentricités ordurières. Nous en finirons avec lui en citant un passage d'un de nos adversaires, M. Dulaure :

« M. Opoix, Provinois respectable par son âge et ses qualités « personnelles, a soutenu que Provins était l'antique Agendicum, « et le secrétaire perpétuel de la société libre de cette ville s'est « montré d'une opinion contraire. Tous les deux ont publié des « volumes (1) pour prouver leurs opinions. Il est fâcheux que « M. le Secrétaire, dans son ouvrage, se soit livré contre son ad- « versaire à des personnalités grossières, à de pitoyables jeux de « mots. Quand on veut faire le plaisant, il faut l'être à propos et « avec goût. J'aimerais beaucoup mieux m'être trompé comme « l'a fait M. Opoix, que d'avoir raison à la manière de M. le se- « crétaire-général. » (Note de la page 118 du tom. VI des *Environs de Paris*, édit. de 1827.)

PETITS AVIS A UN CHARTRIER.

Veuillez souffrir, Monsieur, quelques petits avis charitables sur un œuvre dont vous êtes trop enthousiasmé. Peut-être les remarques suivantes vous seront-elles de quelque utilité. « La charité, « comme dit Harpagon, nous oblige, M. Simon, à rendre ser- « vice à notre prochain. »

Nous commencerons par votre préface, ce chef d'œuvre de logique et de modestie.

Après plusieurs pages aussi nébuleuses qu'incohérentes sur la manière de traiter l'histoire, après des considérations sur l'utilité des histoires locales, vous dites :

« L'homme de génie lui-même ne doit pas dédaigner de con- « sacrer ses talents à un histoire locale. »

(1) Ceci est inexact.

Et voilà justement, monsieur, que vous suivez votre précepte, vous ne dédaignez pas de faire à Provins l'honneur d'écrire son histoire.

« Ce ne sera pas, il est vrai, pour lui, (pour l'homme de génie), « ajoutez-vous, l'occasion de déployer ce coup-d'œil d'aigle qui « de ses hauteurs embrasse tout un monde ; mais il lui faudra « bien plus de sentiment et de poésie que dans une histoire « générale. »

L'occasion de déployer votre coup-d'œil d'aigle n'est pas encore venue, mais elle se présentera lorsque votre *Histoire de Provins* « concourra à la grande œuvre historique que vous rêvez « (page 15). »

Quant au sentiment que vous demandez aux écrivains d'histoires locales, vous n'en manquez pas, monsieur ; vous prenez la peine de nous le dire vous-même, page 14 :

« J'ai travaillé dans la persuasion qu'il fallait, pour être lu « avec fruit et avec plaisir, que l'auteur d'une monographie fut « narrateur, consciencieux, *peintre de sentiment*, philosophe et « moraliste. »

Peste, monsieur, comme vous y allez ! on ne peut pas, en vérité, se prodiguer plus libéralement les talents que la nature ne dispense qu'avec tant d'avarice !

Le style c'est l'homme, a dit Buffon. En effet votre style trahit assez votre caractère: nous savons maintenant que vous n'allez plus douter de rien, et que, vous croyant un homme de génie et propriétaire d'un coup-d'œil d'aigle, vous ne prendrez pas le soin d'examiner mûrement les questions.

« L'histoire locale est destinée, continuez-vous, à devenir « d'une immense importance pour l'histoire générale. »

Franchement on s'en était douté du moment qu'on a vu que les hommes de génie se mettaient à écrire l'histoire de leur ville natale.

« MOI, dites vous, j'allai chercher dans les bibliothèques de « Paris, aux archives du royaume... *les quelques lignes* qu'elles « renfermaient sur l'antique résidence des comtes de Champa- « gne... (page 13). »

Quel fracas, pour *quelques lignes* !

« De sérieuses recherches m'ont fourni une *masse considéra-*
« *ble de faits* puisés aux sources historiques mêmes.... (page
« 15). »

Ah ! pardon , monsieur , il me semble que vous vous contredisez. Là haut, vous récoltez quelques lignes seulement, ici vous accumulez une masse considérable de faits ! Comme cela est conséquent ! Hélas ! que d'occasions on aurait de faire remarquer des incohérences dans vos opérations intellectuelles !

Vous poursuivez avec cette modestie qui ne vous abandonne pas un instant :

« J'ai cru que mes convictions basées sur des témoignages
« écrits, ou sur l'inspection des monuments, jetteraient quelque
« jour sur l'histoire de Provins. »

On croirait vraiment qu'il s'agit de Palmyre ou de Ninive ou de toute autre ville sur laquelle les notions manquent ! *quelque jour* sur l'histoire de Provins ! comme si vous n'aviez pas suivi le fil que vous tendait M. Opoix ! comme si vous aviez dit sur Provins quelque chose d'important que votre devancier n'eût pas dit ! Et dans ce moment, monsieur, je réponds à votre pensée plutôt qu'à votre phrase, car, suivant votre habitude, il y a si peu d'affinité entre vos pensées et vos mots ! Quoi ! monsieur, après cette *masse de faits*, après cinq ans d'études d'un homme de génie, d'un peintre de sentiment, après tant de coup-d'œil d'aigle enfin, vous n'êtes parvenu qu'à jeter *quelque jour* sur l'histoire de Provins ? Evidemment vous n'avez pas su expliquer votre pensée.

Quittons cette curieuse préface capable, à elle seule, de ridiculiser vingt auteurs, quittons là ; mais permettez-nous de relever deux fautes de français pour nous distraire.

Vous imprimez ceci :

« C'est à eux (à vos concitoyens) à *prononcer s'ils y trouvent*
« leur histoire nationale. »

Prononcer prend un régime ; on dit *prononcer un jugement* sur une mauvaise histoire. On dit encore *se prononcer* pour ou contre le mérite de quelqu'un ; mais on n'a jamais dit : prononcez si vous y trouvez votre histoire nationale.

Deuxième faute : « Tous mes désirs seront remplis si cette his-
« toire obtient *à la fois* l'approbation des Provinois, et si elle
« peut être de quelque utilité à ceux qui, etc. »

Vous saurez qu'*à la fois* demande ici un corrélatif pour le substantif qui le suit ; il fallait dire : si elle obtient à la fois l'approbation des Provinois et l'estime de ceux qui, etc.

Cette dernière faute est bien grave pour un homme de génie.

Votre deuxième chapitre est consacré en entier aux *souvenirs des Celtes à Provins*. Où donc, s'il vous plaît, avez-vous pris vos documents sur cette époque parfaitement inconnue ? Vous nous donnez de belles raisons et surtout d'admirables étymologies! Nous vous votons une médaille d'encouragement pour avoir trouvé *Pro, Bro, Braw* et win, cwin, *wind* ! Etes-vous bien certain que ces mots se prononçaient comme vous les écrivez ? Avez-vous connu quelque Celte qui vous ait communiqué sa prononciation ?

Vous écrivez un chapitre sur des présomptions en l'air et vous trouvez mauvais, dans votre délicieuse préface, page 10, que l'on se livre à des dissertations sur l'origine des villes! Mais, monsieur, si tout était clair, on n'aurait pas besoin d'étudier, de fouiller, de discuter ; si tout était connu, on n'aurait pas besoin de corps savants qui s'occupent de recherches et qui ne font pas toujours de bons élèves; et d'ailleurs si on ne discutait pas sur l'origine des villes, aurions-nous appris de vous que Provins vient de *Pro, Bro, Gwin, Wind*, ce dont je vous remercie très cordialement, je vous assure.

Encore quelques petits avis, et nous passerons à l'examen de vos arguments contre *Agendicum* et de votre opinion sur les fortifications.

Avez-vous lu Molière, monsieur ? Vous devez avoir embrassé les comédies de cet écrivain avec votre coup-d'œil d'aigle ; et vous devez connaître ce confrère, puisqu'il était comme vous un homme de génie. Dans le Bourgeois gentilhomme, le maître de danse, le maître de musique et le maître d'armes se querellent sur la supériorité de leur art; arrive le maître de philosophie qui s'exclame : *et que sera donc la philosophie !* Et vous, semblable

à ce dernier, vous avez dit : on a fait une histoire de Provins qui jouit d'une certaine réputation; on établit savamment qu'*Agendicum* est Provins ; on ne fait presque pas usage des chartes ; on est de l'avis des historiens graves et de Montfaucon, lui-même, moine de Saint-Germain-des-Prés, qui prétendent tous que la plus grande partie des chartes sont supposées et qu'il faut les lire avec une extrême défiance ; et quoi! on m'aura fait passer plusieurs années à déchiffrer des parchemins moisis et je ne pourrai pas trouver le placement de mon immense savoir! Ah! mes chers compatriotes, je vous en donnerai des chartes! Vous en aurez au bas des pages, dans le texte, à la fin du volume! Ah! vous vous amusez à lire des dissertations fatigantes (1) sur l'origine des villes, eh! bien, je vous distrairai de cette fatigue en vous en procurant une de plus grande, en vous servant le latin agréable du moyen-âge!

Hélas! monsieur, vous avez promis cela, et vous n'avez que trop tenu parole! Vous avez tout vu dans les chartes; vous nous avez accablé des moindres détails ; vous avez cru tout ce qu'elles disent, ces chartes, et c'est en cela que vous surpassez Tacite.

Jamais Tacite aurait-il cru une vision (2), et surtout aurait-il jamais trouvé de lui-même, aussi bonnement, aussi facilement que M. Jourdain faisait sa prose, aurait-il jamais trouvé cette belle fenêtre par laquelle vous dites que Thibaut VI aperçut une dame blanche! Non, Tacite n'était pas de cette force.

Ah! monsieur, pour notre compte, nous regrettons bien vivement de n'avoir pas étudié les chartes : ce sont elles qui vous ont donné ce sens droit par lequel vous brillez.

Certes, ce n'est pas nous qui aurions dit comme vous, page 164 ; « Thibault fut galant lui même et *ses amours avec* Blanche de Castille....

Ah! prenez garde, monsieur, il nous semble que vous allez bien loin sur un sujet si délicat. Savez-vous que *ses amours avec*, cela suppose qu'il y avait entre Thibaut et Blanche un commerce

(1) Préface, page 10

(2) Voyez le mot *Cordelières*. — Hist. Opoix.

intime ? Vous devez connaître la force de ces termes, et cependant vous ne laissez pas de dire, page 177 : « Ce qui me paraît « prouvé, c'est que si elle ne fut pas la maîtresse de Thibaut, « elle sut le tenir enchaîné par des artifices de coquetterie. » Là haut, vous affirmez, ici vous doutez, et cela sur le même sujet. Mais nous sommes habitués à votre logique.

De plus, page 175, 176 et 177, vous vous mettez à faire battre le cœur de Blanche, 1° pour Thibaut; 2° pour un jeune Allemand; 3° pour le cardinal Saint-Ange. Ah ! monsieur, vous qui possédez si bien les secrets des dames, vous n'êtes guère discret !

Cette logique, dans laquelle vous excellez, vous fait dire, page 263, en parlant des Juifs : « Ces malheureux *mis en dehors de* « *toute idée sociale*, et que le seigneur peut vendre selon son bon « plaisir, viennent aux foires de Champagne. »

Mais vous ignorez qu'il est impossible qu'un homme, que son seigneur peut vendre, ne peut pas, pour cette raison même, bouger de place ; vous ne savez pas que cette classe d'individus s'appellait *manants* de *manere*, rester ? Et pourtant vous faites aller ces Juifs aux foires de Champagne ! Est-ce ainsi qu'on étudie le moyen-âge à l'école des chartes ?

Toujours avec cette admirable logique qui n'appartient qu'à vous, vous affirmez que ces malheureux étaient mis en dehors de toute idée sociale, et vous voyez dans la charte de 1230, que vous rapportez tout au long, que les Juifs étaient jugés et protégés par les comtes : vous dites, après M. Opoix, que les Juifs avaient à Provins des synagogues ; pensez vous que des sectaires qui exercent publiquement leur culte, sont des malheureux mis hors de toute idée sociale ! Apprenez à être conséquent !

Votre préface prouve, monsieur, que vous avez de la modestie et cela prévient le lecteur en votre faveur. Cette modestie vous porte à vous donner comme un grand archéologue. Vous faites entendre que vos devanciers, ne possédant pas votre science n'avaient pu faire *véritablement une histoire de Provins* (c'est votre français; je ne l'altère pas). Mais vous moquez-vous du lecteur ? avez-vous donné une date de monument que vos devanciers n'eussent pas donnée ? Peut-être appelez vous archéologie la

fureur d'enchevêtrer dans ses lignes les termes d'architecture, tels que transept, arcature, tore, chevrons archivolte, boudin. Quel mérite y a-t-il à cela ? aucun, si ce n'est d'ennuyer le lecteur, ou de manquer au devoir d'un *peintre de sentiment* qui est, avant tout, de se faire entendre.

Pour peu que cela vous soit agréable pourtant, nous conviendrons avec vous que vous êtes un grand archéologue. Oui, il faut reconnaître à chacun son mérite, vous êtes en archéologie d'une force rare. Nous sommes en effet resté confondu lorsque, page 337, vous avez prononcé du haut de votre tribunal que Saint-Quiriace a été construit vers la fin du XIIe siècle. Convenez que vous avez pris beaucoup de peine ! Vous avez consacré plusieurs pages à l'examen des *caractères architecturaux* de ce monument. Vous pouvez vous éventer avec votre grand chapeau de docteur, comme le *Médecin malgré lui*. La belle cure ! la belle cure ! !

Mon Dieu ! comme vous écrivez dramatiquement! Vous nous ménagiez une surprise ; ainsi après avoir trouvé, grâce à votre savoir archéologique, que *Saint-Quiriace* datait de la fin du XIIe siècle, vous avouez plus loin, page 338, que vous saviez qu'Henri-le-Libéral avait fait construire cette église en 1160. Ah ! quel savoir, monsieur, vous avez la date d'un monument et puis vous dites : par l'examen, je juge que ce monument est de ce temps là. Il eût été bien plus fort, monsieur, de donner un démenti à cette date, et d'avancer ou de reculer la construction de Saint-Quiriace de plusieurs siècles. Voilà à quoi l'on reconnaît un bon archéologue.

Cependant consolez-vous de n'avoir pas contredit cette date de 1160 que vous ne nous faites arriver qu'à la fin de votre récit, comme la péripétie dans les drames: consolez-vous en pensant que vous êtes un historien très exact.

Vous consignez dans vos immortelles pages que l'été de 1558 fut très orageux, que le feu prit au grenier de l'hôtellerie du *Chapeau Rouge*. Ah ! quels événements, monsieur, et que vous faites bien de les transmettre à la postérité la plus reculée ! (1).

(1) Voyez page 144.

Vous nous apprenez aussi, page 226, que Thibaut VII recommande aux taverniers de faire sortir leurs cochons deux fois par jour « *pour pissiers* » comme cela est intéressant! A la postérité la plus reculée!

Vous trouvez dans une Charte qu'un comte de Champagne partant pour la Palestine donne à je ne sais quels moines trois pintes de vin, et parce que c'est dans une charte, vous pensez que la postérité doit s'intéresser à ces trois pintes.

A propos, savez-vous si ce vin était le même que Thibaut VI chantait dans la chanson à boire que vous lui avez fait faire? (voy. page 187, Hist. Opoix.)

Pensez-vous que Voltaire n'aurait pas ri de ces balivernes, vous qui le citez avec l'intention de vous moquer des autres?

Vous rapportez un passage de ce grand écrivain dans lequel il ridiculise les gens qui avaient la manie d'attribuer tout à César. C'est un travers, et Voltaire eut raison de s'en moquer : il ne faut pas attribuer légèrement telle ou telle fondation au conquérant des Gaules. Mais les travaux historiques de M. Opoix, mais ce corps formidable d'arguments à l'appui de son opinion, mais cette force de dialectique et cette sagacité qu'il a déployées pour prouver que l'*Agendicum* des Commentaires de César est le Provins d'aujourd'hui, pensez-vous, Monsieur, que tout cela soit le fait d'un homme qui attribue, comme le curé dont parle Voltaire, la construction de son poulailler à l'empereur romain? Que prouve le passage de Voltaire dans cette circonstance, si non de la malveillance de votre part?

D'ailleurs vous avez, vous, une manie : c'est de traiter tous les gens de *peuple*. J'ai remarqué cela plusieurs fois dans votre *ouvrage*. Sachez, Monsieur, que lorsque des noms comme ceux de M. Opoix et de M. Eusèbe Salverte sont mêlés à une question, il faut s'abstenir d'appeler les gens *peuple* ; car cela n'est pas d'un homme bien élevé. En fait de crédulité, Monsieur, réservez vos douces épithètes pour ceux qui croient à la vision de Thibaut et qui *découvrent* niaisement la fenêtre par laquelle le comte eut cette même vision (1).

Gardez encore vos politesses pour ceux qui croient que des

(1) Voyez M. Opoix, page 369.

chevaliers agitaient devant des dames des questions sur les mauvais lieux (v. pages 152 et suivantes ; Hist. Opoix) Gardez-les encore pour ceux qui ajoutent foi au bruit malveillant qu'on avait répandu que Napoléon avait ordonné en 1814 de noyer la ville basse de Provins et de démolir une partie de la ville haute. Sachez que l'Empereur ménageait nos villes le plus qu'il pouvait et qu'il serait entré un jour plus tôt dans Troyes s'il eût voulu user du canon. Ce fait là aurait dû vous servir de *criterium* pour rejeter le bruit mal fondé que vous répétez.

Le nom de Voltaire vous a porté malheur : si vous eussiez étudié la manière si claire, si pure et si logique de cet illustre maître, vous n'auriez pas dit page 248, qu'en 1791 *le corps mort de Voltaire passa à Provins ;* il n'y a rien d'étonnant à ce que le corps de Voltaire fut mort en 1791, puisque ce grand homme était décédé en 1778.

Que diriez-vous, Monsieur, si on vous querellait sur ce que vous avez mis 1781 pour 1791 ? vous traiteriez cette critique d'absurde. Pourtant vous avez relevé des fautes d'impression dans l'ouvrage de M. Opoix. A ce moment, il était facile de voir que vous n'aviez jamais fait imprimer..

Savez-vous ce qui est une manie ? c'est de dire à chaque instant, je suis un peintre de sentiment, je suis un grand archéologue, lorsqu'on écrit aussi mal qu'on juge mal ! Savez-vous ce qui est une manie ? c'est de se servir de termes employés par des écrivains originaux dans des œuvres originales. V. Hugo, dans Notre-Dame-de-Paris, se sert souvent du mot *souder* en parlant des divers genres d'architecture qui venaient se superposer les uns sur les autres. Ce mot est bien placé dans son style, mais il fait tache dans votre *ouvrage* accolé à des mots ordinaires et didactiques. Ne vous parez pas des plumes du paon. *Non erat hic locus*.

Laissez aussi ses grands mots à M. Michelet, et lorsque vous parlerez de la jalousie de la féodalité contre *l'industrialisme*, prenez la peine de le citer , car l'idée vient de lui et pas de vous (1).

(1) Voyez la *nouvelle Histoire* de Provins, page 179, et l'*Histoire de France*, par M. Michelet, époque de saint Louis

Abordons enfin cette question d'*Agendicum*, Sens et d'*Agendicum*, Provins.

C'est à la fin du vie livre de ses commentaires que César parle d'*Agendicum* pour la première fois. Voici ses termes : *Sex reliquas in Senonum finibus Agendici in hibernis collocavit;* « César colloqua les six autres légions dans le territoire des Sénonais à Agendicum. »

Une chose utile, avant d'aller plus loin, c'est de nous faire une idée bien précise des quartiers d'hiver des Romains. Nos adversaires n'ont pas assez remarqué le système qu'employait César pour y camper ses soldats. Dans la conquête des Gaules, César isolait ses troupes des villes gauloises, et, à une ou deux exceptions près, les légions construisaient toujours leurs quartiers dans la campagne.

Produisons des preuves. Au retour de l'expédition d'Angleterre, César, par suite de la disette de blé, ne put établir ses quartiers d'hiver de la même manière qu'il l'avait fait les années précédentes : il distribua ses troupes dans plusieurs pays (1). Il ne nomme pas une seule ville en indiquant les quartiers d'hiver; certes, l'ordre émanant de César lui-même, et ce général se trouvant sur les lieux, rien ne lui eût été plus facile que d'écrire dans son récit les villes où il envoyait ses légions. De plus, les Commentaires nous donnent un renseignement bien précieux à l'appui de notre opinion : le récit nous apprend que sept légions étaient placées, campées, de manière que les deux plus éloignées étaient à une distance de 35 lieues; les autres légions étaient à peu près échelonnées entre ces deux-là. César trouvait cette distance trop grande, mais il cède à la nécessité, à la disette du blé, qui le forçait à éparpiller ses troupes pour les faire vivre sur divers territoires. Il avait donc l'habitude de les resserrer davantage. Hé bien, il faut conclure de là que, dans le cas où l'abondance eût régné au lieu de la disette, César aurait renfermé

(1) Quod eo anno frumentum in Galliâ, propter siccitates, angustius provenerat coactus est aliter, superioribus annis, exercitum in hibernis collocare, legionesque in plures civitates distribuere. — Comm. de César, livre V.

ses troupes dans des limites plus étroites. Nous demandons s'il était possible de trouver dans un espace moindre, 20 lieues par exemple, assez de villes pour que sept légions ou 42 mille hommes pussent y trouver des logements? Evidemment non.

Les légions avec des habitudes à part, avec leurs exercices militaires, avec leur discipline, ne pouvaient pas hiverner dans les villes; d'abord parce qu'il était impossible à ces villes d'avoir des logements pour un surcroît inattendu d'habitants: ensuite parce qu'en supposant qu'il y eût eu de la place dans les cités, il aurait fallu trop fractionner les forces; et enfin parce que César n'aurait pas voulu apprendre ses ressources et la science militaires à ces Gaulois qu'il nous dépeint comme des hommes excessivement aptes à tout imiter.

Ce que nous venons d'avancer est incontestable; nous parlons preuves en main. Aussi nous n'appuierons pas sur le plan formé par les Gaulois qui, sachant que César avait expressément recommandé à ses soldats de ne pas sortir des quartiers en son absence, avaient résolu de fondre sur les Romains enfermés dans leurs camps (1).

Malgré cet ordre si formel Cicéron eut l'imprudence de sortir de ses quartiers; une sanglante défaite en fut la conséquence. Comment croire après cette triste expérience que César, à la fin de la campagne, ait logé des troupes dans des villes gauloises et qu'il ait assigné Sens à six légions pour y passer l'hiver?

Mais continuons. Après avoir laissé son armée à peu près dans les mêmes contrées et notamment six légions à Agendicum, César se rend en Italie. Son départ est le signal d'une révolte générale. La principale tactique des Gaulois était de séparer César de son armée et de rendre son retour impossible. « Ils croyaient « cela facile, dit le narrateur, car ils ne supposaient pas que les « légions oseraient sortir de leurs quartiers, en l'absence du gé- « néral et que celui-ci pût rejoindre ses légions sans es- « corte. » (2)

(1) Esse Galliæ commune consilium omnibus hibernis Cæsaris oppugnandis, hunc esse dictum diem, ne qua legio alteri legioni subsidio venire posset.

(2) Id esse facile, quod neque legiones, absente imperatore, audeant ex hibernis egredi; neque imperator, sine præsidio, ad legiones pervenire possit. — Comm., livre VII.

Ne répugne-t-il pas à la raison de croire que six légions étaient enfermées dans une ville gauloise, dans Sens ?

Une page plus loin, le récit signale le progrès du soulèvement. Vercingetorix met dans ses intérêts les Sénonais, les Parisiens, etc.

Les Sénonais sont en révolte, et il y a, dit-on, six légions à Sens! Est-ce raisonnable ?.... A la nouvelle de ce mouvement, César, déjà accouru d'Italie, quitte Narbonne et se rend en Auvergne; il y laisse les soldats dont il pouvait disposer; il court à Vienne delà à Autun qui n'était pas encore déclaré contre lui et qu'il voulait, par sa présence, maintenir dans la tranquillité. Pourquoi n'avait-il pas la pensée d'aller à *Agendicum* pour comprimer aussi le soulèvement des Sénonais? C'était inutile : *Agendicum* n'était pas Sens.

En quittant Autun, il rejoint les deux légions qui campaient dans le territoire de Langres. Là il rappelle toutes les légions qui étaient en quartier d'hiver dans le voisinage. Les six légions, suivant le système d'*Agendicum*-Sens, auraient évacué cette ville le plus tranquillement du monde et sans être attaquées! Comme l'explication d'*Agendicum*-Sens est naturelle et logique!

César, à la tête de toutes les forces qu'il avait laissées dans le nord des Gaules, ne sait s'il doit les garder toutes dans sa main pour les faire hiverner ensemble, ou s'il doit se mettre immédiatement en campagne : il balance les chances, et prend ce dernier parti. Que fait-il?

Duabus Agendici legionibus atque impedimentis totius exercitus relictis, ad Boios proficiscitur; « ayant commis deux légions à la garde des bagages de *toute l'armée dans Agendicum*, « il part pour le Bourbonnais. » En présence d'un texte aussi clair, veut-on que César reconduise à Sens, ville d'un peuple soulevé, ces mêmes six légions qui étaient venues le joindre au rendez-vous général des troupes? Mais alors les Romains entraient à Sens et en sortaient suivant leur bon plaisir! et le texte dit que les Sénonais avaient déclaré la guerre aux Romains! Cela est-il conséquent? Mais vous supposez que César a perdu la tête, en voulant qu'il choisisse une ville ennemie pour y déposer le bagage et le matériel de toute l'armée du nord, et surtout en supposant qu'il en confie la garde à deux légions seulement! Mais vous avez oublié que tout à l'heure, César, suivant votre système, laissait six légions

à Sens dans un moment où il pouvait croire que la Gaule était tranquille !

Hélas ! ainsi, les partisans d'*Agendicum*-Sens sont forcés d'admettre cette absurdité que César, en temps de paix, enferme six légions (36,000 hommes) dans une ville, et qu'il choisit l'instant où les peuples auxquels cette ville appartient sont en révolte pour y déposer un matériel considérable et 12,000 hommes seulement!

Agendicum ne peut donc pas être Sens.

Suivons César dans son expédition. Dégagé des bagages qu'i dépose à *Agendicum*, le conquérant romain, pour ne pas laisser d'ennemis derrière lui (*post se*), pour éviter le danger d'avoir ses communications coupées, pour protéger ses convois, attaque Château-Landon. Or quand on quitte Provins pour se rendre à Orléans (comme César va le faire), il est naturel de passer par Château-Landon, et il n'est pas naturel, quand on a quitté Sens, qui est beaucoup plus bas vers le midi, de dire : pour ne pas laisser d'ennemis derrière moi, allons beaucoup plus haut que Sens à Château-Landon ; car alors ce ne serait plus *post se* « derrière lui ! » (1). Il est évident que César manœuvrait pour lier toutes ses opérations avec son dépôt d'*Agendicum*, et que Château-Landon était la clé de la campagne ; car si ses bagages eussent été à Sens, comme on le veut, ses convois n'auraient pu être inquiétés par Château-Landon, qui est à onze lieues plus haut, et qui n'est pas derrière soi, lorsqu'on quitte Sens.

Poursuivons. César laisse à Trébonius le soin de traiter avec les habitants de Château-Landon ; ensuite il se dirige vers Orléans qu'il saccage, puis il continue de marcher vers le Bourbonnais.

Cependant les Sénonais s'agitent encore. César envoie contre eux et contre les Parisiens quatre légions qui vont rejoindre les deux campées à *Agendicum*. La jonction de ces six légions est le résultat de la prise de Château-Landon : les communications étant restées libres. Ces six légions vont se trouver sous les ordres de Labiénus. Celui-ci laisse deux légions à *Agendicum* et part

(1) Altero die cùm ad oppidum Senonum Vellanodunum venisset, ne quem POST SE hostem relinqueret... oppugnare instituit. Livre VII.

avec les quatre autres pour Paris. Ainsi, selon l'interprétation d'*Agendicum*-Sens, Labiénus répète la même absurdité que César : ces deux habiles capitaines laissent dans une ville, qui a pu renfermer 36,000 hommes (ce qui supposerait qu'elle aurait été d'une grande étendue), deux légions seulement pour garder cette ville considérable, et il emmène 24,000 hommes contre Paris. Cette absurdité conduit à d'autres.

Les partisans de Sens-*Agendicum*, font arriver Labiénus par la rive gauche de la Seine. Les Commentaires parlent d'un marais qui arrêta la marche de ce lieutenant de César, et l'histoire atteste qu'il y en avait un sur la rive droite qui a donné son nom à un quartier de Paris. Mais on veut à toute force en inventer un pour la rive gauche, afin d'accommoder le texte de César à ses idées On charge la rivière de Bièvre, qui coulait au pied de la colline Sainte-Geneviève, de faire ce marais dont les partisans d'*Agendicum*-Sens ont besoin. Cette rivière n'était qu'un ruisseau, mais le prodige du marais n'en est que plus beau !

Il n'y a qu'un petit malheur à tout cela, c'est qu'on n'a pas réfléchi que l'endroit où ce ruisseau coulait est en pente, et que cette rivière, si elle formait marais, supposition gratuite, ne pouvait le former qu'à son embouchure dans la Seine. Alors quoi de plus facile à Labiénus que d'éviter ce marais en remontant le cours de la Bièvre? Et puis, observons que la Bièvre coulant au bas de la colline Sainte-Geneviève, dont le sommet est à 35 mètres au-dessus de la Seine, colline par conséquent qui, à la hauteur de la rue St-Victor, ne permettait pas à l'inondation, si tant est qu'elle existât, de monter plus haut. Or la rue Saint-Victor est située bien avant l'île de la Cité qui formait Lutèce, ce qui prouve bien que la colline aurait protégé de ce côté les abords de Lutèce, en cas de débordement. Ainsi, nous pouvons dire à nos adversaires, à propos du marais de leur invention : 1° Ce marais ne pouvait exister par suite de la configuration des lieux; 2° Rien, aucun document n'atteste son existence. Il faut bien admettre le marais sur la rive droite.

Abandonnez votre marais, Monsieur : Dulaure ne l'a admis que parce qu'il avait cru voir ailleurs que dans ce marais des raisons pour croire qu'*Agendicum* était Sens, et il n'a inventé ce

marais qui, suivant ses expressions, *pouvait être formé* par la rivière de Bièvre, que pour faire cadrer avec ses idées les Commentaires de César (1).

Nous ne reviendrons pas sur votre fautive traduction du passage par lequel César veut exprimer combien le marais de Lutèce faisait obstacle aux Romains. Voyez là-dessus la note de la page 35. Nous n'ajouterons qu'un mot. Y a-t-il un élève de huitième qui traduisît ces mots, à propos du marais, *qui magnoperè hunc locum impediret*, autrement que par ceux-ci : *Ce marais formait dans ce lieu un grand obstacle?* Traduirait-il : *Ce marais environnait la place de tous côtés ?* (2).

Est-ce ainsi que savent le latin les élèves de l'école des Chartes ?

Arrivons aux arguments que vous opposez à M. Opoix, arguments qui d'ailleurs vous sont communs avec M. Pasques, et auxquels, par conséquent notre réponse sera commune.

(1) Nous soupçonnons Dulaure de n'avoir pas étudié cette question comme elle le mérite. Ce savant n'a, comme nous venons de le dire, admis la possibilité de l'existence du marais que parce qu'il était préoccupé des raisons qui l'avaient porté à croire qu'*Agendicum* était Sens. Mais ces raisons sont détruites par l'interprétation des Commentaires de César. D'ailleurs, Dulaure n'ose pas dire trop positivement qu'il existait un marais près de la rivière de Bièvre ; il dit : ce marais *pouvait être formé* par la Bièvre. Ce ne sont pas les expressions d'un homme sûr de son fait.

En racontant l'histoire de l'expédition de Labiénus contre Paris, il dit c'est là que ce général apprit les revers de César et sa *marche précipitée* sur Agendicum. Cela est inexact ; les Commentaires disent : « Le bruit courait que César avait » levé le siége de Clermont, que les Autunois s'étaient révoltés, que la disette » l'avait forcé à se retirer dans la province romaine. C. Com. lib. VII, cap. 59.

Labiénus n'avait pas d'autres renseignements que ce bruit, et c'est parce qu'il le croyait fondé qu'il ne prit conseil que de son courage, pour tenter la manœuvre hardie qui dispersa les forces des Gaulois pour les battre séparément. Cela est dit formellement dans le texte latin, et il n'est pas du tout parlé de la *marche précipitée* de César sur *Agendicum*.

Cette erreur de Dulaure prouve qu'il ne possédait pas assez son texte lorsqu'il écrivait ces lignes. Voyez aussi pour les contradictions de Dulaure, la réponse de M. Opoix à cet historien.

(2) César ayant besoin de dire qu'un marais et un fleuve protégeaient la ville d'*Avaricum* dit, *propè ex omnibus partibus flumine et palude circumdata*. Voilà des mots explicites, *propè ex omnibus partibus*.

Dès la préface, vous commencez à crier : Je suis archéologue ! Je vais vous expliquer les murs de Provins, vous dire l'AGE *des fortifications* ; elles ne sont pas romaines, comme je le prouverai.

Nous craignons bien qu'il n'y ait encore dans ces assertions beaucoup plus d'esprit de contradiction que de raisonnement. Vous allez en juger.

Les deux principaux arguments, ceux sur lesquels vous comptez le plus, sont 1° *La Notice de la France*, par Magnus ; 2° Le témoignage de Ptolémée (1).

Avouez-nous que vous n'avez tant de confiance dans la *Notice* de Magnus que parce qu'elle sert votre esprit de contradiction. L'âge auquel vivait Magnus n'était pas l'âge de la saine érudition, pas plus que celui de la critique, et, très certainement, Magnus, si son texte est authentique, aura voulu donner un nom historique à la ville dont il était archevêque, un nom mentionné dans les Commentaires de César. Vous allez voir si nous nous trompons. Ouvrez Ammien Marcelin, livre IV (2), et vous trouvez Sens appelé SENONÆ. Cet historien vivait dans le milieu du quatrième siècle, quatre cents ans environ avant Magnus.

Ainsi, Sens aurait été nommé pendant la conquête des Gaules *Agendicum* ; 350 ans après, Ammien Marcellin l'appelle *Senonæ;* quatre siècles plus tard, Magnus lui donne le nom d'*Agendicum* ; peu de temps après, Sens porte le nom de *Pagus Senonicus*, dans les Capitulaires.

Vous expliquez-vous bien clairement tout cela ? Tout cela n'est-il pas naturellement expliqué par *Agendicum*-Provins ? *Agendicum*-forteresse ?

Que peut contre les Commentaires expliqués par M. Opoix et le témoignage d'Ammien Marcellin ; que peut contre ces actes émanés de la puissance suprême qui appellent Sens *Pagus Senonicus* la

(1) Il est bien entendu qu'il ne faut pas compter le passage des annales de Bertin, où une virgule placée à propos peut trancher la question pour l'un ou pour l'autre parti. Laissons les discussions futiles et ne nous arrêtons pas à des virgules.

(1) Voyez au surplus M. Opoix, page 44.

vaine prétention de Magnus d'appeler Sens *Agendicum*? Que prouve enfin cette notice, sinon que Magnus pensait que sa ville était l'*Agendicum* de César? Pourquoi d'ailleurs l'opinion de Magnus prévaudrait-elle ici? Nous discutons; plût au ciel que Magnus en eût fait autant!

Passons à Ptolémée.

Cet argument-ci vous paraît, sans doute, le plus vigoureux · vous apprécierez. Vous écrivez hardiment :

« Au second siècle, le géographe Ptolémée avait dit :

« Ceux de ces peuples qui sont le plus à l'Orient sont les Sé-« nonais dont la *capitale* est Agendicum. »

Si cette phrase était dans Ptolémée, Monsieur, la question serait vivement éclairée. Mais vous allez voir combien vous avez erré.

J'avais déjà vu dans le dictionnaire de Charles Etienne (1) *Agendicum*, aliàs *Agedincum;* Ptolémée, vulgò *Provins.*— Après avoir connu votre citation, j'admirai le flegme de cet auteur qui, à l'appui de son opinion, *Agendicum*-Provins, cite Ptolémée qui, suivant vous, est pour Sens. J'ouvris donc Ptolémée au plus vite et la lumière se fit.

Voici la traduction latine de ce géographe :

Magis orientales Senones quorum civitas, Agendicum.

Vous traduisez, vous, Monsieur, *civitas* par *capitale*; et qui vous y autorise? *Civitas* signifie ici, dans le langage du traducteur, ville et non capitale. Qu'appelle-t-on capitale (car enfin, il faut avec vous expliquer les choses les plus connues)? n'est--ce pas la ville principale d'un pays, d'un empire?

Maintenant lisez ceci qui est extrait du même Ptolémée :

Et sub iis Solies quorum civitates, et sous eux, les *Solies*, dont les villes sont :

Tarascum (Tarascon.)
Glanum (Gap.)
Arelatum (Arles.)
Aquæ Sextiæ (Aix.)
Ernaginum.

(1) Dictionn. historicum et poeticum. Paris, 1545.

Si vous traduisez *civitas* par *capitale*, voilà, Monsieur, cinq capitales pour un bien petit pays.

Finissons-en. *Civitas*, dans la traduction, répond à *polis* dans le texte grec. Ce dernier mot signifie ville, *urbs*; et quand les Grecs voulaient exprimer *capitale*, ils disaient *metropolis*, métropole. Prenez Ptolémée lui-même, dans sa nomenclature de la Gaule lyonnaise, et vous lirez ceci : *Lugdounon metropolis*, Lyon, *métropole*, *capitale*.

Convenez-vous, Monsieur, que vous n'avez pas entendu le texte? N'avez-vous pas donné à *civitas* un sens qui n'est pas plus dans la pensée de Ptolémée que dans celle des traducteurs? Est-ce ainsi que l'école des Chartes apprend le latin et le grec? Ses élèves lui font beaucoup d'honneur.

Que faire de l'indication de Ptolémée? Il faut la considérer comme une mention d'une ville des Sénonais dont il croyait pouvoir donner la position géographique, et dont il avait vu le nom dans César. Peut-être a-t-il pris à tort Agendicum pour une ville, peut-être en était-ce une déjà de son temps. Les anciens géographes ne donnent que des notions confuses sur bien des pays. Ils voyageaient peu : les communications étaient rares et difficiles, les renseignements incertains et vagues. Un autre inconvénient bien grave, c'est que Ptolémée a été refondu, retouché d'âge en âge (1); c'est que les commentateurs, glossateurs et traducteurs l'ont surchargé d'interpolations.

Voilà bien des raisons pour ne consulter Ptolémée qu'avec défiance; mais nous admettons, pour faire plaisir à nos adversaires, que ce qui concerne *Agendicum* a été écrit de la main même de Ptolémée, tout en nous étonnant qu'il n'ait pas mentionné d'autres villes des Sénonais. On l'a vu, le renseignement de Ptolémée, s'il est incontestable, ne nous apprend qu'une chose, c'est que de son temps *Agendicum* était une ville, après avoir été une forteresse.

(1) Voyez là-dessus Maltebrun, *Histoire de la Géographie*. Voyez la préface de l'édition de Ptolémée, 1562, par Joseph Moletius; cet éditeur dit dans sa dédicace au cardinal Aloysius :

« Addita sunt in primum et septimum librum amplissima ejusdem com-

Nous sommes vraiment désolé, Monsieur, d'avoir réduit vos deux principaux arguments en poussière, mais vous en trouverez d'autres, vous qui avez, comme vous le dites *si hautement* (page 47) *étudié mûrement la question*, ainsi que nous nous en sommes aperçus.

Maintenant examinons comment vous avez tenu vos promesses réitérées de donner l'*âge* des fortifications ; voyons ce que vous appelez votre *examen archéologique*.

Vous dites modestement dans votre préface, page 13, que personne avant vous n'avait apporté dans l'histoire de Provins *cette science archéologique qui apprend à déterminer, par leur caractère, l'âge relatif des monuments*. Mais qu'avez vous dit de neuf ? Est-ce la date de Saint-Quiriace ? Et en quoi cette science archéologique vous a-t-elle aidé à découvrir l'*âge des fortifications ?*

Voyons, nous vous prêtons l'oreille. Vous prétendez que les constructions militaires de Provins ne sont pas romaines, et vous vous fondez sur ce qu'on rencontre des ogives dans ces constructions. La belle raison ! Ne peut-on pas expliquer cela par

mentaria, quibus omnia, quæ ad geographiam attinent, et quæ pretermissa sunt Ptolemæo declarantur : atque nominibus antiquis regionum, civitatem, oppidorum, montium, sylvarum, fluviorum, lacuum, cæterorumque locorum, apposita sunt recentiora. »

« On a ajouté au premier et au septième livre de très amples annotations « sur tout ce qui intéresse la géographie. On a *suppléé aux omissions* de « Ptolémée ; et on a placé les noms nouveaux à côté des noms anciens de « villes, de montagnes, de forêts, de lacs, etc. »

Puisque nos adversaires ne peuvent pas se servir de Ptolémée pour nous combattre, même en supposant qu'il ait écrit ce qu'il dit d'*Agendicum*, nous irons plus loin dans nos inductions. Nous dirons sans détour que nous regardons cette mention d'*Agendicum* comme une interpolation de commentateur. Ammien Marcellin nomme Sens *Senonæ*, un siècle et demi environ après Ptolémée ; cet historien avait voyagé dans les Gaules ; il en donne une description en connaissance de cause ; son témoignage est irrécusable. S'il appela Sens *Senonæ*, c'est qu'il ne se nommait pas Agendicum ; il y a une raison pour croire que *Senonæ* ou *Senones* a toujours été le nom de la ville de Sens, c'est qu'il renferme le nom des peuples qui habitaient son territoire.

les remaniements inévitables que les comtes de Champagne ou les rois de France peuvent avoir faits à ces fortifications! Quoi d'étonnant que les comtes aient approprié certaines parties de cette place forte aux besoins nouveaux! D'ailleurs ne vous épouvantez pas tant des ogives. Ignorez-vous que des savants ont cru qu'elles étaient employées dans l'architecture gauloise? N'avez-vous pas dit vous-même que M. Quatre-Mère de Quincy, a signalé des ogives dans les Thermes de Dioclétien, à Rome? Ne savez-vous pas que l'aqueduc de Coutance, construit par Constance Chlore, est en arcades ogivales?

D'ailleurs, si pour décider la question des fortifications de Provins vous faites entrer en considération les ogives, il faut bien que vous y admettiez les pleins-cintres, parce qu'il y en a.

Voici comment vous raisonnez : les fortifications de Provins ont des ogives, donc elles ne datent pas du temps des Romains.

Suivant ce même système, voici comment on pourrait raisonner : Les fortifications de Provins ont des pleins-cintres, donc elles sont romaines.

La présence des ogives s'explique aussi par les changements que le laps de temps ne manque jamais d'amener, et il y a six ou huit siècles, on devait réparer avec plus ou moins d'intelligence et de caprice, les monuments dégradés, absolument comme nous le faisons de nos jours.

Nous savons, par d'anciens titres, que les comtes ont entouré la ville basse de Provins de murs devenus nécessaires; nous voyons des réparations faites sous Thibaut VI ; mais tout cela est partiel. Là n'est pas la question : il s'agit de savoir qui a construit les fortifications et les souterrains de la ville haute. Vous avez beau vous démener et réitérer toujours vos promesses, vous ne parvenez pas à nous donner l'âge de ces fortifications Vous dites, page 50 : « *On reconnaît des traces* de constructions de diverses époques. » Je vous défie, car c'est trop d'audace, je vous défie d'assigner une époque précise à ces *diverses constructions*. Comment! vous qui avez tant de confiance dans votre savoir en archéologie, vous êtes en peine de dire l'âge de ces constructions, et pourtant vous aviez fait sonner bien

haut que vous le diriez. C'est un peu trop abuser de l'imprimerie, c'est ne pas se respecter comme auteur, que de dire toujours : je vais résoudre cette question, et de conduire le lecteur jusqu'à la fin de deux volumes sans résoudre cette même question.

Remarquez un peu votre logique; vous dites, page 51, Thibaut IV et Henri-le-Libéral ont fait des réparations aux murs, donc ils ont construit l'ensemble de fortifications de Provins.

Voilà en substance ce que vous dites; c'est bien creux! Et cependant vous étiez si fort dans votre préface! vous aviez tant de preuves! vous aviez en votre possession tant de Chartes à l'appui de votre opinion! Produisez-les donc, de grâce, ces Chartes que vous nous annoncez comme faisant foi d'une différence dans l'âge des fortifications! Vous connaissez deux exemples de réparations dont vous avez la date, date que vous ne produisez qu'après votre *examen archéologique;* et de ce qu'on doit penser que les fortifications ont été retouchées, vous voulez que les Romains ne soient pour rien dans les constructions de la ville haute. C'est avoir fait divorce avec toute raison.

Et, après ces beaux arguments, vous osez dire que vous avez déchiré la première page que l'on avait consacrée avant vous à l'histoire de Provins! Que vous l'ayez voulu, oui; que vous l'ayez fait, non! Il faut raisonner plus puissamment que vous ne le faites.

On pouvait s'attendre à trouver sur l'âge des fortifications, si pompeusement annoncé, autre chose que des assertions gratuites dont vous avez garni votre chapitre III. Cet âge tant désiré, vous promettez enfin en tête du chapitre XIII de le donner au lecteur. Ce chapitre est intitulé : *Constructions militaires de Provins. — Leur âge.*

La promesse est formelle; c'est la seconde fois que vous la la faites. Voyons.

Je lis, page 288 : « Nous avons montré que ces constructions « n'avaient aucun des caractères auxquels on reconnaît l'œuvre « des Romains. » Et où avez-vous montré cela, s'il vous plaît? Croyez-vous avoir résolu la question en trouvant des ogives dans ces constructions? Est-ce en alléguant les réparations des

comtes? car vous n'avez pas donné d'autres raisons. Serait-ce par votre *examen archéologique* que vous auriez *démontré* que les fortifications de Provins ne sont pas romaines? Mais nous ignorons complètement ce que vous entendez par votre *examen archéologique* : vous nous étourdissez toujours les oreilles avec ces mots, et jamais vous ne donnez au lecteur la satisfaction de lui apprendre ce que c'est. Un examen, Monsieur, c'est l'analyse d'un objet, analyse comparée avec les parties d'un autre objet analogue; de cette analyse on tire des conséquences; on pèse ces conséquences; on balance les raisons, et on se détermine pour telle ou telle conclusion. Avez-vous fait cela à l'égard des fortifications de Provins? avez-vous pris quelque part des termes de comparaison? avez-vous dit : cette tour, ce système répond à telle tour à tel système de telle époque, et je cite à l'appui un monument de cette même époque? Vous n'avez rien fait de semblable : il faut toujours vous croire sur parole.

Evidemment c'est faire peu de cas de son lecteur de penser qu'il se contentera d'aussi pauvres raisons, et qu'on pourra lui faire oublier la question principale, en l'égarant sur des détails.

Encore une fois, quel est l'âge des fortifications? Nous vous sommons de nous le dire!

Ne sentez-vous pas que ces mots de votre page 288 : « Nous « avons montré que ces constructions n'avaient aucun des ca- « ractères auxquels on reconnaît l'œuvre des Romains » annoncent une discussion sur ce sujet, discussion qui n'existe nulle part dans votre livre; à moins que vous n'appeliez discussion des affirmations purement gratuites et nullement motivées.

Je lis page 290 :

« On se demande comment il ne reste pas dans l'histoire quel- « que indication précise sur l'âge d'une place aussi importante « que Provins. » .

Oui, on se le demande; et nous vous le demandons; vous déplorez qu'il ne reste que quelques phrases éparses dans les vieux titres, phrases qui ne disent rien de positif, rien de satisfaisant. Vous convenez que les documents vous manquent à vous, à

nous, à tous, vous en convenez, et vous osez vous faire fort de donner l'âge des fortifications de Provins !

Mais vous avez oublié à ce moment-là de mettre en jeu votre *examen archéologique*. Il fallait le consulter, lui qui vous apprend de si belles choses, lui qui vous a fait *déterminer les diverses époques* des constructions militaires de Provins, comme nous l'avons vu ? et d'ailleurs puisque vous avez déterminé ces époques, vous devez savoir l'âge des fortifications ! et vous dites que vous ne le savez pas, qu'il est malheureux qu'on n'ait pas d'indication précise pour le savoir ! ah ! Monsieur, je sais bien ce qu'il vous faudrait. Il vous manque d'avoir trouvé une date dans nos titres historiques ; cette date vous sauverait, et avec elle, votre *examen archéologique* n'aurait pas été en défaut. Vous nous avez donné un si bel échantillon de votre habileté à l'article de Saint-Quiriace !

Revenons à l'âge des fortifications, car nous tenons à le savoir.

Mais donnez-le ! ! Ne vous faites pas tant prier ! Voilà bien des fois que nous vous le demandons.

« Quelques phrases éparses dans les vieux titres, dites-vous, « voilà ce qui reste souvent pour *asseoir une probabilité;* tels sont « les éléments qui m'ont conduit à la détermination de l'époque « pendant laquelle furent construites les fortifications. »

Outre que vous n'avez déterminé nulle part l'époque de la construction de ces fortifications, chose que vous vous plaisez à répéter et qu'il ne faut cesser de vous contester, car on dirait que vous cherchez à faire prendre le change au lecteur, outre que vous n'avez pas déterminé cette époque, vous avouez que les renseignements sont insuffisants (si vous en aviez, vous ne manqueriez pas de les produire !) vous l'avouez et vous soutenez que vous *asseyez une probabilité* sur ces documents insuffisants !.. Qu'est-ce que cela veut dire !

Qu'est-ce qu'une *probabilité ?* ce n'est pas une vérité. Qu'est-ce qu'un *document insuffisant*? c'est un document qui n'est bon à rien. Vous avouez que vous en êtes réduit à émettre une *probabilité assise* sur des phrases éparses, phrases que vous n'avez pas même citées, et après cela vous voulez que la conviction

s'empare du lecteur ! Vous luttez à la fois contre la terrible promesse, de donner l'âge des fortifications et l'impuissance complète où vous êtes de donner cet âge; vous nagez dans une effroyable confusion d'idées.

Nous savons maintenant ce que valent vos promesses, nous savons que vous supposez toujours ce qui est en question; et que vous vous moquez enfin de votre lecteur.

La preuve, c'est que vous dites dans la citation ci-dessus, ces propres mots : « *tels sont les éléments qui m'ont conduit à la* « *détermination de l'ÉPOQUE* pendant laquelle furent construi- « tes les fortifications. »

Mais cette *détermination* serait fausse, puisque les renseignements font défaut ; mais vous avez oublié de déterminer cette époque; vous ne la déterminez nulle part; cette détermination est restée dans votre plume. Ceci tourne vraiment au comique, et je doute fort que vous vous releviez jamais dans l'esprit des gens de bon sens qui vous auront lu.

Votre système *d'asseoir des probabilités* vous l'appliquez encore à Provins moderne. Page 70, vous dites : « *il est probable* « que des murailles l'entouraient en l'an 802. »

Page 72, vous fondant sur cette *probabilité* qui n'est qu'une assertion, de votre part, vous passez à une conviction complète, et vous dites : « Ainsi Provins se présente au IX° siècle comme « une ville militaire. »

Oui, à cette époque comme avant, Provins avait des fortifications; mais je ne vous cite que pour faire voir de quelle manière vous raisonnez. Encore une fois, vous supposez toujours ce qui est en question.

Et c'est avec une telle organisation que vous voulez lutter avec un dialecticien serré et profond comme M. Opoix ?

Vous voulez par des assertions enfantines détruire l'œuvre patiemment élaborée d'une tête profondément méditative et douée de tant de pénétration. Il nous semble voir un nain cherchant à renverser un édifice solidement construit. Vous n'avez pas plus atteint la réputation littéraire et scientifique de M. Opoix que sa réputation politique. Ce nom sera toujours cher aux Provinois ; et si quelque coterie refusait la justice qui est due à cet homme

distingué, la postérité le vengerait des dédains irréfléchis et des attaques malveillantes.

P. S. Nous écrivions ces lignes, monsieur, lorsqu'il nous est tombé sous la main un curieux prospectus émanant de vous (1). Ce prospectus promettait une préface telle que celle que vous avez mise en tête de votre œuvre. On pourrait même dire que cette préface n'est qu'une reproduction de votre prospectus.

Après avoir pris la résolution d'*écrire* l'histoire de Provins (car le besoin d'une nouvelle histoire *se faisait généralement sentir*,) vous vous êtes dit : Il n'y a qu'un moyen de faire passer ma besogne, c'est de prendre le contre-pied de M. Opoix, c'est de la faire *autrement*, comme vous l'avouez si naïvement, page 14 de votre préface.

Il fallait 1° Contredire M. Opoix sur la question capitale d'*Agendicum*.

2° Contredire votre devancier sur toutes les questions importantes.

3° Annoncer des découvertes nouvelles.

Car enfin, sans cela, on aurait été en droit de vous demander pourquoi vous vous mettiez sur les rangs?

Telles étaient les instructions que de maladroits amis vous avaient dictées.

La première et la seconde vous les avez suivies : vous avez contredit à tort et à travers avec la gaucherie d'un avocat défendant une mauvaise cause.

Quant à la troisième, c'est tout bonnement une méchante plaisanterie ou un enfantillage.

En fait de découvertes, nous ne connaissons de vous que la fenêtre à la *vision*, la chanson de Thibaut VI sur les bons vins de la Brie, les lieux mal famés de Provins et quelques autres, dont assurément personne ne revendiquera la priorité.

Vous promettez dans ce prospectus des *monuments inédits* de

(1) Cette pièce d'artifice fut lancée par l'auteur en 1838 pour annoncer son histoire de Provins.

Provins. Quel langage! quelle vanterie irréfléchie! des *monuments inédits*. Cela veut dire : Provinois, je vais faire passer sous vos yeux des édifices qui n'ont jamais vu le jour. Comprend-on ce langage? L'auteur voulait dire peut-être qu'il donnerait la description de monuments qu'on ne connaissait pas encore; mais où les prend-il? Dans son imagination? Mon Dieu, non. Il se contente prudemment de parler de ce que ses devanciers ont déjà écrit. Mais il fallait bien promettre quelque chose de nouveau!

« Il restait à *exploiter* dans les archives de Provins une mine « féconde dont M. Opoix avait seulement ouvert l'entrée, » dites-vous.

Que le mot *exploiter* est bien trouvé! Et quelle est cette mine féconde, monsieur, je vous prie? Sont-ce des liasses de paperasses dont vous n'avez extrait que des choses ennuyeuses et qui vous ont égaré dans un dédale de contradictions?

Comme vous le disait M. Opoix, vous étiez libre de vanter votre ouvrage, avant de l'avoir commencé; mais il ne fallait pas chercher à déprécier son *Histoire de Provins*. D'ailleurs, selon nous, il eut grand tort de s'émouvoir de vos pédantesques attaques : l'avenir rend toujours justice à qui elle est due.

Plein de votre prétendu savoir *archéologique*, déjà dès le prospectus vous doriez vos phrases avec ce mot magique. Mais qu'est-il sorti de toute cette *archéologie*! De la fumée, *fumus in auras*.

Encore deux mots et nous finissons, monsieur. Vous avez insinué dans votre préface et dit ouvertement dans votre prospectus que M. Opoix n'avait écrit que des notes sur Provins. M. Opoix a suivi le seul plan à suivre, et nous défions qui que ce soit de pouvoir suivre celui que vous vous êtes tracé.

Lorsqu'une ville est tellement importante qu'elle est mêlée aux évènements qui agitent toute une nation, il n'est pas difficile de rattacher à l'histoire générale d'un peuple l'histoire particulière de cette ville. Mais Provins, sans nous arrêter à la période romaine, ne figure, comme ville influente sur la marche des évènements et sur les destinées de la monarchie française, que depuis Thibaut IV; et après la mort de Thibaut VII, cette

cité se trouve dans un isolement complet. Tous les rapports qui la liaient à la suzeraineté de la couronne de France sont rompus, et, après l'extinction des comtes de Champagne, Provins devient une ville à peu près insignifiante sous le point de vue politique. Voilà les réflexions que fait tout homme de bon sens ; c'était là l'écueil à éviter. Vous avez voulu faire une histoire suivie, et les évènements vous manquaient. En vain vous mettez-vous en sueur pour lier Provins à l'histoire générale de la France, après la réunion de cette ville à la Couronne : on entend les fils de votre tissu informe craquer sous vos doigts : vous êtes obligé de remplir des lacunes énormes avec des bouche-trous insignifiants, ennuyeux. Enfin, ou d'autres auraient succombé, vous ne pouviez pas réussir.

Pour rattacher votre récit aux évènements généraux, vous employez la manière dont voici un exemple :

« En 1523 (page 114), nous voyons François Ier lever pour la « défense du royaume, un impôt sur les Provinois, *à peine re-* « *mis d'une perte qui avait emporté* plusieurs habitants. »

Y a-t-il de la cohérence dans ces idées-là ? Si plusieurs habitants sont morts de la peste, ce n'est pas une raison pour dire que Provins *était à peine remis de ce fléau.* Ces derniers termes supposent que le ravage a été grand dans la ville, et cependant vous écrivez que plusieurs habitants seulement sont morts de la peste !

Vous avez l'air de trouver le moment mal choisi par François Ier, comme si la mort de quelques habitants avait fait disparaître les ressources du pays. Hélas, Monsieur.

Vous voulez, et c'est une conséquence de votre plan, que tous les évènements de la monarchie aient un écho dans les murs de Provins. Ainsi, à propos de la Sainte-Barthélemy, vous vous extasiez sur ce que Provins ne prit aucune part au massacre des protestans. Mais, Monsieur, que de villes se trouvaient, par bonheur, dans le même cas !

C'est une loi pour vous de tout délayer dans un déluge de paroles : vous êtes obligé de faire du remplissage C'est peut-être là ce que vous appelez les perles de votre style (V. page 3). Ne faites jamais le commerce de ces perles : vous y seriez pour vos frais.

On a déjà relevé votre plaisante transition de l'influence du clergé à la rencontre d'un renégat par Saint-Louis, en Orient (Voyez page 191 de M. Opoix).

L'idée de fondre dans un chapitre des choses étrangères les unes aux autres et d'intituler ce chapitre *Détails de Mœurs* ne pouvait venir qu'à vous.

Reportez-vous au chapitre XXVIII et relisez sans rire, si vous le pouvez, ce pompeux préambule, boursoufflé de lieux communs pour arriver à quoi? à la fête des fous à Provins.

C'est la montagne accouchant d'une souris.

Dans un chapitre, vous interrompez la suite de votre prétendue histoire pour parler des Provinois remarquables ; vous arrivez jusqu'à Moreau , décédé en 1838. De là vous redescendez à 1814, et vous donnez pour raison de votre interruption, que « *vous aviez peine à aborder les désastreuses années de* 1814 et » 1815 (page 363).

Quelle raison !

Si on analysait votre récit, ce qui serait par trop ennuyeux, on trouverait à chaque instant des digressions qui prouveraient que vous eussiez mieux fait de vous rapprocher du plan de M. Opoix, qui est autrement rationnel que le vôtre. Enfin vous avez voulu démonétiser M. Opoix et vous n'avez démonétisé que vous-même.

Nous ne pensons pas, monsieur, que vous puissiez vous formaliser des petites observations que nous nous sommes permis de vous faire. « Chacun n'a-t-il pas le droit de juger celui qui « se place volontairement devant le tribunal de l'opinion? »

FIN DES NOTES.

RESTAURATION DE LA TOUR DE CÉSAR.

—

Le ministre de l'intérieur a bien voulu prendre sur les fonds de son département une somme de 6,000 fr. pour l'appliquer à cette restauration. Cette somme, avec celle de 3,143 fr. votée par le conseil municipal le 15 février 1845, formera celle de 9,143 fr., montant du devis des travaux dressé par M. Garrez, architecte.

Ces travaux ont pour but de consolider le monument et de le rétablir dans son état primitif.

Nous nous félicitons de donner une nouvelle édition de l'ouvrage de M. Opoix, qui, comme savant et comme citoyen, a tant fait pour son pays, au moment même où, par une singulière coïncidence, la tour de César attire la sollicitude du gouvernement, et où les ouvriers se mettent à l'œuvre.

AVERTISSEMENT.

—

Nous donnons au public quatre pièces de théâtre qui, avec la *Jardinière de Vincennes*, *Les Eaux Minérales* et le *Siége de Provins*, complètent ce que M. Opoix a produit en œuvres dramatiques.

Les pièces que nous éditons, furent écrites dans la période de 1785 à 1800.

L'auteur a suivi la manière des maîtres du siècle passé, manière pétillante d'esprit et de finesse, pleine d'abandon et de gaîté.

La *Berline renversée* contient de charmants couplets où la pensée maligne brille sous un mot incisif et piquant. Cette pièce, écrite avec une verve entraînante et toujours soutenue, rappelle l'esprit de Dufresny et le naturel de Favart. Nul doute que, si M. Opoix avait suivi la carrière dramatique, il n'y eût obtenu des succès marqués. Son talent flexible se pliait à tout : antiquités, histoire, chimie, minéralogie, théâtre, rien ne fut étranger à cet écrivain distingué.

Le *Portrait ressemblant* renferme une idée ingénieuse et neuve rendue avec chaleur et avec un style plein de facilité.

Bernard Palissi est une pièce historique faite plutôt pour la lecture que pour la scène, mais dans laquelle cependant le caractère du célèbre potier est bien dessiné quoique peu développé.

La femme comme il y en a peu est un drame attachant et bien écrit, qui montre une nouvelle face des talents variés de notre auteur.

Trois de ces pièces avaient été reçues au théâtre de la Cité, à Paris, et allaient être mises à l'étude, lorsque la mort du directeur du théâtre entraîna la fermeture de cette scène.

NOMS DES PERSONNAGES.

JOLIVET

LINVAL } voyageurs.
CÉLICOUR }

MATHURIN, prétendant d'Agathe.

OUDINET, notaire.

DURASOIR, perruquier, ami de Mathurin.

Dame NICOLE, mère d'Agathe.

AGATHE, fille de Nicole.

JULIEN, amant d'Agathe.

JULIE } dames voyageuses.
LUCILE }

GUILLAUME, ami de Mathurin, maréchal.

LA

BERLINE RENVERSÉE,

COMÉDIE-VAUDEVILLE.

SCÈNE PREMIÈRE.

LINVAL (*en habit de voyageur*), JOLIVET.

LINVAL.

Ma foi, monsieur, votre maison nous est venue bien à propos. Il est heureux, après notre accident, d'avoir trouvé dans ce village un logis aussi commode que celui-ci et une personne aussi obligeante que vous.

JOLIVET.

Monsieur, je me fais un plaisir d'être utile, et je regarde comme un bonheur de pouvoir offrir un asile et quelques secours à des personnes qui se trouvent dans une position aussi embarrassante que celle où vous vous trouvez.

LINVAL.

Mais, monsieur, nous allons vous causer beaucoup d'embarras... quatre personnes.

JOLIVET,

Point du tout : c'est ici une ci-devant maison seigneuriale ; elle a été vendue toute meublée, la personne qui l'a achetée m'y a établi comme concierge, vous pouvez disposer de tout, et attendre tranquillement que votre berline soit raccommodée, et que vos dames soient en état de se remettre en route... mais à ce qu'il paraît, vous avez couru de grands risques.

LINVAL.

C'est un miracle que nous nous en soyons tirés. Notre voiture descendait la montagne qui conduit ici. Les chevaux s'emportent, les postillons n'en sont plus les maîtres ; déjà la berline avait

quitté le pavé, et nous allions infailliblement être renversés sur le côté de la route à une profondeur de plus de quinze pieds. Aux cris perçants des deux dames qui sont avec nous, un jeune homme de ce pays, au hasard d'être précipité avec nous, se jette entre la voiture et le bord du chemin, et avec autant d'adresse que de courage parvient à ramener les chevaux sur la chaussée ; là nous ne pûmes éviter de verser ; mais ce fut heureusement pour n'être que très légèrement blessés. Enfin , nous en avons été quittes pour la peur, et quelques dommages à notre voiture.

SCENE DEUXIÈME.

LINVAL, JOLIVET, CÉLICOUR.

LINVAL.

Hé bien! mon cher abbé , comment te trouves-tu maintenant ?

CÉLICOUR.

Pas trop mal, à ça près de deux bosses à la tête, et d'une longue écorchure à la jambe : mais le premier appareil est posé : un peu d'eau de la reine de Hongrie et du papier mouillé en ont fait les frais ; cela ne m'empêche pas d'aller et venir, et Dieu merci, c'est moi qui suis le plus malade.

LINVAL.

Et nos dames?

CÉLICOUR.

Nos dames! grâce à M. Jolivet, elles sont sur de bons lits, où elles reposent fort tranquillement. Elles n'ont pas une égratignure. Vraiment si j'eusse voulu les croire, Lucile allait presque rendre l'âme, et Julie croyait déjà éprouver des pressentiments d'une prochaine attaque de nerfs : mais je me suis d'abord plaint plus haut qu'elles, ensuite j'ai tourné la chose en plaisanterie : je leur ai rappelé les postures originales, et les situations comiques où nous nous étions trouvés dans notre chute, et, malgré elles je

les ai fait rire aux éclats; je leur ai dit qu'il m'était venu l'idée de mettre notre aventure en vaudeville, et de suite je leur ai chanté cet impromptu :

Air : *Amant, chéri des dames.*

Heureux amants des dames,
Qui courez le pays,
Avec de belles femmes,
Loin des yeux des maris. (*ter.*)
Vous qui courez le pays
Avec de belles femmes,
Loin des yeux des maris;

Vous partez et dans l'équipage
L'amour glisse, et monte avec vous,
On est serré quel heureux avantage!
Les genoux pressent les genoux.
On est serré, quel heureux avantage!
Les genoux pressent les genoux. *bis.*
Heureux amants des dames,
Qui courez, etc.

Ah! que dans un si beau voyage
On goûte de plaisirs charmants. *bis.*
Qu'une belle sommeille
Ou qu'un cahot l'éveille,
Tout favorise et tout sert les amants.

Heureux amants des dames, *bis.*
Qui courez; etc.

S'il survient d'aventure
Que le pavé glissant
Renverse la voiture,
Est-ce un malheur si grand? *bis.*

Pieds mignons, jambes fines
Se découvrent soudain;
Et sur gorges divines
Le hasard met la main,
Un hasard égaré vient y placer la main.
Heureux amants des dames,
Qui courez, etc.

LINVAL.

Ma foi, il n'y a que toi, Célicour, que la gaîté n'abandonne pas dans une aventure qui pouvait nous être si funeste ; mais tu prends le bon parti : je veux comme toi m'en amuser aussi, et je te promets d'alonger de quelques couplets ton vaudeville.

JOLIVET.

Monsieur l'abbé, vous êtes un aimable homme, et je vou félicite de votre heureux caractère, c'est ainsi qu'il faut voir les choses dans la vie. C'est le secret d'en diminuer les peines, et d'en doubler les plaisirs.

LINVAL, *á Célicour.*

Sais-tu bien que notre berline est fort endommagée. Il y faudra beaucoup de réparations, et il n'est guère possible, à ce que je vois, que nous puissions nous remettre en route aujourd'hui.

CÉLICOUR.

Aujourd'hui! (*Il chante.*)

LINVAL.

N'abusons pas cependant des bontés de M. Jolivet.

JOLIVET.

Messieurs, point du tout. Je désire au contraire que vous fassiez ici un séjour. Vous êtes d'aimables gens. Nous avons demain une noce, et je vous prie d'en être.

CÉLICOUR.

Hé bien ! Linval, une noce. (*Il chante.*) J'ai déjà vu des dispositions de fête, tout le pays est en joie, et de plus une jolie mariée...

Voyage, voyage, voyage qui voudra.
Voyage, voyage, etc.
Voyage, etc.

LINVAL.

Mais as-tu découvert ce courageux jeune homme, qui en exposant sa vie a sauvé la nôtre ?

CÉLICOUR.

Oui, je l'ai fait chercher : car ici quand on fait une bonne ac-

tion, il semble qu'on en ait honte. Cet homme si intrépide était tout timide et embarrassé des remerciements que je lui faisais : mais écoute quel fut mon étonnement. Je tirais ma bourse pour le récompenser, lorsqu'il me dit d'un ton ferme et un peu fier : Monsieur, on ne va pas là pour de l'argent. Je fus frappé de cette réponse qui est la même que celle que fit autrefois un brave grenadier à son général. Je demeurai interdit et honteux ; en effet, c'était n'estimer son action que quelques pièces de monnaie. Je me retirai un peu confus, et le bienfait est resté sans récompense.

LINVAL.

Je suis pénétré et aussi étonné que toi de la façon de penser aussi rare que délicate de ce jeune homme. Mais nous n'en sommes que plus obligés de chercher les moyens de lui faire accepter quelques témoignages de notre reconnaissance.

CÉLICOUR.

C'est à quoi nous aviserons avec nos dames. Mais monsieur Jolivet, cette jolie mariée est-elle convalescente? Son air m'a paru sérieux et mélancolique.

JOLIVET.

Pardonnez-moi, elle se porte bien ; c'est ma filleule ; et pour son présent de noce, je me charge de tous les frais de la fête, et c'est ici qu'elle se fait ; elle épouse un meunier des environs, et qui est déjà d'un certain âge.

CÉLICOUR.

Ah ! j'entends, elle n'a pas sans doute beaucoup de goût pour lui.

JOLIVET.

Il est vrai que ce n'est que par raison qn'elle l'épouse.

CÉLICOUR.

Allons, avouez tout ; elle a une autre inclination.

JOLIVET.

Je ne puis vous le dissimuler.

LINVAL.

Quel dommage de sacrifier ainsi cette jeune fille. Vous risquez, monsieur Jolivet, de rendre votre filleule très malheureuse , et de lui faire faire un mauvaise ménage.

JOLIVET.

Oh ! non, Agathe est très raisonnable, elle sent qu'elle ne peut faire autrement, pour procurer du pain à sa mère et à ses jeunes sœurs.

LINVAL.

Il est donc riche ce meunier qu'elle épouse ?

JOLIVET.

Voici ce que c'est. Agathe et ses sœurs vivent avec leur mère du produit d'un moulin qui dépend de cette ci-devant seigneurie. Le bail est expiré. Je suis chargé de proposer ce moulin à rente à un prix assez avantageux, mais on demande 1,500 fr. comptant en forme de pot-de-vin. Madame Nicole, la mère d'Agathe est hors d'état de donner cette somme, et elles n'auraient plus de ressources sans ce moulin qui les fait vivre. Mathurin, ce meunier des environs, offre de donner les 1,500 fr. en épousant Agathe... Mais voilà justement Mathurin, le notaire, et deux proches parents qui viennent déjeûner. (*On apporte sur une table du vin, etc. etc.*)

LINVAL.

Je vais monter vers nos dames, et voir ensuite à la berline.

CÉLICOUR.

Moi, je vais me mettre à table. Je suis de toutes les parties, je me sens appétit. Monsieur Jolivet, vaquez à vos affaires ; à la veille d'une noce on n'est pas sans en avoir beaucoup. Je vais vous représenter ici.

JOLIVET.

Monsieur l'abbé, vous me faites plaisir, je vous recommande ces bons enfants.

CÉLICOUR.

Laissez-moi faire, je sais que votre vin est bon, et j'en ferai les honneurs, comme il faut.

SCÈNE TROISIÈME.

CÉLICOUR, MATHURIN, OUDINET *notaire*, GUILLAUME *maréchal*, DURASOIR *barbier*.

CÉLICOUR.

Allons, messieurs, mettons-nous à table, remplissons l'intention de M. Jolivet. C'est de bien manger et de boire d'autant.

DURASOIR.

Nous sommes tous disposés à vous obéir.

OUDINET.

Placez-vous donc, père Mathurin.

MATHURIN.

Ah! monsieur le tabellion, après vous; Durasoir, mets-toi près de moi et Guillaume ensuite.

CÉLICOUR.

Messieurs, point de cérémonie, mais commençons par boire un coup.

DURASOIR.

C'est bien dit, ça ouvre l'appétit.

MATHURIN.

Je ne sais pas si ça me rendra le mien; mais dès le matin je n'ai fait que manger et boire.

CÉLICOUR.

A vos santés. (*On trinque.*)

DURASOIR.

A la vôtre, monsieur l'abbé; à vous, père Mathurin; monsieur le tabellion et Guillaume.

GUILLAUME.

Et à notre ami Durasoir.

MATHURIN.

Il a de bon vin ce M. Jolivet.

DURASOIR.

Il ne fait pas les choses à demi.

CÉLICOUR.

Mais arrosons.

OUDINET.

Peste! vous allez dru.

MATHURIN.

Vous buvez sec à ce qu'il paraît, monsieur l'abbé.

CÉLICOUR.

Allons, il faut égayer cela, père Mathurin, la joie rajeunit de dix ans.

DURASOIR.

Quand cela le rajeunirait de trente, cela ne fâcherait pas la mariée.

CÉLICOUR.

Il faut qu'il nous chante une petite chanson.

MATHURIN.

A mon tour je le veux bien.

DURASOIR.

Parbleu, vous commencerez.

MATHURIN

Volontiers, si cela vous met en train.

AIR : *Mon père était pot.*

Voici ce que disait Michaut,
A table avec Grégoire :
Lorsque mon moulin manque d'eau
Je suis forcé d'en boire ;
Mais quand au moulin
L'eau coule grand train,
Alors je n'en bois guère.
Avec toi, voisin,
C'est du meilleur vin
Que je remplis mon verre, } *bis.*

CÉLICOUR.

Faisons comme Michaut, remplissons nos verres.

DURASOIR.

Et vidons-les.

MATHURIN.

Allons, Durasoir, à toi.

DURASOIR.

Voulez-vous une chanson de guerre? Dame, j'ai vu cela de près au moins.

OUDINET.

Nous n'y sommes pas à la guerre, Dieu merci ; ami Durasoir, nous sommes à table : ce qui vaut mieux.

DURASOIR.

Air : *La danse n'est pas ce que j'aime.*

L'argent mieux que ma savonnette,
Décrasse un nouveau parvenu.
Bientôt il n'est plus reconnu
Pour feu ce marchand d'allumette,
La métamorphose est complète.
Il éclabousse le rentier,
Méprise l'honnête homme à pied,
Et se dit fils (*bis.*) d'un riche financier. (*bis*).

Lors qu'attiré par mon enseigne
Je vois entrer un fournisseur ;
A lui je cours, et de grand cœur
Je lui donne un bon coup de peigne.
Si je l'écorche et qu'il se plaigne:
Vous savez, lui dis-je tout bas
Que celui qui n'écorche pas
N'habitera (*bis*). jamais qu'un galetas.

CÉLICOUR.

Après chanter, faut boire.

DURASOIR.

C'est raison... Ah! Guillaume c'est un compère qui sait ferrer la mule.

GUILLAUME.

Et qui sait la guérir aussi , témoin, la jument de la mère Simonne. Voyez comme elle va bien sous l'homme. C'est un plaisir de la monter. Hé bien , il y a six semaines, elle était sur la litière, vous n'en auriez pas donné une pistole ; vraiment c'est qu'on sait son métier : avec du jus de certaines plantes , un homme instruit fait des miracles.

AIR : *Le parfait amour en liqueur.*

Chacun cherche de la pratique,
Et maréchal, et médecin ;
Nous apprenons à ce dessein,
Anatomie et botanique ;
En simples nous nous connaissons,
C'est avec eux que nous vivons.

OUDINET.

A la santé des simples.

CÉLICOUR.

Des campagnes et des villes.

MATHURIN.

Monsieur l'abbé c'est vous qui l'avez voulu : ah ! vous ne vous en défendrez pas, c'est à votre tour.

CÉLICOUR.

C'est justice.

AIR : *Vive le vin, vive l'amour.*

Lorsque l'hymen surprend l'amour,
Qui vient de lui jouer un tour,
S'en désespérer c'est folie.
Il est très commun dans la vie
D'éprouver un pareil destin :
Cher Mathurin, c'est le verre à la main
Qu'on s'en console et qu'on l'oublie.

DURASOIR.

Nous vous avons gardé pour la bonne bouche. Allons, sire Oudinet, quelqu'un des bons tours de votre jeunesse : mais point de gasconnade. Vous êtes du pays, partant un peu sujet à caution.

OUDINET, *avec l'accent gascon.*

AIR : *La nymphe mignonne.*

J'étais clerc de notaire,
Je parle de longtemps.
Alors je n'avais guère
Que dix-neuf à vingt ans.
On rit, on jase, on veut plaire,
Et l'on aime à vingt ans.

Alors je n'avais guère
Que dix-neuf à vingt ans,
La femme du notaire
Etait dans son printemps.
On rit, on jase etc., erc,

La femme du notaire
Etait dans son printemps.
Moi je ne pus lui taire
Mes tendres séntiments.
On rit, on jase, etc. etc.

Moi je ne pus lui taire
Mes tendres sentiments;
Elle fut peu sévère
A mes empressements.
On rit, on jase, etc. etc.

Elle fut peu sévère
A mes empressements.
Dans les bras du mystère
Que nous étions contents!
On rit, on jase, etc. etc.

Dans les bras du mystère,
Que nous étions contents !
Mais le jaloux notaire
Certain jour nous surprend.
On rit, on jase, etc.

Mais le jaloux notaire,
Certain jour nous surprend.
Il me dit en colère
Nirez-vous à présent?
On rit, on jase, etc. etc.

Il me dit en colère,
Nirez-vous à présent?
Je n'oserais le faire,
Lui dis-je un peu tremblant.
On rit, on jase, etc. etc.

Je n'oserais le faire,
Lui dis-je un peu tremblant.
C'est par devant notaire
Nier c'est impudent.
On rit, on jase, on veut plaire,
Et l'on aime à quinze ans.

CÉLICOUR.

En voilà une bonne, sire Oudinet.

DURASOIR.

Croyez qu'il en a fait plus d'une de cette force-là.

CÉLICOUR.

Messieurs, pendant que je vous tiens tous rassemblés, il faut que vous me donniez des renseignements sur ce jeune homme qui nous a sauvés dans la montagne. Quel est-il, que fait-il?

DURASOIR.

C'est Julien : il est le garde-moulin de madame Nicole, la mère de la fiancée.

MATHURIN.

Oui, mais j'espère qu'il ne le sera pas longtemps. Sitôt la noce, je compte bien lui donner son congé.

CÉLICOUR.

Et pourquoi donc, c'est un gentil garçon, plein d'excellentes qualités.

MATHURIN.

Et parsengué, monsieur l'abbé, c'est pour cela même. Ce garçon que vous trouvez si gentil, pourrait bien me rendre plus de services que je ne lui en demanderais. J'ai des raisons de le craindre.

DURASOIR, *à Célicour.*

C'est que Julien aime Agathe.

MATHURIN.

Et qui pis est, c'est qu'il ne lui est pas indifférent ; nous savons ça. Il faut donc qu'il décampe, et le plus tôt sera le meilleur... tenez le voilà.

SCÈNE QUATRIÈME.

LES ACTEURS PRÉCÉDENTS, JULIEN.

JULIEN.

Messieurs, madame Nicole vient d'arriver avec sa fille. On m'envoie vous dire que vous passiez dans la chambre de madame Jolivet, où va se faire la lecture du contrat.

OUDINET.

Allons de suite nous y rendre. (*On se lève de table.*)

DURASOIR.

J'ai regret de quitter la place.

CÉLICOUR.

Nous n'y perdrons rien, c'est pour y revenir.

SCÈNE CINQUIÈME.

CÉLICOUR, JULIEN

CÉLICOUR.

Hé bien! mon pauvre Julien, on va donc conclure le mariage d'Agathe avec Mathurin?

JULIEN.

Hélas! oui, Monsieur.

CÉLICOUR.

Pourquoi cet hélas?

JULIEN.

C'est que...

CÉLICOUR.

C'est que vous l'aimez.

JULIEN.

Qui vous l'a dit?

CÉLICOUR.

Eh! mon Dieu, votre mine piteuse.

JULIEN.

Hé bien, oui, je l'aime... elle en épouse un autre. Je ne lui en fais pas de reproches. Je n'ai rien, et il faut qu'elle donne du pain à sa mère et à ses sœurs. La raison et son bon naturel la forcent d'épouser Mathurin; je sais combien il lui en coûte... je la plains plus que moi.

CÉLICOUR.

Quel parti allez-vous prendre, mon ami.

JULIEN.

Hélas! monsieur, je vais avant qu'il soit nuit m'éloigner d'elle pour jamais. Je me suis introduit ici pour lui dire un éternel adieu. Ce bon M. Jolivet doit m'en ménager l'occasion Tenez, la voilà avec lui. Voyez qui pourrait ne pas l'aimer.

SCÈNE SIXIÈME.

CÉLICOUR, JOLIVET, AGATHE, JULIEN.

CÉLICOUR, *à part.*

Qu'il est pénible de voir se séparer pour toujours deux êtres que l'amour et la nature ont fait l'un pour l'autre. (*haut.*) Monsieur Jolivet, j'ai une grâce à vous demander. Veuillez permettre que vos hôtes soient présents à l'acte de mariage que vous allez conclure. Nos dames seront bien aises de connaître la jeune mariée et sans doute de lui faire un léger cadeau, seulement pour qu'elle se ressouvienne d'elles.

JOLIVET.

Très volontiers. Je vais donc faire passer tout le monde dans ce salon; il sera plus commode et plus décent pour y recevoir vos dames.

CÉLICOUR.

Je vais les prévenir.

SCÈNE SEPTIÈME.

JOLIVET, AGATHE, JULIEN.

JOLIVET.

Mes enfants, je partage les peines que vous éprouvez. Vous ne pouvez être l'un à l'autre; ce qui m'afflige, c'est de ne pas être assez fortuné pour vous procurer les moyens de vous unir; mais 1,500 fr. c'est pour moi la chose impossible. Vous ne pouvez plus vous voir. Que vas-tu devenir mon pauvre Julien?

JULIEN.

Je vais faire mes adieux à Agathe, et me séparer d'elle pour toujours.

JOLIVET.

Mon ami, tu me seras toujours cher, et dans toutes les occasions, je m'empresserai de t'être utile.

AGATHE.

Ah! mon parrain, que le sacrifice que je vais faire est dur! Voyez toute ma faiblesse, c'est la dernière fois que je la fais paraître. Je connais toute l'étendue et la rigueur de mes nouveaux devoirs. Je n'y manquerai jamais.

JOLIVET.

Je vais dans quelques moments faire passer ici la compagnie. Profitez de ce temps pour vous faire vos adieux. Mais abrégez, croyez-moi, mes amis, les moments de cette pénible entrevue.

SCENE HUITIÈME.

AGATHE, JULIEN.

JULIEN.

Oh! ma chère Agathe.

AGATHE.

Mon cher Julien!

DUO,

AIR : *De Caroline.*

AGATHE.

Le ciel, en m'ôtant ce que j'aime,
Trouve-t-il donc mon sort trop doux ?
Faut-il que sa rigueur extrême,
Me force à prendre un autre époux ?
Le devoir veut que ton amie
Hélas ! te perde sans retour.
Une mère est plus que la vie :
La nature est avant l'amour.

JULIEN.

Le sort m'enlève à ce que j'aime;
Mais le plus rude de ses coups,
Et ce qui rend ma peine extrême,
C'est qu'un autre en sera l'époux.
Chère Agathe, ô ma tendre amie !
Je vais m'éloigner pour toujours ;
Mais bientôt de ma triste vie
Le trépas finira le cours.

SCÈNE NEUVIÈME.

AGATHE, JULIEN, JULIE, LUCILE, CÉLICOUR, LINVAL.

CÉLICOUR.

Voilà, mesdames, notre libérateur, et celui qui a généreusement refusé toute gratification pour la vie qu'il nous a sauvée. Voyez quels doivent être ses regrets de se voir privé de la possession d'une aussi aimable femme qu'Agathe.

LUCILE.

Quelle est intéressante ! leur sort m'attendrit.

JULIE.

Qu'il serait doux de faire le bonheur de ces deux amants!

LINVAL.

Voilà monsieur Jolivet qui amène sa compagnie. Julien, restez avec nous, nous avons quelque chose à vous dire.

SCÈNE DIXIÈME.

LES ACTEURS PRÉCÉDENTS, MADAME NICOLE, JOLIVET, MATHURIN, OUDINET, DURASOIR, GUILLAUME.

JOLIVET.

Mesdames, ayez la complaisance de prendre ces fauteuils; messieurs, remettez-vous à table, vous y serez tout aussi bien que debout. Est-ce votre avis, Durasoir?

DURASOIR.

Oh! tout-à-fait, et je n'y serai pas les bras croisés. Ça, ma commère Nicole, venez vous mettre à côté de moi. Je veux boire à votre santé.

MADAME NICOLE.

Volontiers, Durasoir, vous êtes un enfant de la joie, et vous savez tout mettre en train.

DURASOIR, *le verre à la main.*

AIR: *Que pantin serait content.*

Pour chasser le noir chagrin,
Et l'humeur mélancolique;
Pour chasser le noir chagrin,
Il n'est tel que du bon vin.
Toujours gai, toujours content,
Durasoir ce bon vivant
A table et dans sa boutique,
Fait la barbe à tout venant.
Pour chasser le noir chagrin, etc.

(*Il boit avec madame Nicole.*)

OUDINET, *après avoir ajusté ses lunettes.*

Vous avez entendu une partie du contrat dans la chambre voisine, ainsi passons légèrement sur ce que je vous ai lu. (*il lit en parcourant.*) Pardevant... etc... si pendant le futur mariage il survient des enfants... etc.

MATHURIN, *interrompant.*

Oh! parbleu, c'en est trop. Quel diable d'homme avec ses et cœtera. Qu'entend-il par ces enfants qui surviendront et cœtera? tout cela ne me convient pas, voyez-vous. J'entends qu'il ne viendra dans mon ménage que les enfants que j'y aurai faits et point d'et cœtera.

OUDINET.

Hé! quelle mouche vous pique, Mathurin, il n'y a pas là de quoi vous fâcher, et quand...

MATHURIN.

Je sais bien ce que je dis. Défunt mon père m'a toujours élevé dans la crainte de Dieu et des *et cœtera*. Un maudit et cœtera de notaire lui a fait susciter un procès qui a pensé nous ruiner. Et un autre *et cœtera* avait coûté bien des larmes, et des regrets à sa pauvre nièce Lise. Voici ce qu'il nous disait souvent et je l'ai toujours bien retenu.

AIR : *Je suis le maître de choisir.*

Et cœtera dans les contrats
Ruina plus d'une famille.
Lise un jour permit à Lucas
Un seul baiser, Lise est gentille. *bis.*
D'un seul il se contenta
Il en prit deux et cœtera...
Lise pleura son infortune:
D'où je conclus qu'et cœtera
Toujours nuira, toujours nuira
A l'honneur comme à la fortune. *bis.*

OUDINET.

Vous êtes un radoteur et un vieux fou. Quel malheur peut-il vous arriver de ce que j'ai dit et cœtera? quand je dis et cœtera, c'est pour ne pas lire tout au long et pour abréger. (*Il lui crie à l'oreille.*) Entendez-vous, à présent visionnaire.

MATHURIN.

Visionnaire soit, mais je ne veux pas dans mon ménage être exposé à des visions qui ne me feraient pas plaisir. Je sais ce qu'il en peut arriver tout au long et en abrégé. (*Il lui crie à l'o-*

reille.) Entendez-vous, sire Oudinet? et pour commencer il faut, madame Nicole, donner de suite le congé à Julien.

MADAME NICOLE.

Hé! comme vous êtes donc jaloux, Mathurin ; fi, ce n'est pas bien. Chasser ainsi ce pauvre garçon , et où voulez-vous qu'il aille? Attendez quelques jours.

MATHURIN.

Non, non, il ira où il pourra; ce sont mes conditions moi, ou point de mariage.

CÉLICOUR.

Madame Nicole , vous voyez quel mari vous allez donner à votre fille. Quant à Julien , soyez sans inquiétude sur son sort. Ce sera nous qui y pourvoirons. Il est temps de vous expliquer nos intentions.

LUCILE.

Nous devons la vie à Julien , qui nous l'a sauvée en risquant la sienne. Il a refusé l'argent que nous voulions lui donner. L'argent ne paie pas une pareille action. Mais nous remettons à M. Jolivet les quinze cents fr. de pot-de-vin qu'on demande, et nous donnons à Julien la main d'Agathe, dont il a déjà le cœur.

JULIEN, *transporté.*

Ah! quelle générosité ! vous me donnez plus que vous me devez. Agathe est plus précieuse que la vie.

AGATHE.

Madame, vous faites notre bonheur. (*Julie et Lucile embrassent Agathe.*)

MADAME NICOLE.

Vous comblez tous nos désirs ; le ciel vous en doit la récompense. (*Elle embrasse aussi Julie et Lucile.*)

JOLIVET.

Ames généreuses, recevez aussi mes remerciements. Nous ne perdrons jamais le souvenir de cette belle action. Ma joie n'a plus de bornes.

DURASOIR.

AIR : *Fidèle époux.*

Le jour qu'un vieux prend jeune fille,
Chacun s'empresse à le parer.
Un jeune officieux l'habille,
Un autre cherche à le coiffer.
Déjà pour votre mariage,
Mon rasoir était repassé ;
Mais je n'en ferai pas usage
Mathurin vous êtes rasé... } *bis.*

MATHURIN.

AIR : *Je suis le maître de choisir.*

J'ai toujours retenu cela
De tout il faut qu'on se console,
Et de ce petit malheur-là
Croyez-vous que je me désole? *bis.*
Mathurin quand il le voudra, *bis.*
Trouvera jeune ménagère.
Un vieillard quand il a de ça,
Il a de ça, il a de ça
Il a de ça sait toujours plaire. *bis.*

VAUDEVILLE.

AIR : *Du vaudeville des Visitandines.*

JULIEN.

L'amour est dans, plus d'un ménage,
Commis, clerc ou garçon meunier ;
Mais avec le maître il partage
Tous les profits de son métier. *bis.*
Il fait les parts à la sourdine,
Et sait s'y prendre de façon
Que toujours l'époux a le son,
L'amant la fleur de la farine. *bis.*

CELICOUR.

La blonde veut paraître brune;
La vieille n'avoir que vingt ans.
Le gascon vante sa fortune,
Le poète ses grands talents. *bis.*
Cet homme enrichi de rapine
Ose vanter sa probité.
Un autre arrivant tout crotté
Dit qu'il descend de sa berline. *bis.*

DURASOIR.

Cet homme de figure commune
Porté dans un char brillant d'or,
En deux ans a fait sa fortune;
Il se fait appeler Mondor. *bis.*
De Mondor voici l'origine,
Il est le fils d'un porte-faix.
Lui-même a porté vos paquets
En descendant de la berline. *bis.*

LUCILE.

Lise à pied quitte son village,
Et s'abandonne à son destin :
Mais la fortuue est du voyage,
Et l'amour la tient par la main. *bis.*
Pour elle un milord se ruine,
Ses meubles sont des plus brillants.
Lise a de l'or, des diamants
Et voyage dans sa berline. *bis.*

LINVAL.

Le Français longtemps n'y vit goutte,
On le menait on le sait où.
Foulé, culbuté dans la route:
Le char était un casse-cou... *bis.*
Nous allions à notre ruine,
Mais un habile conducteur,
Aujourd'hui pour notre bonheur,
De l'Etat conduit la berline. *bis.*

AGATHE, *au parterre.*

L'auteur de cette œuvre comique
Qui connaît son faible talent,

Craint de rencontrer la critique
Au lieu d'un parterre indulgent. *bis.*
Il est là comme sur l'épine,
De vous il attend son destin.
Messieurs, chacun un coup de main,
Et vous soutenez sa berline. *bis.*

FIN.

LE PORTRAIT RESSEMBLANT.

PERSONNAGES.

CRISALE, peintre.
ALCANDRE, vieillard.
JULIE, fille de Crisale,
ÉRASTE, amant de Julie.
MARTON, suivante.

La scène se passe dans un salon.

LE

PORTRAIT RESSEMBLANT,

OU

LA MANIE DE LA PEINTURE,

COMÉDIE EN UN ACTE.

SCÈNE PREMIÈRE

CRISALE, MARTON.

CRISALE.

Qu'on ne m'en parle plus. C'est une affaire décidée, et qui va se terminer tout à l'heure.

MARTON.

Comment, monsieur, tout ce qu'on peut vous dire ne vous empêchera pas de sacrifier ainsi votre fille. Vous la donnez sans son aveu, et, contre son gré, au premier venu.

CRISALE.

Je te l'ai déjà dit; une fille bien née n'a de volonté que celle de ses parents; et refuser un homme dont les talents l'emportent sur tous ses rivaux, c'est se montrer peu digne d'être la fille d'un artiste. Dans ma famille de père en fils nous avons tous exercé la peinture. Je n'ai qu'une fille, je veux qu'elle épouse un peintre; sa beauté, son esprit, peut-être aussi le bien que je puis lui donner, l'ont fait rechercher de bonne heure, beaucoup me la demandaient à la fois en mariage. Embarrassé du choix et ne voulant la marier qu'à un peintre, j'ai annoncé que je la donnerais

à celui qui aurait le mieux fait son portrait. De tous les concurrents, Lisimon est celui qui a le mieux réussi. Ce sera lui qu'elle épousera, et loin qu'on doive l'en détourner, je veux qu'on cherche à l'y disposer. Entendez-vous, Marton.

MARTON.

Songez donc, monsieur, combien il est désagréable pour une jeune demoiselle d'être ainsi exposée à une sorte d'encan, et de devenir la proie d'un inconnu.

CRISALE.

Qu'appelez-vous encan! que voulez-vous dire par ces mots de proie et d'inconnu? Voilà comme vos idées communes ravalent les choses les plus relevées. Ma fille devient le prix du plus digne : elle est la palme que doit couronner le front du vainqueur. Cette pensée qui m'est venue me flatte infiniment : je ne voudrais pas pour beaucoup n'avoir pas conçu une si heureuse idée. Elle devrait flatter également ma fille; elle nous fera honneur à l'un et à l'autre, et ce trait méritera d'être cité dans l'histoire de la peinture.

MARTON.

Une femme peut ne pas avoir autant d'ambition. Hé! monsieur, un peu moins de gloire et plus de contentement; cela n'est-il pas préférable dans la vie? n'y a-t-il pas d'ailleurs d'autres états aussi honorables que celui de peintre?

CRISALE.

Taisez-vous. Apprenez qu'il n'est rien au-dessus d'un peintre. Son pinceau rival de la nature... que dis-je rival? il sait la corriger et l'embellir. La nature ne nous présente rien d'accompli. Ses ouvrages nous donnent bien l'idée de la perfection; mais elle ne l'atteint pas : le modèle parfait, le beau idéal est une production de l'art; les scènes que la nature nous offre sont passagères, le pinceau sait les fixer, et les présenter incessamment aux yeux. Ses beautés disseminées au hasard, et jetées ça et là à de grandes distances, ne sont que des impressions isolés et successives. Le peintre sait en faire un heureux choix, les réunir avec goût, et les rapprochant dans un même cadre, produire des effets plus frappants. Le peintre enfin donne des couleurs à la pensée, retrace les faits mémorables, et fait passer à la postérité les traits

des hommes les plus célèbres... Mais où m'emporte l'enthousiasme de mon art, et devant qui en relevai-je l'excellence !...

MARTON.

Pardonnez-moi, monsieur, je sens tout cela ; mais permettez-moi de vous exprimer que mademoiselle Julie, tout en voulant vous complaire, voit avec une répugnance...

CRISALE.

Je le sais bien; et c'est ce qui a fait qu'elle n'a pas voulu se prêter à mes désirs, et se laisser peindre d'après la nature. Il a fallu que les concurrents la peignissent de mémoire; mais je n'en suis pas trop fâché : cette difficulté a été vaincue par plusieurs, et surtout par Lisimon qui a très bien attrapé la ressemblance.

MARTON.

Songez donc aussi que ce monsieur Lisimon est l'homme qui lui convient le moins. C'est un bourru, elle est d'une douceur d'ange : il est laid, elle est charmante; elle a dix-sept ans, il en a plus de quarante.

CRISALE.

Je ne vois pas là de quoi m'alarmer pour elle. Elle est douce, elle se fera mieux à l'humeur de Lisimon ; elle est belle, elle en sera plus aimée; il est plus âgé qu'elle, et tant mieux: je suis vieux; je peux venir à manquer, il lui servira de père; il est bon qu'à son âge, une femme trouve, en son mari, un homme d'expérience.

MARTON.

Enfin, monsieur, vous allez la rendre malheureuse à coup sûr. Vous contrariez une inclination...

CRISALE.

Ah ! je vous entends, et c'était là où on voulait en venir : c'est à dire que, parce qu'elle s'est follement éprise d'Eraste, il faut que je me prête à ce goût frivole, et que je la donne à une tête éventée.

MARTON.

Eraste est un garçon sage, c'est le fils d'un de vos anciens amis. Il a quelque fortune.

CRISALE (*impatiemment*).

Eraste n'est pas peintre.

MARTON.

Monsieur, il n'a pas moins d'enthousiasme pour cet art sublime.

CRISALE.

Sublime, à la bonne heure.

MARTON.

Je crois même qu'il s'en occupe.

CRISALE.

Oui, comme ses pareils : par désœuvrement. On apprend aujourd'hui à peindre, comme on apprend à tourner ou à jouer d'un instrument, et le tout pour tuer le temps. Enfin on ne me gagnera pas là-dessus.

SCÈNE SECONDE.

CRISALE, JULIE, MARTON.

JULIE.

Mon père, laissez-vous toucher.

CRISALE.

Ah ! ah ! vous m'écoutiez donc? mais je vous le repète, tout cela est inutile. C'est chez moi un parti pris.

JULIE.

Voulez-vous ma mort ?

CRISALE.

Non, je ne veux pas votre mort; on ne meurt pas comme cela; mais je veux que vous oubliez pour jamais Eraste, et que vous vous disposiez de bonne grâce à épouser Lisimon.

JULIE.

Mon père, je ne pourrai consommer ce sacrifice.

CRISALE.

Il y va de mon honneur, vous obéirez, ou je ne vous reconnais plus pour ma fille.

JULIE.

Vors ferez le malheur de ma vie.

CRISALE.

Il n'est pas d'ailleurs en mon pouvoir de reculer. Ce concours a été annoncé avec trop de publicité. Je m'attendais si peu à vous voir refuser l'honneur d'exciter l'émulation des artistes, et d'être la récompense des talents, que j'ai promis sans hésiter votre main au plus habile. Ma parole est sacrée, et mon honneur veut que vous épousiez Lisimon puisqu'il a vaincu ses rivaux. Déjà son oncle, M. Alcande est venu ce matin me sommer de tenir ma promesse : mais comme à la rigueur, ce n'est qu'à midi que le concours doit être fermé, je l'ai remis à cette heure-là. Il n'est pas probable que d'ici à ce terme d'autres se présentent, et surtout l'emportent sur Lisimon ; aussi dans deux heures il aura des droits sur vous. Allez, préparez-vous à l'accepter pour époux.

SCÈNE TROISIÈME.

CRISALE (*seul.*)

C'est sans doute une heureuse conception de ma part que d'avoir fait de ma fille le sujet d'un concours. Rien n'annonce mieux un artiste tout dévoué à son art: aussi je reçois partout des compliments. Le nombre de ceux qui sont entrés dans la carrière et leur mérite sont bien faits pour me donner de la vanité. Ma joie serait complète sans le chagrin que cela cause à ma fille. Où diable a-t-elle été s'éprendre de belle passion pour ce jeune Eraste! Ses pleurs m'ont vraiment touché... si je savais pourtant que ce mariage dût faire son malheur... Mais non, j'aime à croire que lorsqu'elle aura perdu toute espérance d'être à Eraste, elle sera assez raisonnable pour l'oublier entièrement, et se conformer à sa nouvelle position. Elle applaudira même un jour à ce qui lui paraît aujourd'hui si pénible. Je conviens qu'un autre aurait été mieux son fait que Lisimon. Il a contre lui son humeur, sa figure et son âge; mais on s'accoutume à tout ; il est bon peintre et fort honnête homme. D'ailleurs c'est une affaire consommée, il m'est impossible de revenir sur mes pas. Je ne

puis refuser ma fille à Lisimon. Je vais tout disposer pour cela.. Marton.

SCÈNE QUATRIÈME.

CRISALE, MARTON.

MARTON.

Monsieur, me voilà, qu'avez-vous à m'ordonner ?

CRISALE.

J'ai besoin de m'occuper d'affaires importantes, je vais m'enfermer dans mon cabinet. Si quelqu'un vient me demander tu feras attendre.

MARTON.

Oui, monsieur (*á part*). Voilà justement ce que je demandais. M. Eraste paraissez.

SCÈNE CINQUIÈME.

ERASTE, MARTON.

ERASTE.

Ah! ma chère Marton; que ne te dois-je pas pour l'intérêt que tu prends à mon sort, et pour ton zèle à me servir.

MARTON.

Monsieur, je fais tout ce que vous désirez, et tout ce que je puis : mais je suis au désespoir que ma bonne volonté vous devienne à peu près inutile. Je vais avertir ma maîtresse

SCÈNE SIXIÈME.

ERASTE (*seul.*)

Je la verrai donc encore une fois ! et ce sera sans doute pour la dernière ; car si elle épouse Lisimon il faut me condamner à m'éloigner d'elle pour jamais. Le supplice serait trop cruel de la voir entre les bras d'un autre.

SCÈNE SEPTIÈME.

ERASTE, JULIE, MARTON.

ERASTE.

Ah ! mademoiselle Julie ?

JULIE.

Que voulez-vous de moi ! mon cher Eraste.

ERASTE.

Je viens vous demander si j'ai perdu tout espoir.

JULIE.

Il ne faut plus se flatter : Marton ni moi, nous n'avons pu rien gagner sur mon père ; entêté de son art, et de l'idée bizarre qu'il a eue de me donner en concours, il me sacrifie.

MARTON.

Ah ! mon Dieu j'entends monsieur, le voilà.

SCÈNE HUITIÈME.

CRISALE, JULIE, ERASTE, MARTON.

CRISALE.

Je reviens, Marton, quand je t'ai dit de ne laisser entrer personne près de moi ; cet ordre ne regardait pas M. Alcande..... (*apercevant Eraste*). Mais que vois-je ici ? Vous, monsieur Eraste, et avec ma fille.

JULIE.

Mon père...

CRISALE (*à Eraste.*)

Vous êtes bien hardi.

ERASTE (*embarrassé.*)

Monsieur... (*à part.*) Que lui dire !

CRISALE.

Après la défense que je vous ai faite de vous présenter chez moi.

ERASTE, *toujours embarrassé.*

Monsieur (*à part.*) Comment me tirer de là ?

CRISALE.

Que venez-vous faire, s'il vous plaît ?

ERASTE.

Monsieur... c'est en qualité d'artiste que je me présente.

CRISALE.

Comment en qualité d'artiste ? Que voulez-vous dire ?

ERASTE.

Monsieur, j'ose concourir aussi pour obtenir mademoiselle Julie, et je venais vous demander la permission de vous présenter son portrait.

CRISALE.

Je suis vraiment étonné de vous voir sur les rangs ; et sans vous flatter, je sais que vous n'êtes pas de force.

ERASTE.

Monsieur, au faible talent que vous me connaissez j'ai pu ajouter depuis ce que l'étude et le travail peuvent donner. Je suis sans

doute trop présomptueux. Il y a de ma part de la témérité : mais j'espère que vous ne vous refuserez pas au désir que j'ai de concourir.

CRISALE.

Non, je ne puis m'y opposer. Le temps n'est pas entièrement écoulé, et je ne fais exception de personne. Je puis vous dire, sans l'espérer cependant, que je fais des vœux pour vous. Mais il fallait demander à me parler, et non à ma fille.

ERASTE.

Monsieur, Marton m'a dit que vous ne vouliez pas être dérangé, et j'attendais que vous fussiez visible.

CRISALE.

Monsieur, il y a une condition, que vous devez savoir, et j'espère que vous l'avez remplie. Les concurrents ont dû peindre ma fille de mémoire, j'exige donc de vous et de ma fille le serment que vous n'avez pas travaillé à son portrait en sa présence.

ERASTE.

Je jure que je n'ai tenu ni pinceaux, ni crayons devant mademoiselle.

CRISALE.

Et vous Julie.

JULIE.

J'atteste que monsieur dit la vérité.

MARTON.

Moi je suis caution de l'un et de l'autre.

CRISALE.

Je vous crois tous, (*à Eraste.*) et je ne doute que davantage de votre succès.

ERASTE.

Moi, je ne perds pas toute espérance. J'ai des avantages que n'ont pas mes rivaux. C'est à qui rendra mieux les traits de mademoiselle Julie de mémoire, et personne n'est plus plein de son image que moi.

CRISALE.

Enfin ce portrait, où est-il? le temps presse.

ERASTE (*embarrassé.*)

Monsieur...

CRISALE.

Vous l'avez donc ici ?

ERASTE.

Oui, monsieur, je vais..... *(il revient sur ses pas)*. Monsieur, pour prêter davantage à l'illusion, j'ose vous demander, avant de vous le faire voir, d'ajouter à la coëffure des fleurs dont mademoiselle a paré sa tête aujourd'hui.

CRISALE.

Ah ! volontiers ; mais vous n'avez que quelques moments. Passez dans mon atelier ; prenez les pinceaux et les couleurs qu'il vous faut. Je ne veux voir le portrait qu'en présence de monsieur Alcande. (*Eraste passe dans l'attelier.*)

SCÈNE NEUVIÈME.

CRISALE, JULIE, MARTON.

CRISALE.

Quoi qu'il en dise, il succombera certainement. Il ne faut pas se flatter, ma fille ; je lui ouvre les moyens d'être à vous, je ne puis faire davantage : mais songez que vous êtes le prix du vainqueur quel qu'il soit. Allez attendre avec résignation ce que le destin vous prépare. Si vous m'aimez, si je vous suis cher, conformez-vous y sans répugnance. Marton, presse Eraste de terminer, et avertis-moi quand il aura fini.

SCÈNE DIXIÈME.

CRISALE (*seul.*)

Que diable va-t-il s'aviser de concourir ! ces jeunes étourdis ne doutent de rien. C'est un contre-temps fâcheux. Ma fille se voyant sans espoir avait peut-être déjà pris son parti ; mais je crains

bien que l'amour avec l'espérance ne se soient de nouveau emparés de son cœur. Ah! s'il pouvait l'emporter sur Lisimon ! mais cela n'est pas possible.

SCÈNE ONZIÈME.

CRISALE, ALCANDE.

CRISALE.

Ma foi, monsieur Alcande, vous ne vous attendez pas à ce que je vais vous dire. Un nouveau concurrent vient de se présenter. Cela, sans doute, vous cause peu d'inquiétudes.

ALCANDE.

Pardonnez-moi, il ne faut jamais trop se flatter. Le portrait de mon neveu est connu ; tous ses rivaux se sont avoués vaincus. Venir après cela disputer le prix, c'est avoir beaucoup d'espoir de l'emporter sur lui.

CRISALE.

Le nouveau concurrent m'a demandé de lui permettre de placer dans les cheveux du portrait les fleurs que ma fille a présentement sur sa tête, c'est une satisfaction que j'ai cru devoir lui accorder, et il est dans mon atelier qui choisis ses couleurs.

ALCANDE.

Sans doute qu'il n'y avait pas lieu de se refuser à sa demande. Mais, monsieur, les juges... quels seront-ils?

CRISALE.

Le temps est tout près d'expirer, et je ne puis en rassembler. Je sens bien que je ne dois pas l'être seul, ôn pourrait me soupçonner de partialité et de m'entendre avec ce jeune homme.

ALCANDE.

Ah! Monsieur, l'on vous connaît trop bien.

CRISALE.

Pardonnez-moi, on présume déjà que Lisimon sera couronné,

et lorsqu'on saura qu'un jeune homme a attendu jusqu'au dernier moment pour se présenter, si je prononçais pour lui, l'eût-il mérité, je deviendrais suspect. C'est vous, monsieur, que je fais juge : votre sévère probité me répond que vous n'hésiterez pas à juger même contre les intérêts de votre neveu, si vous croyez devoir le faire.

ALCANDE.

Monsieur, je suis extrêmement sensible à la haute opinion que vous avez de moi. Cette confiance rare, en m'honorant infiniment, ne me satisfait pas cependant, car je suis homme, à mérite égal ou dans un cas douteux, à pencher pour le rival de mon neveu.

CRISALE.

Vous serez juste, et c'est tout ce que je vous demande. Mais passons dans mon cabinet pour laisser le jeune artiste plus libre : Marton nous avertira quand il sera prêt.

SCÈNE DOUZIÈME.

JULIE, ÉRASTE, MARTON.

JULIE.

Je ne suis pas revenue de la frayeur que m'a causée l'arrivée de mon père.

MARTON.

Ma foi, monsieur, vous vous en êtes tiré en homme habile, et si je n'eusse pas été affligée de votre situation, j'aurais, je crois, éclaté de rire.

ÉRASTE.

Je ne savais où j'en étais, je devais m'attendre à être chassé de suite. J'ai dit ce qui s'est d'abord présenté à mon esprit, pour justifier ma venue ici ; heureusement que j'ai mis assez de vraisemblance, non-seulement pour motiver mon arrivée ici, en

feignant que j'apportais votre portrait, mais pour pouvoir m'entretenir librement avec vous.

JULIE.

A quoi cela nous mènera-t-il : mon père sera bientôt désabusé. A quels reproches ne m'exposez-vous pas ? Encore un moment, tout l'artifice est découvert et tout est fini pour nous.

ÉRASTE.

Ah ! ne comptez-vous pour rien le plaisir d'être ensemble quelques instants de plus : mais ne les perdons pas. Qu'allons-nous devenir !

JULIE.

Hélas ! mon sort n'est que trop décidé.

ÉRASTE.

Cruelle, vous vous disposez donc à obéir.

JULIE.

Que voulez-vous que je fasse ?

ÉRASTE.

Quoi ! vous deviendriez la femme de Lisimon ?

JULIE.

Hé ! que m'importe dans les mains de qui je tombe. Le plus grand des malheurs, c'est de ne pas être à vous.

ÉRASTE.

Comment, vous n'auriez pas la force de dire à votre père que vous ne voulez pas.

JULIE.

Non, je ne le puis. J'ai pour mon père un attachement et un respect qui ne me permettent pas de m'opposer aussi directement à sa volonté.

ÉRASTE.

Ne pouvez-vous vous soustraire à la violence qu'on veut vous faire ? Contre une pareille tyrannie tout devient légitime.

JULIE.

Prendre la fuite ! y pensez-vous ! D'après ce que je vous ai dit, ce parti n'est pas proposable.

ÉRASTE.

Je suis désespéré. Quoi ! vous ne voyez rien !

JULIE.

Je ne vois pour moi que l'avenir le plus fâcheux.

ÉRASTE.

Et toi, Marton, aurais-tu quelques bons conseils à nous donner ?

MARTON.

Je ne cesse de me creuser la cervelle : je ne vois aucun moyen de vous tirer de là.

ÉRASTE.

Ah ! ma chère Julie, que notre sort est à plaindre?

JULIE.

Mon cher Eraste ! quel fâcheux avenir.

MARTON (*elle rit aux éclats*).

Parbleu, je le tiens.

JULIE.

Qu'as-tu donc?

ÉRASTE.

Qu'est-ce, Marton ? (*Marton rit toujours*).

JULIE.

Parle donc.

ÉRASTE.

Dis-nous donc vite ce que tu imagines.

MARTON.

Non, c'est extravagant.

ÉRASTE.

Qu'importe, dis toujours.

MARTON.

Le voilà..... J'imagine de présenter un portrait plus ressemblant que celui de Lisimon.

ÉRASTE.

Hé ! où le trouver ?

MARTON.

Ecoutez-moi (*Eraste fait le même mouvement que Marton*). Je prends dans l'atelier un chevalet, ou mieux un châssis ; je le place là, dans ce faux jour : je l'entoure de quelques draperies ; je mets au milieu un cadre derrière lequel mademoiselle Julie présente sa figure.

ÉRASTE, *sautant de joie.*

C'est cela même.

JULIE.

Vous extravaguez donc aussi. Comment pouvez-vous donner dans une pareille folie? Est-ce qu'on peut ne pas s'en apercevoir? Ne puis-je pas faire quelques mouvements, quelques signes involontaires ; ne peut-on pas s'avancer près du prétendu tableau pour le considérer de plus près : toute la supercherie est reconnue, et nous n'avons que la honte de l'entreprise.

MARTON.

Tout ce qu'il vous plaira ; mais dans une demi-heure vous avez perdu monsieur Eraste pour toujours, et vous êtes devenue madame Lisimon.

JULIE.

Il y a cent à parier contre un que l'expédient ne réussira pas.

ÉRASTE.

Mademoiselle, n'eussions-nous qu'une chance sur mille, il faut la tenter, et puis, en y regardant de près, j'en vois de plus en plus la possibilité. Le vieux monsieur Alcande peut s'y laisser tromper : il est même probable qu'en nous entendant bien, M. Crisale soit aussi dupe.

JULIE.

Mais mon père ne peut l'être longtemps.

MARTON.

Le principal est que M. Alcande se retire croyant son neveu vaincu, et que monsieur votre père ne se trouve plus lié par aucun engagement.

JULIE.

Je me rends et ne veux plus prévoir de difficultés. Je m'abandonne à vous.

ÉRASTE.

Allons, tous la main à l'œuvre (*Marton et Éraste apportent et placent dans un coin du théâtre tout ce dont on a besoin*). Là, bien dans cet angle..... bon voilà le cadre : entourons-le d'une draperie qui jette une certaine ombre... vous, mademoiselle (*il lui baise la main*), placez-vous derrière..... avancez votre tête

comme cela, qu'on vous voie des trois quarts; détournez un peu la tête, ayez l'air de regarder de côté..... prenez bien l'aplomb, afin d'être immobile. Marton, par derrière, jetons ce drap de couleur sombre pour faire le fond du tableau; bien. Marton, un rideau pour couvrir le cadre; lorsque je le souleverai, j'aurai soin qu'il fasse encore de l'ombre. Embarrassons négligemment les abords du tableau; donnez-moi aussi la palette et les pinceaux : j'aurai l'air d'un homme qui vient de travailler au portrait. Allons, ne laissons pas refroidir notre imagination; éloignons toutes les réflexions, un air de confiance et un peu d'audace. Va, Marton, avertir ton maître et M. Alcande. Ah! ma chère Julie, puisse le ciel favoriser le stratagème de deux amants qu'il a faits pour être unis! Amour! pose un coin de ton bandeau sur les yeux de nos juges, et fais qu'un nuage officieux leur dérobe la vérité.

SCÈNE TREIZIÈME.

CRISALE, ALCANDE, ERASTE, MARTON.

JULIE (*derrière le rideau.*)

ERASTE.

Messieurs, veuillez vous placer ici. C'est le vrai point de vue pour le tableau.

ALCANDE.

Mais si nous invitions mademoiselle Julie à se trouver ici.

CRISALE.

Ah! monsieur, la décence ne permettrait pas...

ALCANDE.

Pardon, je sens que c'est inconvenant.

(*Eraste soulève le rideau.*)

CRISALE.

C'est frappant de vérité.

ALCANDE.

Je suis interdit.

CRISALE.

Ah ! Marton, c'est elle-même.

MARTON.

Monsieur, je l'ai vu avant vous, et je ne suis pas encore revenue de ma surprise : c'est elle-même.

CRISALE.

C'est un chef-d'œuvre de ressemblauee.

ALCANDE.

C'est à s'y méprendre.

CRISALE.

Ce n'est pas sa gaieté naturelle, il est vrai ; elle a l'air pensif et occupé ; mais je la trouve embellie. Cette aimable rougeur qui colore ses joues, et se marie si heureusement aux lis de son teint, la rend charmante.

ALCANDE.

On ne peut rien de mieux.

CRISALE.

A une parfaite ressemblance se joint aussi le mérite de la peinture, la tête est parfaitement détachée du fond. (*A Alcande.*) Monsieur, vous voyez.

ALCANDE.

Il n'y a pas à balancer, ce portrait l'emporte trop sur celui de mon neveu.

CRISALE.

Monsieur, le portrait de Lisimon est ici ; si vous voulez je le ferai apporter pour le comparer avec celui-ci.

ALCANDE.

Ne me donnez pas, je vous prie, cette mortification là. Mon amour-propre en souffrirait, et ce serait un trop beau triomphe pour monsieur ; il est assez glorieux pour lui d'avoir vaincu mon neveu, et d'obtenir la main de mademoiselle votre fille.

CRISALE.

Monsieur Alcande, il nous est loisible de le considérer de plus près ; approchons.

ALCANDE.

Permettez que je me refuse à un examen trop pénible pour moi Je me retire de suite, et vais annoncer à Lisimon la triste

nouvelle qu'il n'a plus de droits sur l'aimable Julie. (*Il sort, Crisale le reconduit. Eraste laisse tomber le rideau.*)

SCÈNE QUATORZIÈME.

CRISALE, ERASTE, MARTON, JULIE (*derrière le cadre.*)

CRISALE (*à Eraste.*)

Monsieur, j'attendais avec impatience le départ de monsieur Alcande pour vous combler de mes éloges, et vous exprimer toute ma satisfaction.

ERASTE (*embarrassé.*)

Monsieur....

CRISALE.

Non, cette modestie est déplacée. Vous avez fait un chef-d'œuvre.

ERASTE (*toujours embarrassé.*)

Monsieur...

CRISALE.

C'est la vérité, mon ami, tu seras mon gendre. Mais Marton, va chercher ma fille, qu'elle vienne tout de suite. Quelle joie pour elle ! a-t-elle vu le portrait ?

MARTON.

Non, monsieur.

CRISALE.

Je veux jouir de sa surprise. (*Marton sort.*) Hé ! quoi, mon cher Eraste, tu n'as pas l'air aussi joyeux que tu devrais l'être.

ERASTE.

Pardonnez-moi, monsieur, je sens comme je le dois, tout l'honneur que vous me faites.

SCÈNE QUINZIÈME.

CRISALE, JULIE, ERASTE, MARTON.

CRISALE.

Mais voilà Julie. Tiens, ma fille, place-toi là, tu vas juger du tableau d'Eraste; mais tu as l'air toute déconcertée. Marton ne t'a donc pas dit... (*Il s'est avancé vers le tableau, il lève le rideau, voit le cadre vide, il exprime sa surprise, il se retourne et voit Julie et Eraste à ses genoux.*) Comment... qu'est-ce donc... serais-je joué?

JULIE.

Mon père!

CRISALE.

Vous avez osé me faire ce tour semblable!

JULIE.

Je mérite toute votre colère, je ne vous demande pas Eraste : je suis indigne d'obtenir de vous aucune faveur. Trop heureuse de ne pas être à Lisimon, permettez que, renonçant au monde, je passe ma vie près de vous. Si j'ai pu manquer aussi indignement au respect que je vous dois, jugez combien il m'en eût coûté d'être à Lisimon. La mort m'eût été préférable, et eût peut-être été mon dernier recours.

CRISALE (*après un peu de réflexion.*)

Ma fille, parce que vous me dites, et à ce que je viens de voir, je bénis le ciel de n'avoir pas permis que je fisse votre malheur, et le mien par les regrets que j'en aurais toujours eus. J'étouffais déjà avec peine les reproches que je me faisais de vous contraindre. Votre faute nous épargne bien des peines ; je vous la pardonne volontiers. Je n'ai pas participé à la supercherie qui éloigne Lisimon; ma parole m'est rendue et mon honneur est à l'abri des reproches.

MARTON.

Monsieur, faites plus, unissez deux amants.

CRISALE.

Il n'est pas peintre.

ERASTE.

Monsieur, avec les principes que vous me connaissez, avec vos leçons, et l'engagement que je prends de me consacrer tout entier à la peinture, je puis me distinguer un jour dans cet art.

CRISALE.

Vous me le promettez !... Embrassez-moi, mes enfants. J'ai tout ce que je désirais; ma fille est heureuse, et mon gendre est peintre !

MARTON (*au parterre.*)

Tromper, pour deux amants, est chose peu permise ;
Chacun ment plus ou moins, se masque et se déguise.
Dit-on vrai quelquefois, c'est par pur intérêt...
J'ai fait sans être *peintre un ressemblant portrait.*

FIN.

PALISSI,

OU

LE PREMIER FAIENCIER.

PERSONNAGES.

PALISSI.
La femme de PALISSI.
AGATHE, fille de Palissi.
JULIEN, amant d'Agathe.
LOUISON, cousine d'Agathe.
LA FOURNAISE, garçon potier.
ROBERTIN, père de Julien.
DUCHESNE, FUTAILLE, BERNARD } fournisseurs.

La scène est dans une chambre qui annonce quelque sorte d'aisance.

Bernard Palissi naquit vers l'an 1500 ; il fut d'abord potier de terre ; il s'appliqua ensuite à trouver le secret de l'émail dont on se servait en Italie pour faire la faïence ; il y réussit, après seize ans de dépenses ruineuses. Il fit des observations pleines de sagacité sur les pierres et les métaux. Il donna même sur ce sujet à Paris des cours qui comptaient beaucoup d'auditeurs. Cet homme remarquable a laissé plusieurs ouvrages ; il mourut persécuté et en prison en 1589.

PALISSI,

OU

LE PREMIER FAIENCIER,

COMÉDIE HISTORIQUE EN UN ACTE.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. ROBERTIN, MADAME PALISSI.

M. ROBERTIN.

Madame Palissi, comme votre voisin, je m'intéresse à vous ; je vous plains bien sincèrement. Votre mari est un fou qui finira par n'avoir pas de quoi vivre.

MADAME PALISSI.

Hélas ! monsieur, je le sais bien.

M. ROBERTIN.

La tête lui tourne, en vérité. Il était le meilleur potier du pays. Que n'a-t-il continué de faire des vases de terre ; il savait leur donner des formes agréables qui les faisaient rechercher. Enfin, il faisait bien ses affaires. Mais de quoi s'est-il avisé de chercher à faire de la faïence ?

MADAME PALISSI.

Hélas ! c'est pour notre malheur ; et quoique toutes ses tentatives aient été infructueuses, il ne se rebute de rien, et sa chimère l'occupe sans cesse. Ma fille et moi nous avons beau faire, il persiste dans son obstination.

M. ROBERTIN.

Quelqu'un lui aura mis cela dans la tête, et lui aura donné des procédés pour faire de la faïence.

MADAME PALISSI.

Non, monsieur, il s'en est avisé de lui-même. Il est toujours avec des livres de chimie, des creusets et des fourneaux.

M. ROBERTIN.

Voilà comme sont ces chercheurs de pierre philosophale. Ils cherchent de l'or qu'ils ne trouvent pas, et ils trouvent l'hôpital qu'ils ne cherchaient pas. Votre mari a des connaissances au-dessus de son état, et c'est ce qui fera son malheur et le vôtre. Avec toute sa science il vous ruinera.

MADAME PALISSI.

Ah! Monsieur, cela ne peut tarder beaucoup. Voyant qu'il n'avait plus de bois pour alimenter son four, et que le marchand lui en refusait, il vient d'ôter une partie des chevrons de la maison pour faire une nouvelle fournée.

M. ROBERTIN.

Comment, ce que vous me dites là serait vrai? Mais on en place aux Petites-Maisons qui le méritent moins que lui.

MADAME PALISSI.

Ce matin, un des ouvriers qui travaille avec lui, est venu lui demander de l'argent, le menaçant de quitter le four, s'il ne lui donnait rien : que fait-il, il ôte son habit et lui donne.

M ROBERTIN.

Mais c'est incroyable.

MADAME PALISSI.

Vous demandiez ma fille, la voilà.

SCÈNE DEUXIÈME.

M. ROBERTIN, MADAME PALISSI, AGATHE.

M. ROBERTIN.

Ah! c'est vous, Agathe, j'étais venu aussi pour vous dire quelque chose : cela, je le crois, ne vous fera pas plaisir, et j'en suis affligé. Je parlais à votre mère des folies de votre père, qui ne vous laissera pas de pain Ce que je viens d'apprendre m'en

donne la certitude. Écoutez, je sais que mon fils vous aime et qu'il ne vous est pas indifférent. Vous avez beaucoup de bonnes qualités ; mais je vous déclare que mon fils n'épousera jamais une fille qui n'a rien à lui apporter, et dont le père sera sans doute à sa charge. Je compte le dire à mon fils très fermement. Je commence par vous en prévenir. Ce serait me contrarier sans fruit, que de l'entretenir dans des idées de mariage.

AGATHE.

Eh ! qui vous dit, monsieur, que je songe à épouser votre fils. Je me proposais de ne jamais me marier à quelqu'un qui eût plus de fortune que moi ; et comme je n'en ai plus, mon parti est pris de rester fille; gardez votre fils. Je veux bien être pauvre, mais je ne saurais endurer des affronts. Je me retire.

(*Elle sort*).

M. ROBERTIN.

Je l'ai fâchée. Pouvais-je faire autrement? Cependant je désirerais vous rendre quelques bons offices. N'y aurait-il pas quelques moyens de faire entendre raison à votre mari... Mais le voilà.

SCÈNE TROISIÈME.

M. ROBERTIN, PALISSI, MADAME PALISSI.

M. ROBERTIN.

Ah ! bonjour, Palissi.

PALISSI.

Monsieur, votre serviteur. Eh bien, comment va la joie ?

M. ROBERTIN.

Mais vous-même, Palissi... d'où vous vient cet air content?

PALISSI.

C'est que je vais marier ma fille.

M. ROBERTIN.

Ah ! ah ! voilà du nouveau.

PALISSI.

Votre fils Julien est un brave garçon. Il m'a dit plusieurs fois

qu'il désirait Agathe en mariage; je me suis tenu parce que je n'avais pas de dot à lui donner. Aujourd'hui que j'en ai l'espoir très prochain, je lui donne ma fille.

M. ROBERTIN, *á madame Palissi.*

Il est fou à lier. Madame Palissi, j'avais quelques conseils à vous donner, mais je prendrai un autre moment; sa folie est sans remède.

SCÈNE QUATRIÈME.

PALISSI, MADAME PALISSI.

PALISSI.

Eh! bien, toujours des visages tristes.

MADAME PALISSI.

Mais, mon ami, tu ne veux donc pas voir la position malheureuse où tu nous mets!

PALISSI.

Ma femme, nous touchons au moment de devenir riches; on ne fait pas de faïence en France, et si je réussis, comme je n'en puis douter, ma fortune est faite.

MADAME PALISSI.

Il y a un an que tu nous berces de ces chimères. Nous n'avons plus rien à perdre; ta folie ne peut aller plus loin, puisque tu démolis ta maison pour satisfaire ta manie; mais elle est à son terme; tu n'as pas d'autre maison à démolir.

PALISSI.

Si rien ne m'a réussi jusqu'à présent, j'en sais la raison; d'abord il m'a fallu faire des essais coûteux, ensuite des envieux ou des malintentionnés ont altéré mes compositions. La dernière fournée en qui j'avais beaucoup d'espoir n'a pas réussi, parce que le bois a manqué sur la fin. Cette fois-ci tout est prévu, je ne m'en suis rapporté qu'à moi-même. Le bois n'a pas été ménagé, et je dois avoir réussi. Je vais m'en assurer. (*Il sort.*)

MADAME PALISSI.

Et moi, je vais gémir avec ma fille.

SCÈNE CINQUIÈME.

LA FOURNAISE, *seul*.

Mademoiselle Agathe m'a dit de l'attendre ici et qu'elle avait quelque chose à me dire. Quelle est douce et gentille, mademoiselle Agathe ! Elle ne voulait point de moi, sans doute, parce qu'elle aime Julien ; mais son père, qui est un avare, ne voudra pas marier son fils à mademoiselle Agathe, puisque notre maître Palissi est, faut-il dire, ruiné. Qu'arrivera-t-il ? ils n'auront pas de pain, j'épouserai mademoiselle Agathe, et je leur en donnerai, Dieu merci. Grâce à M. Palissi, je suis un bon ouvrier ; j'ai quelqu'argent, et je puis gagner la vie à toute la famille... Ah ! voilà mademoiselle Louison.

SCENE SIXIEME.

LOUISON, LA FOURNAISE.

LOUISON.

Je suis bien aise de te rencontrer ici, La Fournaise, je te cherchais.

LA FOURNAISE.

Vous avez bien de la bonté, et mademoiselle Agathe aussi ; car elle m'a donné rendez-vous ici.

LOUISON.

Ah ! ah ! ma cousine t'a donné rendez-vous ici ; mais sais-tu à quel sujet ?

LA FOURNAISE.

Non, elle était avec quelqu'un, et m'a dit en me faisant signe du doigt : La Fournaise, trouve-toi là, j'ai quelque chose à te dire ; dans un moment je reviens te trouver. Si c'était pour me dire qu'elle consent enfin à se marier avec moi ! Ah !..

LOUISON.

C'est cela à peu près.

LA FOURNAISE.

Que je serais content!

LOUISON.

Julien l'aime; mais comme son père aime l'argent, il ne voudra pas le marier avec Agathe, si elle n'a rien; et comme elle voit que son père est à peu près ruiné, sans doute, elle cherche à t'épouser, parce qu'elle sait que tu l'aimes et que tu as quelque bien.

LA FOURNAISE.

Agathe, pour femme! ce serait bien mon affaire.

LOUISON.

Cela m'arrangerait bien aussi, parce que si Julien n'épouse pas ma cousine, je ferai en sorte qu'il m'épouse moi; mais, comme je te l'ai déjà dit, il faut achever la ruine de Palissi; tout dépend de là.

LA FOURNAISE.

Par vos conseils, j'ai déjà fait manquer quelques fournées, en mêlant ses compositions, et en changeant ses doses; mais il est devenu méfiant, il prépare tout lui-même. Cette fois il ne m'a pas employé.

LOUISON.

J'ai donné l'éveil à quelques-uns de ses créanciers, en leur disant que Palissi en était à chauffer son four avec les chevrons de la couverture de sa maison, et que bientôt il ne lui restera plus un meuble. Va répandre cette nouvelle de tous côtés.

LA FOURNAISE.

Mais... c'est un si brave homme que ce M. Palissi, à sa folie près. Sa femme est si bonne et mademoiselle Agathe aussi!

LOUISON.

Tu oublies donc que c'est le moyen d'épouser ma cousine. Se trouvant sans ressource, elle n'aura d'autre parti à prendre que de se marier avec toi; c'est ce qui peut leur arriver de mieux. Tu conduiras l'atelier, et tu les feras vivre.

LA FOURNAISE.

Ah! de tout mon cœur.

LOUISON.

Agathe vient, je te laisse avec elle.

SCÈNE SEPTIÈME.

AGATHE, LA FOURNAISE.

LA FOURNAISE.

Ah! mademoiselle Agathe, que je suis content! Je vous aime, je vous l'ai dit cent fois ; mais je vous aimerai davantage encore quand nous serons mariés.

AGATHE.

Mon ami, si tu m'aimes bien, fais-moi le plaisir d'aller avertir Julien que j'ai quelque chose de pressé à lui dire.

LA FOURNAISE.

Quoi! c'est pour cela que... mais j'ai aussi quelque chose à vous dire, moi.

AGATHE.

Rends-moi bien vite le service que je te demande : tu me diras ensuite tout ce que tu voudras, je t'écouterai.

LA FOURNAISE.

A la bonne heure, mademoiselle Agathe ; mais je n'irai pas loin pour trouver Julien, car il rôde toujours autour de la maison.

SCÈNE HUITIÈME.

AGATHE, *seule.*

Allons, il faut prendre son parti, et sacrifier une tendre inclination ; on peut supporter la pauvreté, mais il faut trop de courage pour endurer des humiliations : rien ne doit coûter pour s'y soustraire.

SCÈNE NEUVIÈME.

AGATHE, JULIEN.

JULIEN.

Agathe, vous me demandez..... vous avez l'air fâchée. Qu'y a-t-il ?

AGATHE.

Votre père vient de me faire essuyer des mortifications qui m'ont été bien sensibles. Il a osé me défendre de penser à vous pour le mariage et de vous exciter à m'épouser : comme si j'avais fait jamais quelque chose qui tendît à cela. Vous me connaissez, je suis trop fière pour mendier un mari.

JULIEN.

Mais qui est-ce qui peut porter mon père à vous dire des choses si dures. Il sait bien que je vous aime, et jusqu'ici il ne m'avait rien dit pour m'en détourner.

AGATHE.

Voici ce que c'est : il croit que nous sommes ruinés.

JULIEN.

Rassurez-vous, mon père m'aime...

AGATHE.

Votre père aime l'argent.

JULIEN.

Je trouverai moyen de le gagner.

AGATHE.

Non; quand même il y consentirait, je ne veux pas me marier.

JULIEN.

Quelle raison avez-vous ?

AGATHE.

Je n'ai rien à apporter à un mari : voilà ma raison.

JULIEN.

Vous en aimerai-je moins ?

AGATHE.

Je ne veux pas en courir les risques. En amour on trouve tout beau : mais quand on est marié, on calcule mieux, et la froi-

deur et les regrets, quelquefois les reproches, succèdent à l'amour; je ne veux pas m'exposer à ces chances fâcheuses : je vous ai fait chercher pour vous dire, non-seulement de ne plus penser à moi, mais même de m'éviter soigneusement. Je ne veux pas que votre père puisse soupçonner que je vous attire.

JULIEN.

Quoi ! vous cessez de m'aimer.

AGATHE.

Non, je vous le dis encore une fois, mais c'est pour la dernière. Les tentatives que vous feriez, seront autant d'offenses que je ne vous pardonnerais pas. Séparons-nous pour toujours : on vient. (*Julien sort.*)

SCÈNE DIXIÈME.

MADAME PALISSI, AGATHE, DUCHESNE, BERNARD, FUTAILLE.

DUCHESNE.

Va-t-il venir, votre mari ?

MADAME PALISSI.

Je l'ai fait avertir.

DUCHESNE.

Qu'est-ce qui vous amène ici, Bernard ?

BERNARD.

Peut-être vous en doutez-vous ; pour arracher, si je puis, quelque chose de ce que me doit ce fou de Palissi.

DUCHESNE.

C'est aussi ce qui m'amène; et vous Futaille ?

FUTAILLE.

Vous me voyez pour le même sujet.

SCÈNE ONZIÈME.

PALISSI ET LES ACTEURS PRÉCÉDENTS.

PALISSI.

Que me voulez-vous, messieurs? je suis un peu pressé.

BERNARD.

Je viens pour les loyers du terrain qne vous tenez de moi.

DUCHESNE.

Vous me voyez pour être payé des bois que je vous ai fournis.

FUTAILLE.

Et moi pour quelques pièces de vin que vous me devez.

PALISSI.

Messieurs, tout cela sera payé. Monsieur Duchesne, vous serez toujours mon marchand de bois : je ne vous changerai pas. (*à Bernard.*) En parlant de loyers, vous avez un grand hangar qui me conviendrait bien; il faut que vous m'en arrangiez, je manque d'un terrain suffisant. Mon ami Futaille, je compte prochainement marier ma fille : je vous retiens deux bonnes pièces de vin. Je vous quitte, messieurs, les moments sont précieux. Je défourne.

DUCHESNE.

Il est tout-à-fait fou.

BERNARD.

Il n'a plus la tête à lui.

SCÈNE DOUZIÈME.

LES ACTEURS PRÉCÉDENTS, LA FOURNAISE.

MADAME PALISSI.

Hé! bien, La Fournaise, que se passe-t-il?

LA FOURNAISE.

Je ne sais, M. Palissi ne veut plus m'employer. Il croit que je lui ai fait quelques mauvais tours; mais je parierais bien, parce que j'en ai pu voir, que sa fournée est encore manquée; et

puis, j'ai entendu dans le four certain bruit sourd, et comme une détonnation. Ma foi, messieurs, vous n'aurez que quelques hottées de ciment. Ah ! mademoiselle Agathe, quel bonheur ! je serai votre mari.

DUCHESNE.

Nous n'avons plus de temps à perdre : assurons-nous du peu de meubles qui restent.

FUTAILLE.

Vite des huissiers...

(*On entend derrière le théâtre des cris de vive Palissi. Deux hommes apportent sur un brancard de belles faïences ; d'autres et des enfants portent dans leurs mains de beaux vases de faïence, parmi lesquels, pour faire plus d'effet, on pourrait mêler quelques pièces de porcelaine.*)

SCÈNE TREIZIÈME.

LES ACTEURS PRÉCÉDENTS, PALISSI, JULIEN, ROBERTIN, LOUISON, LA FOURNAISE. *accompagnant le cortège.*

DUCHESNE.

Oh ! les beaux vases !

BERNARD.

Mais, c'est superbe!

FUTAILLE.

La belle faïence !

MADAME PALISSI, *embrassant son mari.*

Ah ! mon ami.

AGATHE, *embrassant son père.*

Ah! mon père.

DUCHESNE.

Palissi, j'achète votre fournée vingt-cinq louis comptant.

BERNARD.

Intéressez-moi dans votre entreprise, et disposez de ma bourse et de mes bâtiments.

ROBERTIN.

Palissi, je vous demande votre fille en mariage pour mon fils.

PALISSI.

Très volontiers. Rendre Agathe heureuse, c'est le plus ardent de mes désirs. (*Julien va serrer la main d'Agathe.*)

LA FOURNAISE.

Qu'en dirons-nous, mademoiselle Louison ?

LOUISON.

Mon ami, sais-tu pourquoi cela n'a pas réussi comme nous le désirions? c'est qu'il était écrit là-haut que nous devions être mariés ensemble.

LA FOURNAISE.

Vous avez raison : je le veux bien, quand ce ne serait que pour me venger d'Agathe.

AGATHE, *au Parterre.*

AIR : *Jeunes amants.*

L'amour des arts dans Palissi
Parut d'abord une manie.
On dit quand il eut réussi
Qu'il était homme de génie.
Applaudissez, faites le sort
Du premier faïencier de France.
Frappez, messieurs, même un peu fort,
Dussiez-vous casser sa faïence.
(*On répète ces deux derniers vers en chœur.*)

FIN.

LA FEMME COMME IL Y EN A PEU,

OU

L'ENFANT NATUREL.

PERSONNAGES.

FLORIMON.
Madame FLORIMON.
ALEXIS, enfant de douze ans.
DORVAL.
PHILIDOR.
BAZILE, paysan.
DORINE, suivante.

La scène se passe dans le salon d'une maison de campagne.

Sur le théâtre se trouve un métier à faire de la tapisserie. Quelquefois, dans le courant de la pièce, madame Florimont travaille.

LA
FEMME COMME IL Y EN A PEU,

OU

L'ENFANT NATUREL,

COMÉDIE EN TROIS ACTES.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

MADAME FLORIMON, DORINE.

MADAME FLORIMON.

Tu vois que je suis exacte au rendez-vous (*regardant sa montre*). J'ai même, je crois, devancé l'heure.

DORINE.

Madame, je ne sais pas si vous attendez quelqu'un.

MADAME FLORIMON.

Quoi ! tu ignores le contenu de la lettre que tu m'as remise de la part de Dorval, ce ci-devant comte à qui mon mari donne l'hospitalité, et qui, pour payer son ami, son bienfaiteur, cherche à corrompre sa femme.

DORINE.

Madame, en vous remettant cette lettre, je n'ai fait que céder à ses importunités : il a voulu me séduire la première, et cette bague d'un certain prix vous dit assez qu'il savait comme on s'y prend. Comment la trouvez-vous ?

MADAME FLORIMON.

Fort belle... Tu sais donc t'y prêter aussi ?

DORINE.

En vérité, madame, je ne crois pas qu'un beau bijou doive se refuser, et je ne sais pas à quoi il m'engage. Il y a longtemps que M. Dorval m'a fait part de son amour pour vous ; il n'est pas trop délicat, ce monsieur le comte. Il avait osé même me proposer des moyens de vous voir et de vous surprendre qui ne sont pas trop honnêtes. Loin de m'y prêter, je lui ai fait sentir que de pareils procédés n'étaient pas d'un galant homme. J'ai eu aussi la bonne foi de lui dire que je ne croyais pas que son amour fût couronné d'un heureux succès ; mais notre homme est opiniâtre. Vain comme tous ceux de son espèce, il a persisté : j'ai refusé quelques petits présents ; mais une bague de prix, seulement pour vous remettre cette lettre, j'ai cru que c'était une folie de la refuser.

MADAME FLORIMON.

Tu vois qu'il n'a pas tout perdu et que ses affaires sont en assez bon train. Il me demande un rendez-vous pour me parler d'amour ; il me prie de me trouver ici à neuf heures : c'est l'heure à laquelle mon mari est ordinairement parti pour la chasse. Je suis rendue au lieu indiqué. Il est à peine neuf heures, et M. Florimon peut-être n'est-il pas encore sorti.

INEDOR.

Franchement, madame, je suis étonnée de ce que je vois et de ce que vous me dites. Il n'est pas dans mon genre de me prêter aux intrigues, et si après avoir résisté longtemps, j'ai consenti à vous remettre cette lettre, c'est dans la persuasion où je suis que cette complaisance produirait peu de chose. Je connais le fond de votre âme, vous aimez sincèrement votre mari : toutes les tentatives que j'ai vu faire jusqu'ici pour vous plaire et se faire aimer de vous, ont toujours été infructueuses, et ces amants étaient d'autres hommes que ce monsieur Dorval. Les noms de sagesse et de vertu ne sont pas souvent dans votre bouche, mais ils sont constamment dans votre âme. Aimable, enjouée, charmante, vous avez dans votre jeunesse fait tourner

vingt têtes, et vous n'avez pas, j'en suis sûre, à vous reprocher une étourderie. Chez vous, les plaisirs et les devoirs fraternisent ensemble, des liens de fleurs les unissent.

MADAME FLORIMON.

Oui, mais ma jeunesse s'est écoulée ; j'étais jolie : on dit encore quelquefois que je suis belle. J'aime à le croire, mais quand on approche de trente ans, on a peu de temps à resterr belle... Un amantse présente : c'est peut-être le dernier.

DORINE.

Madame, vos amants, je parle de ceux qui valaient quelque chose, en perdant l'espoir de vous faire partager leurs sentiments, vous sont restés attachés. Vous en avez fait des amis solides. Pour M Dorval, je crois que vous n'en ferez pas plus votre amant que votre ami : il ne mérite d'être ni l'un ni l'autre.

MADAME FLORIMON.

Cependant, ce rendez-vous accepté aussitôt que proposé, cette exactitude à m'y rendre, à le devancer même, le tête-à-tête auquel je m'expose, tout cela annonce que nous sommes à peu près d'accord, que je suis de moitié et.... disposée à me rendre.

DORINE.

Madame, cela m'annonce effectivement des desseins; mais quoi que vous en disiez, je plains d'avance M. Dorval, et d'autant plus qu'il croit peut-être venir à une victoire certaine : je parierais que la fin du tête-à-tête ne sera pas heureuse pour lui.

MADAME FLORIMON.

Je ne parierais pas contre toi, car je perdrais : tu m'as devinée. Si j'ai accepté le rendez-vous, si j'y suis si exacte, c'est qu'il me tarde de lui ôter tout espoir, de le rappeler à la raison, de le faire rougir des propositions qu'il ose me faire dans sa lettre; enfin de faire cesser des poursuites qui m'offensent, qui peuvent me compromettre et forcer mon mari à le chasser..... mais le voilà. Ne t'éloigne pas, au moins : je ne suis pas sans quelque inquiétude.

SCÈNE DEUXIÈME.

MADAME FLORIMON, DORVAL.

DORVAL.

Ah ! madame, quelle satisfaction pour moi de pouvoir vous exprimer...

MADAME FLORIMON.

Je suis ponctuelle, comme vous voyez.

DORVAL.

Madame, je vous aurais devancé, mais j'ai eu toutes les peines du monde à me débarrasser de votre mari, qui voulait à toute force m'enmener à la chasse avec lui.

MADAME FLORIMON.

Ce n'est pas un reproche que je vous fais : je ne tiens pas à ces petites misères; un peu plus tôt ; un peu plus tard... enfin vous voilà.

DORVAL.

Ah ! madame, mon bonheur passe mon attente. Permettez que ma reconnaissance...
(*Il s'approche de très près.*)

MADAME FLORIMON.

Doucement, attendez que je l'aie méritée.

DORVAL.

Vous voir ici la première, c'est pour moi le plus heureux présage. Souffrez qu'à vos pieds...

MADAME FLORIMON.

Vous êtes fou, relevez-vous. Nous n'en sommes pas encore là.

DORVAL.

Il est vrai, mon amour ardent, impétueux et impatient de se montrer devait attendre que votre belle bouche m'eût promis du retour et permis d'oser davantage. (*Il veut prendre quelques libertés.*)

MADAME FLORIMON.

Vous êtes extravagant... c'est une explication que je veux avoir avec vous, et qui sait comment elle finira.

DORVAL.

Elle finira bien, madame, nous nous convenons plus que vous ne pensez. Mon amour, je le vois, a trouvé grâce devant vous; faites plus, dites que vous le partagez : ne refusez pas ce tendre aveu, et qu'un baiser soit le prélude...

MADAME FLORIMON, *le repoussant.*

Comme vous êtes pressant. Je le sais, en venant ici, je me suis exposée à ces premières saillies amoureuses ; quoiqu'elles ne me plaisent pas, je ne vous en fais pas un crime, j'ai pu y donner lieu : mais avant de nous avancer davantage, venons à cette explication que nous désirons l'un et l'autre. Vous allez me connaître : ma franchise, mon repos, mon devoir, et votre intérêt même, ne me permettent plus de rester dans cette incertitude qui nourrit des espérances, et peut entraîner des résultats fâcheux. Voilà ce qui m'amène. Dans cette discussion amicale, mettez la même franchise que moi : je vous promets de tout dire. Je vous écouterai en silence; je vous répondrai ensuite. Je prévois que nous ne serons pas toujours d'accord : mais je vous laisserai juge du différend ; car, quoique un peu léger, je vous crois de bonne foi, juste et raisonnable. Voyons, qu'avez-vous à me dire? A quoi tendent vos poursuites? Quel est votre espoir? Parlez.

DORVAL.

Je vais user de la permission que vous me donnez. Vous allez me connaître aussi : mais soyons brefs et ne perdons pas le temps en paroles. Remonter à l'époque de mon amour pour vous, c'est remonter au premier instant où je vous ai connue. Il y a trois mois que votre mari m'appela auprès de lui ; ma triste situation l'avait intéressé. Mon oncle sorti de France, par suite des évènements politiques, me laissait sans ressources. J'acceptai ses offres, je vous vis et je vous aimai. Je cherchai tous les moyens de vous le dire, de vous le prouver et de vous voir sans témoins; les expressions muettes mais éloquentes de l'amour, la médiation de Dorine, rien, à ce qu'il semblait, ne m'avait réussi. Vous aviez l'air de ne pas m'entendre et d'éviter un tête-à-tête. Enfin Dorine vous a remis ma lettre : elle est la faible expression de la forte passion que vous m'avez inspirée. Elle a fait quelque

impression sur votre esprit, et tout me fait espérer qu'elle ne vous déplaît pas.

MADAME FLORIMON.

Mais je suis mariée : quel serait le but de votre amour s'il était partagé?

DORVAL.

Vous avez pu le pressentir par ma lettre : c'est d'être heureux en dépit de l'hymen, et si nous éprouvions des entraves dans l'expression de notre amour, si des fâcheux mettaient trop d'obstacles à nos brûlants désirs, la fuite nous en délivrerait.

MADAME FLORIMON.

La fuite, y pensez-vous?

DORVAL.

Madame, j'ai tout prévu. Florimon, oui votre mari au besoin nous en fournira les moyens. J'ai sa confiance : je m'assurerai de son porte-feuille; d'ailleurs, j'apprends que mon oncle à laissé quelque fortune en pays étranger : cela pourra nous suffire.

MADAME FLORIMON.

Je m'attendais à entendre une partie de ce que vous venez de me dire : votre lettre m'y avait préparée; mais je ne pensais pas que vous me feriez en face des propositions aussi révoltantes. Je veux croire que c'est plutôt égarement d'esprit que corruption du cœur. Quelques réflexions, je l'espère, vous feront rentrer en vous-même : vous rougirez d'avoir conçu le projet d'arracher à votre ami, à celui à qui vous devez tout, une femme qu'il aime et qui fait son bonheur.

DORVAL.

Ah! madame, ce n'est pas ici le moment des réflexions. Glissons sur les préliminaires : laissons ces grands mots d'usage avec lesquels une femme sensible cherche encore à retarder sa défaite. Nous nous aimons : faisons nos arrangements; mais avant tout laissez-moi prendre un petit à compte...

MADAME FLORIMON.

Comment, vous oseriez.

DORVAL.

En vérité, ma reine, c'est un enfantillage : vous avez fait une

assez belle résistance. Vous avez rempli les procédés, et ce qu'on appelle la décence. Mais j'entends, vous ne voulez céder qu'à la force, et que la première faveur vous soit arrachée. (*Il veut la serrer dans ses bras.*)

MADAME FLORIMON.

Une telle audace ne se peut concevoir. Mais je ne vous crains pas : je n'ai qu'une arme à vous opposer : c'est le mépris. Je me suis trop exposée, je le vois; mais pouvais-je croire à un tel excès de perversité? Je pensais vous guérir d'une folle passion et vous conserver dans cette maison qui est votre unique refuge; mais vous avez perdu tout sentiment d'honneur et de probité. Vous êtes coupable sans ressources.

DORVAL.

Qu'entends-je! Et vous, madame, de quel front osez-vous jouer la femme vertueuse! Il vous sied mal..... moi qui ai des preuves de votre inconduite. Je pourrais vous faire repentir....

MADAME FLORIMON.

Mon inconduite! moi! Vous osez encore m'outrager et me faire des menaces. Je vous l'ai déjà dit : je ne vous crains pas. Le seul reproche que j'aie à me faire, c'est de vous avoir supposé un fonds d'honnêteté, d'avoir reçu cette impertinente lettre (*elle déchire un papier*). Les traits de la calomnie ne peuvent m'atteindre. Ne paraissez jamais à mes yeux.

DORVAL.

On ne me brave pas impunément. Ce n'est plus mon amour méprisé, c'est mon honneur outragé qui me force à la vengeance. J'ai en main tout ce qu'il faut pour vous perdre. (*Il sort.*)

SCÈNE TROISIÈME.

MADAME FLORIMON, *seule.*

Me perdre! Que veut-il dire? Qu'ai-je à craindre?..... mais de quelle noirceur n'est pas capable un homme qui veut séduire et enlever la femme de son ami!

SCÈNE QUATRIÈME.

MADAME FLORIMON, DORINE.

DORINE.

Comme monsieur Dorval est en colère! Que s'est-il donc passé? vous paraissez fortement émue.

MADAME FLORIMON.

J'ai cru le ramener, et que la raison, son intérêt et ma résolution fortement prononcée de ne pas écouter sa folle passion, le feraient rentrer en lui-même : mais rien ne m'a réussi. C'est un homme profondément vicieux. Furieux de ma résistance à ses témérités, il s'est répandu en injures, en menaces; le mot d'inconduite est sorti de sa bouche : il médite des projets de vengeance. Est-ce dans l'esprit de mon mari qu'il peut me nuire? Que peut-il inventer?

DORINE.

Madame, cet homme est capable de tout : je l'ai étudié. Votre excellent naturel vous a rendue trop confiante. Ce rendez-vous, que vous avez accepté pour un motif si louable, deviendra peut-être une arme dont il veut se servir contre vous; mais vous avez sa lettre, où il vous propose de trahir votre mari.

MADAME FLORIMON.

Non ; dans un moment de dépit je l'ai déchirée : en voilà les morceaux.

DORINE, *en les ramassant.*

Que j'en ai de regret!... Mais quoi! c'est le mémoire du linge que je vous ai donné. — Vingt chemises, trente-six serviettes.... Madame, ce n'est pas sa lettre.

MADAME FLORIMON.

Tu as raison, la voilà. J'ai déchiré l'un pour l'autre.

DORINE.

Bon, conservez-la, madame.

SCÈNE CINQUIÈME.

MADAME FLORIMON, DORINE, ALEXIS.

ALEXIS.

Bon jour, ma belle marraine.

MADAME FLORIMON.

Eh! mon cher Alexis, d'où vient donc que je ne t'ai pas vu plus tôt aujourd'hui ?

ALEXIS.

Ma belle marraine, je me suis pourtant levé de grand matin ; mais je voulais vous apprendre que j'avais bien travaillé et que mes maîtres étaient contents de moi : mon ami, qui le sait, m'a promis de me mener demain à la chasse avec lui.

MADAME FLORIMON.

Tu vois, quand on fait bien on en reçoit la récompense. Comme il t'aime M. Florimon, te mener à la chasse avec lui! Tu l'aimes sans doute beaucoup aussi ?

ALEXIS.

Oh ! si je l'aime! autant que vous, ma belle marraine, de tout mon cœur. (*Il s'avance, madame Florimon le baise au front et il se sauve.*)

SCÈNE SIXIÈME.

MADAME FLORIMON , DORINE.

MADAME FLORIMON.

Comme il est intéressant : je m'y attache tous les jours davantage. Le ciel ne m'a pas donné d'enfants, mais j'aime celui-là comme mon propre fils.

DORINE.

Madame, je crois que M. Dorval dirige ses pas de ce côté.

MADAME FLOLIMON.

Retirons-nous promptement. Je dois éviter de me trouver avec cet homme-là.

SCÈNE SEPTIÈME.

DORVAL, *seul.*

Elle n'y est plus : je suis bien fâché de ne pas l'avoir retrouvée ici ; mais c'est peut-être un bonheur. Si je lui eusse reproché ce dont je la crois coupable, elle se serait mise sur ses gardes. J'aurais trahi ma vengeance et j'en aurais peut-être perdu tout le fruit. Avant de parler, il vaut mieux éclaircir mes soupçons : mais je dois me hâter; elle m'a interdit sa présence. Florimon sera bientôt instruit de tout : il l'aime, il peut me chasser : ma situation serait très embarrassante. Prévenons-la : oui, ce petit Alexis, qui ne passe ici que pour son filleul, est sûrement son enfant naturel. L'attachement qu'elle a pour cet orphelin prétendu me le démontre seul. Mais cet enfant a été exposé quelques mois après son mariage à la porte d'un paysan de ce village : ce paysan l'a apporté de suite à cette maison. Suivant les renseignements que j'ai pris, madame Florimon avait peine, en le recevant, à dissimuler sa joie : elle y semblait préparée. Elle a voulu en être la marraine : elle le traite comme son propre fils. Ce Bazile, qui a apporté cet enfant, a paru embarrassé aux questions que je lui ai faites : il s'est coupé. Avec un peu d'adresse, il me sera possible de tirer de cet homme la vérité tout entière. Simple, crédule et franc, il saura mal la déguiser. Florimon est naturellement ombrageux et délicat : d'après ce que je lui dirai et les preuves que j'aurai acquises, il ne manquera pas de prendre un parti violent, et nous verrons qui sortira d'ici d'elle ou de moi. Rien ne me rendra suspect : la lettre que j'ai eu l'imprudence de lui écrire est heureusement déchirée. Mais Dorine..... Dorine n'acquerra aucune confiance : on dira que c'est une récrimination de leur part, un accord entre elles deux pour se venger en cherchant à me perdre dans l'esprit de Florimon. Mais le temps presse : allons de ce pas trouver Bazile ; faisons-lui croire que je sais tout et que je viens de la part de madame Florimon.

ACTE DEUXIÈME.

SCÈNE PREMIÈRE.

DORVAL, BAZILE.

DORVAL.

Tout ce que vous m'avez dit, père Bazile, sur ce qui concerne ce jeune orphelin, se rapporte parfaitement avec ce que m'en a dit madame Florimon. Il s'agit d'en faire la déclaration devant M. Florimon.

BAZILE.

Mais, monsieur, pourquoi ne me présentez-vous pas plutôt à madame? c'est elle que cela regarde particulièrement. C'est à elle que j'ai promis le secret, et je ne vous ai dit ce que j'en savais que parce que vous m'avez assuré que vous veniez de sa part, et que ce n'était plus un mystère; je mourrais de chagrin si, par mon indiscrétion, j'avais trahi la confiance de madame, et peut-être fait le malheur du jeune Alexis

DORVAL.

Ne vous inquiétez donc plus, vous me connaissez, voudrais-je vous causer le moindre chagrin? Tenez-vous près d'ici, vous vous montrerez quand je vous avertirai. Je vais prévenir M. Florimon. (*Seul*). Tout va comme je pouvais le désirer, et me promet une heureuse issue; j'ai des preuves acquises : mais voilà justement Florimon.

SCNÈE DEUXIÈME.

FLORIMON, DORVAL.

FLORIMON.

Hé bien! mon cher Dorval, qu'est-ce donc que vous devenez? je vous cherche partout. D'où vient n'êtes-vous pas venu ce matin à la chasse? C'est votre passion favorite. Auriez-vous deviné

qu'une pluie subite me forcerait de rentrer bientôt..... Mais vous me paraissez préoccupé? Qu'avez-vous?

DORVAL.

Je ne sais, mais depuis quelque temps, je ne jouis pas d'une position tranquille.

FLORIMON.

Je ne crois pas au moins que vous doutiez de mon amitié; elle sera toujours la même. Vous avez perdu votre bien-être par l'émigration de votre oncle, mais ma fortune est à vous, et elle peut suffire à tous vos besoins.

DORVAL.

Ah! votre générosité.....

FLORIMON.

Point. Votre oncle a rendu à mon père le service le plus essentiel, et le plus important. Je m'estime heureux de pouvoir m'acquitter envers vous de la dette de mon père.

DORVAL.

Non, je vous dois tout, et c'est le moyen de vous en témoigner ma reconnaissance qui m'embarrasse aujourd'hui; je cherche à vous être utile, et peut-être je le puis; mais il est des services délicats qu'il est souvent imprudent de rendre.

FLORIMON.

Que voulez-vous dire? Je ne vous entends pas.

DORVAL.

Il est des choses que mon amitié me forcerait de vous dire; mais votre tranquillité y est attachée; et tout examiné j'aime mieux continuer à garder le silence. Laissez-moi mon secret.

FLORIMON.

Vous en avez trop dit, pour ne pas m'apprendre tout ce que vous savez. L'incertitude où vous me jettez est le pire des états; ne me cachez rien.

DORVAL.

Dispensez-m'en de grâce. Vous êtes sensible; ce qui n'affecterait un autre que faiblement va peut-être vous porter à des extrémités.... Non, il vaut mieux me taire.

FLORIMON.

Mon impatience ne souffre plus de retard. Vous me direz tout

ce que vous savez, ou je vous suppose des intentions perfides, et vous n'êtes plus mon ami.

DORVAL.

D'après cela, je ne puis me dispenser de parler. Vous le voulez au moins..... Votre femme...

FLORIMON.

Est irréprochable, passons.

DORVAL.

Le jeune Alexis.

FLORIMON.

C'est un être malheureux et intéressant, au fait.

DORVAL.

Je n'ai plus rien à dire.

FLORIMON.

Mais quel rapport ont ici ma femme et cet enfant.

DORVAL.

Plus que vous ne pensez.

FLORIMON.

Ma femme est bonne, elle fait le sort d'un être abandonné, et qui mérite qu'on l'aime.

DORVAL.

L'intérêt qu'elle prend à cet enfant a d'autres motifs.

FLORIMON.

Quels sont-ils!

DORVAL.

Il est son fils.

FLORIMON.

Ah Dieux! quel mot est sorti de votre bouche. C'est une fausseté, je ne puis le croire, quelle preuve en avez-vous?

DORVAL.

Sa tendresse pour lui, son attachement, des circonstances uniques, et qui mettent cette vérité hors de doute.

FLORIMON.

Cruel ami, quel affreux mystère allez-vous me dévoiler!

DORVAL.

C'est sans doute une tâche pénible; mais votre intérêt, votre honneur m'y contraignent. Je ne veux pas que vous soyez dupe plus longtemps.

FLORIMON.

Laissez-moi douter de mon malheur jusqu'à ce que j'en aye les preuves les plus claires.

DORVAL.

Elles sont tout acquises. Vous épousâtes votre femme à Paris où elle était depuis un an chez une de ses tantes. Quelques mois après votre mariage, cet enfant fut exposé dans ce village que vous habitez. Votre femme s'en empara, en fut la marraine, et voulut l'élever chez elle. Les soins qu'elle prit de lui, et l'affection qu'elle lui porte ne sont pas ordinaires pour un enfant dont on ne connaît pas l'origine, et auquel on ne tient pas : Mais il faut tout vous dire : votre femme était informée alors de ce qu'était cet enfant ; c'est elle qui a dirigé tout ce qui a précédé et accompagné l'exposition de cet enfant.

FLORIMON.

Je suis marié depuis douze ans, ma femme ne m'a donné que des sujets de bénir notre union. Cette espace de temps prête à la calomnie. On vous aura fait des rapports infidèles, c'est un mensonge que vous me faites. (*A part*). Je cherche à me faire illusion.

DORVAL.

Paraissez, homme vertueux.

SCÈNE TROISIÈME.

FLORIMON, DORVAL, BAZILE.

FLORIMON.

Quoi ! c'est Bazile.

DORVAL.

Dites ce que vous savez.

BAZILE.

Monsieur, j'ai toujours gardé le silence sur cette affaire, je l'avais promis à madame : mais M. Dorval est venu de sa part m'assurer qu'il n'y avait plus de mystère à faire, et que le bonheur de l'aimable Alexis dépendait de la déclaration que j'allais faire : j'ai cru, puisque la vérité ne blesse personne et qu'il im-

porte que je la dise; j'ai cru sur la parole de monsieur, (*montrant Dorval*), pouvoir lui dire tout ce qu'il en était, et je viens vous en confirmer le récit, si cela peut vous être utile..... Mais, monsieur, vous n'avez pas l'air de m'entendre avec plaisir.

FLORIMON.

Au contraire, parlez.

BAZILE.

Il y avait quelques mois que vous étiez marié quand madame votre épouse vint me trouver à l'extrémité du village, où je demeurais; elle me dit que je pouvais faire une bonne action dont elle me saurait beaucoup de gré; mais qu'il fallait être discret et faire tout ce qu'elle désirait. Alors, elle me dit que tel jour, à telle heure de la nuit, on m'apporterait un enfant dont elle me recommandait d'avoir le plus grand soin, et que dès le matin je l'apporterais chez elle comme un enfant que j'aurais trouvé, en me levant, exposé à ma porte. Au jour et à l'heure indiquée, une femme, qui paraissait la nourrice, m'apporta cet enfant, avec une petite boîte cachetée qu'elle me pria de remettre en secret à madame votre épouse. Je fis tout ce qui m'était prescrit. Madame, en me récompensant largement, me dit effectivement qu'un temps viendrait où je ne serais plus obligé de garder le silence : apparemment ce temps est arrivé.

FLORIMON.

Bazile, ne vous éloignez pas : j'aurai besoin dans peu que vous rapportiez ces faits. (*Bazile se retire.*) (*á Dorval.*) Mon ami, laissez-moi, ma position est cruelle : j'ai besoin d'être seul. Je ne sais quelle résolution je prendrai; tantôt vous en serez informé.

SCÈNE QUATRIÈME.

FLORIMON, *seul.*

Enfin, je n'en puis douter, mon déshonneur est complet et mon malheur est à son comble. Je suis trahi, joué le plus indignement du monde..... Avoir l'audace d'élever chez moi le fruit de son

crime, me forcer de le caresser !... Non, il n'est pas possible que ma femme soit coupable à ce point ; elle aurait eu quelque remords, des inquiétudes; des craintes agiteraient son esprit, troubleraient la tranquillité de sa vie : mais au contraire, un air toujours serein, une humeur toujours égale et enjouée ; tout annonce le calme de son âme... Hélas ! en vain je cherche à douter de mon malheur ; c'est en vain que je repousse des preuves évidentes. Ah ! ma femme, avez-vous pu tromper un homme qui vous aimait avec passion ? Qu'ai-je fait pour mériter un sort si cruel ?.... Malheureux! ce que j'ai fait..... ah ! le ciel me punit. J'ai outragé la nature et l'amour. N'ai-je pas abandonné inhumainement la tendre Sophie ? cette intéressante victime de l'amour, qui m'avait fait si péniblement le sacrifice de son innocence et de sa vertu. Je l'ai laissée peut-être dans un état qui devait la rendre plus respectable à mes yeux. Je l'ai quittée sans m'inquiéter de ce qu'elle pouvait devenir ; et pour qui? pour une femme qui me trahissait. De quel droit puis-je me plaindre et lui faire des reproches. Mais la voilà : amour fuis de mon cœur ; n'y laisse aucune faiblesse..... Contraignons-nous, cependant.

SCÈNE CINQUIÈME.

FLORIMON, MADAME FLORIMON.

MADAME FLORIMON, *se mettant à l'ouvrage.*

Monsieur, votre chasse n'a pas été longue ni heureuse : le mauvais temps en a été cause.

FLORIMON.

Il est vrai.

MADAME FLORIMON.

Quelque chose de sérieux vous occupe.

FLORIMON.

Oui, assurément.

MADAME FLORIMON.

M. Dorval en est sûrement la cause ; il vous aura parlé poli-

tique, vous aura contredit, impatienté comme c'est sa coutume ; il a une façon de penser qui n'est pas celle d'un bon Français...

FLORIMON.

Il n'a pas été question entre nous d'affaires politiques.

MADAME FLORIMON.

C'est manquer à l'amitié et aux devoirs de l'hospitalité.

FLORIMON.

Il ne m'a jamais donné une plus grande preuve d'attachement.

MADAME FLORIMON.

Eh ! bien, je ne sais de quoi il s'agit;.. mais à ce ton de froideur que je ne vous ai jamais vu , peut-être dans cet entretien étais-je pour quelque chose ?

FLORIMON.

Oui, et pour beaucoup.

MADAME FLORIMON.

Dans ce cas, je suis donc bien coupable !

FLORIMON.

Vous l'avez dit.

MADAME FLORIMON.

Bien coupable envers mon mari : cela est sérieux. Un des grands crimes d'une femme serait, par exemple, d'être infidèle. Mais après douze ans de mariage, on ne s'avise pas de l'être.

FLORIMON.

On l'est à tout âge.

MADAME FLORIMON.

Je vois ce que c'est : on vous aura parlé de lettres galantes reçues, de rendez-vous acceptés, enfin de tête à tête. Je conviens de tout cela.

FLORIMON.

Oh ! ciel ; est-il possible, n'était-ce pas assez...

MADAME FLORIMON.

Quoi ! ce n'est pas cela ?

FLORIMON.

Non , madame, mais rien ne m'étonne plus. Il ne doit rien manquer à mon malheur. Quelle audace ! Quelle sécurité dans le crime ? Madame je n'éclaterai pas en reproches: je ne permettrai

à mon honneur outragé qu'une seule vengeance, c'est celle de me séparer de vous pour toujours.

MADAME FLORIMON.

Monsieur, expliquons nous de grâce.

FLORIMON.

Non madame, je n'ai rien à dire ici, c'est tantôt devant le notaire qui doit rompre les liens qui m'attachaient à vous, que je vous donnerai les preuves irrécusables de votre mauvaise conduite, et des procédés peu délicats et outrageants que vous vous êtes permis à mon égard.

MADAME FLORIMON.

Et moi aussi j'ai des torts à vous reprocher, mon amour et ma générosité m'ont empêché d'en parler jusqu'ici. Ce sera aussi devant ces mêmes témoins et ce même notaire qne je veux m'expliquer, et c'est là que vous me connaîtrez tout entière.

FLORIMON.

Que parlez-vous de tort de ma part? Le seul que je puis me reprocher, c'est de vous avoir trop aimé. Quels sont-ils ces torts?

MADAME FLORIMON.

Je n'ai rien à vous dire ici. (*Florimon sort brusquement*). Je me perds dans toutcela. Quelle fable ce Dorval aura-t-il inventée? Quelle calomnie aura-t-il imaginée? Mais qu'ai-je à craindre? J'aurai bientôt dissipé cet orage.

SCÈNE SIXIÈME.

MADAME FLORIMON, ALEXIS.

Ma belle marraine, mon bon ami est sans doute bien fâché contre moi. J'allais l'embrasser; il vient de me repousser tout en colère, mais je sais bien pourquoi.

MADAME FLORIMON.

Qu'est-ce donc, Alexis.

ALEXIS.

Vous savez bien cette belle chanterelle avec laquelle mon ami

va à la chasse aux perdrix. Hé bien! Julien en lui donnant à manger, la laissé échapper, et elle s'est perdue dans le bois. Ce pauvre garçon se désolait ; il disait M. Florimon va peut-être me chasser, et qu'est-ce que je deviendrai ? qui est-ce qui me donnera du pain? Il pleurait, moi je pleurais aussi, et puis je lui ai dit : va ne pleure pas, Julien, tu diras à mon ami, M Florimon, que c'est moi qui ai laissé aller la perdrix, il se fâchera bien fort, mais il me pardonnera. Julien a sauté à mon cou.

MADAME FLORIMON.

Viens aussi que je t'embrasse Quel excellent naturel !

ALEXIS.

Mais, j'oubliais de vous dire pourquoi je suis venu. Dorine m'envoie vous dire que Bazile est ici, et qu'il vous cherche.

MADAME FLORIMON.

Bazile !.... Bazile est ici. L'aurait-on fait parler? éclaircissons cela.

ACTE TROISIÈME.

SCÈNE PREMIÈRE.

MADAME FLORIMON, BAZILE.

BAZILE.

Madame, je sais combien j'ai été imprudent de divulguer le secret qui m'était confié : mais ma bonne foi a été surprise. M. Dorval est venu de votre part, m'a-t-il dit ; il semblait en savoir autant que moi. Je croyais être attendu et voir en arrivant ici tout le monde satisfait : mais vous avez paru étonnée de me voir : vous avez l'air pensif et rêveur. M. Florimon n'a pu cacher devant moi la tristesse et l'abattement où mon récit le jetait. Ah! madame, qu'ai-je fait! et combien sans doute vous allez m'en vouloir? Pourquoi me fait-on rester ici? Je vois que je n'en ai que trop dit : il vaut mieux que je m'en retourne.

MADAME FLORIMON.

Bazile, je ne me plains pas de vous. Vous avez cru bien faire.

Enfin, c'est une chose faite : il faut prendre son parti. Je désirais que ce secret demeurât encore quelque temps inconnu : le sort en a décidé autrement. Peut-être n'aurons-nous pas lieu de nous plaindre de ce que le moment de tout dévoiler soit arrivé. Ne vous en retournez donc pas : ne refusez même pas de dire tout ce que vous savez. Allez, on aura sans doute bientôt besoin de vous.

SCÈNE DEUXIÈME.

MADAME FLORIMON, DORINE.

MADAME FLORIMON.

Enfin, Dorine, je commence à voir clair dans tout ceci.

DORINE.

Madame, c'est toujours pour moi l'obscurité la plus profonde. Je venais vous dire qu'on est allé en toute hâte chercher le notaire. M. Florimon et M. Dorval ne se quittent pas : ils ont l'air d'agiter de grandes affaires. Je m'imagine bien que M. Dorval machine quelques bonnes perfidies : mais je ne sais pourquoi ce père Bazile est ici, et pourquoi ils parlent si mystérieusement.

MADAME FLORIMON.

Tu ne te doutes pas de ce qui se trame : c'est un coup de maître de la part de Dorval. Je ne t'en dirai pas davantage, ce serait un peu long, et nous sommes trop près du dénoûment pour te faire des confidences. Dans quelques moments tu vas tout savoir : mais vas dans ma toilette, tu m'apporteras (*elle lui donne une petite clef.*) une petite boîte que tu trouveras au fond d'un tiroir... non tu ne trouverais pas : il vaut mieux que j'aille moi-même. Toi, vois où est Alexis, amène-le ici : sa présence est nécessaire.

SCÈNE TROISIÈME.

DORVAL, M. PHILIDOR, notaire.

PHILIDOR.

Je me rends, toutes affaires cessant, aux désirs de M. Florimon.

Mais pourriez-vous, monsieur, me dire quelles affaires si importantes l'obligent à me demander avec tant d'empressement. Je l'ai vu hier : nous nous sommes entretenus longtemps et il n'était question de rien.

DORVAL.

Vous êtes mandé pour la dissolution de son mariage.

PHILIDOR.

Comment, M. Florimon se séparer de sa femme ! Je ne puis le croire, c'est invraisemblable. Je connais cet excellent mariage, il n'y en a pas qu'on puisse lui comparer. Cette madame Florimon est la femme la plus accomplie; M. Florimon m'en parlait encore hier, il l'adore.

DORVAL.

En peu de temps, comme vous voyez, les choses sont bien changées de face.

PHILIDOR.

Souvent, quelques vivacités, un malentendu, excitent momentanément du trouble entre les meilleurs époux ; mais cela ne dure pas.

DORVAL.

M. Philidor, c'est un parti pris, et c'est sans remède.

PHILIDOR.

Mais, monsieur, vous êtes l'ami de tous deux. Interposez puissamment tous vos bons offices.

DORVAL.

J'ai fait ce que j'ai dû.

PHILIDOR.

Il ne m'en aura jamais tant coûté, et c'est avec la plus grande répugnance que je prêterai ici mon ministère.

SCÈNE QUATRIÈME.

DORVAL, PHILIDOR, ALEXIS, DORINE.

DORVAL.

A quel propos cet enfant vient-il ici.

DORINE.

C'est par ordre de Madame.

DORVAL.

C'est assez plaisant. Effectivement, il sera question de lui, et il y jouera un des principaux rôles.

DORINE.

Monsieur, celui que vous y ferez sera bien odieux, permettez-moi de vous le dire; Je ne sais ce que vous avez mis dans la tête de M Florimon, mais Madame est la femme la plus honnête et la plus irréprochable.

DORVAL.

Et Dorine en est la caution.

DORINE.

Vous en donneriez les meilleures preuves, si vous vouliez, et si vous aviez de la bonne foi.

DORVAL.

Dorine se prévient aisément contre les personnes ; mais contre les présents, c'est autre chose.

DORINE.

Ah! Monsieur, vous me faites plaisir de me rappeler cela ; je ne veux rien conserver de vous. (*Elle lui rend sa bague.*)

DORVAL.

Dorine, point d'humeur, un autre s'en accommodera. (*Il prend la bague, puis s'adressant à Philidor.*) C'est une bagatelle, on est tenu à ces petits cadeaux quand on vit dans une maison d'ami. (*A part et sur le devant du théâtre.*) Cette bague m'inquiétait. Quoique que ma lettre soit déchirée, un bijou de ce prix pouvait me rendre suspect.

SCÈNE CINQUIÈME.

LES PRÉCÉDENTS, MADAME FLORIMON.

MADAME FLORIMON.

Bonjour, Monsieur Philidor, nous allons vous donner quelques occupations, et vous êtes ici pour plus d'une affaire.

PHILIDOR.

Mon étonnement, madame, est sans égal. M. Florimon rompt les liens qui vous unissent! Non, il n'est pas possible que les choses se poussent aussi loin. Je me fais fort, aidé de monsieur, de détourner cet orage...

DORVAL, *interrompant.*

Il faudrait avertir M. Florimon. Je vais aller... mais le voilà avec Bazile.

SCÈNE SIXIÈME ET DERNIÈRE.

LES PRÉCÉDENTS, FLORIMON, BAZILE.

M. FLORIMON.

M. Philidor, je vous ai fait venir pour un acte de séparation que madame et moi vous demandons.

PHILIDOR.

M. Dorval m'en a déjà prévenu. J'en ai ressenti le plus vif déplaisir. Monsieur, vous avez en moi quelque confiance. Vous m'avez donné souvent des marques de votre estime. Veuillez me permettre avant tout d'essayer le rôle de pacificateur.

FLORIMON.

Monsieur, c'est inutile. Croyez qu'il faut que j'aie les raisons les plus fortes pour en venir là, et je veux bien que vous en soyez juge. Madame, je vous épargnerai de trop justes reproches. Je vous pardonne l'inconcevable conduite que vous avez tenue à mon égard. En me séparant de vous, je fais encore des vœux pour que vous puissiez vivre heureuse; si on peut l'être après avoir aussi indignement trompé un mari.

MADAME FLORIMON.

Monsieur, je n'ai trompé personne, et je n'ai point de reproches à me faire.

FLORIMON.

Oseriez-vous récuser le témoignage de Bazile; sa probité peut-elle être contestée?

MADAME FLORIMON.

Eh non, monsieur, je connais si parfaitement cet honnête

homme, que, sans le savoir, j'avoue tout ce qu'il vous aura dit ; il n'a fait qu'avancer de quelque temps l'aveu que je voulais vous faire moi-même; mais je me ménageais plus tard cette jouissance.

FLORIMON.

C'est donc une jouissance pour vous que de me plonger un poignard dans le sein. Ce trait est le dernier dont vous puissiez m'accabler, madame ; je ne puis supporter un tel excès d'audace. Veuillez de suite consentir devant Monsieur à notre séparation.

MADAME FLORIMON.

Monsieur, je veux tout ce que vous voudrez : mais je vous demande d'entendre jusqu'au bout tout ce que j'ai à vous dire. Monsieur (*Montrant Dorval.*) est la cause de tout ceci. C'est lui qui, par les plus lâches mensonges et la perfidie la plus noire, a arraché le secret de Bazile sur le sort de cet enfant. Il prétendait me perdre dans votre esprit, et je l'ai bien mérité à ses yeux : c'est le prix qu'il devait à mon obstination à ne pas vouloir partager à son insolent amour, et la défense que je lui ai faite ce matin de ne plus se présenter devant moi.

DORVAL.

Une telle imposture n'a pas de quoi me surprendre : elle est digne de vous. Heureusement que vous n'avez pas la moindre preuve pour l'appuyer.

MADAME FLORIMON, *à M. Florimon.*

Voyez cette lettre. (*Pendant que Florimon lit, Dorval approche de lui, comme pour s'assurer si c'est vraiment sa lettre; il a l'air de la reconnaître et se retire sans être aperçu.*)

FLORIMON, *après avoir lu.*

Quoi! vouloir séduire ma femme, proposer de l'enlever, de me voler mon portefeuille, et de fuir avec elle ! Ah ! traître. Mais il a bien fait d'éviter ma juste colère, par une fuite précipitée... tout m'abandonne et me trahit à la fois, femme et ami. Ah! madame, terminons; je ne puis soutenir plus longtemps une scène aussi déchirante.

MADAME FLORIMON.

Monsieur, je n'ai pas tout dit. Ecoutez-moi. Bazile n'a pas pu vous dire que cet enfant m'appartenait : mais je vous dirai plus,

j'ai pour lui des entrailles de mère, je l'adopte pour mon fils, et monsieur en dressera l'acte.

FLORIMON.

Quelle impudence! ah! c'en est trop.

MADAME FLORIMON.

Encore un mot et tout son sort est éclairé. (*à Bazile.*) Connaissez-vous cette boîte?

BAZILE.

C'est celle qu'on m'a remise avec l'enfant.

MADAME FLORIMON, *à son mari.*

Vous connaissez ce portrait?

FLORIMON.

C'est le mien.

MADAME FLORIMON.

Et celui-ci.

FLORIMON.

Oh! ciel, Sophie!

MADAME FLORIMON.

Lisez sa lettre, vous en connaissez l'écriture.

FLORIMON, *lit.*

« Sophie à madame Florimon. Madame, vous m'avez enlevé « mon amant. Florimon m'a abandonnée. Il est devenu votre « époux. Sans doute il ignorait que je portais dans mon sein un « gage de notre malheureux amour. J'ai fui la maison pater- « nelle. Je suis venue dans un endroit presqu'inhabité pour « mieux cacher ma honte et mes remords. Je suis accouchée « d'un fils qui bientôt n'aura plus de mère. Ma fin n'est pas « éloignée. Que deviendra-t-il cet infortuné? Le ciel, sans doute, « m'inspire de vous en confier le dépôt. Je connais votre belle « âme. Vous lui donnerez vos soins. Soyez heureuse comme « vous le méritez. Faites le bonheur de M. Florimon. Mon der- « nier soupir sera pour lui et ma dernière pensée pour le ciel « que j'ai offensé. Vous recevrez avec l'enfant deux portraits....

« SOPHIE. »

FLORIMON.

O femme incomparable! Alexis, embrassons ses genoux.

MADAME FLORIMON.

Levez-vous, tendre époux, (*à Alexis.*) Embrasse-moi, mon fils.. N'oublie pas ce que Bazile a fait pour toi : la reconnaissance est le premier devoir de ton âge.

ALEXIS.

Ah! Bazile, je vous aimerai toute ma vie. (*il l'embrasse.*)

BAZILE.

Que je suis attendri! que je suis content!

ALEXIS.

Ma bonne Dorine! (*Il l'embrasse.*)

DORINE.

Aimable jeune homme, il est digne de son heureux sort.

FLORIMON.

Quelle scène touchante, mon cher Philidor! ce n'est pas une femme c'est un ange. (*il serre la main de Philidor.*)

PHILIDOR.

Je suis pénétré. Je ne puis exprimer ma joie et mon admiration.

MADAME FLORIMON, *á Florimon*

C'était pour ménager votre sensibilité que j'ai tardé jusqu'ici à vous découvrir des choses aussi importantes, et sans l'é ourderie de Dorval... mais à propos que va-t-il devenir ce malheureux?

FLORIMON.

Ma femme, il n'y a que vous qui puissiez avoir de l'inquiétude sur le sort d'un homme aussi méprisable. Je ne puis le voir : pourtant mes bienfaits iront encore le chercher.

DORINE, *au parterre.*

Messieurs, on voit beaucoup de femmes qui sont belles. Il en est beaucoup plus d'aimables. On en trouve, quoi qu'on en dise, encore de fidèles ; mais pour la femme comme il y en a peu, c'est chez nous qu'il faut venir la voir.

FIN.

TABLE PAR SECTIONS.

Ancien Provins. 5
Agendicum est Provins. 21
Provins après César. 43
Étymologie des mots Agendicum et Provins. 48
Les fortifications de Provins n'ont pu être construites ni sous la première race, ni sous Charlemagne. 59
Provins moderne : Faibles traces de cette ville, sous Charlemagne et ses successeurs. 63
Provins sous les comtes de Champagne et de Brie. 66
Anatilorum, nom de la ville basse de Provins. 104
Établissements de la ville basse. 114
Évènements importants arrivés à Provins depuis sa réunion à la couronne. 123
Personnages illustres arrivés à Provins. 135
Dictionnaire historique. 141
Notes et réfutations. 425

TABLE ANALYTIQUE.

A.

Abeilard. 73
Académie (Sorte d'). 141
Albâtres variés. 394
Achaintre, homme de lettres. 435
Aligre (Abbé d') 141
Alun de plume, production très rare. 393
Ames pieuses. 144
Anatilorum, nom présumé de la ville basse. 104
Anglais (Les) à Provins. 125
Armes de la ville de Provins. 146
Arquebusiers. 146
Aune de Provins. 147
Ayoul (Saint-). 148

B.

Bains et Étuves. 150
Barbié de Bocage, géographe. 104
Bâtiment de la Fontaine minérale. 231
Beau sexe. 152
Bénédictines. 158
Bienfaiteurs de la ville de Provins. 159
Bibliothèque. 159
Blaise (Chapelle de Saint-). 160
Blasset, sculpteur. 378
Blé de Provins. (Voyez Productions.) »
Boucheries publiques. 160
Bourg-Neuf. 12 et 277
Bourse. 115
Brébans. 161

Brétèches. 162
Brice (Saint-), faubourg de Provins. 398

C.

Camées (Pierres à). 394
Camp de César. 264
Canal royal. 218
Capucins. 218
Carrières. 250
Catherine (Monastère du mont Sainte-). (Voyez Cordelières.)
Caveaux de la ville haute. 13, 255, 256, 275
— de Catulle. 258
— de l'Hôtel-Dieu. (Voyez Hôtel-Dieu.)
— du Saint-Esprit. 164
Changes. 176
Charles Dauphin, depuis Charles V, détruit les faubourgs de Provins. 123
Charles VII et la Pucelle d'Orléans séjournent à Provins. 135
Commerce, industrie, foires et marchés, population; importance de Provins ancien et moderne ; monnaie de Provins ; mœurs des habitants. 171
Comtes de Brie et de Champagne ; leur histoire. 66
Cordelières. 196
Cordeliers. 195
Cours-aux-Bêtes, ancien marché. 121
Courte-Pinte. 210
Couteaux de cailloux. 582
Coutumes bizarres. 210
Crocodiles (Dents de) trouvées à Provins. 393
Croix (Église de Sainte-). 220
Cuirs (Fabrique de). (Voyez Commerce, etc.)

D.

Danses dans les églises. (Voyez Coutumes bizarres.)
Desbordes (Madame), née de la Pujade. 405
Desmarest (Jean), né à Provins ; sa vie. 222

Doé, homme de lettres. 53
Dôme de Saint-Quiriace; singulier évènement. 410
Donjon de la grosse tour. (Voyez Grosse Tour.)
Dragon porté aux processions. (Voy. Coutumes bizarres.)
Dulaure; réfutation de son opinion sur la question d'*Agendicum*. 444

E.

Eaux minérales. 230
Eau de Saint-Brice (Vertu de l'). 398
Échelle patibulaire. 386
Écho des tournelles. 401
Edmond, prince anglais, séjourne à Provins. 103
Édouard, roi d'Angleterre, séjourne à Provins. 123
Ermitage. 233

F.

Famille ancienne de Provins. 242
Fête de l'Ane. (Voyez Coutumes bizarres.)
Fête des Fous. *idem*
Filles-Dieu (Abbaye des). 244
Filles de la Vierge (Couvent des) 243
Firmin (Église de Saint-). (Voyez Saint-Pierre.)
Florins d'or frappés à Provins. 118 et 190
Foires de Provins. (Voyez Commerce.)
Fontaines. 244
Fontaine minérale. (Voyez Eaux minérales,)
— Argent. 246
— du Bourreau. 286
— d'Aligre. 244
— aux Écus. 142
Fortifications. 5 et 247
Fort Cadas. (Voyez Grange des dîmes.)
Fossiles curieux; Madrépores, etc., etc. (V. productions du sol).
Fossés de la ville haute. (Voyez Fortifications.) 247
— de la ville basse. *Idem*. 247
Fours banaux. 316
François Ier, à Provins. 342

G.

Gaguin (Robert). 317
Garnier (Laurent), de Provins. 318
Gentico, ancien nom de Provins. 48
Girême, commandeur de Malte, chasse les Anglais de Provins. 125
Grandes-Planches. 404
Grange des dîmes. 319
Guignace, prieur de Saint-Jacques. 320
Guyot, chevalier et poète, de Provins. 322

H.

Halles. 177
Henri IV assiège Provins. 126
Hôpital de la Madeleine. 332
— du Saint-Esprit. 335
— général. *Ibid.*
— des Templiers. 334
— des Orphelines. 336
Hôtel-Dieu. 322
Hôtel-de-Ville. 336
Hôtels et établissements de la ville basse. 114
— des Vieux-Bains. 117
— des Brébans. 161
— des Bristands. 164
— des Chevaliers de la Table-Ronde. 219
— de la Cloche fief. *ibid.*
— des Crochets. 116
— Desmarets. 230
— des Monnaies. 186
— du Grand-Mouton. 348
— des Osches, au gouvernement. 115
— du poids des laines. 118
— des Templiers. 219
— de Toulouse. 114
— de la Souche. 114
— de Vauluisant. 117
— des Villegagnons. 421

I.

Insectes exorcisés (voyez Coutumes bizarres).
Incendies; moyens d'en arrêter les progrès. 349
Inondations et moyen d'en préserver la ville. 351

J.

Jacobins (couvent des). 354
Jacques (abbaye de St-). 355
Jean (chapelle de St-). 218

L.

Labiénus, lieutenant de César. 29
Langues de feu le jour de la Pentecôte (voyez Coutumes bizarres).
Laurent des Ponts (St.) (voyez Église Sainte-Croix).
Lauret (Christophe), savant. 358
Lelleron (Bernard), poète. 361
Léonard (chapelle de St-). *Ib.*
Lézarde portée aux processions (voyez Coutumes bizarres).
Louis XIII élevé à Montglas, près Provins. 136
Louis XIV à Provins. 138
Lucence (Ste.) patrone de Provins (voyez Ames pieuses.
Lyé (St.) de Pavins, martyr. *idem.*

M.

Mainvée, droit sur le poisson. 178
Maison des filles dévotes. 362
— des filles de la Grâce. *Ib.*
— de Refuge. *Ib.*
Maladies endémiques. 363
Marbres (voyez Productions du sol).
Marguerite (chapelle de Ste) (voyez St. Ayoul).
Mathieu de Villecrans. 421
Minage ou halle aux grains. 178
Marchés (voy. Établissements de la ville basse et commerce).
Marché neuf. 364
Meunier (Anne). 77
Mont-Jubert (chapelle du). 218
Monnaie de Provins. 183
Moreau (Hégésyppe). 364

Municipalité (voyez Hôtel-de-Ville)

N.

Nicolas (chapitre de Saint-Nicolas). 369
Notre-Dame-des-Champs (voyez Notre-Dame-du-Val).
Notre-Dame-du-Château (paroisse de). 569
Notre-Dame de la Roche (chapelle de). 355
Notre-Dame-du-Val (chapitre de). 370

O.

Objets d'art. 376
Ogive, sujet de discussion. 500 et 478

P.

Palais des comtes. 383
Pâté-aux-Anglais. 126
Pierre (église de St-). 384
Pierre de Cens. 167
Pinacle. 384
Plaids, Maison de justice. *Ib*
Places publiques. 385
Planches (grandes). 404
Poids de Provins. 386
Population (voyez Commerce).
Portes de la ville haute (voyez fortifications).
— de la ville basse. *idem.*
Prix des denrées en 1500. 373
Probus, empereur romain. 56
Productions du sol de Provins. 387
Provinois ; leur caractère. 193
Puits-Certain. 291
Pyrites sulfuro-martiales (voyez Productions du sol).

Q.

Quiriace (église collégiale et royale de St-). 405

R.

Rats cités à l'audience (voyez Coutumes bizarres).
Remparts de la ville. 401
Réverbères. 348
Rivières : le Durtein et la Voulsie. 397
Robert de Provins, médecin de St. Louis. 414

Rose, maire de Provins. 415
Rose (Toussaint) de Provins, secrétaire du cabinet de Louis XIV. *Ib.*
Roses de Provins, originaires de Syrie. 388
Rues de Provins. 403
Ruisseaux qui traversent la ville. 413

S.

Salverte, homme de lettres. 439
Société d'agriculture. 416
Syllas (chapelle de St-). 310
Souterrains (voyez Caveaux).
Statue de Mercure trouvée près Provins. 381
Synagogues. 119
Tableau de Stella (voyez Objets d'art).
Tanneries (voyez Commerce).
Templiers (voyez Hôpital des templiers).
Thibaut (église de St-). 417
Tombeaux (voyez Objets d'art).
Tour (grosse), dite aussi tour de César. 264
— de Saint-Quiriace. 312
— aux Engins. 312
— Flamande. 312
— de Gannes ou des Maréchaux. 312
— de Notre-Dame-du-Val. 314
— du Guet. 314
— aux Pourceaux. 314
Tournelle Faneron. 314
— du Luxembourg. 285
— du Port, rempart du midi. 314
— du Trou au chat. 315
Tournillon. 315

V.

Vicomté. 418
Villecran. 421
Villegagnons. 419
Vues du dehors de Provins. 395

FIN DES TABLES.

ERRATA.

—

Page 23, ligne 13, *Cornutum ; lisez Carnutum*
— 24, ligne 2, ils n'appuyaient ; *lisez* il n'appuyait
— 57, ligne 17, j'observerai ; *lisez* je ferai observer
— 66, ligne 4, on les appelaient ; *lisez* on les appelait
— 94, ligne 3, la culture de roses ; *lisez* des roses
— 95, ligne 21, des trois ; *lisez* destrois
— 106, ligne 21, ne met par mégarde ; *lisez* ne met point par mégarde
— 115, lignes 27 et 30 ; Balançois ; *lisez* Boulançois.
— 119, ligne 18, cour Bajolais ; *lisez* Baujolais
— 123, ligne 19, applaudir M. Opoix ; *lisez* applaudir à monsieur Opoix
— 135, ligne 14, après 1358 ; *ajoutez* le Dauphin depuis
— 136, ligne 11, on lui fit prodiguer ; *lisez* on lui prodigua
— 191, ligne 14, et la nouvelle France ; *lisez* et de la nouvelle France
— 207, ligne 30, il eût fallut ; *lisez* il eût fallu
— 218, c'est par erreur que le mot *Canal* et les suivants ont été classés après *Coutumes bizarres*
— 246, ligne 8, *Mons-Ridens ; lisez Fons-Ridens*
— 249, ligne 24, autont ; *lisez* autour
— 297, ligne 22, il pense ; *lisez* elle pense
— 365, ligne dernière, et un recueil de poésies ; *lisez* et d'un recueil
— 378, ligne 16, ont été faites ; *lisez* ont été faits

FIN DE L'ERRATA.

LAGNY. — IMPRIMERIE DE GIROUX ET VIALAT.